



HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE

TOME XIII

Orléans, imp. de G. Jacob, cloître Saint-Étienne, 4.

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA FRANCE

OUVRAGE

COMMENCÉ PAR DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

ET CONTINUÉ

PAR UNE COMMISSION PRISE DANS LA CLASSE D'HISTOIRE ET DE
LITTÉRATURE ANCIENNE DE L'INSTITUT

TOME XIII

SUITE DU DOUZIÈME SIÈCLE

NOUVELLE ÉDITION CONFORME | À LA PRÉCÉDENTE

A PARIS

Librairie de VICTOR PALMÉ, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain.

M DCCC LXIX

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, chargée par un décret de continuer l'*Histoire littéraire de la France*, avait accueilli avec une bienveillance marquée la réimpression que nous avions entreprise des douze premiers volumes de ce grand ouvrage, dus à la critique aussi savante que judicieuse des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. L'illustre compagnie a fait plus encore en nous autorisant à compléter l'*Histoire littéraire* du douzième siècle, dont la rédaction avait été confiée par l'Académie à une commission composée de MM. de Pastoret, Brial, Ginguené et Daunou. Nous sentons tout le prix d'une pareille faveur qui, d'ailleurs, nous oblige à reproduire intégralement page pour page, et pour ainsi dire ligne pour ligne, les volumes XIII, XIV et XV, embrassant la dernière partie des ouvrages publiés dans le douzième siècle. Nous les réimprimons donc tels qu'ils sont sortis des mains des quatre savants que

nous venons de nommer, sans prendre la liberté d'y rien ajouter, ni d'en rien retrancher, ainsi que nous en avons pris l'engagement formel. Nous devons faire remarquer que l'édition académique de ces trois importants volumes est totalement épuisée, et que, grâce à notre réimpression, il sera facile à ceux qui possèdent les douze premiers tomes de compléter leur exemplaire et de se procurer, à mesure de leur publication, les volumes qui, sous les auspices de la *Commission de l'Histoire littéraire de la France*, doivent compléter ce grand et immortel ouvrage.

V. PALMÉ.

AVERTISSEMENT

Cet ouvrage fut entrepris par des religieux bénédictins, vers le commencement du siècle dernier. D. Rivet en conçut le plan. Des recherches immenses devaient en précéder la rédaction. Les deux principaux collaborateurs qu'il choisit pour ces recherches furent D. Poncet et D. Colomb, qui demeuraient, ainsi que lui, au Mans, dans l'abbaye de Saint-Vincent. Il publia le premier volume en 1733. Le neuvième, qui contient le discours historique sur l'état des lettres en France dans le cours du XIIe siècle, et l'histoire des auteurs décédés dans les dix premières années, était prêt à paraître quand D. Rivet mourut, le 7 février 1749.

Deux religieux de la communauté des Blancs-Manteaux, D. Clémencet et D. Clément, se chargèrent de continuer l'ouvrage. Les collaborateurs de D. Rivet leur firent passer les notes et recherches qu'ils tenaient prêtes sur les auteurs du XIIe siècle. Les volumes X, XI et XII parurent en 1756, 1759 et 1763. D'autres ouvrages occupèrent alors D. Clémencet et D. Clément. L'Histoire littéraire de la France fut interrompue, et par différentes causes qu'il est inutile de retracer, elle n'a point été reprise depuis ce temps.

Le gouvernement a désiré la continuation de cet utile ouvrage. Il a chargé la Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut de le reprendre.

La Classe a confié ce travail à une commission nommée dans son sein, en lui prescrivant de suivre jusqu'à la fin du XIIe siècle, le plan et la méthode des premiers auteurs. Une circonstance heureuse a beaucoup abrégé les recherches préliminaires qu'exigent ces sortes d'ouvrages. La partie des notes envoyées du Mans, qui n'a point été employée dans les Xe, XIe et XIIe volumes, était restée entre les mains d'un des membres de la Classe et de la Commission qui l'a livrée à ses confrères, et la

distribution en a été faite selon les différentes branches de la littérature que chacun des commissaires avait choisies.

Ces notes consistent principalement en dates fixes ou présumées de la vie des auteurs et de la composition des ouvrages, en indications des sources où l'on peut puiser à leur sujet, et en autres recherches de cette espèce, qui en ont beaucoup épargné à la Commission, sans la dispenser cependant d'y en ajouter beaucoup d'autres, soit pour rectifier les inexactitudes des premières, soit pour suppléer à ce qu'elles ont d'incomplet, particulièrement en ce qui regarde les jurisconsultes, les rabbins, les troubadours, et les poètes français, sur lesquels les bénédictins manquaient de documens.

L'Histoire du XIIe siècle étant à-peu-près terminée, on a cru devoir publier successivement les trois volumes qu'elle doit remplir. Celui qu'on offre aujourd'hui au public, et qui est le XIIIe de l'ouvrage, sera promptement suivi des deux autres, si le public accueille favorablement un travail auquel MM. de Pastoret, Brial, Ginguené, Daunou ont mis tout le soin qu'exigeaient d'eux la confiance de la Classe, les ordres du gouvernement, et le désir d'achever une entreprise utile à la gloire littéraire de la France.

La Commission va bientôt s'occuper de l'histoire du XIIIe siècle, avec des secours semblables à ceux dont elle s'est servi jusqu'ici. Les papiers de D. Poncet, relatifs à l'Histoire littéraire du XIIIe siècle, et qui s'étendent même jusqu'à la fin du XVIe, furent envoyés aux Blancs-Manteaux après sa mort, arrivée le 2 décembre 1764. Ceux de D. Colomb restèrent au Mans après le décès de ce dernier. Ils ont été recueillis, mis en ordre, et conservés avec soin par M. l'abbé Renouard, conservateur de la bibliothèque départementale du Mans, lequel, sur un ordre de S. E. le Ministre de l'intérieur, en a fait la remise à la Classe d'histoire et de littérature ancienne.

Quelque insuffisant que soit ce secours, la Commission se fait un devoir d'en reconnaître l'utilité, et de payer le tribut d'estime dû à deux solitaires, qui, sans aucune espérance de gloire, s'étaient dévoués à ce travail.

TABLE

DES CITATIONS

A.

PETRI Abælardi et Heloissæ espistolæ et opera. (Curâ Andr. Duchesne), Parisiis, 1616, in-4°. Abælard.

De Gestis abbatum Lobiensium. Dans le Spicilège de Dachery, p. 743-755 du tome II in-fol., p. 589-635 du tome VI in-4°. Abb. Lob.

Conradi a Lichtenau, abbatis Uspergensis chronicon, Argentorati, 1609, in-fol. Abb. Usperg.

Conciliorum Hispaniæ Collectio maxima, edita à Jos. Saens d'Aguirre, Romæ, 1693, 4 vol. in-fol. Aguirre.

Alberici monachi trium fontium, in diœcesi Leodiensi chronicon. Hanoviæ, 1698, in-4°, et t. II, Accession. historic. Leibnitz, in-4°. Alb. Chron.

Michaëlis Alford. Annales ecclesiastici Britannorum, Saxonum, et Anglorum. Leodii, Hovius, 1663, 4 vol. in-fol. Alford.

Epigrammata et poemata vetera, collecta a Theodoro Janson ab Almeloveen. Amstælodami, 1674, in-8°. Almeloveen.

Annalista Saxo. Dans le t. I du Recueil d'Eccard, intitulé, *Corpus historicum medii ævi.* Ann. Sax.

Bibliotheca hispana vetus sive notitia scriptorum hispanorum usque ad ann. MD, à Nic. Antonio. Romæ, 1696, 2 vol. in-fol. Matriti, Ibarra, 1788, 2 vol. in-fol. Ant. Bibl. Hisp.

Vies de Saints Pères du Désert, etc. par Arnaud d'Andilly. Paris, 1668 et 1680, 3 vol. in-8°, Paris, 1733, 3 vol. in-8°. Arn. d'And.

L'art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques, et autres anciens monumens, par des religieux bénédictins. Paris, Jombert, 1783-1792, 3 vol. in-fol. Art de vérit.

Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aunis, par M. Arcère, de l'Oratoire. La Rochelle, Desbordes, 1756 et 1757, 2 vol. in-4°. Arcère.

Assises et bons usages du royaume de Jérusalem, par Jean d'Ibelin, comte de Japhé et d'Ascalon, avec des notes et observations de Thaumas de la Thaumassière. Bourges, 1690, in-fol. Ass. de Jerus.

B.

Vies des Saints, par Adrien Baillet. Paris, 1701, etc. 17 vol. in-8°, ou 10 vol. in-4°, ou 4 vol. in fol. Baillet.

Scriptorum illustrium majoris Britanniæ Catalogus digestus à Joanne Balæo. Basileæ, Oporin, 1557, in-fol. Bal. Scr. Angl.

Baldri.	Vita Alberici Trevirensis, archiep. à Baldrico, p. 772 Prodromi historiæ Trevir. D. de Hontheim, in-fol.
Baluze.	Miscellanea, edita à Stephano Baluzio. Parisiis, 1678-1715, 7 vol. in-8°; Lucæ, 1761, 4 vol. in-fol.
Barail.	Recherches sur plusieurs monumens celtiques et romains par J. F. Barailon, correspondant de l'Institut. Paris, 1806, in-8°.
Barbazan.	L'ordene de chevalerie, ancien poëme, avec une Dissertation sur l'origine de la langue française, par Barbazan. Paris, 1759, in-8°. — Le Castoiement, ou Instructions d'un père à son fils, ouvrage moral en vers du XIII[e] siècle, avec des observations sur les étymologies, par Barbazan. Paris, 1760, in-8°. — Fabliaux et Contes, avec les deux ouvrages précédens, et les Dissert. de Barbazan; édition revue par M. Méon. Paris, Warée, 1808, 4 vol. in-8°.
Baronius.	Cæsaris Baronii Annales ecclesiastici, cum criticâ Antonii Pagi, etc. Lucæ, 1740-1757, 39 vol. in-fol.
Barthius.	J. Barthii adversaria. Francof. 1624 vel 1648, in-fol.
Bartolocc.	Jul. Bartolocci Biblioth. magna Rabbinica. Romæ, typ. Propag. Fid. 1675-1683, 3 vol. in-fol.
Basnage.	Histoire des Juifs depuis J. C. jusqu'à présent, par Basnage. La Haye, 1716, 15 vol. in-12.
Bayle.	Dictionnaire historique et critique, par P. Bayle. Roterdam, Bohm, 1720, 4 vol. in-fol. Amsterdam, 1740, 4 vol. in-fol.
Benj. Tudel.	Benjamini de Tudelâ itinerarium hebraicè et latinè. Lugd. Batav. Elzevir, 1633, in-8°.
Benoît.	Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul, par le P. Benoît. Toul, 1707, in-4°.
Bernardi op.	S. Benardi opera, curâ Joannis Mabillon. Parisiis, 1690, 2 vol. in-fol. (Autres éditions indiquées ci-dessous, p. 213-227).
Bernardi Vita.	De S. Bernardi vita libri 7, p. 1062 et suiv. du t. II des œuvres de S. Bernard, édit. de 1690. (Autres vies de S. Bernard, indiquées ci-dessous, p. 130-131).
Bernier.	Histoire de la ville de Blois, par J. Bernier. Paris, Muguet, 1682, in-4°.
Bertrand.	Gesta Tholosanorum, autore Bertrando. Tolosæ, 1515, in-fol.
Besly.	Histoire des Comtes de Poitou et Ducs de Guyenne, par J. Besly. Paris, Bertault, 1647, in-fol.
Besse.	Histoire des Ducs, Marquis, et Comtes de Narbonne, autrement appelés Princes des Goths, Ducs de Septimanie, et Marquis de Gothie, par Besse. Paris, 1660, in-4°.
Bibl. Floriac.	Floriacensis vetus Bibliotheca benedictina, à Joanne à Bosco (Dubois). Lugduni, Cardon, 1605, in-8°.
Bibl. Patr.	Bibliotheca maxima Patrum, curâ Ph. Despont. Lugduni, Anisson, 1677, 30 vol. in-fol.
Blackstone.	Commentaries on the laws of england by W. Blackstone. Oxford, 1765, 4 vol. in-8°.
Bolland.	Acta Sanctorum omnium, curâ Joannis Bollandi ac sociorum. Antuerpiæ, 1643-1794, 53 vol. in-fol.
Bong.	Gesta Dei per Francos sive de orientalibus expeditionibus, et de regno Francorum Hierosolymitano scriptores varii, collecti à Jacobo Bongarsio. Hanoviæ, 1611, 2 vol. in fol.
Bossuet.	Histoire des Variations, par Bossuet. Paris, 1770, 5 vol. in-12, et t. III des œuvres de Bossuet. Paris, 1743, in-4°.

Histoire de Provence, par H. Bouche. Aix, 1664, 2 vol. in-fol.	Bouche.
Rerum gallicarum et franc. scriptores... Recueil des historiens de France, par D. Bouquet et autres bénédictins. — Depuis le t. XIV inclusivement, par M. Brial de l'Institut. Paris, 1738-1814, 16 vol. in-fol.	Bouq. Hist. Fr.
Notice du roman du Rou, par Feudrix de Bréquigny, dans les notices des manuscrits, t. V, p. 21-78, in-4°.	Bréquigny.
Antiquitatum et annalium Trevirensium libri 25, à Ch. Brouwero et Jac. Masenio. Leodii, Hovius, 1670, 2 vol. in-fol.	Brouwer.
Buzelini Cameracencis Gallo-Flandria sacra et profana. Duaci, Wyon, 1625, 2 vol. in-fol.	Buzelin.

C.

Histoire ecclesiast. et civile de la Lorraine, par D. Aug. Calmet. Nancy, 1728, 3 vol. in-fol. — *Ibid.* 1745-1757, 7 vol. in-fol.	Calm. H. de Lorr.
Catalogus libr. mss. Angliæ et Hiberniæ. Oxon. Sheldon, 1697, 2 vol. in-fol.	Cat. Bibl. Angl.
Bibliotheca Baluziana, seu catalogus librorum Steph. Baluzii. Parisiis, Martin, 1719, 2 vol. in-12.	Cat. Bibl. Baluz.
Catalogus librorum mss. Bibliothecæ Cottonianæ, 1696, in-fol.	Cat. Bibl. Cotton.
Catalogus codicum mss. Bibliothecæ regiæ (studio Aniceti Mellot). Parisiis, typis regiis, 1739-1744, 4 vol. in-fol.	Cat. Bibl. Reg.
Mém. de l'Hist. du Langued. par Guill. Catel. Tolose, Bosc, 1633, in-fol.	Catel.
Scriptorum ecclesiasticorum historia litteraria, à Guillelmo Cave. Oxon. Sheldon, 1740 et 1743, 2 vol. in-fol.	Cave.
Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques, par D. Ceillier. Paris, Barois, 1732-1764, 23 vol. in-4°.	Ceillier.
Historiæ ecclesiasticæ centuriæ 13 congestæ per Magdeburgenses. Flaccum Illyricum, Wigandum, etc. Basileæ, 1552-1554, 13 tom. 8 vol. in-fol.	Cent. Magd.
Discours histor. concernant le mariage d'Ansbert et de Blitilde, prétendue fille du roi Clotaire I ou II, par Chantereau Lefebvre. Paris, 1647, in-4°.	Chantereau Lef.
Histoire de la sainte église de Vienne, par C. Charvet. Lyon, 1761, in-4°.	Charvet.
Sancti Bernardi genus illustre assertum, à Fr. Chifflet. Divione, Chavance, 1660, in-4°.	Fr. Chifflet.
Vesuntio, civitas imperialis, sequanorum metropolis, illustrata à J. Jacobo Chifflet. Lugduni, 1618, in-4°.	J. Jac. Chifflet.
Histoire générale du Dauphiné, par Nic. Chorier. Grenoble, 1661, et Lyon, 1672, 2 vol. in-fol.	Chorier.
Breve Chronicon Elnonense, p. 1390-1400 du t. III du Recueil de Martène, intitulé, *Thesaurus anecdotorum*, in-fol.	Chron. Elnon.
Chronicon Malleacensis cœnobii, p. 190 du t. II du Recueil de Labbe, intitulé, *Bibliotheca mss. cod.* in-fol.	Chron. Malleac.
Chronicon Mauriacensis monasterii, p. 359 du t. IV du Recueil des historiens de France de Duchesne, in-fol.	Chron. Maurin.
Chronicon monasterii Reicherpensis, 1611, in-4°.	Chron. Reicherp.
Alfonsi Ciaconii vitæ et res gestæ summor. Pontificum romanor. et Sanctæ Ecclesiæ cardinalium. Romæ, de Rubeis, 1677, 4 vol. in-fol.	Ciacon.
Le vrai Childebrand, ou réponse au traité injurieux de M. Chifflet, médecin du roi d'Espagne, contre le duc de Childebrand, frère du prince	Combault.

Charles Martel, duquel descend la maison du roi Hugues Capet; par Ch. Combault, baron d'Auteuil. Paris, 1656, in-4°.

Corrozet. — Antiquités, chroniques et singularités de Paris, par Gilles Corrozet, Paris, 1586, in-16.

Coutumier gén. — Nouveau Coutumier général, ou corps de coutumes générales et particulières de France, recueillies par Bourdot de Richebourg. Paris, Robustel, 1724, 4 vol. in-fol.

Crowæus. — Guillelmi Crowæi Elenchus scriptorum in Sacram Scripturam. Londini, 1672, in-8°.

D.

Daniel Mil. Fr. — Hist. de la Milice française, par le P. Daniel, jés. Paris, 1760, 2 vol. in-4°.

Dempster. — Thomæ Dempsteri, historia gentis Scotorum Bononiæ, 1627, in-4°.

De Visch. — Bibliotheca scriptorum ordinis Cisterciensis, autore Carolo de Visch. Coloniæ, Agripp. 1656, in-4°.

Dominici. — Marci Antonii Dominici familia Ansberti rediviva, sive superior et inferior stemmatis B. Arnulphi linea, contrà Lud. Fabri et J. Jac. Chiffl. objectiones, vindicata. Parisiis, 1648, in-4°.

Dorland. — Petri Dorlandi chronicon Cartusiense, cum notis Theodori Petræi. Coloniæ, 1668, in-8°.

Doujat. — Joannis Doujat prænotiones canonicæ et civiles. Parisiis, 1687, in-4°.

Dubois. — Gerardi Dubois, historia Ecclesiæ Parisiensis. Parisiis, Muguet, 1690-1710, 2 vol. in-fol.

Duboulay. — Historia Universitatis parisiensis, autore Cæsare Egassio Bulæo (Du Boulay). Parisiis, 1665-1673, 6 vol. in-fol.

Dubreuil. — Théâtre des antiquités de Paris, par Jacq. du Breuil, bénédictin. Paris, 1612, in-4°; Paris, 1639, in-4°.

Ducange. — Caroli Dufresne Ducange glossarium mediæ et infimæ latinitatis (cum indice autorum). Parisiis, Osmont, 1733-1736, 6 vol. in-fol.

Duch. H. Fr. — Historiæ francorum scriptores, collecti ab Andreâ Duchesne. Parisiis, 1636, 5 vol. in-fol.

Duch. Norm — Historiæ Normanorum scriptores antiqui, collecti ab Andreâ Duchesne. Parisiis, 1629, in-fol.

Duch. Bibl. Clun. — Bibliotheca Cluniacensis, operâ Martini Marrier et Andreæ Duchesne. Parisiis, 1614, in-fol.

Duch. Gén. Beth. — Histoire généalogique de la maison de Béthune, par André Duchesne. Paris, 1639, in-fol.

Duch. Gen. Guin. — Histoire généalogique des maisons de Guines, Ardres, Gand, et Coucy, par André Duchesne. Paris, 1631, in-fol.

Du Moustier. — Neustria pia, sive de abbatiis et prioratibus totius Normaniæ, autore Arthuro Dumoustier. Rothomagi, 1663, in-fol.

Dupin. — Histoire des auteurs ecclésiastiques du XII[e] siècle, par Ellies Dupin. Paris, 1696, 2 vol. in-8°.

Dupless. Meaux. — Histoire de l'église de Meaux, par dom Toussaint Duplessis. Paris, Gandouin, 1731, 2 vol, in-4°.

Duplessis. Norm. — Description géographique et historique de la Haute Normandie, par dom Toussaint Duplessis. Paris, 1740, 2 vol. in-4°.

E.

Eadmeri Cantuariensis monachi historia novorum. A la suite des œuvres de saint Anselme. Paris, 1695, in-fol, ou 1721, in-fol. — Eadmer

Corpus historicum medii ævi, sive scriptores qui res gestas præcipuè in Germaniâ illustraverunt, curâ J. Georg. Eccardi. Francof. et Lipsiæ, Gleditsch, 1744, 2 vol. in-fol. — Eccard.

Scriptores ordinis prædicatorum, opus inchoatum à Jac. Quetif, absolutum à Jac. Echard. Parisiis, 1719 et 1721, 2 vol. in-fol. — Echard.

Exordium magnum Cisterciense, t. I, Biblioth. PP. cisterc. Bertr. Tissier, 1660, in-fol. — Exord. M. Cist.

F.

Joannis Alb. Fabricii, Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis. Hamburgi. 1734, 6 vol. in-8°. — Cum notis Dominici Mansi, Patavii, Manfré, 1754, 6 vol. in-4°. — Fabric. Med.

J. Alb. Fabricii Bibliotheca ecclesiastica, in quâ continentur de scriptoribus ecclesiasticis libri plurimorum. Hamburgi, 1718, in-fol. — Fabric. B. Eccl

Falconis Beneventani chronicon, p. 82 du t. V du Recueil de Muratori; *Rerum Italic. Scriptores.* — Falc. Benev.

Origine de la langue et de la poésie française, par Cl. Fauchet. Paris, Patisson, 1581, in-8°. — Fauchet.

Histoire de l'abbaye de Saint-Denis, par dom Mich. Félibien. Paris, Léonard, 1706, in-fol. — Félibien.

Historia de España por D. Juan Ferreras. Madrid, 1700-1732, 16 vol. in-4°. — Hist. générale d'Espagne par Ferreras, traduite par d'Hermilly. Paris, Osmont, 1741-1751, 10 vol. in-4°. — Ferreras.

Ferii Locrii Maria augusta. Atrebati, Mandhuy, 1608, in-4°. — Ferr. Locr.

Hist. eccles. par Fleuri. Paris, 1691-1737, 36 vol. in-4°, ou 36 vol. in-12. — Fleuri.

Biblioth. Belgica, sive Belgici scriptores à Valerio Andreâ, Auberto Miræo, Fr. Swertio recensiti: curâ Fr. Foppens. Bruxellis, 1739, 2 vol. in-4°. — Foppens.

Rerum germanicarum scriptores aliquot insignes, collecti à Marquardo Frehero. Editio Struviana, Argentorati, 1717, 3 vol. in-fol. — Directorium historicorum medii ævi, à Marquardo Frehero, Goettingæ, 1772, in-4°. — Theatrum virorum eruditione clarorum, à Marq. Frehero. Norimbergæ, 1688, 2 vol. in-fol. — Freher.

Petri Frison, Gallia purpurata. Paris, Lemoine, 1638, in-fol. — Frison.

Hist. de l'abbaye de S.-Etienne de Dijon, par Cl. Fyot. Dijon, 1696, in-fol. — Fyot.

G.

Gallia Christiana (nova) operâ Dionysii Sammarthani et aliorum. Parisiis, 1715-1785, 13 vol. in-fol. — Gall. Chr. F

Verbum abbreviatum, opus Petri Cantoris, cum notis Georgii Galopin. Montibus, 1637, in-4°. — Galopin.

Ganz.	Chronologia sacro-profana à mundo condito ad ann. 5353 (Christi 1592), dicta Germen David, autore R. David Ganz, in latinum versa et observation. illustrata per Guill. Henr. Vorstium. Lugd. Batav. 1644, in-4°.
Garat.	Eloge de Suger par M. Garat. Paris, Demonville, 1779, in-8°.
Gariel.	Series Præsulum Magalonensium et Monspeliensium, autore P. Gariel, Tolosæ, 1652, in-fol. Ibid. 1665, in-fol.
Gerv. Dorob.	Gervasii Dorobernensis monachi chronicon, inter Anglicæ Historiæ scriptores 10. Lond. 1652, in-fol. — Ejusdem liber de Pontificibus Cantuariensis Ecclesiæ, ibid. p. 1630-1683.
Ghedal.	Ghedalias ben Joseph, Schalschelet Hakkabala. Venetiis, 1587, in-4°,
Godwin.	Fr. Godwini de præsulibus Angl. commentarius. Cantabrigiæ, 1743, in-fol.
Goffr. Vind.	Goffridi Vindocinensis abbatis epistolarum libri 5, cum notis Jac. Sirmondi. Parisiis, 1610, in-8°; et p. 615 du t. III du Recueil de Sirmond, intitulé, *Opera Varia*. Parisiis, 1696, in-fol.
Gosse.	Histoire de l'abbaye d'Arrouaise, par Gosse, prieur d'Arrouaise, de l'Académie d'Arras. Lille, 1786, in-4°.
Gosvini Vita.	Vita S. Gosvini Aquicintinensis abbatis, à duobus monachis ejusdem cœnobii exarata, à Richardo Gibbono edita. Duaci, Wion, 1620, in-8°.
Grandin.	Martini Grandini opera theologica, cum variis disputationibus. 1710-1712, in-4°.
Gregor. M.	Sancti Gregorii magni papæ I opera. Parisiis, 1705, 3 vol. in-fol.
Guibert.	Guiberti abbatis de Novigento opera, edita à Lucâ Dachery. Parisiis, 1651, in-fol.
Guig.	Statuta ordinis Cartusiensis à Guigone compilata. Basileæ, Amerbach, 1510, in-fol.
Guill. Gr.	Vita Margaritæ comitissæ, à Guillelmo canonico Gratianop. 1643. in-4°.
Guill. Neubr.	Guillelmi Neubrigensis chronica rerum Anglicarum, cum notis J. Picard. Oxon. Sheldon, 1719, 3 vol. in-8°; et dans les collect. d'hist. d'Angl.
Guill. Tyr.	Guillelmi Tyrii archiepiscopi historiæ rerum in partibus transmarinis gestarum libri 23. Dans le recueil de Bongars, intitulé, *Gesta Dei per Francos*.

H.

Harpsfeld.	Hist. ecclesiast. Anglicana à Nic. Harpsfeldio. Duaci, Wion, 1622, in-fol.
Helinand.	Helinandi monachi chronicon, dans le t. VII de la Bibliothèque des Pères de Citeaux, publ. par Tissier, 1660, in-fol.
Hénault.	Abrégé chronolog. de l'Hist. de France, par le président Hénault. Paris. Prault, 1768, 3 vol. in-8°.
Henr. Gandav.	Henricus Gandavensis de scriptoribus ecclesiasticis; dans le Recueil de Fabricius, intitulé, *Bibliotheca ecclesiastica*, 1718, in-fol.
Henr. Menol.	Menologium Cisterciense, notationibus illustratum cum constitutionibus et privilegiis ejusd. ordinis, curâ Chrysost. Henriquez. Antuerpiæ, Moret, 1630, in-fol.
Henr. Fascic.	Fasciculus sanctorum ordinis Cisterciensis, curâ Chrysostomi Henriquez. Coloniæ, 1631, 2 vol. in-4°.
Henriq. Phœn.	Chrysostomi Henriquez Phœnix reviviscens, sive ord. Cisterciensis scriptorum Angliæ et Hiberniæ series. Bruxellis, 1626, in-4°.
Hermann.	Hermanni (vel Herimanni) monachi, de miraculis B. Mariæ Laudunensis

de gestis Bartholomæi episcopi et S. Norberti libri 3, page 526-560 operum Guiberti de Novigento. — Ejusd. Hermanni narratio restaurationis abbatiæ S. Martini Tornacensis. Dans le Spicilège de Dachery, p. 888-926 du t. II in-fol.; p. 358-487 du t. XII, in-4°.

La lignée des seigneurs d'Amboise, et depuis quel temps et par quels seigneurs et quels mérites ils furent reçus en icelle; *ou bien*, Histoire Lochoise, des antiquités des villes d'Amboise, Loches, Beaulieu, Blois, Montrichard, et incidemment des comtes d'Anjou, paraphrasée en françois par Hervé de la Queue, de l'ordre des frères prêcheurs, à la requête de Jeanne d'Amboise, dame de Revel et de Tiffauge. *Manuscrit.* — Hervé.

Historiæ anglicæ scriptores 10 illustrati a Rogerio Twissden, et à Seldeno. Londini, 1652, in-fol. — H. angl. scr. 10.

Hist. britannicæ, saxonicæ, anglo-saxonicæ, scriptores 20, collecti à Th. Gale. Oxon, Sheldon, 1691, 2 vol. in-fol. — H. angl. scr. 20.

Histoire de l'Eglise gallicane, par Longueval, Brumoy, et autres jésuites. Paris, 1730-1749, 18 vol. in-4°. — H. de l'Egl. gall.

Historia Engolismensium pontificum et comitum, ab autore anonymo, p. 249-364 du t. II de la Coll. de Labbe, intitulée : *Biblioth. mss. nova.* — Hist. Engol.

Supplementum Bibliothecæ patrum, editum à Jacobo Hommey. Parisiis, 1684, in-8°. — Hommey.

Joannis Nic. ab Hontheim, historia Trevirensis diplomatica et historica. — Ejusdem Prodromus historiæ Trevirensis. Augustæ Vindelicorum, 1750-1757, 5 vol. in-fol. — Hontheim.

Antiquités historiques de l'Eglise royale de Saint-Aignan d'Orléans, par Rob. Hubert. Orléans, Hotot, 1661, in-4°. — Hubert.

P. Dan. Huet, de optimo genere interpretandi, et de claris interpretibus, Parisiis, 1661, in-4°. — Huet.

Hugonis Flaviacensis chronicon Virdunense. — Dans le t. I du Recueil de Labbe, intitulé : *Bibliotheca mss. nova.* — Hug. Flav.

Hugonis Rothomagensis archiepiscopi, dialogorum seu quæstionum libri 7, p. 891, et du t. V du Rec. de Martène, intitulé : *Thesaurus anecdotorum.* — Ejusdem Hugonis, contra Hæreses sui temporis sive de ecclesiâ et ejus minist. libri 3. A la suite des œuv. de Guibert, p. 690. — Hug. Rot.

Caroli Ludovici Hugonis, annales ordinis præmonstratensis. Nanceii, Cusson, 1734 et 1736. 2 vol. in-fol. — Ejusdem monumenta sacræ antiquitatis. Stigavii, 1725, 2 vol. in-fol. — Car. Lud. Hugo.

Magistri Hugonis de S.-Victore opera omnia. Rothom. 1648, 3 vol. in-fol. — Hug. de S. Vict.

History of england, by Dav. Hume, London, 1770, 8 vol. in-4°. — Hume.

I.

Ivonis Carnotensis episcopi epistolæ. — Et opera omnia, cum notis Franc. Jureti et J. B. Souchet. Parisiis, 1647, in-fol. — Iv. Carn.

J.

Ludov. Jacob Bibliotheca pontificia. Lugduni, 1643, in-4°, 1647, in-4°. — Jacob. B. Pont.

K.

L.

Godofr. Guillelmi Leibnitzii accessiones histor. quibus scriptores rerum Germanicarum continentur Hanoveræ, 1700, 2 vol. in-4°. Leibn. Acc. H.
Bibliothèque historique de la France, par Jac. Lelong de l'Oratoire, nouv. édit. augmentée par Fevret de Fontette. Paris, Hérissant, 1768-1778, 5 vol. in-fol. Lelong, Bib. de Fr.
Bibliotheca sacra in Binos syllabos distincta, à Jacobo Lelong. Parisiis, Coustelier, 1723, 2 vol. in-fol. Lelong, Bib. S.
Essai de l'histoire de l'ordre de Citeaux, par D. Pierre le Nain. Paris, 1696, 1697, 9 vol. in-12. Le Nain.
Méthode pour étudier l'histoire, avec un catalogue des historiens, par Lenglet Dufresnoy, nouv. édit. augmentée par Drouet. Paris, Tilliard, 1772, 15 vol. in-12. Lenglet Dufr.
Joannis le Paige, Biblioth. ordinis Præmonstratensis. Parisiis, 1633, in-fol. Le Paige, B. P.
Annales de l'Église cathédrale de Noyon, avec une description de la ville, par Le Vasseur. Paris, Sara, 1633, 2 vol. in-4°. Le Vasseur.
Polycarpi Leyseri, Hist. poëtarum latin. medii ævi. Halæ, Magd. 1721, in-8°. Leyser.
Martini Lipenii Bibliotheca realis theologica. Francof. 1685, 2 vol. in-fol. Lipen, B. Th.
La Bibliothèque chartraine, ou Traité des auteurs et hommes illustres du diocèse de Chartres, par Dom J. Liron. Paris, 1778, in-4°. Liron, Bib. Ch.
Les Aménités de la critique, par Dom J. Liron. Paris, 1727, 2 vol. in-12. Liron, Amén.
Singularités historiques, par Dom J. Liron. Paris, 1738, 4 vol. in-12. Liron, Sing.
Histoires et antiquités du pays de Beauvais, par Pierre Louvet. Beauvais, 1630, 2 vol. in-8°. Louvet.
Ottomari Luscinii allegoriæ simul et tropologiæ in locos communes utriusque testamenti selectiores. Parisiis, 1574, in-8°. Luscin.

M.

Sancta et metropolitana Ecclesia Turonensis, sive Series Turonensium archiepiscopor. etc., autore Joanne Maan. Augustæ Turonum, in ædibus autoris, 1667, in-fol. Maan.
Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti, studio Joannis Mabillon et Lucæ d'Achery. Parisiis, 1668-1702, 9 vol. in-fol. Mab. Act.
Vetera Analecta collecta à J. Mabillon. Parisiis, Montalant, 1723, in-fol. Mab. Anal.
Annales ordinis S. Benedicti, à Joanne Mabillon (et Renato Massuet). Parisiis, Robustel, 1703-1739, 6 vol. in-fol. Mab. Ann.
Traité des études monastiques par Dom Mabillon. Paris, 1691, in-4°. Paris, 1592, 2 vol. in-12. Mab. Ét. Mon.
Joannis Magni Gothorum Sueonumque historia. Romæ, 1554, in-fol. Magnus.
Histoire des Croisades par Maimbourg. Paris, 1675, 2 vol. in-4°; *ibid.* 1686, 2 vol. in-4°. Maimbourg, Cr.
Antiq. de la ville de Paris, par Claude Malingre. Paris, Rocolet, 1640, in-fol. Malingre.
Guillemi Malmesburiensis de gestis Pontificum Anglorum libri 4. Francof. Wechel, 1601, in-fol. Et liber quintus, t. II Angliæ sacræ Henrici Warthon. Lond. 1691, in-fol. Malm. angl. Pont.
Cisterciensium annalium tomi 4, autore Angelo Manrique. Lugduni (Anisson), 1642-1653, 4 vol. in-fol. Manrique.
Histoire de Béarn, contenant l'origine des rois de Navarre, des ducs de Gascogne, par P. de Marca. Paris, Camusat, 1640, in-fol. Marca Bearn.

Marca Con.	De Concordiâ sacerdotii et imperii, opus Petri de Marca, cum notis Steph. Baluzii. Parisiis, 1663, in-fol. Parisiis, 1704, in-fol.
Marchant.	Jacobi Marchant commentariorum de Flandriâ libri 4, Antuerpiæ, Plantin, 1596, in-8°.
Marlot.	Metropolis Remensis historia, studio Guillelmi Marlot. Insulis, de Rache, 1666, 2 vol. in-fol.
Marolles.	Les histoires des anciens comtes d'Anjou et de la construction d'Amboise, avec des remarq. par de Marolles, abbé de Villeloin. Paris, 1681, in-4°.
Mart. Anecd.	Thesaurus novus anecdot. complectens epistolas, diplomata, etc. studio Edmundi Martène et Ursini Durand. Parisiis, Delaulne, 1717, 5 vol. in-fol.
Mart. Coll. ampl.	Veterum script. et monument. collectio amplissima, studio Edmundi Martène et Ursini Durand. Parisiis, Montalant, 1724-1733, 9 vol. in-fol.
Mart. Rit.	Edmundi Martène, de ritibus Ecclesiæ libri 4. Antuerp. (Mediolani, curâ Muratorii) 1736-1738, 4 vol. in-fol.
Mart. Voy. litt.	Voyage littéraire de deux bénédictins (Martène et Durand). Paris, 1717 et 1724, 2 vol. in-4°.
Massieu.	Hist. de la poésie française par l'abbé Massieu. Paris, Prault, 1739, in-12.
Mathoud	D. Hugonis Mathoud notæ in Robertum Pullum. Dans l'éd. des œuvres de Rob. Pull. Paris, 1655, in-fol.
Maupertuy.	Histoire de la Sainte Eglise de Vienne, par J. Drouet de Maupertuy. Lyon, Certe, 1708, in-4°.
Mém. Dauph.	Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné, 1711.
Mém. de Trév.	Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et beaux-arts. (Journal de Trévoux, par Catrou, Tournemine, Buffier, et autres jés.) 1701-1762.
Ménage, Sablé.	Histoire de Sablé, par Gilles Ménage. Paris, 1683, in-fol.
Mén. Dict. étym.	Dictionn. étymol. par Gilles Ménage. Paris, Briasson, 1750, 2 vol. in-fol.
Ménard.	Martyrologium sanctorum ordinis S. Benedicti, cum observation. Nicolai Hug Ménard. Parisiis, 1624 vel 1629, in-8°. — Ejusdem Diatriba de Unico Dionysio. Parisiis, 1643 vel 1644, in-8°.
Ménétrier	Histoire civile et consulaire de la ville de Lyon, justifiée par chartes, chroniques, etc. par Ménétrier. Lyon, de Ville, 1696, in-fol.
Meyer	Jacobi Meyeri Commentarii sivè Annales rerum flandricarum. Antuerpiæ, 1561, in-fol. Francof. 1580, in-fol.
Millot.	Histoire littéraire des Troubadours, par Millot (sur les mémoires de Sainte-Palaye). Paris, Durand, 1774, 3 vol. in-12.
Mir. Ben. Or.	Origines Cœnobiorum ordinis S. Benedicti, in Belgio, studio Auberti Miræi (Le Mire) Antuerpiæ, 1606, in-8°.
Mir. Chr. Cist	Chronicon Cisterciense, studio Auberti Miræi. Coloniæ, 1614, in-fol.
Mir. Chr. Pr	Ord. Præm. chron. studio Aub. Miræi. Colon. Agripp. Gualter, 1613, in-8°.
Miræi op.	Auberti Miræi opera diplomatica et historica; curâ Francisci Foppens. Lovanii et Bruxellis, 1723-1748, 4 vol. in-fol.
Miss. Cisterc.	Missale Cisterciense. Parisiis, 1526, in-fol.
[illegible]	Les moines empruntés, par P. Joseph (de Haitze). 1698, 2 tom. in-12.
[illegible]	Martyrologium cum notis Joannis Molani. Antuerpiæ, 1583, in-8°.
[illegible] Nat. SS	Natales sanctorum Belgii, studio Joannis Molani. Lovanii, 1595, in-8°.
[illegible]	Monasticon anglicanum, studio Rogeri Dodsworth et Guillelmi Dugdale. Londini, Hodgkinson, 1655-1673, 3 vol. in-fol.
[illegible]	Bibliotheca bibliothecarum mss. nova, autore Bernardo de Monfaucon. Parisiis, Briasson, 1739, 2 vol. in-fol.
Moréri.	Dictionnaire historique de Moréri. Paris, 1759, 10 vol. in-fol.
Moroti.	Theatr. sacri ord. carthusiani, à Carolo Jos. Morotio. Taurini, 1681, in-f.

Antiquitates italicæ medii ævi, sive dissertationes Lud. Antonii Muratorii. Mediolani, 1738-1742, 6 vol. in-fol. Muratori Ant.

Rerum italicarum scriptores, collecti à Lud. Ant. Muratorio. Mediolani, 1723-1751, 25 tom. 29 vol. in-fol. Muratori Scr. rer. ital.

N.

Nicolai Aremarensis quondam sancto Bernardo à secretis, epistolæ. p. 517-535 du tome 21 de la Bibliothèque des Pères. L. 1667, in-fol. Nic. Arem.

Nomenclator cardinalium, digestus à Lud. Castaneo. Tolosæ, De la Case, 1614, in-4°. Nomencl. Card.

Notices et extraits des mss. de Bibliothèque royale et autres Biblioth. de Paris, publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et par l'Institut. Paris, 1787-1813, 9 vol. in-4°. Not. des mss.

O.

Odonis de Diogillo libelli 7 de profectione regis Ludovici VII in orientem. — Dans le livre de Chifflet, intitulé: S. Benardi genus illustre assertum. Divione, 1660, in-4°. Odon. de Diog.

Orderici Vitalis, libri 13 historiæ ecclesiasticæ. — Dans le Recueil de Duchesne, intitulé : Scriptores historiæ Normannorum, 1619, in-fol. Order. Vital.

Ordonnances des Rois de France, recueillies par de Laurière, de Bréquigny, etc. continuées par M. Pastoret. Paris, Imp. Roy. 1728-1811, 16 vol. in-fol. Ordonnances.

Ordonnances de Wisbuy, dans les Us et coutumes de la Mer (par Clairac). Rouen, 1671, in-4°. Ord. de Wisb.

Othon de Frisingue. (Les éditions de ses œuvres sont indiquées p. 283 et 284 de ce volume). Oth. Frising.

Casimiri Oudini commentarius de script. Ecclesiæ antiquis, cum multis dissertationibus. Francofurti et Lipsiæ, Weidman, 1722, 3 vol. in-fol. Oudin.

P.

Antonii Pagi critica historico-chronologica in universos Annales Baronii. Antuerpiæ (Genev.), 1705, 4 vol. in-fol. — Et avec les Annales de Baronius, édit. de 1740, in-fol. Pagi Crit.

G. Wolfgangi Panzer Annales typographici. Norimbergæ, Zeh, 1793-1803, 11 vol. in-4°. Panzer.

Bibliothèque des auteurs de Bourgogne, par Papillon. Dijon, Marteret, 1742, 2 vol. in-fol. Papillon.

Mémoires pour l'histoire de Lyon, par Guillaume Paradin. Lyon, 1573, in-fol.; *ibid.* 1625, in-fol. Paradin.

Mathæi Paris historia major Angliæ. Londini, 1640, 2 vol. in-fol. M. Paris.

Math. Parkeri historia antiquitatum Eccl. britannicæ. Londini, 1729, in-fol. Parker.

Pérard.	Recueil de plusieurs pièces servant à l'histoire de Bourgogne, par Pérard. Paris, Cramoisy, 1664, in-fol.
Percin.	Monumenta conventûs Tolosani ordinis FF. prædicatorum, ex vetust. scriptis originalibus transcripta, à J. Jacobo Percin. Tolosæ, 1693, in-fol.
Theod. Petræ	Theodori Petræi Bibliotheca cartusiana. Coloniæ, 1609, in-12.
Petr. Bles.	Petri Blesensis opera, edita à Petro de Gussanville. Parisiis, 1667, in-fol.
Petr. Cant.	Petri Cantoris verbum abbrev. cum not. Georgii Galopin. Mont. 1637, in-4°.
Petr. Diac.	Petri Diaconi chronicon Cassinense. Parisiis, 1668, in-fol. — Et dans la Biblioth. ecclésiastique de Fabricius. Hamb. 1718, in-fol.
Petr. Vener.	Petri Venerabilis opera, p. 589-1376 de la Bibliothèque de Cluni. Paris, 1614, in-fol. — P. 813-1142 du t. XXII de la Bibliothèque des Pères, 1667, in-fol. — (Autres éditions indiquées p. 265, 266 de ce vol.)
Pez. Bibl. Asc.	D. Bernardi Pezii Biblioth. ascetica. Ratisbonæ, 1726-1733, 4 vol. in-8°.
Pez. Th. Anecd.	D. Bernardi Pezii Thesaurus anecdotorum novissimus. Augustæ Vindelicorum, 1721, 7 tom. 6 vol. in-fol.
Phil. B. S. P	Philippi abbatis bonæ spei ordinis Præm. opera omnia. Duaci, 1621, in-fol.
Pinard.	Chronologie historique et militaire, par Pinard. Paris, 1760, 7 vol. in-4°.
Pits.	Joannes Pitseus de scriptoribus Angliæ illustribus. Parisiis, 1619, in-4°.
Plancher.	Hist. génér. et particul. de Bourgogne, avec des notes, dissert. et preuves, par un bénéd. (Urbain Plancher). Dijon, de Fay, 1739-1748, 3 vol. in-fol.
Pommeraye.	Hist. des archevêques de Rouen, par un bénédictin (Fr. Pommeraye). Paris, Maurry, 1667, in-fol.
Possev. appar.	Antonii Possevini apparatus sacer, cum appendicibus. Venetiis, 1606. 3 vol. — Coloniæ, 1608, 2 vol. in-fol.
Poss. Cat. mss.	Catalogus manuscriptorum, digestus ab Antonio Possevino. — A la fin de l'*Apparatus sacer*.
R. Pull.	Roberti Pulli cardinalis sententiarum libri 7, editi studio Hugonis Mathoud. Parisiis, 1665, in-fol.

R.

Radevic.	Radevicus de gestis Frederici Ænobarbi imper. — A la suite d'Othon de Frisingue, dans la Collection des historiens d'Allemagne d'Urtisius.
Rudul. Trud.	Gesta abbatum Trudonensium, autore Rudulpho ejusdem loci abbate. — Dans le Spicilége de d'Achery, t. II, in-fol; p. 344 du t. VII, in-4°.
Raisse. Natal. SS. Belg.	Ad natales sanctorum Belgii auctuarium, autore Arnoldo de Raisse. Duaci, Auroy, 1626, in-8°.
Rap. Thoyr.	Histoire d'Angleterre, par Rapin de Thoyras, etc. avec les remarques de Tyndall. La Haye, 1726-1736, 15 vol. in-4°. — Nouv. édition donnée par Lefebvre de Saint-Marc. La Haye (Paris), 1749, 16 vol. in-4°.
Rich. Hagust.	Richardus prior Hagulstadensis de gestis regis Stephani et bello Standardi. — Inter Historiæ Angliæ scriptores 10. Lond. 1652, in-fol.
Rich. à S. Vict.	Magistri Richardi à Sancto-Victore opera. Rothomagi, 1650, in-fol.
Rob. de M.	Roberti de Monte, abbatis S. Michaelis, chronica, sive appendix ad Sigebertum ab anno 1100, usque ad 1184. — A la suite des œuvres de Guibert de Nogent. p. 743-810.
Rodrig. de C.	Bibliotheca Espanola por Rodriguez de Castro. Madrid, 1781, in-fol.
Roquefort.	Glossaire de la langue romane, par J. P. Roquefort. Paris, Warée, 1808, 2 vol. in-8°.

Rogerii de Hoveden Annales ab anno 732 ad annum 1201. P. 401-429 du recueil intitulé : Anglicarum rerum scriptores post Bedam præcipui, editi ab Henr. Savilio. Lond. 1596, in-fol.; Francof. 1611, in-fol. Rog. de Hoved.
Joannis Bern. de Rossi Biblioth. judaica antichristiana. Parmæ, 1800, in-8°. Rossi Bibl.
Dizionario storico degli autori Ebrei e delle loro opere; da Giov. Bern. de Rossi. Parma, Stamp. Reale, 1802, 2 vol. in-8°. Rossi Diz.
Manuscripti codices bibliothecæ Joan. Bernardi de Rossi ab ipso accuratè descripti et illustrati. Parmæ, 1803, 3 vol. in-8°. Rossi, mss.
Histoire de Melun, par Séb. Roulliard. Paris, 1628, in-4°. Roulliard.
Historia monasterii Reomaensis in tractu Lingonensi; à Petro Roverio. Parisiis, Cramoisy, 1637, in-4°. P. Rover.
Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscumque generis acta publica, inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, regés, etc. studio Thomæ Rymer. Hagæ, Com. 1745, 10 vol. in-fol. Rymer

S.

Bibliotheca Belgica manuscr. sive Elenchus universalis codicum manusc. in celebrior. Belgii bibliot. ab Antonio Sandero. Insulis, 1641, in-4°. Sander.
Christophi Sandii notæ et animadversiones in Vossium de historicis latinis. Amstel. 1777, in-12. Sandius
De claris Archi-gymnasii Bononiensis professoribus à sæculo XI ad XIV, opus P. D. M. Sarti. Bononiæ, 1769 et 1771, 2 t. in-fol. Sarti Prof. B.
Anglicarum rerum scriptores post Bedam præcipui, editi ab Henr. Savilio. Lond. 1596, in-fol.; Francof. 1611, in-fol. Savil. Script. rer angl.
Joannis Seldeni, mare clausum seu de dominio maris. Lond. 1636, in-12. Seld. M. Cl.
Histoire de la ville de Rouen, par Servin, 1775, 2 vol. in-12. Ser. H. de Rouen.
Bibliotheca Conradi Gesneri, recognita et aucta à Josiâ Simlero. Tiguri, 1574, in-fol.; Tiguri, Froschover, 1583, in-fol. Simler. Bib.
Catalogus manuscript. Bibliothecæ Bernensis, annotationibus illustratus à J. K. Sinner. Bernæ, Typogr, reipubl. 1760, 2 vol. in-8°. Sinner Bibl. B
Jacobi Sirmondi opera varia. (Collectio scriptorum et monument. eccles.) Parisiis, Typ. Reg. 1696, 5 vol. in-fol. Sirmond. O. V.
Sixti Senensis Bibliotheca sancta. Lugduni, 1576, in-fol.; Parisiis, 1610, in-fol.; Neapoli, 1742, 2 vol. in-fol. Sixt Sen. B. S
Concilia magnæ Britanniæ et Hiberniæ, collecta ab Henrico Spelman, cum notis Davidis Wilkins. Londini, 1747, 4 vol. in-fol. Spelman.
Spicil. sive collectio veter. aliquot scriptor. curâ Lucæ d'Achery. Parisiis, 1655-1677, 14 vol. in-4°; Parisiis, Montalant, 1723, 3 vol. in-fol. Spicileg.
Sugerii, abbatis S. Dionysii, epistolæ. P. 493-556 du t. IV du Recueil de Duchesne : *Scriptores rerum franc.* Suger. ep
P. Sutoris (Cousturier) de vitâ Cartusianâ liber. Parisiis, Petit, 1522, in-4°. Sutor.
Fr. Swertii Athenæ Belgicæ, sive Nomenclator inferioris Germaniæ scriptorum. Antuerp. 1628, in-fol. Swert.

T.

Histoire de la grande chancellerie de France, par Tessereau. Paris, 1676, in-fol. — Continuée par Lecomte. Paris, 1710, 2 vol. in-fol. Tessereau.

Tengnagel. Vetera monumenta contra schismaticos, pro Gregorio VII, collecta à Sebastiano Tengnagel. Ingolstad, 1612, in-4°.

Theod. Pœnit. Theodori cantuar. episc. pœnitentiale, operâ Jacobi Petit. Parisiis, in-4°.

Thes. Monum. Thesaurus monumentorum eccles. et histor., sive Henrici Canisii lectiones antiquæ, cum notis M. Jacobi Basnage, Antuerpiæ, Westein, 1725, 7 part. 4 vol. in-fol.

Th. Cant. Ep. Thomæ (Becket) cantuariensis archiepiscopi epistolæ, editæ à Christiano, Lupo. Bruxellis, 1682, 2 vol. in-4°.

Thys. de Mem. Antonius Thysius de memorabilibus angl. sax. legibus; ad calcem hist. angl. Polydori Virgilii. Lugd. Batavorum, 1649 vel 1651, in-8°.

Tillemont. Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique par le Nain de Tillemont. Paris, 1693, 16 vol. in-4°.

Tissier. B. pp. Cist. Bibliotheca patrum Cisterciensum, operâ et studio Bertrandi Tissier. Bonofonte, 1660, 6 vol. in-fol.

W. Torne. Willelmus Torne, de rebus gestis abbatum S. Augustini cantuariens. p. 1758-2226 du recueil intitulé : *Historiæ Anglicæ scriptores* 10.

Trithem. Scr. Eccles. Joannis de Tritenhem abbatis Spanhemensis liber de scriptor. eccles. — Dans le recueil de Fabricius, intitulé : *Biblioth. Eccles.* Hamb. 1718, in-f.

Trithem. Ill. German. Ejusdem Joannis Trithemii liber de viris illustribus Germaniæ; inter ejus opera historica. Francofurti, 1601, 2 part. in fol.

Tur. Provinc. De commendatione Turonicæ provinciæ et actibus episc. Turonensium; de nominibus et operibus abbatum Majoris monasterii; de destructione et reædificatione ejusdem eccles. et quare dicitur majus monasterium : opus anonymum, editum à Laurentio Bochel ad calcem historiæ Gregorii Turonensis episcopi. Parisiis, 1610, in-8°.

Tutin. Pr. ord. Cart. Camilli Tutini prospectus historiæ ordinis Cartusiani. Viterbii, 1660, in-8°.

U.

Ughelli. Ferdinandi Ughelli Italia sacra. Romæ, 1644-1662, 9 vol. in-fol. — Editio secunda aucta et emendata studio Nic. Coleti. Venetiis, 1717-1722, 9 tom. 10 vol. in-fol. — Editio tertia. Florentiæ, 1763, 10 vol. in-fol.

Uss. Ant. E. Br. Jacobi Usserii antiquitates ecclesiæ britannicæ. Londini, 1729, in-fol.

V.

Vaissette. Hist. générale de la province de Languedoc, avec les pièces justificatives, par (Claude de Vic et) Vaissette. Paris, Vincent, 1730-1745, 5 vol. in-fol.

Valer. Andr. Valerii Andreæ Bibliotheca belgica. Lovanii, 1623, in-8°; 1643, in-4°. — et dans le recueil de Foppens, intitulé: *Bibliotheca Belgica.*

Velly. Histoire de France par Velly (Villaret et Garnier). Paris, 1750-1789, 16 vol. in-4°, ou 1755, 32 vol. in-12.

Vigneul-Marv. Mélanges d'histoire et de littérature par Vigneul-Marville (dom d'Argonnes, chartreux). Paris, 1725, 3 vol. in-12.

Vill. B. Carm. Bibliotheca Carmelitana notis et dissertationibus illustrata (à Cosmâ de

Villiers à S. Stephano). Aureliani, Couret de Villeneuve, 1752, 2 vol. in-fol.
Vincentii Burgundi, episcopi Bellovacencis, speculum historiale. — In Speculo ejusdem quadruplici. Duaci, 4 vol. in-fol. Vinc. Bellov.
Vita Theobaldi, Beccensis abbatis, ab autore anonymo, p. 51 append. ad opera Laufranci, edita curâ Lucæ d'Achery, Parisiis, 1658, in-fol. Vita Theob.
Gerardi Joannis Vossii, de Historicis latinis libri 3. Lugduni, 1651, in-4°. — Et dans le t. IV de la collection des œuvres de Vossius. Amsterd. Blaeu, 1695-1701, 6 vol. in-fol. Vossius, de Hist. latin.

W.

Anglia sacra sive Collectio historiar. de archiepiscopis et episcopis Angliæ, curâ Henr. Warton. Londini, 1691, 1692, 2 vol. in-fol. — *Idem* Warthon, de Episcopis et decanis londinensibus. Londini, 1695, in-8°. Warth. Angl. S.
Willelmi de Wicumbe prologus in vitam Roberti Bituniensis, p. 295 du t. II de l'*Anglia Sacra*. Wicumbe.
Arnoldi Wion, Lignum vitæ, ornementum et decus ecclesiæ, sive de illustribus Cassin. libri 5. Venetiis, 1595, 2 vol. in-8°. Wion.
Joannis Chrysostomi Wolfii Bibliotheca Heb. seu notitia Scriptorum Hebræorum. Lipsiæ, Liebezeit, 1715-1733, 4 vol. in-4°. W. Bibl. Hebr.

FIN DE LA TABLE DES CITATIONS.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE VOLUME.

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE

SUITE DU DOUZIÈME SIÈCLE

SUR QUELQUES RABBINS

DE LA FIN DU ONZIÈME SIÈCLE

OU DU COMMENCEMENT DU DOUZIÈME.

La France avait produit, vers la fin du onzième siècle, ou au commencement du douzième, plusieurs savants rabbins, dont il n'a pas été parlé dans cet ouvrage ; Gerson Hazaken, Jacob Bar Jekar, Judas Cohen, et quelques autres encore. Les deux premiers sont placés dans la Table chronologique de Bartolocci, vers l'an 1060 ; ' le troisième, vers l'an 1070 : mais ces dates sont peu exactes, comme il sera bientôt facile de s'en convaincre. Parlons néanmoins de leurs travaux, avant de passer aux Rabbins qui sont incontestablement du douzième siècle.

t. 4. de sa Bibl. rabbinique, p. 64.

Gerson Hazaken.

Gerson Hazaken, c'est-à-dire, le Vieux, mérita d'être appelé la Lumière ou la Splendeur de la Captivité de France, Maòr Ha-gola Tzarphathi. Ce titre suffirait pour nous faire connaître sa véritable patrie. On a supposé, cependant, qu'il était né en Allemagne, ou du moins à Mayence, qui faisait, au onzième siècle, partie de cet Empire ; mais alors c'est de la Captivité d'Allemagne qu'il aurait été appelé la Lumière, et non de celle de France : peut-être avait-il vécu quelque temps à Mayence, soit comme attaché à sa synagogue, soit à quelque autre titre. Le fait, au reste, n'est énoncé que par Ghedalias Ben Joseph Jachija, auteur du Schalschelet Hakkabala, ou la Chaîne de la Cabale (la suite des traditions hébraïques depuis Moïse jusqu'à l'époque où l'auteur écrivait), lequel ne vivait que dans le seizième siècle, et dont le témoignage se trouve, par la distance même des temps, d'une plus faible autorité sur des faits de cette nature. Tous les autres écrivains disent ou répètent, *doctor lumen, splendor Captivitatis gallicæ*, c'est-à-dire, des Juifs dispersés en France hors de leur patrie.

Nous devons à Gerson Hazaken un livre intitulé : *Sepher Hattekannôth, le Livre des Constitutions* (des Règles établies, des Observances et des Cérémonies prescrites). Il a été imprimé à Venise, in-folio, en 1529. M. Bernard de Rossi, professeur de langues orientales à Parme, en conserve plusieurs exemplaires manuscrits dans sa bibliothèque, si riche surtout en ouvrages hébreux ; il les rappelle dans le dictionnaire
t. 1. p. 126. historique ' qu'il a publié des auteurs de cette nation, et plus
t. 1. p. 31 et 97 ; t. 2. p. 80 ; t. 3. p. 25. particulièrement encore ' dans la description qu'il a donnée de ses manuscrits mêmes.

La Misna est composée de plusieurs sortes de traditions : 1° les explications reçues par Moïse, de Jehova lui-même, indiquées dans l'écriture, ou faciles à en déduire ; 2° les commandemens que l'on croit avoir été donnés par ce prophète, sur le mont Sinaï, adoptés avec une foi égale ; 3° des opinions moins certaines, puisqu'elles n'émanent pas du législateur inspiré, mais seulement des magistrats, des juges, des prêtres (les différentes écoles ne sont pas toujours d'accord entre elles sur ces opinions) ; 4° les maximes établies par les sages, ces maximes que nos Israélites appellent *Haics de*

la loi, et les traducteurs latins *Sepes legis;* 5° les coutumes, les règles transmises depuis les temps les plus anciens, et approuvées par un consentement unanime. Ces différentes traditions sont devenues presque toutes des lois pour les Hébreux, et plus encore les ordres ou les préceptes venus du Seigneur, ' dont ils disent הלכה למשה מסיני *Halaca le Mosce mi Sinaï, Décision reçue par Moïse au Sinaï :* elles sont l'objet de l'ouvrage de Gerson. Il a fait aussi de nouvelles observations sur quelques parties du Talmud. M. Bernard de Rossi les rappelle également dans le premier tome de son ' dictionnaire des auteurs hébreux. Halichoth Olam. c. 1. p. 126.

' Wolf (Jean Chr.) croit que Gerson le Vieux est le même que Gerson de Paris. Si la conjecture était vraie et que l'identité fût certaine, la patrie de notre rabbin se trouverait connue d'une manière plus fixe encore, et nous n'en entendrions que mieux pourquoi il fut nommé la Lumière de la Captivité de France. Bibl. heb. t. 3. p. 175.

' Ghedalias Ben Joseph Jachija place la mort de Gerson Hazaken à l'an 4828 de la naissance du monde, 1068 de l'ère chrétienne. David Ganz, dans l'ouvrage intitulé : *Tzemach David,* et que Vorstius traduit en latin sous le titre de ' *Chronologia sacra-profana,* la place à l'année 4830, qui est l'an 1070 de Jésus-Christ. ' Bartolocci semble préférer cette opinion. Nous avons dit que, dans sa table chronologique, il faisait fleurir Gerson Hazaken en 1060. C'est l'année où Henri Ier cessa de vivre, et où Philippe Ier monta sur le trône français. Schal. Hak. p. 42. p. 132. t. 1. p. 735.

Mais n'a-t-on pas trop reculé l'époque à laquelle vivait Gerson Hazaken? En effet, l'auteur du Schalschelet Hakkabala, et après lui Bartolocci, ' le font disciple du rabbin Léon le Grand. Ce rabbin n'est-il pas le même avec qui Odon, évêque de Cambrai, ' eut une dispute, célèbre alors, sur l'incarnation de Jésus-Christ; dispute qui produisit un ouvrage de ce prélat, que nous avons encore, et sous ce titre : *Odonis, Cameracencis episcopi, disputatio cum Leone judæo, de incarnatione Christi?* Or Odon ne fut nommé qu'en 1105; on refusa même quelque temps de le mettre en possession de son épiscopat; ' Gaucher, qui l'occupait, trouvant encore, bien que déposé par un concile, un protecteur inébranlable dans l'empereur Henri V. Quoique élu et sacré, Odon fut obligé de se retirer à l'abbaye de Saint-Martin de Tournay, dont il était abbé au moment de son élection; ce t. 1. p. 735. Hist. lit. t. 9. p. 599 et suiv. Fleury, Hist. eccl. t. 14. p. 77.

ne fut qu'en 1106, après la mort de Henri, qu'il vint exercer à Cambrai ses fonctions pastorales, et il y mourut sept ans après, au mois de juin 1113. Quelque âge qu'on suppose à Léon quand cette discussion eut lieu entre Odon et lui, si Gerson Hazaken fut son disciple, il est impossible de croire que ce dernier était mort depuis environ un demi-siècle. Ajoutons que les mêmes auteurs font de Gerson le maître de Judas Cohen ou le prêtre : or celui-ci, comme nous le verrons bientôt, appartient au douzième siècle, au douzième siècle même un peu avancé. Comment aurait-il étudié sous un rabbin dont on place la mort 30 ou 40 ans avant la fin du siècle qui précède ?

Gerson eut d'autres disciples qui cultivèrent avec succès la littérature ou plutôt la théologie hébraïque ; nous en parlerons successivement. Ses *Décisions* ne furent bien connues et généralement adoptées qu'un peu avant le milieu du treizième siècle, vers l'an 1240.

Schal. Hak. p. 55 | Bartol. t. 4. p. 67.

' Un petit fils de Gerson Hazaken, le R. Moïse, a écrit un ouvrage qui a pour titre : השלחן *Hasciulchan, la Table (Mensa)*, et dans lequel il recueille toutes les décisions de la Gémare. La mort l'ayant empêché de le finir, l'ouvrage a été achevé par le rabbin Samuel, son fils.

Jacob Bar Jekar.

JACOB Bar Jekar eut pour maître Gerson Hazaken, et compta parmi ses disciples un des plus illustres docteurs juifs, Salomon Jarchi, qui le désigne lorsqu'il dit : *Magister meus senex.* J'expose ces faits sans prétendre qu'ils soient suffisamment prouvés : ' Bartolocci néanmoins aperçoit, dans le rapprochement des dates, quelques difficultés qui n'existent pas ; elles ne sont causées que par une erreur facile à détruire.

t. 3. p. 854.

' David Ganz s'est trompé en faisant de l'année 4865, 1105 de l'ère chrétienne, celle de la mort de Salomon Jarchi ; ce ne fut pas même l'année de sa naissance : nous le prouverons dans l'article destiné à faire connaître la vie et les écrits de ce rabbin célèbre. Cela posé, il deviendra facile de concevoir que Jacob, fils de Jekar, ait été le maître de Salomon Jarchi, et aussi qu'il ait eu pour maître lui-même Gerson Hazaken, que Bartolocci place ensemble avec Jacob, dans sa Table chronologique, et à un temps qui serait plutôt celui où ils commencèrent que celui où ils cessèrent de vivre.

p. 131.

L'auteur du Schalschelet Hakkabala place le fils de Jekar vers l'an 1140. ' Bartolocci, qui accuse ici les écrivains juifs de confusion et d'ineptie, s'est tellement abandonné lui-même à la confusion, que, dans un autre endroit de sa Bibliothèque rabbinique, ' il fait mourir Jacob Ben Jekar à Mayence, en 1028.

t. 3. p. 854.
t. 3. p. 57.

Ce rabbin était Français ; mais nous ignorons dans quelle province, dans quelle ville il reçut le jour. L'époque de sa naissance et celle de sa mort sont incertaines : on peut affirmer cependant qu'il naquit dans le onzième siècle, et mourut dans le douzième.

' Ses ouvrages ont encore beaucoup d'autorité parmi les Hébreux. Il n'y en a pas eu d'édition particulière. On les trouve répandus dans les œuvres des docteurs juifs.

Bartol. t. 3. p. 854 | Wolf. t. 1. p. 602.

' Jacob, fils de Jekar, fut un grand musicien, si nous en croyons Basnage ; mais je n'ai trouvé ce fait dans aucun autre écrivain. ' Une lecture trop rapide du Tzemach David lui a fait attribuer sans doute au rabbin Jacob ce que David Ganz ne dit que d'un autre rabbin, dont il parle immédiatement après, Salomon, fils de Gabiron, ' que les Juifs rangent en effet parmi les hommes qui se sont distingués dans la musique, et même dans la poésie. La manière dont David Ganz en parle nous autoriserait à le croire Français, puisqu'il le met avec les disciples de Gerson Hazaken, et parmi les maîtres de Salomon Jarchi. ' Wolf, néanmoins, le déclare Espagnol, et le fait naître à Malaga. L'opinion de Wolf est aussi celle de Rodriguez de Castro, ' dans sa *Biblioteca espanola*, publiée à Madrid, in-folio, en 1781.

Hist. des Juifs, t. 9. p. 146.
p. 132. an. 4830.
Wolf, t. 1. p. 1044 | Bartol. t. 4. p. 370.
t. 1. 1044.
p. 9.

Judas Cohen.

JUDAS Cohen (le prêtre, d'une famille sacerdotale) fut également disciple de Gerson Hazaken. Cela même nous fait croire qu'il faudrait rapprocher un peu de nous l'époque où il vécut : ce que nous avons dit de son maître, de Jacob Ben Jekar, du temps où ils vivaient, s'applique aisément à lui. Un ouvrage sur les lois cérémonielles des Juifs est le seul que ce rabbin paraisse avoir composé. Je ne sais si on l'a imprimé ; ' mais le Schalschelet Hakkabala le rappelle, et, d'après lui, ' Bartolocci, au tome 3 de sa Bibliothèque rabbinique. Wolf, ' dans sa Bibliothèque hébraïque, parle d'un commentaire sur un des livres de la Misna, dont il croit que Judas Cohen pourrait être l'auteur.

p. 42.
p. 57.
t. 3. p. 321.

On ne dit pas quelle fut sa patrie ; mais nous savons que son maître, Gerson, était Français ; que Jacob Ben Jekar, son condisciple, était Français ; que ce dernier fut un des maîtres de Salomon Jarchi, également Français : tout annonce que Judas Cohen doit l'être.

D'un autre Rabbin, du nom de Judas.

Hist. des Juifs, t. IX, p. 147.

BASNAGE nomme, parmi les disciples de Gerson Hazaken, un autre Judas qui se livra sur-tout à l'étude de la jurisprudence. Mais les autres écrivains le font étudier sous Isaac Alphés, en Espagne. (Voir, entre autres, Bartolocci, tome 3 de sa Bibliothèque rabbinique, page 41 ; Wolf, tome 1 de sa Bibliothèque hébraïque, page 421 ; et Rodriguez de Castro, dans sa Bibliothèque espagnole, page 4.) Le docteur indiqué par Basnage est d'ailleurs universellement connu sous le nom de Judas de Barcelone. David Ganz, que Basnage paraît encore avoir lu ici bien légèrement, dit uniquement que ce Judas fut contemporain de Gerson Hazaken, de Jacob, fils de Jekar, et de Salomon Jarchi. P.

p. 132. an. 4830.

TRADUCTEUR ANONYME DE PLUSIEURS OUVRAGES DU PAPE SAINT GRÉGOIRE.

NOUS avons à la Bibliothèque impériale un manuscrit qui était autrefois à la Bibliothèque de l'église de Paris, et qui renferme la traduction de trois ouvrages de Saint Grégoire ; ses Morales sur Job, ses Dialogues, et son Sermon sur la Sagesse.

On trouve, sur le premier feuillet, l'observation suivante : « Écriture du onzième siècle ; on peut en être certain. C'est le plus ancien manuscrit en langue française de tous ceux qui sont connus. Il n'y en a aucun d'aussi ancien en cette langue ni à la Bibliothèque du roi, ni à celles de Saint-Germain, de Saint-Victor, de la Sorbonne. Celui qui approche le plus de celui-ci pour l'antiquité, est la traduction des quatre livres des Rois, qui est à la Bibliothèque des Cordeliers. »

Une note plus moderne exprime, au contraire, l'opinion que ce manuscrit n'est que du treizième siècle.

Une autre note, mise en regard de celle-ci, porte : « Je crois que les traductions renfermées dans ce manuscrit ont été

faites dans la première moitié du douzième siècle. Le style et l'orthographe sont de cette époque, et j'en juge d'après les différens ouvrages des trouvères qui ont écrit dans la première moitié du même siècle. »

' Barbazan s'exprime ainsi dans sa Dissertation sur l'origine de la langue française : « Cette traduction est écrite dans le douzième siècle, mais le langage nous démontre qu'elle est beaucoup plus ancienne. Pour s'en convaincre, il ne faut que le comparer avec celui du roman de Wistace, ou Eustache, écrit en 1155, qui contient la chronologie des rois d'Angleterre, manuscrit du roi 7537. » p. 10. not.

Ainsi, dans toutes les opinions, la traduction est au moins du douzième siècle; et peut-être est-elle plus ancienne. L'ouvrage de saint Grégoire est du sixième.

Le volume commence par la traduction des Morales sur Job, ou plutôt de quelques extraits de cet ouvrage; car l'ouvrage a trente-cinq livres, et contient près de douze cents pages in-folio, dans la grande édition que les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur ont donnée, en 1705, des œuvres de saint Grégoire, et il ne contient ici que 57 feuillets in-4°. On est surpris que ces savans religieux n'aient rien dit de notre traduction; ' ils parlent en effet des abréviateurs et des interprétes qui ont traduit cet ouvrage, vers cette époque même, dans les langues vulgaires, et indiquent une traduction allemande et une traduction espagnole dans le onzième siècle. t. 1. p. 13 et 14 de la préface.

« Il y avait un homme en la terre de Hus, qui s'appelait Job : cet homme était simple et droit de cœur ; il craignait Dieu, et fuyait le mal. » Ainsi commence le livre qui porte le nom de ce personnage également célèbre par ses malheurs, sa patience, et sa sainteté. Grégoire fait sur ce verset un assez long commentaire. Ce passage est un de ceux que notre auteur a traduits. Voyons comme il s'exprime, afin d'avoir quelque idée de son langage et de son style.

« Un hom estoit en la terre Us, ki out nom Job. Par ce est dit u (où) li sainz hom demoroit, ke li merites de sa vertut sont exprezzeïz (exprimés); quar ki ne sachet (sait) ke Us est terre de Païens; e la païenie (le paganisme) fut en tant plus enloie (liée, enlacée) des visces, ke ele n'out (n'a pas) la conissance de son faiteur (créateur). Dunkes diet lom u (disons leur où) il demorat, par ke ses loz (louanges) creisset (augmentassent), cant il fut bons entre

les malvais ; quar estre bon entre les bons n'est une chose ki mult (beaucoup) facet à loeer (louer), mais estre bon entre les malz. Alsi (de même), com ce est grevals (plus grave) pechiés nient (non) estre bons entre les bons, alsi est ce grant loz estre bon entre les malz. De ce est ke li bieneurous Job de lui-mimes et si dist : je sui freres des dragons et compains des ostrusces (compagnon des autruches). Pages 1 et 2 du manuscrit.

Saint Grégoire joint à ce passage, tiré de Job lui-même, chap. 30, verset 29, plusieurs autres passages tirés de l'ancien et du nouveau Testament. Il reprend ensuite le texte de son auteur : *Simplex et rectus, timens Deum et recedens a malo*. Voici encore comment les réflexions de Saint Grégoire sur ces derniers mots, sont traduites par l'écrivain anonyme dont nous faisons connaître l'ouvrage en ce moment. Pages 2 et 3 du manuscrit.

Cremanz Deu e repairanz en sus del mal. Cremoir Deu est nul bien, ki à faire soit, trespasseir (passer outre, négliger). De ce est dit parmi Salomon : « Cil ki crient (craint) Deu, ne met rien en négligence. » Mais par ce ke li alkant (quelques-uns) font ensi alcuns biens, ke il ne soi ostent (détachent, abstiennent) mie d'alcuns malz, si est bien, après Deu cremanz, repairanz en sus del mal, dit ; car escrit est : « repaire del mal, et si fai lo bien. » Car li bien ne sont mie plaisant à Deu, ki devant ses oez (yeux) enboeit (sont tachés, souillés), de la mellance (mêlange) des malz. De ce est dit parmi Salomon : « Qui en un forfait, pluisors biens perdrerat ». Or ce mimes tesmonget (atteste) sainz Jakemes : « Qui en un forfait, culpables est de toz, mimes se il avoit gardeïe tote la loi ». De ce dist sainz Paules : « Un pau de levains mainet (corrompt) tote la massè. » Dunkes, par ce ke mostreit soit com nés pur lui bieneurous Job fut es biens, est soniousement (soigneusement, exactement) ensengiet (indiqué, fait connaître) cum estranges il fut des malz. Coustume suet (le *solet* des Latins) estre des reconteors (de ceux qui racontent) ke cant ils descrient (décrivent) la bataille de la Palestre, premiers descrient les membres des luiteors (lutteurs), cum larges soit li pis (poitrine), e com forz e sains, com soient plain e gros li bras, e com li ventres desoz soit teis (tel) ke il ne soit pesanz de groissere ne floibes de tenneuece (petitesse, maigreur) ; e cant il ont les membres covenables mostreiz à la batailhe, dont primes recontent les

cols (coups) de lur grand force. Dunkes, porce ke nostre champions soi devoit combattre encontre lo dèable, si recontet alsi comm à ceas qui en la gravelle (l'arène) sunt por esgardeir (regarder, considérer, décider), les reconteres de la sainte hystoire, les spiriteiz forces de cest champion alsi com uns menbres de la pense (de la pensée, de l'esprit), quand il dist : « Cil hom estoit simples e cremans Deu, e repairans en sus del mal, » ke cant on conoist le grant atenement (position) de ses menbres, de la fortièce des menbres puist lom devant conoistre la victoire ki après vient.

Se levant de grand matin, Job offrait autant d'holocaustes qu'il avait d'enfans, dit le verset 5 du même chapitre; et la Vulgate : *Consurgens diluculo, offerebat holocausta pro singulis.* Nos levons nos matin, dit le traducteur du commentaire de Saint Grégoire, cant nos avironeit (environnés) de le lumiere de compunction, laissons la nuist de nostre humaniteit, et ovrons les oes (yeux) de nostre pense az raiz (rayons) del vrai soloilh; et dont offrons nos sacrefices por cascun, cant nos sacrefions a Deu sacrefice de priere por cascune vertut; ke la sapience ne nos ellievet; ke li entendemenz ne forvoiet ki subtilement cueit (court); ke li conselz ne soit confus, cant il soi multipliée; ke la force ne moint (mène) à trebuchement, cant ele donet fiance; ke la science, cant ele conoist e n'aimet mie, n'enflet; ke la pieteiz voist (aille) fors mesure, cant ele plus ke droit soi abaisset; ke la cremors (crainte), cant elle dotet (subjugue, dompte) plus ke ele ne deust, ne chaiet en la fosse de desperation. Dunkes cant nos offrons prieres à nostre sanior (seigneur) por cascune, ke ele pure soit, ke faisons altre chose se ce n'es ke nos, solunc le numbre des fiz, offrons sacrefice cascun toz por cascuns? Et cele maniere de sacrefice ke Job offrit, si avoit nom holocaustes; holocaustes dit altant come toz ars (brûlé) : giers (donc) doneir holocaustes, ce est tote la pense del fou (feu) de compunction espandre, ke li cuers ardet en l'alteir d'amor, e si ardet les laidéces (souillures) des penseirs alsi cum les pechiez de sa propre esclate (race). Mais ce ne sevent faire, se cil n'es ki bien esgardent (regardent, considerent), e tapressent (compriment) lur deventriens (précédens, antérieurs) movemenz, ains (avant) ke il eissent (sortent) fors al œuvre. Ce ne sevent faire, se cil n'es ki de bariu (forte, puissante) guarde sevent guarnir lur cuers. De ce est ke à droit est dit ke Hysboseth fut morz de une puere

(mauvaise) mort, de cui la sciture tesmonget ke il n'avoit mie en sa maison portier, mais portiere, ki dist ensi : Recha et Banaïa li filh Remmon virent (vinrent), si entront en la chalor del jor en la maison Hysboseth ki dormoit sor son lit en meidi; il i entront; et la chambriere ki portière etet e lo frument purgievet, dormit. Page 3 du manuscrit.

Citons maintenant quelques passages de la traduction des dialogues. Elle commence par ces mots :

« Ici sont li quatre livre des dialoges Grégoire lo pape del bors de Rome, des miracles des peres de Lumbardie. » Bors est mis pour ville, et ressemble davantage à bourg. Ce dernier mot n'a eu que plus tard la signification resserrée qu'il a aujourd'hui. Borg, bor, bors, bours, exprimait cet espace habité, bâti, environné de murs, que nous appelons plus particulièrement ville; le latin dit : *Apostolus urbis Romæ.* Dans le quatrième livre du même ouvrage, le traducteur met à la place de *Mediolanensis urbis episcopus*, vesque del borc de Milan.

Le premier chapitre est consacré à Honoré, abbé de Fondi, à l'abeit Honoreit, comme dit le traducteur. « Il fut une vile (maison de campagne, *villa*) Venantii, qui jadis fut patrices ès contreïes de Samnium, en laquelle vile ses ahaneues (fermier) ot un filh Honoreit par nom, ki, del enfantils ans, arst (brûla, fut embrasé) par abstinence, à l'amor del céleste païs; e quand il valoit de si grande conversation, e soi ja restraindoit meismes d'oisouse parole, e mult sa char dontoit par abstinence, alsi com ge ci devant ai parleit, en un jor, ses peires et sa mere firent un convive à lur voisins, el queil convive chars estoit appareilhée à mangier; laquelle char quant icil refusoit atochier a mangier, por l'amor de l'abstinence, dunkes lo comencierent ses peres et sa mere à eschernir (plaisanter, railler) e dire : manjoué (mange); aporterons-nos dunkes à tei peissons en icez monz? Or en icel liu soloient (avoient coutume) li peisson estre oït, nient veut (non vus); mais quant Honoreit astoit escherniz de ces paroles, manès (sur-le-champ) el convive defalit aigue (manqua l'eau) al servise. Or uns serjans (serviteur, esclave), avoc une selge de fust (un seau de bois), alsi com i lokes (en ce lieu) est coustume, s'en alat à la fontaine : quant il puisievet (puisait) l'aigue, si entrat uns peissons en la selge; e retorneiz li serjanz devant les boches des séans, un peisson espandit avec l'aigue, ki, al vivre de tot

lo jor, à Honoreit poist estre asseis (pût être assez, pût suffire); e restot soit meruilherent; e toz icil eschernissemenz de son pere e de sa mere cessat. »

Ce prodige n'est pas le seul que l'auteur rapporte. Son ouvrage est plein d'actions merveilleuses; il a même pour objet principal de raconter les miracles attribués à tous les saints personnages d'Italie. Dans le troisième chapitre du troisième livre, il nous parle ainsi d'une guérison faite, au temps de Justinien et de la guerre des Goths, par le pape Agapit, d'un homme à-la-fois boiteux et muet.

Nient (non) après mult de tens, demandant la cause des Gothes, li très bieneurous hom Agapitus, alsiment (pareillement) li eveskes de ceste romaine glise à cui ge serf, disposant Deu, il alat à Justinien lo prince. A cui encor alant, par un jor, ja ès contreies de Grece, por guarir fut offerz uns mueaz et clos, ki, unkes, ne pout, ne alcunes paroles fors metre, ne soi leveir de terre. Or quant li prochain (parens) de celui plorant l'euissent offert, li hom del sanior demandat sonious (avec soin) se il eussent la foid de cele guarison; à cui quant en la vertut de Deu, de l'auctoriteit sainz Pirre, dissent soi avoir ferme sperance de la santeit de celui, manès (incontinent, sur-le-champ) li honorables hom soi culchat (se prosterna) en orison (prière), e il commençant les sollempniteiz des messes, el regart del tot poissant Deu offrit sacrefice. Or quant il ot parfait lo sacrefice, il eissanz (sortant) del alteil, tuit (tint) la main del clop, e là estisant (étant, assistant) lo pople e regardant manès drezat, sus celui de la terre en ses propres alemens (pas, faculté d'aller, de mârcher); or quant il li mettoit en la boche lo cors del sanior, dunkes fut desloié cete lengue, longement muele à parleir, toz en orent merveilhe; si comencerent à ploreir de joie; e manès, corut eu lur penses cremors e reverence, quant il virent quele chose poist Agapitus faire, en la vertut del sanior, par l'aide de saint Pirre. Page 105 du manuscrit, *versò*.

Terminons les citations de notre manuscrit par la traduction du douzième chapitre du même livre. Il s'agit encore d'un miracle, et d'un miracle fait à l'égard du roi Totila, par Saint Fulgence, évêque d'Otricoli en Ombrie, depuis, le duché de Spolète.

Fulgiens li veskes, ki astoit dessore (était dessus, présidait, gouvernait) la glise utruculente, il avoit lo très crueil

roi Totyle, en totes manieres, corrociet (courroucé). E quant li rois astoit approchiéz, avec son ost (armée), à cez meismes parties, dunkes fut cure (soin) al veskes d'envoier dones à lui parmei (par le moyen de) ses clers, e d'asvagier (adoucir) la derverie (rage, extravagance) de sa forsenerie (violence, fureur) per dones, se il poist. Lesquels dones quant li rois vit, si les despitat (méprisa), e il, corrociez, comandat à ses homes ke il cel meisme veske déstrainssisent (arrêtassent) dessuz tote aspreteit, et si lo gardassent à son jugement. Loquel cant le tinrent li crueil Gothe, li ministre de la sue (de sa) cruelteit, il l'environèrent, si lo comandèrent asteir en un liu, e il li ensengèrent (désignèrent) un cercle en la terre, defors (hors) loquel il nosast, en nule manière, lo piet fors traire. Or quant li hom Deu astoit eschalfeiz el mult chalt solhoil (la trop grande chaleur du soleil) environeiz de ceaz meismes Gothes, et enclos par l'ensengement del cercles, dunkes vint sodainement eclistres (éclairs) e tonoires, e si granz force de ploge, ke cil ki l'avoient pris à gardeir ne porent pas soffrir la grandece de la ploge. Or quant mult granz undeïe astoit faite, dèvenz cel ensengement del cercle u li hom Deu Fulgiens estiut, ne descendit voirement nes une gote de la ploge. Or quant ceste chose al très crueil roi fut nuncie (annoncée), dunkes soit tornat cele crueile pense (âme, esprit, pensée) à grande revérence del veske cui poine (peine, supplice) il selgievet anzois par nient solable forsenerie *(sitiebat priùs insatiabili furore*, dit la traduction latine). Ensi, li tot poissanz Deus, encontre les sorleveies (élevées, soulevées) penses des charneiz, œuret (opère) les miracles de sa poissance parmei les despitiez, par ke cil ki orgailhousement soi ellievent encontre les comanz (commandemens) de la veriteit, la veriteiz presset lur hatereaz (cou) parmi les humles *(eorum cervicem veritas per humiles premat,* dit encore la traduction latine, imprimée avec le texte de saint Grégoire, dans l'édition donnée par les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur). Page III du manuscrit.

La traduction des Dialogues comprend depuis le 58e feuillet du manuscrit jusqu'à la fin du 173e, recto. Le sermon sur la Sagesse termine le volume. Il a pour texte les mots si connus de Salomon, *Initium sapientiæ timor Domini*, le comencement de savoir ce est la cremors de Deu.

Les diverses parties dont cette traduction se compose, ont

fourni aux écrivains qui se sont occupés de la langue et de la littérature du moyen âge, et à Barbazan en particulier, des exemples fréquens de l'emploi des mots et de leur acception. Barbazan cite, par exemple, dans le glossaire mis à la suite de l'ordène de chevalerie, au mot *coiffe*, ce passage du 3e chapitre du 1er livre des Dialogues, où l'on parle d'un vol de légumes fait dans le jardin d'un monastère; « or li lerres (larron) avoit acoustumeit venir, e par la soif (on disait soif, ou coif, ou coiffe, pour exprimer tout ce qui couvrait, environnait; le traducteur latin met ici *per sepem*) monteir, et repunsement (furtivement) les iotes (légumes) envoies porteir.... dunkes vint li lerres, solunc la coustume cui il soloit, si montat lo soif, et quant il mettoit lo piez el cortil, si vit sodainement ke li serpens tendus avoit la voie close; or il espouits, derriere soi-meisme chait, et ses piez aerst par lo chalzement (chaussure) en une stache (pieu de la soif. » Ce passage est p. 62 et 63 du manuscrit.

Barbazan avait cité, au mot Baron, pour prouver que ce mot signifiait homme, *vir*, un autre passage des Dialogues de saint Grégoire, liv. 3, chap. 17, p. 119 et 120 du manuscrit, dans lequel on loue saint Paul de ce que, élevé ordinairement aux plus sublimes méditations, il ne dédaignait pas d'en descendre pour s'occuper des devoirs qu'une tendresee mutuelle impose aux époux: « ke il fut meneiz as secreies choses del tiers ciel, et nekedent (néanmoins) reflekist l'oelh de sa pense par compassion à ordineir lo lit des marieiz, disanz; li barons rendet la dete à sa feme, et la feme semblament à son baron. »

P.

TRADUCTEUR ANONYME

DES LIVRES DES ROIS ET DES MACHABÉES.

Le manuscrit original de cette traduction existait encore, avant la révolution, dans une des principales bibliothèques de Paris; il n'y est plus aujourd'hui. On ignore comment cela s'est fait; si elle a été prise, si elle est seulement égarée, si elle est entièrement perdue. Heureusement, nous en avons

deux copies, l'une à la Bibliothèque impériale, l'autre à la Bibliothèque de l'Arsenal. La première avait été faite par les ordres de Sainte-Palaye, qui l'a revue et corrigée lui-même sur l'original, et a écrit en marge l'explication de quelques mots plus difficiles. Le manuscrit original devait être du douzième siècle : on pense que la traduction avait été faite dans le siècle précédent; ceux qui l'ont lue ont généralement cru y reconnaître le langage du onzième. Il avait appartenu à l'abbaye de Longchamp près de Paris, ensuite à celle des Cordeliers de la même ville, ' comme nous le rappelle le père Lelong; elle passa à ensuite à la Bibliothèque de l'Arsenal. La copie faite d'après les ordres et sous la direction de Sainte Palaye, porte : « Copiée sur le manuscrit des grands Cordeliers de Paris, in-fol. parchemin. » Une note mise au bas de la première page de ce manuscrit, note signée par l'abbé Lebeuf, confirme ce que nous avons dit, que l'écriture en était regardée comme du douzième siècle. ' Barbazan avait la même opinion, et l'auteur du Glossaire de la langue Romaine, ' M. de Roquefort, la partage. Le même abbé Lebeuf, dans un mémoire sur les plus anciennes traductions, inséré ' au tome XVII du Recueil de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, donne à celle dont nous parlons la date de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe. Il dit la même chose ' dans une dissertation sur l'état des sciences en France, depuis le roi Robert, imprimée parmi celles qu'il a réunies sur l'histoire de Paris. ' Le père Lelong avait déjà dit qu'il regardait cette traduction comme le plus ancien ouvrage français.

Bibl. sacr. t. 1. p. 322.

Fabl. t. 3. préf. p. 4.

t. 2. p. 778.

p. 720.

t. 2. p. 38.

Bib. sacr. t. 1. p. 332.

Elle commence ainsi :

Uns bers fu ja en l'antif pople Deu, e out nom Helcana; fiz fud Jeroboam, le fiz Heliud, le fiz Thaïr, le fiz Suf : e fud de Effrata, si cum li alquant entendent de la cité ki puis fud apelée Bethleem; e mest al munde Esffraim en une cité ki fud apelée Ramathaïm Sophim, ki puis fud apelée Arimathie, dunt fud li bonuréz Joseph ki le precius cors Jesu Crist mist al sepulcre. Cist bers Helcana fuld del lignage as ordenez Deu, de part pere, e de lignage réal, de part mere.

On sait que *ber* ou *bers,* ainsi que nous l'avons remarqué pour *baron,* qui avait la même signification, était alors employé dans le sens à-peu-près du mot *vir* des latins. *Li alquant* est là pour *quelques-uns. Ordone Deu* signifie *consacré à Dieu par une ordination particulière.* Ce sont, je

crois, les seules expressions dans ce passage qui aient besoin de quelque explication; toutes les autres nous paraissent assez faciles à comprendre.

Mais j'ai à faire une autre observation. Elle se présente dès le commencement de l'ouvrage; elle pourra s'appliquer encore à d'autres passages que nous citerons, et à tous ceux que nous ne citerons pas.

Le manuscrit est indiqué ordinairement comme la traduction du livre des Rois. Il n'a pas seulemeut ce caractère; une paraphrase y est souvent, presque toujours, jointe à l'interprétation du texte. Ce que nous venons de lire, par exemple, ne représente qu'un seul verset, le premier verset du premier chapitre. Quelques-uns des détails offerts ou ajoutés par le traducteur ne peuvent même, d'aucune manière, être de l'auteur du livre des Rois; ils s'appliquent à des événements postérieurs d'un grand nombre de siècles. Telle est l'observation sur la ville qui donna le jour à ce Joseph qui mit au tombeau le corps de Jésus-Christ.

Le second verset est ensuite exactement traduit; mais avant de passer au troisième, l'interpréte ajoute encore ces mots, qui sont bien une paraphrase, ou plutôt un véritable commentaire.

Bien lut (fut permis, le *licuit* des latins) en la vielz lei, que li ordenes oussent od (avec) cumpaigne cunversement (habitation); kar des treze lignées ki vindrent del patriarche Jacob, Deu enseverad (mit à part) le lignage Levi, et eslit e retint especialment à sun servise del tabernacle ki primes fud levez al desert de Synaï, e del temple que li reis Salemun funda e furni (exécuta, finit) : e pur ço que cist lignages numëement (nommément, expressément) dout si le service Deu celebrer, bezuins fud ke feist sainte engendrure en atemprance et en netée (tempérance et pureté), que li servises Deu, que par peres que par fiz, fust à sun plaisir furniz. E ourent li plusurs muillers, pur le multipliement del pople Deu, ki, de totes parz, de mescreantes gens esteit pursis (poursuivis). *Mescreans* s'applique ici aux ennemis des Juifs. Dans un autre passage du chapitre suivant (vers. 12), le traducteur appelle *felun* les enfans coupables d'Héli, comme des vassaux désobéissans et rebelles envers leur seigneur : fur fiz Belial, ublierent Deu et lur mestier, encuntre Deu furent felun, e encuntre la gent torcenus (oppresseurs, concussionnaires).

Sur le troisième verset, nous lisons encore, au lieu de deux lignes qui le composent dans le texte, la traduction ou plutôt la longue paraphrase qui suit.

En cel cuntemple (temps), fud une cité Sylo, de part Effraïm, que Deu out a sun oes (usage) saisie et sacrée. Là fud e out csted li tabernacles et li sanctuaries Deu, dès le tens Josué kï le pople Deu en terre de promissium conduist e guiad; là fud l'arche, là fud li propiciatories; c'est l'arche en qui fud repost e guardéz li tresors precius des tables ù Deu meimes escrist la lei, e partie de la manne ki del ciel vint e le pople quarente ans en lieu de vitaille corporel sustint, e la verge à Aron ù Deu sa vertud mustrad, kar en une nui fuilli e fluri e fruid portad. Icest lieu saintefied fud li bers Helcana acustumiers à visiter, pur Deu depreier, oblatiuns faire e sacrifier as jurz asis (marqués) et par la lei establiz, numëement à la Pasche, à Pentecuste, à la feste salceie ki est en septembre, quant li Judeu mainent (habitent, demeurent) en fuillées en moniment e remembrance que il mestrent lunges (passèrent long-temps) à mesaise en loges e en fuillées, iesq (jusqu'à ce que) Deu les mist en terre de promissiun, en certaine statiun.

Ce n'est encore ici que la première partie du troisième verset du premier chapitre. Le texte avait dit uniquement : cet homme allait de sa ville à Silo aux jours ordonnés, pour adorer le Seigneur des armées, et pour lui offrir des sacrifices. Il n'y a là ni l'histoire du tabernacle, ni celle de l'arche, ni les tables de la loi, ni la manne du désert, ni la verge d'Aaron. On n'y donne pas le détail des jours fixés ou établis par Moïse, pour rendre au Seigneur des hommages particuliers, de la Pâque, de la Pentecôte, de la fête des Tabernacles, célébrée dans un lieu ouvert, sous le feuillage, à une époque qui correspond à notre mois de septembre.

Il y a peu de changemens et d'additions dans le passage qui suit.

A cest lieu servir furent dui pruveire atitelé (deux prêtres apellés) Ofni et Phinees. Fiz furent Heli ki dunc (alors) ert (était) evesche e maistre principals. Le traducteur appelle *evesche* le grand-prêtre Héli. Il désigne plusieurs fois encore, dans le même chapitre et ailleurs, par ce mot, le pontife des Hébreux. Parlant ainsi, un peu plus bas, du voyage fait par Anne à Silo, pour y implorer le Seigneur, il dit : Vint s'en al tabernacle, truvad l'evesche Hely al entrée, ki asis iert,

qu'il as alanz et as venanz parole de salu mustrast. Et plus bas encore, lorsque Hely la croit ivre parce qu'elle prie avec ferveur : La dame en sa preere demurad, ses levres mout, li quers parlad (*loquebatur in corde suo*, *tantùmque labia illius movebantur*, dit la Vulgate), tant que li evesches l'esguardad, e pur ivre l'enteread (*temulentam æstimavit*), e si li dist : va, bone femme à tun ostel dormir; si te desenivreras par le dormir. Respundit Anna....... sobre sui, e en anguisse, e en plur ; a Deu ai reveled mun duel (ma douleur). Dunc respundi li evesche Hely : va, bonne femme, at veies (dans les voies) Deu.... La dame haitée (contente, joyeuse) s'en parti.

Je reprends le passage au sujet duquel j'avais observé qu'il offrait peu de changements et d'additions faits au texte par le traducteur.

E a un jur, avint que Elchana fist sacrefise, e selunc la lei, a sei retint partie, partie dunad à sa cumpaignie, e à Anne sa muiller (sa femme) que il tendrement amad, une partie dunad, ki formen ert deshaitée (qui était fort triste), kar Deu ne li volt encore duner le fruit desired de sun ventre. E Fenenna ico (cela) li turna a repruce (reproche, raillerie), e acustuméement (sans cesse) l'en atariout (inquiétait, tourmentait) e amererent rampodnout (raillait). E la bonurée Anna n'en out retur (revanche), mais un duleir, plurer, e viande deporter (rebuter, rejeter). ..... Siz manj Helchana le areisuna, si li dist : pur quei plures? pur quei ne manjues, et pur quei est tis quers (ton cœur) en tristur? dun n'as-tu m'amur? dun n'as-tu mon quer, ki plus te valt que si ousses diz enfans?

La traduction de ces versets et des versets suivans nous avait été conservée entière et sans interruption par le père Lelong, dans sa Bibliothèque sacrée. [1] Le morceau qu'il en publie commence au troisième verset, et va jusqu'au vingtième. Il y a bien quelques inexactitudes dans la manière dont ce passage est imprimé; mais elles sont très-légères.

[1] t. 1. p. 322.

Dans les versets qui suivent ceux que nous avons cités, le traducteur s'abandonne à moins de développemens qu'il ne l'avait fait d'abord. Un des plus considérables et des plus naturels porte sur le vœu exprimé par Anne, pour obtenir que le Seigneur lui donne un fils. *Dabo eum domino omnibus diebus vitæ ejus, et novacula non ascendet super caput ejus*, dit la Vulgate; et notre traducteur : Durrei le

tei à tun servise, e rasur ne li munterad el chief, mais tus dis (tous les jours) à tei iert (sera) adeid (dédié, consacré). Et il ajoute : Usages ert (était) en cele lei, se alcuns, par vud (vœu) a Deu se sacrast, tant cum cel vud li durreit, rasur le chief ne li muntereit. On explique ici une des principales obligations contractées à l'occasion de certains vœux appelés vœux de prohibition, dans la législation de Moïse. L'on promettait, si la demande qu'on faisait était exaucée, de s'interdire des choses ou des actions permises d'ailleurs par le culte ou la loi. Les Nazaréens [1], du nombre desquels Samuel se trouva, par le vœu de sa mère, ne devaient ni couper leurs cheveux, ni faire leur barbe, ni boire du vin, etc.

Le traducteur reprend, avant la fin du chapitre, la marche et le langage du commentateur ; il se livre même à des interprétations allégoriques ; il voit, dans les événemens qu'il raconte, l'annonce claire et certaine des événemens à venir.

Quelques morceaux du second chapitre sont écrits en vers. Ils n'y sont point distingués du reste de la traduction, mais sont écrits de suite comme la prose : Barbazan l'avait déja remarqué ; et cela prouve, dit-il, « que la poésie n'était nullement nouvelle chez les Français, et qu'il fallait que l'art des vers fût connu depuis long-temps parmi eux, puisqu'ils les mêlaient indifféremment avec la prose, dans de simples traductions ».

Fabl. t. 3. préf. p. 4.

Les vers commencent au quatrième verset. *Arcus fortium superatus est et infirmi accincti sunt robore,* dit la Vulgate. *Repleti prius pro panibus se locaverunt; et famelici saturati sunt, donec sterilis peperit plurimos; et quæ multos habebat filios, infirmata est.* Voici comment ce passage est rendu par le traducteur français :

Li ars des forz est surmuntez,
E li fieble sunt efforciez.
Ki primes furent saziéz,
Ore se sunt pur pain luéz
E li fameillus sunt asaziéz.
Puisque la baraigne plusurs enfantad
E cele ki mulz ont enfans afebliad.

1 De nazar, séparer. On les nommait ainsi parce qu'ils se séparaient des choses profanes pour se livrer à une vie ou à des fonctions religieuses.

La baraigne, celle qui était stérile, comme on le voit en confrontant ensemble les deux traductions.

Ce sont les versets IV et V; les deux suivans sont traduits en prose. Les vers recommencent pour le huitième verset, un de ceux que l'on rappelle le plus souvent, et qui méritent le plus d'être cités. *Suscitat (dominus) de pulvere egenum, et de stercore elevat pauperem, ut sedeat cum principibus et solium gloriæ teneat.*

Le mezaize esdrezce del puldrïer,
Le Poure sache del femier
Od (avec) les princes le fait sedeir,
Chaere de glorie li fait aveir.

Ceci fait partie du cantique adressé par Anne au Seigneur, pour le remercier de la naissance de Samuel. Il semble que le traducteur aurait dû continuer à le rendre en vers; mais il reprend tout-à-coup, pendant un assez grand nombre de versets, le langage de la prose, que, du reste, il abandonnera encore avant la fin du chapitre. Il termine ainsi le cantique :

« Al Seignur sunt les quatre parties del munde, e en chascune ad planté le son pople qu'il ad levé. Les piez as seinz governerad e en tenebres li fiel tarrad *(et impii in tenebris conticescent)*, e nuls, par sei, force n'aurad : ses adverraires le criendrunt, et sur els, del ciel, tunerad; e tute terre jugerad, e sun rei eschalcerad. » On remarque ici plusieurs rimes.

La prose continue jusqu'au vingt-troisième verset. Le traducteur dit ensuite :

Vostre fame n'en est mie seine,
Kar a mal le pople meine.
Ne faites mais tel uverainne
Dunt le sacrefise remaigne.
Si hom peche vers altre, a Deu se purrad acorder,
E s'il peche vers Deu, ki purrad pur lui preïer?
Tant tendrement les filz ama,
Que reddement les chastia :
Par bel les reprist e pur amur,
Nient par destrece ne par reddur
Cume apent à maistre e a pastur.

Non est bona fama, quam ego audio, ut transgredi faciatis populum. Si peccaverit vir in virum, placari ei potest Deus; si autem in Dominum peccaverit vir, quis orabit pro eo?

Voilà tout ce que dit la Vulgate. Le traducteur la paraphrase encore ici; il ajoute plusieurs vers à ceux qui rendent la pensée exacte de l'historien; tels sont le troisième et le quatrième, et les cinq derniers. *Uvrainne*, *reddur*, *apent*, sont là pour *œuvre*, *roideur*, *appartient*. Et immédiatement après.

Li fol pruveire ne receurent le chastiement,
Kar Deus les volt occire e faire vengement.

Non audierunt (filii Heli) vocem patris sui, quia voluit dominus occidere eos. Je crois avoir déjà dit que *pruveire* exprime *prêtre.*

La traduction du troisième chapitre n'ajoute rien au texte; il n'y a ni glose, ni vers.

On retrouve des vers dans quelques passages du quatrième chapitre. L'auteur dit que l'arche d'alliance étant venue dans le camp, tout Israël jeta un grand cri, dont retentit la terre; que les Philistins l'entendirent, et qu'ils s'entredisaient : Quel est ce grand bruit dans le camp des Hébreux? Et ils apprirent que l'arche y était venue.

Notre traducteur dit :

E cum l'arche vint en l'ost,
Le poples Deu duna un merveillus cri
Que tute la terre rebundi.
Li Philistien virent ceste cri
Et distrent que deit c'est cri qu'il funt en l'ost
Aparçeurent sei que l'arche fud venue en l'ost.

A ces lignes, où le même mot se sert de rime à lui-même, nous pouvons joindre celles-ci qui s'appliquent au dix-septième verset du chapitre. On apporte au vieux Héli la nouvelle de la défaite d'Israël, de la fuite de l'armée devant les Philistins, de la mort de Phinée et d'Ophni, les deux fils du grand prêtre, de la prise de l'arche; tout cela est exprimé par quatre vers sur la même rime.

Les noz del ost s'en sunt fuiz
E laidement sunt descunfiz,
E mors sunt ambes dous tes fiz,
E l'arche Deu i un cil priz.

En voilà, je crois, assez pour donner l'idée du travail fait par l'anonyme sur les livres des Rois. Passons à la traduction

des livres des Machabées. On se souvient qu'ils commencent par parler d'Alexandre, de ses conquêtes, et de sa mort. L'anonyme traduit ainsi les premiers versets du premier chapitre.

Il avint puisque Alixandres, fiz de Philippe de Macédoine, qui primers regna en Grece, issanz (sorti) de la terre de Cethim, out oscis Daire (eut tué Darius), lo rei de Perse et de Medie, si fist plosors batailles, et prist les garnisons de toz, et oscit les rois de la terre, et ala jusque en la fin de la terre, et gaigna toz les trésors de la terre, et la terre fu en pais devant lui *(et siluit terra in conspectu ejus)*. Et assembla grant force, et grant ost trop *(exercitum fortem nimis)*, et sis cuers fu essaucez *(exaltatum)* et enorgoeilliz, e prist totes les terres et les seignories, et tuit li rendirent treud (tribut); e après ço, si chay (tomba) en maladie, et s'apercent que il se moroit, et apela ses nobles barons qui estoient od (avec) lui norri dés enfance, e si lor departi son réaume, dementiers (pendant, tandis) que il vivoit. Et regna Alixandres XII ans et muri soi; et ses chevaliers ourent son regne, chascon en son leu (lieu); e tuit se firent coronier, après sa mort, et lor fil en après eaus (eux), et par mainz anz, et li mal furent acreu en la terre, et issi de lor racine de pecché *(exiit ex eis radix peccatrix)*.

Le traducteur n'a pas mal rendu, à ce qu'il nous semble, le beau mouvement de l'historien sacré, et la précision remarquable avec laquelle il rassemble et énumère les actions d'Alexandre et leurs effets. Ce style paraît être de la même époque que celui de la traduction des livres des Rois; il n'est certainement pas plus ancien, et, si nous pouvions avoir quelques doutes, ils nous porteraient plutôt à croire qu'il l'est un peu moins. *La terre fut en paix devant lui* rend bien l'idée du texte, si bien traduite déjà par la Vulgate : *siluit terra in conspectu ejus*. Ces compagnons d'Alexandre qui l'étaient depuis son enfance, et entre lesquels son royaume fut partagé, sont appelés ici, une fois ses *barons*, une autre fois ses *chevaliers*, et les deux fois, par la vulgate, *pueri*. Cette *racine de pecché*, c'est Antiochus Épiphanes, roi de Syrie.

Il n'y a ici aucune addition, aucune paraphrase ; il n'y en a pas davantage dans la traduction des versets suivans. L'auteur parle des Israélites qui abandonnèrent la religion de Moïse pour celle du vainqueur.

E en ses jors si issirent mavais homes et consaillèrent à mainz (plusieurs), disanz : alons et establissons acordement od les genz qui sont prèz de nos ; car dès que nos nos partimes de lor (nous nous sommes séparés d'eux), si avons eu moult de mal. Et ceste parole lor semblera bone, et lors furent envoié accon (quelques-uns) del pople, e vindrent au rey, e il lor dona poesté (pouvoir) de justifier les genz *(ut facerent justitiam gentium*, dit la Vulgate, de vivre selon les coutumes des Gentils). Et il establirent les genz un luc de faire en Jerusalem selonc les establissemenz des judex *(ædificaverunt gymnasium in Jerosolymis, secundum leges nationum)*, et laissèrent les retaillemenz *(fecerunt sibi præputia)*, e departirent say de la sainte loy de Deu. *(Retailler* veut dire *circoncire*, et retaillement, *circoncision)*. Si se jungstrent od les mescreanz, et ne dotèrent de faire tos maus. Ces mots *et ne dotèrent*, qui ne peuvent signifier ici que *et ils ne craignirent pas*, expriment une idée différente de celle qu'exprime la Vulgate, et que tous les traducteurs ont adoptée d'après elle; *et venumdati sunt ut facerent malum*, et ils se vendirent pour faire le mal. *Doter* est employé dans le même sens par le traducteur au 22e verset du 3e chapitre, dans un discours qu'adresse à ses braves soldats Judas Machabée, qui venait de succéder à Mathatias, son père, comme chef d'Israël. Nostre sires, dit-il, les abatra de soz noz piéz, et vos ne les dotéz de néent. *Et ipse dominus conteret eos ante faciem nostram : vos autem ne timueritis eos.*

Après avoir défait Ptolemée et ravagé l'Égypte, Antiochus marche contre Jérusalem avec une puissante armée. Vint en Jerusalem, od mult grantz genz, et entra el temple od grant orgoil, et prist de loc (place, lieu) l'autier (autel) d'or, et les chandelabres des lumeres, et tos les riches vesseas (vases) qui là estoient, e la table de la proposicion, et les hanas (coupes) d'or, et les mortiers (lampes) d'argent, et les fioles, et la cortine (le voile), et les corones, et toz les guarnemenz (ornemens) d'or qui el temple estoient, et tot dépeça... e li prince et li vaillart (les anciens, *seniores)* sus suspirerent; li juvencel et les puceles devindrent tuit morne et la beauté des femmes se changea. Toz mariz ploroit, et iceles qui estoient ès liz de lor mariz ploroient, et la terre se mut sor ceaus (ceux) qui en li habitoient, et tote la maison de Jacob se vesti de honte *(induit confusionem*, fut couverte de confusion).

Je puis encore faire ici l'observation que j'ai faite plus haut. Point d'addition au texte, point de paraphrase. C'est une nouvelle différence que nous pouvons remarquer entre la traduction des livres des Machabées, et la traduction des livres des Rois.

Le second livre n'y est pas distinct du premier. Au commencement de l'ouvrage, nous trouvons : ci commance li livres des Machabeus. Il n'y a plus de nouveau titre, après la fin du premier livre ; ou du moins, s'il y en a un, on voit clairement qu'il a été ajouté, et qu'il est beaucoup plus moderne. Le traducteur continue à s'y resserrer dans le texte, au lieu de l'étendre ou de l'interpréter. Une note marginale de Sainte-Palaye, sur le manuscrit qu'il avait fait copier, semble en offrir un léger témoignage ; c'est sur le huitième chapitre du second livre : mais l'observation que la note énonce manque d'exactitude. Judas Machabée se prépare à combattre Nicanor ; il a divisé son armée, et donné à ses frères le commandement d'une partie des troupes; Esdras vient de lire aux soldats la Sainte Ecriture ; Judas se met à la tête de l'armée. Le traducteur rend ainsi ce passage.

Lors fist Judas ses dous (le texte parle de trois, et le traducteur aussi va les nommer) frères, à l'un et à l'autre, ordre; à Simon, et à Josepho, et à Jonathan ; et si bailla à chascon M et V. C. home. Et encore lor list Esdras l'enseigne par laies de Deu. La note marginale dit que les cinq derniers mots ne sont pas dans le latin, et font allusion au cri de guerre des Fançois, *à l'aide de Dieu;* le latin cependant dit : *dato signo adjutorii Dei.* Ainsi, les mots y sont, quoique la note annonce qu'ils n'y sont pas ; et l'allusion supposée perd alors tout fondement. Notre traducteur s'était également servi, quelques versets plus haut, des *aies de Deu,* en interprétant un passage que la Vulgate rend ainsi : *admonuit eos de auxiliis Dei.* Liv. II, chap. 8, vers. 19.

A la fin du second livre, le traducteur ajoute ces mots que justifie l'ordre des temps, mal suivi par l'historien des Machabées. Et plus n'en dirons ores ; car en celui de sus (dans le premier livre) avons dit ço que en cestui avons laissé. Et finist le second livre des Machabées. P.

RICHARD,

Cardinal Évêque d'Albano.

SA VIE.

Labbe, Bibl. mss. t. 1. p. 269.

' Nous trouvons dans la Chronique de Hugues de Flavigny, laquelle finit à l'an 1102, que Richard, avant que d'être élevé au cardinalat, était doyen du chapitre de Saint-Etienne de Metz. ' Laurent de Liége, dans l'Histoire des évêques de Verdun, dit la même chose, et ajoute que Richard avait un frère appelé Arnoul, homme de guerre, ou chevalier, qui, sur la fin de ses jours, s'étant fait religieux à Saint-Vanne de Verdun, fonda dans sa terre de Bouzonville un prieuré dépendant de ce monastère. Cela n'a pas empêché Ughelli et Ciaconius de confondre notre prélat avec un autre Richard, frère de Bernard de Milhaud, abbé de Saint-Victor de Marseille, l'un et l'autre cardinaux et légats du Saint Siége, sous le pontificat de Grégoire VII. Ce qui prouve qu'il faut distinguer l'évêque d'Albano de l'autre Richard, c'est que celui-ci ayant succédé, dans l'abbaye de Saint-Victor, à son frère décédé l'an 1079, fut fait archevêque de Narbonne, et gouverna cette église depuis l'an 1106 jusqu'à 1121.

Spicil. in-fol. t. 2. p. 247.

Ciaconius dit que Richard fut créé évêque d'Albano l'an 1100, à la première création du pape Paschal II. ' Laurent de Liége ne fixe pas l'année ; mais il rapporte que cette dignité lui fut accordée en considération de son attachement à l'église romaine, pendant le schisme de l'antipape Guibert, et pour avoir suivi Hérimanne, évêque de Metz, lorsqu'il fut chassé de son siége par les Impériaux, l'an 1085. *Is Richardus quondam metensis canonicus, pro fide apostolicæ sedis cum Hermanno episcopo suo a rege et Wibertinis expulsus fuerat, et ideo romana ecclesia ita eum extulerat.*

Spicil. ib.

' Si nous n'avons pas de preuves qu'il ait été fait cardinal avant l'an 1100, nous savons du moins qu'il fut envoyé légat en France, l'an 1102 ; qu'il y tint des conciles, et qu'il écrivit un grand nombre de lettres relatives aux affaires de sa légation, dont nous allons nous occuper pour suppléer à l'oubli des auteurs qui ont travaillé avant nous à l'histoire littéraire.

Labbe, ib.

La principale affaire qu'il eut à traiter fut l'absolution du roi Philippe I, qui, depuis plusieurs années, gémissait dans les liens de l'excommunication à cause de son mariage avec Bertrade de Montfort. Ce faible monarque avait été relevé de l'excommunication, sous la promesse de se séparer de Bertrade ; mais toujours esclave de sa passion, il ne tint pas sa promesse. ' Étant retombé dans les liens de Bertrade, il encourut de nouveau les liens de l'excommunication, qui fut prononcée contre lui au concile de Poitiers de l'an 1100. Pour en sortir, il voulait faire le voyage de Rome; mais le pape lui en épargna la peine, en envoyant l'évêque d'Albano, pour négocier cette reconciliation, avec les précautions que l'évêque de Chartres avait suggérées. Cette affaire traîna jusqu'à l'année 1104. ' Richard ayant convoqué un concile à Troyes en Champagne, pour le mois d'avril de la même année, Ives écrivit au légat la lettre 141, dans laquelle il forme des vœux pour l'absolution du roi ; mais il n'ose conseiller au légat de s'écarter des instructions qu'il avait reçues du pape. Nous n'avons pas les actes de ce concile, qui fut nombreux, comme on voit par les souscriptions des évêques à deux chartes de Hugues, comte de Champagne. ' On sait seulement que le mariage de celui-ci avec Constance, fille de Philippe I, roi de France, y fut dissous pour cause de parenté ; mais il est aisé de juger, par ce qui se passa la même année au concile de Baugenci, que l'affaire de Philippe n'y fut pas décidée.

Ivonis ep. 104.

Ivonis ep. 141.

Labbe, Conc. t. 10. c. 740.

' Nous ne connaissons le concile de Beaugenci, auquel présida Richard, que par la lettre 144 d'Ives de Chartres au pape Paschal. Ce concile fut assemblé le 30 juillet 1104, et fut composé des évêques des provinces de Reims et de Sens. Ives y assista. Le roi et Bertrade s'y étant rendus, offraient de promettre sur les saints évangiles, selon que le pape l'avait ordonné, qu'ils n'habiteraient plus ensemble, et même qu'ils ne se parleraient point, si ce n'est en présence de témoins non suspects, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu la dispense du pape. Cette restriction gâta tout ; les évêques se trouvèrent partagés, les uns croyant qu'on pouvait les absoudre sans inconvénient, les autres disant qu'on ne le pouvait pas. C'eût été au légat à prononcer; mais le pape lui avait prescrit de ne rien faire que par le conseil des évêques, et ceux-ci ne voulaient rien prendre sur eux. Pendant cettte altercation, le roi se plaignait qu'on lui faisait

Ivonis ep. 144.

injure de soupçonner sa sincérité, et on se retira sans avoir rien conclu.

Ives termine sa lettre en suppliant le pape d'user de condescendance envers le roi, parce que, disait-il, à force de sucer, on tire jusqu'au sang, *qui multum emungit, elicit sanguinem.* ' Aussi le pape, dans sa lettre du 5 octobre 1104, aux évêques des provinces de Reims, de Sens et de Tours, ' prescrivit lui-même la formule de serment à laquelle le roi de France devait se soumettre pour obtenir le bienfait de l'absolution; et, comme il présumait que Richard avait déjà quitté la France, il chargea Lambert, évêque d'Arras, d'assembler les évêques pour recevoir le serment du roi, et lui accorder l'absolution : ce qui fut fait à Paris au mois de décembre de la même année.

Spic. in-fol. t. 3. p. 128.

Labbe, Conc. t. 10. c. 656.

' Richard était allé en Allemagne à l'occasion des troubles survenus entre l'empereur Henri IV et le roi son fils, et assista, aux fêtes de Noël de l'année suivante, à l'assemblée de Mayence, dans laquelle l'empereur, excommunié de nouveau par le légat, fut contraint de se dépouiller des attributs de la royauté pour en revêtir son fils. Ce malheureux prince s'était jeté aux genoux du légat, demandant, pour toute consolation, d'être absous de l'excommunication. Richard prétendit que cela surpassait ses pouvoirs, qu'il fallait s'adresser au pape, qui seul pouvait l'absoudre. Il se rendit ensuite auprès du pape, qui devait tenir un concile à Guastalla, au mois d'octobre de l'année suivante. De-là il rentra en France avec le pape, qu'il accompagna pendant l'année 1107; et au mois d'octobre de la même année, ' il fit la dédicace de l'église de Chaumousset, en Lorraine.

Abbas Usp. Ann. saxo. ad an. 1105.

Mart. Anecd. t. 3. c. 1185.

Nous sommes portés à croire que Richard, après le départ du pape, fut envoyé en Espagne. Au moins est-il certain qu'un cardinal nommé Richard tint, vers ce temps-là, un concile à Palencia, dans le royaume de Léon. Dans ce concile, le cardinal Richard rétablit dans l'ancienne dignité de métropole l'évêché de Brague, en vertu de lettres accordées par le pape Paschal II à l'évêque saint Gerald : ' *In concilio enim palentino,* dit l'auteur de la vie de ce prélat, *quod venerabilis Richardus cardinalis Romae* (*romanus*) *celebravit, episcopis et abbatibus et optimis clericis Hispaniæ circumsedentibus*, *romanum privilegium in auribus omnium recitatum est*, etc. A la vérité, il n'est pas dit que ce cardinal Richard fut l'évêque d'Albano, et il y a des raisons pour et

Baluz. Misc. t. 3. p. 183.

contre notre opinion. Si l'on pouvait s'en rapporter au cardinal d'Aguirre, ' qui place ce concile à l'an 1104, ce cardinal Richard ne serait autre que l'abbé de Saint-Victor de Marseille, qui, l'an 1088, avoit déja tenu un concile à Palencia. ' Mais le P. Pagi avoue que l'époque du rétablissement de la métropole de Brague, et par conséquent celle du second concile de Palencia, sont fort incertaines. Ce qui prouve, d'un autre côté, que ce concile pourrait bien être de l'an 1108 ou 1109, c'est 1° que nous ne trouvons aucun indice que l'évêque d'Albano ait séjourné en France ou en Italie pendant ces deux années; 2° qu'à l'époque où il rentra en France, l'an 1110, les Sarrasins, ou les Maures, avaient fait, ' selon la chronique de Sens, de tels progrès en Espagne, que les chrétiens du pays avaient demandé du secours au roi Louis-le-Gros; et nous ne doutons pas que les conciles assemblés par l'évêque d'Albano, l'an 1110, à Toulouse et à Saint-Benoît-sur-Loire, n'aient eu pour objet les secours que les chrétiens d'Espagne, dont le légat avait vu par ses yeux la détresse, réclamaient, et que Louis-le-Gros, à peine monté sur le trône, ne pouvait leur accorder. ' D'ailleurs, D. Vaissette observe que Richard, abbé de Saint-Victor, du moment qu'il fut nommé archevêque de Narbonne, l'an 1106, ne prit plus la qualité de cardinal.

Conc. Hisp. t. 3. p. 318.

Pagi, ad an. 1109. n. 2.

Spic. in-fol. t. 2. p. 478.

Hist. Lang. t. 2. p. 383.

Quel que soit le mérite de notre opinion sur l'époque du concile de Palencia, il est certain que l'évêque d'Albano reparut en France l'an 1110, et qu'il présida aux deux conciles dont nous venons de parler. Nous n'avons les actes ni de l'un, ni de l'autre. Nous ne connaissons celui de Toulouse que par quelques lettres du légat. ' Celui de Fleuri, ou Saint-Benoît-sur-Loire, fut assemblé au mois d'octobre de la même année, et fut plus solennel; les archevêques de Sens, de Reims, de Tours et de Bourges, y assistèrent avec les évêques et les abbés de leurs provinces; mais tout ce qui en reste se réduit à quelques décisions relatives à des affaires entre particuliers.

Labbe, Conc. t. 10. c. 766.

' Six mois après, le cardinal Jean, évêque de Frascati, se disant vicaire du pape dans Rome, écrivit au légat pour l'informer des troubles qui étaient survenus, l'an 1111, pendant qu'on agitait la question des investitures, et du malheur qu'avait eu le pape d'être fait prisonnier avec la plupart des cardinaux, par l'empereur d'Allemagne. Il paraît que Richard quitta pour lors la France, car on ne trouve plus rien dans

Notæ ad ep. Ivon. carnot. p. 243.

nos documens qui soit relatif à sa légation. Ughelli place sa mort à l'an 1116, ' parce qu'il trouve sa signature à une bulle du pape Paschal II, dont la date est ainsi conçue : *Datum Laterani per manum Joannis S. R. E. cardinalis et bibliothecarii, v. kal. martii, indict. VII, incarnat. Dom. anno MCXV, pontificatûs quoque domni Paschalis II papæ anno XV.* L'indiction VII et l'année du pontificat indiquent suffisamment qu'il faut rapporter cette bulle à l'an 1114. On sait d'ailleurs que Paschal II suivait dans ses diplômes le calcul pisan, selon lequel l'année commençait neuf mois avant l'année julienne. Par conséquent, cette bulle est du 25 février 1114 ; ' mais comme, cette même année, on trouve un Anastase, évêque d'Albano, il faut que Richard soit mort, ou ait quitté son siége peu de temps après.

Ital. Sacra. t. 1. c. 253 et 893.

Baron. ad an. 1114. n. 3.

SES LETTRES.

Il s'en faut bien que nous ayons toutes les lettres que Richard écrivit pendant huit ans qu'il exerça la légation en France. Voici celles qui ont été conservées, et qu'on trouve éparses dans diverses collections :

Ivonis ep. 133.

1° ' La lettre 133 d'Ives de Chartres est la réponse à une lettre de Richard, que nous n'avons pas. Il paraît que le légat, sur de faux rapports, avait fait la semonce à l'évêque de Chartres, sur ce qu'il tolérait la simonie dans son église. Ives lui répond qu'à la vérité le doyen et l'église de Chartres étaient dans l'usage de percevoir quelque rétribution des chanoines récipiendaires ; qu'inutilement il avait essayé de remédier à cet abus, parce que les coupables s'autorisaient de l'exemple des autres églises de France, et même de la cour de Rome, où les évêques et les abbés nouvellement consacrés étaient mis à contribution à titre d'offrande.

Richard avait aussi mandé le clergé de Chartres à Blois, pour répondre aux plaintes que formait contre eux la comtesse de Chartres, au sujet d'un statut capitulaire qui excluait des prébendes du chapitre les enfants de ceux qu'on appelait *conditionarii*, espèce d'affranchis qu'on distinguait des *manumissi*. Ives représente, dans la même lettre au légat, qu'il n'aurait pas dû choisir la ville de Blois pour tenir ses assises, attendu qu'elle était du domaine de la comtesse, dont les cliens intéressés dans la querelle pourraient se porter à des violences contre les chanoines.

2° ' On voit par la lettre de Geofroi, abbé de Vendôme, à Ranufle, évêque de Saintes, que le cardinal évêque d'Albano avait porté un décret qui condamnait l'évêque de Saintes à restituer à l'abbaye de Vendôme l'île de l'Léac, située dans des marais près de Surgères. Gof. Vind. l. 3. ep 37.

3° ' Dans une lettre à Robert, comte de Flandre, écrite l'an 1103 ou 1104, Richard recommande au comte de prêter main forte à Lambert, évêque d'Arras, contre des clercs rebelles, que Lambert avait excommuniés à cause de leur inconduite. Baluz. Misc. t. 5. p. 336.

4° ' Lettre de Richard à Lambert, évêque d'Arras, pour lui enjoindre de faire cesser l'abus qui s'était introduit dans son diocèse, de nommer à un seul bénéfice plusieurs titulaires à-la-fois, dont les survivans, jusqu'au dernier, recueillaient la part du défunt. Dans la même lettre, le légat décide qu'un usurier doit restituer l'usure, lorsque l'emprunteur prouve par témoins qu'il a rendu le sort principal avec l'intérêt de l'argent. Baluz. ib. p. 350.

5° ' Jean-Baptiste Souchet a publié une lettre de Richard au doyen de l'église de Chartres, en faveur d'un chanoine nommé Robert, auquel on contestait sa prébende. Notæ ad Ivonis ep. 182.

6° ' Deux lettres de Richard à Pierre, évêque de Clermont, rapportées dans la chronique de Saint-Pierre-le-Vif à Sens, pour lui enjoindre de lancer l'excommunication contre les bourgeois d'Escurolles, de Salers, de Monteclair et de Mauriac, coupables d'horribles excès contre les moines de Mauriac. Vient ensuite le décret d'excommunication adressé aux moines de Mauriac, et une lettre à Arnaud, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, dans laquelle il lui annonce que l'évêque de Clermont, malgré sa répugnance, avait lancé l'excommunication. Le légat était alors en chemin pour se rendre à Toulouse, où il avait convoqué un concile. Spic. in-fol. t. 2. p. 479 et seq.

7° ' Deux lettres à Amelius, évêque de Toulouse. Dans la première, il lui rappelle que, conformément au décret du concile de Troyes, de l'an 1107, il avait lancé, dans le concile de Toulouse, l'excommunication contre les usurpateurs des dîmes et autres biens ecclésiastiques, et lui enjoint d'en faire l'application à ceux qui s'emparaient des biens de l'église cathédrale de Saint-Etienne. ' Dans l'autre, il lui prescrit de jeter l'interdit sur le monastère de Saint-Pierre-de-la-Cour, autrement dit le Mas-Garnier, parce que ces religieux, étant en procès avec ceux de Moissac, n'avaient pas Catel, Mem. p. 879. Veissette, Hist. Lang. t. 2. pr. c. 386.

comparu devant lui à Vezelai, où il les avait ajournés après le concile de Toulouse.

Theod. penit. t. 2. p. 506. 8° ' Lettre à Leger, évêque de Viviers, dans laquelle il lui enjoint de maintenir contre les clercs de son église la donation faite aux chanoines de Saint-Ruf de l'église de Saint-Andéol, par lui confirmée, à la demande de l'évêque, au concile de Toulouse. ' Le P. Pagi fait une assez longue dissertation sur cette lettre, et tombe dans plusieurs erreurs qui ont été relevées par le continuateur du Recueil des historiens de France, tome XV, page 47.

Pagi, ad an. 1102. n. 10.

Gall. chr. t. 10. pr. c. 160. 9° ' Ayant fait, l'an 1110, la dédicace de l'église de Chéminon, fondée par Hugues, comte de Champagne, pour des chanoines réguliers, dans le diocèse de Châlons, Richard leur accorda un privilége d'exemption, rapporté dans le nouveau *Gallia-Christiana,* à la charge de payer un cens annuel à la chambre apostolique.

Nous ne connaissons pas d'autres productions de sa plume. Ces lettres sont certainement recommandables comme monumens historiques, mais peu sous le rapport littéraire. B.

CONON,

CARDINAL ÉVÊQUE DE PALESTRINE.

SA VIE.

Boll. 13. Jan. p. 822. ' CONON, ou Conrad, appelé encore *Hugonon* par un auteur ancien, était de la famille des comtes d'Urrach, né par conséquent en Allemagne [1]; mais il appartient à la France par la profession religieuse, qu'il embrassa dans l'abbaye d'Arrouaise, dont il fut le fondateur avec le bienheureux

1 Conon était fils d'Egenon, comte d'Urrach, dans le Brisgaw, ou d'Aurach, dans le duché de Wurtemberg, selon l'auteur de l'*Art de vérifier les dates* (t. III, p. 90), petit-fils de Rodolphe, comte d'Achalm, et d'Adélaïde, comtesse de Wulflingen, parente de Brunon de Egensheim, évêque de Toul, qui monta sur le siége de Rome, l'an 1048, sous le nom de Léon IX.

Heldémare, auquel il succéda en qualité de prévôt. S'il n'a point eu un article dans notre histoire, c'est qu'à l'époque où le dixième volume a paru, on ne connaissait de lui que quelques lettres; ' mais depuis que l'historien de l'abbaye d'Arrouaise a écrit sa vie, et que les continuateurs du Recueil des historiens de France ont publié de lui trois ou quatre nouvelles lettres anecdotes, propres à jeter un plus grand jour sur les affaires qu'il eut à traiter en qualité de légat, soit en France, soit en Allemagne, il est juste que nous le fassions connaître plus particulièrement.

Gosse, Hist. d'Ar. p. 589-412.

' Selon Gautier, abbé d'Arrouaise, qui écrivait vers l'an 1180, Conon était en Angleterre à la mort de Guillaume-le-Conquérant, dont il était chapelain avec le bienheureux Heldémare. Des raisons que nous ne connaissons pas les ayant déterminés à repasser en France, ils se fixèrent, l'an 1090, dans un endroit de la forêt d'Arrouaise, nommé le Tronc-Bérenger, du nom d'un fameux voleur qui avait désolé le pays, sur les confins des comtés de Flandre et de Vermandois, dans lequel était alors compris l'Artois; là ils érigèrent un oratoire qui devint en peu de temps un établissement considérable, et le chef-lieu d'une congrégation de chanoines réguliers.

Boll. 13. Jan. p. 822.

' Les affaires de sa maison ayant conduit, l'an 1107, le prévôt Conon au concile de Troyes en Champagne, auquel présidait le pape Paschal II, celui-ci fut si charmé de retrouver, dans le parent du pape Léon IX, les talents et les vertus d'un de ses prédécesseurs d'une sainteté reconnue, qu'il l'attira à Rome, et le créa, l'année d'après, cardinal évêque de Palestrine.

Boll. ib. p. 833.

' Conon était en Orient en qualité de légat apostolique, lorsque la nouvelle de ce qui s'était passé à Rome, l'an 1111, entre le pape Paschal et l'empereur Henri V, au sujet des investitures, y arriva. Attaché par devoir et par reconnaissance au souverain pontife, il convoqua un concile à Jérusalem, dans lequel, ne se croyant pas obligé aux clauses d'un traité extorqué par la violence, il porta contre l'empereur une sentence d'excommunication. Reprenant ensuite le chemin de l'Europe, pour venir au secours de l'église, qu'il croyait opprimée, il traversa la Grèce, la Hongrie, la Saxe, la Lorraine, convoquant par-tout des assemblées, et confirmant dans chacune l'anathême qu'il avait prononcé en Palestine.

Labbe, Conc. t. 10. c. 807, ex abb. Ursp.

Labbe, Conc. t. 10. c. 771.

' Au concile de Latran, de l'an 1112, il fut du nombre de ceux qui, non contens qu'on eût révoqué le privilége des investitures accordé à l'empereur, voulaient qu'on prononçât contre lui l'excommunication. Quoique le pape eût juré qu'il ne le ferait jamais, il souffrait cependant que ses légats en usassent autrement, et ne fit pas difficulté d'envoyer pour cela en France le légat Conon. Muni de ces pouvoirs, l'évêque de Palestrine assembla, pendant les années 1114 et 1115, ' cinq conciles, à Beauvais, à Soissons, à Reims, à Cologne, à Châlons-sur-Marne : conciles dont les actes sont perdus; mais on sait que dans tous l'empereur fut déclaré excommunié.

Labbe, ib, c. 797. 802.

Sugerii, Vita Lud. VI. c. 21.

' Le plus célèbre fut celui de Beauvais, dont l'abbé Suger a donné une courte notice, à l'occasion des atrocités commises par le trop fameux Thomas de Marle, de la maison de Couci, qui, à la demande des églises de France, y fut excommunié, et privé de la ceinture militaire, et le roi prié d'en faire justice.

Guibertus, De Vita sua, l. 3. c. 11.

' De toutes les affaires qui furent traitées au concile de Soissons, nous ne connaissons que celle de Godefroi, évêque d'Amiens. Ce saint prélat ayant consenti à l'établissement d'une commune à Amiens, s'était rendu agréable au peuple; mais il attira sur la ville tant de calamités de la part des sires de Couci, qui en étaient seigneurs en partie, qu'ayant été obligé de prendre la fuite, et de renoncer à l'épiscopat, il s'était retiré à la grande Chartreuse. ' Le concile, à la demande du roi et des habitans, lui ordonna de retourner à Amiens, et de reprendre ses fonctions.

Labbe, ib. c. 801.

A Reims, il fut question de donner un évêque catholique au diocèse de Metz, à la place d'Alberon, excommunié par le pape, à cause de son attachement à l'empereur, dont il était parent. ' Nous avons sur cela les lettres que Conon écrivit à l'église de Metz, rapportées dans la vie du bienheureux Théodger, abbé de Saint-George, dans la Forêt noire, qui, en vertu de ces lettres, fut élu évêque de Metz. Mais cette affaire ayant traîné en longueur, ce ne fut que trois ans après, pendant son séjour en Allemagne, que Conon put consommer cette affaire, ' comme on voit par deux lettres qu'il écrivit à Théodger, pour le contraindre à accepter l'épiscopat.

Bouquet, t. 14. p. 209 et seq.

Ib. p. 212 et seq.

Mab. An. 5. p. 694.

' Il reste du concile de Châlons un décret du légat en faveur du monastère du mont Saint-Quentin, contre les

religieux de Saint-Vast d'Arras, publié par D. Mabillon.

'A Reims et à Châlons, il frappa d'interdit les évêques de Normandie, pour ne s'être pas rendus aux conciles qu'il avait convoqués. Le roi d'Angleterre, qui ne reconnaissait pas dans ses terres l'autorité des légats, en fut extrêmement irrité; il fallut qu'Ives de Chartres se portât pour médiateur; ' il écrivit au légat en faveur des évêques de Normandie, alléguant pour excuse qu'étant sous la domination d'un prince impérieux, ils ne pouvaient que gémir de se voir froissés entre la soumission qu'ils devaient au prince, et l'obéissance au légat.

Eadm. Hist. nov. l. 5. p. 89.

Ivonis ep. 273.

' Le comte de Nevers ayant été fait prisonnier par Thibaud, comte de Blois, au retour de l'expédition que le roi avait ordonnée contre Thomas de Marle, Conon chargea l'évêque de Chartres de signifier au comte Thibaud l'excommunication qu'il avait lancée contre tous ceux qui avaient coopéré à l'arrestation du comte de Nevers, avec menace de l'excommunier lui-même, s'il ne rendait la liberté au prisonnier. Nous n'avons pas la lettre du légat; mais on voit, par la réponse du prélat Ives, ' que le comte de Blois était persuadé que le légat n'agissait en cela qu'à l'instigation du roi de France contre son oncle, le roi d'Angleterre, dont il avait épousé la querelle; il offrait cependant de mettre en liberté le comte de Nevers, mais sous caution.

Ord. Vital. l. 12. p. 819.

Ivonis ep. 266.

' Il y a encore deux lettres d'Ives à Conon, relatives à une affaire qui lui était personnelle avec les moines de Marmoutier.

Ivonis ep. 266 et seq.

Le pape Paschal ne croyant pas avoir assez fait pour réparer la faute qu'il avait commise ' en accordant à l'empereur le privilége des investitures, parce qu'il trouvait toujours des contradicteurs qui blâmaient les tempéramens qu'il voulait garder avec l'empereur, convoqua un concile à Rome, au mois de mars 1116, pour y rendre compte de sa foi et de sa conduite. Conon qui ne savait pas transiger avec les principes qu'il avait adoptés, s'y rendit; et, après avoir exposé tout ce qu'il avait fait au sujet des investitures, soit à Jérusalem, soit pendant sa légation en France, en excommuniant l'empereur et ses adhérens, demanda au pape de déclarer, en présence du concile, s'il approuvait et ratifiait ce que lui avait cru devoir faire. Le pape l'approuva; et, malgré les murmures de ceux qui pensaient autrement, le saint concile donna aussi son approbation. Le pape fit plus : il l'envoya,

Labbe, Conc., t. 10. c. 807. ex abb. Ursperg.

peu de temps après, légat en Allemagne, où dominaient les partisans de l'empereur, afin qu'il agît dans le même sens.

Ursp. ib. ' Paschal étant mort au mois de janvier 1118, eut pour successeur Jean de Gaëte, chancelier de l'église romaine, qui prit le nom de Gélase II. Ce nouveau pontife avait eu des altercations avec l'évêque de Palestrine, qui traitait d'hérésie le privilége accordé par le feu pape à l'empereur. Cependant il le confirma dans sa légation d'Allemagne, et, en vertu de ces pouvoirs, Conon assembla à Cologne et à Fritzlar deux conciles dont nous n'avons pas les actes; ' nous savons seulement que l'empereur qui était en Italie y fut excommunié, que les assistants n'y furent pas sans inquiétude pour leurs personnes, et qu'il en résulta de grands troubles dans toute l'Allemagne.

Chron. S. Trud. l. 11.

Ursp. ad an. 1119. ' L'empereur, de son côté, fit élire un antipape pour l'opposer à Gélase. C'était Maurice Burdin, archevêque de Brague en Portugal, qui prit le nom de Grégoire VIII. Mais apprenant que le légat Conon, par ses excommunications, avait soulevé contre lui une portion de l'empire, et que la haute noblesse avait convoqué une diète à Wurtzbourg, afin de procéder à sa déposition, il quitta précipitamment l'Italie, pour aller au-devant du danger qui le menaçait.

Falconis Chron. Benev. ad an. 1119. ' Conon en était parti pour aller joindre le pape Gélase, qui arrivait en France. Ce pontife étant tombé malade à Cluni, et se voyant près de mourir, donna à l'évêque de Palestrine un témoignage éclatant de la haute estime qu'il avait de sa capacité: il proposa aux cardinaux de l'élire à sa place, dès qu'il serait mort. Mais Conon, loin d'être ébloui de l'éclat de la tiare, s'écria : « A Dieu ne plaise, que je « me charge, moi indigne, d'un fardeau honorable à-la- « vérité, mais au-dessus de mes forces, sur-tout dans un « temps où le Saint siége exposé à la persécution, a besoin, « pour se soutenir, d'un homme puissant dans le monde. « Si vous m'en croyez, nous éléverons à ce poste dangereux « l'archevêque de Vienne, qui joint au crédit et à la nais- « sance la prudence et la piété. » C'était l'archevêque Gui, légat comme lui du Saint Siége, et professant les mêmes principes que lui sur les investitures. Il était fils de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, oncle d'Adélaïde de Savoie, reine de France, et parent de l'empereur; il fut élu, le 1er février 1119, par les cardinaux présens, et agréé par ceux qui étaient restés à Rome; il prit le nom de Calixte II,

et il justifia, par la sagesse de son administration, les hautes espérances qu'on avait conçues de son pontificat.

' Le nouveau pontife, après avoir été couronné à Vienne en Dauphiné, le dimanche de la quinquagésime, 9 février 1119, chargea l'évêque de Palestrine d'aller annoncer au roi Louis le Gros l'exaltation de son oncle au souverain pontificat. En passant par Vézelai, Conon prit connaissance des excès que les satellites du comte de Nevers avaient commis sur les religieux de cette abbaye. ' Il en écrivit à Hugues, évêque de Nevers, lui dénonçant qu'il avait lancé l'excommunication contre les coupables, avec menace d'excommunier le comte lui-même, si, avant la mi-carême, il ne les amenait à satisfaction.

Chron. Maurin. p. 367.

Spic. in-fol. t. 2. p. 513.

Cependant l'empereur, pour conjurer l'orage excité contre lui par Conon, avait promis, dans une assemblée tenue à Tribur, qu'il entrerait en accommodement avec le nouveau Pape; mais comme, dans cette assemblée, on avait élevé des doutes sur la validité des excommunications lancées par le légat, ' Conon écrivit à Frédéric, archevêque de Cologne : « Il y a parmi nous de faux frères qui prétendent qu'il ne « m'appartenait pas d'excommunier l'empereur, parce qu'il « n'est pas de mon diocèse : au nom de Dieu, n'écoutez pas « ces discours qui pourraient vous détourner du bon parti « que vous avez embrassé. Je leur réponds, de la part du « Pape, que, quoique l'empereur ne soit pas soumis à ma « juridiction épiscopale, cependant, autorisé par le Saint « Esprit et par l'exemple des Saints Pères, j'ai dû l'excom- « munier pour un si grand crime, attendu que Saint Am- « broise, qui n'était ni pape, ni patriarche, ni légat de l'église « romaine, excommunia l'empereur Théodose, dont la faute « n'avait pas été commise à Milan, mais à Thessalonique. « Quelques faux frères nous ont mandé que vous avez fait « votre paix avec l'empereur; mais ni le Saint Père, ni moi, « ne voulons le croire, jusqu'à ce que nous l'apprenions « de vous-même. »

Mart. Ampl. coll. t. 1. c. 664.

' Conon, après avoir rempli sa mission auprès du roi de France, rejoignit le Pape dans l'Auvergne, et parcourut avec lui une grande partie de la France, jusqu'au concile de Reims, qui s'ouvrit au mois d'octobre. Parmi les prélats qui s'y distinguèrent le plus, on remarque le cardinal Conon, qui, au rapport d'Orderic Vital, ' fit l'ouverture du concile

Chron. Maurin. ib.

Ord. Vit. l. 12, p. 858.

portant décision d'un procès entre l'abbaye du mont Saint-Quentin, et celle de Saint-Vast d'Arras.

Antiq. de Beauv. t. 1. p. 620. 3° ' Pierre Louvet en rapporte un autre en faveur de l'abbesse de Saint-Paul de Beauvais contre les chanoines de Milli.

Spic. in-fol. t. 2. p. 513. 4° ' Nous devons à D. Luc Dachéri la connaissance d'un décret de l'évêque de Palestrine, portant excommunication de quelques satellites du comte de Nevers, pour avoir commis des violences contre les moines de Vézelai, sujets immédiats du Saint Siége.

Spic. ib. p. 483. 5° ' Le même Dachéri a publié une lettre de Conon à Josceran, évêque de Langres, dans laquelle il se plaint du déni de justice qu'éprouvait, de la part de ce dernier, l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens.

Mart. Ampl. coll. t. 1. c. 664. 6° ' Nous avons déja dit qu'on contestait au légat Conon le droit d'excommunier l'empereur, qui, disait-on, n'était pas son justiciable. Conon répond à cette allégation dans une lettre à Frédéric, archevêque de Cologne, publiée par D. Martene.

Boll. 13. Jan. p. 833. 7° ' On attribue encore à Conon l'épitaphe du bienheureux Heldemare, qu'on lit dans Bollandus, et dans le *Gallia Christiana*; ' mais le dernier historien de l'Abbaye d'Arrouaise estime qu'elle est l'ouvrage d'un écrivain postérieur. B.

Gall. chr. t. 3. c. 434 | Gosse, p. 13.

ARNAUD,

Abbé de Saint-Pierre-le-Vif, a Sens.

Un grand zèle pour enrichir de livres la bibliothèque de son monastère, et quelques lettres qui nous restent de cet abbé, nous autorisent à lui consacer un petit article dans cette histoire.

Spic. in-fol. t. 2. p. 484. ' Résolu d'abdiquer la prélature de son monastère, qu'il avait gouverné depuis l'an 1096 jusqu'à 1123, il fit dresser le catalogue des livres qu'il avait procurés à sa bibliothèque, en remplacement de ceux qu'un incendie, arrivé l'an 1093,

avait detruits. Ce catalogue n'est pas bien long; il ne contient que vingt articles; mais il est curieux en ce qu'il nous fait connaître dans quel ordre on lisait alors l'écriture sainte à l'office de la nuit, et quels étaient les ouvrages des pères qu'on y entremêlait. L'abbé Arnaud mettait tant d'importance à la confection de ses livres, qu'il préparait lui-même le parchemin, le distribuait ensuite à ses copistes; mais, plus soigneux encore de les conserver, il fit dresser ce catalogue, pour servir à les retrouver, s'ils venaient à s'égarer. Il était d'ailleurs défendu, sous peine d'excommunication, de les vendre, et même de les prêter au-dehors à qui que ce fût.

2° ' Lettre d'Arnaud à Daimbert, archevêque de Sens, dans laquelle on voit qu'étant en procès avec ce prélat, Arnaud avait fait le voyage de Rome, pour se plaindre des vexations qu'il éprouvait de sa part, et que le pape, faisant droit à ses griefs, avait enjoint au légat Hugues, archevêque de Lyon, de lever les excommunications, et de prendre connaissance de l'affaire. Baluze rapporte cette lettre, ainsi qu'une autre du légat à l'archevêque Daimbert, à l'an 1104; ' mais le continuateur du Recueil des historiens de France prouve qu'elles ne peuvent être que de l'an 1099.

Baluz. Misc. t. 6. p. 430.

Bouquet. t. 14. p. 795.

3° Le roi Louis-le-Gros étant en guerre avec le roi d'Angleterre, et Thibaud, comte de Chartres, donna ordre à l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif de fortifier le faubourg où est situé ce monastère, et de veiller à sa défense. — ' Le même prince ayant demandé à l'abbé un emplacement pour cantonner les lépreux de la ville, Arnaud lui représente, au nom des religieux, que le voisinage de ces pestiférés, beaucoup trop multipliés, leur était devenu insupportable et dangereux : il prie le roi d'approuver la mesure qu'il avait prise, de concert avec l'archevêque, de les transférer ailleurs. Ces deux lettres ont été publiées pour la première fois dans le Recueil des historiens de France.

Bouquet, t. 15. p. 339.

4° ' Lettre d'Arnaud à Josceran, évêque de Langres, relative à un procès qu'il avait avec les abbés de Molême et de Réomé, ou Moûtier-Saint-Jean, au sujet de la dîme et du fief *(censum)* des Ricei et de Pouilli, qu'ils avaient acquis des comtes de Montbar, quoique ces objets eussent été donnés auparavant au monastère de Saint-Pierre-le-Vif. — Une autre lettre à Bernard, abbé de Moûtier-Saint-Jean, est relative à la même affaire. B.

Spicil. in-fol. p. 482.

par un discours sur les devoirs des pasteurs envers les peuples, et fut un des prélats choisis pour discuter les questions qui devaient y être proposées : *Hi nimirum præ omnibus aliis quæstiones subtiliter discutiebant, et mirâ eruditione imbuti, responsa ubertim proferebant.*

Labbe, Conc. t. 10. c. 875. ' Le Pape s'était flatté qu'il terminerait dans ce concile la querelle des investitures. Il avait quitté l'assemblée pour aller jusqu'à Mouson au-devant de l'empereur, qui devait ratifier dans une conférence des propositions d'accommodement, lesquelles semblaient ne laisser plus d'obstacle à une réconciliation. Mais s'étant aperçu qu'on n'agissait pas de bonne foi avec lui, il reprit le chemin de Reims, où, en terminant le concile, il lança l'excommunication contre l'empereur. Il partit ensuite pour l'Italie, laissant en France l'évêque de Palestrine, pour continuer sa légation.

Labbe, ib. c. 882. ' Ce fut en cette qualité qu'il tint un concile à Beauvais, le 18 octobre 1120. Quoiqu'on voie, par la vie de Saint Arnoul, évêque de Soissons, que de grandes affaires y furent traitées, nous n'en connaissons que ce qui a rapport à la canonisation de ce saint personnage. Mais, dans un concile qu'il convoqua à Soissons l'année suivante, il fut question d'une affaire bien différente. Un homme célèbre dans son temps par ses talens, ses faiblesses et ses malheurs, et qui encore aujourd'hui inspire quelque intérêt, Abélard fut le principal objet de cette assemblée, dont il a tracé lui-même l'histoire en ce qui le concerne.

Hist. litt. t. 12. p. 93 et seq. ' Nous ne répéterons pas ce qui a été dit à son sujet dans le volume précédent de notre histoire. Nous dirons seulement qu'Abélard donne à entendre que le légat n'était pas Labbe, ib. c. 887. fort versé dans les matières théologiques. ' On peut croire que c'est l'orgueil humilié qui a dicté ce jugement, car Orderic Vital, comme on l'a vu plus haut, nous donne du légat une idée toute différente.

Le pape Calixte s'étant rendu maître de la personne de l'antipape Burdin, les négociations pour l'extinction du schisme et pour la paix avec l'empereur ne tardèrent pas à se renouer. Ces circonstances rappelèrent le légat auprès du souverain pontife; mais il n'eut pas la satisfaction de voir conclure cette paix si désirée, et pour laquelle il avait tant travaillé : la mort le surprit à Palestrine, le 9 août, non de Gosse, Hist. d'Ar. p. 410. l'an 1117, comme on lit dans Bollandus, ' mais de 1122,

peu de temps avant que les préliminaires de la paix avec l'empereur eussent été signés daus l'assemblée de Worms, le 8 septembre suivant.

' Pendant ces funestes altercations, Conon s'acquit, au jugement du cardinal Baronius, une gloire immortelle, dans un temps où l'église romaine éprouvait tant de violences : « Dieu permettant, dit-il, que ce qui manquait de vigueur « dans le chef, fut compensé dans les membres. » Il est certain que Conon déploya dans ce conflit un grand caractère, et une fermeté à toute épreuve; mais on est fâché de le voir toujours armé d'anathêmes, et répandre à pleines mains les excommunications. Nous pensons que c'est abuser du pouvoir des clefs, que de l'employer dans la discussion des matières politiques; mais la fidélité de l'histoire exige qu'on rapporte les choses comme elles se sont passées. On est étonné qu'en France on ait permis au légat Conon de prodiguer les excommunications contre l'empereur d'Allemagne, dans une affaire qui touchait aux intérêts de tous les souverains : mais tel était alors l'empire de l'opinion fondée sur les fausses décrétales. Peu de gens étaient en état de s'élever au-dessus des opinions reçues ; les meilleurs esprits payaient le tribut à leur siècle. ' Ives de Chartres, qui connaissait les principes et les anciens canons mieux que les autres, n'en fut pas tout-à-fait exempt ; il regardait le privilége des investitures, accordé à l'empereur par le Pape, comme une prévarication excusable par son motif, mais il n'avait garde de taxer, comme tant d'autres, cette concession d'hérésie.

Baron. ad an. 1112.

Ivonis ép. 236.

SES LETTRES OU DÉCRETS.

En faisant l'histoire du cardinal Conon, nous avons déja indiqué la plupart de ses lettres que les ravages du temps ont épargnées. Il ne reste plus qu'à mettre sous les yeux du lecteur les endroits des livres où l'on peut les trouver.

1° ' Le continuateur du Recueil des historiens de France en a publié quatre qui n'avaient pas encore vu le jour. Elles sont intéressantes pour l'histoire de l'église de Metz, soumise alors à l'Empire, en ce qu'elles nous font connaître l'état de ces contrées pendant la querelle des investitures.

2° ' On trouve de lui un décret publié par D. Mabillon,

Bouquet, t. 14, p. 209. 212.

Mab. An. t. 5. p. 694.

ANONYME,

Auteur d'une Passion de Jésus-Christ en vers.

N° 7209. gr. in-fol.

Un manuscrit Français de la Bibliothèque impériale, dont l'écriture paraît de la fin du XIII[e] ou du commencement du XIV[e] siècle, contient, entre autres pièces du XII[e], une Passion de J. C. en vers. [1] L'auteur n'est point nommé; et le titre, écrit en rouge, est ainsi conçu :

Ceste est la Ystoire dou nostre Seignor Yhesus Crist, et coment il soufri passion et torment et mort por sauvement de la humaine génération, et por gieter les armes (ames) *hors dou limbe d'enfer qui estaient enténébrés.*

L'ouvrage contient 1442 vers; en voici le commencement :

Celi qe sa qe tot est nient
Se no à servir au roi omnipotent
M'a fait garder en ma mémoire
Dont ai eslit toutes les ystoire
La plus veraie et la meilor;
Ce est celle dou nostre Seignor
Yhesu Crist le douz fil Marie, etc.
. . . .
Aisi com l'ai apris en la scriture,
L'ai mis en roman tout à droiture,
Por la membrance d'une pucelle
Qi est mout franche, courtoise et belle.

On croirait ici que ce n'est point un simple mouvement de piété qui porte l'auteur à entreprendre cet ouvrage, et que c'est aussi l'envie de plaire à sa dame; mais on voit, par les vers suivants, que cette dame n'est autre que la Vierge Marie.

Ce est ma Dame de cui hom sui
La ne vois [2] la sage, et por cui
Auront les buens joie et confort
De garantir ses armes da mort.

1 Elle commence au *folio* 52 *verso*, et finit au bas du *folio* 60 *verso*.
2 Ces mots sont ainsi dans le manuscrit; mais ils ne présentent aucun sens.

L'auteur remonte d'abord jusqu'à la création du monde, mais il s'interrompt bientôt, pour entrer dans son sujet.

De tot en primier il fist les Angles,
Ou les Chérubins, et les Archangles,
Por chanter la grant douçor
Del pere et dou fil cascun jor.
Et pois créoit-il tot le monde
Itant com il veit à la réonde,
Et de ce me voil-je taisir,
Qe il fist tot qant li fu à plaisir,
Qe trop seroit longe matire
A reconter tot et à dire, etc.

La vie même de Jésus est fort abrégée; mais, parvenu à la Passion, l'auteur en raconte toutes les circonstances. Il finit par cet épilogue, précédé de quatre vers latins rithmiques, qui sont rimés à l'hémistiche et à la fin :

Hic finitur Passio nostri Salvatoris
Nostra est redemptio pena creatoris
Ipsa resurrectio lux existat roboris
Pro quam justa concio vitat iter nemoris.
Ci por fenist la grant ystoire
De Yhesu Christ le roi de gloire;
Comant il fu pris et liez,
Ses mans, ses piez fu encloez,
D'au destre laht (côté) il fu feruz
Sus en la croiz d'als mescreuz.
Et por nostre redemption
Il soufri mort et passion;
Com il est voir (vrai) et je le croi
Hé! sire Dieix, saintisme roi,
Perdonez moi toz mes pechiez
Et me gardez d'aversitez.

Rien dans le manuscrit, ni dans aucune partie de l'ouvrage, ne peut servir à en fixer la date; le langage seul indique qu'il est du commencement du XII[e] siècle, et on ne le croit pas postérieur à 1125. G.

GUILLAUME IX,

Comte de Poitou et Duc d'Aquitaine.

SA VIE ET SES ÉCRITS.

p. 37-44.

On trouve déjà, sur Guillaume IX [1], un article assez étendu, dans le volume XI de cette histoire, mais il y est sur-tout considéré comme personnage historique. Il le sera principalement ici sous le point de vue littéraire.

Giunta alle vite de' poeti provenzali.

C'est à ce prince que l'on fait remonter l'origine de la poésie provençale, parce qu'il est le premier dont quelques productions soient parvenues jusqu'à nous. Né en 1071, il mourut en 1127. Crescimbeni dit qu'il florissait, et il serait plus exact de dire qu'il commençait à fleurir en 1100; mais il est vraisemblable que la poésie provençale était née vers le milieu du siècle précédent, temps où la langue commençait à se perfectionner, et à devenir susceptible des formes et des combinaisons poétiques. A cette époque, de fréquentes communications s'étaient établies entre le midi de la France et l'Espagne, dont la reine (Constance, épouse d'Alphonse VI) était française. Alors aussi les Arabes, ou Sarrasins, quoique vaincus par les Espagnols, avaient gardé à Tolède leurs écoles pour les sciences et l'exercice de leurs arts. Huet [2] et Massieu [3] en France, Le Quadrio [4] en Italie, et plusieurs autres auteurs, ont reconnu que ce fut des Arabes que la rime passa aux Provençaux, qui nous l'ont transmise. Les Troubadours imitèrent des Arabes autre chose encore que la rime : ils leur dûrent aussi la forme de quelques morceaux de poésie, et quelques usages observés chez les deux nations parmi les poètes, comme l'abbé Andrès le prouve dans son histoire générale de la littérature [5].

1 Il n'est guère désigné dans les manuscrits que sous le nom de *Coms de Peitieu*.

2 Lettre à Segrais sur l'origine des romans.

3 *Histoire de la poésie française*, Paris, 1739, in-12, p. 82.

4 *Storia e ragione d' ogni poesia*, t. VI, l. II, p. 299.

5 *Origine, progressi e stato attuale d' ogni letteratura*, Parma, 1782, in-4°, t. I, ch. 11.

Les premiers essais poétiques des Provençaux furent sans doute imparfaits et grossiers, comme l'ont été ceux des nations les plus célèbres dans les lettres : sans doute aussi l'on dédaigna de recueillir et de conserver ses essais informes; et il ne fallut pas moins d'un demi-siècle d'exercice de l'art, pour qu'il parvînt au degré de perfection que l'on reconnaît dans les poésies de Guillaume IX. « ' On remarque, dit l'abbé Millot, « dans les vers de cet illustre troubadour, une facilité, une élé« gance et une harmonie dont les premiers essais de l'art ne « sont point susceptibles. » Quant à la licence qui y règne, il faut l'attribuer en partie aux mœurs de son temps, et peut-être encore plus aux siennes.

Hist. lit. des Troubadours, t. I. p. 16.

Tous les auteurs qui ont parlé de lui l'ont représenté comme doué de tous les avantages de la figure, de la valeur et de l'esprit, mais d'une corruption de mœurs scandaleuse même dans ce siècle, où la corruption était extrême; d'un caractère ouvert et enjoué, mais trop sujet à avilir, par de basses bouffonneries, sa dignité de prince et son talent. On conserve encore à Niort la tradition d'un trait de libertinage unique peut-être dans son genre. Guillaume y avait fait bâtir, pour son usage, une maison de débauche, en forme de couvent, divisée en cellules, gouvernée par une abbesse, ou prieure, et où toutes les sortes de prostitutions étaient soumises, comme le sont les exercices monastiques, à des pratiques régulières. On l'a accusé d'avoir répudié sa femme Philippe, dite Mahauld, ou Mathilde, et d'avoir épousé, du vivant même du vicomte de Châtelleraud, Malberge, femme de ce seigneur. On dit que l'évêque de Poitiers voulut punir cet adultère, et commença, en présence du comte, la formule d'excommunication. Guillaume le menace de son épée; l'évêque demande un moment, comme s'il eût voulu se rétracter; il en profite pour achever la formule : *Frappez maintenant*, dit-il, *je suis prêt. — Non*, répond le prince, *je ne t'aime point assez pour t'envoyer en paradis;* et il l'envoya en exil.

Cette excommunication est attestée par la chronique de Maillesais, sous l'an 1114, ' et par une lettre de Geoffroi, abbé de Vendôme, au pape Paschal II; mais ni l'une ni l'autre ne parlent du sujet de l'excommunication. Besli n'a rien dit de l'excommunication même, dans son Histoire de Poitou, sans doute parce que le motif, quel qu'il soit, de cette censure ecclésiastique aurait contredit les éloges qu'il

Voy. Labbe, Bibl. mss. t. 2. p. 218.

donne au comte Guillaume, même sur le chapitre des mœurs. La notice qui précède les poésies du comte, dans les manuscrits provençaux, est plus sincère : elle convient qu'il était *grand trompeur de dames*, qu'il courut sans cesse par le monde, *cherchant des dupes de sa coquetterie*, mais que du reste *il sut bien trouver, et bien chanter.* D'ailleurs, l'obscénité de ses vers dépose assez des désordres de sa vie. Il n'en avait pas moins cédé à la manie dévote de son siècle, en partant pour la première croisade, laissant ses terres et son fils encore enfant à la garde du comte d'Anjou, son cousin, et les recommandant à la protection du roi. Dans cette expédition, où les croisés firent tant de fautes et de folies, on doit penser que Guillaume ne fut pas celui qui en fit le moins. Il eut le bonheur de revenir dans ses états vers la fin de 1102; il chanta les fatigues qu'il avait éprouvées, et les dangers qu'il avait courus, dans un poème qui s'est perdu, et que Crescimbeni désigne sous le titre de ' *Voyage de Jérusalem.*

Ubi suprà.

Ordric Vital, qui avait lu ce poème, dit que l'on y reconnaissait la gaîté naturelle de l'auteur, malgré la tristesse d'un sujet si propre à l'éteindre. Dans une pièce qu'il avait composée à son départ pour la croisade, il prenait au contraire un ton sérieux, et même dévot, plus convenable à la circonstance où il se trouvait qu'à son caractère. Il y dit adieu au Limousin, au Poitou, aux vanités du monde, à la chevalerie qu'il aimait tant, c'est-à-dire, non pas aux dangers et aux travaux de la chevalerie, mais aux plaisirs et aux fêtes qui en étaient le délassement et la récompense.

Aissy lays tot quant amar suelh
Cavaleria et erguelh
Et de drap de color me tuelh
E bel causar e sembeli.

C'est dans cette pièce qu'il confie ses états et son fils à son cousin le comte d'Anjou, et au roi. Il craint qu'en son absence, voyant ce fils jeune et faible, on ne lui déclare la guerre.

Sil pros coms d'Angieu nol' socor
El bon rey de cuy ten honor
Guerre farlan siey sordeior.
Quan lo veiran jouen et meschi.

Il finit en se jetant dans les bras de Dieu qu'il implore, dit-il, en roman (c'est-à-dire, en langue vulgaire) et en latin,

Et en romans et en lati.

Mais, au retour, la joie d'avoir échappé à tant de périls, et de se retrouver au milieu des siens, lui avait rendu l'essor et la gaîté de son esprit.

Dans l'une des pièces libres qui restent de lui, il raconte une aventure qu'il prétend lui être arrivée en voyage avec deux dames qui ne le connaissaient pas, et qui se livrent à lui en toute confiance, parce qu'il leur fait croire qu'il est muet. ' Cette pièce, connue en 1667 par un ouvrage de Hauteserre, pourrait bien, selon l'abbé Millot, avoir servi d'original à Palaprat, qui s'applaudissait d'avoir changé l'Eunuque de Térence en muet, pour l'accommoder à notre théâtre; mais, sans connaître cet ouvrage de Hauteserre et la pièce du comte de Poitou, Palaprat pouvait avoir pris cette idée dans le Mazet de Boccace, qui lui-même l'avait peut-être tirée de cette pièce, insérée dans l'un des recueils de poésies des Troubadours, assez communs alors en Italie, où l'on en faisait beaucoup de cas. Mais, au reste, il est peu vraisemblable que Boccace ait pris le sujet de son conte dans celui-ci. Les détails n'ont entre eux aucun rapport, si ce n'est l'idée de contrefaire le muet, et encore avec quelques différences : Mazet feint de l'être complètement ; au lieu que le héros de l'aventure provençale fait entendre des paroles confuses, dépourvues de sens, et qui ne sont qu'une espèce de brédouillement,

Rerum Aquitanicarum.

Tarrababart
Marrababelioriben
Saramahart.

Ces dames lui font aussi subir une très-rude épreuve, dont les nones de Boccace ne s'avisent pas : elles vont chercher le chat de la maison, le glissent dans le lit, le tirent par la queue, et l'excitent à déchirer le prétendu muet des griffes et des dents, depuis la tête jusqu'aux pieds.

Derreire m'aportero'l cat
Mal e fello
Ed escorgeron me del cap
Tro al talo.

La pièce est terminée, comme il arrive souvent, par une strophe que le poète adresse à son jongleur. Elle est d'un bon ton de plaisanterie. Tu iras, dit-il, dès le matin porter mes vers à ces deux dames, et les prieras, pour l'amour de moi, de tuer leur chat,

E diguas lor que per m'amor
Aucizo'l cat.

Dans d'autres chansons, où le comte se félicite de ses bonnes fortunes, il ne manque pas d'en remercier Dieu et M. Saint Julien,

Dieus en lau e sanh Julia.

Ce dernier sur-tout était le patron qu'on invoquait, et que l'on remerciait en pareil cas. Dans l'origine, c'était seulement pour obtenir, ou pour avoir obtenu un bon gîte : ce qui conduisit à le prier aussi pour cet autre genre d'hospitalité.

L'exemple le plus ancien peut-être de l'emploi des Fées, dans la poésie moderne, se trouve dans une chanson du comte de Poitou. Il y parle de la légèreté de ses inclinations, et de la diversité de ses penchans, et dit pour excuse :

Aissi fuy de nueitz fadatz [1]
Sobr' un puegau [2]

« Je fus ainsi doué par les Fées, la nuit sur une montagne [3]. »

Guillaume parle, dans une autre de ses pièces, des tensons, ou *jeux partis*, sortes de dialogues improvisés, dans lesquels deux troubadours s'attaquaient et se répondaient en vers, au milieu d'assemblées nombreuses, et devant des seigneurs et des dames, qui donnaient un prix à celui des deux qui avait montré le plus d'esprit et de talent. Ces jeux

1 Les Italiens ont conservé ce mot, et disent *fatato* dans le même sens.

2 On dit encore en Auvergne un *puy* pour une montagne.

3 Mallet, Introduction à l'histoire du Danemarck, et, d'après lui, Warton, *Hist. of english poetry,* donnent pour origine aux Fées les Valkyries des Scandinaves, lesquels répandirent ces fictions lors de leurs incursions et de leurs conquêtes dans les Gaules, aux IXe et Xe siècles.

d'esprit assez difficiles existaient donc dès le temps de notre poète; et c'est une raison de plus pour croire que, s'il est le premier dont on ait conservé des vers, il fut cependant précédé de plusieurs autres troubadours, et qu'il trouva l'art tout formé. G.

ANONYME,

AUTEUR DES COUTUMES DE LA VILLE DE LAON.

L'ÉTABLISSEMENT des communes est un des événemens les plus importans du douzième siècle. Nous ne l'envisageons pas ici sous les rapports politiques; ils sont étrangers à une histoire littéraire : la matière d'ailleurs a été traitée avec autant de clarté que de profondeur par le savant auteur du discours préliminaire du onzième volume des Ordonnances de nos rois. Mais nous ne pouvons passer sous silence un des plus anciens monumens, écrits, de l'effet des lumières et des principes de la législation; la charte accordée par Louis VI, en 1128, à la commune de Laon, charte qui devint le modèle où la règle de beaucoup d'autres que les villes obtinrent de la justice des rois. Elle-même, à ce que prétend Guibert, abbé de Nogent-sous-Coucy, ' auteur contemporain, avait eu celle de Noyon pour modèle. Amiens, Beauvais, Saint-Quentin, Soissons, etc. reçurent, à-peu-près vers le même temps, des concessions semblables. ' Celle de Reims, donnée en 1138, le fut expressément *ad modum communiæ laudunensis.*

De Vitâ suâ, l. 3. p. 504.

Voy. Marlot, t. 2. p. 326.

Il est rare, en général, de bien connaître l'auteur de ces sortes d'ouvrages. Des incertitudes s'élèvent encore sur ceux à qui nous devons véritablement l'idée et même la rédaction des travaux les plus considérables sur les lois, faits vers cette époque, ou sous les règnes suivans. Ordonnés ou adoptés par les rois, soit pour un lieu, soit pour l'état tout entier, ils ne nous parviennent d'ordinaire que sous le nom du lieu auquel il furent destinés, ou sous le nom du prince

t. 7, p. 287, etc.

p. 481, etc.

p. VIII. Voir aussi la note *b*, p. 185 du texte.

qui les consacra par son autorité. ' Le rédacteur des Coutumes de Laon nous est inconnu; mais ces coutumes subsistent, et plusieurs écrivains les ont recueillies; ' Baluze, entre autres, dans ses *Miscellanea;* d'Achery, au tome III de son Spicilége, édit. in-fol. (tome XI de l'édit. in-4°), et Brequigny, tome XI de la collection des Ordonnances, pages 185 et suivantes. Elles subsistaient même avant que Louis VI les proclamât par des lettres de 1128, que l'on regarde ordinairement comme l'époque de leur institution. Mais l'évêque et les nobles s'étaient armés contre leur établissement même; le peuple aussi s'était armé pour leur résister; les troubles, long-temps prolongés, s'appaisèrent enfin; et Louis-le-Gros donna ces lettres, qui reconnaissent ou confirment les droits réclamés par les bourgeois de Laon. Il appelle cet acte *institutio pacis,* mots qui peuvent indiquer l'établissement d'une commune sous certaines lois; *pax* désignait alors assez souvent un territoire, une banlieue; il a ce sens dans plusieurs articles de la même loi : mais les circonstances tumultueuses où la ville s'était trouvée peuvent laisser croire que c'est ici particulièrement le rétablissement de la paix, ' que le roi veut et désigne par *institutio pacis,* comme le remarque l'auteur du discours dont nous avons parlé.

Les statuts, ou lois de paix, donnés à la commune de Laon, sont au nombre de vingt-deux articles, rédigés, comme le préambule l'annonce, du consentement des nobles et des bourgeois. Les premiers de ces articles contiennent principalement des dispositions sur les crimes commis, sur la manière de les poursuivre et de les punir. Les effets de la vengeance privée troublaient encore fréquemment l'ordre public; la loi défend à tout homme d'en arrêter un autre, sans l'intervention du juge; si le juge est absent, on pourra, jusqu'à son retour, garder chez soi le prévenu, ou le faire conduire dans la maison de ce juge même. Tout habitant accusé d'avoir fait tort à qui que ce soit, noble, ecclésiastique, marchand, ou autre, doit venir s'en justifier devant le maire et les jurés ou syndics de la commune, subir une peine pécuniaire, s'il ne se justifie pas, sinon quitter la ville et son territoire, ou bien il pourra être détenu jusqu'à ce qu'il ait payé la somme imposée. Si l'accusé habite ordinairement un autre lieu, le maire et les jurés le poursuivron devant son seigneur, et se feront justice eux-mêmes, s'ils

ne l'obtiennent pas dans un temps déterminé. Si l'amende est refusée par une personne à laquelle on aura dit ou fait une injure, son refus ne l'autorisera, ni à réclamer une autre punition, ni à se venger elle-même. S'il y a blessure, celui qui en sera l'auteur paiera les frais de la maladie. Si l'on est accusé d'avoir frappé, blessé, ou tué son ennemi, dans la commune, ou dans sa banlieue, on devra se purger avec serment de l'accusation, par le jugement de Dieu; si le délit a été commis hors du territoire, et que l'existence en soit prouvée par des témoins dignes de foi, le coupable paiera vie pour vie, membre pour membre, ou rachetera ses membres et sa vie par une somme d'argent que fixeront le maire et les jurés. Ceux-ci chercheront tous les moyens d'assurer l'accomplissement de la justice envers un plaignant à qui elle aurait été refusée par le seigneur du lieu où le délit aurait été commis, si l'objet de la plainte est un crime capital. Ils feront justice aussi, dans le cas de vol, si elle n'est pas faite par le seigneur de la terre où le voleur aura été pris.

Tel est l'objet des sept premiers articles de la concession de Louis-le-Gros. Le huitième pardonne, à quelques exceptions près, tous les excès commis pendant les troubles, et avant la présente loi; il rétablit dans leurs possessions tous les bourgeois qui en avaient été privés. Les obligations des censitaires envers leur seigneur sont réglées dans le neuvième article, et le quatorzième dit à quelle condition seulement ils pourront être admis dans la commune. Les mariages, les dots, les successions, sont l'objet du dixième et du treizième. Le onzième veut que, si une personne *vilis et inhonesta* dit des injures grossières à une femme, ou à ce qu'il appelle aussi *honestus vir,* tout citoyen de la commune ait le droit de l'en punir à l'instant même par quelques soufflets.

Le droit de main-morte est aboli par le douzième article. Le quinzième exige que tout homme qui sera admis dans la commune, y apporte ou y acquière dans l'année une propriété suffisante, pour que la justice puisse être exercée envers lui, dans le cas où il s'éleverait des plaintes fondées. Le seizième admet à se justifier par serment celui qui nierait avoir ouï le ban de la ville.

Les obligations du châtelain, la manière de payer la taille, les poursuites à exercer contre les ecclésiastiques et les

seigneurs, sont réglées par les articles suivants; on y garantit aux habitants qu'ils ne pourront être contraints à aller plaider hors de la commune, pour quelque affaire que ce puisse être; enfin, ils promettent au roi, pour prix des concessions qui leur sont faites, que, sans compter le service militaire, ils lui payeront annuellement trois droits de gîte, évalués à vingt francs, dans le cas où le roi n'exigerait pas personnellement cette redevance.

Un vingt-troisième article termine ces lettres; il exprime une réserve, commune dans ces sortes d'actes, des droits généraux du prince, de ceux des évêques, des ecclésiastiques, et des seigneurs.

Les lettres de Louis-le-Gros sont datées, comme nous l'avons dit, de l'an 1128, et de la vingtième année de son règne. Elles furent données à Compiègne, et portent, outre la signature du roi, celle de Philippe, son fils aîné. On sait que ce malheureux prince mourut peu de temps après, et qu'avant sa mort, son père l'avait associé au trône, et fait sacrer à Reims. P.

LOI DE VERVINS.

Bib. fr. p. 466-467.

LACROIX du Maine parle d'un livre écrit en vieux langage, et intitulé : *la Loi de Vervins,* au pays de Thiérasche, en Picardie, contenant un formulaire de justice, tant civile que criminelle. Il ajoute que ce livre n'a pas été imprimé, et qu'il y en a un exemplaire manuscrit dans la bibliothèque de François de l'Allouette, bailli du comté de Vertus, et président de Sedan, auteur d'une histoire généalogique de la maison de Coucy et de Vervins. Lacroix du Maine attribue cette loi à Thomas de Coucy, de la famille illustre de ce nom, lequel florissait sous Henri Ier, l'an 1080, ou environ. Cette époque est inexacte; car Thomas, seigneur de Coucy et de Marle, d'après l'historien particulier de cette maison, dom Duplessis, ne succéda qu'en 1116 à Enguerran, son père, et il mourut en 1130 : la loi de Vervins doit être à-peu-près de ce temps. Il est, par conséquent, plus inexact encore de prétendre, comme l'a fait Boulainvilliers, dans

p. 63. n. 1. | Hist. lit. t. 7. p. LXI | t. 9. p. 148. 219.

son Histoire de l'ancien gouvernement de la France, qu'elle est du milieu du XI[e] siècle. ' D'un autre côté, le savant t. 1. p. 356. auteur du Discours préliminaire du onzième volume de la collection des Ordonnances de nos rois, en retarde trop l'époque, quand il la place à la fin du XII[e] siècle. ' On peut p. xiv. voir au reste ce qu'il a écrit lui-même sur l'opinion qu'il avait d'abord énoncée, ' dans un éclaircissement joint à sa p. 66. 67. préface. ' Vervins n'avait passé à la maison de Coucy que par Duch. His. gén. le mariage de Thomas, premier du nom, avec Mélisende de de la mais. de Coucy, p. 150. Crécy; Mélisende n'avait été que sa troisième femme, et le mariage avec la seconde ne fut dissous que vers 1108.

Pierre Desfontaines parle de la Loi de Vervins, et, d'après lui, Choppin, dans son ouvrage sur la Coutume d'Anjou. Ils annoncent également que c'est une des plus anciennes lois coutumières de France, et qu'à Lille, et en d'autres lieux de Flandre, elle était le supplément ordinaire des lois particulières du pays, quand celles-ci n'avaient pas fourni la règle de décision pour des cas qui se présentaient. De cette Loi de Vervins, consistant en statut de réglement d'échevinage et police des villes, dit Choppin, les habitans de Saint-Dizier sont tenus d'user précisément par leur charte ancienne de Guillaume de Dampierre, leur seigneur, et comte de Flandre, qui vivait en 1220.

Dans le procès-verbal des Coutumes de Laon, imprimé au tome II du nouveau Coutumier général, il est fait mention plusieurs fois de cette ancienne Loi de Vervins, et notamment dans les observations sur le trente-troisième article, sur le soixante-quatorzième, sur le quatre-vingt-cinquième, et sur le quatre-vingt-quatorzième. P.

MATTHIEU,

CARDINAL ÉVÊQUE D'ALBANO.

SA VIE ET SES ÉCRITS.

Quoique le cardinal Matthieu ait composé des écrits dont le judicieux Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, qui a

enrichi la littérature du moyen âge de tant de productions de sa plume, faisait beaucoup de cas, ' comme il le témoigne dans une de ses lettres à Matthieu : *unde et scripta vestra læti suscipimus, et vobis nostra dirigimus et emendanda committimus;* cependant les rédacteurs de cette histoire, qui nous ont précédés dans la carrière que nous parcourons, se sont dispensés de faire un article sur le cardinal Matthieu, parce que, disent-ils, ' ils ne connaissaient point d'écrit de lui, ou qu'on pût lui attribuer. Par la même raison, ni Oudin, ni Fabricius, ni D. Remi Ceillier, ne lui ont donné place dans leurs catalogues des auteurs ecclésiastiques, sans faire attention que des écrits qu'on croyait perdus, ou dont on n'avait aucune connaissance, peuvent se retrouver. C'est ce qui est arrivé plus d'une fois ; et, à l'égard de ceux du cardinal Matthieu, le hazard nous en a fait découvrir un qui nous autorisera à lui consacrer cet article, qu'il eût été juste de lui accorder à plusieurs titres, comme ayant présidé à plusieurs conciles de France dont nous avons les actes, et comme interlocuteur dans l'ouvrage de Hugues d'Amiens, intitulé *Dialogues,* qui est une réponse aux questions de Matthieu.

Mart. Anec. t. 5. c. 983.

Hist. lit. Fr. t. 10. préf. p. 3 et 4.

' Nous ne dirons pas avec D. Ceillier, qu'il était frère de Hugues ; mais ils étaient certainement parens, comme le témoigne ce dernier dans l'épître dédicatoire de ses Dialogues : ' *Nos enim una generis consanguinitas et ejusdem professionis in Christo junxit societas, quos laudunense solum educavit et docuit; sed te patria tenuit, me obedientia exulem in Angliâ fecit; te Parisius apud sanctum Martinum lætatur habere priorem, me Radingia indignum servat abbatem, Matthæe frater.* Il est évident que le mot *frater* se rapporte ici à la profession religieuse qui leur était commune.

Aut. eccl. t. 23. p. 109.

Mart. ib. c. 891.

On voit qu'ils avaient reçu l'un et l'autre leur éducation à Laon, sans doute à l'école du professeur Anselme, de laquelle sont sortis tant de sujets distingués. Mais Pierre le Vénérable ' nous apprend que Matthieu était né à Reims, ou dans le pays rémois, *in remensi provinciâ,* de parens nobles et opulens; qu'il fut successivement attaché au clergé de Laon et de Reims, d'où il se rendit à Paris pour y embrasser la vie religieuse à Saint-Martin-des-Champs. Il était déja prieur de la maison, l'an 1117; mais Pierre le Vénérable, qui connaissait son mérite, l'attira à Cluni presque aussitôt

Mirac. l. 2. c. 4.

qu'il fut installé abbé, l'an 1122. L'abbé Ponce étant venu bientôt après dévaster l'abbaye, Matthieu accompagna son abbé à Rome, et fit triompher la cause de Pierre le Vénérable contre son compétiteur. Dans ce voyage, le pape Honorius conçut pour Matthieu une si haute estime, que, voulant mettre à profit ses talens, il le créa cardinal évêque d'Albano, l'an 1126. ' Nous avons les lettres que Matthieu expédia en cette qualité, et comme délégué du pape, l'an 1127, dans l'affaire de l'évêque de Paris, Étienne de Senlis, avec ses archidiacres; et bientôt après, le pape l'envoya en France, en qualité de légat. Dubois, His. eccl. Par. t. 2. p. 30.

Revêtu des pouvoirs du siége apostolique, Matthieu assembla plusieurs conciles; ' à Troyes en Champagne, l'an 1128, pour donner une règle aux Templiers; un autre à Rouen, la même année, ' où il publia quelques réglemens rapportés par Orderic Vital; et à Reims un troisième, dont il existe deux décrets, ' l'un publié par Marlot, l'autre par les continuateurs du Recueil des historiens de France. L'an 1129, il convoqua aussi deux conciles, l'un à Châlons sur Marne, dans lequel Henri, évêque de Verdun, pour éviter la honte de la déposition, se démit de son épiscopat entre les mains du légat; ' l'autre à Paris, pour prononcer, à la demande du roi, l'expulsion des religieuses d'Argenteuil, et rétablir dans cette maison les religieux de Saint-Denis, auxquels elle appartenait originairement. Labbe, Conc. t. 10. c. 923. Ord. l. 12. p. 888. Marlot, His. Rem. t. 2. p. 310 | Bouquet. t. 15, p. 267 | Alberic. ad an. 1129. Labbe, Conc. t. 10. c. 936.

Le pape Honorius étant mort, au mois de février 1130, Matthieu s'attacha au pape Innocent II contre Anaclet, et travailla plus que tout autre à le faire recevoir en France, comme l'assure Pierre le Vénérable. ' L'an 1131, Innocent l'envoya en Allemagne, où, en présence du roi Lothaire, il tint un concile à Mayence, ' dans lequel il fut procédé à l'élection d'un archevêque de Trèves, et à la déposition de Brunon, évêque de Strasbourg. Mirac. l. 2. c. 16. Hist. Trev. dipl. t. 1. p. 517.

' Il arriva, la même année, un événement qui mit en deuil toute la France : le fils aîné de Louis-le-Gros, que son père avait fait couronner roi deux ans auparavant, traversant les rues de Paris avec quelques jeunes seigneurs de son âge, fit une chûte de cheval qui le renversa mort. ' Le père était inconsolable. Le pape venait de quitter Paris, et s'acheminait vers la ville de Reims, où il avait indiqué un concile pour le mois d'octobre. A cette nouvelle, le pape détacha de sa suite l'évêque d'Albano, pour porter au roi des paroles Labbe, Conc. t. 10. c. 988. Chron. Maurin.

de consolation; et ce fut à sa persuasion que le roi consentit à faire sacrer, par les mains du pape, son fils puîné, au milieu de sa cour et des évêques de tous les pays, rassemblés pour la célébration du concile. Après cela, Matthieu accompagna le pape retournant en Italie, mais non au-delà des frontières de France; car on le voit, la même année 1132, retourné à Cluni.

Il avait encouru la disgrâce du pape Innocent, pour lui avoir fait, sans ménagement, et n'écoutant que la ferveur de son zèle, des représentations qui déplurent au souverain pontife. ' En vain Pierre le Vénérable, faisant valoir les services que l'ordre de Cluni, et Matthieu en particulier, avaient rendus au Saint Siége, intercéda pour lui : le pape fut inexorable; il lui retira ses pouvoirs de légat, et le rappela auprès de lui. Il fallut obéir, malgré la difficulté qu'il y avait de pénétrer dans l'Italie couverte des armées du roi Lothaire et des partisans d'Anaclet, malgré le mauvais état de la santé du cardinal, et d'autres raisons que Pierre le Vénérable alléguait en sa faveur. Il partit l'an 1133, et demeura auprès du pape jusqu'au concile de Pise, ' tenu l'an 1134, après lequel il fut envoyé à Milan avec saint Bernard, pour ramener à l'obéissance du pape Innocent les partisans de l'antipape Anaclet. Retourné à Pise, Matthieu y mourut la même année le 28 décembre.

Pet. Ven. ep. 3 et 9. l. 2.

Mirac. l. 2. c. 22.

C'était un homme de mœurs austères, fort zélé pour la discipline ecclésiastique, et sur-tout pour la réforme des monastères, si bien que le pape Honorius lui reprochait d'être trop moine. De concert avec Alvise, évêque d'Arras, autre réformateur de moines, secondé par Renaud de Martigné, archevêque de Reims, il avait soumis à un même régime les monastères de la province de Reims, dont les abbés devaient s'assembler tous les ans en chapitre, pour y rendre compte de l'état de leurs maisons, et remédier aux relâchemens qui pourraient s'introduire. C'est le sujet d'une longue lettre qu'il écrivit à une de ces assemblées, dans laquelle lettre il témoigne la satisfaction qu'il a éprouvée en apprenant que le bon ordre était rétabli dans les monastères; mais il trouve qu'on va trop loin, parce que, sous prétexte de vivre dans la retraite et le silence, on avait abrégé la psalmodie, abandonné les travaux rustiques, et les occupations manuelles, réduit enfin la célébration de l'office divin et le culte extérieur à une trop grande simpli-

cité. Cette lettre dont les continuateurs du Recueil des historiens de France, ont publié le commencement, ' existait dans un manuscrit du XIIIe siècle, appartenant aux jésuites du collége de Clermont à Paris, et devait trouver place dans la nouvelle collection des conciles de France. Nous n'en citerons que la suscription, pour donner une idée de la manière de l'auteur. *Fratribus conscriptis cœlestis curiæ senatoribus, abbatibus illis qui condixere singulis annis Remis convenire pro monastici ordinis correctione, Matthæus Dei gratiâ Albanensis episcopus, eorum frater et devotus amicus: gratia et pax à Deo patre et Domino Jesu-Christo, et qui ab utroque procedit, spiritu Paracleto. Vestræ strenuæ probitatis,* etc. B.

Bouquet, t. 14. p. 419. in not.

GUILLAUME DE CORBEIL,

ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY.

' NOS prédécesseurs n'ont point fait mention de lui, soit qu'ils ne l'aient pas cru français, soit qu'une courte épître et quelques canons de concile, rédigés ou peut-être seulement approuvés par ce prélat, ne leur aient point paru suffire pour le compter au nombre des écrivains. Mais le vaste plan qu'ils ont eux-mêmes suivi dans les douze premiers volumes de cette histoire littéraire, y a fait admettre plusieurs personnages dont les productions ne sont guère plus importantes, ni les titres plus réels.

Pagi, ad an. 1123. n. 18. 19 | 1129. n. 15 | Harpsfeld. Hist. eccl. angl. p. 326. 327.

Quant à la patrie de Guillaume, son surnom *de Corbeil* autorise à croire qu'il était né près de Paris. S'il est quelquefois surnommé ' *Corbois, Corbuil, Corboil, de Corbuilo, De Corboïlo,* tous ces mots peuvent se prendre pour des variantes ou pour des traductions de Corbeil. ' Rapin Thoyras, qui l'appelle Corbet, défigure la plupart des noms propres. Guillaume étudia la théologie à Laon sous Anselme; et en même temps qu'il était l'un des élèves les plus distingués de ce docteur, il instruisait les fils de Raoul Flammard, chan-

Rob. du Mont, an. 1123.

Hist. d'Angl. p. 163. 164.

celier de la Grande-Bretagne. En vain l'on voudrait induire de ce dernier fait qu'il était anglais de naissance; ' cette conclusion serait écartée par d'autres détails de sa vie, même par le tableau des dignités qu'il obtint successivement à Chichester, à Durham, à Cantorbéry. Car nous apprenons d'Eadmer qu'Henri premier, qui gouvernait alors le Royaume, ' ne laissait en général parvenir aux plus hautes fonctions ecclésiastiques que des hommes nés dans le continent. Or nous voyons Guillaume quitter le monastère de Saint-Étienne de Caen pour devenir en 1120 prieur des chanoines réguliers qu'on établissait à Chichester; ' peu-après signer une charte en qualité de clerc de l'évêque de Durham; obtenir ensuite à Durham la dignité d'archidiacre, et s'asseoir enfin en 1123 sur le siége archiépiscopal de Cantorbéry, ' malgré la coutume qui jusqu'alors en avait écarté les moines, selon la remarque de D. Mabillon. ' Le nouveau prélat, qui ne manquait ni de prudence, ni d'activité, *nec iners nec imprudens*, eut bientôt triomphé des murmures qu'excitait sa promotion. ' Il se rendit à Rome pour obtenir le pallium, revint et fut sacré par l'évêque de Winchester. ' En 1124 il accompagnait en Normandie le roi Henri I[er]. Ce fut en 1125 ou 26 qu'il écrivit à l'évêque de Landaff quelques lignes qui n'ont d'autre objet que la convocation d'un concile. Cette lettre, insérée dans la collection de Spelman, était vraisemblablement circulaire. Le concile se tint à Londres, présidé par le cardinal légat Jean de Crême; et puisqu'alors Guillaume n'était point légat, il nous paraît qu'on ne doit placer qu'après ce concile le second voyage qu'il fit à Rome, et dont il ne revint qu'avec la qualité de légat du pape Honorius pour l'Angleterre et pour l'Écosse. Il prit cette qualité en 1127, en présidant un autre concile à Westminster; ' et, comme les canons émanés de cette assemblée ont été ou dictés, ou adoptés par lui, nous croyons devoir les faire connaître ici, en rappelant qu'ils interdisaient aux ecclésiastiques la profession de fermiers, qu'ils ne permettaient pas de posséder à-la-fois plusieurs archidiaconés, et qu'ils défendaient aux communautés religieuses de prendre de l'argent pour la réception des novices de l'un ou de l'autre sexe. Un de ces canons, en ordonnant l'exact paiement des dîmes, les appelle *les domaines du Très-Haut*. Gislebert, surnommé le docteur universel, fut sacré évêque de Londres par Guillaume, ' qui lui fit promettre obéissance et soumis-

Herman, De Mirac. B. Mariae, l. 2. c. 6. ad calc. op. Guiberti, p. 536.

Hist. nov. l. 5. p. 86. 87.

Will. Malm. De Gest. Pont. angl. p. 237.

Angl. sacr. t. 1. p. 786.

Annal. l. 76. n. 131.

Will. Malm. p. 238.

Spelman, Conc. Angl. t. 2. p. 33.

Spelman, Conc. Angl. t. 2. p. 32-36.

Alford, ann. 1128. n. 4.

sion au siége de Cantorbéry. ' Cette cérémonie eut lieu en 1128, une année avant la célébration d'un nouveau concile de Londres, que Labbe confond avec celui de 1126. L'autorité du roi sur le clergé fut reconnue dans le concile de 1129, dont l'archevêque de Cantorbéry était encore le président. ' En 1130, le même prélat eut à réparer son église, qui venait d'essuyer un incendie : elle en devint plus belle, et fut consacrée, le 4 mai, par une dédicace nouvelle. Guillaume fit aussi, et fort peu de jours après, la dédicace d'une église récemment construite à Rochester. ' Ce fut lui encore qui, au commencement de janvier 1136, célébra les funérailles du roi Henri I[er], dont le corps avait été transporté de Lyons à l'abbaye de Radingues. En vain ce prince, avant de mourir, avait obtenu de tous les prélats de son royaume le serment de soutenir les droits de Mathilde, sa fille et son unique héritière : ' l'archevêque de Cantorbéry reçut, bénit, couronna roi d'Angleterre le comte de Boulogne Etienne. ' Quelques auteurs contemporains, en reprochant à Guillaume cette dernière cérémonie, observent qu'il la fit de travers, et qu'il laissa tomber la sainte hostie; ils remarquent surtout qu'il mourut peu de mois après cet acte d'infidélité. ' Il fut inhumé, selon les uns, dans l'abbaye de Westminster, selon les autres, dans son église de Cantorbéry.

Spelman, Conc. angl. t. 2. p. 37 | Lab. Conc. t. 10. p. 912.

Alf. an. 1130. n. 9.

Ord. Vit. l. 13. p. 901. 902.

Alf. ad an. 1136. n. 10.

Hist. Angl. Eccl. p. 326. 327.

Rob. du Mont, an. 1136. p. 758 | Ant. eccl. Brit. p. 126.

PIERRE BECHIN,

Auteur d'une Chronique de Tours.

' En rendant compte, dans cette histoire, d'une chronique de nos rois, imprimée dans le recueil des historiens de France par Duchesne, laquelle finit en l'an 1137, on l'a attribuée à un auteur anonyme, chanoine de Saint-Martin de Tours, parce qu'effectivement il y est beaucoup parlé de cette église. On observait, à la fin de cet article, que l'auteur avait profité, pour composer la sienne, *d'une chronique de Pierre, fils de Basin* (il fallait écrire *Bechin*), *laquelle commençait à l'empereur Héraclius, et finissait à Louis-le-Gros.*

Hist. lit. t. 12. p. 80.

Et tout de suite on ajoutait : *celle-ci ne paraît pas être venue jusqu'à nous*. Cela n'est pas exact ; ce Pierre, fils de Bechin, est réellement l'auteur de la Chronique attribuée au chanoine de Saint-Martin, et il le dit assez clairement dans ces paroles qu'on a mal interprétées : *Ab Eraclio usque ad hoc tempus additum est à Petro Bechinni filio*. Ce texte ne dit pas que l'auteur anonyme a profité d'une Chronique de Pierre, fils de Bechin, il énonce que la continuation de cet écrit, depuis l'empereur Héraclius, est l'ouvrage de Pierre Bechin. Pour le prouver, nous avons eu recours au manuscrit 4999 A. de la Bibliothèque impériale, qui contient cet ouvrage. Il débute par les chroniques d'Eusèbe et de saint Isidore de Séville ; et, comme ce dernier finit à l'empereur Héraclius, Pierre Bechin a marqué, à la fin de sa chronique, qu'il avait continué celle d'Isidore jusqu'à son temps, c'est-à-dire, jusqu'à la mort de Louis-le-Gros ; ce qui nous donne à-peu-près le temps où il écrivait.

Spic. in-fol. t. 3. p. 235.

' Jean, Moine de Marmoutier, qui composa, vers l'an 1160, les Gestes des comtes d'Anjou, nomme, parmi les auteurs dont il s'est servi, les Chroniques de Geofroi Bechin, que nous n'avons plus. Il y a toute apparence que Pierre Bechin était fils de Geofroi, et qu'à l'exemple de son père, il s'était exercé à composer des chroniques, ou qu'il a fondu dans la sienne celles de Geofroi. Comme on a trouvé dans sa composition assez de preuves pour le croire chanoine de Saint-Martin de Tours, rien n'empêche qu'on ne lui laisse cette qualité. Dans le catalogue imprimé de la Bibliothèque impériale, on annonce sa chronique comme finissant à la mort de Richard, roi d'Angleterre, l'an 1199 ; c'est une erreur. Il est vrai qu'à la suite de sa chronique il se trouve trois ou quatre notes, dont la dernière annonce la mort de Richard ; mais ces notes n'existent pas dans le manuscrit 2825 de la Bibliothèque impériale, qui contient le même ouvrage ; ce sont, par conséquent, des additions faites par une main postérieure à cette chronique qui finit à l'an 1137, époque où l'auteur a placé son nom.

Duch. t. 3. Rec. t. 12. p. 357-362.

' Ce qui a jeté de la confusion sur cet écrit, c'est la manière dont Duchesne l'a imprimé. Il n'en a extrait que ce qui est relatif à l'histoire de France, sans donner une notice de l'ouvrage, et sans indiquer, par des points d'omission, les endroits qu'il supprimait. Les continuateurs de D. Bouquet, et D. Bouquet lui-même, y ont été trompés : ils ont réim-

primé le texte de Duchesne, sans se douter qu'il était incomplet. L'auteur, à la fin de chaque chapitre ou de chaque règne, a ajouté la succession des papes, dont il rapporte les principaux gestes. Duchesne a entièrement supprimé cette partie, qui n'est pas toujours étrangère à l'histoire de France. D. Bouquet et ses continuateurs, qui ont réimprimé cette chronique par fragmens, dans les tomes III, V, VII et VIII, p. 316; t. X, p. 225; t. XI, p. 212; t. XII, p. 64, ont eu soin de rectifier la chronologie de l'auteur, ou d'ajouter aux événemens les dates, qui souvent ne sont pas indiquées. B.

POÈTES ANGLO-NORMANDS,

PHILIPPE DE THAN, SAMSON DE NANTEUIL, GEOFFROY GAYMAR ET DAVID.

Dès que Guillaume-le-Conquérant se fut emparé de la Grande-Bretagne, et en fut devenu roi, son premier soin fut d'y introduire l'usage de la langue française. Il promulgua ses lois en cette langue, fit faire des traductions françaises des livres saints, et encouragea les poètes normands qui venaient contribuer aux plaisirs de sa cour et à l'amusement de ses nouveaux sujets. Le désir de plaire au souverain et d'attirer ses regards rendit bientôt commun chez les grands l'usage de la langue française. Le besoin de connaître les lois par lesquelles il était gouverné, la répandit chez le peuple. Attirés par l'appât des récompenses, les poètes normands s'empressèrent de passer en Angleterre, pour y faire admirer leurs talens; ils produisirent un assez grand nombre d'ouvrages, dont la plupart ne nous sont point parvenus, ou qui sont encore enfouis dans les bibliothèques d'Angleterre. On n'avait que peu de renseignemens sur les Trouvères anglo-normands, jusqu'au moment où un Français studieux de notre ancienne histoire, et sur-tout de notre ancienne poésie, passa en Angleterre. Il visita les bibliothèques, et prit grand soin d'étudier les manuscrits qu'elles renferment. Admis dans la société royale des Antiquaires de Londres, M. l'abbé de La Rue y lut plusieurs dissertations, dont

quelques-unes furent imprimées dans le recueil intitulé *Archæologia*, et c'est d'après ses mémoires que nous donnons ici les notices de quatre poètes anglo-normands, dont les ouvrages ne se trouvent point en France. Nous en avons retranché tout ce qui nous a paru inutile à notre but, et particulièrement ce qui regardait les familles anglaises, en ne conservant que ce qui pouvait intéresser l'Histoire littéraire de la France.

PHILIPPE DE THAN.

Ce poète, l'un des plus anciens dont les ouvrages se soient conservés, était de l'ancienne famille des de Than, seigneurs de la terre de ce nom, à trois lieues de Caen.

Les premiers auteurs de cette Histoire littéraire n'ayant eu d'autre connaissance de ce qui le concerne, que la petite notice qui se trouve dans le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Cottoniene, folio 48, pensèrent qu'au lieu de *Taonensis,* il fallait lire *Toarcensis;* en conséquence, ils ont nommé cet auteur Philippe de Thouars, et ils en ont fait un Poitevin. ' Ils changèrent ensuite d'opinion, et voulurent conserver le mot *Taonensis;* mais ayant découvert une charte du XIIe siècle, dans laquelle un Thomas de Thaün était nommé comme témoin, ' ils en conclurent que ce Thomas était le fils ou le petit-fils de notre poète, et, comme la charte dans laquelle il était cité en qualité de témoin se rapportait à la terre de Combourg en Bretagne, ' ils déclarèrent qu'il y avait lieu de croire que Philippe de Than était breton.

(t. 9. p. 173-190.) (Mart. Thes. Anec. t. 1. p. 624.) (t. 10. p. LXXI.)

' M. l'abbé de la Rue a relevé et réparé cette erreur, en donnant à ce poète l'origine que nous avons adoptée au commencement de cet article. On ne sait d'ailleurs rien de plus sur sa vie.

(Archæol. t. 12.)

Le premier des ouvrages qui nous restent de lui est intitulé : *Liber de Creaturis.* C'est un traité chronologique en vers, dans lequel l'auteur traite des jours, des semaines, des mois solaires et lunaires, des éclipses, et en général de tout ce qui sert à la connaissance du comput ecclésiastique. Il explique avec assez de précision les calculs des Juifs, des Grecs et des Romains; l'histoire du calendrier institué par Numa Pompilius, et celle de sa réforme par Jules César. Philippe avait beaucoup lu ; aussi, à chaque instant, cite-t-il Pline, Ovide, Macrobe, le vénérable Bède, etc. Enfin il rapporte les

opinions différentes des auteurs qui se sont livrés au même genre d'étude, et dont les ouvrages ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Philipppe de Than composa ce traité pour l'usage du clergé, et le dédia à Homfrei de Than, son oncle, qui était chapelain de Hugues Bigod, sénéchal de Henri Ier, et ensuite comte de Norfolk. Hugues mourut en 1107, et son fils lui succéda immédiatement. ' Nous pensons que l'ouvrage doit être placé avant cette époque, sur-tout si l'on considère que ce poète n'accorde pas le titre de comte à Hugues Bigod, et qu'il ne lui donne que celui de sénéchal. Ord. Vit. Hist. p. 833

Le second ouvrage de Philippe de Than est intitulé : *Bestiarius*. C'est un traité en vers sur les animaux, sur les oiseaux et sur les pierres précieuses. L'auteur le dédia à la reine Adélaïde de Louvain, que Henri Ier épousa en 1121. Cet ouvrage doit donc être placé peu de temps après cette époque, et nos prédécesseurs paraissent avoir fixé avec beaucoup de vraisemblance, pour la composition du *Bestiaire*, l'année 1125.

Dans ses ouvrages, Philippe ne remplit que le rôle de traducteur. Au début de son *Bestiaire*, il prévient qu'il a tiré son sujet d'un traité latin dont il ne nomme pas l'auteur. ' M. de la Rue ne le nomme pas non plus ; ' mais Sinner cite un manuscrit du VIIIe ou IXe siècle, intitulé : ' *Theobaldi expositio, de Naturâ animalium*, qui paraît être la source où Philippe a dû puiser. Ubi supr. Catal. mss. Bibl. Bern. t. I.

En traduisant ce traité en vers français, Philippe ne semble avoir eu d'autre but que celui d'instruire ses contemporains, et de corriger leurs mœurs. Après avoir dépeint le caractère particulier de chacun des animaux, il termine sa description par une leçon morale, dans laquelle il engage le lecteur à pratiquer la vertu.

A l'égard du genre de poésie employé par Philippe, il serait difficile, selon le même M. de la Rue, ' de trouver d'autres auteurs qui l'aient adopté. Sa méthode, dit-il, ne consiste pas à faire rimer un vers avec un autre, mais une moitié avec une autre ; c'est-à-dire qu'il écrit en grands vers qui ne riment point ensemble, mais seulement aux deux hémistiches, comme la plupart des vers latins de ce temps. Nous pensons, au contraire, que les vers de Philippe sont de petits vers de six syllabes, dont deux sont réunis en un seul dans le manuscrit, et qu'ils sont du genre Ubi supr.

de ceux qu'on est convenu d'appeler vers à rime plate, c'est-à-dire rimant deux à deux. On en pourra juger par ces deux fragmens, tirés, l'un du livre des *Créatures*, et l'autre du *Bestiaire*.

Al besuing est truved,
L'ami é épruved,
Unchez ne fud ami,
Qui al buisuing failli.
Pur cel di ne targez,
Mès ma raison oïez:
Prei vus del' esculter,
É puis del' amender.

Dans les vers suivans, l'auteur décrit assez bien l'adresse d'un hérisson pour emporter des grappes de raisin :

El tens de vendenger
Lores munte al palmer,
Là ù la grappe veit,
La plus méure séit (coupe, cueille).
S'in abat le raisin,
Mult li est mal veisin.
Puis del' palmer descent
Sur les raisins s'estent;
Puis dessus se vulope [1]
Ruunt cume pelote,
Quant est très ben charget
Les raisins enbrocet,
Eissi porte palture,
A ses fis par nature.

SAMSON DE NANTEUIL.

Ce poëte a traduit en vers français les proverbes de Salomon. Si l'on en juge par son prologue, il devait être très-versé dans la connaissance des auteurs de la bonne latinité, dont il dit faire sa lecture favorite; en effet, il cite souvent Horace, Cicéron, Virgile, Juvénal, etc., comme des auteurs qui lui sont très-familiers.

Il dit avoir fait cette traduction à la prière d'Adélaïde de

1 *Sic*, mais ce doit être *volote*, de *volutat*.

Condé, qu'il nomme *sa Dame*, et déclare qu'il a autant d'attachement pour sa personne que de respect pour ses vertus. Cette Dame était mariée à Osbert de Condé, seigneur de Horn-Castle, dans le Lincolnshire.

' D'après les autorités rapportées par M. de la Rue, on peut conclure que Samson de Nanteuil écrivait sous le règne d'Etienne, qui succéda à Henri Ier, en 1135, et régna jusqu'en 1154. Archæologia, t. 12.

Le prologue est en vers de huit syllabes, comme la traduction; et le style de l'auteur y est rempli de maximes et de sentences, comme celui de Salomon lui-même.

Nous citerons pour exemple les vers suivants, tirés de ce prologue.

A tort se lait murir de fain
Ki assez at et blé et pain,
Turner li pot l'um à peresce
Se ne s'en paist u à feblesce:
S'il fameillet é ne se paisse,
E par desdeing murir se laisse,
De cels est dunc, si cum jeo crei,
Ki al mulin muerent de sei,
Pur nent irreit conquerre en France,
Ki suffraite at en habundance, etc.

' Ce poëme se trouve en manuscrit dans le *Musæum britannicum*, parmi les manuscrits de la Bibliothèque Harléienne. Archæol. loc. cit.

GEOFFROI GAYMAR.

On a de ce poète une *Histoire des Rois Saxons*, écrite en vers français, et continuée jusqu'au règne de Guillaume-le-Roux. ' Dans sa Dissertation sur la vie et les écrits de Robert Wace, M. de la Rue avait affirmé, d'après Tyrwhitt, que ce Robert avait eu pour continuateur de son roman du Brut, ' Geofroi Gaymar, et conséquemment que celui-ci avait écrit après le premier. Mais, depuis ce temps, il a découvert que l'Histoire des rois anglo-saxons était antérieure de plusieurs années au roman de Wace. Archæologia, t. 12. Canterbury Tales of Chaucer, vol. 4. p. 51.

Gaymar nous apprend, dans le préambule de son Histoire, que pour composer ce poëme, il a employé un temps considérable à la recherche de matériaux puisés dans des manuscrits latins, francais, anglais et gallois, qu'il a eu

beaucoup de peine à rassembler. Il avoue même qu'il n'aurait jamais pu réussir à se procurer un de ces derniers, sans le secours de Constance Fitz Gilbert. Cette dame envoya à Hamlake, en Yorkshire, prier un baron alors célèbre, nommé Walter Espec, d'emprunter pour elle à Robert de Caen, comte de Gloucester, une Histoire des rois d'Angleterre, que ce dernier avait traduite des livres gallois. Robert lui prêta ce livre, et Constance le confia à notre poète. Walter Espec mourut en 1153; Robert de Caen en 1146, ou 1147; et Robert Wace n'ayant écrit son *Brut* qu'en 1155, l'ouvrage de Gaymar est donc certainement plus ancien.

Voici ce qui achève de le prouver : Geoffroi Gaymar parle de la reine Adélaïde de Louvain comme existante lorsqu'il écrivait; or cette princesse, suivant la chronique de Thomas

Zanner. Notitia monast. p. 557.

Wikes, mourut en 1151. ' D'autre part, notre poète assure avoir employé plus d'un an à composer son Histoire d'après les manuscrits qui lui avaient été confiés. La publication de cet ouvrage doit donc avoir ou précédé ou suivi de près la mort du comte de Gloucester, arrivée, comme nous l'avons dit, en 1147 au plus tard.

Mus. Brit. 13. A. XXI.

' Dans le seul manuscrit connu de cette Histoire des rois anglo-saxons, l'ouvrage est précédé du *Brut* de Wace; mais cet arrangement du copiste ne prouve nullement que le poëme de Wace ait précédé celui de Gaymar.

Ce dernier commence son ouvrage par une description de la conquête de la Toison d'or. De-là il passe brusquement à l'histoire du premier roi anglo-saxon. Cette lacune autorise M. de la Rue à penser que Gaymar avait aussi composé une histoire des rois d'Angleterre, dans le même genre que celle des anglo-saxons; que cette histoire s'est perdue, et que nous ne possédons pas une copie complète des productions de Gaymar.

Après avoir appuyé cette opinion de plusieurs preuves, il fait connaître les sources dans lesquelles Gaymar avait dû puiser pour la composition de ses deux ouvrages. Ce poète, dit-il, cite le *Brut* de Walter, archidiacre d'Oxford, traduit en latin par Geoffroi de Monmouth, l'histoire latine de *Winchester*, et le livre de *Washinburg*, écrit en anglais. Il cite aussi *Bède*, Gildas le Sage, et Jean de Beverly. Mais on ignore les titres des ouvrages français et gallois dont il s'est servi, et dans lesquels il dit avoir trouvé plusieurs faits historiques très-curieux.

La seconde partie de l'ouvrage de Gaymar, ou son Histoire des rois anglo-saxons, ne s'étend que jusqu'au règne de Guillaume-le-Roux. Il annonce qu'il avait eu d'abord l'intention d'y ajouter l'histoire de Henri Ier, successeur de Guillaume, mais que ses matériaux étaient si nombreux, et leur somme si grande, qu'il avait formé le dessein d'écrire cette histoire séparément, et sur un plan beaucoup plus étendu qu'aucune de celles qu'avaient déjà publiées d'autres historiens. On ignore s'il exécuta ce dessein, mais aucune histoire de Henri Ier, écrite en vers français, n'est parvenue jusqu'à nous.

Parmi les choses dignes de remarque que l'on trouve dans son poëme, nous citerons un passage relatif à la profession des Ménestriers, ou plutôt des Bardes ou Scaldes, qui suivaient l'armée de Guillaume-le-Conquérant.

L'emploi de Taillefer, l'un de ces Bardes, ne se réduisait pas à chanter les chansons de Charlemagne et de Roland à la tête de l'armée des Normands; il y joignait des tours d'adresse militaires, qui amusaient l'armée, étonnaient et effrayaient l'ennemi, et qu'il terminait par des faits d'armes de la valeur la plus brillante. On le voit s'avancer à cheval vers l'armée anglaise, jeter trois fois sa lance en l'air, et la recevoir chaque fois sur la pointe; à la quatrième, il la lance et blesse un de ses ennemis. Tirant ensuite son épée, il la jette aussi en l'air, et la retient avec tant d'adresse, que les Anglais regardent son agilité comme l'effet d'un miracle ou d'un enchantement. Enfin, Taillefer pique des deux vers l'ennemi, se précipite dans ses rangs, et donne ainsi le signal du combat.

Les vers employés par Gaymar sont de huit syllabes, et son style est plus coulant que celui des autres poëtes ses contemporains. On en jugera par ce passage, où sont racontées les prouesses de Taillefer.

Armes aveit et bon cheval,
Si est hardiz è noble vassal;
Devant les altres cil se mist,
Devant Angleis merveilles fist;
Sa lame prist par le tuet,
Com ti ço fust un bastunet,
Encontre mont halt la geta,
Et par le fer recéue l'a
Trois fez issi geta sa lance,

La quarte feiz mult près s'avance,
Entre les Engleis la lança,
Parmi le cors un en naffra.
Puis treist s'espée, arere vint,
Geta il s'espée k'il tint,
Encountre mont, puis la receit.
. . . .
Ke ço estoit enchantement,
Ke cil fesoit devant la gent,
Quant treiz faitz ot gété l'espée, etc.

DAVID.

Ce poëte anglo-normand était contemporain de Geoffroi Gaymar, et, comme lui, vivait sous le roi Étienne. Ses écrits ne nous sont point parvenus, et on ne le connaît que par la mention honorable qu'en fait Geoffroi Gaymar, à la fin de son *Histoire des Rois Anglo-saxons.* Ce qu'il en dit prouve que David avait composé en vers français un abrégé de la vie de Henri Ier, et cet abrégé paraît avoir été entrepris d'après les ordres d'Adélaïde de Louvain, seconde femme de ce monarque. Gaymar nous apprend aussi qu'il a vu quelques vers de David mis en musique.

Ce poëte était un excellent *Trouveur,* suivant l'expression de Gaymar. Ses compositions étaient très-répandues; elles étaient lues avec délices par la reine Adélaïde, et jouissaient enfin d'un tel succès, que Constance Fitz-Gilbert paya un marc d'argent *ars et pesé*, [1] pour les faire transcrire; cependant Gaymar lui reproche d'avoir oublié beaucoup de traits, dont le souvenir aurait honoré la mémoire de Henri Ier. Il l'exhorte à revoir son ouvrage, et lui annonce que, s'il ne le fait pas, il prendra lui-même la plume, et publiera une histoire complète de la vie de ce magnanime et vertueux monarque. On ignore si David se rendit aux conseils de Gaymar, ou si ce fut sur son refus que ce dernier se décida à célébrer lui-même les vertus et les belles actions de Henri. G.

1 C'est-à-dire, essayé par le feu pour l'aloi, et pesé.

ÉVERARD *ou* ÉVRARD,

POÈTE FRANÇAIS.

UN manuscrit du fonds de l'église de Paris [1] à la bibliothèque impériale, contient, avec plusieurs autres ouvrages, une *traduction des distiques de Caton en vers français.* In-4° N. n. 5.

On ignorerait le nom et la profession du traducteur, s'il n'avait pris soin de les nommer à la fin de son poëme. Son nom est Évrard, et sa profession l'état monastique. Lacroix du Maine et Du Verdier n'en font aucune mention; il a également été inconnu à Fauchet, à Pasquier, et aux autres bibliographes français.

Quoique l'on manque de renseignemens à son sujet, on s'aperçoit, tant à l'écriture du manuscrit qu'au style de l'auteur, qu'il florissait vers la moitié du XII[e] siècle. Il écrivit même avant l'année 1145, car il fut nommé abbé d'Holmcultram cette même année; et, comme il ne prend Monastic. anglic. pas ce dernier titre dans son ouvrage, mais seulement celui de moine de Kirkam, il est évident qu'il écrivait avant cette Ibid. année 1145.

Les distiques de Caton furent encore traduits dans le XIII[e] siècle par deux autres religieux, Adam de Guiency et Adam Mss. in-4° M. n. 7. f° 181 v°. fonds de l'égl. de Par. et n. 7593 de l'anc. fonds. du Suel, comme nous le verrons en son lieu.

La traduction d'Éverard est écrite sur deux colonnes; le latin et le français sont de suite, sans distinction de vers. Les vers sont de cinq syllabes, mêlés de quelques vers de six, et divisés en strophes de six vers.

Le prologue en prose de l'auteur latin est ainsi rendu en vers par le traducteur :

Cùm animadverterem quàm plurimos homines graviter errare in viâ morum, succurrendum et consulendum opinioni eorum fore existimavi; maximè ut gloriosè viverent, et honorem contingerent.

1 Ce manuscrit contient plusieurs autres pièces. Il commence par l'*Image du monde* (qui n'est pas la traduction de Gautier de Metz) et se termine par le *Tornoiement de l'Antechrist* de Huon de Méri, religieux de l'abbaye Saint-Germain.

Ces pièces ont été transcrites par différens copistes, et composées en différens temps; elles n'ont été réunies que postérieurement.

Cum jeo aparsoie
Plusurs de la voie
De mors forvoier;

Avis pur m'estoit,
E grand bien seroit,
De voir cunsilier.

Pur çeo maismement
Ke gloriusement,
El mont vesquissent,

E par tel afere
Dignetez en terre,
En honors conqueissent.

Nunc te, fili charissime, docebo quo pacto mores animi tui componas.

Ore beaus fis très-chier,
Toi voel jeo enseignier
Ke tu soies plus sage;

Par quel covenant
Purras en avant
Aorner ton curage.

Igitur mea præcepta ita legito, ut intelligas; legere enim et non intelligere, negligere est [1].

Pur tels acheisons
Fiz jeo te enjoignons
Ke mes preceps lises;

Mais nient entendre è lire
Çeo est à despire;
Si voil ke t'en chastises.

Itaque Deo supplica, parentes ama, etc.

Deù amez,
E le requerez
De çeo ke averois mestier.

Pere et mere amez,
Parenz honurez
E mult le tenez chierz.

Le reste de cette espèce d'introduction ou de préface est toujours alterné d'un passage latin et de la traduction française. Les distiques sont traduits en même mesure, et dans le même style.

Si Deus est animus, nobis ut carmina dicunt,
Hic tibi præcipuè sit pura mente colendus.

Si Deu à coltiver
Est ou purpenser,
Come dient li ditié

Là soit tun courage
Ferm sans être remué
En son estage.

1 On lit dans de bonnes éditions de Caton, *nec legere est;* mais, selon quelques étymologistes, c'est de *nec legere* que s'est formé *neglegere,* et ensuite *negligere,* « négliger, ne pas cueillir, ne pas recueillir, » etc. Le traducteur a entendu ce mot comme s'il y avait *neglìgendum est,* et comme si cela signifiait *à mépriser, méprisable;* à despire, du latin *despicere.*

Si vitam inspicias hominum, si denique mores,
Cum culpes alios, nemo sine crimine vivit.

Quant autre blameras
Tei mesmes jugeras
Tut primerement.
Kar nul n'est ki vit
Ou ne soit grant ou petit,
Ki soit ne mesprent.

Noli homines blando nimiùm sermone probare:
Fistula dulce canit, volucrem dum decipit auceps.

Ne voilles losengier
Home ne trop loer
Fors sulunc le droit.
Bel chante le frestel
Quant l'oiselor l'oisel
Tret à soi, é desçoit.

Litem inferre cave, cum quo tibi gratia juncta est;
Ira odium generat, concordia nutrit amorem.

Ne muef jà à tençon
Vers ton compaignun,
Ne vers ton bien-voillant.
Kar ire engendre haor.
Concorde nurit amur
Ke Deus prise tant.

Telluris si fortè velis cognoscere cultus,
Virgilium legito.

Si tu vois savoir
Terre cultiver,
Ke blé ni faille mie;
Virgille lisés
E savoir purrés
Assez de gaignerie.

Quod si mage nosse laboras
Herbarum vires, Macer has tibi carmine dicet.

Si uns fisicien
Volez estre, e bien
Doner les médicines,
Macre ki ne ment
Les granz vertuz aprent
De erbes é racines.

Si romana cupis et punica noscere bella,
Lucanum quæras, qui Martis prœlia dixit.

Si vels ke tu ne failles
De savoir les batailles
D'Aufrike ou de Rome;
Lucan apren, kar
Illuec troveras
De huere la summe.

Si quid amare libet, vel discere amare legendo,
Nasonem petito.

Si vels savoir d'amors
Come voillent li plusurs,
Lisez dunc Ovides.
Dunc saveras tost amer
E après des-amer
Melz ke tu ne quides.

Conjugis iratæ noli tu verba timere;
Nam struit insidias lacrimis, quum fœmina plorat.

Quant ta femme irée
Te dit sa raponée,
N'en tieng jà nul plait.
Quant ele losenge é plore
Gare toi icele ore,
Kar dunc est en aguait.

Miraris, verbis nudis me scribere versus?
Hos brevitas sensus fecit conjungere binos.

En esmerveillez
Ceo ke jeo aie ces
Vers escrit issi nuement;
Mais ces est l'acheison
Ke deisse ma reison
En dous vers brievement.

L'auteur termine sa traduction par cette espèce d'épilogue :

De dans Katon la trace,
Si près come la grâce
Deu m'a enseignié,
Ai par trestut suï
E les sens de lui
En romans tresturné;
Ne me doit blasmer.
Home seculer
Ne nul crestien.
Kar c'est mun mestier
De fere é de penser
Tuz-jurs sen é bien.
Mès si jeo ai mespris
Ou autre chose mis
Ke il ni doit aveir
Li sage qui l'orrunt,
Amender le purrunt,
E jeo les en requier.
Trestut cil ki l'orrunt,
E en quer retendrunt
Le sen quant l'unt oï,
O Dieu aient grant part,
E del peccheo Everart
Ait damne Deu merci.

Il a encore écrit son nom à la fin.

Mès proiez sans essoine
Par Éverard le moine,
Ki ceste ovraigne enprent.
Ore proiez pur le moine,
Ke Deus sun quer esloigne
De mal é de pecchié;
E qu'il lui doint sa grace,
Ke il la chose face
Sulonc la vérité.

AMEN.

Le mérite qu'Éverard doit avoir aux yeux des amateurs de notre ancienne poésie, c'est qu'il est le premier qui ait croisé les rimes, et employé les strophes avec une certaine régularité.

G.

ALVISE,

Abbé d'Anchin, puis Évêque d'Arras.

ABRÉGÉ DE SA VIE.

Si ce prélat eût été aussi attentif à tenir registre des lettres qu'il écrivait, qu'il était soigneux de conserver celles qui lui étaient adressées, il aurait rendu un grand service à la littérature, et sur-tout à l'histoire : car on trouve, dans les Mélanges de Baluze, beaucoup de lettres du roi Louis-le-Gros et des papes Innocent II, Célestin II, Lucius II, et Eugène III, ' qui prouvent la haute opinion qu'on avait à Rome et en France de sa capacité, et qui confirment le témoignage que rend à l'évêque d'Arras un auteur du XIIe siècle, disant qu'il était grand aux yeux des hommes, et d'un mérite supérieur auprès de Dieu : *Alvisus homo magnanimus, et pro suâ magnanimitate magnus apud homines, sed apud Deum pro religionis titulo major; et quia parvus erat in oculis suis, maximus habebatur.* Vit. Gosw. Aquic. abb. l. 1. c. 13.

On a mis en question, s'il était frère germain de l'abbé Suger, régent du royaume. ' L'opinion de l'auteur des *Singularités historiques*, qui s'est prononcé pour l'affirmative, ne nous paraît pas entièrement destituée de preuves. Il observe que Louis-le-Jeune annonçant à Suger ' la mort d'Alvise, parti avec lui pour la Terre-Sainte, l'appelle son frère, *venerabilis frater vester episcopus Atrebatensis felici consummatione migravit ad Dominum.* Selon le style du temps, le roi aurait écrit *venerabilis pater noster*, s'il n'eût eu en vue que la dignité du défunt, parce que ce n'était qu'entre eux que les évêques s'appelaient frères. D. Liron observe encore qu'Alvise lui-même, dans une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, ' appelle l'abbé Suger son frère, *dilectissime frater, Sugeri, venerabilis abba.* D'où il conclut que Suger était flamand ainsi qu'Alvise; mais la preuve qu'il en donne, fondée sur ce que celui-ci avait embrassé la vie religieuse à Saint-Bertin, nous paraît bien faible. Liron, Singul. hist. t. 2. p. 48. Suger. ep. 22. p. 499. Hist. de S. Denis. pr. p. 107.

' Quoiqu'il en soit, Alvise fut tiré, l'an 1111, de ce monastère, où il était prieur, pour être promu à l'abbaye d'Anchin, Sigeb. ad an. 1111.

diocèse d'Arras. Non seulement il maintint dans cette abbaye les pratiques religieuses dans toute leur intégrité, mais il fut encore un des plus ardents réformateurs des autres monastères de Flandre, même après qu'il eut été élevé à l'épiscopat, en 1131 : ce qui ne manqua pas de lui susciter bien des traverses de la part de certains religieux peu dociles.

Odo de Diogilo, p. 29.

' Ce digne prélat étant parti pour la Terre-Sainte avec le roi Louis-le-Jeune, mourut le 6 septembre 1147, à Philippopoli, avant que d'arriver à Constantinople, où le roi l'avait envoyé en ambassade.

SES ÉCRITS.

Bal. Misc. t. 5. p. 401-426.

' Etienne Baluze a publié une collection de trente-cinq lettres, relatives à l'administration d'Alvise pendant son épiscopat, qui supposent ou qui annoncent même autant de lettres de sa part. Cependant il n'y en a qu'une qui soit proprement de lui, écrite en son nom. ' Elle est adressée au pape Lucius II, pour le mettre au fait d'une question de divorce, qui, après avoir été plaidée devant lui, était portée par appel au tribunal du pape.

Ib. p. 421.

Ib. p. 403.

' Parmi les autres lettres il y en a de très-importantes. De ce nombre est un jugement de la cour du roi Louis-le-Gros, en matière de fief, portant cassation d'une sentence du juge d'Arras, contre laquelle Alvise s'était pourvu.

Ib. p. 410.

' Une lettre du pape Innocent II au roi Louis-le-Jeune jette de grandes lumières sur les troubles qui régnaient à Reims pendant la vacance du siége archiépiscopal, vers l'an 1138. Après de vives remontrances faites au jeune roi, le pape permet aux chanoines de Reims de procéder à l'élection d'un archevêque, sous les yeux de Geoffroi, évêque de Chartres, légat du pape, de Hugues, évêque d'Auxerre, de Goslin de Soissons, et d'Alvise d'Arras; mais à condition que le roi dissipera l'association qui s'était formée à Reims, que le pape désigne sous le nom de *compagnies*, c'est-à-dire, que le roi retirerait la charte commune qu'il avait accordée aux habitans. C'est Alvise à qui nous sommes redevables de la conservation de cette pièce importante.

Ib. p. 418.

' La lettre 23 du pape Célestin II à Alvise est relative au mariage projeté du fils aîné de Thibaud, comte de Champagne, avec une fille de Thierri, comte de Flandre, auquel mariage le roi Louis-le-Jeune mettait opposition. Comme

l'évêque d'Arras avait écrit au pape sur cette affaire, Célestin lui expose les raisons pour lesquelles il s'en était réservé la connaissance, et l'invite à se rendre à Rome, s'il veut la poursuivre canoniquement. ' Dans la lettre 25, Lucius, successeur de Célestin, charge l'évêque d'Arras de travailler à rétablir, entre le roi de France et le comte de Flandre, la paix, qui sans doute avait été altérée par l'opposition du roi au mariage de sa fille. Bal. Misc. p. 419.

' La lettre 34 est du pape Eugène III au roi Louis-le-Jeune, en réponse à une lettre du monarque français, dont Alvise fut le porteur. Le pape, en la terminant, recommande au roi d'écouter favorablement certaines choses que l'évêque d'Arras était chargé de lui communiquer en secret et de vive voix. Nous pensons que cette négociation était relative au projet de croisade qui ne tarda pas à être mis à exécution. Ib. p. 426.

Nous ne parlons pas des autres lettres de cette collection, toutes fort honorables pour notre prélat, mais la plupart relatives seulement à des affaires entre particuliers. Nous ne dirons rien non plus des chartes émanées de lui, parce que, sous le rapport littéraire, ces pièces n'ajoutent pas beaucoup au mérite d'un écrivain. B.

ALBÉRIC,

CARDINAL ÉVÊQUE D'OSTIE.

SA VIE.

' DEUX auteurs anglais, Jean et Richard, prieurs des chanoines réguliers d'Hagustalde, nous donnent quelques renseignemens sur les différens emplois qu'Albéric occupa dans l'église, avant qu'il fût arrivé à la dignité de cardinal. Il était né en France (au diocèse de Beauvais, ' selon Guillaume de Tyr), et il avait embrassé la règle de Saint-Benoît dans l'ordre de Cluni. Recommandable par son habileté dans les sciences divines et humaines, homme éloquent et de bon conseil, doué d'une physionomie aimable et d'une grande

Int. Angl. Hist. Scr. 70. c. 264. 324.

Will. Tyr. l. 15. c. 11.

modestie, qu'accompagnait un extérieur tout-à-fait religieux, il fut d'abord sous-prieur à Cluni, et chargé de veiller, en cette qualité, à la pratique des exercices du cloître. De-là il fut envoyé à Paris, pour exercer les mêmes fonctions à Saint-Martin-des-Champs, en qualité de prieur, ou de sous-prieur. Le besoin d'un homme capable de rétablir le bon ordre dans l'abbaye de Cluni, après le schisme qu'avait tenté d'y introduire l'abbé Ponce, le fit rappeler à son ancien poste par l'abbé Pierre le Vénérable, successeur de Ponce.

Bientôt après, l'an 1130 ou 1131, il fut nommé abbé de Vezelai, au diocèse d'Autun; mais cela ne se fit pas sans opposition de la part des religieux, non qu'ils eussent aucun éloignement pour sa personne, mais parce qu'il leur était envoyé par l'abbé de Cluni, duquel ils se prétendaient indépendans, ou dont ils voulaient secouer le joug. ' L'affaire ayant été portée au tribunal du pape, Innocent II donna gain de cause à l'abbé de Cluni : Albéric fut installé après que la plupart des religieux eurent été dispersés en Provence, en Italie, en Germanie, en France, et en Aquitaine, enchaînés comme des criminels, *vinculis colligati.* ' Saint Bernard, écrivant au pape Innocent, élève jusqu'aux nues ce trait de vigueur apostolique; et l'historien de Vezelai, de qui nous empruntons ce récit, l'appelle une atrocité, un vrai scandale, *grave scandalum.*

Spic. in-fol. t. 2. p. 537.

Bern. ep. 150. n. 2.

' L'an 1134, Albéric fut un des abbés qui, au retour du concile de Pise, furent arrêtés, dévalisés, et mis en prison à *Pontremoli* par des brigands. Comme il était question de le faire évêque de Langres, ' l'an 1136 ou 1137, Pierre le Vénérable, qui avait besoin de lui pour maintenir dans sa dépendance l'abbaye de Vezelai, demanda si instamment au pape d'empêcher cette élection, qu'elle n'eut pas lieu. Mais bientôt après le pape, connaissant le mérite d'Albéric, le créa cardinal évêque d'Ostie. ' Les auteurs du *Gallia Christiana* élèvent des doutes sur l'identité de la personne de ce cardinal et de l'abbé de Vezelai; parce qu'ils ne trouvent, disent-ils, nulle part que ce cardinal ait été abbé de Vezelai. Cependant les deux auteurs anglais déja cités le disent formellement, et Pierre le Vénérable le fait entendre assez clairement dans la lettre 48 du second livre.

Petr. Ven. l. 1. ep. 27.

Ib. 2. ep. 28.

Gall. chr. t. 4. c. 469.

A peine élevé au cardinalat, Albéric fut envoyé, l'an 1138, avec la qualité de légat en Angleterre, pour travailler à rétablir la paix entre le roi Étienne et David, roi d'Écosse,

comme aussi pour régler les affaires ecclésiastiques du pays. Il assembla pour cela, au mois de décembre de la même année, un concile à Westminster, dont les actes ont été conservés par les historiens anglais déja cités; il partit au commencement de l'année suivante, accompagné de plusieurs évêques d'Angleterre, pour assister au concile général de Latran.

' L'an 1141, ayant été envoyé comme légat en Orient, il tint à Antioche, au mois de décembre, un concile dans lequel il prononça la destitution du patriarche Raoul. Etant allé ensuite à Jérusalem, il fit la dédicace de l'église de Sion, assembla aux fêtes de Pâques un concile auquel assista le catholique ou patriarche des Arméniens, qui promit de conformer sur plusieurs points la croyance de son église à celle de l'église de Rome. Après cela, le légat reprit le chemin de l'Italie. Labbe, Conc. t. 10. c. 1825 et seq.

' Il n'y séjourna pas long-temps, car le pape Lucius II, aussitôt après son élection, le chargea de la légation de France, selon la chronique de Morigni, par conséquent l'an 1144. Nous ne ferons pas le détail de toutes les affaires qu'il eut à traiter en France : il suffira d'indiquer les principales. Ches. t. 4. Rer. Fr. p. 387.

' L'an 1145, et non l'an 1147, il partit avec saint Bernard et Geofroi, évêque de Chartres, pour aller à Toulouse prêcher contre les hérétiques Henriciens. Nous avons la relation de ce voyage. ' Ils s'arrêtèrent d'abord à Nantes, afin de ramener au sein de l'église les sectateurs d'Eon de l'Etoile, qui, à leur approche, craignant pour sa personne, prit la fuite. N'ayant pu convaincre de vive voix cet imposteur, le légat chargea Hugues, archevêque de Rouen, qui se trouvait là, de combattre par écrit ses erreurs. C'est ce que fit l'archevêque dans un traité adressé au légat par une épître dédicatoire, de laquelle nous tirons cette circonstance du voyage. ' Passant ensuite par Bordeaux, ces bons missionnaires rétablirent la paix entre le clergé de la ville et l'archevêque Geofroi de Loroux, qui, pour avoir excommunié son chapitre, n'avait pu, depuis cinq ans, rentrer dans son église. Nous renvoyons à l'article de saint Bernard ce que nous aurions à dire sur le reste du voyage. S. Bern. Op. t. 2. c. 1192. Guib. Op. p. 690. Gall. chr. t. 2. c. 814.

Il y a grande apparence qu'Albéric, après avoir concerté avec le roi Louis-le-Jeune le voyage de la Terre-Sainte, retourna auprès du pape, qui donna, au mois de décembre de la même année, sa bulle portant indulgence pour les

Croisés. Au moins est-il certain que le légat, s'il eût été en France aux fêtes de Noël suivantes, n'eût pas manqué d'assister à la première assemblée qui fut tenue à Bourges sur cet objet, et rien ne prouve qu'il y ait assisté. Il est certain d'ailleurs qu'étant à Rome au premier jour de février de l'année suivante, il souscrivit une bulle rapportée par D. Mabillon, t. VI des Annales de l'ordre de Saint-Benoît, p. 698.

Le pape Eugène III étant venu en France, l'an 1147, Albéric fut aussi du voyage, et il mourut à Verdun au commencement de l'année suivante, se rendant de Trèves à Reims, où le pape avait indiqué un concile pour la mi-carême 1148.

Vit. S. Bern. l. 4. c. 4.

' Saint Bernard avait conçu une si haute idée de la sainteté d'Albéric, que, passant peu de temps après à Verdun, et offrant pour lui le saint sacrifice de la Messe, au lieu de dire la collecte pour un défunt, il récita celle qu'on lisait à l'office d'un saint pontife. Cependant il s'en faut de beaucoup que sa gestion comme légat ait été sans reproches. Guillaume de Tyr ne lui est pas trop favorable. ' Etienne, archevêque de Vienne, dans une lettre à lui écrite, se plaint de l'irrégularité d'une procédure qu'il avait intentée contre lui; et, ce qui prouve que ce n'était pas sans raison, c'est que sa procédure fut cassée sous le pontificat d'Adrien IV, et Etienne rétabli sur son siége, comme nous le dirons à l'article de ce dernier.

Mart. Anecd. t. 1. c. 397.

Bal. Misc. t. 4. p. 459.

' Nous n'insisterons pas sur l'abus d'autorité que lui reproche, pour l'avancement de ses neveux, Thomas, abbé démissionnaire de Morigni, dans une lettre à saint Bernard. Le portrait peu avantageux qu'il fait de l'oncle et des neveux est trop chargé, pour être pris à la lettre de la part d'un homme qui avait sur le cœur le ressentiment de se voir éloigné de son ancien poste, auquel, disait-il, l'appelaient de nouveau les vœux des religieux et des habitans de Morigni.

SES ÉCRITS.

S. Bern. Op. t. 2. c. 1320.

Il est étonnant qu'avec la réputation de science que s'était acquise Albéric, ' jusque-là que Geofroi d'Auxerre, secrétaire de saint Bernard, l'appelle une des fortes colonnes de l'église, *columnam grandem ecclesiæ, cum omni reverentiâ nominandum,* lequel, dit-il, parmi tous les cardinaux, aurait été le plus capable de déconcerter au concile de Reims, si, à cette époque, il eût été en vie, la suffisance de Gilbert

de la Porrée ; il est étonnant qu'ayant été chargé de négociations aussi importantes que celles que nous venons de raconter, il reste si peu d'écrits de sa composition, dont nous puissions lui faire honneur. Voici ceux que nous connaissons :

1° ' Les actes du concile de Westminster en Angleterre, imprimés dans le P. Labbe, d'après les historiens anglais, Richard, prieur d'Hagustalde, col. 326 et seqq., et Gervais de Cantorbéri, col. 1347. Quant aux actes des conciles qu'il tint en Orient, il n'en reste que le souvenir dans l'histoire de Guillaume de Tyr. Labbe, Conc. t. 10. c. 991-998.

2° ' Gervais de Cantorbéri nous a conservé la lettre qu'Albéric écrivit au prieur de Cantorbéri, nommé Jérémie, pour lui enjoindre de procéder à l'élection d'un archevêque, et de se rendre, avec la personne qu'on élirait, au concile indiqué à Westminster, afin qu'il pût lui imposer lui-même les mains. Hist. Angl. Scr. 10. c. 1346.

3° ' Dom Duplessis a publié des lettres d'Albéric, qui constatent qu'il fit, l'an 1145, la dédicace de l'église de Faremoûtier au diocèse de Meaux, rétablie après un incendie qui l'avait consumée. Hist. de Meaux. pr. t. 2. p. 40.

4° ' On trouve, dans le Trésor des Anecdotes de D. Martene, des lettres du légat Albéric, adressées à l'abbé et aux religieux de Saint-Maixent, en Poitou, portant réglement entre les religieux et les chapelains de leur dépendance. Mart. Anecd. t. 1. c. 398.

5° ' Le même éditeur a mis au jour d'autres lettres d'Albéric, données à Limoges, dans lesquelles il annonce aux religieux de Saint-Orens d'Ausch qu'il a rétabli la bonne intelligence entre leur prieur et l'archevêque Guillaume de Montaut, son oncle, touchant certaines contestations qui s'étaient élevées entre eux. Ces lettres sont aussi imprimées dans la Chronique d'Ausch par Clément de Brugelles, page 49 des preuves de la seconde partie. Mart. Ampl. coll. t. 1. c. 780.

6° ' Une lettre à Ponce, abbé de Vezelai, pour lui annoncer, qu'il a mandé au comte de Nevers de renoncer aux prétentions formées par ce seigneur sur le temporel de l'abbaye, exhortant l'abbé à ne faire aucun sacrifice des priviléges de sa maison. Spic. in-f°. t. 2. p. 509.

Nous indiquerons, en finissant, les lettres qui furent écrites par saint Bernard à Albéric étant en cour de Rome. Ce sont les lettres 219, 230, 231, 232, auxquelles nous n'avons pas les réponses de notre cardinal.

Nous avons déja parlé de la lettre que lui écrivit Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, en lui envoyant le Traité qu'il avait composé, par son ordre, contre les hérésies, qui pullulaient en France. ' Le continuateur du Recueil des historiens de France en a produit une du même archevêque, non encore imprimée, touchant ce qui s'était passé à Séez, lors de l'élection de l'évêque Girard, sur laquelle le légat Albéric devait prononcer. B.

Bouquet. t. 15. p. 696.

SIMON Ier,

Abbé de Saint-Bertin.

SA VIE.

' Simon naquit à Gand, d'une famille noble, dans le XIe siècle. Placé, dès son enfance, à l'abbaye de Saint-Bertin, que gouvernait, à cette époque, l'abbé Jean, premier du nom, il y eut pour maître Lambert qui en était l'écolâtre, qui jouissait, à ce titre, d'une grande célébrité, qui devint ensuite le chef du même monastère, et dont on a parlé un peu trop brièvement peut-être au tome XI de notre Histoire littéraire '.

Jean d'Ypres, t. 3 du Tr. des Anecd. de Mart. p. 631.

p. 13. 14.

Simon s'était distingué parmi les disciples de Lambert. Une grande difficulté qu'il éprouvait à parler ne l'avait pas empêché de s'instruire. ' Les auteurs qui l'appellent *vir impeditioris linguæ*, l'appellent en même temps *vir litteratus*. Aussi Lambert, devenu abbé en 1095, le choisit-il pour l'aider à établir, dans un grand nombre de monastères de Flandre et d'Artois, la réforme de Cluni, qu'il avait auparavant introduite à Saint-Bertin. Simon s'y livra avec beaucoup de zèle, au commencement du XIIe siècle, et il se montra tellement digne, sous tous les rapports, de la confiance de l'abbé Lambert, que celui-ci étant, vers 1124, atteint d'une paralysie qui le mettait hors d'état de remplir ses fonctions, il nomma Simon son coadjuteur. Mais l'abbé de Cluni s'étant élevé contre cette élection, comme faite sans son concours, et à son insçû, un autre co-adjuteur fut donné à Lambert.

Mart. ib. | Mab. Ann. t. 6. p. 126. 192. 279 | Gall. chr. t. 3. p. 497.

Les deux abbayes, celle de Cluni et celle de Saint-Bertin, eurent à ce sujet, et, en général, sur leurs relations de suprématie et de dépendance, des différends qui furent soumis au pape, et durèrent plusieurs années : il n'y eut de décision définitive qu'en 1139, et elle fut rendue en faveur de l'abbaye Saint-Bertin.

' Cependant, les religieux d'Auchy, près d'Hesdin, avaient élu Simon pour leur abbé. Il les gouverna, pendant plusieurs années, avec tant de sagesse, que le co-adjuteur, devenu successeur de Lambert, sous le nom de Jean II, ayant été déposé au concile de Reims, présidé par Innocent II, pour avoir adhéré à l'antipape Pierre de Léon, les suffrages unanimes des religieux se réunirent sur Simon, en 1131. Son élection néamoins fut encore contestée. Elle avait été faite sans attendre que la cour de Rome eût prononcé sur les différends dont nous avons parlé. Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, se saisit de cette circonstance pour la dénoncer au pape. Innocent II avait reçu de cet abbé, et de tout l'ordre de Cluni en général, de grands témoignages de dévouement et d'affection, au moment où le pontificat suprême était disputé entre Anaclet et lui ; il finit par céder à la demande pressante et réitérée de Pierre le Vénérable. Un bref annulla l'élection en 1136, comme faite pendant la litispendance, et ordonna aux religieux de Saint-Bertin de choisir un autre abbé, avec l'avis et du consentement de l'abbé de Cluni. Il y avait déja cinq ans que Simon remplissait les fonctions que lui ôta la décision du pape. Innocent II atteste d'ailleurs, dans son bref, que ce n'est pas à cause de la personne élue qu'il annulle l'élection; il reconnaît la capacité et le mérite de Simon. Mart. Anecd. t. 3. p. 631. 636.

' L'abbé Simon n'apporta aux ordres dn pape qu'une résignation parfaite et une soumission absolue. Abdiquant aussitôt sa dignité, il se retira à Gand, dans une de ces abbayes où il avait aidé Lambert à établir la réforme. Il y passa plusieurs années, tout entier aux exercices de la piété chrétienne et de la pénitence. Il revint cependant finir ses jours à Saint-Bertin, où sa mort arriva le 4 février 1148. Jean d'Ypres rapporte son épitaphe ; elle était conçue en ces termes : Mart. ib. p. 644.

Abbas sacratus virtute vigens monachatûs,
Cœlo translatus Symon jacet hic tumulatus,
Qaurta dies februi quem pace fovet requiei.

SES ÉCRITS.

p. 385. ' Nous avons parlé, dans le 6e tome de notre Histoire Littéraire, d'un recueil formé dans le dixième siècle, par un moine de l'abbaye Saint-Bertin, de diplômes, chartes, et autres actes concernant cette abbaye, disposés dans leur ordre chronologique, accompagnés d'observations et d'éclaircissemens, entremêlés de faits historiques, et qui offrent le tableau de la vie et des actions de chacun des abbés de ce monastère. Le religieux à qui on le doit s'appelait Folcuin. On conservait l'ouvrage manuscrit, avec sa continuation, dans la bibliothèque de la maison dont il offrait l'histoire, et il y en avait des copies dans quelques bibliothèques de Paris. Mabillon en a publié plusieurs fragmens dans sa Diplomatique, ' au tome 3 de ses Annales de l'Ordre de Saint-Benoît, ' et dans les Actes des Saints et des Personnes célèbres de cet ordre. Il regardait ce cartulaire comme le plus ancien qu'il y eût en France.

p. 605 et suiv.

t. 5. p. 622. etc.

L'ouvrage de Folcuin avait été continué dans le même ordre et sur le même plan par notre abbé Simon, pendant qu'il n'était encore que simple religieux. Il forma une histoire suivie, jusqu'au douzième siècle. Simon l'avait dédié à Lambert, son abbé. Jean d'Ypres l'a inséré dans sa Chronique, ' insérée elle-même au tome 3 du Trésor des Anecdotes de Martène. L'ouvrage de Simon commençait au temps de Roderic ou Rotric, ' devenu abbé de Saint-Bertin en 1021, et contenait ainsi l'histoire du monastère pendant un siècle environ. On peut regarder l'auteur comme contemporain de la plupart des faits qu'il rapporte. Les bulles des papes, les diplômes des princes et des comtes de Flandre, les autres monumens historiques, y expliquent aussi, y prouvent, y développent les événemens principaux arrivés sous le gouvernement de chaque abbé successivement. Les Bollandistes ont également parlé de cette Chronique, d'après un savant religieux bibliothécaire de l'abbaye Saint-Bertin, dom de Cléry, sous la date du 5 septembre. ' Le travail de Simon était divisé en trente-huit chapitres, suivis de deux livres de cens, qui regardaient deux terres de l'abbaye, et où se voit le détail des rentes et redevances auxquelles les vassaux étaient assujétis. L'auteur y ajouta le catalogue des livres qui, de son temps, composaient la bibliothèque de Saint-Bertin,

Mart. Th. Anecd. t. 3. p. 443.

Gall. chr. t. 3. p. 493. 498.

p. 554. n. 22.

suivi d'une généalogie très-succincte de nos rois des deux premières races; elle finit au roi Robert.

Simon est encore auteur d'une vie de saint Bertin en vers. Folcard, religieux de ce monastère, en avait composé une en prose. Celle du nouvel auteur n'est guère que l'ouvrage de Folcard versifié, avec le retour des mêmes sons entre le milieu et la fin du vers, suivant le goût du temps. Simon en a adopté ou répété toutes les opinions, et il a fidèlement imité jusqu'à la diffusion de son style. Dom de Cléry croit que ce poëme a été fait peu de temps avant le milieu du douzième siècle. Il est du moins indubitable qu'il l'a été entre l'année 1136, époque où l'élection de Simon fut annulée par le pape, et l'année 1148, qui est celle de sa mort. Nous devons même remarquer ici une erreur échappée à un des savans les plus distingués qu'aient produits l'ordre de Saint-Benoît et la France en général, dom Mabillon. L'abbaye de Saint-Bertin eut, dans le douzième siècle, un autre abbé du nom de Simon; c'est à lui que dom Mabillon attribue la vie de ce saint, en vers, dont il cite un fragment au tome III des *Acta Sanctorum ordinis Sancti Benedicti*. C'est le commencement du poëme. p. 106.

Filius et frater merito tuus, ô pia mater,
Laudibus immensis celebremus plebs Sithiensis.
Unam cum reputem tibi non satis esse salutem,
Me conferre putes tibi cum patre mille salutes.
Ergo fave Simoni, quæso, pater alme, Leoni,
Cui quod concepi dudùm, modo scribere cœpi
Laude Dei festâ nostri patris inclyta gesta.

Il semble néanmoins que ces vers même auraient dû faire changer Mabillon d'opinion. Le cinquième annonce qu'un abbé du nom de Léon l'était alors du monastère Saint-Bertin.

Fave Simoni, pater alme, Leoni.

Ce Léon est le même qui fut nommé quand l'élection de Simon eut été annullée, qui gouverna l'abbaye jusqu'en 1163, et qui avait consacré à Simon la sépulture dont nous avons rappelé l'inscription. L'ouvrage doit par conséquent avoir été composé pendant que notre auteur vivait dans cette abbaye de Gand, où il se retira après avoir perdu ses

fonctions abbatiales. Ajoutons que, dans le manuscrit que la bibliothèque de Saint-Bertin en conservait, et duquel dom Cléry avait envoyé une copie, avec des observations, aux continuateurs de Bollandus, on lisait que l'auteur en était Simon Ier.

Un religieux du même monastère, dont le nom ne nous est pas connu, continua jusqu'en 1179 la Chronique de Simon; un autre ensuite, jusqu'en 1229; et Jean d'Ypres, abbé de Saint-Bertin au XIVe siècle, jusqu'en 1294. On peut lire ce qu'en dit le père Lelong, dans sa Bibliothèque Historique de la France, tome Ier de l'édition de Fontette, page 767. P.

GEOFROI DE LÈVES,

ÉVÊQUE DE CHARTRES.

SA VIE ET SES ÉCRITS.

Ches. t. 4. Rer. Franc. p. 382.

SELON la Chronique de Morigni, ' Geofroi de Lèves (*de Leugis*) ne manquait pas de science, mais il excellait surtout dans le maniement des affaires : *Gaufridus carnotensis provinciæ episcopus scientiæ quidem literalis non indigus, secularium quoque negotiorum dispositor et tractator famosus.* Les chanoines de Chartres, qui, dans leur nécrologe, lui ont consacré un bel éloge, l'appellent une des colonnes du sacerdoce et de l'état, qui avait un talent admirable pour annoncer aux peuples la doctrine du salut : ' *Tàm in sacerdotii dignitate quàm in honore regni columna, doctrinæ divinæ præco mirabilis.* Orderic Vital atteste que, dès l'an 1119, Geofroi s'était distingué par son éloquence au concile de Reims, présidé par le pape Calixte II. ' *Ibi Gerardus Encolismensis, Hato Vivariensis, Gaufridus Carnotensis, et Guillelmus Catalaunensis, duces verbi præ cæteris intonuerunt, et dicacibus scholasticis atque fervidis amatoribus sophiæ invidiosi enituerunt.* Si ces titres n'étaient pas suffisans pour lui mériter un article dans notre Histoire Littéraire, nous en trouverions d'autres, non-seulement dans les actes émanés de lui comme légat du saint siége, dont à la vérité la plupart sont perdus,

Gall. chr. t. 8. c. 1140.

Ord. l. 12. p. 862.

mais encore dans un écrit que nous croyons pouvoir lui attribuer, et dont il sera parlé plus bas [1].

Ce n'est pas notre objet de tracer ici l'histoire de sa vie, ni de recueillir les actions mémorables de son épiscopat : cette tâche a été remplie par les auteurs du *Gallia Christiana* de manière à ne rien laisser à désirer. Nous ne devons l'envisager que sous le rapport des lettres ou comme protecteur des savans, auquel plusieurs ont dédié leurs ouvrages.

Ayant succédé, l'an 1116, au fameux Ives de Chartres, Geofroi eut comme lui une contestation sérieuse avec Geofroi, abbé de Vendôme, relativement à l'exemption de cette abbaye, à laquelle les souverains pontifes avaient accordé de grands priviléges, jusqu'à la revêtir du titre du cardinalat de Sainte-Prisque à Rome. ' Douze lettres, parmi celles de l'abbé de Vendôme, roulent presque toutes sur cet objet; elles en supposent autant de la part de l'évêque de Chartres, auquel elles sont adressées, et que nous n'avons pas : mais on a conservé celle qui termina ce différend, ' dans laquelle Geofroi reconnaît la validité des priviléges de l'abbaye de Vendôme, et en ajoute d'autres de sa propre autorité.

Goffr. Vind. l. 2. ep. 21-32.

Sirm. Not. ad ep. Goffr. p. 40.

Ives, son prédécesseur, fut accusé, dans son temps, de fomenter la simonie des doyens et prévôts de son église dans la collation des bénéfices. On peut voir, dans sa lettre 133, comment il se défend de cette imputation, alléguant son im-

1 Le savant estimable qui a composé le tome XII de cette Histoire, pour aller au-devant du reproche qu'on aurait pu lui faire d'avoir passé sous silence des écrivains qu'on s'attendrait à y trouver, explique dans l'avertissement, page 2, pourquoi il n'avait pas fait un article pour Geofroi, évêque de Chartres. « Notre dessein, dit-il, a été de les « retrancher absolument, comme peu propres à figurer dans cette Histoire, à raison de « la modicité de leurs productions. Tels sont, entre autres, Geofroi II, évêque de Char- « tres, décédé le 24 janvier 1148, et Samson de Mauvoisin, archevêque de Reims, qui « termina sa carrière le 12 septembre 1161. L'un et l'autre prélat étaient, à la vérité, « recommandables par leur savoir, mais trois ou quatre lettres fort courtes qui nous « restent de chacun d'eux, sans autre fruit connu de leur plume, sinon des chartes, ne « nous ont point paru mériter que nous nous occupassions ni d'elles, ni de leurs au- « teurs. Les richesses littéraires de la France sont d'ailleurs si abondantes au XIIe siècle, « que, pour en sortir, il est nécessaire de supprimer bien des bagatelles, qui pourraient « servir à remplir les vides d'un siècle moins fécond. » Sans doute il ne faut pas donner aux choses plus d'importance qu'elles n'en ont; mais les lettres de Geofroi, sous le rapport du caractère public dont il était revêtu, méritaient plus de considération.

puissance pour remédier à un mal que semblait autoriser l'usage de la cour de Rome. Geofroi, dès le commencement de son épiscopat, remédia à cet abus par un décret qui fut confirmé au concile de Reims de l'an 1119, ' par le pape Calixte II. Ce décret, vraiment épiscopal, n'est connu que par la lettre confirmative du pape.

Gall. chr. t. 8. pr. c. 318. et alib.

' S'il faut en croire Abailard, l'évêque de Chartres fut le seul qui, au concile de Soissons de l'an 1121, sans prendre ouvertement sa défense, n'approuvait pas la rigueur dont usaient envers lui ses envieux. ' Il signa cependant, vingt ans plus tard, la condamnation de cet infortuné philosophe au concile de Sens, dans une lettre qui lui est commune avec d'autres prélats de sa province.

Abæl. ep. 1. c. 9.

S. Bern. ep. 337.

' Deux légats du pape tinrent à Chartres, l'an 1124, un concile dont on ne connaît que la date. Les actes de ce concile étant perdus, on ne peut dire positivement quel en fut l'objet, ni quel personnage y fit l'évêque Geofroi. Nous pensons qu'il y fut question du mariage que le prince Guillaume, fils du malheureux Robert, duc de Normandie, avait contracté, sous le bon plaisir du roi de France, avec une fille de Foulques, comte d'Anjou, dont le roi d'Angleterre poursuivait la cassation, comme nul à raison de la parenté; mais nous ne connaissons pas le résultat de ce concile. ' Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au mois d'août de la même année, le pape Calixte, envoyant en France, ' pour terminer cette affaire, un nouveau légat, le cardinal Jean de Crême, qui de-là devait passer en Angleterre, enjoignit aux évêques de Chartres, d'Orléans et de Paris, de faire observer l'interdit que ce légat avait prononcé contre le prince Guillaume, dans tous les lieux où il se montrerait.

Chron. Malleac.

Spic. in-fol. t. 3. p. 479.

Labbe, Conc. t. 10. c. 851.

L'an 1127, Geofroi accompagna l'évêque de Paris, Étienne de Senlis, ' allant à Rome pour plaider sa cause contre l'archidiacre Notier. Ayant assisté au jugement, qui fut prononcé en faveur de l'évêque par les cardinaux nommés arbitres dans cette affaire, il expédia, conjointement avec l'évêque de Meaux, des lettres testimoniales, portant qu'en leur présence il avait été fait un accommodement entre les parties, conformément à l'avis des cardinaux.

Dubois, His. eccl. Par. t. 2. p. 30.

Il ne fut pas d'un moindre secours à l'évêque de Paris pour terminer le différend qu'il avait avec Étienne de Garlande, sénéchal de France et archidiacre de son Église, pour lequel le roi Louis-le-Gros avait pris parti. ' Il écrivit au pape

Bern. ep. 47.

Honorius une lettre qui est la 47e parmi celles de saint Bernard, pour se plaindre que le pape eût levé l'interdit que l'évêque de Paris avait lancé sur les terres du roi, dans un moment où la crainte de l'excommunication l'avait rendu plus traitable et tout disposé à rendre à l'évêque son temporel, dont il s'était saisi. ' Dans deux autres lettres à l'évêque de Paris, Geofroi l'exhorte à se montrer accommodant, soit envers l'archidiacre, soit envers le roi. Spic. in-fol. t. 3. p. 491 et seq.

' Nous lisons dans la Chronique de Morigni, près d'Étampe, que le pape Innocent II étant dans cette abbaye l'an 1131, et faisant la consécration d'un autel avec l'appareil d'une cour nombreuse, Geofroi fut chargé de prononcer, à cette occasion, un discours qui n'a pas été publié. Ches. t. 4. Rer. Franc. p. 377.

Le pape ayant conçu une haute idée de la capacité de notre prélat, lui confia, l'année suivante, l'autorité de légat qu'il avait retirée à Mathieu, évêque d'Albano. En effet, écrivant, l'an 1132, à Henri Sanglier, archevêque de Sens, ' en faveur d'Archambaud, sous-doyen de l'église d'Orléans, Geofroi ne prend que la qualité d'évêque de Chartres ; ' mais Innocent II, dans une lettre du mois de novembre de la même année, en faveur du même Archambaud, qui fut massacré l'année d'après, lui donne la qualité de légat. ' Ce fut en cette qualité qu'Étienne, évêque de Paris, lui dénonça, l'an 1133, le meurtre commis sur la personne du bienheureux Thomas, prieur de Saint-Victor, et que Geofroi assembla le concile de Jouare pour venger sa mort, ainsi que celle du sous-doyen de l'église d'Orléans. Spic. in-fol. t. 3. p. 489. Ibid. Labbe, Conc. t. 17. c. 975.

Pendant sa légation, qui, selon le nécrologe de l'église de Chartres, dura près de quinze ans, Geofroi eut à combattre dans l'Aquitaine les partisans de l'anti-pape Anaclet, et, avec l'aide de saint Bernard, ' il parvint à ramener à l'obéissance du pape Innocent le duc Guillaume, que l'évêque d'Angoulême avait entraîné et retenait depuis six ans dans le schisme. ' Ce fut pour seconder ses travaux dans une entreprise si difficile, qu'Arnoul, pour lors archidiacre de Seez, depuis évêque de Lisieux, lui adressa une sanglante diatribe contre l'évêque d'Angoulême, avec une épître dédicatoire dans laquelle il relève autant la science et les autres qualités de Geofroi, qu'il accumule, dans le corps de l'ouvrage, les invectives contre Gérard. S. Bern. Vit. l. 2, c. 6. Spic. in-fol. t. 1. p. 152.

' L'an 1137, ayant accompagné le roi Louis-le-Jeune allant à Bordeaux pour épouser l'héritière de Guienne, Geofroi Chron. Maur. p. 382.

reçut du jeune monarque la plus grande marque de confiance qu'un souverain puisse donner à un sujet. Obligé de retourner précipitamment à Paris pour assister aux obsèques de son père, c'est à lui que le roi confia la garde de son épouse, jusqu'au moment où, libre de tout autre soin, il pourrait les appeler à sa cour.

De Concord. c. 1092. ' Baluze a publié un décret de Geofroi, comme légat du saint siège, adressé à l'archidiacre et au doyen de l'église d'Angers, relatif au rachat des autels, dans lequel, conformément au canon du concile de Clermont, de l'an 1095, il est défendu d'exiger des abbayes un cens annuel pour compenser le rachat, qui, comme dans l'usage des fiefs, avait lieu à chaque mutation des curés ou vicaires *(personas)* qu'on établissait dans les paroisses.

Mart. Anecd. t. 3. c. 886. ' On voit dans une lettre du pape Innocent II, de l'an 1142, que Geofroi avait assemblé plusieurs conciles, à Saumur, à Vannes, au Mans, à Paris, à Poitiers: mais les actes de ces conciles sont perdus ponr nous. ' Après le concile de Latran, de l'an 1139, il eut ordre de parcourir la France, et sur-tout l'Aquitaine, pour détruire les autels consacrés par les schismatiques, et d'en ériger de nouveaux. Bien différent du légat Gérard d'Angoulême, dont l'avarice donna lieu à tant de plaintes, Geofroi se conduisit toujours, dans l'exercice de ses fonctions, d'une manière irréprochable. C'est le témoignage que lui rend saint Bernard, ' dans le livre *de la Considération*, au pape Eugène.

Chron. Maurin. p. 384.

De Consid. l. 4. c. 5.

Mart. Adecd. t. 3. c. 887. ' Geofroi n'était plus légat l'an 1144; il était remplacé par le cardinal Albéric, évêque d'Ostie, qu'il accompagna avec saint Bernard, l'année suivante, ' dans une mission à Toulouse, pour extirper les erreurs qu'un disciple de Pierre de Bruis avait semées dans le pays; ' et l'année d'après, il alla prêcher la croisade dans la province de Bretagne.

S. Bern. Vit. l. 3. c. 6.

Bern. ep. 423.

Sug. ep. 102. ' Nous avons encore de lui une lettre adressée à l'abbé Suger, régent du royaume, dans laquelle il lui dénonce les vexations qu'il éprouvait de la part du prévôt royal d'Hienville. Cette lettre est de l'an 1147 ou 1148. Elle fut bientôt suivie de la mort du prélat, arrivée le 24 janvier 1149, et non 1148, quoique les chroniqueurs qui commençaient l'année à Pâques, la placent à cette dernière année.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que du peu de lettres qui ont été conservées de notre prélat, sans rien dire de ses chartes, qu'on peut voir dans le *Gallia Christiana*. Mais il existe au

Vatican, [1] parmi les manuscrits de la reine Christine de Suède, n° 339, un ouvrage qui a pour titre : *Gilonis Carnotensis episcopi de miraculis Sanctæ Mariæ Virginis.* Il n'y a point eu d'évêque de ce nom à Chartres. Le savant académicien Lacurne de Sainte-Palaye, qui a laissé une notice de ce manuscrit, observe que ce titre est d'une écriture différente de celle du corps de l'ouvrage, qu'il estime du XIIIe siecle. Ainsi, l'on peut supposer que c'est sans fondement que ce titre a été ajouté au manuscrit. Cependant, il faut croire qu'on avait quelque raison pour attribuer cette production à un évêque de Chartres. Peut-être a-t-on voulu mettre *Ivonis*, le plus connu des évêques qui ont occupé ce siége; mais comme aucun des bibliographes anciens, dans le dénombrement de ses écrits, n'a parlé de celui-là, nous sommes plus portés à croire qu'il faut l'attribuer à l'évêque Geofroi, dont vraisemblablement le nom n'était désigné que par la lettre initiale, et cela pour plusieurs raisons : 1° parce que Gautier de Compiègne, qui a aussi composé un livre des Miracles de la Sainte Vierge, en rapporte un qu'il disait tenir de la bouche de l'évêque Geofroi : [1] *Et ne quis ista velut vana et frivola rejicienda putet, scias me nequaquàm oculis propriis hæc aspexisse, sed ab uno venerabili Goffrido Carnotensi episcopo et apostolicæ sedis legato, in conventu nobilium personarum referente cognovisse.* Gautier ne dit pas, à la vérité, que Geofroi l'eût mis par écrit; mais rien n'empêche de croire qu'il l'aurait fait depuis. 2° Parce que, de son temps, rien ne fit plus d'éclat que les miracles opérés par l'intercession de la Sainte Vierge, à Paris, à Soissons, et ailleurs, sur des malades atteints d'une espèce d'épidémie qu'on appelait des *Ardents*.

Notices de mss. d'Italie, t. 12. not. 260.

Labbe, Bib. mss. t. 2. p. 650.

Quoi qu'il en soit, cet écrit commence ainsi à la page 53 du manuscrit : *Cùm plerosque notarios et scriptorum quàm plurimos sæpissimè videam vana quædam et prorsùs inutilia litteris exarare, et quæ memoriâ vel relatu indigna sunt, tamquàm memoranda describere*, etc. ; et finit à la page 69 par ces mots : *Citatis equis calcaribus eos insequi cœperunt : quos repertos expugnare non audentes, eo quod ex animalium cadaveribus sanguine cruentatis in modum castri se munissent, nullâ re prosperè actâ, citiùs refugerunt, Normannis ita se liberantibus, ducemque suum apud Luxovium gaudenter repetentibus.* B.

ANONYME,

Auteur d'une élégie sur le mauvais succès de la croisade du roi Louis-le-Jeune.

La croisade de Louis-le-Jeune, quoique conduite par deux princes les plus puissans de l'Europe, l'empereur d'Allemagne et le roi de France, fut si mal concertée, qu'elle éprouva les plus grands désastres. De cette multitude innombrable qui s'était enrôlée sous l'étendard de la croix, il n'en revint qu'un très-petit nombre d'hommes; presque tous avaient péri dans l'Asie Mineure par la perfidie, dit-on, des Grecs, qui avaient laissé manquer l'armée des subsistances qu'ils s'étaient obligés de fournir. Ce ne fut qu'en changeant de route, et en prenant la voie de la mer, qu'une faible portion des croisés parvint jusqu'à Jérusalem, où elle ne fit d'autre exploit que d'entreprendre le siége de la ville de Damas, qu'il fallut lever presque aussitôt.

Il n'y avait pas là de quoi emboucher la trompette épique, comme du temps de la première croisade, où les Français firent des prodiges de valeur, et fondèrent, après de nombreuses conquêtes sur les Sarrazins, un empire florissant. Aussi, autant la première croisade a été célébrée par les poètes et les historiens, autant ils ont gardé le silence sur la seconde. Nous n'avons sur celle-ci qu'un seul historien, qui, à proprement parler, n'a fait que le journal de nos défaites pendant la traversée. ' Cet historien est Odon de Deuil, moine de Saint-Denis, dont il a été parlé dans cette Histoire. Mais comme on voulait réparer cet échec et recommencer une nouvelle croisade, on composa des élégies en grand nombre, pour représenter vivement la grandeur de nos pertes, la perfidie des Grecs, et l'opprobre qui réjaillissait sur la nation d'une entreprise si peu glorieuse, afin d'exciter par là les Français à reprendre les armes.

Hist. litt. t. 12. p. 615-624.

' D. Martène a imprimé une de ces élégies, composée de 146 vers, qui, selon le goût du temps, riment à la fin deux à deux, et quelquefois aux hémistiches. On n'y trouve aucun fait bien articulé; ce ne sont que des lamentations diversi-

Ampl. coll. t. 5. c. 540.

fiées de mille manières. Voici comment l'auteur dépeint la perfidie des Grecs :

Vox crucis intonuit, terras fretumque replevit,
  Vox crucis innumeros traxit ad arma viros :
Occubuere duces, periit collectio plebis
  Multa super numerum sicut arena maris.
. . . .
Arta fames, diuturna sitis, violentior hostis,
  Vobis, Francigenæ, causa fuere necis.
Et tu fraude nocens Constantinopolis exlex,
  Spondens obsequium, munera, robur, opes,
Claudis aquas, populoque negas venalia terræ,
  Deficiuntque siti, peste, labore, fame;
Arte, dolo subicis, gladio subjecta peribis;
  Te manet immanis plaga, ruina gravis.

Ces derniers vers indiquent assez l'intention où l'on était de tirer vengeance de la perfidie des Grecs. L'auteur apostrophe ensuite les infidèles :

Vos Saraceni, gens improba, sævior hostis;
  Vos Arabes, Turci, gens inimica crucis,
Perfida, plena dolo, ritu polluta profano,
  Mersa lacu scelerum, sordida fæce, luto,
Quæ spes, quæve tuas acuit fiducia vires,
  Ut cruce signatos perdere non dubites?
Mos tibi, mos subici, succumbere, cedere Francis,
  Accelerare fugam, signa timere crucis.
Nunc spoliis locuples, fera cæde, superba triumphis,
  Laurea certa refers, hostis in hoste furis:
Hos tormenta pati compellis, vincla, labores;
  Horum strage truci fœda cruore mades.
Te furor exagitat, movet ira, superbia tollit,
  Subdita colla premis, fortia facta teris;
Hostibus insultas, gratanter humum pede pulsas.
  Proh dolor! ô facinus! proh pudor! imo nefas!

Adressant ensuite la parole aux Français, voici comment il tâche de ranimer leur courage :

Francia crux Arabum, victrix alienigenarum,
  En ubi fama prior, nomen et imperium?

Ferrea turris eras, gens insuperabilis hosti,
Ecce jaces volucri præda, rapina cani.
Vis invicta, tenax vigor, inconcussa potestas,
Utquid et unde ruis, quæ decus orbis eras?
Restat ut ipsa fide respires, speque resurgas:
Respirare pium, surgere nolle nefas.

Il est évident que cette élégie est relative au projet de croisade dont on était occupé l'an 1150, pour réparer les désastres qu'on venait d'éprouver. On aurait dû, par conséquent, en rendre compte dans un des volumes précédens; et c'est pour réparer cet oubli que nous plaçons ici cet article.

Mart. Ampl. coll. t. 5. c. 539.

11° ' Ce poëme est précédé, dans la collection de Martène, d'un poëme plus court encore, en vers hexamètres, ayant pour titre : *De Viris illustribus diœcesis Tarvanensis, qui in sacrâ fuere expeditione*, dont nous croyons devoir faire mention, tant à cause de la conformité du sujet que parce qu'on n'en a pas parlé dans les volumes précédens de notre Histoire Littéraire. L'auteur, qui vraisemblablement vivait au commencement du XII[e] siècle, ne fait que nommer les premiers rois latins de Jérusalem, Godefroy de Bouillon et Baudoin, son frère, issus des comtes de Boulogne; les patriarches de Jérusalem Ébrémar et Arnoul, qu'il dit l'un et l'autre natifs de *Cickes* (peut-être faut-il lire *Likes)*. Il nomme encore Achard, archidiacre de Térouane, qui fut préposé à la garde du temple, *præfuit et templo*, et d'autres gentils-hommes du pays, qui devinrent seigneurs de quelque portion de la Terre-Sainte; Hugues de Falkemberge, qui eut en partage la ville et le district de Tibériade; Eustache, surnommé *Gernirs*, la principauté de Césarée; Foulques de Guines, la ville de Baruth; et Hugues de Rebèque, le château de Saint-Abraham. Il finit sa nomenclature par ces vers :

Hi reges, hi pontifices, dominique fuere
In Ierosolymâ, necnon in finibus ejus,
Quos, Tarvenna, tuus emisit pontificatus.

Il est difficile de lire des vers plus médiocres. Vingt-quatre, au reste, composent tout le poëme. Il doit être de quelque Artésien; le choix du sujet et la manière dont il est traité nous persuade aisément que l'auteur a voulu rendre ce petit hommage à sa patrie. B.

HENRI,

Disciple de Bruis, et chef des Henriciens.

Plusieurs hérétiques se montrèrent en France dans le XII[e] siècle. Un des plus célèbres fut Pierre de Bruis, dont les sectateurs ont été connus sous le nom de Pétrobusiens, et qui dut peut-être une partie de cette célébrité au mérite de ceux qui le combattirent, entre lesquels nous trouvons Pierre-le-Vénérable et saint Bernard.

Pierre de Bruis eut un disciple qui n'eut pas moins de succès que son maître pour répandre la même doctrine, avec quelques changemens néanmoins. Les disciples que celui-ci eut à son tour furent appelés, de son nom aussi, Henriciens. Ils s'appelaient, eux, Apostoliques, parce qu'ils croyaient et disaient que la doctrine qu'ils professaient n'était que celle qu'avaient professée les apôtres eux-mêmes.

Quoique plusieurs écrits aient eu pour objet de réfuter les principes de Henri, il ne paraît pas que cet hérésiarque les ait enseignés dans aucun ouvrage. Ses antagonistes du moins ne l'annoncent pas, et c'est toujours d'une manière générale qu'ils combattent ses erreurs. Les expressions dont ils se servent annoncent plutôt des prédications faites par Henri, que des livres publiés par lui. *Auditur à pluribus, et populum qui sibi credat habet,* ' dit saint Bernard dans une lettre à Alphonse, comte de Saint-Gilles...... *nescio quâ arte diabolica persuasit populo stulto et insipienti, de re manifestâ nec suis credere oculis...... sub tuo dominatu in gregem Christi toto furore bacchatur...... venale distrahens verbum Dei, evangelizabat ut manducaret.* Ep. 240 de la 1re éd. 241 de la 2e.

Saint Bernard pousse plus loin ses invectives contre l'hérésiarque. Il l'accuse de dissiper en jouant, ou en s'abandonnant à des femmes dissolues, l'argent donné par ce peuple même que séduisaient de dangereuses prédications : *Ludendo aleis, aut certè in usus turpiores frequenter siquidem, post diurnum populi plausum, nocte insecutâ cum meretricibus inventus est prædicator insignis, et interdùm etiam cum conjugatis.* Il affirme au comte de Saint-Gilles que Henri avait été chassé de Lausanne, du Mans, de Poitiers, de Bordeaux,

et que toute espérance de retour dans ces villes lui est ôtée à jamais : *Ut pote qui, post se, ubique, fœda reliquerit vestigia.* Lausanne, le Mans, Poitiers, Bordeaux, avaient été en effet témoins des prédications de Henri, et sa doctrine y avait obtenu beaucoup de sectateurs.

La lettre de saint Bernard est datée ordinairement de 1147. M. Brial et M. Daunou pensent avec raison qu'elle devrait l'être de 1145 ; le premier, au tome 15 des Historiens de France, page 598, note *b*, et le second dans la Notice sur saint Bernard, qui sera imprimée dans la suite de ce volume.

Le pape nomma Albéric, évêque d'Ostie, son légat pour arrêter et détruire en Languedoc et dans les provinces voisines les effets des erreurs de Henri. Albéric s'associa, pour cette importante mission, Geofroi, évêque de Chartres, et saint Bernard. ' Henri fut arrêté peu de temps après. Conduit en 1148 au concile de Reims, que présidait le pape lui-même, Eugène III, il y fut solennellement déclaré coupable d'hérésie, et, par indulgence néanmoins, condamné seulement à une prison perpétuelle. On croit qu'il ne survécut pas longtemps à cette condamnation ; mais, d'ailleurs, on ne sait pas d'une manière plus précise l'époque de sa mort.

Vie de S. Bern. p. Geofroi, l. 3. c. 6. § 7 | Albéric, Chron. an. 1149 | His. de Lang. par Vaissete, l. 17. § 74. p. 447 | Hist. de Fr. t. 13. p. 701 ; t. 14. p. 373.

Pierre-le-Vénérable a fait un Traité assez long contre les erreurs de Pierre de Bruis et de Henri. ' On l'a inséré dans la Bibliothèque de Cluni et dans celle des Pères; il occupe dans celle-ci près de 60 pages in-folio. C'est un véritable Traité, quoique l'auteur ne lui ait donné que la forme de Lettre. Cet ouvrage appartient beaucoup plus à la Notice sur Pierre-le-Vénérable qu'à la Notice particulière consacrée au disciple de Pierre de Bruis. Je me bornerai donc à rapporter les points principaux qu'il leur reproche d'admettre et d'enseigner, parce que ces points font bien connaître la doctrine de Henri et de celui qui avait été son maître. Comme Pierre de Bruis, Henri établissait qu'on ne pouvait donner le baptême aux enfans; qu'il fallait, pour y être admis, être parvenu à un âge auquel on pût soi-même connaître et juger ses actions ; que la garantie religieuse donnée par d'autres ne pouvait suffire, pas plus que ne pourrait le baptême reçu, sauver ceux qui n'y joindraient pas leur propre foi. Il soutenait que les chrétiens n'avaient pas besoin de lieu particulier pour prier ; que Dieu entend, écoute, exauce également ceux qui l'invoquent, qu'ils le fassent dans une chau-

t. 22. p. 1033 et suiv.

mière ou dans une église, sur une place ou au sein d'un temple, *ante altare vel ante stabulum.* Il voulait qu'on abattît et brulât les croix, et ne pouvait concevoir qu'on n'eût pas en exécration l'instrument sur lequel Jésus-Christ avait été placé d'une manière si barbare. Il niait enfin la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans le sacrifice de la Messe, et l'efficacité des prières faites, des aumônes données, des sacrifices offerts pour les morts.

Nous croyons devoir nous abstenir d'entrer ici dans des détails auxquels se sont livrés tous les écrivains ecclésiastiques, et, plus particulièrement, ceux qui ont traité des hérésies. Nous terminerons cette Notice par le portrait que trace de Henri l'historien des évêques du Mans, en parlant d'Hildebert, qui gouvernait cette église dont il fut un des prélats les plus distingués, dans le temps que Henri commençait de répandre sa doctrine : nous y voyons toute l'impression que cet hérésiarque produisait, et par quels moyens il était parvenu à la produire.

' On vit paraître dans cette contrée, vers le même temps, un hypocrite que ses actions, ses mœurs et ses dogmes rendaient également digne des plus affreux supplices : *Scorpionibus et parricidalibus dignum suppliciis.* Il cachait, sous une peau de brebis, la rage d'un loup dévorant. L'agitation de son visage et de ses yeux ressemblait à celle d'une mer en tourmente. Ses cheveux étaient courts; il ne laissait pas croître sa barbe; sa taille était élevée, sa marche rapide, ses pieds nus, même au fort de l'hiver; jeune, d'une physionomie ouverte, d'une voix forte; et l'auteur ajoute, ce que je ne sais comment traduire, *serpens vestigiis.* Il portait les habits les plus simples; sa manière de vivre était entièrement différente de la manière ordinaire; logé chez quelque habitant, il passait ordinairement sa journée sous un portique; il mangeait et couchait au plus haut étage et à découvert, non sans doute à l'instar de Daniel, mais selon ces mots : *intravit mors per fenestras vestras.* Est-il besoin d'en dire davantage? Il avait une grande réputation de savoir et de sainteté, sans la mériter beaucoup; il la devait bien plus à ses opinions qu'à ses mœurs et à sa piété. Les femmes, je reprends ici la langue dans laquelle a écrit l'auteur dont je cite l'ouvrage : *Matronæ etiam atque impubes pueri (nam utriusque sexûs utebatur lenocinio) pro variâ vice huic accedentes, excessus suos profitentur; sed augmentant, plantas ejus,*

Mab. An. p. 315.

clunes, unguina, tenerâ manu demulcendo. Isti plenè tanti viri lasciviâ exhilarati et adulterii enormitate, publicè testabantur nunquam se virum attrectasse tantæ rigiditatis, tantæ humanitatis et fortitudinis; cujus affatu cor etiam lapideum facilè ad compunctionem posset provocari. Sa renommée, ajoute l'auteur, l'ayant fait désirer dans le diocèse du Mans, deux de ses disciples y vinrent en son nom, et y furent reçus comme des anges du Seigneur; ils portaient, comme leur maître, un bâton au sommet duquel était une croix de fer, et ils étaient vêtus comme des pénitens. L'évêque lui-même les accueillit avec beaucoup d'empressement; il autorisa leurs prédications et celles de Henri. On peut voir les événements qui en furent la suite à l'article *Hildebert*, tome XI de cette Histoire Littéraire, page 266, et dans les Analectes de Mabillon, page 316 de l'édition in-folio.

p. 483 | Voir la note *a*, p. 168 du t. 13 des Hist. de Fr. et aussi la p. 294 | t. 15. p. 610. note *a*.

' Mabillon cite encore une lettre, écrite par un moine appelé Héribert, laquelle prouve jusqu'à quel point les erreurs de Henri s'étaient répandues en Périgord et y subsistaient, même après la mort de celui qui les avait prêchées. Ses sectateurs se qualifiaient également d'*apostolici*, comme l'avaient fait Henri et ses premiers disciples. Ils ne mangeaient pas de viande, ne buvaient qu'un peu de vin tous les trois jours, se mettaient sans cesse à genoux, ne recevaient jamais d'argent. Ils ne croyaient pas qu'on dût rien posséder en propre. Ils faisaient peu de cas de la Messe, refusaient d'adorer la croix, traitaient cette adoration d'idolâtrie. Le moine Héribert ajoute qu'inutilement on cherchait à les arrêter, parce que le diable les délivrait à l'instant. P.

PHILIPPE DE NAVARRE,

JURISCONSULTE.

p. 612 et suiv. '

' DANS le huitième volume de cette Histoire, on a placé, parmi les écrits de Godefroy de Bouillon, le livre des Assises

de Jérusalem, appelé par Guillaume de Tyr le Droit Coutumier du royaume d'Orient. Le titre porte en effet qu'elles furent établies et mises en écrit par le duc Godefroy: La Thaumassière les publia en 1690.

' Néanmoins, dans les Mémoires de l'Académie des belles-lettres, M. de la Ravalière, donnant la vie du sire de Joinville, raconte qu'un des sergens de l'armée du roi ayant frappé un des chevaliers de la compagnie de ce seigneur, celui-ci exigea du prince une réparation, se croyant déshonoré si on ne la lui accordait pas. Louis ordonna que le sergent, en chemise, pieds nus, à genoux, demanderait pardon au chevalier, et lui offrirait son épée en lui disant: Coupez-m'en le poing, si cela vous plaît. L'auteur observe que le roi l'ordonna conformément aux Droits, c'est-à-dire aux Assises de Jérusalem, rédigées, dit-il, par Philippe de Navarre, fameux jurisconsulte qui passa dans la Terre-Sainte; et il ajoute: La Thaumassière, en les publiant, n'en a pas connu le véritable rédacteur, non plus que le père Labbe et Ducange; il ne cite d'ailleurs aucune autorité à l'appui du fait qu'il affirme. Nous avons cru cependant devoir le remarquer, et à cause de l'importance de l'ouvrage, et à cause de ce qui en avait déjà été dit dans un des volumes précédens. Si Philippe de Navarre avait été le rédacteur des Assises de Jérusalem, telles qu'on les suivait dans le XIIIe siècle, il est facile de supposer que ce jurisconsulte vivait dans le XIIe. C'était la dernière année du XIe que Godefroy de Bouillon avait ordonné de recueillir les usages et les coutumes du pays où il venait de porter ses armes victorieuses. On choisit ensuite, dans tout ce qu'on avait ainsi rassemblé, ce qui parut digne de former un code. ' Du reste, plusieurs fois les Assises furent augmentées ou modifiées par les successeurs de Godefroy, et il serait possible qu'une des rédactions eût été confiée à Philippe de Navarre. Je dois néanmoins remarquer encore que Jean d'Ibelin, comte de Japhe et d'Ascalon, fut chargé de celle qu'on ordonna vers 1250: mais c'est l'année même de la captivité de saint Louis, et il est fort possible que la rédaction de Philippe de Navarre eût été adoptée jusqu'alors par les croisés et les chrétiens d'Orient.

Est-ce de lui qu'on veut parler dans ces vers, rapportés par Du Boulay ' au second tome de son Histoire de l'Univer-

t. 20. p. 320.

Hist. litt. t. 8. p. 613.

p. 526.

sité, et où on cite plusieurs hommes dont Paris pouvait alors (dans le XIIe siècle) se glorifier?

Oris
Altisoni jactat dictantem jura Philippum.

P.

ANONYME,

Auteur des Jugemens d'Oléron.

Les Jugemens d'Oléron sont un monument précieux de la jurisprudence maritime. Ils appartiennent au XIIe siècle, et n'en sont pas la production la moins remarquable. Éléonore d'Aquitaine revenait de la Terre-Sainte; elle avait été témoin de la grande autorité qu'avait dans tout l'Orient le livre du Consulat de la Mer: elle voulut procurer un bienfait semblable au pays qu'elle gouvernait. L'île d'Oléron faisait partie du duché d'Aquitaine, et les ducs l'habitaient souvent. L'ouvrage fut publié sous le nom du lieu où il avait été conçu et préparé.

Le mariage contracté par Éléonore, après le divorce de Louis-le-Jeune, avec Henri, depuis roi d'Angleterre, ayant fait perdre à la France la souveraineté de la Guienne, Selden et d'autres écrivains de sa nation n'ont rien oublié pour prouver que l'Europe devait cette loi aux Anglais. Mais il est impossible de défendre cette opinion. Le langage des Jugemens d'Oléron n'est pas celui dont on se servait alors dans la Grande-Bretagne, ni même en Normandie; c'est, au contraire, celui que l'on parlait en France et dans la Guienne. Il est souvent question dans l'ouvrage de nos ports, jamais de ceux d'Angleterre. Toutes les hypothèses y sont tirées du commerce de Bordeaux ou de ses productions, jamais des productions ou du commerce britanniques. Il nous paraît difficile de répondre à ces observations et de leur en opposer qui puissent avoir quelque poids.

Mare Clausum, l. 2. c. 14.

Les écrivains britanniques, qui ne veulent pas que les Jugements d'Oléron soient l'ouvrage des Français, les attribuent à Richard Ier, roi d'Angleterre, fils d'Éléonore d'Aqui-

taine, et né de son mariage avec Henri II. Selden même, oubliant ce mariage et les droits qu'il transmit à un prince anglais, suppose que Richard possédait l'île d'Oléron de lui-même, comme une appartenance de sa couronne. Morisot, dans le second livre de son *Orbis Maritimus;* Arcère, dans la description chorographique qui précède son Histoire de la ville de la Rochelle et du pays d'Aunis; et plusieurs autres, ont fait connaître l'absurdité de cette opinion. Nous nous contenterons d'observer que les écrivains anglais sont d'ailleurs, par cela même, d'accord avec les écrivains français sur le siècle auquel parurent les Jugemens d'Oléron. La date du XIIIe, qu'on trouve à la fin de ces Jugemens, n'est que celle d'une copie authentique, scellée du scel établi dans cette île pour les actes publics.

Une autre île a voulu disputer à la France le service qu'elle rendit à l'Europe, en lui présentant sur la jurisprudence maritime des institutions et des lois qui ont fini par être universellement adoptées. C'est l'île de Gothland, dans la mer Baltique, près de la côte orientale de Suède, dont Wisbuy fut la capitale et presque la seule cité. Mais on a très-bien prouvé que, dans le XIIe siècle, elle n'était pas encore une ville, quoiqu'elle offrît déjà un lieu d'asyle et de dépôt aux marchands des nations voisines et aux pirates goths qui voulaient hiverner. Ce n'est qu'à la fin du XIIIe qu'on y forma une enceinte, qu'on l'entoura de remparts, et qu'une administration particulière y fut établie. ' On peut voir, sur tous ces faits, Jean Magnus lui-même, quoique historien suédois. l. 20. c. 9.

Les Ordonnances de Wisbuy ne sont que les Jugemens d'Oléron, traduits et augmentés de quelques articles, comme, dans la suite, elles-mêmes ont fourni aux villes anséatiques les réglements devenus leurs lois, avec quelques additions encore et quelques changemens, mais qui toujours viennent des Jugemens d'Oléron, et les ont pris pour base et pour modèle.

Clérac a fait imprimer ces Jugemens au XVIIe siècle, avec d'utiles commentaires, et il y a joint les lois maritimes faites d'après eux dans le nord de l'Europe. Son ouvrage est dédié à la reine, mère de Louis XIV. « Ces anciennes pièces de la « navigation et du commerce maritime, y dit-il, reconnais- « sent qu'elles sont obligées de se prosterner aux pieds de « votre majesté pour y faire les soumissions de l'ordonnance,

« et requérir humblement leur congé et le passeport nécessaire, « avant qu'entreprendre la navigation qu'elles se proposent de « faire en l'estime et au service de vos sujets. La supérieure « partie du ciel, et principalement l'étoile de la mer, est tou- « jours favorable aux navigans : or, votre majesté étant égale « en comparaison et en tout sens à l'étoile salutaire de la « mer, qui tient le pivot et le timon du monde, sous laquelle « les astres et les plus hautes constellations s'inclinent, cette « observation a donné courage à ces pièces d'entreprendre « l'adresse de leur route sous l'aspect de l'astre favorable de « votre majesté, sous la direction duquel elles ne peuvent s'é- « carter et n'ont à craindre les mauvais vents ou dangers et les « traverses inférieures. »

La première dont Clérac écrivait en prose, n'empêcha pas que les poètes du temps ne le célébrassent en latin et en français. Un de ces panégyristes, digne de celui qu'il loue, par son style, lui dit :

Il semble que Thétis, t'aimant plus que Pélée,
T'a montré les secrets de son onde salée,
Conduisant ton esprit de l'aube à l'occident.

Les Jugemens d'Oléron sont composés de quarante-sept articles.

Les quatre premiers règlent tout ce qui concerne le maître ou le patron du navire, les qualités qu'il doit avoir, les obligations qui lui sont imposées, les conseils qu'il doit prendre, sa responsabilité, les devoirs de tous les mariniers en cas d'échouement et de naufrage, ce qu'on doit faire dans le cas où le voyage ne peut s'achever, soit relativement aux marchandises, soit relativement au vaisseau et aux dépenses exigées pour le radouber ou le conserver.

Les trois articles suivans établissent quelques réglements de discipline et de subordination dans l'intérieur du navire, et les soins qu'on doit avoir du matelot blessé ou malade, si c'est dans l'exercice de sa profession qu'il l'est devenu.

Le cas du jet des marchandises à la mer et toutes les circonstances qui s'y lient, l'examen nécessaire des cordages avant le départ, les précautions à prendre en chargeant les vaisseaux, sont l'objet des articles VIII, IX, X et XI ; et l'autorité du maître, le respect qu'on lui doit, la manière dont il pourra punir, l'intervalle qui doit s'écouler entre le délit et la punition, du douzième et du treizième.

Le quatorzième et le quinzième s'occupent des vaisseaux qui s'endommagent en se heurtant l'un l'autre; le seizième, de la location faite par un marinier de la place qui lui appartenait pour y mettre ses effets, afin qu'on y place les marchandises des autres; le dix-septième, le dix-huitième, le dix-neuvième et le vingtième, du salaire et de la nourriture des matelots.

On aperçoit dans tous ces articles, et dans ceux qui vont suivre, plusieurs dispositions prises des anciennes lois des Rhodiens, et beaucoup qui se retrouvent, avec de légères modifications, dans les Ordonnances de Wisbuy et dans les Ordonnances plus modernes de divers peuples de l'Europe. On y aperçoit également plusieurs mots de la langue gasconne, ou qui n'ont que dans cette langue la signification dans laquelle on les prend. Par exemple, article XII : Si aucun des compagnons *desdit* le maître, pour exprimer : soutient fortement le contraire de ce que le maître assure; article XIII, *ôter la touaille*, pour exprimer : ôter, enlever, refuser de donner la nappe et les vivres; et beaucoup d'autres ensuite que Clérac a déjà remarquées.

Le fret, l'argent emprunté pour fournir aux dépenses du voyage, les lamaneurs ou mariniers loués sur la côte pour diriger des navires et les garantir d'un danger local, les droits réclamés sur un vaisseau qui périt, les vols commis sur les effets naufragés, les récompenses à donner aux matelots qui empêchent ce malheur ou y apportent tous les soulagemens possibles quand il est arrivé, les délits envers les personnes mêmes qui ont été les victimes du naufrage, le droit de poursuite du propriétaire, quand les effets sauvés sont possibles à reconnaître comme siens, les obligations réciproques qui se forment entre ceux qui pêchent ensemble, la faculté que l'on peut avoir, dans certains cas, de s'approprier ce que l'on trouve en la mer ou sur ses rivages, quelques dispositions relatives aux poissons qui viennent échouer sur la côte, d'autres relatives encore à la pêche, à celle des baleines en particulier, sont l'objet des vingt-quatre articles suivans.

On voit dans le trente-septième et le trente-huitième que le seigneur devait avoir une partie des gros poissons à lard, c'est-à-dire des baleines, des thons, des marsouins, et de quelques autres. Ce droit existait en Normandie avant que les Jugemens d'Oléron fussent publiés. On l'y trouve au

temps du duc Guillaume, le conquérant de l'Angleterre. Il
l. 1. c. 4. l'établit sans doute dans ses nouveaux états; ' car Blakstone le rappelle, et dit que, pour toute baleine prise, la tête appartenait au roi et la queue à la reine, *rex caput, regina caudam*. Nos anciennes archives disent, pour motiver cet usage, ajoute Blakstone, que la queue était pour le service de la garde-robe de la reine.

Le vingt-sixième article détermine la punition du seigneur qui, pour avoir les droits que lui rendait un naufrage, autorisait les actions qui pouvaient le produire. La loi ordonne la confiscation et la vente de ses biens au profit de ceux qui en ont souffert, et, de plus, d'attacher ce seigneur à un pilori, au milieu de sa maison même; « et puis, ajoute-t-elle, « on doit mettre le feu aux quatre cornières de la maison « et faire tout brûler, et les pierres et les murailles jeter « par terre, et là faire la place publique et le marché pour « vendre les pourceaux à jamais perpétuellement. » Je rapporte cet article, moins à cause de la punition qu'il inflige que parce qu'il prononce une peine qui était alors en France une peine fréquente, et que cet exemple peut fortifier ce que nous avons dit, que les Jugemens d'Oléron sont du milieu du XIIe siècle, et qu'on les doit aux Français. Je lis même dans une Coutume de la fin de ce siècle, de 1195, celle de Saint-Quentin, l'attestation de cet usage pour les grands délits : et en est-il de plus grands que de méditer, préparer, amener un naufrage; d'attenter ainsi tout-à-la-fois à la propriété et à la vie de tant de malheureux?

Le quarante-cinquième article parle du cas où le mauvais temps force un navire à couper ses câbles, à abandonner ses ancres, à marcher au gré des vents, et de la nécessité de rendre ces ancres et ces câbles, si on les trouve et qu'on sache à qui ils appartiennent, ou d'en faire la déclaration à justice. Le quarante-sixième revient sur les peines à infliger aux hommes qui occasionnent un naufrage ou qui en profitent. Le quarante-septième et dernier déclare que tout ce qui a été prescrit ne s'applique pas aux corsaires, aux écumeurs de mer, aux ennemis de la religion catholique, chacun pouvant les dépouiller de leurs biens.

Rien ne peut nous conduire même à présumer quel fut le jurisconsulte chargé de cet important travail. Son objet, et l'analyse que nous en avons faite, montrent assez qu'il fallait, pour en être digne, des connaissances particulières et une

étude préalable des lois maritimes plus anciennes. — Mais, nous le répétons, ce qui ne peut guère être douteux, c'est que l'ouvrage a été fait en France, qu'il l'a été par un homme à qui l'idiôme particulier des provinces dont se composait l'Aquitaine était bien connu, et qu'il ne peut être qu'antérieur au mariage d'Éléonore avec Henri, depuis roi d'Angleterre.

P.

ZÉRACHIAS,

LÉVITE.

SA VIE.

Zérachias Lévite était de Lunel, en Languedoc. Le Shalschelet Hakkabala le fait en même temps Espagnol : *Rabbenu Zerachia hallevi levita, de urbe Lunel, Hispanum,* p. 53 dit-il. Nous verrons, en parlant de David Kimki, quelle peut être la source de cette erreur et des erreurs semblables souvent renouvelées dans les bibliothèques hébraïques.

Bartolocci n'est pas d'accord avec lui-même sur le temps où vivait Zérachias. Dans sa Table Chronologique, il le fait t. 4. p. LXIV. mourir vers l'an 1070; dans le Dictionnaire Historique, il t. 2. p. 823. lui fait écrire un de ses plus importans ouvrages en 1150. Bartolocci a pour garant de cette dernière opinion Ghedalias Ben Joseph Jachija; il avait pour garant de la première Schal. Hak. p. 53. l'autorité de David Ganz, auteur d'une chronologie sacrée et profane, publiée sous le titre de *Tzemach David.* Mais p. 132. plusieurs faits se réunissent pour prouver que Zérachias appartient plutôt au XIIe siècle qu'au XIe. On le nomme parmi les rabbins qui donnèrent des leçons à Salomon Jarchi, et Salomon Jarchi ne paraît être né que de 1120 à 1130, comme on le verra en lisant la notice qui sera consacrée à ce rabbin justement célèbre. Zérachias excita parmi les Juifs une dispute théologique, en attaquant un ouvrage d'Isaac Alphès sur le Talmud, qui jouit encore de quelque réputation, et en a procuré beaucoup au disciple qui défendit son

maître contre Zérachias :[1] or, ce disciple, le rabbin Éphraïm, vivait en 1150, ainsi l'attestent les chroniques juives. ′ (Wolf, dans sa bibliothèque hébraïque, dit 1450; mais ce qui suit, et la correspondance de cette année avec celle du calcul des Hébreux depuis la création du monde, ′ prouvent que ce n'est qu'une faute d'impression.) Alphès lui-même ne mourut qu'au commencement du XII[e] siècle, ′ comme on le lit dans le recueil connu sous le titre de Sepher Juchasin, ou le Livre des Familles, que nous devons au rabbin Abraham Zacuth, lequel y a réuni plusieurs traités de chronologie et d'histoire.

Voir Bartol. Imprimerie, t. 1. p. 128.

t. 1. p. 208.

p. 132 | Tzemach David, p. 133.

SES LETTRES.

L'OUVRAGE contre Alphès a pour titre : שני המאורות Schené Hammeoroth, les Deux Luminaires. Zérachias croyait faire allusion à son nom : Zérach jah, le Seigneur s'est levé; et il ajoutait dans sa pensée : Il s'est levé, il a fait luire sa lumière, et les ténèbres répandues sur la véritable doctrine ont été dissipées. On a remarqué cet ouvrage, avec celui même qu'il combat, et plusieurs autres commentaires, à Sabionetta, vers le milieu du XVI[e] siècle, en 1554. On l'a imprimé aussi séparément. ′ Il y en a des manuscrits dans plusieurs bibliothèques d'Italie, notamment dans celle du Vatican. L'adversaire de Zérachias triompha de toutes les attaques dirigées contre lui; et rien ne prouve mieux tout ce qu'il obtenait d'estime et de vénération auprès des disciples de Moïse, que l'inscription qui fut placée sur son tombeau, et que David Ganz nous a conservée dans le Tzemach David : *Sepultus est fons sapientiæ; confractæ sunt tabulæ legis; venit mundus in cæcitatem; finitæ sunt dies mundi.*

Voir Bartol. t. 2. p. 823.

′ Wolf attribue à notre Zérachias un second ouvrage, que Bartolocci attribue à un autre rabbin du même nom. C'est הצבא Hatsaba, l'Armée. On y explique, on y développe les treize conditions nécessaires pour lire et comprendre le Talmud. Les animadversions contre l'ouvrage qui a pour titre *les Hommes animés*, ou *les Possesseurs des ames*, par Abraham Ben David ou Ben Dior, ′ lui sont également attri-

Wolf, t. 1. p. 361 | Bartol. t. 2. p. 824.

Bartol. t. 1. p. 23 | Wolf. t. 1. p. 48.

1 Alphès eut pour défenseur aussi, contre Zérachias, un rabbin plus connu qu'Éphraïm, Moïse Bar Nachman : l'écrit de ce dernier a été imprimé à Venise, avec les œuvres d'Alphès, en 1552.

buées par Wolf et refusées par Bartolocci. ' L'auteur attaqué répondit par des animadversions contre Zérachias. Le mariage, les obligations qu'il impose, les incommodités périodiques des femmes, les purifications nécessaires, sont les principaux objets de ces divers écrits.

Wolf, t. 1. p. 47.

Il y a sous le nom de Zérachias Lévite, une traduction d'arabe en hébreu d'un livre sur l'essence de l'âme. ' Wolf croit qu'il pourrait être du rabbin dont nous venons de parler.

t. 1. p. 862.

P.

MOÏSE HADDARSCHAN.

On nomme également, parmi les maîtres de Salomon Jarchi, le rabbin Moïse Haddarschan, ou le Prédicateur. Ce rabbin était de Narbonne. Il avait étudié sous Gerson Hazaken. Il eut ainsi, et pour maître et pour disciple, deux des Juifs les plus distingués que la France ait produits. Jarchi n'est pas le seul élève qui honora le rabbin Moïse. Ce rabbin en eut d'autres qui, sans atteindre à un si haut degré de gloire, n'en obtinrent pas moins quelque renommée; tels furent Abraham Chija, ' qui écrivit plusieurs Traités de géographie, d'astronomie, et même d'astrologie, rappelés dans la Bibliothèque Hébraïque de Wolf et dans la Bibliothèque Rabbinique de Bartolocci; et Nathan, fils de Jéchiel, auteur du Lexique talmudique, intitulé *Aruch*, ' dont il est parlé dans le Dictionnaire des auteurs hébreux de Bernard de Rossi. Salomon Jarchi a fait, plus d'une fois, l'éloge de Moïse Haddarschan dans ses Commentaires, et, plus particulièrement, ' sur le verset trente-trois du quinzième chapitre du Livre des Nombres. Abarbanel le loue aussi sur le dixième verset du quarante-neuvième chapitre de la Genèse.

Bartol. t. 1. p. 24 | t. 4. p. 69 | Wolf, t. 1. p. 52. 818 | Voir Basn. t. 13. p. 148.

t. 2. p. 76.

p. 167 de la gr. Bible.

' On commençait alors, dit Basnage, à faire des sermons dans les synagogues, ce qui avait été fort négligé jusque là; et peut-être que Gerson avait introduit cet usage, puisqu'on voit deux de ses disciples qui se firent connaître par les prédications. Moïse sorti de Narbonne, ajoute-t-il, était sans doute le plus éloquent, puisqu'on lui donnait par excellence le titre de Prédicateur.

t. 13. p. 148.

Entre autres, l. 1. c. 8. 30. 36 | l. 2. c. 4. 8. 9 | l. 3. c. 12. 21. 28 | l. 4. c. 2. 5. 12. 18 | l. 5. c. 11 | l. 8. c. 11. etc.

' Moïse Haddarschan est auteur d'un Commentaire sur le Pentateuque, intitulé *Bereschith Rabba*, dont Pierre Galatin a fait un assez fréquent usage pour prouver la vérité de la religion chrétienne contre les Juifs, dans son traité *de Arcanis catholicæ veritatis*. Bereschith est le premier mot de la Genèse, que la Vulgate traduit par *in principio*, au commencement; Rabba veut dire grande; Bereschith Rabba est le Grand Commentaire, la Grande Exposition : un autre ouvrage, également cité par Galatin, est appelé, au contraire, la Petite Exposition, l'Exposition Abrégée, *Bereschith Keczara*. Nous n'avons plus le livre composé par Moïse Haddarschan. Ce n'est que par les citations de Galatin et de quelques autres qu'il nous est connu; et même il est nécessaire d'observer que deux autres rabbins ont fait, sous le même titre, deux autres commentaires sur la loi des Hébreux, et que ces différens Bereschith Rabba ont été quelquefois confondus; on a même supposé que leurs auteurs s'appelaient aussi Moïse Haddarschan; mais un plus grand nombre d'écrivains les attribuent à Hoschaja et à Bar Nachman : ' tels sont David Ganz, dans le Tzemach David; [a] Bartolocci, au tome IV de sa Bibliothèque Rabbinique; ' Joseph de Voisin, dans ses Observations sur le *Pugio fidei*; ' et Wolf, au tome I[er] de sa Bibliothèque Hébraïque. Bartolocci semble nier l'existence des trois Bereschith Rabba; car il reproche à Joseph de Voisin de les avoir admis: mais, en cela, il est encore peu d'accord avec lui-même, puisque, aux articles des rabbins à qui on les attribue, ' Bartolocci les rappelle comme leurs productions.

p. 107.
[a] p. 69.
p. 243.
p. 818.
Voir t. 2. p. 781 | t. 4. p. 69 et 362.

Itin. p. 4.

' Benjamin de Tudèle parle de Moïse Haddarschan comme ayant illustré l'académie juive de Narbonne, où se trouvaient alors beaucoup de Juifs distingués. Il annonce qu'à l'époque de son voyage ce rabbin avait cessé de vivre. Benjamin de Tudèle voyagea vers 1170.

t. 1. p. 818.
p. 868.
Wolf, t. 1. p. 882 | Lelong, p. 869.

' Wolf, dans sa Bibliothèque Hébraïque, et le père Lelong, ' dans sa Bibliothèque Sacrée, parlent d'un autre Moïse de Narbonne, à qui on doit un commentaire en hébreu sur les Lamentations de Jérémie; ils ne disent pas à quelle époque il a vécu. Celui-ci est Moïse, fils de David. ' Wolf et le père Lelong indiquent une troisième personne du même nom et ayant la même patrie, qui commenta pareillement les Lamentations de ce prophète, et aussi les ouvrages de quelques rabbins plus anciens que lui, comme Alphès et Maimonide;

il était fils d'un Josué, fils d'un Isaïe, fils d'un David ; on lui donne encore d'autres noms, suivant Wolf : ' mais ce Moïse n'a vécu que dans le XIV[e] siècle ; ' Bartolocci le rappelle deux fois ; il en fait deux rabbins différens ; l'identité du nom, des ancêtres, des ouvrages, aurait dû l'empêcher de commettre cette erreur. ' Il y a parmi les manuscrits du collége de la Trinité, à Cambridge, un Commentaire de Moïse de Narbonne sur le *More Nevochim* de Maimonide. ' Le Catalogue des manuscrits anglais en indique d'autres encore, parmi ceux de Bodley, qui sont également d'un rabbin Moïse de Narbonne.

p. 882.

t. 4. p. 273. 274.

Cat. mss. angl. part. 3. 601.

part 1. n. 257 et 3720 | part. 2. n. 1592 | part. 3. n. 1871.

Puisque Moïse Haddarschan fut le disciple de Gerson Hazaken, et un des maîtres de Salomon Jarchi, il est facile de déterminer l'époque où il a vécu. Mais cette époque, comme nous l'avons dit en parlant de Gerson, a été trop éloignée de nous; on s'en convaincra mieux encore, nous l'espérons, en lisant, dans la suite de cet ouvrage, l'article de Salomon Jarchi. Nous avons fait remarquer ce que disait Benjamin de Tudèle, dans son Itinéraire, de Moïse Haddarschan et de sa mort. On peut la placer vers le milieu du XII[e] siècle. On ne peut la placer plus tôt, d'après l'époque même à laquelle était né ce rabbin Salomon, le plus illustre de ses disciples.

ÉTIENNE DE GARLANDE,

Chancelier du Royaume.

Étienne, quatrième fils de Guillaume, seigneur de Garlande en Brie et de Livry, sénéchal ou grand maître de la maison du roi, naquit dans la terre dont son père portait le nom, sous le règne de Philippe I[er], père de Louis-le-Gros. Rien ne nous annonce d'une manière précise quelle fut l'année de sa naissance; ' mais il était si jeune qu'on ne l'avait pas encore initié aux ordres sacrés, lorsqu'on le nomma évêque de Beauvais, en 1100. ' Aussi son élection excita-t-elle, de la part d'Ives de Chartres en particulier, la plus forte opposition. La lettre qu'il adressa au pontife qui gouvernait l'église, Paschal II, est imprimée dans le quinzième volume

Gall. chr. t. 9. p. 715.

Gall. chr. t. 8. p. 1501 | t. 9, p. 715.

du Recueil des historiens de France. Il est difficile d'y faire d'Étienne de Garlande un portrait moins flatteur. ' Après avoir observé que ce nouvel élu n'était pas même sous-diacre, Ives l'accuse d'être un homme sans lettres, un joueur, un coureur de femmes, *illiteratum*, *aleatorem*, *mulierum sectatorem*, un adultère public, mis par le légat du saint-siége hors de la communion de l'église : Je pourrais y joindre d'autres actions malhonnêtes, ajoute l'écrivain, mais ceci doit suffire pour le repousser. Il paraît que la lettre d'Ives de Chartres produisit quelque effet : Étienne de Garlande ne fut pas évêque de Beauvais; il avait néanmoins écrit au pape, très-peu de temps après, ' une lettre beaucoup moins véhémente, une lettre même en faveur de cet Étienne, qu'il lui avait dénoncé dans des termes si outrageans; mais le prélat eut moins de succès dans sa bienveillance qu'il n'en avait eu dans ses accusations. Le pape lui reprocha même une recommandation aussi inattendue, et Ives s'excusa en déclarant que l'importunité la lui avait arrachée, et en remerciant le pontife de n'y avoir eu aucun égard. ' Ces lettres sont également dans la nouvelle Collection des historiens de France. ' Nous trouvons cependant, quelques années après, Étienne de Garlande, doyen de plusieurs églises d'Orléans, et archidiacre de Paris.

Le siége de Beauvais ayant vaqué de nouveau en 1113, Étienne voulut y faire nommer l'évêque de Paris, à la place duquel il désirait d'être promu. On lit encore dans la nouvelle Collection des historiens de France, ' sous la date de 1114, ' une lettre d'Ives de Chartres à Étienne de Garlande, sur ce que le pape n'avait pas voulu opérer cette translation, et nommer ainsi Étienne à l'évêché de Paris. La subscription annonce que celui-ci était alors chancelier; il l'était depuis plusieurs années, dès 1107, sous le règne encore de Philippe Ier. ' Une charte de ce prince, confirmative d'un don fait au monastère de Saint-Éloi à Paris, est signée par Étienne de Garlande, comme chancelier. ' Il signa au même titre, longtemps après, en 1133, des lettres en faveur du prieuré de Saint-Arnoul de Crespy en Valois, et en 1134, d'autres lettres de Louis-le-Gros, portant don à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, de l'église de Saint-Denis-de-la-Châtre, en échange de l'église de Montmartre et de ses dépendances. Il cessa de l'être à la mort du roi, en 1137, et se retira à Orléans, où il acheva sa vie, se contentant d'être doyen de l'église de

p. 109 | Voir Duboulay, Hist. de l'Univ. t. 2 p. 3.

Gall. chr. t. 8. p. 716. 717.

t. 15. p. 111. 112.

Gall. chr. t. 8. p. 1501.

p. 166.

Hist. de l'Egl. de Par. t. 2. p. 14.

Gall. chr. t. 7. Preuv. p. 44

Tessen. Hist. de la Chancell. de Fr. t 1. p. 6 | V. Gall. chr. t. 7. p. 521. et aux Preuv. p. 54 | t. 10. p. 1484. 1486.

Sainte-Croix, après avoir désiré et rempli tant de hautes fonctions. Celle de chancelier n'est pas la seule à laquelle on l'avait appelé. ′ Il fut vraiment, pendant plusieurs années, le principal ministre d'état [1]. Il remplaça aussi, en 1120, Guillaume de Garlande, son frère, qui lui-même avait remplacé depuis peu de temps Anselme ou Anseau de Garlande, son frère aussi, tué en 1118 [2], au siége du Puiset, ′ dans la charge que leur père avait eue, de sénéchal ou grand maître de la maison du roi. De toutes ses dignités, aucune n'enfla plus son orgueil, si nous nous en rapportons à saint Bernard, qui dit dans une lettre à Suger : ′ *Curiam ecclesiæ præfert, regis mensam altari Christi, et calici domini calicem dæmoniorum... cùm honores non paucos teneat in ecclesiâ, unius quem in palatio assecutus est, magis (ut aiunt) gloriatur ex nomine quàm cæterorum quolibet appellari: cùmque sit archidiaconus, decanus, præpositusque in diversis ecclesiis, nihil horum tamen tàm eum quàm regis delectat vocari dapiferum. O nova et exosa perversitas!* La lettre de saint Bernard est de 1128. ′ Étienne de Garlande ne jouissait plus de la faveur du roi en 1129, comme on le voit par une lettre d'Hildebert, archevêque de Tours, dont l'objet est de le consoler sur cette faveur perdue. Sa nomination à la place de sénéchal ne l'avait pas empêché de continuer à être chancelier. ′ Calixte II lui donne ce titre dans une lettre écrite à Louis-le-Gros, le 30 septembre 1121. Il était rentré en grace et avait rempli cette dernière fonction en 1131; ′ il la garda jusqu'au nouveau règne. Une charte pour l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs annonce ′ qu'il faut porter à 1128 l'année de la disgrace d'Étienne de Garlande; elle dit, après avoir nommé les grands officiers de la couronne : *cancellario nullo.* D'autres actes du même temps nomment Simon comme exerçant alors la dignité de chancelier [3].

Gall. chr. t. 8. p. 1500. Dubois, His. de l'Egl. de Par. t. 2. p. 25.

Gall. chr. ib. | Hist. de l'Egl. de Par. t. 2. p. 14 | V. la Chron. de Morigny, Hist. de Fr. t. 12. p. 77.

Hist. de Fr. t. 15. p. 547 | V. l'Hist. de l'Un. t. 2. p. 132.

Hist. de Fr. t. 15. p. 324.

Hist. de Fr. t. 15. p. 241.

Gall. chr. t. 8. p. 1502.

Tesser. p. 6. 7.

Étienne de Garlande mourut, à ce qu'on croit, vers 1149 ou 1150. ′ Dubois, d'après l'historien d'Orléans, le fait mourir quelques années plus tôt.

Hist. de l'Egl. de Paris, t. 2. p. 16.

C'est à tort que l'auteur de l'Histoire de la Chancellerie

1 Voir les détails que donne à cet égard Charles d'Auteuil, dans son *Histoire des Ministres d'état;* et Dubois, *Histoire de l'Église de Paris,* liv. XII, t. II, p. 14 et 15.

2 Et non en 1139, comme le dit Duboulay, *Hist. de l'Université de Paris,* t. II, p. 724.

3 Étienne de Garlande est aussi nommé dans plusieurs actes antérieurs insérés parmi les *Preuves* du t. VII de la *France chrétienne,* p. 44 et suiv.

de France le fait d'abord évêque de Beauvais, et ensuite évêque de Paris : il ne fut jamais ni l'un ni l'autre.

Nous ne connaissons aucun ouvrage d'Étienne de Garlande. Il ne reste de lui que quelques actes d'administration; et sur lui, que quelques lettres ou quelques passages de chroniques. Sans la grande influence qu'il a exercée pendant le règne presque entier d'un prince dont les travaux ont tant contribué à l'affranchissement des communes, et à leur donner de meilleures lois, nous aurions cru pouvoir le passer sous silence, et je ne sais même si cela nous justifie d'en avoir parlé.

Notamment les lettres 243 et 260. ' Quelques lettres d'Ives de Chartres en supposent d'Étienne de Garlande, ou sont des réponses qu'il lui fait; mais celles d'Étienne n'ont jamais été connues; elles ne peuvent être indiquées autrement. P.

ÉPITRES FARCIES.

Mart. De Antiq. Eccl. Rit. l. 1. c. 3. art. 2. ' CES épîtres [1], dont on peut placer la date vers le milieu du XII[e] siècle, se chantaient principalement les fêtes annuelles et solennelles. C'était un mélange du texte latin et d'une explication des actions et des vertus du Saint en français.

Petr. Bles. Op. Paris, 1667. in-f°. Not. recens. p. 778. ' Une Charte d'Odon de Sully, évêque de Paris, de l'an 1198, nous apprend que, dans l'église de Paris, on célébrait, le jour de la Circoncision, la fête des Foux. Cette charte en ordonne la suppression, de l'aveu et consentement du chapitre de cette église : Fest. Fatuor. ' l'évêque n'entre dans aucun détail, il dit seulement que cette fête était horrible, et que l'on poussait les choses jusqu'à l'effusion du sang. Par la même charte, il règle la manière dont cette fête se fera à l'avenir. Après avoir parlé des premières vêpres et des matines, il ajoute : *Missa similiter cum cæteris horis ordinatè celebrabitur ab*

1 Du Cange, au mot *farcia*, dit: *Incertum quid hæc vox denotet, à qui dictæ epistolæ farcitæ.* Ce mot vient du latin *farcire*, qui, outre qu'il signifie *remplir,* signifie encore *entremêler ;* car, en effet, une farce n'est autre chose qu'un mélange de différentes viandes, épices et autres ingrédiens. Une farce n'est autre chose, non plus, qu'une espèce de comédie, remplie et entremêlée de bouffonneries, sans conduite et sans dénouement.

aliquo prædictorum, hoc addito, quòd epistola cum Farciâ dicetur à duobus in cappis sericeis. Le sous-diacre, accompagné de deux clercs en chappe, montait donc au lieu où l'on chantait l'épître; il la chantait en latin par versets, et, à chaque verset, les deux clercs en chappe récitaient le français de la manière ci-après [1]. L'extrait de deux épîtres farcies suffira pour donner une idée de ces pièces singulières.

La première est pour la fête de saint Étienne, premier martyr. Les deux clercs en chappe commençaient par chanter [2] :

Entendez tost [3] a cest sermon,
Et clerc et lai tot environ,
Conter volons la passion
De saint Estevene le baron.
Comment et par quel mesproison
Le lapidèrent li félon,
Por Jhesu-Crist et por son non,
Jà l'orrez dire en la leçon.

LE SOUS-DIACRE.

Lectio actuum Apostolorum.

LES CLERCS.

Ceste leçon c'on ci vous list,
Sains Lus l'apele, qui la fist,
Fais des apostres Jhesu-Crist,
Sains esperis ces li aprist.

. . . .

Ce fust au tans ça en arriers
Que Jhesu-Crist ot maint guerriers,
Mescréant estoient en leur fei,
Si despectoient nostre lei,
Qui ci est à Dieu; or escout
Verité fine, voire, et tout.

In diebus illis.

1 Manuscrit nº 6989 in-folio, ancien fonds, folio 333 verso. Manuscrit de Sorbonne, nº 851, qui en contient deux. Lebeuf, *Traité du chant ecclésiastique*, p. 122.

2 L'abbé Lebeuf, loc. cit. a rapporté la musique de ces épîtres. Cette première est sur le quatrième mode, autrement dit hypophrygien.

3 On suit ici l'orthographe du premier des manuscrits cités. Dans le texte cité par Lebeuf, on lit *tuit* au lieu de *tot*, *conter vous vueil* au lieu de *conter volons*, etc.

Jhesu-Crist out un champion
Après la sainte Ascension
Qui premiers conquist à durs cos
Ce que Adam perdit come fos.

Stephanus plenus gratiâ, etc.

Sainz Estevene sout et moult pot.
Qui force et grâce de Dieu ot
Au pueple fu tant de Dieu dignes
Faisoit miracles et grant signes, etc.

La pièce est terminée par cette invocation :

Or prions tous le saint martyr,
Qu'il nous puist salver et garir,
K'ensi puissions nos tot morir,
Al regne Dieu parvenir.
AMEN.

La seconde épître farcie était en l'honneur de saint Thibaut de Provins.

Or entendez très-douce gent
Un dit qui est et bel et gent.
Et faite festes et joie tuit
De seint Thibaut et grant déduit.
Seins Thibaut de très-bone enfance
Fuit engendrez de gent de France.
E terrouer de trois fins,
Mès il fu norris à Provins
Et Arnoul avait non ses peres
Et Gineline fut sa mere,
Et parens es quens de Champaigne
Et à l'avesque de Viane (l'évêque de Vienne)
Qui Thibault estait apelez
Avant que saint Thibaut fu nez.

Lectio libri Sapientiæ.

Ce fuit au tans Herri li Rois [1]
Qui tint le règne des François,
Et au tans Phélipe son fils [2]
Roi de France, ce dist l'escrit,

1 Henri Ier, mort en 1060.
2 Philippe Ier, mort en 1108.

Que li saint vout en sa jounece
An son cors metre grant destrece,
Geuner et vestir la herre
Porce qu'il vout à Deu plere, etc.

Justum deduxit dominus per vias rectas.

Or oiez très bele aventure
Qu'avint si com dist l'escriture
Car à l'issir de la cité
Ont deux pélerins encontré, etc.

' L'abbé Lebeuf rapporte deux différens textes de l'épître farcie pour la fête de Saint-Étienne; il en cite de plus une pour la fête de Saint-Jean l'Évangéliste, une pour la fête des Innocens, une autre pour la Circoncision, enfin une pour l'Épiphanie, et une dernière pour la fête de Saint-Blaise. Loc. cit. p. 122. 138

Les *Kyrie* qui se chantaient à la messe étaient aussi *farcis*, mais la farce était en latin. Les trois premiers *Kyrie* étaient adressés à Dieu le père, les trois *Christe* à J. C. et les trois derniers *Kyrie* au Saint-Esprit. Ils se chantaient encore au commencement du XVIII[e] siècle, dans les diocèses de Meaux, de Sens et d'Auxerre. ' Ce n'est que vers 1740 qu'on les supprima dans les églises de Saint-Étienne de Reims, de Dijon, etc. En voici un exemple : Lebeuf, loc. cit. p. 117. 118.

Kirie, *fons bonitatis, pater ingenite, à quo bona cuncta procedunt*, Eleison. Christe, *cœlitus adsis nostris precibus, quas pro viribus, ore, corde, actuque psallimus*, Eleison. Kirie, *spiritus alme, pectora nostra succende, ut digni pariter proclamare semper possimus*, Eleison. Ces *Kirie* farcis se chantaient aux fêtes solennelles seulement. Il y en avait aussi dont la farce était en français :

Kirie, *le jour de Noël, naquit Emmanuel, Jesus le Doux, fils Dieu Éternel*, Eleison.

Ils se chantaient encore, vers le commencement du XVIII[e] siècle, ' dans le diocèse d'Auxerre. Ibid.

G.

POËTES FRANÇAIS,

THIBAUT DE VERNON, ALFRIUS ET LAMBERT DE LIÉGE.

THIBAUT DE VERNON, chanoine de Rouen, écrivait vers le milieu du XIIe siècle. Lévêque de la Ravallière, Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XXIII, page 254, lui attribue des traductions de Vies de saints qui se trouvent dans un manuscrit français dont son Mémoire contient une notice. Ce manuscrit est un de ceux qui furent donnés à la maison de Sorbonne par le cardinal de Richelieu. Il renferme cinquante-neuf Vies de saints et de saintes des différens siècles de l'Église, originairement écrites en latin, composées en différens temps par différens auteurs, dont quelques-uns sont connus, les autres ignorés, et traduites en français aussi par plusieurs écrivains du XIIe siècle. Cette époque ne peut être douteuse, ces mots étant écrits à la fin du manuscrit : *Explicit iste liber, ann. M. CC.* L'auteur du Mémoire fondé sur ce qu'un auteur contemporain de ce Thibaut a dit de lui *qu'il avait traduit en langue vulgaire, avec élégance, les Vies latines de plusieurs saints,* lui attribue la traduction d'une grande partie de celles de ce recueil, sans pouvoir désigner précisément quelles sont celles qu'il traduisit.

Trois de ces Vies sont traduites en vers, savoir, celles de sainte Thasie, de sainte Catherine, et de sainte Marie l'Égyptienne.

On trouve dans ce même recueil trois autres pièces de vers, jetées sans ordre entre des Vies de saints avec lesquelles elles n'ont aucun rapport. La première, intitulée : *le Livre de la Mort,* est d'Helinan ou Elinan, moine de Froidmont; il en sera parlé à son article. La deuxième est le roman *des Amours et de la conversion d'un Chevalier;* la troisième, qui est dans le même goût, est *le Miracle du Clerc de Rouen.* — La Ravalière pense que ce dernier roman est de la même main que la plus grande partie des traductions; il soupçonne même que *le Clerc de Rouen* n'est autre que Thibaut de Vernon, qui a fort bien pu, dit-il, faire allusion à sa propre histoire dans ce petit roman, et s'y peindre sous le nom

emprunté d'un clerc. Ce clerc s'était voué pour toujours à la Vierge Marie ; mais subitement épris d'un amour profane, il oublie ses vœux et songe à épouser celle qui est l'objet de cet amour. La Vierge lui apparaît et lui reproche son infidélité. Le clerc, pénétré de repentir, s'engage au service de la Vierge par un nouveau serment. La scène se passe à Rouen, où l'on a vu que Thibaut était chanoine, et il aura voulu peindre dans ce conte quelque retour d'inclinations mondaines qu'il avait éprouvées avant de s'engager dans les ordres.

Le roman de *l'Aventure du Chevalier* est du même genre, et peut bien, selon le même La Ravalière, être du même auteur. Un chevalier, amant d'une dame inflexible, est payé par des rigueurs. Rebuté d'une maîtresse ingrate, il porte ses soupirs et ses vœux aux pieds de la Vierge Marie, qui daigne les accepter, reçoit son hommage, et le guérit de sa passion malheureuse. Cette pièce est en vers de huit syllabes, dont voici les cinq premiers :

Pour ce vous vuel dire et conter
Un bien que j'oïs raconter
D'un chevalier qui était pris
D'amors et si fort entrepris
Qu'il n'en pouvait être livrés (délivré).

La Vie de sainte Thasie, qui est aussi en vers, ne paraît pas être de la même main. Elle est en vers de douze syllabes, divisés par quatrains ou strophes de quatre vers, dont les rimes sont toutes masculines et toujours les mêmes dans chaque strophe. L'auteur du mémoire cite ces huit premiers vers :

Cui Dex done droit sens, certes moult peut haïr
Ices œvres qui font l'ame du corps partir.
C'est dure départie qui l'ame fait morir
Et torment en enfer sans nule fin norir.

Qui des penes d'enfer sut ances (ainsi) sermoner
Il puet les dévoiés a voie ramener,
Si com vous le puis dire, s'el voulés escouter,
Dame entendez moi, je veul à vos parler.

On voit que ce poète, quel qu'il soit, adopta dans cette

pièce le rhythme, dont on attribue l'invention aux auteurs du roman d'Alexandre; mais il le suit péniblement. Il remplit avec effort cette longue mesure; il y délaie plus qu'eux ses pensées; il a moins d'art; et si l'on peut établir des degrés entre des choses qui nous paraissent aujourd'hui si imparfaites, il est infiniment au-dessous d'eux.

La Ravalière, incertain sur les auteurs d'une partie des traductions de Vies de saints comprises dans ce manuscrit, croit cependant que celle de la Vie de saint Antoine appartient à un écrivain nommé Alfrius, qui est cité dans l'Histoire de la maison de Guines, d'après la Chronique de Lambert d'Ardres, comme ayant traduit dans le XIIe siècle une Vie de saint Antoine.

Il croit aussi que Lambert de Liége est le traducteur de la Vie de la reine sainte Batilde, épouse de Clovis II, fils de Dagobert. Il adopte en ce point le sentiment de l'abbé Le Beuf, qui, dans son Mémoire *sur les plus anciennes traductions françaises*, attribue à Lambert de Liége cette traduction de la même Vie, dont il cite un autre exemplaire, séparé, faisant aussi partie des manuscrits de Sorbonne. Lambert, autrement surnommé le Bégue, mourut à Liége en 1177, à son retour de Rome, où Raoul, son évêque, l'avait envoyé. C'est entre lui et sainte Bégue que les opinions sont partagées sur la fondation des *Béguins* et des *Béguines*, société religieuse qui a été long-temps si répandue dans les Pays-Bas.

L'auteur inconnu de cette Vie de sainte Batilde, originairement écrite en latin, se dit presque contemporain des faits qu'il raporte. Après avoir cité quelques traits de l'histoire de sainte Clotilde, épouse de Clovis Ier, et de sainte Radegonde, femme de Clotaire, il ajoute, selon les expressions de son traducteur, qu'il parlera plus au long de sainte Baltet (Batilde), *parce qu'elle fust plus à nostre temps, et que nous vismes et oismes plus de sa vie que des vies des autres.* Mais quelque peu éloigné que cet historien fût du temps qu'il décrit, nous ne lui devons pas, observe fort bien Lévesque de La Ravalière, une confiance à beaucoup près sans réserve, du moins pour ce qui concerne le règne de Dagobert, dont il suppose sans preuve, et contre l'autorité de tous les monumens, un pélerinage à Jérusalem. G.

PIERRE DE VERNON,

POÈTE FRANÇAIS.

Le nom de cet auteur, qui florissait dans le XIIe siècle, a échappé aux recherches de Pasquier, de Fauchet, de La Croix du Maine, de du Verdier, et autres bibliographes. Il a été cité par Barbazan [1] et par l'auteur du Glossaire de la langue romane [2].

On ignore à quelle époque précise il écrivait; on reconnaît seulement à son langage que ce devait être dans la première moitié de ce siècle. Il nous apprend lui-même son nom à la fin de son poëme, et l'auteur du Glossaire croit y voir aussi le nom de sa patrie; mais cela nous paraît douteux, comme nous le dirons en terminant cet article. La Bibliothèque Impériale ne possède qu'une seule copie de ce poëme [3]; elle se trouve dans un recueil des pièces des XIIe et XIIIe siècles.

L'ouvrage, qui est traduit du latin, et qui contient environ deux mille deux cents vers, n'a point de titre particulier. M. Roquefort [4] le nomme *les Enseignemens d'Aristote,* parce que l'auteur suppose qu'il est tiré de lettres écrites par ce philosophe à Alexandre-le-Grand, son élève. Mais le second vers du poëme semblerait autoriser à le nommer plutôt *le Secret des Secrets.*

Primes saciez ke icest tretiez
Est le secré des secrez numez;
Ke Aristotle le philosophe ydoine,
Le fiz Nichomache de Macédoine,
A sun déciple Alisandre, en bone fei,
Le graunt, le fiz Phelippe le rei,
Le fist en sa graunt vielesce,
Qant de cors estoit en fieblesce,
Pus qu'il ne pout pas travailler
Ne al rei Alisandre repeirer.

1 Fabl. nouv. édit. t. I, p. 443, sur le mot *estros.*
2 Table des auteurs (t. II, p. 768, col. 2), et sur les mots *baailer, baant, buche, clergie, cunverter, défamer, esprover,* etc.
3 Fonds de l'église de Paris, in-4° N, n° 5, folio 173.
4 Gloss. de la lang. rom. loc. cit.

Et plus bas :

Aristotle mut espistles feseit
De moralitez; car il desireit
Ke chescun bon fust en dreit de sei,
E en dreit des autres, en bone fei.

Dans cette correspondance imaginaire, le philosophe donne au roi de fort bons conseils; il lui enseigne à être doux, tempérant, modeste, à bien gouverner les peuples que la victoire rend ses sujets :

Alisandre, à vus cunvertez
Les corages as sugez ke vus avez.
Lur trespas [1] et lur tort ostez.
A la gent matire [2] pas ne donez
Ke mal pussent parler de vus;
Car le pueple tut à estrus [3],
Quant mal de vus dire parreit
De-legier contre vus sereit.

Il prend soin du corps de son élève comme de son âme; il lui parle des différentes maladies dont il peut être attaqué, et lui indique les moyens de s'en garantir, ou de les traiter. Mais sur-tout il lui recommande d'être généreux; c'est, suivant notre poète, et suivant presque tous les poètes, la première de toutes les qualités d'un monarque.

Enfin, il l'invite à remplir ses devoirs de religion, à honorer les savans, à éviter la société des hommes pervers, à être généreux après la victoire, à rendre à tous la justice. Ce que doit ambitionner un souverain, dit-il, c'est l'amour de son peuple; s'il ne l'a pas, malheur à lui! La pluie en petite quantité ranime la verdure, nourrit les plantes, les arbres, les fruits, et embellit la nature : tel est l'effet du règne d'un bon prince. Mais trop de pluie engendre de grands maux. Les espérances du laboureur et du marchand sont détruites; les tonnerres se mêlent à la pluie, la foudre tombe,

En rivieres fait crestines (crues d'eau) sovent,
Les russeaus s'en enflent ensement,
E mut avienent, les mers frémissent.
Par qui mut vivanz périssent.

1 Outrage, transgression, violation de la loi.
2 Matière, sujet, cause.
3 A l'instant, tout-à-l'heure.

Aristote n'oublie ni le bon exemple qu'un souverain doit à tous ses peuples, ni le secours qu'il doit aux malheureux, ni enfin aucun des devoirs d'un bon roi. Il prévoit même les temps de disette et de famine, et veut que le roi ouvre alors ses greniers et pourvoie aux besoins du peuple.

En tems de feim kant aurez à fere
Si com avient en chieres années
Kant défaute est par les cuntrées,
Ke pussez partut purvéer,
Ta gent aider kant unt mester,
En tems de bosoigne de veir saez
Ke sucure covient à tes citez;
Vos celiers donkes overer devez
E par tun regne é les citez
Fere crier et publier
Furment et greins pur restorer,
Ceo grant curtise veirement
E purvéance al regne ensement.

Les vers du poète ont souvent le ton sentencieux, et renferment de sages maximes, auxquelles il ne manque qu'un langage plus formé. En voici quelques exemples :

Petit home n'eiez en despit
Kar celi k'ore est vil è petit,
Si come avenu est sovent,
A richesces é à honurs ascent,
E dunc ert fort é de plus poer
A nuir les autres é grever.

. . . . Rei vus gardez
Ke vostre fei pas n'enfreignez,
E gardez aussi fermement
Sur tute rien vostre serment.

Universitez apparaillez
Estudie en citez establiez;
E en tun regne le suffrez,
E à tes homes le comandez,
Ke lur fiz apreignent de lettrure.
E ke d'estudie preignent cure
En lez arz é en moralitez

Si ke seient clers esprovez.
Car vostre purvéance apent
De trover lur susteinement.
Fetes dunc aucun avantage
A bien estudianz, c'est fet de sage.

Le philosophe grec prétend que ce fut des Hébreux que tous les peuples anciens reçurent les sciences et les arts.

Kar de eus aveient commencement
Les Latins é les Indiens,
Le Grius et les Parsiens;
De ces lur science espucherent,
Lur princes de art par eux troverent,
E secrez qu'en lur escriz mitrent
Dunt bien piert ke de eus le pritrent,
Kar en lur escriz riens n'est trové
Ke ne seit reisun esprové.

Ce morceau sur l'instruction publique est très-étendu et assez curieux. L'auteur le termine en rappelant à Alexandre que les lettres, les sciences, les arts, sont ce qui rend un royaume florissant, et que le souverain qui les encourage reste inscrit dans les fastes des bienfaiteurs du monde.

Ce qu'il y a de plus curieux encore, c'est que tout cet *enseignement d'Aristote* finit par de belles sentences sur la religion chrétienne, sur Jésus-Christ, sur les vertus théologales, etc.

L'auteur termine par ces vers, où il a eu soin de nous apprendre son nom :

Mès ore priez pur Deu amur
En ceste fin pur le translatur
De cest livre, ke Piere ad nun,
K'estreit est de ces de A Bernun.
Ke de bien faire lui doint sa grace
E à nus tuz issi le face
Ke le regne pussum merir
Ke done à suens à sun plesir.
AMEN.

Il est clair, d'après ce passage, que ce poëme, quelque

titre qu'on lui donne, était traduit, et vraisemblablement du latin ; il est clair encore que le traducteur s'appelait Pierre : mais le quatrième vers signifie t-il, en effet, que ce poète fût né à Vernon en Normandie, comme le croient Barbazan et M. Roquefort? C'est ce qui nous paraît assez douteux. A Bernun et Vernon ne sont pas évidemment la même chose.

K'estreit est de ces de A Bernun

peut signifier que Pierre est issu de ceux d'A Bernon ou de la famille d'Abernon, et peut signifier aussi que ce livre est extrait de ceux d'A Bernon ; ce serait alors le nom de l'auteur, d'ailleurs inconnu, qui l'avait écrite en latin, et dont Pierre ne fut que le traducteur. Mais jusqu'à ce qu'on puisse résoudre ces doutes par quelques documens particuliers qui nous manquent, il n'y a pas d'inconvénient à nommer ce poète Pierre de Vernon, comme l'ont fait Barbazan et l'auteur du Glossaire de la langue romane. G.

EBLES,

VICOMTE DE VENTADOUR,

POÈTE PROVENCAL.

Ce seigneur était contemporain de Guillaume IX, comte de Poitou, son suzerain, dont il gagna l'amitié par son talent pour la poésie et par son goût pour les chansons. Ce goût, qu'il conserva jusque dans sa vieillesse, le fit surnommer *le Chanteur*.

' Baluze, dans son Histoire de la maison d'Auvergne, dit que c'est Ebles II qui avait épousé Agnès de Montluçon, et qui mourut au Mont-Cassin au retour de son voyage de Jérusalem, en 1170. Des notes manuscrites laissées par les premiers rédacteurs de cette Histoire Littéraire, placent au contraire la mort d'Ebles II en 1152. En effet, pour qu'il y ait eu entre le comte de Poitou et lui les rapports qu'on leur attribue, il faut bien qu'Ebles soit mort au plus tard à cette époque, puisque Guillaume IX était mort en 1127, c'est-à-

t. 1. p. 284. Paris, 1708. 2 vol. in-fol.

Hist. litt. des Troub, t. I. p. 19. dire plus de vingt ans auparavant. ' Selon l'abbé Millot, qui cite aussi Baluze à l'appui de son opinion, ce fut Ebles III, fils de notre Ebles II, qui mourut en 1170 au Mont-Cassin.

p. 322. ' Geoffroy de Vigeois rapporte dans sa Chronique un trait curieux entre le vicomte de Ventadour et le comte de Poitou. Ce trait peint les mœurs de leur siècle, et l'espèce de magnificence dont les seigneurs se piquaient alors dans leurs châteaux. Ebles alla un jour visiter Guillaume IX à Poitiers, dans son palais. Guillaume était à table. Il suspendit son dîner, et en ordonna un splendide pour son hôte. Ebles attendit long-temps sans que le service parût. A la fin, il dit à Guillaume : « En vérité, un comte comme vous ne devrait « pas être obligé de renvoyer à sa cuisine pour recevoir un « petit vicomte comme moi. » Le comte ne répondit rien; mais quelques jours après, quand le seigneur de Ventadour fut retourné dans son château, il y arriva subitement, suivi de cent chevaliers et de leurs gens, à l'heure du dîner. Ebles ne se déconcerta point ; il se leva de table, et ordonna froidement à ses gens de donner à laver. Ils couvrirent aussitôt la table d'un si grand nombre de plats, qu'à peine, dit l'historien, aurait-on rien vu de pareil aux nôces d'un prince. Le hasard servait à souhait le vicomte. C'était jour de foire à Ventadour : ses vassaux s'étaient empressés de porter au château tout ce qui s'était trouvé de volailles et de gibier. La table fut servie avec une abondance dont le comte et sa suite furent surpris. Le soir, un paysan, à l'insu du seigneur, entra dans la cour du château avec une charrette traînée par des bœufs, et cria de toute sa force : « Que les « gens du comte de Poitou viennent apprendre comment on « donne la cire chez le vicomte de Ventadour. » Il coupa les cercles d'un tonneau qui était dans sa voiture ; il en sortit une quantité prodigieuse de pains de cire blanche, denrée qui était alors fort chère, et il les laissa sur la place, comme chose de peu de valeur ; puis il sortit de la cour comme il y était entré. Ebles fut si content de cet à-propos, qu'il donna en propriété au paysan le lieu de Malmont, où il demeurait ; ce qui anoblit les enfans de ce paysan, qui furent décorés, dit la Chronique, du *baudrier de chevalerie*.

Ebles II ne se borna point à protéger et à bien traiter les Troubadours; il composa lui-même un grand nombre de chansons, mais aucune n'est parvenue jusqu'à nous. G.

ALBÉRON DE MONSTÉROL,

ARCHEVÊQUE DE TRÈVES.

SA VIE.

' ALBÉRON ou ADALBÉRON, appelé aussi *Alberius* par l'Auteur de la vie du bienheureux Théodger, évêque de Metz, était Lorrain. ' Baldric, écolâtre de Saint-Pierre à Trèves, qui a écrit la vie de ce prélat, atteste qu'il est né d'une famille noble dans le diocèse de Toul, et qu'il avait fondé, avant son épiscopat, à Monstérol, qui faisait partie de son patrimoine, l'abbaye de Belchamp, près de Mehoncourt. ' Il avait un frère nommé Pierre, qui concourut avec lui à cette fondation.

Bouquet, t. 14. p. 208.

De Honth. prod. p. 772.

Gall. chr. t. 13. pr. c. 511.

' Albéron, avant que de parvenir à l'épiscopat, était princier et archidiacre de l'église de Metz, prévôt de Saint-Arnoual, archidiacre de Verdun, archidiacre de Toul, et prévôt de Saint-Gengoul. C'était un homme d'un caractère ferme et entreprenant; il en donna des preuves pendant les troubles qui agitèrent la Lorraine sous la domination des empereurs d'Allemagne. Zelé partisan du pape, il exposa mille fois sa vie pour servir la cause de l'église et contrecarrer l'empereur. ' Ce qu'on raconte à ce sujet de traits hardis de sa part est presque incroyable. ' L'empereur avait placé sur le siége de Metz un homme de son parti, nommé Adalbéron, que le pape avait excommunié, mais qui se maintenait toujours par le crédit de l'empereur et de ses partisans. Albéron alla à Rome pour demander sa déposition, laquelle ayant été prononcée dans le concile de Reims de l'an 1115, par le légat Conon, Albéron n'eut pas de repos qu'il n'eût fait élire à sa place un évêque catholique dans la personne de Théodger, abbé de Saint-George, dans la forêt Noire, frère de Folmar, comte de Metz. Mais telle était alors la prépondérance des partisans de l'empereur à Metz, que jamais ce saint homme ne put siéger dans sa ville épiscopale. Heureusement la querelle des investitures fut terminée bientôt après la mort de celui-ci, et le princier de Metz n'eut plus à se défendre que d'accepter les dignités auxquelles on voulait

Bald. ib.

Bald. ib. p. 771.

Bouquet, ib.

l'élever. Il fut postulé pour remplir les siéges de Magdebourg et d'Alberstad, qu'il n'accepta pas; mais ayant été élu archevêque de Trèves, il fut contraint d'obéir au pape Innocent II, des mains duquel il reçut la consécration l'an 1132.

Nous n'entrerons pas dans le détail des guerres qu'il eut à soutenir, soit contre le burggrave de Trèves, qui disposait en maître des biens de l'évêché, soit contre le comte de Luxembourg, qui, à titre d'avoué de Saint-Maximin, empêchait l'archevêque d'exercer ses droits ou ses prétentions sur cette abbaye, soit contre d'autres petits tyrans du
Bald. ib. p. 774. pays; ' mais nous dirons qu'il accompagna, l'an 1137, le roi Lothaire en Italie, avec un contingent de soixante-sept gens d'armes, pour faire la guerre au roi de Sicile, et remettre sur son siége Innocent II, qui, par reconnaissance, le fit légat en Allemagne.

Bald. ib. p. 775. ' Ayant contribué plus que tout autre à mettre le roi Conrad sur le trône d'Allemagne, il jouit constamment de la faveur de ce prince, dont il ne fit usage que pour le bien de son église. Ce prince s'étant dessaisi en sa faveur des droits de l'Empire sur l'abbaye de Saint-Maximin, Albéron entreprit de soumettre à sa juridiction les moines du lieu; mais il trouva de la résistance de la part du pape et du comte de Luxembourg. Le pape flottait tantôt d'un côté tantôt de l'autre, et il ne fallut pas moins que la protection de saint Bernard, qui écrivit à Innocent les lettres 179 et 180, pour le déterminer en faveur de l'archevêque. Quant au comte de Luxembourg, il continua la guerre, et ne posa les armes que l'an 1146.

Bald. ib. p. 776. ' Pendant ces hostilités, il arriva que les chanoines de Coblentz ayant fait l'élection d'un prévôt sans la participation de l'archevêque, avaient obtenu du pape Innocent des lettres de confirmation. Ces lettres lui ayant été présentées, Albéron, dans un mouvement de dépit, les jeta par terre; mais cette insulte ne demeura pas impunie : il fut interdit de ses fonctions, et obligé d'aller à Rome, l'an 1142, rendre compte de sa conduite.

Bald. ib. p. 777 et seq. ' L'an 1147, le pape Eugène III étant venu en France, Albéron vint le trouver et obtint qu'il irait à Trèves, où le pape séjourna plus d'un mois avec sa cour et tint un concile. Au concile de Reims, célébré par le pape à la mi-carême de l'année suivante, il demanda la confirmation du droit de pri-

matie de son église sur les deux Belgiques. Cette prétention accasionna une rixe entre les Rémois et les Allemands de sa suite, dont plusieurs furent blessés. L'auteur qui nous sert de guide assure qu'Albéron indigné menaçait de se retirer à Ivoy, et de revenir ensuite avec la force armée pour tirer vengeance de cet attentat, si l'archevêque de Reims ne lui eût livré les séditieux; mais il ne dit pas que le concile lui ait adjugé ses prétentions.

' Quoique déjà vieux, on le voit encore à la tête des armées dans la guerre qu'il eut avec le comte palatin du Rhin. Son historien nous a conservé la harangue qu'il fit à ses soldats avant le combat; et il ajoute qu'autant il avait de facilité à parler le français, sa langue maternelle, autant il parlait difficilement l'allemand. Ce prélat mourut le 18 janvier 1152. Il aimait les arts et la magnificence; et, sans être un savant, il se plaisait en la compagnie des savans, qu'il avait soin d'attirer auprès de lui par des récompenses. De ce nombre fut Baldric ou Baudri, Liégeois, qu'il connut à Paris, ' et qu'il voulut s'attacher après l'avoir entendu plaider devant les tribunaux, comme on l'a dit en à son article. ' Il fit le même honneur à Gerland de Besançon et à Thierri de Chartres, que Baldric appelle les plus habiles docteurs de son temps: *duos famâ et gloriâ doctores nostri temporis excellentissimos.* Il se lia d'une amitié particulière avec l'illustre abbé de Clairvaux, saint Bernard, pour lequel il fonda des monastères, et qui, comme nous l'avons vu, le servit avec zèle dans toutes les occasions.

Bald. ib. p. 779.

Hist. litt. t. 12. p. 677.

Ib. p. 780.

SES LETTRES.

' JEAN Nicolas de Hontheim, évêque suffragant de Trèves, a réuni, dans l'Histoire diplomatique de cette province, quelques lettres de notre prélat, et un plus grand nombre de chartes propres à jeter du jour sur l'histoire de sa vie. Nous ne nous occuperons que de ses lettres.

Hist. Trev. Dipl. t. 1. p. 516-662.

1° ' Ayant assemblé, l'an 1132, un concile des évêques de la province à Thionville, il termina un différend qui s'était élevé entre Simon, duc de Lorraine, et le chapitre de Saint-Diez; et, attendu que le duc avait encouru l'excommunication, il l'en relève par des lettres publiées par D. Martène.

Mart. Anecd. t. 4. c. 137.

2° ' D. Calmet a aussi publié des lettres de notre prélat, portant ratification d'un accord passé entre l'abbé de Senones et Henri, comte de Salm, relativement aux droits d'avouerie,

Calmet, Hist. de Lor. t. 2. pr. c. 305.

lettres qu'il fit expédier dans un concile provincial tenu à Metz l'an 1135.

3° Le pape Innocent II n'ayant pu se maintenir à Rome, après que l'empereur Lothaire en fut parti, et Roger, roi de Sicile, fauteur d'Anaclet, ' ayant fait des progrès dans la Pouille, Albéron, dans une lettre au pape, lui mande que, malgré ces revers, tout le monde en France et en Allemagne est pour lui; que l'empereur Lothaire se prépare à lui porter de puissans secours, et que lui-même n'épargnera ni soins ni argent pour lui en procurer. Nous avons déjà vu qu'il accompagna l'empereur dans cette expédition avec un contingent de soixante-sept gendarmes.

S. Bern. ep. 176.

4° ' Dans une autre lettre au même pape, il se plaint que ce pontife le gêne beaucoup dans le gouvernement de sa province, par la faveur qu'il accorde à de jeunes évêques ses suffragans, beaucoup trop fiers de leur noblesse. « Est-ce « que, dit-il, j'ai demandé à votre Sainteté d'être fait évêque? Si « j'eusse ambitionné l'épiscopat, ce n'eût jamais été celui de « Trèves : je connaissais trop l'humeur inquiète de ses habitans. « J'ai eu beaucoup à souffrir pour opérer quelque bien; mais, ce « qui me chagrine le plus, c'est que j'éprouve des contradictions de la « part de ceux qui devraient concourir avec moi à rétablir le bon « ordre. Je ne les nomme pas; mais un autre vous les fera con- « naître. » Cet autre fut saint Bernard, qui, dans sa lettre 178 au même pape, entre sur les griefs de l'archevêque de Trèves dans un grand détail.

S. Bern. ep. 177.

5° ' On voit, par la lettre d'Albéron à l'abbé Suger, combien ce prélat avait à cœur le succès de la Croisade de Louis-le-Jeune. Ayant appris qu'on avait reçu en France des nouvelles du roi, Albéron prie avec instance l'abbé Suger de les lui communiquer. En effet, au passage de ce prince près de Trèves, Albéron alla le recevoir à Saint-Arnoual, terre dépendante de son évêché, dans laquelle il avait préparé des rafraîchissemens avec tant d'abondance, ' que le roi et sa suite, qui ne s'étaient pas annoncés, furent dans l'admiration, dit l'historien de sa vie.

Int. ep. Suger. ep. 30.

Bald. ib. p. 777.

6° ' Le P. Benoît de Toul a mis au jour un jugement porté par notre prélat, l'an 1149, dans une contestation qui s'était élevée sur la donation faite à l'église de Toul de la terre de Commerci, par un des seigneurs nommé Riquin. B.

Hist. de Toul. pr. p. 91.

RAOUL Ier,

Abbé de Vaucelle, diocèse de Cambrai.

RAOUL fut un des disciples de saint Bernard. Il avait à peine fait profession depuis trois mois, que Bernard, qui l'avait distingué parmi ses religieux, le choisit pour aller gouverner un nouveau monastère, celui de Vaucelle, près de Crèvecœur, et sur l'Escaut, que venait de fonder et de doter Hugues d'Oisy, vicomte de Cambrai. L'abbé de Clairvaux y conduisit lui-même Raoul et les autres religieux, au nombre de onze, qui devaient en former la communauté. Il le mit en possession du gouvernement de ce monastère, le 1er août 1132. Hugues d'Oisy avait rassemblé toute sa famille et toute la noblesse des environs, pour recevoir avec plus de solennité Bernard, Raoul, et les autres religieux.

' Arnold de Raisse, qui nous apprend ces particularités, que beaucoup d'autres ont répétées, et entre autres Lecarpentier, ' dans son Histoire de Cambrai et du Cambrésis, dit les avoir tirées d'un manuscrit que lui avait communiqué dom Robert Pierin, prieur de ce monastère; manuscrit contenant des détails qui ne se trouvaient point dans celui d'Abraham Ortelius, lequel avait appartenu à l'abbaye de Vaucelle, et que Lemire a publié dans ses additions à la chronique d'Anselme de Gemblou. L'auteur de cette chronique dit que Raoul était originaire d'Angleterre; Raisse ajoute qu'il était né à Merston. Tous les écrivains qui ont parlé de Raoul le font anglais aussi, même les auteurs du nouveau *Gallia Christiana*. ' Cependant, dom Nicolas Daussy, prieur de Vaucelle, ' dans une lettre à Bollandus, qui l'avait consulté sur les premiers abbés de ce monastère, lui fait connaître un manuscrit que Raisse qualifie de chronique, dont l'auteur dit avoir vécu dix-sept ans avec Raoul, et assure n'avoir pu découvrir de quel pays il était. Quoi qu'il en soit du lieu de sa naissance, ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il fut moine à Clairvaux, et ensuite abbé d'une maison du même ordre, à une très-petite distance de Cambrai; il vécut ainsi et mourut en France. ' Arnold de Raisse suppose qu'ayant passé à Clairvaux, au retour d'un voyage qu'il venait de faire en Italie, dans le dessein seulement d'y recevoir l'hospitalité, Raoul fut si édifié

Ad Natales SS. Belg. auct. p. 384. 385.

part. 2. c, 13.

t. 3. p. 176.

Boll. 28. Janv. p. 892.

Auct. ad Natal. SS. Belgii, p. 384.

de la manière sainte dont on y vivait, qu'il prit la résolution de s'y fixer, et d'embrasser la vie religieuse, sous le gouvernement de saint Bernard.

Devenu abbé de Vaucelle, Raoul se montra digne du choix qu'avait fait de lui l'abbé de Clairvaux. Honoré des grands, il était chéri de ses religieux, qu'il instruisait plus encore par ses exemples que par ses leçons. Sa charité était si grande, que, dans un temps de disette, il nourrit, pendant plusieurs mois, jusqu'à cinq mille pauvres : Simon d'Oisy, fils du fondateur de l'abbaye, et l'évêque de Cambrai, Nicolas Ier, ne purent le porter à y mettre des bornes. La maison n'en devint ni moins florissante, ni moins nombreuse : douze religieux, lui compris, ' la composaient quand il en prit le gouvernement; il y avait, à sa mort, cent sept profès, trois novices et cent trente convers. Il avait bâti de plus une belle et vaste église, que Samson, archevêque de Reims, dédia en 1149, assisté de Nicolas, évêque de Cambrai, de Gérard, évêque de Tournai, de Milon, évêque de Térouane, et de Josselin, évêque de Soissons.

Gall. chr. t. 3. p. 176 | Boll. dict. loc.

Raoul mourut le 30 décembre 1152, après avoir gouverné son monastère dix-neuf ans et cinq mois. Cette date est fournie par la chronique de Vaucelle, que Bollandus et Lemire avaient sous les yeux quand ils écrivaient. Son corps, d'abord enterré dans le chapitre, fut transporté, en 1179, avec celui de ses deux successeurs, dans le vestibule de l'église. ' Lemire donne à entendre que ce fut par ordre du concile de Latran. Henriquès en effet, dans son *Fasciculus sanctorum ordinis cisterciensis,* ' l'avait pris dans ce sens, pour avoir lu dans le manuscrit *per concilium,* tandis que c'est seulement *post concilium* qu'il devait y avoir.

Chr. Cist. Ordin. p. 87.

l. 2. p. 256.

Charles de Visch, dans sa Bibliothèque Cistercienne, veut que Raoul fut illustre par son érudition comme par sa sainteté. Il lui attribue un Commentaire de la règle de Saint-Benoît, dont fait mention également Dempster, dans son Histoire ecclésiastique d'Écosse : on lui attribue encore plusieurs autres ouvrages; mais il ne nous en reste aucun. Valère André n'en parle même pas dans sa *Biblioth. Belgica,* non plus que Swertius, dans son *Athenæ Belgicæ.* Manriques en parle au contraire, sur l'an 1151, qu'il suppose à tort, au reste, être l'année de sa mort.

P.

EXPOSITION D'HAIMON

SUR LES ÉPITRES ET ÉVANGILES

DE LA DERNIÈRE QUINZAINE DE CARÊME.

Un manuscrit du XIIe siècle, qui faisait partie de la bibliothèque Soubise, avait pour titre : *Exposition d'Haimon sur les Épîtres et Evangiles de la dernière semaine de carême.* Cet Haimon est-il le même dont on a parlé dans le douzième volume de notre Histoire littéraire, ' et qui, d'abord archi- p. 426 et suiv.
diacre de l'église de Châlons-sur-Marne, en devint évêque quelques années après? Le genre de ses autres travaux nous porte à le croire, non moins que le caractère de ses fonctions, et les devoirs qu'elles lui imposaient. Barbazan en cite le passage suivant, dans la Dissertation sur l'origine de la langue française, ' qu'il a placée à la tête de l'Ordène de che- p. 84.
valerie : « Et tu estoie avec Jhesus de Galilée; cil desnoiet devant tos, se dist neni, ne sai ne ni enten ce que tu dis, si issist fuers devant la cort, se chanteit li jas. » *Jas* ici signifie *coq*, et ce substantif a produit ensuite le verbe *jaser*. Le passage est traduit du 26e chapitre de Saint-Mathieu : ' *Ex* vers. 69. 70.
illis es qui erant cum Jesu Nazareno; tunc cœpit detestari et jurare quia non novisset hominem; et continuò gallus cantavit. L'*j* consonne avait long-temps été prononcé comme nous prononçons le *g* devant l'*a* ou l'*o* : ainsi, au lieu de *jas*, on disait *gas*, qui se rapproche davantage du mot latin *gallus.* ' Il y a, dans saint Luc, un passage qui diffère peu de celui de c. 23. v. 50.
saint Mathieu.

La phrase traduite que nous venons de citer est tirée d'un fragment beaucoup plus étendu sur la Passion de Jésus-Christ, ' que Lebeuf a recueilli dans les Mémoires de l'Académie des Belles- t. 17. p. 725.
Lettres. Le voici tout entier :

« Dons encommencèrent li alquant (quelques-uns) scupir (cracher) en lui, et cuverre sa face, et batre à coleies (soufflets), et dire à lui, devyne : e li ministre lo battoient a facicies (face, figure). Et quant Pieres etoit en la cort de lez, se vint une des ancelles (servantes) le soverain prestre; et quant ille ot veut Pieron ki se chafieuet al feu, se lesvui ardeit, et se dist à lui : et tu estoies avec Jehu de Galileie. Cil

desnoieit devant toz, et se dit : ne ni sai ne ni n'entent ce ke tu dis. Si ussit fuers davant la cort : se chanteit li jas. Lo parax (aussitôt, sur-le-champ), quant un altre ancele lot veu, se dist à céos ki lai encor esteivent, car cist é de céos. Lo parax, un petit après, dissent à Pieron cil ki lai esteivent : vraiment, tu es de céos, car tu es aussi Galileus. Et cil encommençoit excommunier et jurier ke ju ne sai ke cist hom soit, ke vos dites. Maintenant, lo parax, chanteit li jas : (car es ta parole te fait apparissant) se re recordeit Pieres la parole Jhesu. »

Voici un autre fragment d'Haimon; il est tiré de son Commentaire sur les épîtres de saint Paul. Le texte de l'apôtre est d'abord traduit; le commentateur ensuite l'éclaircit et le développe.

Christus autem, dit le verset 2 du chapitre 9 de l'épître aux Hébreux, *assistens pontifex futurorum bonorum, per amplius et perfectius tabernaculum, non manu factum, id est, non hujus creationis.* Haimon traduit : » Criz estant eveskes des biens kavenir estoient plus granz et plus parfetz tabernacles, ne miez faiz par main, c'est ne mies de cette création. » Et il ajoute : « Li eveskes des gens ki entreivet (entrent) une sole fiere (fois) en l'an a tot sans dedanz lo voile el saintuaire, por orer (prier) por lo peule (peuple), signifie ciet Crist, si cum il est ja manifesteit en pluisors leus, ki par lo sanc de sa passion desarmeit lo ciel, sentreit ens secreiz del celestial païs, ou il estat or davant la face de Deu le pere, priant por nos. Eveskes des biens kavenir estoient, l'apelet ons en dou manieres. En icel temps, disait Jhesus as torbes des gens et as princes des prestes : liquel de vos m'arguerat de pechié?.... Puis ke nostre sire ot les gens convaincus, et il ot mostreit kil estoient fil del diaule (diable), et il dist : li diaules est vostre peires, et vos voloiz faire les desiers de votre peire : et puisqu'il lor mostreit en celle mismes histoire de soi, que li noblesse de la char ne valt où li noblesse del cuer falt (manque), pour peu kil se glorificuent de la noblesse de lor paraige; et il disoient : fil Abraham sons, ne servimes onkes nului (aucun) : se dit après; voir vos dit, car tuit cil ki fons lo pechiet, sunt serf del pechiet. » *Voir,* c'est *en vérité; voir, voir, vos dit,* est *amen, amen, dico vobis.*

P.

SAINT BERNARD,

Abbé de Clairvaux.

§ I.

SA VIE.

En commençant cet article, nous avons besoin de nous souvenir que nous écrivons une histoire littéraire, et non pas des annales ecclésiastiques. C'est comme écrivain que se présente à nous saint Bernard; nous n'avons à faire ni le panégyrique de ses vertus, ni l'apologie de son zèle : on n'attend point de nous le tableau de son influence sur les affaires politiques et religieuses de son siècle. Il s'agit de choisir, dans sa vie privée et dans sa vie publique, les détails qui tiennent à l'histoire de ses ouvrages; et, si nous sommes forcés, pour ne pas rompre l'enchaînement des faits, de retracer quelques circonstances étrangères à l'histoire des lettres, nous devrons nous borner à rappeler sommairement ce qu'ont raconté fort au long beaucoup d'historiens dont le sujet n'était pas circonscrit comme le nôtre.

S. Bernard vivait encore lorsque le premier livre de sa vie fut rédigé par Guillaume, abbé de Saint-Thierry, près de Reims. Arnauld, ou Ernauld, abbé de Bonneval, y joignit un second livre qui fut suivi de trois autres composés par Geoffroi, religieux de Clairvaux. Un sixième livre comprend une relation dont l'auteur est un autre moine de Clairvaux, nommé Philippe; une lettre adressée à l'église de Cologne par des religieux du même monastère, au nombre desquels on remarque Philippe et Geoffroi; enfin une épître de ce dernier à l'évêque de Constance. Il résulte de ces trois écrits un journal des miracles de saint Bernard, à la suite duquel on a placé, comme relatifs au même objet, et pour servir de

V. Hist. litt. de la Fr. t. 12. p. 312.

septième livre, des extraits du grand exorde de Cîteaux. Si l'on y joint des fragmens de l'ouvrage d'Herbert sur les miracles des Cisterciens, on complète une première histoire de la vie de saint Bernard en huit livres. Il en existe une seconde par Alain, évêque d'Auxerre, une troisième par Jean l'Hermite, une quatrième sans nom d'auteur, mais qui, bien que fort distincte des livres III, IV et V de la première, paraît être, comme ces trois livres, l'ouvrage du moine Geoffroi. Toutes ces relations, et de plus, un poëme du moine Philothée sur la vie de saint Bernard, avec quelques autres pièces moins considérables, terminent le second volume des œuvres de l'abbé de Clairvaux, dans l'édition de 1690. Du reste, ce n'est point ici le lieu de faire connaître plus particulièrement les auteurs qui viennent d'être nommés : chacun d'eux a son article à part dans notre Histoire littéraire.

On voit que, dès le XII[e] siècle, saint Bernard a eu plusieurs historiens. Sa vie occupe plus ou moins d'espace dans la plupart des histoires générales, soit ecclésiastiques ou monastiques, soit politiques, soit littéraires, composées dans le cours des derniers siècles [1] : mais elle est l'unique ou la principale matière de beaucoup de livres qu'ont écrits ou compilés en latin Gilbert de Hollande, François César, religieux de Sainte-Marie-des-Dunes; les jésuites François Chifflet et Théophile Raynauld; Gaspard Jungelin, Nicolas

1 Baronius et Pagi, ann. 1119-1153. — Centuriat. Magdeb. centur. XII, t. VI. p. 1632-1659. — Mosheim, Instit. Hist. Eccles. liv. XII, part. 2, c. 1, 2, 3. — Surius, Act. Sanctor. 20 aug. — Bolland. Act. Sanct. (J. Pinius), t. IV Augusti, p. 101-368. — Manrique, Annal. Cisterc. ann. 1119-1153. — Mabillon, Annal. Ord. Bened. lib. LXXII-LXXIX. — *Idem*. Mab. in Actis Sanctor. ord. S. Bened. et in fronte operum S. Bernardi 1690 in-fol. — Pope-Blount, Censur. auctor. p. 372-375. — Fabric. Biblioth. med. et inf. Latinit. t. II. p. 221-229 in-4°. — Cave, t. II, p. 175 et seqq. — Casim. Oudin, t. II, p. 1233 et seqq. — Ribadeneira, Fl. Sanct. s. libro de las vidas de los santos, Madrid, 1610. in-fol. — Senault. Panegyr. des Saints, t. II. — François Giry, Recueil des vies de Saints, 20 août. — Baillet. Vies des Saints, 20 août. — Pierre le Nain, t. II et III de l'Essai de l'Hist. de Citeaux. Paris, 1697, in-12. — Mezeray, Règne de Louis VI et de Louis VII. — Maimbourg, Hist. des Croisades, liv. III et IV. — Fleury, Hist. Eccl. liv. LXVI, LXVII, LXVIII, LXIX. — Dupin, XII[e] siècle. — D. Ceillier, t. XX, p. 317-470. — Papillon, Bibliot. des Auteurs de Bourgogne, t. I, p. 32-37. — Moreri, Bayle, Phil. L. Joly, etc. Dictionn. art. S. Bernard. — Apologie de S. Bernard contre Bayle, par le P. Merlin, dans les Mémoires de Trévoux, mars et août 1739. — Velly, Hist. de France, t. III, etc.

Hacqueville, Luc Bertollot, abbé de l'ordre Cistercien [1]; en langue italienne, Philippe Malabayla et Jean François Minardo [2]; en espagnol, Jean Alvare, Fernand de Velasco; Gonzales de Perales, Joseph Almonazid [3]; en portugais, Gonzalve de Silva [4]; en Allemand, Henri Regners [5]; en flamand, Gaspard Verstockt et des religieux de Baudeloo [6]; en latin et en français, Guillaume Flameng; en français, Chiceré, bailli de Cîteaux, P. Viel, Antoine Lemaitre, sous le nom du Sr Lamy, Villefore et dom Clémencet [7]. Les

1 Vita S. Bernardi, autore Gilberto de Hoylandiâ in fronte operum, S. Bern. edit. Horst. Paris, 1640, in-fol. etc. — Vita S. Bern. metricè scripta à Francisco Cæsare religioso B. Mariæ de Dunis, Paris, 1483, in-4°. — Vita et Miracula S. Bern. æneis formis expressa, Romæ, 1587, in-fol. — De S. Bern. Miraculis Poema heroicum, Nanceii, 1609, in-12. — Purpura S. Bern. à Gasp. Jungelino, Coloniæ, 1644. — S. Bernardi Genus illustre assertum à P. Fr. Chiffletio Jes. Divione, Chavance, 1660, in-4°, — S. Bernardus, Apis gallica, opus Theoph. Raynaud jes. in Triade fortium David, Lugduni, Carrier, 1657, in-4°, et t. IX operum ejusdem Raynaud, Lugd. 1665, in-fol. — Vita S. Bern. à Nicolao Hacqueville, in operibus S. Bern. Paris, 1667, in-fol. — S. Bernardi Gesta relata elegiaco stylo à Luca Bertolotto ord. cisterc. abbate, Romæ, 1682, in-4°. — G. H. Goezii Schediasma de Lutheranismo S. Bernardi, Dresdæ et Lipsiæ, 1701, in-4°. — Chr. Colbergii Schediasma historicum de Bernardo in numerum Sanctorum relato, Regiom. Reussner, 1725, in-4°.

2 Vita di S. Bernardo da Fil. Malabayla d'Asti, Napoli, Gaffari, 1634, in-4°. — L'Innocenza trionfante nella vita di san Bernardo, da Giov. franc. Minardo, Bologna, 1651, in-4°.

3 Vida y Milagros de S. Bern. por Juan Alvares, Saragoça, 1595, in-4°. — Vida de S. Bern. por Fernandez de Velasco, Antuerp. in-4° fig. — Vida y Milagros de S. Bern. por Christoval Gonzalès de Perales. Valladolid, 1601, in-4° (eadem vita, latinè, ibid. 1601, in-fol.) — Vida de S. Bern. por Jos. Almonazid, Madrid, 1682, in-fol.

4 1541, in-4°. (C'est une traduction française de Guil. Flameng).

5 Wettingen, 1702, in-12.

6 Flandricè, à Gasp. Verstockt, 1650. — Flandricè et latinè, à religiosis de Baudeloo, 1653. (V. Bolland. aug. t. IV, p. 252.)

7 Vie de Monseigneur S. Bern. dévot chapelain de la Vierge; translatée du latin de Me Guill. Flameng. Paris, in-4°, Goth. — Vie de S. Bern. par Guill. Flameng, jadis chanoine de Langres. Troyes, Pantoul; Paris, Regnault (1520), in-4°. — Vie de S. Bern. par Chiceré, bailli de Cîteaux, Paris, 1601, in-12. — Vie de S. Bern. par P. Viel, Paris, 1603. — Vie de S. Bern. par le Sr Lamy (Ant. Lemaître) : les trois premiers livres sont traduits du latin des historiens contemporains de S. Bern. et les trois derniers tirés de ses ouvrages; Paris, Vitré, 1648, in-4°; Paris, 1649, in-8°; Paris, 1656, in-8°; Paris, 1663, in-8°; Paris, 1674, in-8°; P. Dezallier, 1679, in-8°; Paris, Dezallier, 1684, gr. in-8°. — Sommaire de la vie de S. Bern. avec son office et l'érection d'une confrérie en son honneur, à Fontaine, près Dijon. Dijon, Palliot, 1653, in-8°. — Vie de S. Bern. par Franc. Jos. Bourgoing de Villefore, Paris, Nully, 1704, in-4°; Paris, Praslard, 1723, in-4°. —

Bollandistes, qui indiquent plusieurs de ces relations [1], en citent une écrite en langue chinoise. ' Après tant de vies de saint Bernard, nous sommes sans doute dispensés d'en entreprendre une; et notre travail doit se borner à extraire des plus anciennes les faits qui peuvent servir d'introduction à l'analyse des ouvrages du plus célèbre écrivain du XIIe siècle. Nous écarterons les détails miraculeux, qui sont en grand nombre : ce n'est pas que nous ayons aucunement l'intention d'en contester la vérité; mais ils pourraient donner lieu à des discussions fastidieuses; et, à tout prendre, ils nous paraissent plus convenablement placés dans les légendes recueillies par les Bollandistes, que dans une histoire de la littérature française.

August. t. 4. p. 252.

' Bernard naquit en 1091, au château de Fontaine, à une demi-lieue de Dijon. Son père, nommé Tescelin, issu des comtes de Châtillon, avait suivi honorablement la carrière des armes : sa mère Alèthe, ou Elisabeth, fille de Bertrand, comte de Montbart, se distinguait par sa piété exemplaire; ' elle eut six garçons et une fille; Bernard était le troisième de ces sept enfans. Envoyé à Châtillon pour y recevoir une éducation chrétienne, il édifia ses maîtres par sa conduite, et les étonna par ses progrès dans les lettres. Il passait de l'enfance à l'adolescence, lorsqu'il perdit sa mère : c'était, selon toute apparence, en 1105. ' Huit années s'écoulèrent entre la mort d'Alèthe et l'entrée de son fils à Cîteaux : mais ni les attraits séduisans des sociétés séculières, ni les remontrances de ses parens, ni les prières de ses amis, rien ne put triompher du penchant qui entraînait Bernard au sein d'un cloître. Il y avait même du péril à l'en détourner : en lui donnant lieu de justifier cette vocation, on s'exposait à la partager soi-même; la plupart de ceux qui essayèrent de le retenir dans le monde finirent par le suivre à Cîteaux. Telle fut particulièrement la destinée de ses cinq frères et de leur oncle Gaudri. L'éloquence déja miraculeuse du jeune Ber-

V. Fr. Chifl. S. Bern. gen. illust. assert.

Gui, Gérard, Bernard, André, Barthélemi, Nivard, Humbeline.

Mab. Chron. Bern. ad calc. t. 1. op. Bern.

Histoire littéraire de S. Bernard et de Pierre le Vénérable (par D. Clémencet), Paris, 1773, in-4°.

1 La notice qu'ils en donnent n'est pas très-exacte. Par exemple, après avoir nommé, parmi les historiens français de S. Bernard, Franc. Jos. *Bourgoin*, en 1704, ils ajoutent : « His adjici possunt alii neoterici galli duo, videl. Adr. Baillet.... et *Villefore.* » Or Villefore et Franc. Jos. Bourgoin sont le même personnage. — Le livre de B. de Rosergio (du Rosier), *de Vitâ et Miraculis S. Bernardi,* cité par les Bollandistes, sous l'année 1474, est resté manuscrit.

nard, son ascendant irrésistible, ravissait les fils à leurs pères, les maris à leurs épouses, et décomposait les familles pour peupler les monastères. ' Nous lisons que les mères cachaient leurs enfans, les femmes leurs époux, chacun ses amis, pour les soustraire à ce redoutable apôtre du cénobitisme. Ce fut avec trente de ses prosélytes qu'il embrassa la vie monastique à Cîteaux vers le commencement de l'année 1113, et qu'au mois d'août 1114 il s'engagea par des vœux solennels.

Guill. a S. Theod. Vit. Bern. c. 5. n 15.

' Quatre abbayes, filles de Cîteaux, furent fondées en ce temps-là par l'abbé Étienne; La Ferté en 1113, Pontigni en 1114, Clairvaux et Morimond en 1115. Clairvaux avait porté le nom de vallée d'Absinthe, retraite inculte et sauvage, où Bernard, ses parens, et quelques autres moines, vinrent bâtir de leurs propres mains les premiers asyles de leur modeste communauté. Bernard, à peine âgé de vingt-quatre ans, en fut le premier abbé; et, en l'absence de Josceran, évêque de Langres, il reçut la bénédiction de Guillaume des Champeaux, évêque de Châlons-sur-Marne. Déjà les austérités auxquelles se condamnait Bernard avaient fort altéré sa santé : Guillaume des Champeaux lui prescrivit un plus doux régime, le logea dans une maison particulière, hors de l'enceinte des religieux, et le laissa entre les mains d'un médecin que le jeune abbé supportait moins patiemment que la maladie. « ' Voyez, disait-il, en parlant de cet empirique, voyez à quel *animal* on m'a contraint d'obéir, moi qui gouvernais des hommes raisonnables. » Il paraît que dès-lors toute obéissance coûtait un peu au saint abbé de Clairvaux, et qu'il contractait beaucoup plus aisément l'habitude de commander.

Mab. Ann. Ben. l. 72. n. 93, et seq.

Mab. Ann. Ben. l. 73. n. 10.

Il eut le bonheur d'attirer à Clairvaux son père Tescelin, qui, le 11 avril 1117, y termina sa carrière. Seule de toute la famille de saint Bernard, Humbeline, sa sœur, tenait encore aux plaisirs et aux devoirs de la société : mais en 1122 elle vint à Clairvaux, crut n'y faire qu'une simple visite, et n'en sortit qu'après avoir pris l'engagement de changer sa manière de vivre. Le point capital était de la séparer de son mari; on en vint à bout après deux ans d'efforts : l'époux d'Humbeline consentit à la laisser partir pour l'abbaye de Juilly, où elle passa le reste de ses jours; on croit qu'elle mourut en 1136. Voilà comment Bernard étendit sur toute sa famille sa propre destinée.

Fille de Cîteaux, l'abbaye de Clairvaux eut bientôt des filles à son tour; par exemple, Fontenay et Trois-Fontaines, monastères institués par Bernard. Ses infirmités l'obligèrent une seconde fois de quitter le sien, ou du moins de se dispenser d'en suivre les exercices communs. Il devint plus accessible aux étrangers; et, soit qu'il s'applaudît en secret de l'influence que ses vertus et ses talents exerçaient sur eux, soit qu'il sentît que ses facultés se développaient dans ce commerce, il s'habitua peu à peu à s'occuper des affaires générales de l'église, et par conséquent de celles de l'état. Son temps se partageait entre les sociétés qui le venaient chercher, et l'étude solitaire de la religion. Il lisait les écrivains ecclésiastiques; il lisait sur-tout la Bible, qui lui devenait plus familière qu'à aucun de ses contemporains. Il se préparait ainsi à des fonctions éclatantes, auxquelles peut-être il ne se destinait point encore; et à l'âge de trente-trois ans, en 1124, il ne lui manquait plus, pour s'illustrer comme prélat, comme homme d'état, comme écrivain, que de le vouloir et d'en saisir les occasions.

Ann. Cist. ad an. 1124. Manrique nous le représente occupé, dès 1124, à réconcilier les habitans de Reims avec leur archevêque Renaud : mais il ne paraît pas que telle soit la véritable époque des troubles qui ont agité cette église; ils n'éclatèrent que vers 1138, et ne furent pleinement appaisés qu'après 1147. Quoiqu'il en soit, l'abbé de Clairvaux, qui, durant la famine de 1125, s'était distingué par la charité la plus active, acquérait de jour en jour une réputation si brillante et si vaste, qu'on le vit, en 1128, prendre part à des affaires importantes, tout-à-fait étrangères à l'administration de son abbaye. La première était une querelle entre Étienne, évêque de Paris et le roi de France Louis-le-Gros. L'évêque avait prétendu se soustraire à des impositions publiques, et l'on s'était efforcé de réprimer ses démarches séditieuses, en saisissant ses revenus. Pour s'en venger, il osa mettre en interdit le diocèse de Paris et les domaines du monarque. Le pape Honorius II eut la sagesse de lever un interdit si scandaleux. Un second différend éclata entre le même prince et l'archevêque de Sens, qui ne voulait reconnaître d'autre juge que le souverain pontife. Ep. 45-51. Quand nous rendrons compte des lettres de saint Bernard, on verra quelle part il prit à ces deux démêlés. Il nous est pénible d'avoir à raconter que, pour soutenir des prélats rebelles, il traita son roi d'impie,

de persécuteur, de nouvel Hérode, et pressa la cour de Rome de commettre des attentats dont elle s'abstint. L'abbé de Clairvaux fut remarqué en 1128 au concile de Troyes, qui prescrivit une règle aux Templiers, nouvellement institués. Nous le retrouvons au concile de Châlons, tenu en 1129, et dans lequel Henri, évêque de Verdun, fut déposé. Ce fut vers ces mêmes temps qu'on lui offrit l'évêché de Gênes et celui de Châlons-sur-Marne : il les refusa l'un et l'autre, résolu de se renfermer désormais dans une retraite plus profonde ; mais, à cette époque même, de nouveaux troubles dans l'église allaient de plus en plus l'entraîner hors de son cloître.

' Le pape Honorius II meurt en 1130 dans un monastère; et à l'instant des cardinaux, rassemblés autour de lui, sans publier sa mort, sans appeler leurs collègues, lui élisent un successeur. Dès que les autres cardinaux sont informés de cette élection, ils la déclarent illégale, et nomment encore plus irrégulièrement un autre pape. L'église se partage entre ces deux pontifes, dont le premier prend le nom d'Innocent II, le second celui d'Anaclet. Ce dernier s'appelait auparavant Pierre de Léon : c'était le fils d'un juif fameux par sa conversion et par son opulence. Innocent II et Anaclet sont sacrés en même temps ; mais Anaclet reste à Rome, où son parti domine, et Innocent se réfugie en France, où une assemblée de prélats et de seigneurs l'a reconnu pour le véritable chef de l'église. Cette assemblée, tenue à Étampes, est l'une des plus mémorables époques de la vie publique de saint Bernard ; car on n'y délibéra que pour le charger d'examiner les droits des deux pontifes, et pour confirmer le jugement qu'il porta en faveur d'Innocent II. ' Le pape fut reçu à Saint-Benoît-sur-Loire par le roi Louis-le-Gros, tandis que Bernard se rendait en Normandie auprès du roi d'Angleterre, et déterminait ce prince à reconnaître le même pontife. Mais en vain l'abbé de Clairvaux s'efforça d'entraîner aussi le duc d'Aquitaine, Guillaume ; un vieux évêque d'Angoulême, nommé Girard, réussit long-temps à retenir le duc dans le parti d'Anaclet. Bernard vint rejoindre Innocent et le suivit à Liége, où l'empereur Lothaire, en se déclarant en faveur de ce pontife, cherchait à profiter de ces circonstances pour reconquérir le droit d'investiture. A cette proposition les Romains pâlirent, dit l'historien Ernaud, [a] et le péril qu'ils rencontraient à Liége leur paraissait plus effrayant

Fleury, Hist. eccl. t. 14. p. 412 | Tillemont, Vie de S. Bern. p. 145.

Arn. Vit. Bern. l. 2. c. 1. n. 3 | Sug. Vit. Lud. p. 377

[a] Gra[illegible] apud Leodium pe[illegible] [illegible] rant Romani. Arn. n. 5.

que celui auquel ils avaient échappé à Rome. Heureusement saint Bernard, toujours enclin à rabaisser l'autorité civile, employa contre les prétentions de Lothaire son éloquence victorieuse, et le rendit docile à toutes les volontés du vicaire de Jésus-Christ.

Arn. ib. n. 6. ' Quand Innocent visita Clairvaux, les Romains qui l'accompagnaient admirèrent sans envie la modeste simplicité de ce monastère. Clairvaux n'avait alors d'éclat que par les mœurs pures de ses habitants, et n'était riche que de leurs vertus. Dès ce temps néanmoins cette abbaye, et toutes celles de l'ordre de Cîteaux, s'affranchirent des dîmes qu'elles devaient aux Clunistes. Une telle exemption, accordée par le pape aux Cisterciens, sans doute en récompense des services que Bernard venait de lui rendre, mécontenta Pierre-le-Vénérable, qui avait bien aussi quelques droits à la reconnaissance d'Innocent II, et suscita entre Cluni et Cîteaux des démêlés auxquels l'abbé de Clairvaux ne prit pas une très-grande part.

Ann. 1131. ' Après avoir assisté à un concile de Reims où le pape couronna Louis-le-Jeune, saint Bernard fit un premier voyage en Italie, et fut présent, sur les bords du Pô, à une entrevue d'Innocent II et de Lothaire. Envoyé à Gênes pour réconcilier cette ville avec celle de Pise, il acquit sur les Génois un tel ascendant, qu'ils voulurent une seconde fois l'avoir pour évêque, sans réussir plus que la première à l'y déterminer. Les Pisans lui offrirent aussi d'éclatans hommages lorsqu'il vint dans leur ville animer un concile qu'Innocent y faisait tenir. Un succès plus difficile l'attendait à Milan; il s'agissait d'arracher cette cité au parti de Pierre de Léon : il en vint à bout, et n'éprouva de contradiction chez les Milanais que lorsqu'ils voulurent le contraindre d'accepter la dignité d'archevêque. Mais ils n'obtinrent de lui qu'une colonie de religieux; il fonda le monastère de Cherval. Saint Bernard, à cette même époque, voyagea aussi en Allemagne; il y travailla particulièrement à réconcilier avec Lothaire et avec Innocent II le duc Conrad, l'un des partisans de l'anti-pape. Après avoir rempli ces diverses missions, toutes avec zèle et la plupart avec un plein succès, il reprit, par le Milanez et par les Alpes, le chemin de sa retraite, et vit accourir successivement à sa rencontre les habitans des montagnes, le peuple de Besançon, celui de Langres, ' et ses religieux de Clairvaux. Ceux-ci étaient devenus si nombreux, que leurs

Mab. Ann. Ben. l. 76. n. 77.

premières demeures ne les pouvaient plus contenir. On songeait à leur bâtir un plus spacieux monastère, aux frais duquel les prélats, les commerçants, et sur-tout Thibaud, comte de Champagne, s'empressèrent de contribuer. L'humble Bernard n'applaudissait point à cette entreprise; mais on lui fit comprendre que les circonstances la justifiaient ou l'exigeaient même, et il s'accoutuma à la regarder comme indispensable.

Est-il revenu d'Italie en France une première fois en 1133, et une seconde fois en 1134? ou bien a-t-il été absent de son abbaye durant deux années entières? Nous croyons qu'on peut hésiter entre ces deux hypothèses. La première est néanmoins généralement adoptée par les historiens modernes; mais nous ne la trouvons point assez positivement établie dans les relations originales. Un premier retour de saint Bernard à son abbaye, en 1133, n'est clairement indiqué ni dans ses lettres ni dans les écrits d'Ernaud ou de Geoffroy. Au surplus, le séjour de l'abbé de Clairvaux chez les Italiens ayant été interrompu par une mission en Allemagne, il est fort permis de dire qu'il est allé deux fois en Italie avant 1135.

Tandis qu'on bâtissait à sa communauté un nouveau monastère, il accompagna en Aquitaine Geoffroi, évêque de Chartres et légat du pape. En passant à Nantes, ils fondèrent l'abbaye de Bussay, et de-là se rendirent à Parthenay, où ils eurent une conférence avec le duc Guillaume. Cette fois, l'abbé de Clairvaux parvint à détacher Guillaume du parti d'Anaclet; mais en reconnaissant Innocent II pour le vrai pape, le duc déclarait qu'il ne rétablirait point sur leurs siéges les prélats qu'il en avait expulsés. ' Alors saint Bernard, renonçant aux moyens de persuasion, prit le ton menaçant de l'autorité. ' Les historiens nous le représentent les yeux étincelans, le visage enflammé, une hostie à la main, touchant du pied le duc prosterné ou renversé par terre, et lui ordonnant d'écouter la sentence du Dieu terrible : « Voici, « lui dit-il, l'évêque de Poitiers que vous avez chassé; hâtez- « vous de le reconduire à son siége et de lui rendre les hon- « neurs que vous lui devez. » On assure que le duc obéit en silence; et l'on donne à cette action du saint abbé des éloges que nous ne saurions concilier avec le respect qui est dû à l'autorité civile.

Vit. Bern. l. 2. c. 6. n. 38.

Mab. Ann. Ben. l. 76. n. 68. n. 189.

En 1137, Bernard fut appelé en Italie par le pape Inno-

cent II, qui le reçut à Viterbe avec d'éclatans témoignages d'estime et d'amitié. Il s'agissait d'extirper les derniers restes du schisme : Bernard y travailla au sein de la ville de Rome avec plus de succès qu'aucun autre ami d'Innocent. Il soumit à ce pontife les religieux du Mont-Cassin, qui jusqu'alors avaient soutenu la cause d'Anaclet. Il prononça, dans un chapitre de cette abbaye, un discours qui paraît avoir contribué à la déposition de l'abbé Raynal. ' Mais ce fut surtout contre Roger, duc de Sicile et protecteur de l'anti-pape, qu'éclata le zèle ardent de saint Bernard. Il anima contre Roger le chef de l'armée impériale ; et, quelle que fût la faiblesse de cette armée, déja vaincue, il osa prophétiser qu'elle triompherait du duc de Sicile, et l'événement justifia cette prédiction. ' Roger, honteux de sa défaite, et voulant se ménager le temps de la réparer, proposa une conférence à Salerne, où seraient examinés les droits des deux contendans à la papauté : il comptait sur l'éloquence du cardinal de Pise, l'un des meilleurs amis de Pierre de Léon ; mais ce cardinal céda lui-même à l'ascendant de Bernard et renia l'anti-pape, qui en mourut de chagrin. En vain les schismatiques élurent pour le remplacer un pontife qui prit le nom de Victor : trop sûr de sa propre impuissance, et se voyant sans appui, Victor vint trouver Bernard et déposer entre ses mains le signe de l'autorité pontificale. ' Le 29 mai 1138, Bernard conduisit Victor aux pieds d'Innocent, et, après huit années de troubles, le schisme enfin s'éteignit.

Pet. Diac. Chron. Cassin. l. 4. c. 122.

Ernald. l. Vit. Bern. l. 2. n. 42. etc. | Fleury, Hist. eccl. t. 14. p. 494 | Villefore Vie de S. Bern. p. 249.

Bern. ep. 317.

Le retour de l'illustre abbé de Clairvaux fut retardé par un séjour qu'il fit à Lyon, pour s'opposer à la consécration d'un évêque de Langres nouvellement élu, et au lieu duquel il fit nommer Godefroi, prieur de Clairvaux. Le premier élu était un cluniste, dont Pierre-le-Vénérable défendit vainement les droits. Bernard ne voulut pour lui-même ni de cet évêché de Langres, ni de l'archevêché de Reims, qu'on lui offrait vers le même temps. Peu de temps après, il perdit son frère Girard, et fit un voyage à l'abbaye du Paraclet, où il fut honorablement reçu par Héloïse. Il y trouva mauvais que, dans l'oraison dominicale, on récitât *panem nostrum supersubstantialem*, au lieu de *quotidianum*, et crut que ce changement était l'une des innovations du téméraire Abailard. ' *Supersubstantialem* est pourtant la véritable leçon, celle que présente le verset XI du chapitre VI de l'Evangile, selon saint Mathieu. Mais l'amant d'Héloïse avait dans saint

[illegible]

Bernard un censeur intraitable. ' Pour ne pas reproduire ce qu'ont dit nos prédécesseurs en parlant de Pierre Abailard, et pour ne point anticiper sur le compte que nous rendrons bientôt nous-mêmes des écrits de l'abbé de Clairvaux, nous n'entamerons point ici l'affligeante histoire de leurs controverses. Nous rappellerons seulement le concile tenu à Sens en 1140, en présence du comte de Nevers et du roi Louis-le-Jeune. ' Bernard y exerçait un tel empire, qu'Abailard n'osa s'y défendre, et fut condamné sans avoir été entendu. Rome confirma cette sentence, et le théologien censuré vint mourir à Cluny, après avoir fait, pour fléchir le courroux apostolique de saint Bernard, les plus honorables tentatives. Accrédité, décisif, éloquent, saint Bernard avait d'énormes avantages sur un homme qui donnait beaucoup de temps à l'étude, et que le caractère de son ame entraînait tout-à-la-fois à des affections douces et à des méditations profondes. Un cœur tendre et un esprit curieux égaraient Abailard; son adversaire était prémuni contre ces deux genres de séductions; contre le premier, par une vie austère, et contre le second, par une adhésion ferme aux idées généralement reçues, par une invincible horreur de toute opinion nouvelle, et même des recherches qui pouvaient conduire à quelque innovation. Aussi, tandis qu'Abailard fut pécheur et presque hérétique, Bernard prit place parmi les saints et parmi les docteurs de l'église.

Hist. litt. t. 12. p. 87.

Gaul. Vit. Bern. l. 3. c. 5. n. 4 | Bayle, Dict. crit. art. Bern.

Abailard mourut en 1142. Dans le cours des années suivantes, l'abbé de Clairvaux contribua non-seulement à rétablir sur le siége de Bourges un archevêque dont l'élection avait déplu à Louis VII, mais encore à désarmer ce prince, dont Thibaud, comte de Champagne, avait provoqué le courroux; Thibaud, vassal rebelle, assez peu digne peut-être du dévouement qu'il obtenait de saint Bernard. Innocent II aussi justifiait mal l'intérêt que le généreux abbé avait pris à sa cause. Sous un léger prétexte, à l'occasion de la succession d'un cardinal, Innocent oublia tout ce qu'il devait d'égards à l'homme qui lui avait soumis l'église. Cette ingratitude affligea Bernard, dont le cœur noble et pur ne soupçonnait point encore le péril auquel demeure exposé tout bienfaiteur d'un grand de la terre.

Jusqu'ici la vie de saint Bernard se divise en quatre époques. La première, depuis 1091 jusqu'en 1113, comprend son enfance et sa jeunesse. La seconde, jusqu'en 1130, nous

le présente moine de Cîteaux, abbé de Clairvaux, prélat déja puissant et renommé. Durant la troisième, qui finit en 1138, il éteint le schisme, et soumet la France, l'Allemagne, l'Italie à Innocent II. C'est contre Abailard que s'exerce particulièrement son zèle dans le cours de la quatrième époque. La cinquième et dernière, qui nous reste à parcourir, est celle du pontificat d'Eugène III, depuis 1145 jusqu'en 1153; elle va nous offrir dans saint Bernard l'éloquent prédicateur d'une fatale croisade.

Célestin II, successeur d'Innocent II en 1143, mourut en 1144, et fut remplacé par Lucius II, qui cessa de vivre en 1145. Alors fut élu pape un religieux qui s'appelait aussi Bernard, et qui, après avoir été à Clairvaux le disciple de notre saint abbé, était devenu lui-même abbé de Saint-Anastase à Rome. Ce nouveau pontife prit le nom d'Eugène III, et accorda Ep. 238. bientôt à saint Bernard la confiance la plus étendue. ' L'abbé de Clairvaux parvint sous ce pontificat à un tel degré de puissance, qu'il écrivait un jour à Eugène : On dit que je suis plus pape que vous.

Cependant une ambassade des chrétiens d'Arménie vint consulter le souverain pontife sur quelques points de discipline, et l'informer du triste état des églises d'Orient. Les Sarrazins, maîtres d'Edesse, menaçaient Antioche et Jérusalem. Fleury, Hist. eccl. t. 14. p. 610 | Villefore, Hist. de S. Bern. p. 390. ' On pensait qu'une croisade remédierait à tant de maux : et déja Louis-le-Jeune avait fait connaître à quelques seigneurs que, pour l'acquit de son frère, qui, ayant fait vœu d'aller à la Terre-Sainte, était mort sans avoir tenu cette promesse, il songeait à s'y transporter lui-même. Les seigneurs répondirent qu'il convenait de consulter avant tout S. Bernard; S. Bernard, qu'on devait soumettre ce projet au jugement du pape; et le pape, qu'il fallait absolument se croiser. Ott. Fris. De Gest. Frid. Enob. l. 1. c. 34. ' Eugène en même temps chargeait l'éloquent abbé d'exciter à cette expédition les peuples de France et d'Allemagne. On sait avec quel succès Bernard s'acquitta de cette mission : on ne sait pas combien de milliers de croix il a distribués durant les fêtes de Pâques de l'année 1146 aux grands et aux peuples rassemblés à Vezelai. Hénault, Abr. chr. de l'Hist. de Fr. an. 1147. ' Il finit, dit-on, par découper ses propres habits en petites croix. Suger goûtait peu cette entreprise : Hist. de Fr. t. 9. p. 95. ' mais l'abbé de Clairvaux avait, dit Velli, « l'enthousiasme et l'inflexibilité d'un prophète; le « prophète l'emporta sur le sage et religieux politique. » De Vezelai Bernard passe en Allemagne, où, comme en France,

son éloquence apostolique lève des armées, et dépeuple les champs, les bourgs et les villes; d'Allemagne, ' il revient en France, et, dans une assemblée qui se tient à Étampes, il raconte ce qu'il a vu en Germanie, ce qu'il a fait, ce qui déja s'exécute pour affranchir les lieux saints : ses récits sont une exhortation nouvelle, qui agrandit sans mesure l'effet des premières. On se dispose, on se hâte, et Louis-le-Jeune entraîne en Palestine d'innombrables légions, dont les neuf dixièmes ne reverront jamais la France. Nous n'avons point à raconter ici l'histoire de cette expédition lamentable. ' Lorsque les malheurs des Croisés furent, en 1149, reprochés à saint Bernard, on le justifia de deux manières : d'abord ses prédications avaient été accompagnées d'éclatans miracles, que la providence n'eût jamais permis, si elle n'eût approuvé la Croisade; en second lieu, c'était aux Croisés eux-mêmes, à leurs péchés, à leurs désordres, qu'il fallait imputer leurs revers. Quelques-uns disaient, pour affaiblir cette seconde excuse, que les fautes des Croisés avaient dû être prévues : quant aux miracles, ils devenaient l'objet d'une discussion épineuse : étaient-ils parfaitement constatés? l'église avait-elle ordonné d'y croire? et comment comprendre des prodiges qu'opérait la sagesse divine, pour entraîner de faibles humains à leur perte, à une entreprise qui ne devait pas réussir [1]? A ne juger cette Croisade que par les lumières

Vit. S. Bern. l. 6 | Op. Bern. t. 2. p. 1167 et seq.

Ott. Fris. De Gest. Frid. l. 1. c. 60 | Guill. Neub. l. 1. c. 20 | Gauf. Vit. Bern. l. 3. c. 4.

1 Voici ce qu'a écrit à ce sujet le P. Maimbourg, Hist. des Croisades, liv. III : « On dit « qu'il plut à Dieu de confirmer les prédications de saint Bernard par un nombre prodi- « gieux de miracles..... Mais comme d'une part les historiens qui l'assurent n'en pro- « duisent aucune preuve, s'étant contentés de le dire en général, et que, de l'autre, il « s'en faut bien qu'en ce temps-là on fût aussi exact à examiner ces sortes de choses, où « l'on a beaucoup de penchant à se vouloir faire *un mérite d'une trop grande crédulité*, « je crois qu'il est libre à chacun d'en croire ce qu'il lui plaira, sans rien diminuer de « l'éminente sainteté de saint Bernard. Cela paraît d'autant plus raisonnable, que ce « grand homme, en faisant son apologie, après le malheureux succès de ce voyage, ne « se justifia point par les miracles que Dieu fit à ses prédications, mais par l'obéissance « qu'il devait au pape, qui lui avait commandé de prêcher. » Quelque sensées que puissent paraître ces réflexions de Maimbourg, on y peut remarquer des inexactitudes : 1° Saint Bernard, dans son apologie, dit que, si on lui demande quels miracles il a fait, la *modestie* ne lui permettra point de répondre à cette question : *C'est à vous*, ajoute-t-il, *Saint Père, de répondre pour moi, selon ce que vous avez vu et entendu*. 2° Le P. Merlin, jésuite, a cité, dans les Mémoires de Trévoux (août 1739), quelques textes d'auteurs du

de la raison, sans doute elle ne semblerait ni juste, ni prudente. Mais aussi l'équité veut qu'on reconnaisse que saint Bernard n'en fut pas le premier instigateur; qu'il n'en conçut pas le projet; qu'il attendit, pour la conseiller, le jugement du pape; pour la prêcher, l'ordre du pape; pour la commander aux peuples, le consentement des rois. Il remplit sans scrupule, comme sans intérêt personnel, une mission qu'il avait reçue dans les formes les plus légitimes, et dont l'utilité, dont la sainteté ne pouvait lui paraître douteuse, imbu comme il l'était de toutes les opinions qui avaient, durant son enfance, déterminé la première expédition du même genre; il fut éloquent parce qu'il était persuadé; et, s'il le faut plaindre d'une erreur, on doit un hommage solennel à son désintéressement, à sa bonne foi, et même à ce fatal empire que ses talens et ses vertus exercèrent sur la multitude.

Tandis qu'à la voix de Bernard on s'enrôlait contre les infidèles, et qu'on partait en foule pour la Palestine, le saint abbé restait en France pour y combattre les hérétiques. ' Il fit avec le légat Albéric et l'évêque de Chartres Geoffroi, une excursion en Languedoc, afin d'extirper de cette province les erreurs de Pierre de Bruis et de son disciple Henri. ' En 1148, nous retrouvons saint Bernard réfutant Gilbert de la Porée, au sein d'un concile de Reims présidé par Eugène III. ' Peu après ce concile, Bernard reçut à Clairvaux et le souverain pontife qui s'en retournait en Italie, et saint Malachie, primat d'Irlande, qui termina dans cette abbaye sa carrière édifiante : sa mort affligea sensiblement le pieux abbé, déja si malheureux d'apprendre à chaque instant les affreux effets de la croisade dont il avait été l'apôtre.

Gauf. Vit. Bern. l. 3. c. 7.

Mab. Ann. Ben. l. 88. n. 132.

Hist. litt. de la Fr. t. 12. p. 466.

La dernière assemblée à laquelle assista saint Bernard fut celle qui se tint à Chartres en 1150, et que jusqu'ici l'on a placée fort mal-à-propos en 1146. ' M. Brial a parfaitement éclairci ce point de chronologie; il a démontré que le but de cette assemblée était non de préparer la croisade de 1147, mais d'en réparer les malheurs. On y proposa une expédition nouvelle, dont l'abbé de Clairvaux serait le chef : on voulait apparemment que le plus zélé promoteur de ces

Dissertat. lue à l'Instit. le 29 août 1806

XII[e] siècle, où sont racontés certains miracles opérés par S. Bernard, prêchant la Croisade. Resterait à examiner si ces auteurs ne possèdent pas un peu trop ce *mérite d'une grande crédulité,* dont parle Maimbourg.

entreprises se chargeât enfin d'en diriger l'exécution. Mais les circonstances le dispensèrent d'accepter un titre dont il était fort peu jaloux. ' Cette croisade, que l'assemblée de Chartres déclarait indispensable, n'eut pas lieu. Suger, qui, après avoir désapprouvé l'expédition de 1147, semblait conseiller celle de 1150, mourut en 1151 ; et, jusqu'aux temps de Philippe Auguste et de Richard, il ne fut plus question de conquérir la Terre-Sainte.

Rec. des Hist. de Fr. t. 12. p. 110. 474 | t. 13. p. 332.

Vers le commencement de l'année 1153, une maladie grave avait conduit saint Bernard aux portes du tombeau : délivré de ce premier danger, il avait recouvré assez de force pour se transporter en Lorraine, où, à la prière de l'archevêque de Trèves, il appaisa les dissensions qui s'étaient élevées entre la noblesse et la bourgeoisie. ' Mais, de retour à Clairvaux, il ne fit plus que dépérir ; et le 20 août 1153, il mourut environné de religieux et de prélats, regretté des nobles et du peuple, et pleuré sur-tout par les femmes. Il était dans sa soixante-troisième année, moine depuis quarante ans, abbé depuis trente-huit, ayant fondé ou aggrégé environ soixante-douze monastères, savoir : trente-cinq en France, onze en Espagne, dix en Angleterre et en Irlande, six en Flandre, quatre en Italie, deux en Allemagne, deux en Suède, un en Hongrie et un en Danemark. Il fut enterré à Clairvaux, où il laissait sept cents religieux : depuis, son corps fut transféré dans la nouvelle église de cette abbaye, sous l'autel matutinal. ' Nous ne réimprimerons ici aucune des épitaphes consacrées à sa mémoire : aucune n'est digne d'un si grand homme. [a] Il a été canonisé en 1174 ; et l'aurait été dès 1163, si le pape Alexandre III, à qui l'on demandait en même temps plusieurs autres canonisations, n'eût jugé à propos de différer la plus méritée, pour se mettre en droit de refuser les plus gratuites. Bernard avait acquis des titres à cet honneur suprême par la sainteté de ses mœurs, par la ferveur de son zèle, par la loyauté de ses actions, et par la sincérité de ses discours. Il n'a rien dit qu'il ne crût vrai, il n'a rien fait qu'il ne crût juste. Aucun déguisement, pas le plus léger symptôme d'hypocrisie ne se découvrirait dans toute sa conduite ; et l'histoire nous présente fort peu de personnages qui aient porté dans les affaires politiques et religieuses tant de franchise à-la-fois et d'énergie. Les opinions accréditées de son temps exerçaient sur lui un empire qu'étendait et agrandissait de toutes parts son invincible éloquence.

Gaufr. l. 5. n. 24 | Alan. c. 30. n. 84.

Elles sont dans les édit. des Œuv. de S. Bern. de 1601. 1609. 1632. etc. p. 2053. 2054. etc.

[a] Boll. Act. Sanct. 20. Aug. t. 4. p. 243.

Fleury regarde saint Bernard comme la merveille de son siècle. « ' Dieu semblait, dit-il, avoir pris plaisir à rassembler « en lui seul tous les avantages de la nature et de la grâce : « la noblesse, la vertu des parens, la beauté du corps, les « perfections de l'esprit; vivacité, pénétration, discernement « fin, jugement solide; un cœur généreux, des sentiments « élevés, un courage, une volonté droite et constante. Ajou-« tez à ces talents naturels une bonne éducation, les meilleures « études que l'on pût faire de son temps, soit pour les « sciences humaines, soit pour la religion, une méditation « continuelle de l'Ecriture sainte, une grande lecture des Pères, « une éloquence vive et forte, un style véritablement trop orné, « mais conforme au goût de son siècle; ajoutez les effets de « la grace, une humilité profonde, une charité sans borne, un « zèle ardent, enfin le don des miracles. »

Disc. 8 sur l'Hist. eccl. n. 4.

Quelque pompeux que soit cet éloge, nous y souscrivons sans autre réserve que celle des imperfections naturellement attachées à tant de qualités brillantes. Il est difficile d'être toujours zélé avec modération, toujours puissant avec sagesse, toujours fort avec douceur, toujours persuadé sans intolérance; mais c'est par l'examen des écrits de Bernard, que nous avons à reconnaître les caractères de son talent, de ses idées, et de ses mœurs.

§ II.

SES LETTRES.

AYANT à rendre compte de tous les écrits de saint Bernard, nous commençons par ses lettres, non-seulement parce qu'elles se présentent les premières dans les éditions de ses œuvres, mais surtout parce qu'elles tiennent à l'histoire de sa vie, et que nous pourrons, en les parcourant, compléter ou éclaircir le précis historique qu'on vient de lire.

Les éditeurs des œuvres de saint Bernard n'ont point retrouvé toutes les lettres qu'il avait écrites : celles qui subsistent [1] en font connaître plusieurs qui nous manquent; par exemple, une à Suger, quelques-unes à Innocent II, et à Eugène III. ' Toutefois, nous en possédons quatre cent quarante-quatre recueillies par dom Mabillon, et trente-six

Op. S. Bern. t. I. p. 1-400.

1 V. Bern. Epist. 33, 198, 203, 213, 223, 233, 253, 284, etc.

publiées par dom Martène ; en tout quatre cent quatre-vingt, ou du moins quatre cent trente-neuf, ′ en nous bornant à celles dont Bernard est véritablement l'auteur. Quarante et une sont en effet à écarter ; savoir, vingt-neuf [1] qui n'ont été insérées parmi celles de l'abbé de Clairvaux que parce qu'elles lui sont adressées, deux [2] qui ont été rédigées par son secrétaire Nicolas, six [3] dont l'authenticité n'est pas soutenable, et quatre [4] enfin qui, à quelques variantes près, ne sont, dans le Recueil du Martène, que de nouvelles copies d'épîtres déjà publiées dans les éditions des œuvres du saint abbé.

Ampl. coll. t. 1. p. 726-742.

Mabillon a divisé en trois séries les quatre cent quarante-quatre lettres qu'il a rassemblées. La dernière série ne comprend que vingt-sept pièces, dont presque aucune n'est à compter parmi les véritables écrits de saint Bernard. La série intermédiaire se compose de cent sept lettres qui n'avaient point encore été réunies, et que l'éditeur dispose dans l'ordre chronologique. Mais il s'abstient d'établir cet ordre entre les trois cent dix épîtres qui forment la première et principale série. Il les laisse telles qu'il les trouve dans les éditions précédentes, c'est-à-dire, arrangées sans méthode et presque au hazard. Il est fâcheux que Mabillon ait cru devoir tant de respect à cet ancien désordre, et qu'il n'ait pas fondu les trois séries, ou du moins les deux premières, en une seule chronologiquement disposée. ′ Ce que n'a point fait Mabillon, M. Brial vient de le faire pour un quart de ces épîtres, savoir pour celles qui concernent l'histoire de France, et ce travail nous sera fort utile.

Rec. des Hist. de Fr. t. 15. p. 541-625.

′ S'il nous fallait parcourir les quatre cent quatre-vingt lettres dans l'ordre où Mabillon et Martène les ont publiées, il nous suffirait d'abréger les notices qu'en a données dom Clémencet. Mais puisque ces notices font déjà partie d'un volume qui sert d'appendice à notre Histoire littéraire, nous nous imposerons une autre tâche, celle d'établir entre ces épîtres une

Hist. litt. de S. Bern. p. 51-210.

1 Ep. 122, 194, 229, 264, 326, 343, 344, 352, 373, 386, 388, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444.

2 Ep. 423, 424.

3 Ep. 418, 419, 420, 421, 422. Mart. 36.

4 Ep. 391. 316, 417, 413, reproduites dans le Recueil de Martène, sous les numéros 8, 10, 24, 33.

classification plus méthodique, et qui nous permette de les analyser beaucoup plus succinctement.

Pour classer les lettres de saint Bernard, on peut avoir égard ou aux dates, ou aux matières, ou aux personnes. Le premier système nous paraît préférable : mais il ne sera point inutile de prendre d'abord une idée sommaire des deux autres.

Les personnes à qui ces lettres sont adressées se divisent en quatre ordres : 1° des princes, des grands, des ministres, des hommes revêtus de quelque autorité ou dignité civile ; 2° le pape, les cardinaux, les légats, en un mot, le chef et les officiers de la cour de Rome ; 3° des archevêques, évêques, et autres ecclésiastiques séculiers ; 4° des abbés et des religieux ; 5° quelques hommes privés, la plupart peu connus, ou même anonymes.

Entre soixante-quinze lettres adressées à des souverains, à des seigneurs, à des cités, ou à des hommes publics, on en distingue deux à l'empereur Lothaire, deux au roi de France Louis-le-Gros, huit à Louis-le-Jeune, douze à Suger, six à Thibault, comte de Champagne, quatre aux Milanais, une aux Génois, une aux Pisans [1].

Cent quarante-six sont adressées à la cour de Rome, savoir, six à Honorius II, cinquante-sept à Innocent II, quatre à Célestin II, trente-quatre à Eugène III, quatorze à Aimeric, chancelier de l'église romaine, trente et une à divers cardinaux ou légats [2].

1 A Lothaire, ep. 139, 140 ; à Conrad, 183, 244, à Richère, impératrice, 137 ; à Louis VI, 45, 255 ; à Louis VII, 170, 220, 221, 226, 282, 303, 304, Mart. 23 ; à Suger, 78, 222, 266, 369, 370, 371, 376, 377, 378, 379, 380, 381 ; à Josselin, évêque de Soissons, ministre, 223, 225, 227, 263, 342 ; à Henri, roi d'Angleterre, 92, 138, à Roger, roi de Sicile, 207, 208, 209 ; à Alphonse, roi de Portugal, 308 ; à Sancia, princesse espagnole, 301 ; à une autre princesse espagnole, Mart. 35 ; à Mélisende, reine de Jérusalem, 206, 289, 354, 355 ; à Thibault, comte de Champagne, 37, 38, 39, 40, 41, 271 ; à Hugues, comte de Champagne, 31, à Henri, comte de Champagne, 279, à la duchesse de Bourgogne, 121 ; à Ida, comtesse de Nevers, 375 ; à Mathilde, comtesse de Blois, 300, 315 ; à Ermengarde, comtesse de Bretagne, 116, 117 ; à Guillaume, comte de Poitou, 127, 128 ; au comte d'Angoulême, 290 ; à Ildefonse, comte de Toulouse, 241 ; au duc et à la duchesse de Lorraine, 119, 120, à Simon, fils du Châtelain de Cambrai, 185, aux Romains, 243 ; aux Milanais, 131, 132, 133, 134 ; aux Génois, 129 ; aux Pisans, 130, aux Toulousains, 242. — Encycliques pour la croisade, 363.

2 A Honorius II, 13, 14, 46, 47, 49, 50, à Innocent II, 136, 150, 152, 155, 156, 158, 159.

Suivraient soixante-seize lettres à des archevêques, évêques ou dignitaires ecclésiastiques; par exemple, quatre à Henri, archevêque de Sens, trois à Atton, évêque de Troyes, trois à Geoffroi, évêque de Chartres, trois à Malachie, archevêque d'Irlande, etc. [1].

On en compterait cent quinze à des abbés ou des moines, et l'on remarquerait dans cette quatrième classe, neuf lettres à Pierre le Vénérable, abbé de Cluni [2].

Resteraient vingt-sept épîtres adressées à des personnages plus ou moins obscurs, dont quelques-uns même ne sont ni nommés, ni désignés [3].

Maintenant, si nous considérons, dans toutes ces lettres, les matières que l'auteur y traite, voici les cinq genres que nous y pourrons distinguer.

1° Cent soixante dix-neuf lettres monastiques, exhortant les uns à embrasser la profession religieuse, les autres à y persévérer; enseignant comment il en faut remplir les devoirs, ou comment on en peut atteindre la perfection; discutant les droits, les intérêts, les torts, les obligations, les affaires

161, 164, 166, 167, 169. 172. 171, 176-180, 184. 189, 190. 191, 198. 199, 210-218. 314, 318, 323, 328, 330, 337, 339, 340, 346-351. Mart. 11-19; à Célestin II, 192, 235, 358, 359; à Eugène III, 238, 239, 240, 245-249, 251, 252, 256-259, 261, 262, 268, 269, 270, 273, 275-278, 280, 283-285, 286, 291, 294, 298, 305, 309; à Aimeric, 15, 20, 48, 51-54, 157, 160, 162. 181, 311, 338; à divers cardinaux et légats, 16-19, 21, 163, 168, 188, 193, 196, 219, 224, 230, 231, 232, 236, 237, 287, 290, 295, 296, 302, 306, 307, 331-335, 367, 368.

1 A Henri, archevêque de Sens, 42, 43, 44, 182, 316; à Atton, évêque de Troyes, 23. 203. Mart. 7; à Geoffroi, évêque de Chartres, 55, 56. 57; à Malachie, 341, 356, 357; à divers prélats, etc. 8, 9, 10, 22, 24-30, 33-36, 58-64, 93, 95, 100, 123-126, 135, 151, 165, 173, 174, 175, 185, 187, 154, 197, 200, 202, 205, 272, 312, 319, 321, 329, 361, 362, 365, 372, 374, 390, 392-396, 402, 403, 411. Mart. 3.

2 A Pierre le Vénérable, 147, 148, 149, 228, 265, 267, 364, 387, 389; à divers abbés ou religieux, 1-7, 11, 12, 32, 65-77, 79-91; 94, 96, 99, 101, 102, 103, 106, 112, 114, 115, 141-146, 153, 154, 201, 204, 233, 234, 250, 253, 254, 260, 274, 281, 288, 293, 297, 310, 313, 317, 320, 322, 324, 325, 327, 336, 345, 353, 360, 366, 382-385, 391, 397-401, 404-408, 410, 413, 414, 417. Mart. 2, 21, 22, 25, 27, 31, 32.

3 Ep. 98, 104, 105, 107-111, 113. 118, 392, 409, 412. 415. 416, 426. Mart. 1, 4; 5, 6, 9, 20, 23, 26, 28, 30, 34.

particulières ou locales de certains moines ou de certains monastères[1].

2° Cent trente-trois lettres ecclésiastiques, relatives à l'élection de quelques évêques, à l'administration des diocèses, ou même au gouvernement général de l'église, par exemple, au schisme entre Innocent II et Anaclet[2].

3° Cinquante-quatre lettres politiques, dans lesquelles il s'agit d'affaires qui intéressent à-la-fois la religion et l'état, telles que les croisades et les démêlés entre le sacerdoce et l'empire[3].

4° Vingt-six lettres dogmatiques ou polémiques contre Abailard, contre les disciples de Pierre de Bruis, contre Arnauld de Brescia, contre la fête de l'immaculée Conception[4].

5° Quarante-sept lettres de complimens, de remerciemens, d'excuses, d'apologies, ou d'affaires purement personnelles[5].

Mais déjà nous avons divisé la vie de saint Bernard en

1 Ep. 1-7, 11, 12, 14, 15, 16, 32, 33, 34, 40, 41, 43, 44, 53-60, 56-68, 70-77, 79, 80, 82, 83, 84, 86, 87, 91, 92, 94, 95, 96, 99-115, 134, 141-146, 149, 153, 154, 173, 175, 184, 186, 197, 199, 200, 201, 207, 232, 233, 234, 251, 254, 257-263, 266, 267, 270, 273, 274, 277, 281, 283, 285, 286, 287, 292, 293, 297, 298, 299, 301, 306, 310, 313, 315, 316, 317, 320, 321, 322, 325, 341, 345, 355, 356, 359, 365, 366, 369, 370, 375, 378, 379, 382-385, 391, 394-401, 404, 405-409, 411-415, 417. Mart. 2, 3, 5, 20, 21, 22, 25, 27, 28, 31, 32, 35.

2 Ep. 8, 9, 10, 13, 19, 20, 22-30, 35, 42, 50, 51, 52, 61, 62, 124-127, 130, 131, 132, 135, 136, 138, 139, 150, 151, 152, 155-172, 176-180, 182, 185, 198, 202, 203, 210-215, 218, 235-240, 247-250, 252, 268, 269, 271, 275, 276, 278, 280, 282, 284, 290, 291, 294, 295, 296, 302, 305, 307, 309, 311, 318, 319, 323, 328, 329, 340, 342, 346, 347, 348, 353, 361, 362, 367, 374, 392, 393, 410, 425, 426. Mart. 7, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 29.

3 Ep. 37, 38, 39, 45-49, 78, 97, 120, 128, 129, 133, 137, 140, 183, 206, 208, 209, 216, 217, 219-226, 230, 244, 245, 246, 255, 256, 279, 288, 289, 300, 303, 308, 314, 324, 354, 358, 363, 364, 371, 376, 377, 380, 416.

4 Ep. 69, 98, 174, 187-193, 185, 196, 241, 242, 243, 327, 330-338, 403.

5 Ep. 17, 18, 21, 63, 81, 85, 88, 89, 90, 93, 116-119, 123, 147, 148, 181, 204, 205, 227, 228, 253, 265, 272, 304, 312, 349, 350, 351, 357, 368, 381, 387, 389, 390, 402. Mart. 1, 4, 6, 9, 15, 16, 23, 24, 26, 30.

cinq époques, et c'est dans cet ordre chronologique que nous allons parcourir ses lettres. Toutefois, comme nous n'en trouvons aucune qui appartienne à la première de ces époques, aucune qui soit antérieure à l'année 1119, nous n'aurons ici à distinguer que quatre classes d'épîtres : la première, depuis 1119 jusqu'à la mort du pape Honorius II, en 1130; la seconde, durant le schisme, jusqu'en 1138; la troisième, jusqu'à la mort de Célestin II, en 1145; et la quatrième sous le pontificat d'Eugène, jusqu'en 1153.

De quatre-vingt-treize lettres qui appartiennent à la première époque, la plus ancienne est de 1119 : ' elle est adressée à Robert, que Bernard appelle son neveu, et qui était réellement son cousin germain. Destiné, offert à l'ordre de Cluni, mais ayant fait profession à Cîteaux et religieux de l'abbaye de Clairvaux, Robert fut reconquis par les clunistes, qui obtinrent de Rome un bref qui le déliait de tout engagement avec les cisterciens. Bernard en appelle à Jésus-Christ; il conteste au pape le pouvoir d'annuller des vœux; il ménage encore moins les clunistes, et sur-tout le prieur qui a enlevé Robert; il adresse à celui-ci de tendres plaintes, et le presse de revenir à Clairvaux. Pierre-le-Vénérable l'y renvoya quelques années plus tard; mais, en 1119, l'éloquente épître de Bernard demeura sans effet. ' Vers le même temps, il écrivit à un chanoine régulier nommé Foulques, pour le rappeler au cloître qu'il avait déserté. ' Trois lettres, composées en 1120, concernent Drogon, depuis cardinal évêque d'Ostie, mais qui alors, religieux de Saint-Nicaise de Reims, venait d'abandonner cette communauté pour vivre plus saintement à Pontigni. En écrivant à l'abbé de Saint-Nicaise, saint Bernard désapprouve la fuite de Drogon; et nous voyons même qu'il avait adressé à Hugues, abbé de Pontigni, une lettre qui ne subsiste plus, et dans laquelle, selon toute apparence, Hugues était invité à renvoyer le fugitif. Mais on a conservé une seconde lettre de l'abbé de Clairvaux à ce même Hugues, laquelle explique ou même rétracte la précédente; ' et nous avons, de plus, une lettre où Drogon est félicité de sa retraite en une maison plus régulière. En 1125, un moine échappé de l'abbaye de Saint-Germer-de-Flay, est reçu à Clairvaux : à deux reprises, l'abbé et les religieux de Saint-Germer le redemandent; mais, quelque vives que soient leurs plaintes, Bernard soutient que, n'ayant jamais entendu parler de l'abbaye de Saint-Germer, il n'est point

Ep. 1.

Ep. 2.

Ep. 32. 33. 34.

Ep. 67. 68.

tenu d'y renvoyer le moine qu'il vient d'accueillir. C'était
alors qu'Arnould, abbé de Morimond, quittait ce monastère
et entraînait dans sa désertion plusieurs religieux, dont l'un
Ep. 4. 5. 6. 7. se nommait Adam : ′ quatre lettres de saint Bernard tendent
à les ramener dans l'asyle où leurs vœux devaient les fixer.
En vain ils se prévalent d'une permission du pape : Bernard
prétend que ce qui est mal, est mal encore après qu'un pape
Ep. 87. l'a autorisé. ′ C'était aussi du consentement de son évêque
qu'Oger renonçait à la fonction d'abbé d'une communauté
de chanoines réguliers : saint Bernard veut qu'il la reprenne.
Ep. 88. 89. ′ Dans deux autres lettres au même Oger, l'abbé de Clairvaux
parle avec beaucoup de modestie de ses propres ouvrages,
spécialement d'un panégyrique de la Sainte Vierge. Il ne
veut plus enseigner; un pécheur tel que lui, revêtu de l'habit
monacal, ne doit que gémir [1]. Il écrit brièvement, parce
Ep. 90. qu'on est en carême, temps de silence. ′ Oger, dans une qua-
trième missive, est exhorté à n'être point un correspondant
trop assidu : la véritable amitié se maintient sans de longues
Ep. 82. écritures. ′ Un autre abbé, celui de Saint-Jean de Chartres,
songeait de même à quitter sa place pour aller chercher la
solitude et le repos dans la Palestine : Bernard n'applaudit
Ep. 30. pas à ce dessein. ′ Il n'approuve pas davantage les nouveaux
établissemens monastiques projetés par Adalbéron, prieur
Ep. 75. de l'église de Metz, et par Artaud, abbé de Prully. ′ Les éga-
remens de certains religieux lui donnent lieu de recomman-
der aux supérieurs tantôt la sévérité, tantôt l'indulgence :
Ep. 83. 84. ′ c'est pour de telles causes qu'il écrit à Simon, abbé de Saint-
Ep. 79. Nicolas-au-Bois; ′ à Luc, abbé de Cuissy; [a] à Guy, abbé de
[a] Ep. 80. Ep. 76. Molême; ′ aux chanoines réguliers de Saint-Pierre-Mont; [a] à
[a] Ep. 85. 86. Ep. 69. 70. Guillaume de Saint-Thierry; [b] à Guy, abbé de Trois-Fon-
taines. Les deux lettres adressées à ce dernier méritent quel-
que attention; la première, parce qu'il y est question d'une
messe célébrée sans vin, le calice ne contenant que de l'eau
pure, distraction grave, dont il faut, selon saint Bernard,
se repentir, et pourtant se consoler; la seconde, parce que
dom Mabillon en a retranché comme apocryphes certaines
lignes où l'auteur condamne la conduite trop rigoureuse qu'il
a tenue lui-même envers un de ses inférieurs. Ce passage
existe dans cinq manuscrits du XIIe ou du XIIIe siècle, et

1 Vel monachi quod esse videor, vel peccatoris quod sum, officium non est docere, sed lugere.

nous ne voyons pas pourquoi le zèle ardent du jeune abbé de Clairvaux n'aurait pas pu l'entraîner au mouvement passionné qu'il se reproche. ' Dans une lettre à Geofroi, évêque Ep. 55. de Chartres, il s'agit aussi d'un moine qui a quitté son état : ' c'est peut-être à l'occasion de ce moine qu'une seconde épître Ep. 57. au même prélat traite des engagemens monastiques. ' Une Ep. 56. troisième lettre à l'évêque de Chartres a pour sujet l'antechrist, et ce qu'en pensait le vénérable Norbert. L'antechrist était attendu à la fin du XIIe siècle, et saint Norbert partageait, accréditait cette opinion. ' Une lettre sans date, mais Mart. ep. 31. adressée à des religieux en un temps de famine, pour les exhorter à faire l'aumône, pourrait être de 1125. ' En écrivant Ep. 11. à Guignes et aux Chartreux, saint Bernard les entretient de la charité : s'aimer soi-même, aimer Dieu pour soi, l'aimer pour lui, n'aimer que lui, voilà quatre degrés dont le dernier n'est point, selon l'auteur, accessible aux mortels. Dans une seconde lettre aux mêmes religieux, ' il exprime le regret Ep. 12. de n'avoir pu les visiter en passant près de leur demeure. Il fait la même excuse aux moines de Trois-Fontaines, ' et les Ep. 71 console de la mort de leur abbé Roger. On connaît assez peu les chanoines réguliers d'Audicourt, au diocèse de Châlons-sur-Marne, ' que saint Bernard remercie avec une humilité Ep. 3. profonde des complimens qu'ils lui ont prodigués. Il repousse également les louanges dont l'a comblé Rainaud, Ep. 72. 73. 74. 413. (Mart. 33.) abbé de Foigny : ' un vers de la première héroïde d'Ovide,

Quando ego non timui graviora pericula veris?

est cité dans l'une des quatre épîtres à Rainaud, et les mots qui amènent cette citation, *juxtà tuum Ovidium*, donnent lieu de croire que les poésies d'Ovide ne déplaisaient point à l'abbé de Foigny, ni même à celui de Clairvaux. Un novice avait été trop sévèrement traité, tant par Rainaud que par un autre religieux de Foigny : ' Bernard leur écrit en faveur Ep. 114. de cet élève. Après avoir recueilli et retenu à Clairvaux le nommé Philippe, parti de Lincoln pour aller à la Terre-Sainte, ' il prie l'évêque de Lincoln de permettre à ce pèlerin Ep. 64. de ne point achever un tel voyage : Clairvaux est une Jérusalem ; Philippe a su abréger sa route ; il est véritablement arrivé. ' Une lettre à l'abbé d'Anchin, Alvise, a aussi pour Ep. 65. but de justifier la liberté qu'on a prise de garder à Clairvaux un moine d'Anchin. Mais il paraît qu'Alvise s'en plaignit ; car Bernard réclame, pour regagner son amitié, ' l'interven- Ep. 66.

tion de Geoffroy, abbé de Saint-Médard de Soissons. On aperçoit en des épîtres du même temps la trace de quelques autres démêlés du saint abbé; par exemple, avec Hugues Farsit, avec Gérard, abbé de Pottières, avec Henri, ' évêque

Ep. 35. 36.

de Verdun. Farsit, d'abord exhorté à rétracter une erreur sur les sacremens, est ensuite reconnu pour orthodoxe; mais il est invité à laisser en paix la mémoire d'un prélat

Ep. 81.

que Mabillon croit être Guillaume des Champeaux. ' Gérard se figure qu'on a indisposé contre lui le comte de Nevers,

Ep. 62. 63.

et l'on se justifie de ce reproche. ' Henri prétend qu'on a censuré sa conduite ; on proteste qu'il n'en est rien : aurait-on voulu condamner un prélat absent, et sans connaissance de cause? On lui recommande une femme pénitente et un monastère récemment fondé dans son diocèse. L'évêque de Châ-

Ep. 58.

lons-sur-Marne, Ébale, ' est supplié de maintenir un abbé que des chanoines réguliers ne veulent pas reconnaître.

Ep. 59.

' Guillencus est sollicité en faveur de l'abbaye de Molême;

Ep. 60.

et, dans une autre lettre, ' il est exhorté à céder certains

Ep. 397.

biens à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon. ' Les religieux de Marmoutiers plaidaient contre des clercs ou des chanoines, et ne voulaient pas s'en tenir au jugement prononcé par l'évêque de Chartres et par le comte de Champagne; opiniâtreté peu chrétienne contre laquelle s'élèvent de concert les

Ep. 91.

abbés de Pontigny et de Clairvaux. ' Une attention particulière est due à l'épître que saint Bernard adresse aux abbés assemblés à Soissons et délibérant sur des réformes monastiques : ses occupations ne lui permettent pas d'être au milieu d'eux ; il attend tout de leur zèle; il espère que, sourds aux murmures des méchans, ils rétabliront l'honneur du

Ep. 78. (Rec. des hist. de Fr. t. 15. ep. Bern. 10.)

cloître. ' Mais une lettre plus mémorable encore, est celle où Suger est félicité de l'amendement de ses mœurs et de la réforme introduite enfin dans l'abbaye de Saint-Denis. Deux scandales affligeaient l'église : l'un était la conduite de Suger

Duæ nostris temporibus ortæ sunt in ecclesiâ novæ et execrandæ præsumptiones.

(*tua illa pristinæ tuæ conversationis insolentia*); ' ce premier désordre a cessé, et le scandale qui dure encore, est celui que donne Étienne de Garlande. Insatiable de bénéfices, archidiacre, doyen, prévôt en diverses églises, Étienne est de plus sénéchal. Suger doit-il rester l'ami d'un ambitieux qui, se faisant à-la-fois prêtre et soldat, ne sait être ni l'un ni l'autre?

Les cinquante-quatre lettres que nous venons de parcourir concernent en général des affaires monastiques, et sont pres-

que toutes adressées à des religieux. Saint Bernard avait encore quelque répugnance à s'occuper d'intérêts étrangers aux monastères. ' En 1127, il déclare qu'il n'aime point à sortir de son cloître et s'excuse ainsi auprès de Pierre, cardinal légat, qu'il n'est point allé voir. ' Sous la même date, il donne à ce cardinal une liste de ses ouvrages, qu'il réduit à un petit traité de l'humilité, quatre homélies sur la Sainte Vierge, des lettres à diverses personnes, et ce qu'on a pu recueillir de ses sermons. ' Il recommande, tant à ce même Pierre qu'à Aimeric, chancelier de l'église romaine, des députés de l'église de Reims et les moines de Saint-Bénigne de Dijon. [a] Deux religieux et Vivien, abbé de Hautecombe, sont, en d'autres lettres, recommandés à Aimeric, ' que Bernard entretient ailleurs des obstacles qu'on oppose à ceux qui veulent faire le bien. ' En 1128, il compte parmi ses écrits un opuscule sur la grace et le libre arbitre : c'est encore à Aimeric qu'il parle de cette production, ' en exprimant vivement le désir de n'être chargé d'aucune affaire. Les lettres à Aimeric avant 1130 sont au nombre de huit, ' en y comprenant les deux qui concernent l'évêque de Paris et l'archevêque de Sens, et sur lesquelles nous reviendrons. Bernard écrit aussi à Mathieu, légat du saint siège, pour se plaindre de ce qu'on l'arrache de son cloître. ' S'il s'agit, dit-il, d'affaires simples et faciles, on n'a pas besoin de moi ; si elles sont épineuses, elles exigent une capacité que je n'ai pas. Ricuin, évêque de Toul, lui avait adressé un pécheur : il répond qu'il ne lui appartient pas de se mêler de fonctions pastorales. ' Dans un autre billet, il demande excuse à Ricuin d'avoir, ' sans le consentement de ce prélat, reçu à Clairvaux un religieux de Toul. ' Des lettres à Etienne, évêque de Metz, à Atton de Troyes, à Gilbert de Londres, à Hugues, archevêque de Rouen, à Raynaud, archevêque de Reims, à Hildebert de Tours, ne contiennent que des félicitations, ou des remerciemens, ou des conseils. ' Les quatre vertus cardinales sont recommandées à Guy, évêque de Lausanne, dans un billet de six lignes. ' Quelques années auparavant, Bernard avait, au contraire, adressé à l'archevêque de Sens une très-longue épître sur les mœurs et les devoirs d'un évêque. ' Cette pièce est d'une telle étendue, que Mabillon l'a placée parmi les opuscules, où nous la retrouverons. ' Deux autres lettres à ce même prélat de Sens sollicitent sa bienveillance en faveur de l'abbaye de Molême. [a] Une lettre à Humbaud, archevêque

Ep. 17.
Ep. 18.
Ep. 19. 20. (Rec. des Hist. de Fr. t. 15. ep. Bern. 8. 9.)
[a] Ep. 16. 15.
Ep. 53. 54.
Ep. 311.
Ep. 52.
Ep. 48. 51. (Rec. des Hist. de Fr. t. 15. ep. Bern. 14. 12.)
Ep. 21.
Ep. 61.
Ep. 396.
Ep. 29. (Rec. des Hist. de Fr. t. 15. ep. Bern. 1.)
Ep. 23. 24. 25. 312. 123.
Ep. 26.
Ep. 42.
Ep. 43. 44.
[a] Ep. 22. (Rec. des Hist. de Fr. t. 15. ep. Bern. 1.)

de Lyon, légat du saint siége, a pour but de faire valoir les droits de l'évêque de Meaux, dont l'abbé de Rebais déclinait la juridiction.

Ep. 31. (Rec. des Hist. de Fr. t. 15. ep. Bern. 2.)
Ep. 37. 38. 39. 40. 41.

' Nous avons à remarquer une épître à Hugues, comte de Champagne : il s'est fait Templier, on l'en félicite; il a doté Clairvaux, on l'en remercie. ' Ce Hugues était parent du comte Thibaut, auquel Bernard recommande un moine indigent et pieux, un autre moine fort âgé, des chanoines réguliers, une veuve, un concile qui va se tenir à Troyes, et sur-tout le nommé Humbert, qui, pour s'être battu en duel, vient d'être condamné à perdre la vue, avec confiscation de ses biens. Trois fois l'abbé de Clairvaux intercède pour ce Humbert auprès de l'inexorable comte. Mais voici deux affaires plus importantes.

Ep. 45. (Rec. des Hist. de Fr. t. 15. ep. Bern. 5.)

Le roi Louis VI ayant fait saisir, comme nous l'avons dit, le revenu de l'évêque de Paris, Etienne, et celui-ci ayant jeté un interdit sur les terres du monarque, Bernard, au nom de tous les abbés de l'ordre de Cîteaux, rédigea une lettre à Louis, et la lui remit en main propre. ' On est moins étonné des menaces que les abbés y font au roi, que du ton familier qu'ils prennent avec sa majesté. C'est au nom de leur amitié mutuelle et fraternelle (*per eam quæ invicem est amicitiam et fraternitatem*) qu'ils l'avertissent et le conjurent de se désister de sa coupable entreprise. Le prince s'étant obstiné, il fallut écrire au souverain pontife, Honorius II. ' A ce pape sont adressées deux autres lettres de Bernard, étrangères à ce grand démêlé; l'une en faveur d'Albéric élu évêque de Langres, l'autre pour l'église de Dijon, contre les moines de Luxeuil. ' Mais lorsqu'Honorius eut levé l'interdit lancé par Etienne, une relation de toute cette affaire fut rédigée par Bernard, au nom de Geoffroi, évêque de Chartres, et présentée au chef de l'église. ' On y gémissait des effets de son bref; la spoliation restait impunie, la licence n'avait plus de frein. *Hoc denique litteris vestris factum est, ut malè ablata pejùs teneantur, et reliqua passim in dies rapiantur, eò utique securè, quò impunè illa retinentur.* ' Mêmes complaintes dans une lettre souscrite en 1128 par Bernard et par Hugues de Pontigny : leur tristesse est profonde, quand ils voient l'église perdre son honneur sous Honorius, HONOREM *ecclesiæ* HONORII *tempore læsum.* Selon toute apparence, ce n'est point sans intention que les mots *honorem* et *Honorii* sont ainsi rapprochés; et quelque

Ep. 13. (Rec. des Hist. de Fr. t. 15. ep. Bern. 3.)
Ep. 14. (Rec. des Hist. de Fr. t. 15. ep. Bern. 7.)
Ep. 47.
Ep. 46. (Rec. des Hist. de Fr. t. 15. ep. Bern. 6.)

sérieuse que soit la matière, quelque affligé que soit le rédacteur, il ne s'interdit pas les jeux de mots. Du reste, l'extrême nécessité a pu seule entraîner Hugues et Bernard hors de leur cloître : ils voudraient qu'on les eût dispensés de paraître en public. *(Magna nos necessitas in publicum traxit.)* ' La nécessité les ramena de nouveau sur la scène en 1129, lorsque Henri, archevêque de Sens, accusé de simonie, et redoutant les juges que Louis-le-Gros se disposait à lui donner, voulut être jugé par le pape, et mit dans ses intérêts les abbés cisterciens. Étienne de Cîteaux, Hugues de Pontigny, et Bernard de Clairvaux, écrivirent à Honorius. C'est dans cette lettre que Louis-le-Gros est appelé nouvel Hérode, *alter Herodes.* Le pape lui-même, à qui l'on parle, est assez peu ménagé. On rappelle sa conduite dans l'affaire d'Étienne de Paris, d'Étienne que Dieu soutint, quand Rome aidait à le renverser. Malgré toutes ces plaintes, Honorius renvoya l'affaire de Henri devant le roi de France, et Bernard écrivit au pape une dernière épître, ' réclamant pour l'archevêque de Sens, s'il venait à être condamné, le droit d'en appeler au saint Siége. Nous avons déjà indiqué deux lettres au chancelier Aimeric, ' qui sont relatives à ces affaires d'Étienne et de Henri. Bernard y tient le même langage; mais, en outre, il repousse les accusations qui déjà s'élevaient contre lui, et dont le principal auteur pouvait bien être cet évêque de Verdun dont nous avons fait mention. Le saint abbé demande à rester en paix ; il supplie qu'on lui permette, ou même qu'on lui enjoigne de ne plus se mêler d'affaires étrangères à son couvent. Au fond, personne ne lui avait ordonné de soutenir contre son roi des prélats rebelles : il ne tenait qu'à lui de s'abstenir d'intrigues interdites aux cénobites, et de se prescrire le respect dû au souverain.

Ep. 49. (Rec. des Hist. de Fr. t. 15. ep. Bern. 11.)

Ep. 50. (13. dans le Rec. des Hist. de Fr. t. 15.)

Ep. 48. 51.

Telles sont les lettres qu'écrivit saint Bernard depuis 1119 jusqu'au schisme de 1130. Nous en rétablissons dans une note [1] l'ordre chronologique, dont nous avons été obligés

1 Ann. 1119, ep. 1.
Ann. 1120, ep. 2, 3, 32, 33, 34.
Ann. 1123, ep. 29.
Ann. 1125, ep. 4, 5, 6, 11, 12, 31, 61, 396, 67, 68, 85. Mart. 31.
Ann. 1126, ep. 7, 13, 15, 16, 30, 58, 87.
Ann. 1127, ep. 17, 18, 21, 22, 39, 40, 41, 45, 47, 69-74, 413, 414, 75, 88, 89, 90. Ann.

de nous écarter quelquefois pour rapprocher les matières. Nous en userons de même à l'égard des lettres qui appartiennent aux autres périodes de la vie du saint abbé.

On trouvera qu'il en a écrit cent huit durant le schisme, si l'on comprend dans ce nombre une trentaine de pièces non datées et dont il serait impossible de fixer la date précise, mais qui semble se placer entre 1130 et 1138. Nous allons rencontrer encore dans cet intervalle beaucoup d'é-
Ep. 111. pîtres purement monastiques. ' Lettre au nom du moine Élie à son père Ingorran et à sa mère Yvette, lettre fort dure et bien peu filiale, où ce moine dit à ses parens qu'ils aiment mieux l'entraîner dans leur ruine que le voir triompher sans
Ep. 112. eux. ' Épîtres de l'abbé de Clairvaux à Geoffroy de Lisieux,
Ep. 99. que ses parens ont arraché du cloître; ' à un religieux mal à
Ep. 101. propos accusé d'avoir quitté son monastère; ' à des moines, pour les prier de recevoir avec indulgence un de leurs frères
Ep. 102. qu'on leur renvoie; ' à un abbé pour lui conseiller d'être sé-
Ep. 105. 104. vère; ' à Romain, sous-diacre de Rome, et à maître Gautier
Ep. 107. 411. de Chaumont, pour qu'ils embrassent la vie monastique; ' à un anglais nommé Thomas, qui a pris l'engagement de se
Ep. 106. retirer à Clairvaux et qui n'accomplit pas ce vœu; ' à l'anglais Henri Murdach, qui songe aussi à devenir moine, et que son goût pour l'étude retient dans le monde. Bernard lui promet qu'il trouvera dans les forêts bien plus de lumières que dans les livres; que les arbres et les rochers lui enseigneront ce qu'il n'apprendrait d'aucun maître. *Aliquid ampliùs invenies in sylvis quàm in libris: ligna et lapides docebunt te quod à magistris audire non possis.* Consulté par Geoffroy, qui gouvernait l'abbaye de Sainte-Marie d'Yorck,
Ep. 94. 313. ' Bernard se défie de sa propre sagesse; toutefois il approuve des religieux qui ont déserté ce couvent pour prendre un genre de vie plus austère. Ils ont embrassé la réforme, il les
Ep. 97. en félicite: ' ils ont fondé l'abbaye de Fontaines, il compli-
Ep. 95. mente Richard, leur nouvel abbé: ' ils ont été traités avec bienveillance par Turstin, archevêque d'Yorck, il en remercie
Ep. 319. ce prélat qu'une autre épître, ' d'une date postérieure, détourne du projet de quitter son siége. L'abbé de Fontaines

Ann. 1128. ep. 46, 14, 19, 20, 23, 35-38, 42, 43, 44, 52-57, 63, 76, 78, 82.
Ann. 1129, ep. 49, 51, 50, 48, 59, 60, 62, 64, 65, 66, 83, 84.
Ann. 1130, ep. 24, 25, 26, 79, 80, 81, 86, 91, 311, 312, 123, 397.

étant mort, l'élection de son successeur occupa Bernard, qui envoya, pour y présider, Henri, abbé de Vauclair, et en instruisit le prieur de Fontaines, Alexandre. ' Une lettre à Henri de Vauclair ' lui prescrit d'accepter la dignité d'abbé de Fontaines, si elle lui est déférée par les suffrages des religieux. Henri fut élu en effet; il accepta, et dans la suite il devint archevêque d'Yorck. ' On ignore quel est le moine à qui saint Bernard adresse un magnifique éloge de la pauvreté. Là sont exposés tous les motifs de mépriser les biens de ce monde : ' les posséder est un fardeau, les aimer une souillure, et les perdre un tourment. C'est au chartreux Bernard des Portes que Bernard de Clairvaux envoie ses sermons sur le cantique des cantiques, ' pour être examinés avec soin et critiqués sans indulgence. ' Guarin, abbé des Alpes, est félicité ' d'avoir entrepris la réforme de ce monastère; ' Bouchard, abbé de Balerne, d'avoir fait de rapides progrès dans la vertu; Hugues, neveu de l'évêque de Grenoble, d'avoir embrassé la vie monastique. Mais Humbert, qui abdique la fonction d'abbé d'Igny pour vivre à Clairvaux en simple religieux, ' est blâmé de cette désertion comme d'une impiété. Humbert persista néanmoins et mourut à Clairvaux. Les religieux du monastère des Alpes ayant perdu leur abbé, récemment élu évêque, ' saint Bernard les console, et les exhorte à lui donner un digne successeur. ' Il avertit l'abbesse de Favernay qu'il ne suffit pas de réparer les murs d'un couvent, qu'il faut encore y ramener l'habitude des vertus claustrales. ' Il parle à une vierge nommée Sophie des avantages de la virginité. Sophie était née de parents illustres, honneur moins grand que de s'être placée dans le petit nombre de vierges sages. *Illustrior quòd de paucis facta es, quàm quòd orta de magnis.* ' Il témoigne aussi à Béatrix, noble et dévote personne, beaucoup d'estime et d'amitié. ' Il conseille à une religieuse du monastère de Notre-Dame de Troyes de rester dans ce couvent, et de ne pas chercher ailleurs une perfection imaginaire. Une autre religieuse, après s'être livrée à quelques dérèglemens, était rentrée dans le devoir : ' il s'en réjouit avec elle; et, en lui parlant des fautes qu'elle a commises, spécialement de la manière dont elle s'habillait, il s'exprime en ces termes : *Vestitus ornatior, wimplatæ magis quàm velatæ congruens.* Quelques éditeurs avaient changé *wimplatæ* en *uni inflatæ :* Mabillon rétablit *wimplatæ.* La *wimple, guimple* ou *guimpe*, était alors une parure mon-

Ep. 320.
Ep. 321.
Ep. 103.
Possessa onerant, amata inquinant, amissa cruciant.
Ep. 153. 154.
Ep. 254.
Ep. 146.
Ep. 322.
Ep. 141 | Quid non impietatis habet hæc tua fuga?
Ep. 142.
Ep. 391. (8 de Mart.)
Ep. 113.
Ep. 118.
Ep. 115.
Ep. 114.

daine, et le voile distinguait les femmes les plus modestes :

> Moult fut humiliante et simple,
> Elle eut un *voile* en lieu de *guimple*,

Not. in Bern. p. XLIII. ' dit un vieux poète français cité par Mabillon, d'après Borel. Afin de rassembler ici toutes les lettres écrites par saint Bernard à des femmes, entre 1130 et 1138, nous en indiquerons

Ep. 119. 120. deux à la duchesse de Lorraine, Adélaïde, ' pour la prier, elle et son mari, Simon, de confirmer une exemption accordée aux religieux de Clairvaux, et pour les exhorter à céder un château qu'ils se disposaient à défendre par les

Ep. 116. 117. armes; ' deux à la duchesse de Bretagne, Ermengarde, pour applaudir à sa piété et la soutenir dans la voie du salut;

Ep. 121. ' une à Mathilde, duchesse de Bourgogne, pour l'inviter à

Ep. 315. consentir au mariage d'un de ses vassaux; ' une à Mathilde, reine d'Angleterre, en faveur des moines de la Chapelle, au diocèse de

Ep. 137. Boulogne-sur-Mer; ' une enfin à l'impératrice Richère, en faveur des Milanais.

Le vif intérêt que prend saint Bernard aux moines et aux monastères continue de se manifester dans ses épîtres aux

Ep. 93. évêques et aux seigneurs. ' Il recommande l'abbé Oger à

Ep. 175. Henri de Blois, évêque de Winchester; ' les chevaliers du

Ep. 100. Temple au patriarche de Jérusalem. ' Il remercie un évêque qui n'est point nommé de la charité qu'il a exercée envers des cénobites. Éloigné de sa propre abbaye, Bernard écrit

Ep. 143. 144. deux fois aux religieux de Clairvaux ' pour s'excuser et se

Ep. 145. plaindre de sa longue absence : ' il écrit aux abbés assemblés à Cîteaux, les conjurant de compatir à ses peines, de prier Dieu pour lui et d'obtenir son retour. Voilà celles des lettres de cette époque qu'on pourrait distinguer par les qualifica-

Ep. 135. tions de monacales, ascétiques ou mystiques. ' Joignons-y celle qui s'adresse à Pierre, évêque de Pavie, et qui exprime

Ep. 98. de profonds sentimens d'humilité; ' celle encore qui ne parle que des Macchabées, et qui n'a ni inscription ni date. Pourquoi les Macchabées sont-ils les seuls saints de l'Ancien-Testament dont l'église célèbre la fête? c'est, dit l'auteur, parce qu'ils sont des martyrs semblables à ceux que l'église honore.

Il s'agit principalement d'affaires ecclésiastiques ou épis-

Ep. 8. 9. 10. copales dans des lettres ' à Brunon, archevêque de Cologne;

Ep. 27. 28. ' à Ardution, évêque de Genève; [a] à Eustache, usurpateur du

[a] Ep. 185. siége de Valence, en Dauphiné; à Henri, archevêque de

Sens. Brunon, élu archevêque de Cologne, demandait s'il devait accepter : la réponse est indécise ; seulement on s'efforce de lui inspirer de l'humilité, de la crainte ; on lui conseille de réprimer sévèrement les abus et les crimes. Ardution reçoit des leçons du même genre, et l'un s'applique d'autant plus à les lui inculquer, que sa vie passée n'a pas été fort édifiante. On prêche aussi la pénitence à Eustache. ' Pour Henri, il avait destitué son archidiacre ; il en est amèrement réprimandé. ' On se plaint de sa dureté haïssable, *odibilem duritiam*. Croit-il que la justice ait disparu de l'univers comme de son cœur ? [a] Une autre lettre, adressée à la fois à l'archevêque de Sens et au chancelier Aimeric, parle d'un jeune homme qui se propose de remettre à des moines des biens qu'il possède au mépris des saints canons de l'église ; il faudra bien se garder d'empêcher cette restitution.

Ep. 182.

An putatis perisse justitiam de toto orbe sicut de corde vestro?

[a] Ep. 316.

Mais les lettres les plus importantes que Bernard ait écrites, sous cette seconde époque, sont celles où il défend la cause d'Innocent II contre Anaclet. ' Tel est le principal sujet des épîtres à Hildebert, archevêque de Tours, à Geoffroy de Loroux, aux évêques de Limoges, de Poitiers et de Périgueux, à Philippe, usurpateur d'un siége archiépiscopal, à Guillaume, duc d'Aquitaine, à Henri, roi d'Angleterre, aux Génois, aux Pisans, aux Milanais, à Louis VI, roi de France, et à l'empereur Lothaire. Conrad, duc de Zéringen, est le seul prince auquel Bernard écrive sans l'entretenir du schisme : ' il se borne à le détourner du projet de faire la guerre au duc de Genève, Amédée. Mais dans les autres lettres que nous venons d'indiquer, l'anti-pape Anaclet, ou Pierre de Léon, est peint sous les plus noires couleurs : tous les textes de la Bible où il s'agit de la cruauté du lion lui sont appliqués. Son légat, Gérard d'Angoulême, est chargé des mêmes imprécations. Anaclet et Gérard sont, en propres termes, appelés deux bêtes, ' l'une plus féroce, l'autre plus maligne ; *illa ferocior, ista callidior*. Trois motifs déterminent à préférer Innocent : c'est un élu plus digne, son élection est plus légale, et sa conduite plus régulière. *Et electus dignior, et electio sanior, et actio ordinabilior*. Le duc d'Aquitaine, s'il favorise Pierre de Léon, s'il continue de maltraiter les clercs de Saint-Hilaire, est menacé de la vengeance divine : ' sur lui vont s'appesantir des mains redoutables aux rois de la terre. Quant au roi de la Grande-Bretagne, il est si bien disposé en faveur du véritable pape, que Bernard, en 1133, se contente d'exciter le zèle de ce prince par un simple billet, plus

Ep. 124. 125. 126. 131. (15. 16. 17. 32. dans le Rec. des Hist. de Fr. t. 15.)

Ep. 97.

Ep. 127. 128. (18. 28. de S. Bern. t. 15 du Rec. des Hist. de Fr.)

Terribili et qui aufert spiritum principum, terribili apud reges terræ.

court encore que celui qu'il lui avait adressé l'année précédente, ' en lui recommandant des moines envoyés pour fonder l'abbaye de Rieval. L'abbé de Clairvaux remercie les Génois de leur dévouement à la bonne cause; ª il les appelle un peuple dévot, gens honorables, cité illustre. ' Il loue les Pisans de leur résistance aux menaces et aux séductions de Roger, *tyran* de Sicile. ' Il félicite les Milanais d'avoir abandonné Anaclet, et leur parle de la puissance pontificale avec une exagération très-remarquable. Le pape, dit-il, peut évoquer des confins du monde et citer à son tribunal les personnages du rang le plus sublime; il le peut, non pas une fois, deux fois, mais toutes les fois qu'il le juge à propos. ' Le zèle de Louis-le-Gros contre les schismatiques semblait refroidi; on craignait qu'il ne permît pas aux prélats français de se rendre au concile de Pise, convoqué en 1134 par Innocent II. Une lettre de saint Bernard a pour but d'obtenir cette permission. Pourquoi, dit-il au prince, pourquoi votre fureur s'allume-t-elle contre l'élu de Dieu, contre celui que votre *sublimité* a préféré, même soutenu? En 1135, l'empereur Lothaire est prié de réprimer les partisans de l'anti-pape, ' d'arracher la Sicile des mains du schismatique Roger, et de renoncer à toute prévention contre les Pisans. ' La dernière épître sur le schisme est celle qui annonce à Geoffroi, prieur de Clairvaux, que les rebelles viennent de se jeter aux pieds du saint père, et de lui prêter serment de fidélité.

Ep. 138. (19. dans le Rec. des Hist. de Fr. t. 15.) | Ep. 92.
ª Ep. 129.
Ep. 130.
Ep. 131. 132. 133. 134.
Ep. 255. (22. dans le Rec. des Hist. de Fr. t. 15.)
Ep. 139. 140.
Ep. 317.

Vingt-six épîtres, dans ce même intervalle de 1132 à 1138, ont été adressées à Innocent II, et voici à quelles fins elles tendent. ' Venger la mort de Thomas, prieur de Saint-Victor, attaqué sous les yeux de l'évêque de Paris par un archidiacre exacteur; ne point écouter cet archidiacre, qui s'est réfugié à Rome, comme si le saint siége était un asyle pour les meurtriers et une taverne de brigands; ' punir les assassins d'Archambaud, sous-doyen de l'église d'Orléans; secourir cette église, dont les membres sont dispersés; traiter avec clémence un jeune homme nommé Daufin, chef des voleurs qui ont pillé les évêques revenant du concile de Pise; ' ne plus espérer la réconciliation des villes de Crémone et de Milan, si l'on n'emploie des moyens plus efficaces; ' prononcer entre Philippe et Hugues, concurremment élus à l'archevêché de Tours, casser l'élection de Philippe, prendre en pitié celle de Hugues, et réprimer vigoureusement son rival; ' protéger Atton, évêque de Troyes, dont tout le tort est de n'avoir pu

Ep. 158. (20. dans le Rec. des Hist. de Fr. t. 15.) | Ep. 159.
Ep. 161. 156. (21. 24. dans le Rec. des Hist. de Fr. t. 15.)
Ep. 136. (23. dans le Rec. des Hist. de Fr. t. 15.)
Ep. 314.
Ep. 11 dans Mart. (26. 27. dans le Rec. des Hist. de Fr. t. 15.) | Ep. 150. (27. dans le Rec. des Hist. de Fr.)

tolérer les désordres de son clergé; réserver Bernard des Portes pour un évêché qui ne soit point en Lombardie; récompenser la fidélité d'Adalbéron, évêque de Trèves, révoquer la sentence obtenue contre lui par l'abbé de Saint-Maximin; ne pas souffrir que l'autorité épiscopale soit anéantie par l'abus des appels au saint siége; ' accueillir avec bienveillance deux personnages qui ne sont point nommés ni désignés; ' enfin, casser l'élection d'un cluniste à l'évêché de Langres, quoiqu'elle ait été confirmée par le roi, et pour ainsi dire consommée par la consécration de l'élu. ' Nous sommes obligés d'avouer que saint Bernard a montré quelque partialité dans cette dernière affaire. ' Ce cluniste, qu'il appelle un monstre, en dérision aux méchans, en horreur aux gens de bien, avait obtenu l'estime de Pierre-le-Vénérable. ' Aussi l'abbé de Clairvaux lance-t-il contre Pierre des traits satiriques dont nous ferons mieux sentir l'injustice dans l'article qui concernera cet illustre abbé de Cluni. ' Le démêlé sur l'élection à l'évêché de Langres est de 1138, et, dans le cours de cette même année, Bernard écrivit à Pierre trois lettres fort amicales, où il le remercie de celles que Pierre a daigné lui adresser dans une terre étrangère. ' Mais ces trois lettres paraissent écrites d'Italie, et par conséquent antérieures à l'affaire du cluniste élu évêque de Langres. Bernard apprit cette élection en revenant en France; il s'arrêta à Lyon tout exprès pour s'y opposer, et il écrivit de Clairvaux au pape pour la faire déclarer nulle.

Ep. 152. (30. dans le Rec. des Hist. de Fr.)
Ep. 12. 13. 14. 17. 18. 19. dans Mart.
Ep. 155.
Ep. 176. 178. 179. 180.
Ep. 15. 16. dans Mart.
Ep. 167. 164. 166. (33. 34. 35. dans le Rec. des Hist. de Fr. t. 15.) | Ep. 159.
Ep. 147. 148. 149.

' Deux autres lettres de saint Bernard contre la même élection sont adressées, l'une à Falcon, archevêque de Lyon, l'autre aux évêques et cardinaux de la cour de Rome. ' Quand l'abbé de Clairvaux recourait au souverain pontife pour une affaire importante, il la recommandait en même temps à quelque officier du saint siége. ' C'est ainsi qu'il écrit au chancelier Aimeric sur l'attentat commis contre le prieur de Saint-Victor; ' au même chancelier, [a] et à Jean de Crême, cardinal prêtre, sur le meurtre du sous-doyen d'Orléans. [b] Une autre lettre à Aimeric encore est de pure civilité [1].

Ep. 165.
Ep. 168. (36. dans le Rec. des Hist. de Fr. t. 15.)
Ep. 160.
Ep. 157. (25. dans le Rec. des Hist. de Fr. t. 15.)
[a] Ep. 162. 163.
[b] Ep. 181.

1 *Ordre chronologique des lettres de S. Bernard, depuis 1131 jusqu'en 1138.*

Ann. 1131-1138, ep. 98-107, 411, 111-118, 146, 391. Mart. 15 et 16.
Ann. 1131, ep. 8, 124, 125.
Ann. 1131 ou 32, ep. 126, 127.
Ann. 1132, ep. 9, 10, 92-96, 313, 97.

Ann.

Sous l'époque suivante, depuis 1138 jusqu'en 1145, nous trouvons quatre-vingt-seize lettres, dont dix sont adressées, soit à Louis-le-Jeune, soit à ses ministres, Josselin et Suger.

Ep. 170. (37. dans le Rec. des Hist. de Fr. t. 15.)

' La première à Louis concerne Geoffroi, élu évêque de Langres. Cette élection n'était pas confirmée par le prince, qui avait, au contraire, ratifié celle du cluniste, premier élu. Bernard, en plaidant pour Geoffroi, se permet de déclarer à Louis VII que ce prince ne remplit pas les espérances qu'on avait conçues de lui. Il nous est bien pénible, dit la lettre, d'apprendre que votre conduite actuelle répond si mal à votre début. On doit ici remarquer une circonstance qui honore beaucoup Louis-le-Jeune : c'est qu'après avoir reçu une telle épître, il applaudit au choix qu'on faisait de Bernard pour l'archevêché de Reims, et le pressa d'accepter cette dignité.

Ep. 29. dans Mart. (39. dans le Rec. des Hist. de Fr. t. 15.)

' Bernard la refuse dans une seconde lettre au monarque. Pour comprendre les suivantes, il faut savoir que Raoul, comte de Vermandois, voulant épouser Pétronille, parente d'Éléonore, reine de France, fit casser le mariage qu'il avait contracté avec la nièce de Thibaud, comte de Champagne. Les évêques de Tournai, de Laon, de Senlis approuvèrent ce divorce, contre lequel Thibaud et ses amis réclamèrent vivement auprès du pape. Louis VII craignant de voir Raoul excommunié, s'était adressé à saint Bernard, et l'avait prié d'employer son crédit à prévenir cet anathême.

Ep. 220. (57. dans le Rec. des Hist. de Fr.)

' L'abbé de Clairvaux répond qu'il n'a pas tant de pouvoir, et que, s'il l'avait, il n'en ferait point cet usage; il ajoute que le roi accumule péché sur péché, qu'il provoque le courroux céleste. Le Texte Sacré, qui représente Dieu comme formidable aux potentats, est cité dans cette épître, comme dans un très-grand nombre de celles que Bernard écrit aux souverains. Celle-ci se fait remarquer par des formes très-impérieuses.

Ep. 221. (58. dans le Rec. des Hist. de Fr.)

' Mais Louis, quelques mois après, en reçut une plus

Ann. 1133, ep. 129, 130, 138, 158-163.

Ann. 1133 ou 34, ep. 119, 120, 121.

Ann. 1134, ep. 315, 132, 133, 134, 137, 255, 136, 314, 156, 157.

Ann. 1135, ep. 27, 28, 131, 135, 139, 140, 143, 175, 316, 153, 155. Mart. 11.

Ann. 1135 ou 36, ep. 150.

Ann. 1136, ep. 128, 154, 176, 178, 180, 152. Mart. 12-14, 17-19; ep. 181, 182, 254.

Ann. 1137, ep. 151, 145.

Ann. 1138, ep. 147, 148, 149, 141, 142, 144, 317, 319-322, 185, 165, 167, 164, 166, 168, 169, 179.

magistrale encore, où l'on s'accusait d'avoir eu trop d'indulgence pour sa jeunesse, et où l'on ne craignait pas de lui appliquer ce verset d'un psaume : *Si videbas furem, currebas cum eo, et cum adulteris portionem tuam ponebas.* C'est avec autant de franchise et de véhémence que l'abbé de Clairvaux et l'évêque d'Auxerre ' écrivent en commun au même roi, pour lui enjoindre de déposer les armes qu'il a prises contre Thibaud, et pour lui déclarer que, s'il persiste dans ses criminels desseins, il ne devra pas leur reprocher sa ruine au jour où Dieu vengera contre lui son église. ' En écrivant à Josselin, évêque de Soissons, et l'un des ministres de Louis VII, saint Bernard fait beaucoup de complimens au ministre, et fort peu d'éloges du roi. ' Il cite, contre celui-ci, l'auteur sacré qui déplore la destinée d'un peuple soumis à un roi enfant. Cette lettre est de 1141, et Louis entrait dans sa vingt-troisième année. Il s'agissait de l'archevêque de Bordeaux, qui avait déplu à la cour en consacrant un évêque de Poitiers sans le consentement du roi. La querelle entre Raoul et Thibaud est le sujet d'une autre épître, ' adressée en 1143 à Josselin et à Suger, lesquels, cette fois, reçoivent une forte partie des réprimandes prodiguées à leur maître. Que de tels excès, leur dit Bernard, se commettent malgré vous, on ne saurait le supposer; que vous les ayez conseillés, il est affreux de le conclure. A la fin, cette extrême liberté déplut à Josselin, qui invita l'abbé de Clairvaux à se guérir de cet esprit de blasphème : *Salutem in Domino et non spiritum blasphemiæ.* En recevant cette leçon avec une humilité profonde, ' Bernard observe toutefois que l'indignation de Josselin aurait pu éclater plus justement contre ceux qui foulent aux pieds l'église; et tout-à-coup, de peur qu'on ne prenne cette humilité pour de la faiblesse, il tonne contre Louis avec plus de violence que jamais : c'est un enfant dont la conduite, toujours puérile, est souvent cruelle; qui bouleverse son royaume, dévaste l'église, profane les choses sacrées, protége les impies, persécute les gens de bien, et sacrifie les innocens. Cette philippique est pourtant suivie d'une courte épître au même Josselin, ' épître la plus suppliante que l'abbé de Clairvaux ait jamais écrite : il demande une chose qu'il déclare difficile, il prie avec instance, il implore la pitié d'un ami, la bonté d'un père; la main du Seigneur vient de s'appesantir sur lui, sa conscience le tourmente, il s'est condamné à une dure prison. Quel est le sujet

Ep. 226. (63. dans le Rec. des Hist. de Fr.)

Ep. 342. (51. dans le Rec. des Hist. de Fr.)

Væ terræ cujus rex puer erit!

Ep. 222. (59. dans le Rec. des Hist. de Fr.)

Ep. 223. (60. dans le Rec. des Hist. de Fr.)

Ep. 227.

de ces supplications et de ce repentir? On l'ignore; et lorsqu'on suppose qu'il s'agissait des outrages dont il avait accablé son roi, et dont celui-ci commençait peut-être à se lasser, c'est une conjecture extrêmement hasardée. ' Un dernier billet à Josselin réclame pour le rétablissement de la paix de l'église les soins et les talens de ce ministre. ' Dans une lettre à Suger, il est dit que cet abbé n'a sûrement pas contribué aux maux du royaume, mais qu'il y a des personnes qui les lui imputent; et que, pour démentir ces bruits, il fera toujours bien de n'entretenir aucun commerce avec les ennemis de Dieu.

Ep. 225. (64. dans le Rec. des Hist. de Fr.)

Ep. 381. (61. dans le Rec. des Hist. de Fr.)

Le roi Roger s'était réconcilié avec le pape; il demandait des religieux à Bernard; il invitait le saint abbé à honorer les Siciliens d'une visite. Aussi ce prince n'est-il plus appelé le tyran de la Sicile; ' la gloire de son nom est au contraire fort exaltée dans trois lettres qu'on lui adresse en 1139. ' Nous rencontrons, sous la même date, une lettre à Conrad, devenu empereur; on s'empresse de reconnaître son autorité, en l'exhortant toutefois à obéir au pape, tout comme il veut que ses sujets lui obéissent à lui-même : voilà quels rapports entre la puissance civile et la puissance ecclésiastique établissait l'abbé de Clairvaux. En 1141 et 1144, il écrit trois lettres à Mélisende, reine de Jérusalem. ' Dans la première, il recommande un jeune homme, son parent, et donne à la princesse de très-édifians conseils. ' La seconde traite des devoirs qu'elle doit remplir en qualité de reine : elle venait de perdre son époux, et son fils était fort jeune encore. ' La troisième n'est qu'une recommandation en faveur des Prémontrés.

Ep. 207. 208. 209.

Ep. 183.

Ep. 206.

Ep. 354.

Ep 235.

Nous avons compté, sous l'époque précédente, vingt-quatre lettres au pape Innocent; en voici trente depuis l'année 1138 jusqu'en 1143. ' L'une des plus remarquables est une vive réclamation pour le cardinal de Pise, qui, après avoir soutenu l'anti-pape, avait, en l'abandonnant, contribué à l'extinction du schisme, et qui néanmoins venait d'être, contre la foi publique, déposé par le concile de Latran. Bernard, qui a ramené ce cardinal à Innocent II, ne veut point passer pour un traître; et c'est avec l'énergie la plus honorable qu'il proteste contre l'injustice qu'on vient de commettre. ' D'autres épîtres au même pontife recommandent Falcon, archevêque de Lyon, digne du *pallium;* ' Adalbéron, archevêque de Trèves, qu'il faudrait soutenir contre ses suffragans et contre l'abbé de Saint-Maximin; ' Pierre, l'un des trois sujets élus à

Ep. 213.

Ep. 171. 172. (41. 42. dans le Rec. des Hist. de Fr.)

Ep. 177. 323.

Ep. 212

l'évêché de Salamanque, et celui qu'il conviendrait de préférer; ′ l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Londres; ′ l'archevêque de Cambrai, et Godescalque, abbé de Saint-Martin en Artois; l'archevêque et l'église de Reims; [a] Ulger, qui plaide contre l'abbaye de Fontevrault; [b] Guy, abbé de Charlieu, en faveur duquel les évêques de Valence et de Grenoble ont déjà prononcé une sentence qu'il est urgent de confirmer; ′ Arnoul, évêque de Lisieux, menacé par un comte d'Anjou, persécuteur des hommes de bien; ′ et les députés de l'église d'Yorck, qui vont soutenir à Rome des droits méconnus par leur archevêque. ′ Innocent est encore sollicité ′ pour des indigens, [a] pour un ami de Bernard, [b] pour un gentilhomme qui entreprenait le voyage de Jérusalem. [c] En plaidant pour Hugues, évêque d'Auxerre, et pour son doyen, l'abbé de Clairvaux s'excuse de tant d'importunités : il ne sait rien refuser à ses amis. ′ On voit même qu'il épousait quelquefois avec légèreté des intérêts qu'il se voyait ensuite obligé d'abandonner. Par exemple, après avoir soutenu Alvise, évêque d'Arras, contre l'abbé de Saint-Vast et contre les moines de Marchiennes, il rétracta la satire qu'il avait faite de ces religieux, et convint dans un concile de Lagny, où elle lui fut reprochée, qu'il avait été trompé par Alvise. ′ Deux de ses lettres à Innocent concernent les comtes de Vermandois et de Champagne, Raoul et Thibaut. Thibaut s'était engagé par serment à faire lever l'excommunication prononcée contre Raoul : Bernard prie le vicaire de Jésus-Christ d'annuller ce serment, et s'étonne que Raoul, après son divorce, trouve encore à Rome des protecteurs. Le pape avait demandé des religieux à l'abbé de Clairvaux; ′ l'abbé répond que, depuis son retour d'Italie, il a formé trois nouveaux établissemens; qu'il en va commencer d'autres; qu'en conséquence, il ne peut envoyer aucun moine à Rome. Nous avons déja parlé de l'ingratitude d'Innocent II envers saint Bernard : ′ celui-ci ayant laissé distribuer aux pauvres les biens du cardinal Yves, conformément aux dernières volontés de ce légat, le souverain pontife, qui les voulait pour lui-même [1], fit éclater contre l'abbé de Clairvaux beaucoup

Ep. 211.
Ep. 214. 38. dans le Rec. des Hist de Fr.
[a] Ep. 210. 318. (40. dans le Rec. des Hist. de Fr.)
[b] Ep. 340.
Ep. 198. 199.
Ep. 348. (52. dans le Rec. des Hist. de Fr.)
Ep. 346. 347
Ep. 351.
[a] Ep. 349.
[b] Ep. 350.
[c] Ep. 215.
Ep. 339. (50. dans le Rec. des Hist. de Fr.)
Ep. 216. 217. 53. 54. dans le Rec des Hist. de Fr.)
Ep. 184.
Ep. 218.

1 Amissa gratia Innocentii, quam tot laboribus, tot obsequiis meruisset. Ivonis cardinalis legati bona, in causâ, distributa pauperibus, *quæ pontifici forent reservanda* : et distributio imputata Bernardo duplici titulo : quod distributor designatus in testamento, et quod pauperum causæ promotor vel ultroneus seipsum gessisset. Difficile Innocentio

de mauvaise humeur. Sa Sainteté parla de l'abbé comme d'un importun qui la fatiguait par l'indiscrétion de ses demandes et par la multitude de ses lettres. Sur ce qui concerne l'argent du cardinal Yves, la justification de saint Bernard est noble et concise : il n'a point conseillé ce legs ; il n'a point désiré d'être chargé de cette distribution ; il ne l'a pas faite lui-même ; deux abbés l'ont exécutée sans lui et à son insu : du reste, s'il n'est pas insensible aux dédains d'un pontife dont il croyait avoir mérité la bienveillance, il ne s'en plaint qu'avec modestie et dignité. Nous n'avons plus à indiquer d'autres lettres à Innocent II, que celles où il s'agit d'Abailard. Elles sont au nombre de cinq, en y comprenant celle

Ep. 190.

qui, à cause de son étendue, ' a été mise par Mabillon au nombre des Traités. Bernard, tantôt en son propre nom,

Ep. 189. 330. (47. 48. dans le Rec. des Hist. de Fr.)

! Ep. 191. 337.

tantôt au nom de plusieurs prélats, ' allume contre un théologien imprudent le courroux du chef de l'église. Voyez, dit-il, comme les scandales se succèdent sans interruption! A peine est-on délivré d'Anaclet, qu'on voit s'avancer, après ce *lion*, un *dragon*, ou un autre Goliath. C'est en se comparant lui-même à David que le saint abbé raconte la défaite d'Abailard au concile de Sens : il ne veut pas qu'on reçoive à Rome l'appel du faux docteur condamné par ce concile. Toute indulgence est criminelle envers un présomptueux qui pense sur la Trinité comme Arius, sur Jésus-Christ comme Nestorius, sur le libre arbitre comme Pélage : il est temps de s'armer du glaive. Innocent, déja vainqueur du lion, doit fouler aux pieds le dragon. *Accingere gladio tuo, conculcabis leonem et draconem.*

Ep. 327.

Saint Bernard a écrit à diverses personnes douze autres lettres contre Abailard. ' La première est une réponse à Guillaume de Saint-Thierry, qui l'avait exhorté à réfuter les er-

Ep. 336.

reurs de ce théologien. ' Les autres sont adressées à un abbé,

Ep. 187. (46. dans le Rec. des Hist. de Fr.)

[a] Ep. 188.

[b] Ep. 331. 332. 333. 334. 335. 192, 193. 196.

[c] Ep. 338. (49. dans le Rec. des Hist. de Fr.)

' aux évêques convoqués à Sens, [a] aux prélats de l'église romaine, [b] à divers cardinaux individuellement, [c] au chancelier Aimeric. Nous y lisons qu'Abailard est le précurseur de l'antechrist, un fabricateur de mensonges, un fauteur de dogmes pervers, un hérétique dont il faut punir l'opiniâtreté. Il est aussi question d'Abailard dans une épître où l'évêque de Constance est prié de chasser ou d'incarcérer Arnauld de

visum est, inconsulto Bernardo patratum quidquam, et erat in eâ causâ suspectus sanctus, propriâ quia pauperum, aut propriis præferendâ.... Bolland. Aug. t. IV, p. 178.

Bresse, Arnauld, qui ne mange ni ne boit, et qui, comme le démon, n'a faim et soif que *du sang des ames.* ' Un légat, protecteur du même Arnauld, est amèrement réprimandé. Toutes ces lettres sont de l'année 1140, qui est aussi l'époque de deux autres épîtres dogmatiques, l'une à Hugues de Saint-Victor, sur le baptême, l'autre aux chanoines de Lyon, contre la fête de l'immaculée Conception. [a] Nous retrouverons la première parmi les Traités ; [b] la seconde oppose à une nouveauté liturgique l'antique foi de l'église sur la tache originelle de tous les enfans d'Adam.

Ep. 195. (44. dans le Rec. des Hist. de Fr.)
Homo est neque manducans, neque bibens, solo cum diabolo, esuriens et sitiens sanguinem animarum.
[a] Ep. 77.
[b] Ep. 174.

' Guy du Châtel, l'un des cardinaux auxquels l'abbé de Clairvaux écrivait contre Abailard, devint pape en 1143, sous le nom de Célestin II, et reçut du même abbé trois autres lettres : ' la première, contre un Guillaume qui venait de s'emparer du siége d'Yorck, et qu'Innocent avait honoré d'une faveur dont le scandale est ici exprimé bien énergiquement : *Monstratur digito matris ecclesiæ turpitudo, patris Innocentii verenda irridenter, revelata à servo nequam;* ' la seconde, contre Raimond, qui abandonnait sa fonction d'abbé de Morimond pour courir à la Terre Sainte ; la troisième, contre les ennemis de Thibaut, comte de Champagne. ' Six autres lettres sont adressées aux prélats de la cour de Rome, et spécialement aux évêques d'Ostie, de Frascati et de Palestrine. ' L'une, écrite sous Innocent II, a pour objet l'interdit qu'on a jeté sur le royaume de France, afin de soutenir contre Louis VII le comte de Champagne et Pierre de la Châtre, élu à l'archevêché de Bourges. En se plaignant de cet interdit comme d'une mesure trop sévère, saint Bernard n'en conteste pas la justice ; il demande plus d'indulgence pour le coupable monarque. ' Une seconde lettre, écrite en 1143 à Etienne de Palestrine, contient la plus amère satire de la cour de France. ' Dans les quatre autres de ces épîtres, il s'agit du diocèse de Metz, dévasté par Mathieu, duc de Lorraine ; [a] des abbés de Saint-Chaffre et de Lagny ; [b] enfin, de ce Guillaume, archevêque d'Yorck, [c] contre lequel l'autorité de Célestin a déja été si ardemment invoquée.

Ep. 192.
Ep. 235.
Ep. 359.
Ep. 358. (65. dans le Rec. des Hist. de Fr.)
Ep. 219. (56. dans le Rec. des Hist. de Fr.)
Ep. 224. (62. dans le Rec. des Hist. de Fr.)
Ep. 230. (66. dans le Rec. des Hist. de Fr.)
[a] Ep. 232.
[b] Ep. 231.
[c] Ep. 236.

La correspondance avec les évêques de France et d'Angleterre consiste ici en neuf lettres : ' une à Falcon, évêque de Lyon, pour l'informer qu'on a écrit en sa faveur à Innocent II ; ' une à Ulger d'Angers, sur son différend avec l'abbaye de Fontevrault ; ' une à Atton et au clergé de Troyes, contre un sous-diacre qui voulait se marier et prendre le

Ep. 173.
Ep. 200.
Ep. 203.

parti des armes : *nec clerici est pugnare armis militaribus, nec* Ep. 205. *subdiaconi uxorem ducere;* ' une à l'évêque de Rochester, sur Ep. 341. 356. 357. le séjour de Robert Pullus à Paris; ' trois de pure amitié à Ma- Ep. 202. lachie, prélat d'Irlande; ' une au clergé de Sens, pour l'engager Ep. 361. à ne point précipiter l'élection de l'archevêque; ' une enfin à Thibaut de Cantorbéry, pour solliciter, en faveur de Jean de Sarisbéry, les plus prompts secours pécuniaires : *Providete ei unde honestè, immò honorabiliter vivere possit; sed et hoc velociter, quia non habet quò se vertat.*

Les affaires ecclésiastiques et politiques occupaient tellement saint Bernard, que nous ne trouvons, sous cette époque, que quatorze lettres écrites par lui à des moines ou pour des Ep. 410. intérêts de moines. ' Il recommande à Gilduin, abbé de Saint-Victor, et à sa communauté, un théologien qui est devenu Ep. 201. célèbre sous le nom de Pierre Lombard. ' Il donne des con- Ep. 324. 325. seils à Bauduin, abbé de Riéti, ' et à Robert, abbé des Dunes, Ep. 27. dans Mart. (43. dans le Rec. des Hist. de Fr.) qui fut depuis son successeur à Clairvaux. ' Il entretient l'abbé de Hautecombe du projet d'établir en Sicile une colonie de religieux : il suffirait de profiter de l'occasion qui s'offre par le mariage du fils de Roger avec la fille du comte Thibaut. Ep. 204. ' Il témoigne à l'abbé de Saint-Aubin un grand desir de le Ep. 345. voir. ' Il blâme les religieux de Saint-Anastase, qui, sous le prétexte de l'insalubrité des lieux qu'ils habitent, ont recours à la médecine; c'est, aux yeux de Bernard, un outrage à la pureté de la vie monastique. *Species emere, quærere medicos, accipere potiones, religioni indecens est et contrarium puritati; maximèque ordinis nostri nec honestati congruit,* Ep. 186. *nec puritati.* ' Il recommande les religieux du monastère de Vaucelles à Simon, fils du châtelain de Cambrai, et le prie Ep. 197. de confirmer une donation faite par son père. ' Il prescrit à Pierre, doyen de Besançon, qui avait maltraité l'abbé de Ep. 353. 360. Charlieu, de ne plus persécuter les saints. ' Il console Guillaume, abbé de Rieval, qu'affligeait l'ordination d'un arche- Ep. 233. vêque d'Yorck dont nous avons déjà fait mention. ' Il réprimande Jean, abbé de Busai, qui déserte son abbaye pour vivre dans la solitude. Cette lettre s'annonce comme la troisième au même personnage, et sur le même sujet; mais les Ep. 234. deux premières sont perdues. ' Un religieux de Dijon avait écrit contre Bernard : Bernard intercède pour ce religieux Ep. 228. auprès d'Herbert, abbé de Saint-Étienne. ' Nous terminerons ce qui concerne cette avant-dernière époque, en indiquant une lettre fort amicale et fort polie que l'abbé de Clairvaux

écrivait en 1143 à l'abbé de Cluni, Pierre-le-Vénérable[1].

Entre cent quarante-deux épitres que nous avons réservées pour la dernière époque, il y en a trente-deux dont la date n'est point connue. Quelques-unes pourraient être antérieures à l'année 1145; mais, en général, nous les croyons mieux placées sous le pontificat d'Eugène III. Voici, au surplus, en quoi elles consistent, et à qui elles s'adressent.

[a] A deux époux, pour les exciter à faire l'aumône; [a] à des amis, sur les progrès qu'ils ont à faire dans la piété, sur ceux qu'a déja faits un certain Etienne, sur des services demandés, rendus ou à rendre. Ce que vous désirez, dit Bernard dans l'une de ces lettres, je l'ai fait, quoiqu'il ne me convienne guère de me mêler d'un tel genre d'affaires; car que m'importent vos propriétés, vos projets, vos mariages? [a] Deux billets qui n'ont d'autre but que de recommander les personnes qui les portent, [a] mais dans l'un desquels, nous remarquons le mot *maneries,* au lieu de *modus,* pour signifier *manière.* [a] Un autre billet à un juge, dont le zèle pour l'abbaye de Fontevrault s'est refroidi. [a] Réponse à un homme qui imputait à Bernard la mauvaise distribution des aumônes du comte de Champagne le saint abbé déclare qu'il n'en est point le dispensateur. [a] Réponse à l'archidiacre d'Orléans, qui voulait savoir si un baptême conféré au nom de Dieu et de la vraie croix était valide; Bernard le juge tel, et l'on doute de l'authenticité de cette réponse, qui n'est point conforme en effet à la doctrine reçue dans l'église. [a] Lettre au prieur de Clairvaux, en lui adressant un jeune homme qui veut embrasser l'état monastique; [a] à des abbés ou supérieurs

Ep. 1. dans Mart.
Ep. 20. 34. 4. (9. 23. dans Mart.)
Ep. 6. dans Mart.
Ep. 402.
Ep. 5. dans Mart.
Ep. 416.
Ep. 403.
Ep. 21. dans Mart.
Ep. 25. 32. dans Mart.

1 *Ordre chronologique des épitres de S. Bernard, depuis l'an 1139 jusqu'en 1145.*

Ann. 1139. Ep. 170. 214. Mart. 29. 173. 183. 207. 208, 209. 323, 177. 213, 212. 211. 210, 318, 324, 325, 327.

Ann. 1139 ou 40. Ep. 171, 172. Mart. 27. 195.

Ann. 1140. Ep. 174, 77, 186, 215, 340, 184, 187, 189, 190, 191, 330, 337, 192, 193, 331. 196, 332-336, 338, 200, 203, 204, 205, 345, 341.

Ann. 1141. Ep. 356, 198, 199, 339, 349, 350, 351, 346, 347, 342, 348, 188, 197, 353.

Ann. 1141 ou 42. Ep. 216, 217.

Ann. 1142. Ep. 218, 219, 357, 206, 354.

Ann. 1142 ou 43. Ep. 220.

Ann. 1143. Ep. 221, 222, 223, 381, 224, 227, 228, 235, 236, 359. 360.

Ann. 1143 ou 44. Ep. 226, 201, 231-234, 410.

Ann. 1144. Ep. 202, 225, 355, 358, 361.

Ann. 1144 ou 45. Ep. 230.

qui sont priés de recevoir avec bonté des religieux fugitifs ;
Ep. 400. 406. 408 417. (24. dans Mart.) ′ à d'autres abbés, afin qu'ils admettent dans leur communauté des novices trop délicats pour supporter les austé-
Ep. 399 | Ep. 2. 22. (sans nº (*a*) dans Mart.) rités de Clairvaux ; ′ à un abbé, contre un moine qui se dispense de la règle sans nécessité ; [a] à un reclus, pour lui
[a] Ep. 405. conseiller de fermer aux femmes l'entrée de sa cellule ; [b] à
[b] Ep. 404. deux jeunes gens qui ont promis d'entrer à Clairvaux, et
Ep. 412. 415. qui ne remplissent pas cet engagement ; ′ à Baudoin, abbé de Châtillon-sur-Seine [1], qui craignait mal-à-propos
Ep. 401. d'avoir offensé saint Bernard ; ′ à Odon, abbé de Beaulieu,
Ep. 407. qui n'a pas rendu un dépôt : ′ il eût mieux valu vendre les
Ep. 3. dans Mart. vases sacrés ; ′ à un évêque, pour lui recommander les intérêts
Ep. 7. dans Mart. d'un monastère ; ′ à l'évêque de Troyes Atton : il est vivement repris pour avoir conféré la dignité d'archidiacre à un
Ep. 394. enfant ; ′ l'archevêque de Lyon, plus coupable encore : il a
Ep. 409. déposé, condamné illégalement l'abbé d'Aisnay ; ′ à Rorgon, seigneur d'Abbeville : il est prié de donner à des moines une
Ep. 28. dans Mart. terre inculte, dont il ne tire aucun profit. ′ Enfin l'on ne sait à qui est adressée une recommandation en faveur de l'abbé de Farfa.

La plupart de ces lettres sans date sont, comme on voit, du nombre de celles que nous avons appelées monastiques. Le même caractère appartient à une vingtaine de celles que nous distribuerons entre les neuf dernières années de la vie
Ep. 250. de l'abbé de Clairvaux. ′ En 1145, Bernard des Portes, et les chartreux dont il est le prieur, sont exhortés à s'humilier devant Dieu ; c'est le profit qu'ils doivent tirer du refus que fait le pape de confirmer l'élection de l'un d'eux à un évêché.
Ep. 366. ′ L'humilité est aussi recommandée, en 1146, à la pieuse
Ep. 109. 110. Hildegarde. ′ Geoffroy de Perronne qui se voue au cloître est
Ep. 382. 383. 384. 385. loué de cette résolution, et ses parents en sont félicités. ′ Vers les mêmes temps, quatre lettres sont adressées soit aux moines de Saint Bertin, soit à leur abbé Léonius : il est question, dans l'une, du moine Thomas qui a fait vœu de venir à Clairvaux, et qu'il n'en faut point empêcher. Une

(*a*) Cette lettre n'étant point numérotée dans la collection de Martène, le nº XXII y est appliqué à l'épître que nous appelons la 23e ; la même différence a lieu à l'égard des suivantes, jusqu'à la 36e qui porte, chez Martène, le nº XXXV.

1 Ce Baudoin est le même qui fut ensuite évêque de Noyon, et auquel est adressé le billet de recommandation, ep. 402.

épître à ce Thomas lui-même est destinée à l'affermir dans ce dessein; ' et il s'agit aussi de ce religieux dans une missive à l'évêque d'Arras, Alvise, qui voulait que Thomas, reçu à Clairvaux, fût renvoyé à Saint-Bertin : « ' Si je ne craignais, « dit Bernard, de manquer au respect dû à un évêque, je « vous dirais comme aux enfans de Zébédée : vous ne savez « ce que vous demandez. » ' Bernard, en 1148, console les religieux d'Irlande, qui pleurent la mort de Malachie. Dans le cours des années 1149 et 1150, ' il écrit à Pierre le Vénérable cinq lettres polies, modestes et même amicales : il paraît que certains mots d'une lettre qui ne subsiste plus avaient pu offenser l'abbé de Cluni ; Bernard lui en demande excuse, et en rejette la faute sur ses secrétaires, qui, dit-il, saisissent mal sa pensée, et se permettent des expressions qu'il effacerait, s'il avait le temps de revoir ce qu'ils écrivent : mais, dans la suite, il relira toute épître que Pierre devra recevoir. Quelque curieux que soient ces détails, la plus importante de ces cinq lettres est celle ' où l'abbé de Cluni est invité à l'assemblée qui va se tenir à Chartres, et dans laquelle on doit proposer une nouvelle croisade, pour réparer, s'il se peut, les malheurs de l'expédition de 1147. Un religieux de Chésy, admis à Clairvaux, ' donne lieu à une lettre écrite vers 1150 à l'abbé de Moutier-la-Celle. C'est aussi l'époque de celle où Bernard ' intercède auprès de Guy, abbé de Moûtier-Ramey, pour un religieux fugitif, ' et peut-être encore de celle où il entretient le même abbé de l'office divin et du chant ecclésiastique, en lui envoyant un hymne, deux sermons et douze répons, composés par l'abbé de Clairvaux, à la prière de Guy, pour la fête de Saint-Victor. Des plaintes de l'abbé de Prémontré contre Bernard obligent celui-ci de rappeler ' tous les services qu'il a rendus aux Prémontrés. Nous avons parlé de l'abbaye de Cherval, fondée près de Milan par saint Bernard : Brunon, qui gouvernait cette abbaye, s'était choqué de quelques avis charitables que le respectable fondateur lui avait donnés ; cette mauvaise humeur de Brunon lui attira, en 1152, ' une réprimande beaucoup plus sévère, moins pourtant que celle qu'adressa Bernard, en 1153, ' à un séculier qui voulait empêcher un de ses parens de se faire moine.

Ep. 108. Ep. 395. Ep. 374. Ep. 255. 267. 387. 389. 364. 94. dans le Rec. des Hist. de Fr.) Ep. 364. Ep. 293. Ep. 297. Ep. 398. Ep. 253. Ep. 281. Ep. 292.

Un moine, prédicateur sans mission, excitait les peuples à massacrer les juifs : ' c'est pour mettre fin à ce désastre que Bernard écrit à l'archevêque de Mayence. ' Il recommande à

Ep. 365. Ep. 263.

l'évêque de Soissons les intérêts de l'abbé de Chézy. D'autres lettres aux évêques n'ont plus rien de relatif aux monastères. Ep. 126. ' On a inséré, parmi ces lettres, une charte de 1145, souscrite par l'abbé de Clairvaux, en qualité de médiateur, entre Hugues, évêque d'Auxerre, et le comte de Nevers. De plus Ep. 372. 125. 392. 393. véritables épîtres, ' adressées à Pierre, évêque de Palenza en Espagne, à l'évêque de Lucques, à Raoul, patriarche d'Antioche, à Guillaume, patriarche de Jérusalem, n'ont presque d'autre objet que d'exposer à ces prélats les avantages de l'humilité : elle doit couronner et garantir les vertus épiscopales; par elle seule, on est rassuré contre les chûtes : *humilitas non habet undè cadat*. On voit qu'ici le mot *humilitas* est ramené à sa racine *humus;* quand on est à terre, on ne craint pas de tomber. Ep. 272. ' L'évêque de Laon est invité à se réconcilier avec le porteur Ep. 390. d'une lettre que Bernard lui écrit vers 1151. ' L'année suivante, le saint abbé remercia Eskile, évêque de Lunden, de l'amitié que ce prélat lui témoignait : Eskile méditait en secret de se retirer à Clairvaux.

Lorsqu'en 1145, les cardinaux et les évêques de Rome eurent élu pape l'abbé de Saint-Anastase, Bernard leur en Ep. 237. Rusticanum homuncionem. exprima sa surprise. « ' Qu'avez-vous fait ? C'est un solitaire, « un villageois, un homme obscur que vous chargez de pré« sider les rois, de régler les destinées des royaumes et des « empires ! » *Ad præsidendum regibus, ad regna et imperia disponenda !* En traçant ici le tableau des fonctions pontificales, l'auteur y comprend celle d'enchaîner les rois de la terre; et il emprunte pour la désigner ou pour la peindre, ces paroles du psaume : *Ad alligandos reges eorum in compedibus et nobiles eorum in manicis ferreis.* Bernard craint que son ancien disciple ne succombe sous le poids de ces Ep. 362. grands devoirs. ' Il conjure Robert Pullus d'aider de ses con- Ep. 243. seils le nouveau pontife. ' Il rappelle à l'obéissance les Ro- Ep. 367. mains, qu'Arnauld de Bresse a soulevés contre Eugène. ' Il s'intéresse pour l'évêque de Metz auprès du chancelier Guy, Ep. 368. personnage distinct d'un cardinal Guy ' qu'une autre lettre remercie des vases sacrés dont il a fait présent à l'église de Ep. 295. 296. Clairvaux. ' Guillaume Passavant, évêque du Mans, est recommandé, tant au cardinal Henri qu'à l'évêque d'Ostie. Cinq autres lettres à ce dernier roulent sur différens sujets : Ep. 306. ' l'une est une apologie modeste et tant soit peu chagrine ; Ep. 274. ' une seconde rétracte une recommandation que l'on a surprise à Bernard en faveur d'un neveu de l'évêque d'Auxerre. Les

deux suivantes ' recommandent Odon, abbé de Saint-Denis, Ep. 287. 307 (106.
et Henri, évêque de Beauvais. ª La cinquième offre le tableau dans le Rec. des Hist. de Fr.)
des déréglemens du cardinal légat Jourdan des Ursins : cet ª Ep. 290. (110. ib.)
homme apostolique sème, non l'évangile, mais le sacrilége. *Omnes ecclesias..... vir apostolicus replevit non evangelio, sed sacrilegio : turpia fertur ubique commisisse, spolia ecclesiarum asportasse, formosulos pueros in ecclesiasticis honoribus, ubi potuit, promovisse, ubi non potuit, voluisse. Multi se redemerunt ne veniret ad eos; ad quos pervenire non potuit, exegit et extorsit per nuntios. In scholis, in curiis, in triviis se ipsum fabulam fecit.* Cette pièce et quelques-unes des précédentes sont de 1153, ' aussi bien qu'une épître à deux légats apostoliques, Ep. 302.
pour défendre la cause de l'évêque de Mayence, qui pourtant fut déposé.

' La première lettre à Eugène III est de félicitation, ou plu- Ep. 238.
tôt de condoléance, sur son exaltation. Elle se termine par des plaintes au sujet de Guillaume, usurpateur du siége d'Yorck, plaintes reproduites dans trois autres lettres ' de Ep. 239. 240. 252.
Bernard au même pape. ' Il lui dénonce aussi l'élection ré- Ep. 328. (69. dans le Rec. des Hist. de Fr.)
cente d'un évêque de Rhodès, lequel est peint des plus noires couleurs et dans cette lettre et dans celle qui est adressée à l'évêque de Limoges, ' chargé par Eugène d'exa- Ep. 329.
miner cette élection. ' L'une des épîtres écrites au nouveau Ep. 309. (70. dans le Rec. des Hist. de Fr.)
pontife en 1145, contient un très-grand éloge de Suger. Rualenus a été, malgré lui, élu pour succéder à Eugène dans la qualité d'abbé de Saint-Anastase : ' Bernard demande que Ep. 258.
Rualenus ne soit pas contraint de l'accepter; mais le pape veut que l'élection ait son plein effet, ' et Bernard applaudit Ep. 259.
à cette sentence : ' il conjure même Rualenus de ne point ab- Ep. 260.
diquer sa fonction d'abbé. ' Ailleurs, le pontife est fort loué Ep. 245. 246. (73. 74. dans le Rec. des Hist. de Fr.)
de ce qu'il refuse au roi de France la grâce d'Hélie, évêque d'Orléans; ' il est invité à se guérir des préventions injustes Ep. 247. (75. ib.)
qu'il a conçues contre Samson, archevêque de Reims, et à se défier, au contraire, ' de l'évêque de Séez, prélat astucieux Ep. 248. (76. ib.)
qui veut substituer des chanoines séculiers à des réguliers. On s'intéresse auprès d'Eugène ' pour le prieur de la Chaise- Ep. 249. (77. ib.)
Dieu, qui vient d'être élu évêque de Valence en Dauphiné; ' pour Pierre-le-Vénérable, qui se rend à Rome; ª pour un Ep. 277.
frère Philippe, qui jadis a suivi le parti de Pierre de Léon, ª Ep. 257.
mais qui en fait pénitence à Clairvaux; ' pour les moines de Ep. 251.
la Baume, qui ont aussi expié la faute qu'ils avaient commise envers le saint siége; ' pour l'abbé de Saint-Urban, trop puni Ep. 261.

par l'excommunication du tort qu'il a eu d'admettre dans sa communauté un chevalier du Temple; ' [Ep. 262.] pour les religieux de Mousson, victimes de la puissance et du crédit de leurs voisins. Il est à remarquer que, dans l'une de ces lettres, savoir dans celle qui concerne l'abbé de Saint-Urban, le pape est qualifié de ' [Litteras a vestra *majestate* attulerunt. Ep. 261.] *majesté*. En 1150, il est supplié de terminer, entre les moines de Gigny et ceux du Miroir, un différend que Pierre-le-Vénérable n'a pu concilier. Sa Sainteté est avertie qu'induite en erreur, ' [Ep. 283.] Elle vient d'élever un sujet indigne à un poste éminent. ' [Ep. 268.] Elle est remerciée de la lettre qu'Elle a bien voulu adresser au chapitre de Cîteaux, et qui a comblé de joie tous les membres de cette assemblée; seulement on regrette que, ' [Ep. 273.] devenu cardinal évêque d'Ostie, Hugues soit enlevé à l'abbaye de Trois-Fontaines. C'est encore en 1150 que le pape ' [Ep. 256. (95. dans le Rec. des Hist. de Fr.)] est informé du projet d'une nouvelle croisade, résolue dans l'assemblée de Chartres, et dont Bernard doit être le chef. ' [Ep. 278. 305. (97. 101. dans le Rec. des Hist. de Fr.)] Deux fois l'abbé de Clairvaux sollicite la bienveillance d'Eugène pour Henri, évêque de Beauvais, frère de Louis-le-Jeune : mais cette recommandation est peut-être celle qui est désavouée ' [Ep. 269.] dans une lettre de la même époque. ' [Ep. 270.] Une autre épître parle des troubles qui agitaient la grande Chartreuse, et de certains moines indociles que le pape a eu le tort d'accueillir. Hugues, évêque d'Auxerre, a fait, au profit de son neveu, un testament dommageable à l'église : ' [Ep. 276. (100. dans le Rec. des Hist. de Fr.)] le saint père est prié de le casser : mais, de plus, pour remplacer Hugues, il y a eu double élection; et rejetant les deux élus, Eugène a chargé des commissaires d'en désigner un troisième. ' [Ep. 275. (99. ib.)] Ces commissaires sont au nombre de trois, et saint Bernard, l'un d'eux, a nommé Alain, qui a aussi obtenu un second suffrage : le dernier lui manque, et Bernard voudrait que le souverain pontife y suppléât en confirmant les deux premiers. ' [Ep. 298. 284. (103. ib.)] Il s'agit, dans deux autres épîtres, de l'infidélité de Nicolas, secrétaire de l'abbé de Clairvaux : Nicolas a supposé des lettres; il s'est enfui, emportant de l'or, de l'argent, et trois cachets; Bernard est obligé de changer son sceau. ' [Ep. 294. (102. ib.)] Les dernières lettres à Eugène recommandent Guillaume Passavant, évêque du Mans, ' [Ep. 284. 291.] l'évêque d'Arras, ' [Ep. 285. 286. (108. 109. dans le Rec. des Hist. de Fr.)] l'église de Saint-Eugende, depuis Saint-Claude, et l'abbé de Saint-Denis, Odon.

Maintenant, si nous rassemblons les lettres adressées aux princes par l'abbé de Clairvaux sous le pontificat d'Eugène III, ' [Ep. 241. (71. ib.)] nous rencontrons d'abord celle qu'il écrivit en

1145 à Ildefonse, comte de Toulouse : envoyé par le saint siége en Languedoc, pour y combattre l'Hérétique Henri, disciple de Pierre de Bruis, Bernard annonçait cette mission à Ildefonse. ' Quand elle fut terminée, il exhorta les Toulousains à conserver la pureté de la foi, remerciant Dieu, qui avait béni son voyage et son retour. ' L'épître où l'empereur Conrad est prié de soutenir Eugène contre les Romains révoltés est de 1146, ' ainsi que la lettre encyclique où la croisade est prêchée au peuple et au clergé de France. Les vassaux d'Ida, comtesse de Nevers, tourmentaient les moines de Vezelai : ' il la supplie de mettre un terme à ces vexations. [a] Il sollicite la bienveillance de la sœur et de la tante du roi de Castille, pour des religieux établis en Espagne, au nombre desquels se trouvait son frère Nivard. ' Une lettre à Louis VII concerne un seigneur breton excommunié pour cause d'adultère. ' Dans un autre, le monarque est exhorté à confirmer l'élection d'Alain, que l'église d'Auxerre vient de choisir pour son évêque. ' Une dernière parle de Robert, frère du roi : Bernard, que Robert est venu visiter, ' espère que désormais ce prince se conduira plus sagement qu'il n'a fait jusqu'alors. ' Le saint abbé presse le comte d'Angoulême d'exempter certains moines d'un impôt que ce comte exigeait d'eux. Thibaut, comte de Champagne, songeait à pourvoir de bénéfices ecclésiastiques son fils Guillaume, encore enfant : ' Bernard ne veut pas seconder ce dessein. J'offenserais Dieu, répond-il à Thibaut, et je compromettrais le salut de votre fils. Ce jeune Guillaume n'en devint pas moins archevêque et cardinal. Un autre fils de Thibaut lui succéda en qualité de comte de Champagne, et c'est à lui que l'abbé de Clairvaux demande, en 1151, ' la réparation des dommages causés à l'abbaye de Châtillon. Mathilde, comtesse de Blois, était affligée de la conduite peu respectueuse de son fils : ' Bernard s'applique à la consoler ; il s'efforce d'espérer la conversion de ce jeune seigneur. ' Ecrivant en 1153 à Mélisende, reine de Jérusalem, il l'entretient des devoirs qu'elle doit remplir comme veuve et comme souveraine. Bernard, en cette dernière année de sa vie, songeait encore à la conquête des lieux saints, ' ainsi qu'on le voit par une lettre qu'il adressait alors au roi de Portugal, Alfonse.

Nous avons, sous les années 1146, 1147, 1148, 1149 et 1150, neuf lettres à Suger ; mais la première n'est qu'une copie d'une épître à Louis VII [a] pour le dissuader de donner

Ep. 242. (84. dans le Rec. des Hist. de Fr.)
Ep. 244.
Ep. 363. (79. dans le Rec. des Hist. de Fr.)
Ep. 375. (85. ib.
[a] Ep. 301.
Ep. 35. dans la Coll. de Mart.
Ep. 303. (92. ib.)
Ep. 282. (105. ib.)
Ep. 304. (107. ib.)
Ep. 299.
Ep. 271. (98. dans le Rec. des Hist. de Fr.)
Ep. 279.
Ep. 300.
Ep. 289.
Ep. 308.
[a] Ep. 371. (78. dans le Rec. des Hist. de Fr.)

sa fille en mariage au fils de Foulques, comte d'Angers;
mariage illicite, selon saint Bernard, parce qu'il y a parenté.
Ep. 369. (86. dans le Rec. des Hist. de Fr.) ' Suger est loué, dons la seconde et dans la troisième, de la
réforme qu'il vient d'établir à Sainte-Geneviève, où des cha-
Ep. 370. (87. ib.) noines réguliers ont remplacé les séculiers; ' dans la qua-
trième, du soin qu'il a pris de donner du blé à des religieux
Ep. 378. (88. ib.) qui manquaient de pain; ' dans une autre, de son zèle éclairé
pour le bien public, et spécialement du dessein qu'il a conçu
Ep. 377. (91. ib.) d'assembler les états généraux. ' Ailleurs, Bernard l'implore
Ep. 379. (89. ib.) en faveur d'un abbé indigent, ' et le prie d'empêcher un duel
entre Henri, comte de Champagne, et Robert, frère du roi.
Ep. 376. (90. ib.) ' Suger a bien assez de puissance pour désarmer ou contenir
de tels rivaux; il est lui-même un très-grand prince dans le
Ep. 380. (93. ib.) royaume. *Quia maximus princeps estis in regno.* ' Ailleurs
encore il lui dépeint l'état déplorable de l'église d'Orient, et
Ep. 266. (96. ib.) le presse d'y porter remède. ' Dans la dernière lettre, Suger
mourant est exhorté à se détacher des intérêts de la terre et
à se préparer à la vie nouvelle qui va s'ouvrir pour lui.

Bernard lui-même s'avançait aussi vers le terme de ses
Ep. 307. travaux. ' Dès 1152, dans une lettre à l'évêque d'Ostie que
nous avons indiquée plus haut, il se dit attaqué d'un mal
Ep. 304. incurable, et annonce qu'il ne peut aller loin. ' La dernière
de ses lettres à Louis-le-Jeune contient des remerciemens
pour l'intérêt que ce prince veut bien prendre à la maladie
de l'abbé. Mais nous avons réservé, pour terminer la liste
de ses épîtres, celles dont cette maladie semble être le prin-
Ep. 30. dans la Coll. de Mart. cipal sujet. ' En répondant à un ami qui lui avait envoyé un
ouvrage utile et canonique, Bernard écrit qu'il revient des
portes du tombeau; mais il ajoute que sa santé, dont on dé-
sespérait, commence pourtant à se rétablir; et c'est à-peu-
Ep. 26. dans la Coll. de Mart. près dans les mêmes termes ' qu'il parle de l'état de ses forces
à une autre personne qui en était inquiète: mais bientôt le
Ep. 288. danger devint imminent, et il l'envisagea sans faiblesse. « ' Je
« suis une victime qui va être immolée; je n'ai pas long-
« temps à vivre, » dit-il à son oncle, André, chevalier du
Temple, qu'il souhaite ardemment de revoir, et dans le sein
duquel il verse la douleur dont les désastres de la croisade
Ep. 310. l'ont navré. ' Dans une lettre qu'il adresse à Arnoul de Char-
tres, abbé de Bonneval, et qui peut-être est la dernière qu'il
ait écrite, il rend un compte détaillé de l'affaiblissement de
ses organes: le sommeil a fui de ses yeux, son estomac ne
supporte plus les alimens solides, ses jambes et ses pieds

sont enflés; il desire que sa délivrance ne tarde point; voilà désormais ce que ses amis doivent demander pour lui à l'arbitre de la vie et de la mort [1].

Telles sont les lettres de saint Bernard. Les détails dans lesquels nous venons d'entrer pour en rendre compte, ont pu sembler fort arides; mais s'ils retracent la vie de l'illustre abbé, s'ils font connaître ses relations, ses opinions, ses habitudes; s'ils manifestent et caractérisent son influence sur les institutions monastiques, sur les affaires de l'église et de l'état; s'ils le mettent en contact avec la plupart des hommes puissans et des hommes célèbres de son temps; s'ils donnent une idée précise de son activité, de son zèle, de ses lumières et de ses mœurs, nous avons dû les préférer à des considérations générales, dont nous n'aurions pu garantir aussi bien ni la justesse ni l'utilité. C'est dans ces épîtres qu'on voit immédiatement, et pour ainsi dire en face, l'apôtre et le réformateur de la profession religieuse, le défenseur de croyances universellement reçues, l'ami des papes et leur conseiller quelquefois sévère; plus souvent le censeur des rois, et presque leur juge; par-tout un moine humble et puissant, un lévite ardent et désintéressé, un personnage

1 *Suite de l'ordre chronologique des épîtres de S. Bernard.*

Ann. 1145-1153. (Mart. 1-7, 9, 20-23, 25, 28, 32, 34.) Ep. 394, 399-409, 412, 415, 416, 417.

Ann. 1145. Ep. 237, 362, 238, 239, 250, 258, 259, 260, 328, 329, 309, 241, 426.

Ann. 1145 ou 1146. Ep. 245.

Ann. 1146. Ep. 246, 109, 110, 240, 243, 244, 247, 248, 249, 257, 263, 277, 371, 363, 365, 366.

Ann. 1147. Ep. 251, 252, 367, 368, 372, 425.

Ann. 1147 ou 1148. Ep. 242, 108, 382-385, 395.

Ann. 1148. Ep. 261, 262, 374, 375, 369, 392, 393.

Ann. 1148 ou 1149. Ep. 370.

Ann. 1149. Ep. 301. (Mart. 35.) 378, 379, 376, 377, 265, 267.

Ann. 1149 ou 1150. Ep. 303.

Ann. 1150. Ep. 387, 389, 380, 364, 253, 256, 266, 268, 273, 283, 293, 295, 296, 297, 398, 299.

Ann. 1150 ou 1151. Ep. 278.

Ann. 1151. Ep. 270, 271, 272, 275, 276, 279, 305, 269, 298, 306.

Ann. 1151 ou 1152. Ep. 294, 284.

Ann. 1152. Ep. 280, 282, 281, 300, 390.

Ann. 1153. Ep. 274, 307, 304, 285, 286, 287, 289-292, 302, 308. (Mart. 30, 26.) 288, 310.

Nous pensons qu'on lirait avec beaucoup plus de facilité les épîtres de saint Bernard, si l'on suivait l'ordre dans lequel nous en avons rendu compte, ou l'ordre plus strictement chronologique indiqué par cette note et par les notes précédentes, p. 155, 161, 162, 169.

actif et courageux, un grand homme, dont les opinions ne sont pas toujours saines, ni les démarches toujours prudentes; mais dont les mœurs fortes et pures ne sont jamais que des vertus.

Le style de ces épîtres est fort inégal. Dans quelques-unes, les pensées ont de la noblesse et une grace naturelle qui se communique à l'expression. C'est un éloge que mériteraient, par exemple, presque toutes les lettres à Suger, à Innocent II, à Eugène III, plusieurs de celles à l'abbé de Cluni, et celle à Robert, cousin-germain de Bernard. Mais le mauvais goût défigure la plupart des autres. Tantôt l'auteur s'amuse à jouer sur les mots, et même sur ceux de la Bible; tantôt il s'épuise en déclamations plus violentes qu'énergiques : souvent il revêt des idées ou subtiles ou communes, d'une diction barbare. Il emploie le mot *guerra* plus volontiers que *bellum*, et parle le latin de la vulgate beaucoup plus assurément que celui de Cicéron, ou même de Lactance. Nous dissimulons d'autant moins ces défauts, que, selon toute apparence, le saint abbé n'a point rédigé de sa propre main toutes ces missives. Il en indiquait le sujet, le plan, les intentions à des secrétaires qui n'exprimaient pas toujours assez dignement sa pensée, ainsi que nous l'avons entendu s'en plaindre lui-même dans une lettre à Pierre-le-Vénérable. Composées ainsi par différents rédacteurs, elles sont diversement écrites; et nous avons lieu de croire que les plus remarquables par les qualités du style, sont celles dont saint Bernard se réservait la rédaction, à cause de l'importance des matières ou de la dignité des correspondans.

§ III.

SES SERMONS.

Les sermons de saint Bernard sont au nombre de trois cent quarante, et se divisent en quatre séries : 1° quatre-vingt-six qui s'adaptent au cours de l'Année Ecclésiastique; 2° quarante-trois sur la Vierge Marie et sur les saints; 3° cent vingt-cinq sur divers sujets; 4° quatre-vingt-six sur le cantique des cantiques. Voilà sans doute beaucoup de discours; mais ils ont, en général, fort peu d'étendue : par exemple, les quatre-vingt-six sermons de la première série n'occupent

que cent dix-neuf pages ; en sorte que leur longueur moyenne n'est pas même d'une page et demie.

Les sept premiers commencent l'année liturgique ; ils appartiennent à l'avent. Saint Bernard y examine pourquoi Dieu le fils s'est incarné plutôt que Dieu le père ou le Saint Esprit. Il applique à l'avénement de Jésus-Christ ces paroles d'Isaïe au roi Achaz : « Demandez au Seigneur qu'il vous « fasse voir un prodige. » Il se plaint des chrétiens peu soigneux de se disposer à célébrer la naissance du Sauveur. Il distingue deux avénemens, l'un accompli l'autre qui doit tout accomplir : il en fait même observer un troisième, ou intermédiaire; c'est la grace sanctifiante ou l'entrée de Jésus-Christ dans l'ame de chaque élu. Enfin, il soutient que, sans la venue du Messie, la perte du genre humain était inévitable.

Suivent quatre homélies sur le texte où saint Luc raconte comment un ange fut envoyé à Marie pour lui annoncer qu'elle serait la mère du fils de Dieu : *missus est angelus.* Ces quatre discours forment un panégyrique de la Sainte Vierge ; mais l'orateur n'y suit aucun ordre déterminé ; il se laisse conduire par son texte, il en commente tous les versets, et s'abandonne aux réflexions et aux mouvemens qu'ils lui inspirent. On y découvre quelques morceaux, ou du moins quelques traits éloquens ; par exemple, celui où Marie est représentée comme l'étoile de la mer, comme l'astre qu'il faut invoquer dans tous les orages de la vie. On voit que Bernard s'est particulièrement complu à composer ces homélies, ainsi qu'il en convient lui-même dans l'espèce d'épilogue ou d'apologie qui les termine.

Une piété affectueuse caractérise les six sermons pour la veille de Noël : leur but commun est d'enseigner comment il convient de se préparer à la solennité du 25 décembre. L'auteur fait observer dans le mystère de l'incarnation trois alliances miraculeuses, celles de Dieu et de l'homme, de la virginité et de la maternité, de la foi et de la raison. C'est du martyrologe d'Usuard que sont prises les paroles qui servent de texte à ces six discours : *J. C. filius Dei nascitur in Bethleem Juda.*

Il a six sermons de Noël, en y comprenant celui qui célèbre les quatre solennités consécutives de Jésus naissant, de Saint-Etienne, de Saint-Jean-l'Evangéliste, et des Innocens. Le lieu, le temps, les circonstances de la naissance de Jésus-Christ, donnent lieu à un très-grand nombre de ré-

flexions, et sur-tout de distinctions : par exemple, l'orateur distingue trois œuvres de Dieu, la création, la rédemption, et la glorification. En parlant des Innocens, il dit que, sous l'ancienne loi les enfans étaient sauvés par la circoncision, comme ils le sont par le baptême sous la nouvelle. *Cæteris infantibus tunc quidem circumcisio, nunc verò baptismus sufficit ad salutem.* On pourrait trouver ici quelque inexactitude, ou désirer quelque éclaircissement; car, selon la doctrine de l'église, le baptême opère par lui-même, et la circoncision n'avait d'efficacité que par la foi des parens du circonsis.

La circoncision de Jésus-Christ est le sujet de trois discours où sont sur-tout expliqués les divers noms que l'écriture et l'église donnent au Verbe incarné. Trois sermons de l'Epiphanie parlent de la foi des Mages et des trois apparitions de Jésus-Christ, la première à ces mêmes Mages, la seconde quand il fut baptisé par saint Jean, et la troisième aux noces de Cana. Un parallèle entre la circoncision et le baptême est la principale matière d'un discours pour l'octave de l'Epiphanie, discours suivi de deux autres pour le dimanche dans cette octave, l'un sur les noces de Cana, et l'autre sur les noces spirituelles dont celles de Cana étaient l'emblème.

De deux sermons pour la septuagésime, l'un traite des signes de la prédestination, l'autre est une explication mystique de cette ligne de la Genèse : Dieu envoya le sommeil sur Adam. *Immisit Deus soporem in Adam.*

Le jeûne, la prière, et le mépris des biens terrestres, sont les principaux articles dont il s'agit dans sept discours sur le carême : on y voit avec quelle rigueur le jeûne était observé. « Jusqu'à ce jour, dit Bernard à ses religieux, nous jeûnions « seuls, et jusqu'à l'heure des nones : maintenant, rois et « princes, peuples et clergé, nobles et roturiers, riches et « pauvres, tous vont, durant quarante jours, jeûner avec « nous jusqu'à l'heure de vêpres. » Il distingue trois sortes de prières, selon que l'on demande à Dieu des biens temporels, ou des vertus, ou la félicité de l'autre vie. Il recommande l'oraison dominicale, et en explique un verset. Des chrétiens, et sur-tout des religieux, doivent être, par rapport au monde, comme des voyageurs, comme des morts, comme des crucifiés : c'est la division du dernier de ces sept discours.

En l'année 1140, saint Bernard a composé, pour le carême, dix-sept autres sermons, où il explique successivement les dix-sept versets du psaume XC : *Qui habitat in adjutorio Altissimi.* Le but général de ces discours est de consoler les religieux de Clairvaux, et de les encourager dans la carrière pénible et rigide à laquelle ils se sont voués : d'ailleurs, les réflexions édifiantes que suggèrent au prédicateur les paroles de ce psaume, ont trop peu d'unité et de cohérence pour qu'il y ait lieu d'en offrir l'analyse. Voici comment, dans le sixième de ces sermons, il peint les mœurs du clergé séculier de son temps : « Aujourd'hui, dit-il, les payens et les « hérétiques laissent en paix l'église ; ce sont ses faux enfans « qui l'affligent : les dignités ecclésiastiques sont devenues « l'objet d'un honteux trafic, d'un négoce ténébreux : on « vient chercher dans le sanctuaire, non les biens spirituels, « mais l'opulence et le luxe. C'est pour satisfaire à la cupi- « dité qu'on se coupe les cheveux, qu'on assiste aux offices, « qu'on dit des messes, qu'on chante des psaumes. On se « dispute impudemment les évêchés, les archidiaconés ; et « c'est à qui peut parvenir à dissiper les revenus des églises « en superfluités et en vanités mondaines. »

Des trois sermons pour le dimanche des Rameaux, l'un parle du culte à rendre au Rédempteur, l'autre de l'humilité et de la patience dont il a donné l'exemple, le troisième des divers mystères rappelés et célébrés durant la Semaine Sainte. Le mercredi-saint, l'abbé de Clairvaux prêche sur la passion ; le jeudi, sur trois sacremens, le baptême, la cène, et le lavement des pieds. Mais l'orateur n'emploie sans doute ici ce mot de sacrement que dans un sens très-étendu : il s'agit de trois cérémonies saintes ou sacrées, dont les deux premières sont des sacremens proprement dits : Mabillon en fait l'observation, et les théologiens orthodoxes répondent comme cet éditeur, quand ce passage de saint Bernard leur est objecté par des hérétiques. Le saint abbé reproduit ici et n'éclaircit point assez son opinion sur la circoncision judaïque ; il entre d'ailleurs dans plusieurs détails qui nous apprennent que le baptême s'administrait encore par une triple immersion, et que l'investiture se donnait à un chanoine avec le livre, à un abbé avec la crosse, à un évêque avec la crosse et l'anneau [1].

[1] Investitur canonicus per librum, abbas per baculum, episcopus per baculum et annulum.

Le jour de Pâques fournit trois sermons : le premier est une explication mystique des sept sceaux rompus par l'a-
Ad abbates. gneau de l'apocalypse ; le second, adressé aux abbés, les entretient des parfums de la vertu, figurés par les aromates que les saintes femmes achetèrent pour embaumer Jesus-Christ ; le troisième traite des purifications spirituelles, dont celles de l'ancienne loi furent les emblêmes. A l'octave de Pâques, l'abbé de Clairvaux célèbre les triomphes de la foi ; et, dans un second discours, il parle des trois témoignages rendus à la vérité sur la terre par l'esprit, par l'eau et par le sang. Suit un très-court sermon sur les Rogations, où les trois pains mentionnés par saint Luc (*amice, commoda mihi tres panes*) deviennent la charité, la vérité et la force.

Dans les deux premiers sermons sur l'Ascension, le prédicateur se borne à célébrer ce miraculeux événement, qui lui suggère toutefois quelques réflexions morales. Le troisième et le cinquième sermon pour la même solennité traitent des pensées et des affections : il s'agit d'éclairer les premières, de purifier les secondes, d'élever les unes et les autres. Il y a de louables ascensions, il y en a de pernicieuses ; par exemple, celles dont l'orgueil est le mobile. Distinguer ces deux espèces d'élévations, c'est l'objet d'un discours qui occupe la quatrième place parmi les cinq qui appartiennent à la fête de Jésus montant au ciel.

Les effets de la descente du Saint Esprit sur les apôtres, ceux qu'il produit sur les esprits dociles et dans les cœurs humbles : telles sont les idées que saint Bernard développe en trois sermons pour le jour de la Pentecôte. En expliquant ces paroles du psaume, *Spiritu principali confirma me,* il dit que cet esprit principal est Dieu le père, principe des deux autres personnes divines.

Un sermon sur Goliath et David, prêché le quatrième dimanche après la Pentecôte, a été quelquefois attribué à Nicolas de Clairvaux ; mais il appartient à saint Bernard : il ressemble aux autres par le genre des idées et par le caractère du style ; il se trouve confondu avec eux dans les manuscrits les plus authentiques. Suivent, pour le sixième dimanche, trois sermons qui traitent de la multiplication des pains et des sept œuvres de miséricorde. Enfin, les deux derniers discours de la première série appartiennent au premier dimanche de novembre ; ils commentent ce texte d'Isaïe : « J'ai vu le Seigneur assis sur un trône élevé, et sa majesté

« remplissait la terre. » C'était un noble et grand sujet; mais l'orateur y a jeté trop d'allégories, beaucoup trop d'explications mystiques des six ailes de chaque séraphin.

Dans la seconde série, qui comprend quarante-trois sermons sur les saints, nous indiquerons d'abord ceux qui concernent la Vierge Marie, et qui sont au nombre de douze; savoir, un sur sa naissance, trois sur l'annonciation, trois sur la purification, et cinq sur l'assomption. On aurait pu rapprocher de ces douze discours les quatre homélies sur l'évangile *Missus est angelus*, que les éditeurs ont laissées parmi les sermons du cours de l'année, et que nous avons indiquées plus haut. Voilà en seize parties un vaste panégyrique où règne fort souvent une éloquence affectueuse.

Il y a deux sermons sur la conversion de saint Paul : le second est fort court; mais, dans le premier, l'orateur parle assez au long des bons et des mauvais exemples, et ce n'est point dans la première classe qu'il range ceux que donnaient les ecclésiastiques, et sur-tout les prélats de son temps. Nous avons fait mention d'une lettre où saint Bernard annonce à l'abbé de Moutier-Ramey qu'il lui envoie deux sermons pour la fête de Saint-Victor : nous les rencontrons ici, et nous y trouvons beaucoup plus de réflexions chrétiennes que de détails sur la vie du saint qu'ils célèbrent. L'orateur toutefois s'arrête au nom de Victor, et ne manque point d'adapter à ce nom tout ce qui peut concerner les combats et les victoires spirituelles de de ce bienheureux. *Ante opere quàm nomine Victor, adhuc utero clausus jam de hoste triumphavit...... ô victrix anima! ô miles emerite! ô Victor inclyte, qui de terrâ triumphasti!....... respice ad vinctos terræ..... ut pro nobis vicisse te sentiamus et de plenâ victoriâ glorieris.* En commençant le discours sur saint Benoît *(Benedictus)*, Bernard souhaite à ses auditeurs les *bénédictions* célestes, et s'applique à leur faire sentir la douceur du *nom* de leur glorieux fondateur. Il les entretient de la sainteté de Benoît, de sa piété, de sa justice : sa sainteté est prouvée par ses miracles, sa piété par sa doctrine, sa justice par ses actions; mais, sur ces trois points, l'orateur se borne à des idées générales et à des exhortations pieuses.

Le sermon pour saint Jean-Baptiste est un vrai panégyrique, où sont rassemblés tous les traits de l'histoire évangélique qui concernent le précurseur de Jésus-Christ. Jean fut une lumière ardente et brillante : ardeur de sa pénitence,

de sa dévotion, de son zèle; éclat de ses exemples, de sa mission et de ses prédications; voilà le plan de ce discours. Les quatre sermons sur saint Pierre et sur saint Paul sont beaucoup moins méthodiques et ne disent presque rien de ces deux apôtres. Des deux discours pour la fête de Saint-Michel, l'un parle du ministère des anges à notre égard et du respect que nous leur devons, l'autre expose les pernicieux effets des mauvais exemples. Ce qu'il y a de plus remarquable dans les cinq sermons pour la Toussaint, c'est une opinion que saint Bernard y énonce sur l'état des bienheureux. Selon lui, leur félicité ne sera complète qu'après la résurrection des corps; il dit même que jusqu'alors la lumière de la face du Seigneur leur sera voilée [1] : sur quoi il convient d'observer ' qu'en deux épîtres, et au chapitre I du livre V de la Considération, saint Bernard enseigne au contraire qu'aussitôt après la mort les ames justes jouissent de la vue de Dieu : opinion plus généralement reçue, et que sans doute il faut prendre pour celle que notre illustre auteur a le plus réellement professée.

Ep. 98. 286.

Saint Malachie, archevêque d'Irlande, décédé à Clairvaux en 1148, est célébré dans les deux discours suivans, qui contiennent beaucoup plus d'amplifications et de lieux communs que de faits et d'idées précises. Ce défaut est surtout remarquable dans la seconde harangue, où Malachie est comparé à Moïse, à Élie, à l'olivier fertile, au lis odoriférant, au soleil, à l'étoile du matin, à l'aurore, et à la poule qui, dans l'évangile, rassemble ses petits sous ses ailes. Il n'est question que de l'obéissance dans un assez long sermon pour la fête de Saint-Martin; que du bonheur des élus dans l'instruction pour la fête de Saint-Clément, pape et martyr; que du jeûne et de la croix, et de ses quatre branches, dans les trois sermons sur saint André : mais celui qui concerne Humbert, moine de Clairvaux, est plus réellement un panégyrique. Cet Humbert est, selon toute apparence, le même qui avait quitté la fonction d'abbé d'Igny, et auquel est adressée ' une des épîtres de saint Bernard.

Ep. 141.

On a placé à la suite de ces sermons sur les saints six instructions sur la dédicace de l'église; elles complètent la seconde série, et même elles l'enrichissent : car, au milieu de

1 Adhuc ergo signatum est super eos lumen vultûs dominici ... donec veniat dies illa quâ implebit illos lætitia cum vultu suo.

beaucoup d'allégories forcées et de distinctions trop subtiles, on démêle quelques idées justes et nobles sur la destination des temples et sur le respect dû aux lieux saints. Les quarante-trois sermons de cette seconde série sont en général plus longs que ceux de la première; leur étendue moyenne est de plus de trois colonnes in-folio dans l'édition de Mabillon. Les cent vingt-cinq sermons sur divers sujets, ou de la troisième série, sont au contraire fort courts; ils n'occupent ensemble que cent cinquante-cinq colonnes : il y en a de trente lignes, de quinze, et même de sept. Ainsi, plusieurs de ces pièces, et spécialement celles qui suivent la quarante-deuxième, sont moins des sermons que des pensées pieuses ou morales et des réflexions détachées.

La briéveté et les illusions de la vie présente sont le sujet du premier de ces discours. L'obéissance, la patience et la sagesse sont recommandées dans le second. Le troisième explique le cantique du roi Ézéchias, et le cinquième, ces paroles d'Habacuc : *Super custodiam stabo.* Le quatrième nous entretient de la nécessité de chercher Dieu et du triple lien (la honte, la crainte et l'amour) qui doit nous attacher à lui. On a quelquefois attribué le sixième et le septième à Nicolas de Clairvaux, ainsi que le huitième à Guerric, abbé d'Igny. Mabillon, sur la foi des manuscrits, les revendique pour saint Bernard, dont ils sont dignes. Ils traitent de la connaissance de soi-même, de la vraie gloire, et des divers états de l'ame. Les attributs invisibles de Dieu sont adorés dans le neuvième; et le dixième, sur les cinq sens de l'ame, est excessivement mystique.

Les dix suivans ont pour sujets le baptême et la profession religieuse, la mort, la miséricorde divine, les sept dons du Saint Esprit, l'amour de la sagesse, les biens de la nature, de la gloire et de la grace, la triple garde que chacun doit exercer sur sa main, sur sa langue et sur son cœur, les jouissances spirituelles, l'abaissement des superbes et l'élévation des humbles.

Mabillon pense que le vingt-unième sermon est de saint Bernard, et non de Nicolas de Clairvaux, auquel il a été attribué; il ne se rencontre point parmi les dix-neuf discours adressés par Nicolas au comte de Troyes, Henri. C'est, au surplus, une fort courte instruction sur les voies droites par lesquelles le Seigneur conduit les justes. Il s'agit dans le vingt-deuxième de tout ce que nous devons à Dieu; dans le

vingt-troisième, des piéges que nous tend l'esprit malin : la parole de Dieu et la prière sont les sujets des deux instructions suivantes. La vingt-sixième nous enseigne à soumettre notre volonté à celle du Très-Haut, et la vingt-septième signale le plus odieux des vices, *pessimum vitium;* c'est l'ingratitude. Guerric est-il l'auteur de la vingt-huitième? Mabillon, qui ne le croit pas, cite en preuve le manuscrit de Cologne, qui contient les sermons de l'abbé d'Igny, et ne renferme point ce discours. C'est donc saint Bernard qui nous fait connaître ici les tribulations par lesquelles Dieu nous éprouve et nous sauve. Le sermon qui suit distingue trois manières d'aimer Dieu : amour tendre qui exclut la concupiscence de la chair, amour prudent qui bannit la curiosité, amour fort qui déracine l'orgueil. Le trentième est intitulé *du bois, du foin et de la paille :* le bois, compacte, mais qui pourtant se rompt, est l'emblême du moine qui commence bien et finit mal; le foin représente les caractères mous, et la paille les cœurs volages.

Nous apprenons dans le trente-unième à veiller sur nos pensées. Le trente-deuxième a pour objet le triple jugement, savoir, celui de chacun de nous, celui des autres hommes, celui de Dieu. Le trente-troisième explique ces paroles du psaume XXIII : *Quis ascendet super montem Domini?* et dans le trente-quatrième, saint Bernard fait quelques observations critiques sur un texte d'Origène. « A présent, dit « Origène, le Sauveur pleure mes péchés; il est dans la tris- « tesse. » L'abbé de Clairvaux enseigne, au contraire, que Jésus ne peut éprouver dans le ciel aucun sentiment pénible, et il ajoute qu'Origène est tombé dans quelques erreurs : *Contrà fidem nonnulla scripsisse.* Les prélats, les continens et les gens mariés sont les trois ordres que le trente-cinquième sermon distingue dans l'église. Le trente-sixième nous dit comment nous devons supporter les faibles et imiter les forts. En commençant le trente-septième, saint Bernard se félicite d'être enfin réuni à ses frères après un long voyage : peut-être arrivait-il d'Italie. Quoi qu'il en soit, il explique ces mots du Psalmiste : *Hæc est generatio quærentium Dominum.* L'instruction suivante a pour but de rassurer les religieux trop découragés par le sentiment de leur faiblesse. Dans la trente-neuvième, prononcée au temps des récoltes, ainsi que les deux précédentes, il expose comment on doit supporter les fatigues de la moisson, et quels avantages spi-

rituels on en peut tirer. Le quarantième sermon et le quarante-unième ont entre eux une liaison intime : dans l'un, Bernard compte sept degrés de la confession, savoir, la connaissance de soi-même, le repentir, la douleur, l'aveu, les macérations, l'amendement des mœurs, la persévérance enfin; et dans l'autre, sept degrés de l'obéissance, qui consistent à obéir volontiers, avec simplicité, avec plaisir, avec promptitude, avec courage, avec humilité, et sans interruption. Le quarante-deuxième est extrêmement mystique : il est intitulé *des cinq négoces et des cinq régions,* et ne diffère que par un certain nombre de variantes d'un sermon pour la fête de saint Nicolas, qui pourrait bien être l'ouvrage de Nicolas de Clairvaux.

Les quatre-vingt-trois discours qui suivent sont appelés petits sermons; dénomination fort juste, puisqu'ils ne remplissent, à eux tous, que soixante colonnes ou demi-pages. Plusieurs ne sont peut-être que des fragmens de discours perdus, ou de simples notes, dont saint Bernard se proposait de faire usage dans ses prédications. On y retrouve les mêmes sentimens de piété que dans les sermons proprement dits, mais aussi le même goût pour les allégories et les distinctions mystiques. La pièce numérotée C nous semble remarquable, non seulement par la citation des vers d'Ovide,

> Pronaque cùm spectent animalia cætera terram,
> Os homine sublimi dedit, etc.

mais encore par l'étrange application de ce trait à l'évêque et au peuple de chaque église : l'évêque est l'homme dont le front s'élève vers les cieux, et les fidèles sont les animaux courbés vers la terre.

De tous les sermons de saint Bernard, les plus intéressans, à tous égards, sont ceux qu'il a composés, au nombre de quatre-vingt-six, sur le cantique des cantiques. Il les entreprit en 1135 ; et s'il en conçut lui-même le projet, il fut du moins encouragé à l'exécuter par le chartreux Bernard des Portes. Les vingt-quatre premiers étaient achevés dès 1137 ; mais le quatre-vingtième, où il est parlé de la condamnation des erreurs de Gilbert de la Porée, n'a pu être prononcé qu'après le concile tenu à Reims en 1148. Ces quatre-vingt-six sermons ne vont pas au-delà des premiers versets du chapitre III du livre sacré qu'ils expliquent. Ce livre a huit chapitres, et par conséquent le commentaire est loin

d'être complet. Bernard aurait composé deux cents sermons de plus sur cette matière, s'il avait eu le temps de poursuivre du même pas une si longue carrière. Quarante-huit discours de Gilbert de Hollande ou Hoyland, continuent ceux de l'abbé de Clairvaux, et s'arrêtent au chapitre V. Ce que nous avons déja dit du goût de saint Bernard pour les allégories et pour les interprétations mystiques, explique assez comment il a cherché de préférence le texte de tant d'exhortations dans un livre saint dont la lettre ne présente point immédiatement un cours d'instructions morales. Son esprit et son imagination trouvaient dans ce travail un continuel et doux exercice. C'est souvent avec un art ingénieux qu'il traduit en maximes édifiantes les images poétiques qui remplissent cet épithalame divin.

Le premier sermon est une préface qui donne une idée générale de ce chant nuptial, mystérieux tableau, dit-on, de l'alliance de Jésus-Christ, soit avec l'église entière, soit avec l'ame de chaque prédestiné. De tous les cantiques, celui-là est le plus sublime; aussi l'a-t-on nommé le cantique des cantiques, comme on appelle Dieu le Roi des rois.

Osculetur me osculo oris sui, quia meliora sunt ubera tua vino, fragrantia unguentis optimis. Ces premières paroles du poëme sont expliquées dans le second sermon et dans ceux qui suivent, jusqu'au douzième inclusivement. On y voit que le baiser dont il est ici parlé n'est autre que Jésus-Christ [1] même, dont les patriarches ont attendu et les prophètes annoncé l'incarnation. Baiser les pieds du Seigneur, c'est le premier pas dans la voie du salut : prosternés devant celui qui nous a faits, nous pleurons ce que nous avons fait nous-mêmes [2]. D'autres baisers sont les emblêmes de nos progrès ultérieurs. Un de ces discours a pour unique sujet la distinction de quatre ordres d'esprits, Dieu, les anges, les hommes et les bêtes. Un autre traite de la prière et du recueillement profond qu'elle exige. Il y en a quatre qui nous expliquent en quoi consistent les mammelles et les parfums que le poète sacré célèbre. Les mammelles sont la patience et la clémence du Sauveur; les trois parfums ou onguents, l'un incisif, l'autre lénitif, et le troisième curatif, sont la

1 Patet osculum esse non aliud quam mediatorem Dei et hominum, hominem Jesum Christum.

2 Ploramus coràm Domino, qui fecit nos, ea quæ fecimus nos.

contrition, la régularité paisible et la piété ardente. En terminant l'un de ces premiers sermons, saint Bernard dit qu'il est obligé de finir pour aller recevoir des étrangers qui viennent d'arriver. Selon le jésuite Harduin, c'est un artifice de l'orateur, qui veut faire croire qu'il improvise, lorsqu'en effet il récite une harangue où tout est préparé, jusqu'à ce mensonge même. Nous n'avons pas besoin de faire observer la témérité de cette critique.

Oleum effusum nomen tuum, ideò adolescentulæ dilexerunt te. Voilà le texte de huit instructions, c'est-à-dire, de la treizième et des suivantes, jusqu'à la fin de la vingtième. Comment Dieu est la source de tous les talens, de tous les biens; pourquoi l'église a succédé à la synagogue; ce que peut le nom de Jésus contre les adversités; à quelles marques on reconnaît la santé de l'ame, et la présence ou l'absence du Saint-Esprit; comment s'opère l'effusion et l'infusion de ses dons ineffables; comment il faut les recevoir, comment les répandre; quelles qualités doit avoir la confession, et quels caractères l'amour : telles sont les questions que résout ici l'éloquent abbé, et les leçons qu'il développe. Jésus, dit-il, nous a chéris tendrement, sagement et fortement; il le faut aimer de même. Enflammé par la charité, réglé par la science, affermi par la constance, le zèle est fervent, il est circonspect, il est invincible; il exclut la tiédeur, évite le désordre, et bannit la timidité.

Saint Bernard explique ensuite ces paroles de l'église à son époux : Entraînez-moi sur vos pas. Il expose les devoirs des ecclésiastiques et des évêques : il veut que leur ministère soit charitable, que leur sévérité, toujours paternelle, ne devienne jamais tyrannique. La calomnie est représentée comme le plus odieux des vices dans le vingt-quatrième sermon, qui a deux exordes, parce qu'il a été prêché deux fois, la première en 1137, avant le départ de l'auteur pour l'Italie, et la seconde après son retour en 1138.

Filles de Jérusalem, je suis noire, mais belle. Cette ligne et les suivantes, jusqu'à *si ignoras te,* sont expliquées dans les neuf discours qui viennent immédiatement après le vingt-quatrième. Ils enseignent en quoi consiste la beauté de l'église, quels ornemens la parent, de quelles tribulations son époux la délivre ou la console; comment la vue de Dieu est le midi éternel; comment Jésus est pour les ames faibles un médecin, pour les ames fortes un époux; combien de

piéges nous tend le démon, et combien les désordres du clergé affligent la sainte église. Prévôts, doyens, archidiacres, évêques, archevêques, ne doivent leurs dignités qu'à l'intrigue, qu'à l'astuce de celui qui marche dans les ténèbres. Cependant les biens du Seigneur servent à les revêtir de parures profanes, d'habits de théâtre, et du luxe des rois, à les environner de musiciens et de courtisannes, à couvrir leurs tables d'alimens recherchés, de vins exquis, de parfums précieux, de vaisselles magnifiques, et à remplir chaque jour leurs coffres de nouveaux et intarissables trésors. Ils étalent l'or jusque sur les harnois de leurs chevaux; et leurs équipages, leurs éperons sont plus brillans que les autels (*plus calcaria quàm altaria fulgent*). Ce discours, qui est le trente-troisième, se fait remarquer par l'énergie et la véhémence du style. Une éloquence douce et pathétique caractérise le vingt-sixième, où le saint abbé, déplorant la mort de son frère Gérard, s'abandonne aux mouvemens de son affliction profonde. Il essaie en vain de reprendre le fil de son pieux commentaire: il ne parvient à exprimer que la douleur dont il est navré. Bérenger lui a reproché cette oraison funèbre, empruntée, disait-il, de celle que fit saint Ambroise en l'honneur de son frère Satyrus; mais ce plagiat est imaginaire, ainsi qu'on peut s'en convaincre en comparant les deux pièces.

Si ignoras te, ô pulchra, etc. C'est l'époux qui prend la parole, et les tendres discours qu'il adresse à sa bien-aimée sont commentés dans huit sermons de saint Bernard, c'est-à-dire, depuis le commencement du trente-quatrième jusqu'à la fin du quarante et unième. Il y parle de l'humilité, de la patience, de l'ignorance et de ses dangers; de la science, et des moyens d'empêcher qu'elle ne devienne aussi pernicieuse; du luxe, de l'avarice, de l'hypocrisie et de la droiture.

Dum esset rex in accubitu suo, etc. : paroles de l'épouse, qui amènent dans les sermons 42, 43 et 44, des réflexions sur la manière de corriger les pécheurs, sur le profit qu'ils doivent tirer de ces corrections, sur la passion de Jésus-Christ, sur les tribulations, et sur la prospérité.

Le quarante-cinquième explique la réponse de l'époux : *Ecce tu pulchra es, oculi tui columbarum,* et fait consister la beauté de l'ame dans l'union si rare de l'humilité et de l'innocence. La bien-aimée reprend : *Ecce tu pulcher es,* etc. et ce morceau, qui achève le premier chapitre du cantique,

sert de texte au quarante-sixième sermon, où il s'agit de la composition de l'église, et de la distinction entre la vie active et la vie contemplative.

En expliquant les premiers versets du second chapitre, l'orateur distingue trois fleurs, la virginité, le martyre et la bonne conduite; mais lorsque ces fleurs sont mises en contraste avec les fruits, *fulcite me floribus, stipate me malis*, elles deviennent l'emblème de la foi, et les fruits représentent les bonnes œuvres. Il y a deux charités, l'une active, l'autre affective; et cette dernière n'atteint sa perfection qu'en l'autre vie. Cependant saint Bernard nous dépeint l'extase contemplative comme un état où l'ame chrétienne, morte aux plaisirs des sens, jouit, par avant-goût, de la félicité céleste : ce tableau se termine avec le cinquante-deuxième sermon.

Le reste du chapitre II est commenté dans vingt-deux sermons, depuis le cinquante-troisième jusqu'au soixante-quatorzième inclusivement. La sollicitude pastorale, les abaissemens du fils de Dieu, les anges figurés par les montagnes, et les hommes par les collines, la crainte dans laquelle on doit s'entretenir, soit qu'on possède la grace, soit qu'on l'ait perdue, soit qu'on la recouvre; la terreur que les jugemens de Dieu doivent inspirer, le mur de séparation qu'élève le péché entre Dieu et l'homme; la vocation au ministère sacerdotal; la foi et la piété, véritables sources de l'éloquence apostolique; l'incrédulité des Juifs; les plaies de Jésus-Christ; les renards, emblêmes des médisans, des flatteurs et des hérétiques; les tentations d'un novice, celles d'un profès; les effets de la charité dans une ame chrétienne; l'amour du verbe pour l'église; les lys dont il se nourrit, et qui sont la vérité, la douceur, la justice, toutes les vertus; d'autres fleurs dont une conscience pure est l'odeur, et que la bonne réputation colore : voilà sur quels sujets roulent principalement ces vingt-deux discours. On remarque, dans le soixante-neuvième, l'opinion de saint Bernard sur les enfans morts sans baptême : leurs peines, dit-il, sont les plus douces, *mitissimæ sunt pœnæ.* Mais on a donné encore plus d'attention au soixante-cinquième et au soixante-sixième, où il combat, non les disciples de Pierre de Bruis et de Henri, mais d'autres hérétiques découverts dans les environs de Cologne, et dont les erreurs ressemblaient d'ailleurs beaucoup à celles des Henriciens. Leur doctrine était une sorte

de manichéisme, modifié par des opinions singulières sur le mariage, le jeûne, le purgatoire, l'invocation des saints, et la prière pour les morts. On avait livré aux flammes quelques-uns de ces hérétiques; en approuvant ce zèle, l'abbé de Clairvaux ne conseille pourtant pas d'en suivre les mouvemens : « La foi, dit-il, se persuade, et ne s'impose point. Il faut « combattre, non par les armes, mais par les argumens [1]. » Honorables maximes, avec lesquelles il est difficile de concilier ces autres paroles des mêmes sermons : qu'il vaut mieux employer le glaive que de souffrir la propagation de l'erreur. Pour l'éclaircissement de ces deux discours, Mabillon y a joint une lettre adressée par Évervin, prévôt de Steinfels, à l'abbé de Clairvaux : elle rend compte des progrès de cette hérésie dans les environs de Cologne. ' Mais on voit bien, dit Bossuet, à la manière ferme et positive dont parle saint Bernard, qu'il était instruit d'ailleurs, et qu'il en savait plus qu'Évervin lui-même.

Hist. des Variations, l. 11. n. 35.

Restent douze sermons qui roulent sur les premiers versets du chapitre III du Saint Cantique, et qui traitent de la manière de chercher Dieu, des devoirs à remplir par les pasteurs, de l'œuvre du salut, des erreurs de Gilbert de la Porée, du libre arbitre, du péché, et de la prière. A propos du quatre-vingtième discours, Harduin dit que tout y est fiction, et l'hérésie qu'on y combat, et le concile qu'on y cite, et jusqu'au personnage de Gilbert : *fictus et ipse Gillebertus fortassis.* Malgré des censures si déraisonnables, Harduin est pourtant forcé de rendre quelque hommage au talent qui brille dans ces quatre-vingt-six sermons; et, s'il ose dire qu'il y règne une merveilleuse loquacité, du moins il ajoute qu'ils sont l'ouvrage d'un orateur habile : *mirâ garrulitate, non mediocri vi dicendi.*

Tels sont les trois cent quarante sermons de saint Bernard; il en avait sans nul doute prononcé beaucoup d'autres que l'on a négligé de recueillir, ou qui ne nous sont point parvenus : car sa santé ne lui permettant pas de se livrer au travail des mains, il prêchait plus souvent qu'on n'avait coutume de le faire dans les monastères de son ordre, ainsi qu'il le déclare lui-même dans l'un de ses discours. ' Parce qu'il existe une très-ancienne version française d'une partie

Serm. 10. in Ps. *Qui habitat.*

1 Approbamus zelum, sed factum non suademus, quia fides suadenda est, non imponenda, non armis, sed argumentis.

de ces instructions, on s'est hâté de supposer qu'elles avaient été composées en langue vulgaire, la seule, ajoutait-on, que pussent comprendre en effet les frères lais qui se trouvaient au nombre des auditeurs de saint Bernard. Cette dernière considération mérite peu qu'on s'y arrête : les sermons étaient en quelque sorte une partie de la lithurgie, qui se faisait et qui a continué de se faire en langue latine, même depuis que les idiômes modernes se sont de plus en plus propagés et perfectionnés. Au milieu du XVe siècle on prêchait encore en latin devant des auditeurs presque tous non lettrés, et ce n'est que vers l'an 1500 que, par condescendance pour la populace ignorante, on s'est avisé d'introduire dans les prédications un mélange assez bizarre de phrases latines et d'expressions françaises. Les langues vulgaires ne se sont emparées que par degrés des chaires chrétiennes, où même s'est maintenu l'usage de citer beaucoup de textes latins, inintelligibles à la plupart des assistans.

On ne peut nier sans doute l'ancienneté d'un manuscrit que possédaient jadis les Feuillans de Paris, et qui contient des sermons français intitulés : *ci encommencement li sermons* SAINT *Bernaut;* mais cette inscription même, cette qualification de *saint,* suffirait pour annoncer une traduction écrite après la mort, après la canonisation de l'illustre abbé. Aussi dom Mabillon, dom Clémencet, et plusieurs autres savans, n'ont-ils pas craint d'affirmer que le texte original de tous les sermons de saint Bernard aujourd'hui connus est en langue latine.

M. Roquefort, qui recherche avec soin et avec sagacité les plus vieux monumens de notre langue, possède un manuscrit, où se lisent en français les quarante-quatre premiers sermons sur le cantique des cantiques et les homélies sur l'évangile *Missus est angelus.* Mais, outre qu'à beaucoup d'égards ce manuscrit nous semblerait encore un peu moins ancien que celui des Feuillans, nous remarquons que le quarante-quatrième sermon sur le cantique y est immédiatement suivi de l'*Epistle labei Bernart de Clerévals* *a un eveske cardinal, de Diligendo Deo :* or, ce Traité, adressé à Aimeric, et dont nous rendrons compte, ayant été sans contredit composé en latin, et n'étant ici que traduit, nous croyons avoir le droit d'en dire autant des sermons auxquels il se trouve joint dans ce même volume. Deux autres pièces qui suivent ce Traité peuvent offrir quelque difficulté : l'une

est une instruction sur le psaume *Laudate Dominum in sanctis ejus;* l'autre, un sermon sur sainte Agnès. Pour soutenir que la première est originale, qu'elle est naturellement française, on pourrait alléguer les textes latins qu'elle traduit après les avoir cités; par exemple : Li titles de ceste saume; « c'est, en latin, *laudate universalem,* et en romanz, loez « celui ki tot comprent. » Mais, sans discuter la conséquence qu'on prétendait tirer de ce passage et de ceux qui lui ressemblent, nous dirons seulement que ces deux sermons ne sont point du nombre des productions authentiques de saint Bernard; que même le manuscrit ne les lui attribue pas. Tout au contraire, l'auteur du discours sur sainte Agnès est indiqué par l'initiale A dans l'annonce que nous allons transcrire. « Nostre sire cōmda a ses déciples ke ils conkeilhisēt « le reste kil ne porresist. Por ce daukuns sermons ke, ge ai « oie ai je conkeilhut aucuns moz si les ai escritz en ceste livre « por ce ke il ne fuissent obliez, etc. Cest sermon ki ci comance « fit maistres A. »

Ce fut sans doute en langue vulgaire que saint Bernard prêcha la croisade : mais ces discours, qui produisaient de si vastes mouvemens, qui précipitaient sur l'Orient une partie de la population de l'Europe occidentale, on ne les a point recueillis, et nous ne les connaissons que par leurs effets mémorables. ' « Lorsque sortant de son désert, dit M. Garat, « saint Bernard paraissait au milieu des peuples et des cours, « les austérités de sa vie, peintes sur des traits où la nature « avait répandu la grace et la beauté, remplissaient toutes « les ames d'amour et de respect : éloquent dans un siècle « où le pouvoir et le charme de la parole étaient absolument « inconnus, il triomphait de toutes les hérésies dans les « conciles, il faisait fondre en larmes les peuples au milieu « des campagnes et des places publiques : son éloquence paraissait un des miracles de la religion qu'il prêchait. Enfin, « l'église, dont il était la lumière, semblait recevoir les volontés divines par son entremise. Les rois et les ministres, « à qui il ne pardonnait jamais ni un vice ni un malheur « public, s'humiliaient sous ses réprimandes comme sous la « main de Dieu même, et les peuples, dans leurs calamités, « allaient se ranger autour de lui comme ils vont se jeter aux « pieds des autels. »

Eloge de Suger.

A la suite du quatre-vingt-sixième sermon sur le cantique des cantiques, Mabillon a imprimé, sous le titre de *Flores*

seu Sententiæ, environ deux cents pensées, extraites des lettres, des discours et des traités de saint Bernard. Chacune de ces pensées n'occupe ici qu'une ou deux lignes. Ce même titre de *Sententiæ* est aussi donné à quarante-trois fragmens un peu plus considérables qui suivent les sermons sur divers sujets, et dont plusieurs présentent des divisions ou distinctions pareilles à celles qui surabondent dans les prédications de l'illustre abbé. Après ces fragmens, Mabillon a placé cinq paraboles, qu'on pourrait compter comme autant de sermons. Les trois premières parlent du combat spirituel, la quatrième de Jésus-Christ et de l'église, la cinquième de la foi, de l'espérance et de la charité. Suit une prière très-affectueuse, et qui exprime sur-tout de profonds sentimens de pénitence. Ce recueil d'opuscules est terminé par les antiennes, répons et hymnes pour la fête de Saint-Victor, qui sont annoncés dans une lettre de Bernard à l'abbé de Moutier-Ramey. Les trois hymnes sont peu poétiques; l'auteur ignore ou méprise les règles de la versification. Les strophes sont saphiques, mais seulement par le nombre des syllabes, jamais par la distribution régulière des longues et des brèves : un exemple va suffire pour justifier ces critiques :

Hæc satis probant aliaque multa,
Prærogativam gloriæ Victoris
Nec minoratam, quo præventus fuit
Spiritu bono.

Mais ces hymnes, ces sentences, ces fragmens, qui servent d'appendices aux sermons de saint Bernard, auraient été, ce semble, mieux placés parmi ses opuscules.

§ IV.

SES TRAITÉS ET OPUSCULES.

Nous avons besoin d'employer ce double titre d'opuscules et de traités pour désigner douze productions fort inégales en étendue.

I. De ces douze écrits, le plus ancien (car nous reprenons ici l'ordre chronologique que nous n'avons pu établir entre les sermons); le plus ancien, disons-nous, est celui qui est intitulé *des Degrés de l'humilité et de l'orgueil.* Composé

avant 1125, et adressé à Geoffroi, alors prieur de Clairvaux, nous l'avons vu désigné comme antérieur à tout autre ou-
Ep. 18. vrage de saint Bernard, ' dans une lettre du saint abbé au cardinal Pierre. Il est distribué en vingt-deux chapitres, qui remplissent une vingtaine de colonnes dans l'édition de dom Mabillon. Il est précédé d'une rétractation, et par conséquent d'un exemple de la vertu qu'il enseigne. Ce que rétracte ici saint Bernard, c'est une citation inexacte d'un texte sacré : il avait cité *nec ipse filius hominis scit*, tandis qu'au verset 32 du chapitre XIII de saint Marc, on lit seulement *neque filius scit,* dit ici l'abbé de Clairvaux. La vérité est qu'on lit : *Nemo scit...... neque filius ;* en sorte que la rétractation même pourrait sembler encore inexacte. L'humilité est définie une vertu par laquelle l'homme, acquérant une véritable connaissance de lui-même, devient méprisable à ses propres yeux. L'orgueil a douze degrés ; savoir, la curiosité, la légèreté d'esprit, la folle joie, la jactance, la singularité, l'arrogance, la présomption, l'opiniâtreté à nier ou à justifier ses fautes, la confession mensongère, la révolte, la licence, et l'habitude du péché. Les douze degrés de l'humilité sont, au contraire, la crainte de Dieu, le renoncement à sa volonté propre, l'obéissance, la résignation aux traitemens les plus durs, l'aveu de ses faiblesses, le sentiment de son incapacité, la disposition à se croire inférieur aux autres, la régularité, l'habitude de ne parler que lorsqu'on est interrogé, celle d'un maintien sérieux, celle du silence, et la retenue de tous les sens, particulièrement des yeux. L'auteur oppose ainsi douze fois l'orgueil à l'humilité, mais de telle manière, que c'est la retenue, douzième degré de l'humilité, qu'il met en contraste avec la curiosité, qui est le premier degré de l'orgueil ; et ainsi de suite, en montant l'échelle du vice et en descendant celle de la vertu. Les antithèses fourmillent dans ce petit traité, qui est écrit avec beaucoup de soin et avec une sorte d'élégance. On peut d'ailleurs juger de tout l'ouvrage par ces lignes du premier chapitre : « Ayant « à parler, dit l'auteur, de ces degrés, qu'il faut, selon saint « Benoît, non pas compter, mais monter, j'indiquerai d'a- « bord le terme auquel ils conduisent, afin qu'en découvrant « le but qu'on doit atteindre, on sente moins la fatigue de « l'escalade. L'humilité est la voie, la vérité est le terme ; « l'une est la carrière, et l'autre la récompense. » *Locuturus de gradibus humilitatis, quos beatus Benedictus non nume-*

randos, sed ascendendos proponit, priùs ostendo, si possum, quò per illos perveniundum sit, ut audito fructu perventionis minus gravet labor ascensionis. Proponit itaque Dominus nobis viæ laborem, laboris mercedem...... viam dicit humilitatem quæ ducit ad veritatem. Altera labor, altera fructus laboris est.

II. Le livre de l'Amour de Dieu (*de Diligendo Deo*) est adressé à Aimeric, déja chancelier de l'église romaine. Aimeric n'obtint cette dignité qu'en 1126, et par conséquent l'écrit qui va nous occuper ne saurait avoir une date plus ancienne; ' mais il est de cette année même, ou du commencement de la suivante : il existait en 1127. Environ quinze colonnes sont occupées par les quinze chapitres qu'il comprend, et dont les derniers ne font guère que répéter ou développer les maximes que nous avons déja remarquées dans une lettre à Guigues et aux Chartreux; ' mais les sept premiers chapitres sont extrêmement recommandables par l'importance de la matière, par l'enchaînement des idées, et par la précision du style. « Vous demandez, dit l'auteur, pour« quoi et comment il faut aimer Dieu. La cause pour laquelle « Dieu doit être aimé, c'est Dieu lui-même; et l'étendue de « l'amour qu'on lui doit n'a point de mesure. » *Causa diligendi Deum, Deus est; modus, sine modo diligere.* « Aimer « Dieu, c'est à-la-fois justice et sagesse : c'est justice à cause « des biens naturels et surnaturels dont il nous a comblés : « car si déja nous lui devons tant parce qu'il nous a créés, « combien plus pour nous avoir réparés, sur-tout quand la « réparation est si généreuse? » *Quod si totum me debeo pro me facto, quid addam pro refecto, et refecto hoc modo?* Mais cet amour dû à tant de titres est encore un moyen de bonheur, puisque Dieu lui-même en est la récompense. Peut-être n'a-t-on point assez observé combien l'auteur jette ici de lumière sur la question délicate de l'amour désintéressé. Selon lui, il faut un prix à l'amour, mais c'est l'objet même du véritable amour qui en est le prix. L'intérêt pour lequel on aime n'est pas distinct de l'objet aimé. *Habet præmium, sed id quod amatur.*

Gauf. Vit. Bern. l. 3. c. 8.

Ep. 11.

III. L'apologie à Guillaume, abbé de Saint-Thierri, est indiquée comme déja écrite dans ' la lettre que saint Bernard adressait au cardinal Pierre en 1127. Cet opuscule, partagé en treize chapitres, et imprimé en autant de colonnes, mérite assez peu ce nom d'apologie, car l'auteur y attaque bien plus

Ep. 18.

qu'il ne se défend. On y distingue deux parties : dans la première, qui comprend les sept premiers chapitres, il réprimande vivement les Cisterciens, qui décriaient l'ordre de Cluni. Il commence par protester que ni lui, ni ses religieux, n'ont jamais médit de cet ordre. C'est l'objet des deux premiers chapitres, les seuls qui aient un caractère véritablement apologétique. Dans les cinq suivans, l'auteur exhorte à observer la charité, à maintenir l'unité ; il expose les avantages qui résultent de la diversité des ordres et des exercices religieux. Mais, après avoir ainsi reproché à ses propres frères leur injustice à l'égard des Clunistes, il croit avoir acquis le droit d'adresser aux Clunistes eux-mêmes quelques remontrances, et il use amplement de ce droit dans la seconde partie de l'opuscule. On voit donc, par les six derniers chapitres, quels désordres s'étaient introduits et multipliés à Cluni, sans doute sous l'abbé Pons, et avec quelle rapidité ils s'étaient propagés dans tous les monastères du même ordre. Saint Bernard reproche particulièrement aux Clunistes le luxe de leurs habits, celui même de leurs églises, mais sur-tout celui de leurs tables. Il dépeint ces tables couvertes surchargées de mets succulens, par exemple, d'énormes poissons : *grandia piscium corpora duplicantur.* « L'art des « cuisiniers, dit-il, s'épuise en inventions et en recherches « pour prolonger l'appétit au-delà du besoin et de la satiété « même : les parfums et les saveurs excitent la sensualité, « et il n'y a pas jusqu'à l'œil qui ne soit séduit par les cou- « leurs variées des alimens. Cependant le malheureux esto- « mac, à qui ne parviennent ni ces saveurs délicieuses, ni « ces couleurs brillantes, demeure accablé sous le poids des « délices dont les sens extérieurs ont joui [1]. » L'auteur accumule ici tant de détails, qu'il n'omet aucune des manières d'apprêter les œufs, alors usitées et perfectionnées à Cluni. *Quis enim dicere sufficit quot modis (ut cætera taceam) sola ova versantur et vexantur, quanto studio evertuntur, subvertuntur, liquantur, durantur, diminuantur, et nunc qui-*

1 Tanta quippè accuratione et arte coquorum cuncta apparantur quatenùs 4 aut 5 ferculis devoratis, prima non impediant novissima, nec satietas minuat appetitum.... Ipsa deindè qualitas rerum talis deforis apparere curatur, ut non minùs aspectus quàm gustus delectetur.... Sed dùm oculi coloribus, palatium saporibus illiciuntur, infelix stomachus cui nec colores lucent, nec sapores demulcent.... oppressus... obruitur.

dem frixa, nunc assa, nunc farsa, nunc mixtim, nunc singillatim apponuntur.

' Fleuri, après avoir rendu compte de cet opuscule, ajoute : « Pierre, abbé de Cluni, fit de son côté l'apologie de son « ordre par une lettre écrite à saint Bernard..... Le sage lec- « teur jugera laquelle est la plus solide de cette apologie ou « de celle de saint Bernard. » Il y a de l'inexactitude à présenter ainsi l'apologie de Pierre le Vénérable comme une réponse à celle de l'abbé de Clairvaux. C'est à d'autres inculpations que répond Pierre de Cluni, ainsi qu'on le verra par le compte que nous rendrons de son épître apologétique. Hist. eccl. l. 67. n. 43.

IV. Mabillon a, comme nous l'avons dit, détaché du recueil des lettres celle qui portait le nº 42, et qui, adressée vers 1127 à Hugues, évêque de Sens, traite assez au long des mœurs et des devoirs des évêques. L'éditeur l'a distribuée en neuf chapitres qui occupent seize colonnes. On y remarque une tirade véhémente contre le luxe des prélats : l'auteur y cite le vers de Perse :

Dicite, pontifices, in sancto quid facit aurum ?

Un abus alors très-commun, puisque l'auteur le signale en plusieurs endroits de ses écrits, consistait à élever soudainement aux prélatures de jeunes étudians, issus de familles nobles ; il peint ici ces adolescens qui des bancs d'une école passent à la chaire épiscopale, plus joyeux d'échapper à leurs maîtres que d'acquérir eux-mêmes le droit de commander. *Scholares pueri et impuberes adolescentuli ob sanguinis dignitatem promoventur ad ecclesiasticas dignitates ; et de sub ferulâ transferantur ad principandum presbiteris ; lætories interim quòd virgas evaserint quàm quòd meruerint principatum ; nec tàm illis blanditur* adeptum, *quàm* ademptum *magisterium.* Mais la plus grande partie de cet opuscule traite de l'humilité, que l'auteur représente comme la vertu la plus indispensable aux évêques. Quelques-unes des pensées développées dans le traité des degrés de l'humilité et de l'orgueil, sont ici reproduites, mais avec beaucoup moins de méthode. Saint Bernard y donne d'ailleurs une nouvelle définition de l'humilité ; il la fait consister, non plus dans la connaissance de notre misère, mais dans le mépris de notre propre grandeur. *Humilitas est contemptus propriæ excellentiæ.*

V. ' En écrivant au chancelier Aimeric en 1128, Bernard Ep. 52.

dit avoir composé un traité de la Grace et du libre Arbitre. Cette production est donc de 1128 au plus tard; et les Bollandistes, qui la rapportent à l'année 1127, ajoutent qu'en le composant, le saint abbé rendit un service éminent à l'église. Mabillon s'étend aussi en longs éloges de ce traité, qui est en effet recommandable par la précision des idées, par la clarté de la diction, et même par les ornemens du style. La matière offrait un riche fonds d'antithèses, et convenait par cela même à l'esprit, au goût et au talent de l'auteur. Aussi ce livre renferme-t-il, plus peut-être qu'aucun autre livre, tout ce qu'on peut dire d'ingénieux et d'orthodoxe sur un tel sujet. Après avoir rendu compte d'une conversation qui lui a fourni l'occasion d'écrire un traité de la Liberté et de la Grace, saint Bernard établit que toutes deux coopèrent à notre salut. Dieu donne la grace, mais le libre arbitre la peut seule recevoir, et le consentement de celui qui reçoit n'est pas ici moins nécessaire que la bienveillance de celui qui donne. Il n'y a, sans la grace, rien qui sauve; sans le libre arbitre, rien qui puisse être sauvé [1]. On doit distinguer trois libertés : nous échappons par l'une à la nécessité, par l'autre au péché, par la dernière au malheur. La première est une condition de notre nature, la seconde est la grace en cette vie, et la troisième est la gloire en l'autre. Mais la liberté dont il s'agit essentiellement dans ce traité est celle qui exclut toute nécessité, toute contrainte. C'est par le libre arbitre que nous voulons, et c'est par la grace que nous voulons le bien. Notre volonté s'exerce sur tout ce que nous accomplissons : libre, elle nous fait appartenir à nous-mêmes; bonne, à Dieu; mauvaise, au démon. Ce n'est pas la puissance du démon qui nous assujétit à lui, c'est notre volonté; mais c'est la grace qui nous soumet à Dieu. *Liberum arbitrium nos facit volentes, gratia benevolos; ex ipso nobis est velle, ex ipsâ bonum velle. Libera voluntas nos facit nostros; mala, diaboli; bona, Dei.... Sanè diabolo nostra nos mancipat voluntas, non ejus potestas : Deo subjicit ejus gratia, non nostra voluntas.*

[1] Tolle liberum arbitrium et non erit quod salvetur : tolle gratiam, non erit undè salvetur.... Deus autor est salutis, liberum arbitrium tantùm capax : nec dare illam nisi Deus, nec capere valet nisi liberum arbitrium. Quod ergo à solo Deo et soli datur libero arbitrio, tàm absque consensu esse non potest accipientis, quàm absque gratiâ dantis.

Le premier homme avait reçu avec plénitude la première liberté, c'est-à-dire, l'affranchissement du joug de la nécessité; il avait reçu, dans un degré inférieur, la deuxième et la troisième, c'est-à-dire, l'exemption du péché et du malheur. Le coupable usage qu'il a fait de la première lui a fait perdre ce qu'il possédait des deux autres. Les recouvrer n'est plus en sa puissance : il ne tenait qu'à lui de ne pas tomber; pour se relever, il a besoin d'aide, semblable à l'imprudent qui du fond d'un précipice qu'il pouvait éviter, doit appeler du secours pour en sortir. Il ne faut donc pas croire que le libre arbitre soit une parfaite indifférence entre le mal et le bien, un égal pouvoir de faire l'un ou l'autre. Pour pécher, notre volonté nous suffit; pour nous sanctifier, les dons de l'esprit saint nous sont nécessaires : mais ce n'est point sans nous que ces dons opèrent, et notre consentement rend méritoires les bonnes œuvres que Dieu nous donne de méditer et d'accomplir. La grace et le libre arbitre agissent conjointement : il ne faut pas dire que la grace fait une partie de l'œuvre, et le libre arbitre l'autre : leur opération commune, indivisible, appartient, dans sa totalité, à chacune des deux puissances coopérantes. La grace fait tout dans le libre arbitre, et le libre arbitre fait tout par la grace. Tels sont les résultats les plus importans des quatorze chapitres qui composent ce traité, ouvrage d'un esprit supérieur, qui a mûrement étudié une matière difficile.

VI. *De Conversione ad Clericos* ou *ad Scholares :* tel est le titre d'un petit traité divisé en douze chapitres, et qui occupe seize colonnes dans l'édition de Mabillon. C'était originairement un discours prononcé en 1127 ou 1128, à Paris, dans une assemblée de clercs ou dans une école de théologie. Saint Bernard s'élève contre ceux qui s'engagent dans les ordres sacrés sans réflexion, sans examen, sans vocation. Il les exhorte à la pénitence, et leur trace la route qui doit les ramener à la vertu. Fuir le mal, ce n'est pas assez pour se dire converti, il faut encore faire le bien, et en rapporter à Dieu toute la gloire. Ici, comme en plusieurs autres endroits de ses ouvrages, saint Bernard trace le tableau des mœurs déréglées du clergé de son siècle; et telle est l'énormité des vices dont il se plaint, qu'il a recours, pour effrayer les coupables, à l'exemple des désastres de Gomore et de Sodome. « Qui croirait, ajoute-t-il, qu'on pût retrouver dans la race « choisie, dans la tribu sainte, de pareilles abominations? »

Numquid non olim civitates illæ, spurcitiæ hujus *matres... incendio sunt deletæ?... Heu! genus electum, regale sacerdotium, gens sancta! O quis credere posset posse talia in te aliquandò reperiri?*

VII. Un opuscule qui remplit treize colonnes et comprend treize chapitres, est intitulé : *Éloge de la nouvelle milice*, et adressé aux chevaliers du Temple, ou plutôt à Hugues *de Paganis*, leur premier grand-maître. Hugues mourut en 1136, et fut remplacé par Robert : l'opuscule qui nous occupe n'a donc pas été composé après 1136; et, d'un autre côté, il ne l'a point été avant 1128, c'est-à-dire avant le concile de Troyes, de qui les Templiers tenaient leur règle et leurs habits blancs. Avant ce concile, en effet, les chevaliers du Temple n'étaient encore qu'au nombre de neuf, au lieu que l'écrit de saint Bernard les suppose déjà très-nombreux. Mabillon estime que cette production doit se placer sous l'année 1132 : peut-être conviendrait-il de la rapprocher un peu plus de 1128, c'est-à-dire de la date de ce concile, où siégea Bernard. Ainsi, les sept premiers ouvrages de l'illustre abbé appartiendraient à la seconde époque de sa vie, à celle qui se termine au schisme d'Anaclet. Quoi qu'il en soit, on peut distinguer deux parties dans l'opuscule sur la Nouvelle milice. La seconde, qui est la plus longue, puisqu'elle commence avec le cinquième chapitre, n'offre guère que des considérations pieuses sur les lieux saints. L'auteur y parle du temple de Jérusalem, de Bethléem, de Nazareth, de la montagne des Oliviers, de la vallée de Josaphat, du Jourdain, du Calvaire, du Saint Sépulcre, de Bethphagé, et de Béthanie. Mais dans la première partie, qui se compose des quatre premiers chapitres, il est réellement question des chevaliers du Temple, de cet ordre monastique et militaire qui offre de si frappans contrastes. Un tel sujet amène fort naturellement ces formes antithétiques si familières à saint Bernard. Les mœurs des Templiers obtiennent ici de magnifiques louanges : ils renonçaient à tous les plaisirs, même à la chasse et au jeu d'échecs. Leurs vertus sont proposées en exemple aux autres gens de guerre, à qui l'auteur adresse les plus graves reproches; il leur conteste jusqu'à la vaillance, et censure leur mollesse, qui s'étale jusque dans leurs vêtemens : on doute, en les rencontrant, si l'on voit des femmes ou des guerriers.

A. Mir. Chr. Cist. p. 12. etc. — ' Aubert Lemire et Manrique attribuent à saint Bernard la

rédaction de la règle des Templiers, et citent, à l'appui de cette opinion, des textes qui ne la confirment guère, quoique extraits de la préface même de cette règle. Ces textes ne disent aucunement que saint Bernard soit le rédacteur : ils donneraient plutôt à entendre qu'il s'est déchargé de ce travail sur Jean Michel. *Ego Joannes Michaelensis præsentis paginæ, jussu concilii ac venerabilis abbatis Clarævallensis, cui creditum ac debitum hoc erat, humilis, scriba esse divinâ gratiâ merui.* V. Hist. litt. de la Fr. t. 11. p. 66 et suiv.

VIII. Un opuscule sur le baptême est adressé par saint Bernard à Hugues de Saint-Victor, qui est connu par plusieurs ouvrages, et qui mourut en 1142. Il faut donc regarder comme antérieur à cette date l'écrit dont nous allons rendre compte, mais qui probablement n'a été composé qu'après l'extinction du schisme. Ce schisme a tellement occupé l'abbé de Clairvaux depuis 1130 jusqu'en 1138, que, selon toute apparence, il n'a écrit aucun traité durant cet intervalle. Celui qui concerne le baptême est le plus court que nous ait laissé saint Bernard. Ce n'est, à proprement parler, qu'une longue lettre; c'était, dans les anciennes éditions, l'épître LXXVII. On l'a partagée en cinq chapitres, qui remplissent ensemble dix colonnes, et dans lesquels sont traitées cinq questions distinctes: 1° Le baptême a-t-il commencé d'être d'obligation depuis l'instant où Jésus a dit à Nicodême : Il faut renaître par l'eau et par le Saint Esprit pour entrer dans le royaume des cieux? Selon saint Bernard, ces paroles, adressées au seul Nicodême, n'étaient qu'une instruction secrète qui n'avait point force de loi ; et l'obligation d'être baptisé ne peut dater que de l'époque où les apôtres ont promulgué ce précepte évangélique. 2° Pour être sauvé, est-il nécessaire de recevoir le baptême ou de souffrir le martyre? ne suffit-il pas qu'avec une foi vive et une contrition profonde on ait désiré et demandé le sacrement? L'auteur répond, ou plutôt saint Augustin et saint Ambroise répondent pour lui que de tels sentimens suffisent, quand une mort inopinée ou quelque obstacle invincible empêche que le baptême ne soit en effet administré. 3° Les patriarches de l'Ancien Testament ont-ils connu l'incarnation aussi clairement que les chrétiens la connaissent? Réponse négative, fondée sur la prééminence de la nouvelle loi. 4° Y a-t-il des péchés d'ignorance? Réponse affirmative, appuyée sur des textes sacrés. *Anima, si peccaverit per ignorantiam,*

offeret arietem..... — Ignorantias meas ne memineris. — Si enim cognovissent, nunquàm Dominum gloriæ crucifixissent. 5° Les anges ont-ils été informés avant la Sainte Vierge de la future incarnation du Verbe? Sur une telle question, chacun, selon saint Bernard, peut abonder dans son sens. Pour lui, il distingue entre l'incarnation considérée en elle-même, sous l'aspect le plus général, et les circonstances locales, temporelles, personnelles, qui la devaient accompagner. Il croit que les anges n'ont pas été instruits avant Marie de ces circonstances, et qu'ils n'ont connu, par exemple, la ville de Nazareth, que lorsqu'ils ont appris que l'archange Gabriel venait d'y être député. Cette production de saint Bernard n'est pas celle où son style a le plus d'ornemens, de vivacité et de couleur.

IX. On a placé aussi parmi les traités, et divisé en neuf chapitres, la lettre 190, adressée au pape Innocent II, contre Abailard. C'est, en effet, un petit traité polémique d'environ treize pages in-folio.

Abailard disait: La foi est l'appréciation, l'estimation des choses qui ne frappent point les sens; il faut donc examiner avant de croire, et celui qui croit promptement est léger de cœur, comme dit l'auteur de l'Ecclésiastique. Saint Bernard répond en distinguant, d'une part, la foi ou croyance humaine, qui, en effet, doit être le fruit d'un examen circonspect; de l'autre, la foi divine, qui ne saurait jamais être trop prompte. Jésus ne reproche-t-il pas à ses disciples leur lenteur à croire?

Abailard disait: Le Père est la pleine puissance, le Fils est une certaine puissance, et le Saint Esprit n'est aucune puissance. Que sera-ce donc que l'Esprit Saint? s'écrie l'abbé de Clairvaux. Est-il ou n'est-il pas consubstantiel au Père? S'il l'est, comment n'a-t-il aucune puissance? et s'il ne l'est pas, que devient la Trinité?

Abailard disait: Le pouvoir du démon sur l'homme n'a jamais été que le pouvoir d'un geolier, qu'un pouvoir exercé par la permission de Dieu; ainsi, ce n'est pas pour arracher l'homme des mains du démon que le Verbe s'est incarné. Voilà, dit la lettre à Innocent II, voilà un démenti donné à tous les théologiens, et à saint Paul lui-même, qui nous enseigne que les méchans sont retenus captifs dans les filets du démon, et que Dieu nous a délivrés de la puissance des ténèbres. Ici le zèle du saint abbé s'anime à tel point, qu'après avoir

traité son adversaire d'arrogant, de téméraire, d'impie, il ajoute qu'on devrait lui fermer la bouche autrement que par des raisons. *An non justiùs os loquens talia* fustibus tunderetur *quàm rationibus refelleretur?*

Abailard disait, enfin, que l'unique but de Jésus-Christ, en s'incarnant, avait été de nous instruire par ses paroles et par ses exemples. Bernard répond que c'est là renouveler l'hérésie de Pélage; que, dans ce système, les petits enfans, qui ne peuvent profiter ni des exemples ni des instructions de Jésus, ne seraient point rachetés par lui; qu'il faut distinguer dans l'œuvre de notre salut trois choses, l'humilité du Sauveur, sa charité, et notre rédemption consommée par sa mort. Telles sont, dit-il en finissant, les principales erreurs d'un homme qui en a professé bien d'autres, ainsi que le pape en pourra juger par les quatorze articles que saint Bernard joint à sa lettre. Ces articles, retrouvés par dom Jean Durand, ont été placés par Mabillon à la tête de l'opuscule dont nous venons de rendre compte. Il est à remarquer que quelques-unes de ces quatorze propositions ne se découvrent plus dans les œuvres imprimées de Pierre Abailard.

X. Les religieux de Saint-Père, près de Chartres, avaient consulté saint Bernard sur l'étendue de leurs obligations. Il ne leur adresse pas directement sa réponse, parce qu'en lui écrivant à l'insu de leur abbé, ils avaient enfreint leur règle. C'est à Roger, abbé de Coulombs, dans le diocèse de Chartres, que le Traité du précepte et de la dispense est envoyé. Il lui est annoncé par une épître qui tient lieu de préface, et dont il serait difficile d'établir la date précise. Mais Roger n'a été fait abbé de Coulombs qu'en 1131, et Pierre-le-Vénérable, dans une lettre écrite vers 1143, fait mention de ce traité. Il nous est donc permis de supposer qu'il a été composé vers 1141 ou 42.

La principale question proposée par les moines de Chartres, était de savoir comment on pouvait distinguer, dans la règle de saint Benoît, les préceptes rigoureux et les simples conseils. L'abbé de Clairvaux répond que la règle oblige tous ceux qui l'ont embrassée, et qu'un moine ne peut s'exempter de ce qu'elle prescrit qu'en vertu d'une dispense obtenue de ses supérieurs. Il y a des préceptes immuables, fondés sur l'essence des choses; Dieu même n'en dispense point: il y en a d'inviolables que la volonté divine a établis; Dieu en est l'auteur,

lui seul en dispense : il en est enfin qui ne sont que stables, et tels sont les réglemens monastiques ou ecclésiastiques, dont les abbés ou les prélats peuvent, au besoin, adoucir ou modifier les dispositions.

La discussion de la question que nous venons d'énoncer occupe les treize premiers chapitres de l'ouvrage. Dans les autres, qui sont au nombre de sept, saint Bernard examine les questions suivantes : L'obéissance est-elle toujours aussi méritoire que la désobéissance est criminelle ? A qui est-il permis, à qui défendu de changer de monastère ? Pourquoi la vie religieuse est-elle regardée comme un second baptême ? La mort ou la déposition d'un abbé rend-elle à ses religieux une partie de leur liberté, par exemple, le droit de se retirer dans un autre couvent ? Les détails dans lesquels ces difficultés entraînent l'auteur ne sont pas d'un intérêt assez général pour qu'il y ait lieu de les retracer ici. Nous dirons seulement que ses réponses sont toujours précises, et que sa morale est toujours sévère. Ce traité, qui remplit vingt-quatre colonnes dans l'édition de Mabillon, passait pour l'un des meilleurs livres de morale monastique.

XI. La Vie de saint Malachie, onzième ouvrage de saint Bernard, a pour le moins toute l'étendue que comportait la matière; elle comprend trente-un chapitres, en trente-quatre colonnes in-folio. L'auteur paraît avoir donné des soins particuliers à la composition de ce livre, entrepris à la prière de l'abbé Congan, auquel il est dédié.

Semblable aux poissons de la mer, qui ne conservent rien de son âcreté, Malachie, né en Irlande, ne contracta rien de ce qu'avait de barbare une telle patrie [1]. Ses progrès dans la piété furent si rapides et si solides, qu'on le fit diacre avant l'âge de vingt-cinq ans, prêtre avant trente, c'est-à-dire plus hâtivement que ne le permettaient alors les canons ecclésiastiques. Il accepta malgré lui, dans sa trente-unième année, l'évêché de Conneret, et soumit réellement à Jésus-Christ un peuple qui, jusqu'à ce moment, avait été chrétien de nom, payen de fait. Celse, qui en ce temps-là gouvernait toute l'église d'Irlande en qualité de primat d'Armach, tomba malade, et sentant sa fin prochaine, désigna Malachie pour son successeur. Malachie monte à l'âge de

1 De natali barbarie traxit nihil, non magis quàm de salo materno pisces maris.

trente-huit ans sur ce nouveau siége, réprime les abus, rétablit la paix, et après trois années de travaux et de succès, quitte Armach, divise en deux parties le diocèse de Conneret, et, se réduisant à gouverner l'une de ces deux petites églises, devient simple évêque de Durham. Il désira toutefois le Pallium, et fit un voyage en Italie pour l'obtenir du pape Innocent II, qui le reçut bien, et n'exauça point sa prière. En allant à Rome et en revenant en Irlande, Malachie passa par Clairvaux, et inspira la plus profonde estime à tous les habitans de ce monastère, sur-tout à l'abbé. Ici la conduite de Malachie est mise en opposition avec celle des autres prélats. « Ils dominent le clergé; il est le serviteur des clercs. Ils « mangent sans prêcher ou prêchent pour manger; il imite « saint Paul, en mangeant pour annoncer l'Évangile. Chez « eux la piété n'est qu'un trafic, qu'un moyen d'entretenir « leur faste; le travail est son trésor, et la peine son héritage. « Leur bonheur est d'étendre leurs domaines; sa gloire est « de propager la charité. On les voit recueillir, accumuler « les dîmes, les prémices, les oblations, les redevances; il « n'est sorte de revenus qu'ils n'arrachent à la libéralité des « princes et à la misère des peuples : Malachie, qui ne possède rien, enrichit la terre des trésors de la foi; et tandis « qu'une inquiète cupidité les dévore, il ne songe pas au « lendemain. Par eux, le pauvre est dépouillé pour enrichir « l'opulent; par lui, les riches sont exhortés à soulager l'indigence. Ils bâtissent des palais, des tours, des forteresses; « il n'a point où reposer sa tête apostolique. Orgueilleux du « luxe de leurs équipages, ils sont environnés d'une nombreuse escorte, et la nourrissent d'un pain qui ne leur appartient pas; il marche à pied, accompagné de ses coopérateurs modestes, et porte le pain des anges qui doit « rassasier les ames chrétiennes [1]. »

1 Illi dominantur in clero : iste, dùm liber esset ex omnibus, omnium se servum fecit. Illi aut non evangelizantes manducant, aut evangelizant ut manducent : Malachias, imitans Paulum, manducat ut evangelizet. Illi fastum et quæstum æstimant pietatem, Malachias hereditatem vindicat sibi opus et onus. Illi felices se credunt, si dilataverint terminos suos : Malachias in dilatandâ caritate gloriatur. Illi, cùm accipiant decimas et primitias et oblationes insuper, et de Cæsaris beneficio telonia et tributa, et alios reditus infinitos, solliciti sunt nihilominùs quid manducent et quid bibant : Malachias, nihil horum habens, multos tamen locupletat de promptuario fidei. Illis nec cupiditatis, nec sollicitudinis ullus est finis : Malachias, cupiens nihil, non novit tamen cogitare de cras-

Pour faire connaître pleinement cette histoire, pour donner une idée complète du héros, et sur-tout de l'historien, nous devons dire qu'elle raconte beaucoup de miracles, et en citer même un ou deux. Le saint évêque avait pour adversaire un *Nigellus*, que l'auteur appellerait volontiers *Nigerrimus.* [1] Cet implacable ennemi avait aposté des assassins qui devaient égorger Malachie. Mais la prière de celui-ci pénétra le Ciel; il en fit descendre les ténèbres, les orages et la foudre sur les malfaiteurs. Quand le saint partit pour Rome, l'évêque d'Yorck lui prêta un cheval très-vicieux. Je vous le donnerais plus volontiers, lui disait ce prélat, s'il était meilleur. N'importe, répond Malachie, qu'on le selle toujours; c'est la main qui me l'offre qui me le rend précieux. Il le monte en effet : tout-à-coup le coursier, jusqu'alors rétif, se montre docile; et pour que la métamorphose soit plus visible, de noir qu'il était, le voilà qui devient tout blanc. *Quodque evidentius miraculum cernentibus fecit, de subnigro cœpit albescere, et non multò post, vix inveniebatur albior illo.*

Nigellus quidam, immo verè nigerrimus.

En 1148, Malachie desirant toujours le Pallium, et se flattant de l'obtenir d'Eugène III, vint en France, et se rendit, vers le 15 octobre, à Clairvaux; le 18 il tomba malade, et mourut le 2 novembre dans les bras de saint Bernard. Le récit de cette mort est, en général, intéressant et pathétique, malgré la froideur de quelques antithèses, par exemple, de celles-ci : *Flendo cantamus, et cantando flemus ; Malachias etsi non cantat, non plorat tamen*, etc. Ce fut dans le cours de l'année suivante (1149) que saint Bernard composa cette vie, la seule de ses productions qui appartienne au genre historique; car ses panégyriques sont trop étrangers à ce genre, et l'on n'y saurait rapporter non plus les deux oraisons funèbres de saint Malachie, que nous avons fait apercevoir parmi ses sermons.

XII. Le principal ouvrage de saint Bernard est celui qui a été composé le dernier, le Traité de la Considération, adressé au pape Eugène III. L'auteur entend par considé-

tiæ. Illi a pauperibus exigunt quod dent divitibus : iste sollicitat divites pro pauperibus sustentandis..... Illi alta palatia erigunt, turres ac mœnia ad cœlos levant : Malachias, non habens ubi caput reclinet, opus facit evangelistæ. Illi equos ascendunt cum turbâ hominum gratis manducantium panem et non suum : Malachias, septus sanctorum fratrum collegio, pedes circuit portans panes angelorum, quibus satiet animas

ration l'habitude des réflexions morales et des méditations pieuses. Dans un premier livre, il établit la nécessité de contracter ou de conserver cette habitude sur le siége pontifical. Il considère, dans le second, ce que doit être un souverain pontife ; dans le troisième, ce qui est au-dessous de lui, savoir, tous les peuples de la terre; dans le quatrième, les personnes qui l'environnent, ses conseillers, ses cardinaux, sa cour; dans le cinquième enfin, les êtres qui lui sont supérieurs, c'est-à-dire, les anges et le Très-Haut.

Le prologue est affectueux avec dignité. L'amitié, dit saint Bernard, ne connaît point de maître, et la tendresse retrouve un fils jusque sous la pourpre. Je vous aimai pauvre, je vous chérirai père des pauvres et des riches. Mais un jeu de mots entre *amans* et *amens* vient terminer et gâter ce morceau. Le saint abbé plaint son ancien disciple arraché aux délices de la solitude, et entraîné dans le tourbillon des affaires. Dira-t-on que l'apôtre saint Paul, renonçant aussi à sa liberté, s'est rendu l'esclave de tous les hommes ? Mais l'apôtre avait-il donc à satisfaire la cupidité des bénéficiers? voyait-il arriver autour de lui, de toutes les parties du monde, des ambitieux, des avares, des simoniaques, des incestueux, des sacriléges? Malheur au pontife qui, se négligeant lui-même pour gouverner les autres, méconnaît la nécessité de méditer les vérités évangéliques! Grégoire-le-Grand expliquait Ézéchiel pendant que les barbares assiégeaient Rome. S'il est impossible d'écarter ces innombrables affaires qui pourtant ne devraient occuper que les princes et les magistrats séculiers, du moins faut-il en corriger les plus révoltans abus : par exemple, mettre un frein à la loquacité des avocats, *præcide linguas vaniloquas*, et réprimer les excès de l'ambition universelle, *plena est ambitiosis ecclesia; corrige pravum morem : exurgat auctoritas adversùs impudentiam hanc et generalem pestem*.

Ce premier livre, qui a onze chapitres, fut composé en 1149; le second, qui comprend quatorze chapitres, ne parvint à Eugène qu'en 1150. De vifs chagrins avaient interrompu cet ouvrage; les désastres de la croisade avaient plongé l'auteur dans une affliction profonde. Ce livre commence par une sorte d'apologie. On m'accuse de témérité, dit Bernard; on me reproche de magnifiques promesses qu'aucun effet n'a suivies. Qu'ai-je fait pourtant qu'exécuter vos ordres, ou plutôt ceux que Dieu me donnait par vous? Incrédules

et rebelles comme les Israélites que conduisait Moïse, les croisés ont eu le même sort; ils ont subi les mêmes châtimens. Moïse prouvait sa mission par des miracles; et si l'on demande quels signes ont justifié la mienne, ce n'est pas à moi de répondre. Peu m'importe, après tout, le jugement des mortels; j'aime mieux qu'ils murmurent contre moi que contre Dieu. Périsse ma gloire, pourvu que la sienne soit révérée. Dans le reste du livre, Eugène est exhorté à se considérer lui-même, à examiner ce qu'il était, ce qu'il est, quel il doit être. L'auteur s'applique sur-tout à montrer que le souverain pontificat est un ministère, non une principauté; un fermage, et non un domaine. *Non tanquam dominus, sed tanquam villicus.* ' Il rassemble les textes sacrés qui prouvent que les papes ne sont point établis pour dominer. « *Non* « *dominantes in cleris, — principes gentium dominantur* « *eorum, vos autem non sic,* etc., etc. »

Ep. I. Petr. c. 5. v. 3 | Luc. c. 22. v. 25.

Dans les cinq chapitres du troisième livre achevé en 1152, il est question des personnes sur lesquelles s'exerce la puissance du souverain pontife, ou plutôt sa surveillance; car l'auteur écarte encore ici toute idée de domination. Il veut que la sollicitude d'Eugène s'étende sur les païens, sur les schismatiques, sur les hérétiques, mais particulièrement sur l'église catholique. Il parle fort au long des appellations, des immunités, des dispenses. Ces institutions ne lui paraissent point essentiellement abusives; il ne soupçonne aucunement la fausseté des décrétales qui les ont accréditées; il dit en propres termes que les appels au pape sont aussi nécessaires à l'église que le soleil à l'univers. Mais il recommande à Eugène de n'exercer de tels pouvoirs qu'avec sobriété, clairvoyance et justice; et pour montrer combien il s'en faut qu'on en ait toujours usé ainsi, il cite plusieurs exemples, et spécialement ceux des archevêques de Mayence et de Cologne, qui ont dû à leurs richesses l'impunité de leurs scandales.

En commençant le quatrième livre, saint Bernard dit qu'il ignore comment les trois premiers ont été accueillis à Rome, et il annonce qu'en conséquence il sera plus réservé dans celui-ci. C'est néanmoins avec une liberté parfaite qu'il caractérise les Romains, la cour de Rome, les cardinaux, toutes les personnes dont le pape est environné. Il dit tant de mal des habitans de Rome, qu'il permet presque à Eugène de les regarder comme incorrigibles. Mais, ajoute-t-il, vous ne

devez pas moins essayer cette cure, sans répondre du succès. A ce propos il cite le vers d'Ovide :

Non est in medico semper relevetur ut æger.

De Ponto, l. 1. Elég. 3. v. 17.

Il admire au milieu de la corruption générale le désintéressement des deux légats, Martin et Geoffroi de Chartres. Qu'un légat revienne sans or et sans argent d'un pays où l'or et l'argent ne manquent pas, n'est-ce pas, dit-il, une merveille étrangère à notre siècle? « *Nonne alterius sæculi est rediisse* « *legatum de terrâ auri sine auro; transiisse per terram ar-* « *genti, et argentum nesciisse?* »

Le quatrième livre a sept chapitres, et le dernier quatorze. Les quatre premiers livres contiennent, comme on vient de le voir, un grand nombres d'instructions pratiques; mais le cinquième est de pure spéculation : il traite des anges et de Dieu, de l'unité, de la trinité, de l'incarnation de Jésus-Christ, personne unique réunissant deux natures; des perfections divines, et de l'adoration qui leur est due.

Tels sont les douze traités de saint Bernard. Mabillon y a joint un treizième écrit, c'est-à-dire, un opuscule sur le chant ecclésiastique ou sur la réforme de l'antiphonier. Mais le saint abbé n'en a réellement composé que l'épître dédicatoire, adressée à ceux qui transcriront on liront l'antiphonier, auquel le traité dont il s'agit sert de préface. L'épître est fort courte, et le traité, qui ne remplit que sept colonnes, ne nous paraît remarquable que par certains détails techniques, qui peuvent servir à l'histoire de l'art musical. L'auteur distingue quatre modes de chant, *quatuor maneriæ cantuum* appelés, dit-il, chez les Grecs, *protus*, *deuterus*, *tritus*, *tetradus*. Chaque mode se sous-divise en plusieurs tons, et admet différentes finales.

§ V.

OUVRAGES MAL-A-PROPOS ATTRIBUÉS A S. BERNARD

Nous partagerons en deux ordres les productions mal-à-propos attribuées à saint Bernard : 1° celles que Mabillon a recueillies; 2° celles qu'il a négligées.

Voici les premières :

Quarante-huit sermons de l'abbé Gillebert sur le cantique des cantiques; sept traités ascétiques, et quatre lettres du même abbé.

Lettre de Guillaume de Saint-Thierry aux chartreux du Mont-Dieu, ses Traités de la Contemplation et de l'Amour divin, et le Commentaire attribué au même Guillaume sur le cantique des cantiques, commentaire qui n'est qu'un abrégé des quatre-vingt-six sermons de saint Bernard sur le même sujet.

Réflexions sur l'entretien de saint Pierre avec Jésus, extraites par Geoffroi d'Igny des ouvrages de l'abbé de Clairvaux.

Scala claustralium ou *scala paradisi*, par Guigues, prieur des chartreux.

Un traité sur l'Enfant-Jésus (âgé de douze ans), par Ælrède, abbé de Riéval; un sermon du même abbé sur l'avent; six sermons de Nicolas de Clairvaux, quinze d'Oger, abbé de Locédia, un de Bernard, moine de Cluni, un de Guibert, abbé de Nogent.

Quatre sermons sur l'antienne *Salve Regina*, attribués aussi, mais sans fondement, à Bernard de Compostelle.

Sur la même antienne, une méditation extraite du traité intitulé *Stimulus amoris*, qui se trouve parmi les ouvrages de saint Bonaventure, et dont saint Anselme, évêque de Lucques, est peut-être l'auteur.

Un sermon sur la vie et la passion de Jésus-Christ; morceau que Trithême et Bellarmin attribuent au même saint Anselme.

Un sermon sur la pureté, où l'on remarque beaucoup de phrases extraites des écrits de Guerric, abbé d'Igny.

Le Miroir des moines, par Arnoul, religieux de l'abbaye de Bohéri; et deux autres opuscules du même auteur, intitulés, le premier Document de la vie religieuse, le second les Huit points de la perfection.

Un écrit sur ces paroles, *ad quid venisti?* qui, dans la bibliothèque des Pères, a été placé parmi les œuvres de David d'Augsbourg, frère mineur.

Des méditations sur l'ame, et un traité sur la conscience, qui font partie du recueil des œuvres de Hugues de Saint Victor, et qui ne paraissent pas plus appartenir à ce théologien qu'à saint Bernard.

Un autre Traité de la conscience; un Traité de la vie réglée;

un Traité de la Passion de Jésus, et une lamentation sur le même sujet.

Gemma crucifixi, ou Instruction sacerdotale sur les mystères de la religion ; un Traité des vertus ; une Explication de l'oraison dominicale.

Sermons sur le dimanche des Rameaux, sur la cène, sur les deux disciples allant à Emmaüs ; sur la dignité sacerdotale, sur la parabole des dix vierges, sur celle du marchand qui cherche des pierres précieuses, sur la misère de l'homme, sur les sept dons du Saint-Esprit, sur les douze portes de Jérusalem, sur le renoncement au monde, sur ce texte du prophète Michée : « O homme, je vous dirai ce qui vous est « utile. »

Un sermon prêché au concile de Reims, presque entièrement formé de centons recueillis dans les écrits de saint Bernard ; un autre discours prononcé dans un synode ; un troisième adressé à des prêtres, et dans lequel il est question du schisme entre Alexandre III et l'anti-pape Victor, schisme postérieur à la mort de saint Bernard.

Une lettre sur la manière de bien vivre, un long traité sur la même matière, divisé en soixante-treize chapitres, et adressé par l'auteur à sa sœur ; mais à une sœur qui n'a jamais été mariée, et qui par conséquent n'est point Humbeline.

Cent quatre-vingt-six sentences, un Soliloque, un Dialogue entre un Juste et Dieu, enfin six pièces de vers, dont les cinq dernières ne consistent qu'en lignes rimées.

Parmi ces productions, il en est plusieurs qui, comme on vient de le voir, appartiennent à des auteurs connus, très-distincts de l'abbé de Clairvaux. Celles-là ont été ou seront examinées en d'autres articles de cette histoire littéraire ; et nous ne devons point nous y arrêter dans celui-ci, non plus qu'aux discussions critiques qui peuvent s'élever sur l'authenticité de quelques-unes de ces productions. Les motifs de Mabillon pour ne les point attribuer à saint Bernard, sont de deux genres : 1° la dissemblance du style ; 2° les allusions à des circonstances étrangères à la vie du saint abbé ; motifs qui s'appliquent également aux écrits anonymes dont nous venons aussi de recueillir les titres.

Deux caractères distinguent le style de saint Bernard : d'une part, l'usage et quelquefois l'abus des formes antithétiques ; de l'autre, les textes sacrés qu'il fond dans son

propre texte, et dont, pour l'ordinaire, il détourne plus ou moins le sens naturel. On est pleinement autorisé à ne point lui attribuer des compositions où l'on ne retrouve ni ces caractères, ni le ton noble, ni enfin le genre d'idées que présentent ses ouvrages authentiques. Il ne peut sur-tout rester aucun doute à l'égard des pièces qui offrent des détails inconciliables avec l'histoire personnelle de l'auteur. Par exemple, ce long traité qu'on suppose adressé à sa sœur Humbeline ne saurait être de lui, puisqu'Humbeline avait été mariée, et que l'écrivain parle à une sœur qui a toujours vécu dans le célibat.

Voilà tout ce que nous dirons de ces écrits anonymes, qui, d'ailleurs, sont d'un bien faible intérêt tant pour le fond que pour les formes.

Mais il est d'autres productions citées ou même publiées sous le nom de saint Bernard, et qui lui appartiennent si peu, que dom Mabillon n'a pas jugé convenable de les insérer même parmi les œuvres apocryphes du saint abbé. Ces productions, qui sont au nombre de soixante, peuvent se diviser en cinq classses :

1° Des ouvrages dont on ne peut indiquer les auteurs ;

2° Des écrits anonymes en prose ;

3° Des pièces de vers ;

4° Des opuscules qui sont restés manuscrits ;

5° Divers extraits des œuvres de saint Bernard, recueillis par des compilateurs des siècles suivans, et disposés en forme de traités.

Hist. litt. de la Fr. t. 11. p. 66-70.

I. ' Nous avons déjà parlé de la règle des Templiers, dont la rédaction nous a paru devoir être attribuée à Jean Michaellensis, ainsi que l'avaient déjà dit nos prédécesseurs à l'article de cet écrivain. Cette règle, un traité d'Arnauld de Bonneval sur l'œuvre des six jours, l'explication du psaume *Afferte* par Richard de Saint-Victor, celle du *Miserere* par Urbain II, un commentaire sur les psaumes de la pénitence par Innocent III, ont été attribués sans raison et même sans vraisemblance à l'abbé de Clairvaux.

II. Il serait beaucoup plus difficile de désigner les auteurs de quelques autres écrits dont on a supposé tout aussi mal-à-propos qu'il était l'auteur. Ces écrits, au nombre de onze, sont des commentaires sur les Épîtres de saint Paul, sur l'Apocalypse et sur l'hymne *Jesu nostra redemptio ;* un sermon sur la Vierge, un psautier de la Vierge, une vie de

saint Melchiade, un livre de méditations, des sentences contemplatives ou mystiques, des paraboles, un traité du corps de Jésus-Christ, et deux traités de musique. Hommey, religieux augustin, qui a inséré ces deux traités, les paraboles et les sentences dans un supplément à la bibliothèque des Pères, en les attribuant à saint Bernard, n'allègue aucune preuve à l'appui de ces hypothèses, dont il ne dissimule point d'ailleurs l'extrême incertitude. L'abbé de Clairvaux n'a écrit sur la musique que la lettre qui sert de préface au traité de la correction de l'antiphonier, et l'on n'a de lui d'autres sentences, d'autres paraboles que celles qui suivent ses sermons dans l'édition de Mabillon. ' Dom Bernard Pez, en imprimant sous le nom du saint abbé un commentaire sur l'hymne *Jesu nostra redemptio*, se borne aussi à présenter cette opinion comme une conjecture qu'aucun témoignage ne confirme : on a lieu de penser, au contraire, que ce commentaire est plus ancien que saint Bernard. ' Enfin, c'est sans doute en confondant Malachie et Melchiade, que le père Louis Jacob de Saint-Charles suppose que le pape Melchiade a eu l'abbé de Clairvaux pour historien.

Bibl. Ascet. t. 7. p. 63.

Sand. not. in Voss. Hist. lat. p. 412 | De Visch. Bibl. sacr. ord. cisterc. p. 242.

' Aux yeux des moines de Cîteaux et de Clairvaux, la poésie était un talent profane, la versification un exercice mondain. Ils ne se permettaient, dit Mabillon, aucune composition où la mesure fût observée; et c'est pour cela, ajoute le même éditeur, qu'il n'y a ni mètre ni rhythme dans les hymnes que fit saint Bernard pour la fête de Saint-Victor. On ne saurait donc attribuer à ce pieux abbé certaines pièces de vers d'un mécanisme plus régulier, quoiqu'on ne pût d'ailleurs les considérer comme de bien graves infractions de la règle ou de l'usage qui défendait aux cisterciens d'être poètes. L'auteur du *Floretus* n'est point coupable de poésie, mais il versifie, sinon avec grace, du moins avec un soin que s'interdisait saint Bernard. Cette production est, en quelque sorte, un tissu d'extraits de plusieurs livres de théologie et de morale :

Op. S. Bern. t. 5. vol. 2. p. 891.

Hic liber extractus de pluribus est vocitatus
Ritè Floretus. . . . .
Collegi flores non omnes, sed meliores.

Ces vers expliquent le titre donné à ce livre, et en font connaître la nature. Il est divisé en six parties. La première traite des articles de foi, la seconde des préceptes, la troisième des moyens d'éviter le péché, la quatrième des sacre-

mens, la cinquième des vertus, la sixième de la mort et de ses suites, c'est-à-dire, du purgatoire, du paradis et de l'enfer. Gerson a commenté cet ouvrage, qui, dans quelques manuscrits et dans la plupart des imprimés, porte en effet le nom de l'abbé de Clairvaux, mais qui n'est mentionné dans aucune de ses lettres, dans aucun de ses écrits authentiques, qui ne leur ressemble en aucune manière, et que nul de ses contemporains ne lui attribue. Bérenger, qui depuis lui a reproché fort témérairement d'avoir fait dans sa jeunesse des vers et des chansons, ' ne parle ni du *Floretus,* ni d'aucun autre poëme composé après 1115 par l'abbé de Clairvaux.

Apol. pro Abælardo contr. Bern.

Le père Hommey présente comme des productions de ce saint abbé dix-huit odes en l'honneur de Marie, et quelques autres pièces de vers. Il est vrai que ces dix-huit odes et les pièces qui les suivent sont extrêmement irrégulières, et ne présentent que des lignes de prose rimée; mais ce n'est pas là une raison suffisante pour déclarer que saint Bernard en est l'auteur. Ici l'hypothèse du père Hommey est dénuée non-seulement de toute preuve, mais de tout indice.

Les mêmes considérations ont autorisé dom Mabillon à écarter une prose pour la fête de la Sainte-Vierge, une épitaphe de saint Malachie, et celle de Hugues de Saint-Victor : *Clauditur hoc tumulo,* etc. Cette dernière est l'ouvrage d'un confrère de Hugues.

L'hymne *Ave maris stella* se lisait dans un manuscrit de Saint-Germain-des-Prés et dans un bréviaire du Mont-Cassin, que possédait à Paris la maison de l'institution de l'Oratoire, manuscrit achevé du temps de l'abbé Oderise, premier du nom, mort en 1105. ' Saint Bernard n'a donc point composé cet hymne, quoiqu'en aient pensé Wion et Ferri de Locre. A l'égard de l'antienne *Salve Regina,* il doit nous suffire de renvoyer à ce qu'en ont dit nos prédécesseurs au VIIIe tome de cette histoire littéraire. Albéric, dans sa chronique, lui donne le nom d'Antienne du Puy, parce qu'elle était l'ouvrage d'un évêque de cette ville, nommé Haymar ou Adhémar.

Arn. Wion, Lign. Lign. Vit. l. 5. c. 79 | Locr. Maria aug. l. 7. c. 4.

Au nombre des productions attribuées à saint Bernard, on en compte neuf qui n'ont jamais été imprimées, et dont nous ne pouvons indiquer ici que les titres :

Quomodò homo debeat compati Christo crucifixo. — *De vitâ et moribus.* — Deux ouvrages réunis dans un manuscrit cité par Lambecius;

Une lettre aux religieux de Durham en Angleterre, que la cathédrale de Durham possède manuscrite;

Tractatus contrà Waldenses, compris par Sanderus au nombre des manuscrits des Jésuites de Bruges [1];

De creatione mundi et rerum, manuscrit de Vienne cité par Gessner;

Breviarium sancti Bernardi, manuscrit du collége de la Trinité à Cambridge;

Liber doctrinalis — *De simplicitate* — manuscrits de l'hôpital de Gray à Londres;

Enfin, *Summa seu casus conscientiæ*, l'un des manuscrits que possédait Guillaume Laud, archevêque de Cantorbéry.

On a lieu de croire que ce dernier article n'est que l'ouvrage de saint Bernardin de Sienne sur les cas de conscience; et il est fort vraisemblable que c'est par de pareilles méprises, que les huit articles précédens sont attribués à saint Bernard.

Il nous resterait à parler de dix autres ouvrages sur lesquels il est bien aisé de s'entendre. Ils sont de saint Bernard, en ce sens qu'ils sont composés de fragmens et de textes extraits de ses œuvres: ils ne sont pas de lui, si l'on en considère la distribution et le tissu. En un mot, ce sont des recueils dont il a fourni toute la matière, mais dont les intitulés et l'arrangement appartiennent à des compilateurs des siècles suivans; tels que Ignace Huart, Nicolas Pithou, J. Pistorius, Niddamus, Windecius, Théodore Petreius, chartreux; Samuel Cunon, David Lenfant, dominicain; Jean Malgoire, Henriquez, Martin-Navarra-Alpisqueda, Jean Barbarica, etc — Quelques-uns de ces recueils sont restés manuscrits.

Quant aux éditions particulières de certaines lettres ou de certains opuscules de saint Bernard, nous les indiquerons dans le paragraphe suivant, qui aura pour objet les éditions et les traductions de ses œuvres.

§ VI.

ÉDITIONS ET TRADUCTIONS

DES ŒUVRES DE SAINT BERNARD.

La première édition de saint Bernard est de 1745. Elle parut à Mayence chez Pierre Schoiffer, l'un des inventeurs

1 C'est, selon toute apparence, l'ouvrage que Bernard, abbé de Fontcaud (*fontis calidi*), a écrit contre les Vaudois, et qui a été imprimé dans la Bibliothèque des Pères, t. XXIV.

de l'imprimerie; elle contient le traité adressé aux Templiers, et les sermons sur les fêtes de l'année, sur les saints et sur divers sujets. Dom Clemencet parle d'une édition donnée à Rouen vers la même époque, et contenant les cinq livres de la Considération; mais l'art typographique ne s'est introduit à Rouen qu'en 1483 au plus tôt, et nous avons lieu de croire qu'aucun ouvrage de saint Bernard n'a été imprimé dans cette ville avant 1501, ni même avant 1537.

Tous les sermons de saint Bernard, à l'exception de ceux qui expliquent le cantique des cantiques, ont été réimprimés à Bruxelles, à Spire, à Heidelberg en 1481 ; à Basle, à Milan et à Venise en 1495 ; à Strasbourg en 1497.

La première édition des sermons sur le cantique des cantiques est de 1481 à Rostock; les éditions suivantes des mêmes sermons ont été publiées à Pavie, à Venise, à Paris, à Strasbourg, à Brescia, depuis 1482 jusqu'en 1500.

Les épîtres, imprimées pour la première fois à Bruxelles en 1481, l'ont été à Paris en 1494, et à Strasbourg avant 1500, mais sans date précise.

Ce fut aussi en 1481 que furent imprimés, pour la première fois, les cinq livres de la Considération : ils sortaient des presses établies à Zwoll, et il en parut dans la même ville une deuxième édition en 1486.

Les traités ou opuscules de saint Bernard sur les degrés de l'humilité, sur le précepte et la dispense, et sur quelques autres matières, ont aussi été imprimés dès le XVe siècle; à Modène en 1491, à Venise en 1495, à Paris en 1495, et sans date à Cologne et à Augsbourg.

Nous croyons devoir nous borner ici à cette indication des premières éditions de la plus grande partie des écrits de saint Bernard; mais nous donnerons dans une note un plus long catalogue des éditions de ces mêmes écrits, publiées, soit avant, soit après l'année 1501 [1].

[1] BIBLIOGRAPHIA BERNARDINA.

1° S. Bernardi opera omnia pleraque.

1508. Curâ Andreæ Boccardi Parisis, J. parv. in-fol.
1513. Curâ ejusdem. Paris. Rembolt, J Parv. in-fol.
1515. Curâ Jod. Chlictovæi. Lugd. Kleyn. in-fol.
1520. Curâ Lamberti Campestrii et Laurentii Dantisceni. Lugd. in-fol.
1530. Curâ eorumdem. Lugd. in-fol.
1536. Chlictoveana. Paris. Chevallon, in-fol.
1538. Chlictoveana. Lugduni, Junt. in-fol.
1540. Chlictoveana. Paris. Chevallon, in-fol.

Ce n'est qu'après cette époque qu'on rencontre des éditions complètes ou presque complètes des œuvres de saint Bernard. Le premier éditeur de cette collection fut le docteur Jean Bocard, qui, en 1508, fit paraître à Paris, chez

1544. Curâ Lamb. Camp. et Laur. Dant. Lugd. in-fol.
1544-1545. Curâ Franc. Comestoris. Paris. in-fol.
1547-1548. Curâ ejusd. Paris. V. Chevallon, in-fol.
1550. Venet. in-fol.
1551. Comestorina. Paris. Oudin. in-fol.
1552. Comestorina. Paris. in-fol.
1552. Curâ Ant. Marcellini. Basil. Hervag. in-fol.
1558. Curâ ejusd. Venet. in-fol.
1566. Comestorina. Paris. in-fol.
1566. Comestorina. Paris. in-fol.
1566. Marcelliniana. Basil. Guill. Merl. in-fol.
1572. Curâ Gillotii Campani. Paris. P. Nivelle, in-fol.
1576. Curâ ejusd. Antuerp. in-fol.
1586. Curâ ejusd. Paris. gr. Nav. 2 vol. in-fol.
1601. Curâ Edmundi Tiraqueau, Mon. Cisterc. Paris. in-fol.
1609. Gillotiana, cum notis Picardi J. in epistolas. Paris. in-fol.
1615. Gillotiana, cum not. Picard. Paris, gr. Nav. in-fol.
1616. Curâ Carminati. Venet. Salicata. 2 vol. in-4° max.
1620. Cum notis J. Picard. Antuerp. 2 vol. in-fol.
1621. Cum notis J. Picard. P. in-fol.
1640. Paris, Typogr. Regia, 6 tom. in-fol.
1641. Curâ Jac. Merloni Horstii. Coloniæ, 5 tom. 2 vol. in-fol.
1642. Paris. Typogr. Regia. 6 tom. in-fol.
1645. Secunda Horstiana. Paris. in-fol.
1652. Tertia Horstiana. Paris, in-fol.
1658. Quarta Horstiana. Paris. gr. Nav. in-fol.
1662. Quinta Horstiana. Paris. 2 vol. in-fol.
1667. Horstiana. Paris. 5 tom. in-4°.
1667. Curâ Mabillonii. Paris. Leonard. 2 vol. in-fol.
1667. Curâ ejusd. Paris. Leonard. 5 tom. 9 vel 10 vol. in-8°.
1668. Horstiana. Paris. 9 vol. in-8°.
1672. Horstiana. Paris. in-fol.
1690. Secunda Mabilloniana. Paris. Guignard, 6 tom. 2 vol. in-fol.
1719. Tertia Mabilloniana. Ed. Massuet et Texier. Paris. Robustel. 6 tom. 2 vol. in-fol.
1726. Quarta Mabilloniana. Veronæ. 2 vol. in-fol.

Œuvres de S. Bernard, trad. en franç. par Philippe-le-Bel, curé de Luzarches. Paris, Joly, 1615, 2 vol. in-fol. — Paris, Hacqueville, 1622, 2 vol. in-fol.

Œuvres de S. Bern. trad. en franç. par Antoine de Saint-Gabriel, feuillant, 14 vol. in-8°, savoir :

Lettres. Paris, 1672, 4 vol. in-8°.
Sermons *de Tempore*. Paris, de Bresche, 1677, in-8°.
Sermons sur les fêtes des Saints. *Ibid.* 1678, in-8°.
Sermons sur le cantique des cantiques. *Ibid.* 1682, 2 vol. in-8°.
Sermons ou Sentences, Paraboles. *Ibid.* 1681, in-fol.
Sermons sur le Psaume *Qui habitat*. *Ibid.* 1681, in-8°.
Traités spirituels. *Ibid.* 1674, in-8°.
Traités doctrinaux. *Ibid.* 1675, in-8°.

le Petit, une édition qui contient tous les sermons, trois cent cinquante lettres, l'apologie à Guillaume, les traités de la Considération, des degrés de l'humilité, de la grace et du libre arbitre, du précepte et de la dispense, et en outre plu-

Traités de l'Amour de Dieu. *Ibid.* 1667, in-8°.
Traité de la Considération. *Ibid.* 1672, in-8°.

2° S. Bernardi Epistolæ.

1481. Bruxellis, in-fol.
1494. Basileæ, in-fol.
1494. Paris, in-4°.
1495. Cum tractatibus aliquot (spuriis). Mediolani, in-4°.
.... Sine anni et loci indicatione, cum iisdem tractatibus, in-fol.
.... Sine anni indicatione, cum tractatu de gratiâ et libero arbitrio, et aliis opusculis quibusdam. Argentorati, in-fol.
1614. Epistolæ selectæ. Edit. d'Estiolles. Paris. Cramoisy, 1614, in-4°.
1694. Epistolæ et Sermones in cant. cant. Paris. 1694, in-4°.
Espitola de festo Conceptionis non celebrando; cum auctoritatibus sanctorum. Goth. in-4°. (Catal. de la Vallière, n. 519.)
Eadem epistola, annexa Vincentio de Bandellis, de puritate conceptionis J. C. sine loci et anni indic. in-4°. — Eadem, in-12.
Epistolæ 9 et Sermones 3 in cant. cant. cum epistolis 2 Petri Venerabilis contrà Henricianos et Petrobusianos. Ingolstad. 1545 vel 1546, in-4°. — Paris, 1641, in-4°.
Epistolæ Bernardi aliquot :
P. 109 operum Cypriani. Oxonii, 1682, in-fol.
P. 270 operum Abælardi. Paris, 1610, in-4°.
T. II, p. 66 Monarchiæ Goldasti. Francof. 1611-1614, in-fol.
T. III, p. 9, et t. IV, p. 448-458 Scriptor. de Reb. Gallic. ed. Duchesne. Paris, 1636, in-fol.
T. III, p. 165-168 Spilegii Dacheriani. Paris. 1659, in-4°.
In Actis sanctorum Surrii. Die 1 augusti, in-fol.
T. II, p. 168, etc. Historiæ Universit. Paris. Egassii du Boulay. Paris. 1665, in-fol.
P. 72-77 Epistolarum Hibernicarum Usserii. Paris. 1665.
Part. II, p. 76-121 de l'Histoire des cardinaux français, de Duchesne. Paris, 1660, in-fol.
P. 322 Aquilæ saxonicæ J. Palatii. Venet. 1679, in-fol.
T. II, p. 820 operum diplomat. Miræi. Bruxell. 1724, in-fol.
T. I, p. 726-342 Amplissimæ Collectionis Edm. Marten. Paris. 1724, in-fol.
T. XV, p. 521-625 Scriptor. de Reb. Gallic. Ed. Brial. Paris. 1808, in-fol. — Etc. etc.
Lettere di san Bernardo volgarizzate dal P. D. Gaspar. Petrina. Roma, Rossi, 1756, 2 part. in-4°.
Tutte le opere spirituali di Franc. Borgia, cum una epist. di S. Bern. tradotta dal medesimo. Venet. Giol. de Fer. 1561, in-8°.
Epistola de la perfection de la vida espiritual. Venet. 1604, in-8°.
Lettres de S. Bern. trad. en franç. par Gabriel de Saint-Malachie, feuillant. Paris, Meturas. 1649, in-8°. — Par Le Roi. Paris, Moreau, 1702, 2 vol. in-8°. — Par Villefore. Paris, de Nully, 1715, 2 vol. in-8°.

3° S. Bernardi Sermones.

Serm. (omnes). Lugd. 1520, in-fol.
Sermones de Tempore et de Sanctis :
1475. Moguntiæ, Choiffer, in-fol. (Prima edit. oper. Bern.)
1481. Bruxellis, in-fol.

sieurs opuscules mal-à-propos attribués à l'illustre abbé de Clairvaux. On réimprima ce même recueil à Paris en 1513 et 1517.

Cependant Josse Chlictove avait, en 1515, publié à Lyon une

1481. Spiræ. Drach. in-fol.
.... Sine anni indic. Spiræ, in-fol.
1481. Heidelbergæ, in-4°.
1495. Basileæ, Kesler, in-fol.
1495. Mediolani. Pachel, in-4°.
1495. Venetiis, in-4°.
1495. Sine loci indic. in-fol.
1497. (Sermones de Temp.) Argentor. Flach. in-fol.
1662. Sermones de Temp. et de SS. cum Vitâ Malachiæ; studio Claudii Chanteloup. Paris. 2 vol. in-4°.
Sermones in cantica canticorum :
1481. Rostoch. in-fol.
1482. Papiæ, in-fol.
1492. Curâ J. Rouaud. Paris. in-4°.
1494. Venet. in-4°.
1497. Argentorati, Flach. in-fol.
1500. Brixiæ, in-4°
.... Sine loci et anni indicat. in-fol.
1568. Lugd. Junt. in-4°.
Sermones 3 in cant. cant. — De erroribus circa nuptias, etc. Ingolstad. 1546, in-4°.
Sermones aliquot, sine loci et anni indic. in-4°.
Sermo de passione Domini. Venet. 1505, in-8°.
Sermo de nomine Jesu. — Oratio ad Jes. crucif. etc. in-8°.
Sermo in mortem Geraldi. Apud Surium et Bolland. die 13 junii.
Sermo in mortem Malachiæ, cum ejusdem vitâ. Apud Surium; die 5 novembr.
Sermo de S. Victore. Apud Surium; die 26 februar. — Cum 3 hymnis. Apud Bolland. februar. t. III, p. 667.
Sermo de S. Benedicto, p. 97-100. Vitæ S. Benedicti græco-latinæ. Venet. Bartoli. 1723, in-4°.
Excerpt. e sermonibus S. Bern. in Bibliothecâ concionatoriâ P. Combesis. Paris. 1662, in-fol.
Sermoni morali sopra la cantica. Milano, Scinzenzeler, 1494, in-fol.
Omelia sopra lo evangelio de la seconda feria di Pascha. Venet. Zanchi, 1505, in-4°.
Sermoni sopra le solennitati di tutto l'anno. — Intorno alle solennitati del Signor ed altre feste; tradotti da Giov. da Tussignano, vescovo di Ferrara. Venet. 1528 et 1529, in-fol. — Venet. 1558, in-8°.
Alcuni sermoni di S. Bern. con altri opuscoli dello stesso, tradotti da R. Retini. Venet. 1606, in-4°.
Sermons *de Tempore,* sur le psaume *Qui habitat;* Traités des dégrés de l'humilité, du commandement et de la dispense, de l'amour de Dieu, de la manière de bien vivre; trad. en franç. par Hubert Lescot, prieur des chanoines de Saint Augustin, etc. Louvain, 1576, in-4°. — *Ibid.* 1577, in-4°.
Sermons de S. Bernard, traduits par J. T. A. P. (Jean Tournes, avocat Parisien). Paris, Joly, 1620, 2 vol. in-4°.
Sermon sur le Psaume *Qui habitat,* trad. en franç. Paris, Savreux, 1658, in-8°. — 2e édition, 1668, in-12.
Sermons sur le cantique des cantiques, trad. en français. Paris, 1621, in-8°. — *Ibid.*

autre édition des œuvres de saint Bernard, édition qui depuis s'est renouvelée plusieurs fois.

Il en faut distinguer celle que donnèrent à Lyon, en 1520, deux moines de Clairvaux, Lambert et Laurent, et que

1624, 2 vol. in-8°. — *Ibid.* 1663, in-4°.

Sermons sur le cantique des cantiques, trad. en franç. par Pimentel. Paris, 1663, in-8°. — Paris, Jac. Dupuis, 1663, in-8°. — Paris, 1679, in-4°.

Sermons sur le cantique des cantiques. Lyon, Plaignard, 1686, in-8°.

Sermons choisis, distribués par ordre pour l'avent, le carême, etc. trad. par Villefore. Paris, Després, 1737, in-12.

Traduction flamande des sermons de S. Bernard (autres que ceux sur le cantique des cantiques). Zwoll, Peter Van-Os, 1484 et 1485, in-fol. — *Ibid.* 1488, in-fol. — *Ibid.* 1495, in-fol.

4° *Singuli S. Bernardi tractatus.*

Traités des degrés de l'humilité (les deux yeux de l'ame, le miroir de la vie religieuse), trad. en franç. par Jacob de Pierre-Vive, religieux bénédict. Paris, Simon Vostre, 1510, in-4°.

Traités *de Diligendo Deo* et *de Interiori bono*, trad. en epagnol par Ben. Alvares, moine cistercien. Madrid, 1616, in-8°.

Traité de l'amour de Dieu, trad. en franç. par Cl. Vérard, religieux de Clairvaux. Paris, Barboux, 1542, in-12. — Trad. par J. Cogneux, religieux de Bonneval en Rouergue. Paris, Chaudière, 1565, in-8°.

De gratiâ et libero arbitrio. Paris, Augerel, 1534, in-12. — Inter opuscula S. Augustini et ejus discipulorum. Lovanii, 1648, in-4°. — Cum comment. Higatii. 1649, in-4°.

Lettre à Bossuet, touchant ses sentimens et sa conduite à l'égard de Fénélon, Traités de S. Augustin et de S. Bernard sur la grace et le libre arbitre, trad. en franç. par D. Gerberon. Toulouse ou Amsterdam, 1698, in-8°.

Traités de la conversion des mœurs, de la vie solitaire, du précepte et de la dispense; trad. en franc. par le Sr Lamy (Guill. le Roy, abbé de Hautecombes.) Paris, Vitré, 1649, in-16. — Paris, le Petit, 1656, in-12.

Vie de S. Malachie, trad. en italien, par P. Maffei, dans le recueil intitulé *Vite di 13 confessori di Cristo.* Roma, 1601, in-4°.

Vie de S. Malachie, trad. en franç. par Fr. Chiceré. Paris, 1601, in-8°.

De Consideratione, ad Eugenium:

1481. Zwoll. in-4°.

1486. Zwoll. in-4°.

.... (Augustæ Vindelicor.) in-fol.

1515. Paris, Chaudière, in-8°.

1571. Cum libello de præcepto et dispensatione, et notis Cuyckii. Antuerpiæ, Plantin, in-16.

1594. Cum Scholliis Gerardi Joannis Vossi. Romæ, Facciottii, in-4°.

1605. Cum iisdem scholiis Coloniæ, in-8°.

1614. T. II, p. 68 et seqq. Monarchiæ Goldasti. Francofurti.

1701. Curâ Mabillonii. Paris, Maupellier, in-8°.

Traité de la Considération, traduit en italien par Rinaldo Retini. Venez. Ciotti, 1606, in-4°.

Traductions françaises (du même traité) par Desmares. Paris, Guill. de Luynes, 1658, in-12. — Par François de S.-Claude, feuillant. Paris, Josse, 1672, in-12. — Par le cardinal le Camus (avec le texte latin). Grenoble, Fr. Champ. 1695, in-8°.

Mabillon recommande comme la plus correcte de celles du XVIe siècle : *Omnium emendatissima*. Elle s'est aussi plus d'une fois reproduite,

Le quatrième éditeur fut François Comestor, ou le Man-

5° Collecta S. Bernardi opuscula quædam, sive genuina, sive spuria.

1491. Mutinæ. Domin Richisola, in-4°.

1495. Venet. Sim Bevilaqua, in-8°.

1496. Paris, Bouyer et Boucher, in-4°.

.... Sine loci et anni indicatione. (Coloniæ), in-fol. (De diligendo Deo. — De Sacramento altaris. — Libelli 2 ad fratres de Monte Dei. — Apologia contrà Monachos nigros. — De Præceptis et Dispensationibus. — De libero Arbitrio et Gratiâ. — De Consideratione. — Meditationes).

.... Mediolani, Scinzenzeler, sine anni indic. (Opuscula 7; scilicet: Meditationes. — De interiore domo. — De Gubernatione familiæ. — Oratio ad crucem. — De vitæ ordine et morum institutione. — Speculum de honestate vitæ. — Octo puncta mediantibus quibus pervenitur, etc. — Omnia vel pleraque spuria.)

.... Sine loci et anni indic. (Augustæ Vindelicor. Sorg.) 2 vol. in-fol. (De Consideratione. — De conflictu Babylonis et Jerusalem. — De interiori homine. — Meditationes. — De bonâ Conscientiâ. — De miseriâ vitæ.)

.... Parisiis, sine anni indic. in-4°. (De concordiâ statuum religiosorum sui temporis. — De Præcepto et Dispensatione. — De Consideratione. — Modus benè vivendi.)

1501. Spiræ, Drach, in-4°.

1503. Venet. apud Juntas, in-8°.

1508. Paris, in-4°.

1550. Venet. in-4°. (Opuscula et sermones.)

1575. Venet. in-4°.

1617. Opuscula 4 (spuria). De fugâ et reductione pueri. — De Caritate. — Soliloquium. — Meditatio de passione Domini. — In lucem prolata à Jac. Gretsero. Ingolstad. Eder. in-4°. — Eadem, tom. XVII, part. 2, p 22-116 operum Gretseri. Ratisb. 1741, in-fol.

1696. Musica. — Expositiones morales. — Tractatus de corpore Domini. — De Laudibus Mariæ Virginis odæ 18. — Commentar. in cant. cant. — Addenda ad librum de musicâ (spuria). P. 1-258 supplem. Bibl. PP. editi à P. Hommey. Paris, in-8°.

Varias obras de S. Bernardo traducidas por F. J. Alvarez. Valencia (circ. 1590).

6° Opuscula S. Bernardi nomine immerito inscripta, singulatim edita.

Floretus.

1478. Argentorati, in-8°.

.... (Hagenoæ, circà 1490) in-4°.

1494. Lugduni, in-4°.

1499. Coloniæ, in-4°.

1499. Daventriæ, Paffroed. in-4°.

1499. Lugd. in-4°.

.... Sine anni et loci indicatione, in-4°.

1500. Coloniæ, in-4°.

1501. Coloniæ, Quentel, in-4°.

1503. Venet. Junt. in-4°.

1505. Lugd. Jannot. de Campis. in-fol.

1509. Lugd. Huguetan, in-4°.

1510. Argentor. Knoblouch, in-4°.

1512. Cadomi, in-4°.

1519. Augustæ Vindelic. in-4°.

geur, docteur de Sorbonne, qui inséra pour la première fois dans cette collection le traité du saint abbé sur l'amour de Dieu. Entre les éditions dues aux soins de Comestor, on distingue celle de 1547 à Paris chez la veuve Chevalon; mais

1520. Coloniæ, in-4°.

1520. Lugd. Marion. in-4°.

Floret en (vers) franczoys. Rennes, 1485, in-4°.

De contemptu mundi, versibus hexametris. Lips. 1493, in-4°. — Paris. 1694, in-12. — Sine loci indic. 1499, in-4°.

De contemptu mundi hymni 4, p. 45 Bibliothecæ Cisterc. Car. de Visch. Colon. Agripp. 1656, in-4°.

Carmen Paræneticum editum à P. Possino. Romæ, 1664, in-12.

Rhythmica oratio ad unum quodque membrorum J. C. patientis : ad calcem epitomes Harmon. evangel. Chemnitzianæ, editæ à Polycarpo Lysero. Witteb. Schurer. 1614, in-8°.

Oratio ad Jesum et Mariam. Paris. J. Parv. sine anni indic. in-8°.

Jubilus de nomine Jesu. Stettini, 1614, in-8°.

De planctu Beatæ M. sine anni et loci indic. (Colon. Ulric Zel, circà 1470) in-4°. — Sine loci indic. 1486, in-4°. — Argentorati, 1486, in-4°. — Argentorati, Knoblouch, 1508, in-4°.

Pianti devotissimi della Madona. Milano, Phil. de Lavania (senza l'anno), in-8°.

Devotissimo pianto sopra la passione, morte e sepoltura di Giesu, trad. da Giac. de Porsa. Roma, Bernabo, 1685, in-8°.

De laudibus Beatæ Mariæ Virginis, sine loci et anni indic. (Antuerpiæ Leeu), in-4°. — Altera editio, sine loci et anni indic. in-4°.

Psalterium Mariæ. Venet. 1569, in-12.

Super hymn. *Jesu nostra redemptio*. P. 3, t. VII, Biblioth. ascet. B. Pez.

Meditationes :

.... Sine loci et anni ind. (circà 1490) in-4°.

.... Sine anni indic. Coloniæ, in-8°.

1492. Argentorati, in-8°.

1492. Basileæ, in-8°.

1492. Sine loci indic. in-8°.

1493. Paris. Mithelus, in-8°.

.... Sine anni ind. Paris, Roce, in-8°.

.... Sine anni indic. Paris. Regnaud, in-8°.

.... Sine loci et anni ind. in-8°.

1501. Coloniæ, in-8°.

1503. Venet. Junt. in-8°.

1505. Venet. in-8°.

1519. Augustæ Vindel. in-4°.

1520. Coloniæ, in-4°.

1520. Lugduni, in-fol.

1535. Venet. J. Patav. in-12. (Cum aliis opusculis.)

1543. Venet. Bern. de Bindonis, in-24. (Cum aliis opusculis.)

1556. (Meditationes Augusti, Anselmi, Bernardi.) Lugd. Hæred. Junt. in-12.

1578. Lugd. Gryph. in-12.

1609. Lugd. in-12.

1631. (Meditationes Augusti, Anselmi, Bernardi.) Coloniæ, ab Egmond, in-24. — Ibid. 1649, in-12.

Meditazioni di Bernardo, Anselmo, et tradotte da Basad anna. Venez. Farri, 1542, in-16. — Venez. Lorenzini, 1562, in-16. — Venez. Gulielmo, 1575, in-16. — Trad. de Nic. Aurifico Buonfigli, Venez. Giolito de Ferrar. 1583, 1584, 1586, 1593, 1596, 3 tom. in-12.

il en existe d'antérieures et de postérieures à cette date.

On ignore qui a pris ou a dû prendre soin d'une édition très-défectueuse publiée à Venise en 1550, et l'on considère comme le cinquième éditeur des œuvres de saint Bernard,

Traduction franç. des Méditations de S. Bernard et de S. Anselme. Paris, 1642, in-12.
Traduction anglaise. Westminster, Wyncken a Worde, 1496, in-4°.
Modus bene vivendi, ad sororem :
1490. Venet. in-4°.
1492. Ven. Bern. de Benaliis, in-8°.
1494. Venet. in-8°.
1494. Paris, in-8°.
1494. Sine loci indic. in-8°.
.... Sine loci et anni indic. in-4°.
1502. Paris, Roce, in-8°.
Epistola de curâ et modo rei familiaris :
1497. Lips. in-4°.
1497. Sine loci indic. in-4°.
1506. Lips. in-4°.
1509. Lipsiæ, Thanner. in-4°.
1509. Lipsiæ, Monac. in-4°.
Epistola della cura, etc. (Venet. Jenson, circâ 1472) in-4°.
Del modo del ben vivere :
1495. Firenze, Lor. Morgiani, in-4°.
1497. Venez. in-4°.
.... Senza l'anno. Venez. in-4°.
1502. Venez. Penza, in-4°.
1508. Venez. Quarengi, in-4°.
1518. Venez. in-4°.
1528. Venez. in-4°.
1529. Venez. in-4°.
1567. Venez. in-8°.
1594. Venez. Moretti, in-8.
1619. Venez. Salis. in-8°.
1674. (Trad. dal padre D. Pietro Vecchia.) Bergamo, Rossi, in-8°.
1693. (Trad. da Giov. B. da S. Giuseppe Benedettino.) Napoli, Fasella, 1493, in-8°.
El libro de S. Bern. *ad sororem,* traducido por S. Gabriel Castellanos. Pinciæ, 1602, in-8°.
Le gouvernement du ménage selon S. Bernard. Paris, à l'Escu de Fr. in-8°.
Manière de bien vivre, à sa sœur; trad. par Claude du Bellay. Paris, 1621, in-12.
Scala cœli. Augustæ, 1655, in-12.
Scala de' claustrali, ovvero del modo di orare. Roma, Tizzoni, 1680, in-8°.
L'Eschelle des Cloitriers ou de la manière de prier, trad. en franç. par F. Julian Warnier, prieur de Long-Pont. Paris, Georg. Jouvenel, 1607, in-12.
Échelle du cloitre, et apologie à Guill. de S. Thierry, trad. en franç. par M. L. N. D. C. Paris, Savreux, 1650, in-12.
De concordiâ statuum religiosorum sui temporis. Paris, 1481, in-8°. — Paris, Roce, sine anni ind. in-8°.
Chronicon Cisterciense (quod à S. Bernardo supponitur adauctum). Editum à Miræo, 1614, in-8°.
De vitâ solitariâ, etc. Coloniæ, 1548, in-8°.

Antoine Marcellin, qui en 1552 les fit paraître à Bâle dans un ordre plus méthodique, et en rejetant à la fin du recueil les écrits supposés. Cette édition fut copiée à Venise en 1558, et renouvelée à Bâle en 1565.

S. Bernardus, de Imitatione Christi, sine loci et anni indic. (1480), in-4°. — Brixiæ, 1485, in-8°.

Le livre très-salutaire de l'Imitation, etc. attribué à S. Bernard ou à Maître Jean Gerson, etc. Tholose, Hen. Mayer. 1488. in-8° — Paris, J. Lambert, 1493, in-4°, fig. — Paris, J. Trepperel (sans date, avant 1502), in-4°. — Paris, Phil. le Noir (sans date, vers 1520), in-4°.

Aiguillon d'amour divine, trad. de S. Bernard en français par Ant. Vérard, 1507, in-4°.

Speculum de honestate vitæ :

.... Moguntiæ, P. Schoeffer (circà 1475), in-4°.

1490. Lubecæ, in-8°.

.... Sine anni indic. Argentor. in-4°.

.... Sine anni ind. Romæ, in-4°.

Modello di fabbrica interiore di S. Bernardo; trad. dal P. Pietro Vecchia. Turlini, 1673, in-8°.

In che modo si deve tenere la coscienza. Bononiæ, Rubbiera, 1522, in-4°.

De humanâ miseriâ; sine loci et anni indic. (Burgdoff.) in-4°.

De conflictu Babylonis et Jerusalem, sine loci et anni indic. (Augustæ Vindelicor. Sorg.) in-fol.

Trattato della confessione. Sine loci et anni indic. (1494), in-4°.

In symbolum apostolor. et in orat. dominic. Argentor. Knoblouch. 1506, in-4°. — Ibid. 1507, in-4°.

Homilia fidei doctrinam continens. Lipsiæ, Lotter. 1516, in-4°.

Isagoge in musicam. Lips. Lotter. 1517, in-4°.

Postillæ majores. Delphis. 1380, in-fol.

De sex circumstanciis adventûs dominici. Bruxell. 1481, in-8°.

De duodecim signis prædestinationis. Lubecæ, 1490, in-8°.

Épître à Raymond, seigneur du Châtel-S.-Ambroise; translatée du latin. Caract. goth. in-4°.

7° *Excerpta è scriptis S. Bernardi.*

Florum nobiliorum divi Bernardi libri 10. Coloniæ, 1482, in-fol. — (Norimbergæ) sine loci et anni indic. in-fol.

Florilegium Bernardinum, sive flores ex operibus S. Bernardi, collecti à Guillelmo monacho S. Martini Tornacensis. Paris, 1499, in-4°. — Lugduni, 1556, in-8°. — Lugduni, Rovillius, 1570, in-16.

Liber florum S. Bernardi. Paris, Pigouchet et J. Petit, 1503, in-8°.

Bernardus abbas, sive sanctus prælatus, hoc est, flores pastorales ex selectissimis D. Bern. operibus collecti curâ Ignatii Huart. Lovanii, Nempæus, 1651, in-4°.

Thesaurus è monumentis S. Bernardi, erutus per Nicol. Pithæum. Genevæ, 1589, in-8°. Lugduni, le Preux, 1589, in-8°.

De omnibus Dogmatibus fidei hodiè controversis, ex S. Bernardi scriptis, curâ J. Pistorii, Niddami et J. Pauli Windecii. Coloniæ, 1594, in-8°.

Confessio Bernardina, curâ Theodori Petræii Carthusiani, Coloniæ, 1606, in-8°. — Coloniæ, Hierat. 1607, in-8°.

Oratorium S. Bernardi latino-germanicum ex scriptis ejus collectum, per Samuelem Dunonem. Halæ, 1609, in-8°.

Biblia S. Bernardi, seu Collectio et explicatio locorum S. scripturæ quæ reperiuntur in

Le sixième éditeur est Gillot de Champagne, qui en 1572 fit sortir cette même collection des presses de Nivelle à Paris. L'édition de Gillot, plusieurs fois reproduite, le fut sur-tout en 1586 à Paris, en deux volumes in-folio, qui pouvaient mériter, avant 1600, d'être préférés à toute autre édition des œuvres de saint Bernard.

On compte jusqu'à vingt ou vingt-cinq éditions des mêmes œuvres dans le cours du XVIe siècle : elles se divisent en six classes, selon qu'elles sont dues aux soins ou de Bocard, ou de Chlictove, ou des deux moines de Clairvaux, Laurent et Lambert, ou de François le Mangeur, ou d'Antoine Marcellin, ou de Jean Gillot de Champagne.

Parmi vingt éditions du XVIIe siècle, il en est qui ne font que renouveler celle de Jean Gillot. Les plus remarquables entre les autres sont :

1° Celle que fit paraître à Paris, en 1601, Edme Tiraqueau, moine cistercien;

2° Celle que Jean Picard enrichit de ses notes en 1609;

3° Celle de 1616, due aux presses de Salicati à Venise, et aux soins d'un neuvième éditeur, Jean-Baptiste Carminati;

4° Celle du Louvre en 1640 et 1642, en six volumes in-folio, qui ne sont recommandables que par l'exécution typographique;

5° Celle que Merlon Horstius publia d'abord en 1641 à Cologne, et qui se perfectionna dans plusieurs réimpressions successives jusqu'au-delà de 1667;

6° Enfin, celle qu'en 1667 dom Mabillon dédia au pape

omnibus S. Bernardi operibus; ordine Biblico, curâ Davidis Lenfant Dominicani. Paris. 1646, in-fol. — Paris. Hesnault. 1655, in-4°.

S. Bernardi Theologia didascalico-moralis, ex mellifluis ejus scriptis studiosè collecta. Erfurti, 1646, in-fol.

S. Bernardi Theologia speculativa, curâ Laurentii Bertrandi. Astæ, 1675, 1676, 2 vol. in-4°.

D Bernardi Melliloquium à J. Malgoire. Romæ, 1663, in-12.

Regula conversorum ordinis cisterciensis, secundùm instituta divi Bernardi; in Menolog. Henriq.

Doctrina de S. Bernardo romanzada por Martin Navarra Alpisqueda. Anversa, 1554, in-4°.

Dictames para vida religiosa e perfeyta pelo S. Bernardo, traduzidos de latim en portuguez pelo Joam Barbarica. Lisboa, Pereyra da Sylva, 1721, in-4°.

Sentences et instructions chrétiennes tirées des œuvres de S. Bernard, par de Laval (le duc de Luynes). Paris, Villette, 1709, in-12. — *Ibid.* 1734, in-12.

8° *De Vitâ et scriptis S. Bernardi.*

V. suprà not. 1, 2, p. 130, 1, 2, 3, 4, 5, 6, p. 131.

Alexandre VII, et qu'il reproduisit plus correcte et plus riche en 1690. C'est, sans contredit, la plus précieuse par la pureté du texte, par la distribution des matières, par les dissertations et les notes de l'éditeur. Ce travail avait été projeté par dom Chanteloup, qui mourut fort peu de temps après l'avoir entrepris. Dom Mabillon, son confrère, y consacra de longues veilles, et rendit presque inutiles toutes les éditions précédentes. Les plus dignes d'être recueillies dans une grande bibliothèque, seraient, à notre avis, celle de 1475, comme la première; celle de 1520, à cause de sa correction ; celle de 1586, comme la plus belle et la plus ample qu'on eût alors; celle de 1609, pour les notes de Jean Picard ; celle du Louvre en 1642, à raison de la beauté des caractères; celles d'Horstius, telle qu'elle parut à Paris en 1658; et enfin celle de 1690, la seconde de dom Mabillon.

On y pourrait joindre deux éditions publiées au XVIIIe siècle : l'une à Paris en 1719, par les soins de dom Massuet et de dom Texier; l'autre à Vérone en 1726 ; mais ces deux éditions ne sont réellement que celle de 1690 , augmentée de quelques lettres de saint Bernard , qui venaient d'être découvertes et mises en lumière par Baluze, Martène et Durand.

Nous aurions à parcourir de bien plus longs détails, s'il nous fallait rendre compte ici de toutes les éditions particulières de chacun des écrits de saint Bernard. Il doit nous suffire d'en donner, dans la note bibliographique placée ci-dessous, un catalogue sommaire qui sera sans doute incomplet. On pourra distinguer dans cette multitude d'éditions, celle des cinq livres de la Considération, qui sortit des presses de Plantin à Anvers, en 1571 : ces mêmes livres ont aussi paru avec des commentaires de Jean Gérard Vossius.

Celles des lettres de saint Bernard qui ont un caractère historique, ont été insérées dans le recueil de Duchesne. M. Brial les a reproduites plus complètement et avec plus de méthode dans le quinzième volume de la Collection des historiens de France.

Il existe probablement beaucoup plus de versions italiennes, espagnoles, anglaises et allemandes des œuvres de saint Bernard, que nous n'en avons pu connaître. Par un choix fort étrange, les bibliographes ont spécialement cité les traductions des écrits apocryphes de l'abbé de Clairvaux; par exemple, de sa prétendue règle de vie adressée à sa sœur.

Toutefois les Italiens possèdent une version des sermons sur le cantique, imprimée dès 1494, une version des autres sermons, publiée à Venise en 1529 : ils doivent à Rinaldo Retini une traduction des livres sur la Considération, qui parut en 1606. Benoît Alvare, moine cistercien, a traduit en espagnol le traité *de diligendo Deo;* et dès 1484, on avait mis au jour une version flamande des sermons sur les fêtes de l'année, sur les saints et sur divers sujets.

L'un des plus anciens traducteurs français de saint Bernard est Pierre Vivès, religieux bénédictin. Sa traduction du traité des degrés de l'humilité fut imprimée chez Simon Vostre en 1510. Claude Vérard, religieux de Clairvaux, traduisit le traité de l'amour de Dieu, à Paris chez Barbou, en 1542. Ce même traité a trouvé, en 1566, un autre traducteur dans un religieux de Bonneval en Rouergue, nommé Jean Cogneur. Vers le même temps, Hubert Lescot, prieur des chanoines de Saint-Augustin, *translatait* tous les sermons de saint Bernard et quelques-uns de ses traités. P. Chicheré traduisit en 1601, la vie de saint Malachie; et Philippe le Bel, curé de Luzarche, en 1615, presque tous les écrits du saint abbé. Les autres traducteurs de saint Bernard, dans le cours du XVIIe siècle, furent Jean Tournes, avocat, Claude du Bellay, le cardinal le Camus, Pimentel, Desmares, François de Saint-Claude, dom Gerberon, quelques anonymes, mais sur-tout Antoine de Saint-Gabriel, religieux feuillant. Ce dernier a traduit les sermons, les lettres et presque tous les opuscules. Toutes ces versions sont assez peu dignes de leurs textes, et saint Bernard ne peut encore être lu en français que dans les traductions de le Roi et de Villefore, qui ont, l'un et l'autre, traduit les lettres de l'abbé de Clairvaux, le premier en 1702, le second en 1715. Villefore a laissé, de plus, une version des sermons les plus remarquables, imprimée en 1737, l'année de la mort de ce traducteur.

§ VII.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

C'EST sur-tout dans les ouvrages des plus illustres écrivains de chaque siècle qu'il faut étudier l'histoire littéraire, c'est-à-dire examiner quelles idées occupaient l'esprit humain,

quelles formes prenait l'art d'écrire, quelle direction suivaient ou imprimaient les talens.

Les institutions monastiques avaient alors une importance que nous ne pourrions soupçonner aujourd'hui, si elle n'était attestée par tous les monumens de cet âge. Le nombre toujours croissant des monastères, la multitude des moines, l'austérité des uns, l'opulence des autres, la considération qu'attirait à plusieurs d'entre eux ou la noblesse de leur extraction, ou l'éclat de leurs vertus, ou la renommée de leur savoir, ou l'activité de leur esprit, de leur caractère; toutes les causes enfin qui peuvent distinguer, illustrer, enrichir une profession, s'étaient réunies en faveur de celle des religieux. Les cloîtres étaient à-la-fois des asyles et des théâtres : on pouvait y être également entraîné, soit par le goût de la solitude, soit par le désir de la célébrité, ou même de la puissance. La carrière monastique conduisait à la gloire et aux dignités; à l'épiscopat, au souverain pontificat, quelquefois à l'administration des Empires. Les couvens, et à plus forte raison les ordres, étaient devenus en quelque sorte de petits États, presque indépendans de l'autorité civile, même de la juridiction ecclésiastique ordinaire; et peu s'en fallait qu'un abbé ne fût véritablement un prince au-dehors comme au-dedans de sa communauté. Il n'est donc pas étonnant que les œuvres de saint Bernard nous offrent un si grand nombre de considérations et de détails sur les monastères.

Tous ses écrits nous rendent sensibles les relations qui existaient entre les couvens et les églises, comme entre le régime ecclésiastique et le gouvernement des peuples. Le système accrédité par les fausses décrétales se montre d'autant plus à découvert dans ses ouvrages, qu'il n'y est jamais discuté; saint Bernard le reçoit et le donne pour incontestable. A ses yeux, le monarque n'est que *l'évêque du dehors*, chargé d'accomplir les décrets de l'église et de prêter force à la foi. Ce n'est pas que le saint abbé dissimule les abus qui s'introduisent dans le clergé, ni qu'il pardonne aux vices qui règnent à la cour de Rome; mais lorsqu'il censure amèrement les prélats et les pontifes, ce n'est jamais envers les rois qu'il les trouve coupables, c'est aux intérêts de l'église elle-même qu'il les déclare infidèles. En un mot, il n'aperçoit dans le monde que l'église; sur elle reposent, et pour elle seule doivent exister et s'employer toutes les autres institutions. Telle est l'idée générale que développent et appli-

quent, lors même qu'elles ne l'énoncent pas, ses épîtres à Louis VI, à Louis VII, à Suger, à Eugène III, et sa lettre encyclique pour la croisade.

Prémuni de bonne heure contre les innovations, soit par le sentiment des périls auxquels toujours elles exposent leurs auteurs, soit plutôt par les principes et l'ascendant d'une éducation orthodoxe, il fut l'adversaire inflexible et souvent formidable, non-seulement des hérésies manifestes, mais de toute opinion hasardée. Bayle [1] et quelques autres ont prétendu qu'il aurait pu traiter avec un peu moins de rigueur Pierre Abailard et Gilbert de la Porée ; mais, au fond, les doctrines obscures de ces deux théologiens, alors même qu'elles n'alarmeraient point la foi, ne séduiraient pas beaucoup la raison ; le jugement le moins sévère à porter sur elles, consisterait à les trouver aussi peu dignes d'être proscrites que d'être adoptées. L'esprit naturellement judicieux de l'abbé de Clairvaux rejetait les rêveries scholastiques au-

1 « S. Bernard.... s'acquit une si grande considération, qu'il semblait que toutes les affaires de l'église reposassent sur ses épaules, et que les rois et les princes l'eussent choisi pour l'arbitre de leurs différends. Il est certain qu'il avait de fort grandes qualités, et beaucoup de zèle : mais quelques-uns prétendent que ce zèle lui donnait un peu trop de jalousie envers ceux qui s'acquéraient un grand nom par l'étude des sciences humaines ; et ils ajoutent que son naturel doux et facile le rendait un peu trop crédule, quand il s'agissait d'écouter le mal que l'on disait de ces savans-là. Ils croient que par ces principes il se laissa trop préoccuper contre Abailard. Il est difficile de s'imaginer qu'il ne se soit pas mêlé beaucoup de passions humaines dans les mouvemens perpétuels qu'il se donnait pour faire accabler d'anathêmes tous ceux qui lui paraissaient hétérodoxes. Mais il est fort facile de comprendre que sa bonne réputation, et l'ardeur avec laquelle il sollicitait la condamnation de ses adversaires, surprenaient les juges, et faisaient succomber sous le poids des préjugés et des procédures peu régulières les personnes accusées. Quoi qu'il en soit, il vérifia l'interprétation du songe qu'avait fait sa mère : elle songea, lorsqu'elle était grosse de lui, qu'elle accoucherait d'un chien blanc, dont l'aboi serait fort sonore ; étonnée de ce songe, elle consulta un bon religieux, qui lui dit : *Ayez bon courage, vous aurez un fils qui gardera la maison de Dieu, et qui aboiera bien contre les ennemis de la foi.* Saint Bernard fit plus que ne portait la prédiction, car il aboya quelquefois contre des ennemis chimériques, contre des erreurs qui n'étaient ou que pures bagatelles ou qu'une interprétation inique des paroles et des pensées d'autrui : et, soit qu'il eût raison, soit qu'il eût tort, il savait admirablement donner l'alarme, et faire retentir le tonnerre de ses triomphes. Il fut plus heureux à exterminer les hétérodoxes qu'à ruiner les infidèles, et cependant il attaqua ces derniers, etc. » Bayle, Dict. art. Bern.

tant que son orthodoxie scrupuleuse repoussait les nouveautés. Il a même combattu certaines croyances qui pouvaient sembler pieuses, et qui depuis ont acquis des partisans, mais qui, récentes au XIIe siècle, ne se conciliaient point encore assez avec les traditions antiques. Ainsi, malgré sa dévotion si éloquente et si tendre pour la Sainte Vierge, il soutenait que le privilége d'avoir été conçu sans tache n'avait jamais pu appartenir qu'à Jésus-Christ.

Hist. des Variations, l. 11. n. 145.

En vain quelques hérétiques modernes [1], *en damnant les saints docteurs*, en ont excepté saint Bernard; ' en vain ils se sont efforcés de le ranger *dans leur parti*, *rougissant*, dit Bossuet, *d'avoir contre eux un tel témoin :* l'église catholique a reconnu si hautement la pureté de sa doctrine, qu'elle l'a placé au nombre des écrivains révérés sous le nom de Saints Pères. Il faut noter que les bibliographes ont coutume de comprendre sous ce titre presque tous les écrivains ecclésiastiques qui ont précédé saint Bernard : mais, prise dans son acception rigoureuse, cette qualification n'appartient réellement qu'à lui seul, entre tous les théologiens qui ont écrit depuis le VIe siècle jusqu'à nos jours.

Voilà donc les trois genres d'idées qui servent de matières à ses ouvrages : 1° les règles, les devoirs, les vertus de la vie

1 *Bernardus omnes ecclesiæ doctores vincit.* Luther. in Colloq. conviv. c. de Patrib. Eccles. — *Plus spiritûs vitæ, doctrinæ et fidei in paucis aliquot paginis D. Bernardi reperitur, qui philosophiam non attigit, solâ scripturâ contentus... quàm in toto Hieronymo, qui linguarum, artium, philosophiæ... cognitione cunctis præstabat.* Mich. Neander, Gnomol. Græcor. — *Excellebat Bernardus exactiore judicio omnes suæ ætatis viros.* Œcolampad. — *Bernardus abbas in libris De Consideratione itâ loquitur, ut veritas ipsa loqui videatur.* J. Calvin. Instit. lib. IV, c. 11, § 10. — *Quis suaviùs Bernardo scribit?* Dan. Heinsius, orat. 3, etc. — Mabillon, qui a recueilli ces textes à la fin de son édition des œuvres de saint Bernard, y a joint les témoignages rendus aux talens et aux vertus de l'abbé de Clairvaux, par les papes Innocent II, Alexandre III, Pie V, Grégoire XIV; par les cardinaux Jacques de Vitry, S. Bonaventure, Baronius, Bellarmin; par des évêques, tels qu'Hildebert, Othon de Frisingue, Guillaume de Tyr, et par beaucoup d'autres personnages, entre lesquels nous citerons Pétrarque et Juste-Lipse. *Solebat dicere Bernardus omnes se quas sciret litteras,* QUARUM NESCIO AN ALIUS SUA ÆTATE COPIOSIOR FUERIT, *in silvis et agris didicisse.* Petrarch. de Vitâ solit. lib. II, c. 14. *Inter Latinos Bernardus me capit, et usum habet excitandi, ob acrimoniam ubique et calorem, tùm etiàm docendi atque imprimendi, ob sententiarum acumen quas crebro et salubriter miscet.* Just. Lips. Epist. centur. 3, 49.

monastique, les affaires et les intérêts des monastères; 2° l'ensemble et les détails du régime ecclésiastique, auquel il subordonne celui des empires; 3° la doctrine catholique, qu'il défend contre les novateurs.

Les écrits que remplissent ces trois ordres d'idées se divisent eux-mêmes, quant à leurs formes, en trois classes; lettres, sermons et traités. Nous avons déja essayé de caractériser les lettres; nous avons sur-tout reconnu le mérite de celles dont saint Bernard a véritablement été le rédacteur. Elles ne sont ni hérissées de syllogismes, comme celles d'Abailard; ni diffuses, comme celles de Pierre-le-Vénérable; ni farcies, comme celles de Pierre de Blois, de citations pédantesques : simples avec noblesse, toujours pleines de pensées, et quelquefois de sentimens, elles peuvent être considérées comme les meilleures productions du genre épistolaire au XIIe siècle.

A l'égard des sermons, la plupart, nous devons l'avouer, nous paraissent appartenir assez peu au genre oratoire. Ce sont des chapitres de morale plutôt que des discours proprement dits, les pensées d'un auteur pieux et mystique plutôt que les paroles d'un orateur. Nous croyons y remarquer plus de symétrie que d'enchaînement, plus de mouvement dans les idées que dans les affections, plus d'esprit que d'éloquence. Mais quand nous hasardons cette observation générale, nous sommes bien éloignés de n'y vouloir mettre aucune restriction; nous l'avons déja modifiée nous-mêmes, en faisant remarquer, au milieu des trois cent cinquante sermons de saint Bernard, plusieurs morceaux tout-à-fait dignes d'un orateur chrétien.

Ses traités sont, à nos yeux, ses principaux titres littéraires. La piété d'un cénobite et l'imagination d'un écrivain brillent à-la-fois dans la description des degrés de l'humilité et de l'orgueil. Mais le Traité de la Grace, par la difficulté du sujet, par la clarté des idées, par la vivacité des expressions; et les quatre premiers livres de la Considération, par l'importance des matières, par la hauteur des pensées, par la noblesse et les mouvemens du style, méritent peut-être la première place parmi les productions de saint Bernard et de tout son siècle. Ce n'est guère que dans ces traités, dans vingt sermons et dans quatre ou cinq grandes épîtres, que l'abbé de Clairvaux s'est prescrit le travail et les soins que l'art d'écrire exige : ailleurs, il s'abandonne au cours naturel de

ses sentimens et de ses idées, à l'activité libre de son imagination et de son esprit; et, content d'exprimer ce qu'il sent et ce qu'il pense, il ne compose point des ouvrages. Son style n'est jamais sans couleur; il a souvent de l'élégance et de la grace : mais il n'acquiert de force et ne prend de caractère que lorsque le travail les lui donne, c'est-à-dire dans le petit nombre de compositions qui viennent d'être désignées.

La diction de saint Bernard est celle des meilleurs écrivains de son temps. Mais, quoiqu'on puisse y remarquer quelques traces de l'étude des livres classiques latins, on ne saurait assurément la regarder comme assez pure. Elle est défigurée, non-seulement par certaines expressions tout-à-fait barbares, mais plus souvent par des locutions et des constructions empruntées de la vulgate. Il ne se contente point de citer les livres sacrés ou d'en recueillir les pensées; il en adapte, le plus qu'il peut, les textes latins au sien propre, il les fond en quelque sorte dans ses phrases, sans s'inquiéter si cette pratique peut altérer la latinité de ses écrits. Beaucoup de théologiens ont suivi cet exemple, en écrivant en latin et même en français; et il existe dans notre langue certains livres dont la diction, d'ailleurs excellente, offre des lignes tout-à-fait inintelligibles à quiconque n'a pas étudié la Bible [1].

Cette étude était celle qui avait le plus occupé saint Bernard : à la vérité, il n'avait lu l'Écriture Sainte qu'en latin, mais il la savait toute entière, et avait recueilli, multiplié même les explications diverses que chaque verset, chaque expression peut recevoir. Les écrits des principaux docteurs de l'église latine, de saint Augustin sur-tout, lui étaient aussi très-familiers, et la lecture des auteurs classiques latins avait été l'un des exercices de sa jeunesse. Il cite assez souvent Ovide, qui peut-être lui avait laissé quelque empreinte de la mobilité de son esprit, et de son extrême habileté à reproduire une même pensée, non en différens termes, mais sous plusieurs aspects réellement distincts. L'abbé de Clairvaux,

1 Massillon a écrit : *Incorporé dans un corps mystique formé de toute langue.... Le royaume de Dieu ne vient point avec observation*, etc. Un lecteur qui saurait fort bien le français et fort peu la bible, ne comprendrait point ces phrases. Heureusement de telles lignes ne sont point assez fréquentes dans Massillon pour l'empêcher d'être l'un de nos meilleurs écrivains.

toujours plus occupé d'affaires que d'études, ne fut pas l'homme le plus savant de son siècle : mais toutes ses connaissances étaient claires, précises, disponibles ; et sa mémoire, qu'il aurait pu enrichir davantage, avait du moins cette heureuse vivacité qui rend à chaque instant évocables, ou pour ainsi dire présentes, toutes les notions acquises dans le cours de la vie.

Sa brillante et féconde imagination se laisse voir dans plusieurs de ses ouvrages, quelque comprimée qu'elle y soit par la gravité austère et du sujet et de l'auteur. Sa raison, inaccessible à toute erreur nouvelle, possédait tout ce qu'il fallait alors de vigueur et de lumières pour dissiper, ou écarter du moins, les prestiges ténébreux de la scholastique, et pouvait se promettre les plus sûrs résultats de tous les examens qu'elle se croyait permis. Mais, de toutes les facultés intellectuelles de saint Bernard, celle dont la nature l'avait le plus libéralement doué, et qu'il a le plus cultivée par l'exercice, est celle que notre langue appelle *esprit*, et qui semble consister particulièrement à saisir entre les idées, ou entre leurs expressions, de nouveaux rapports, des similitudes inattendues, des contrastes non observés. Cette faculté, au degré où il la possède, mérite le nom de talent ; c'est elle qui le distingue, dans son siècle, de la foule des auteurs ; et l'on peut dire même que si elle n'acquiert pas chez lui le caractère du génie, c'est qu'elle ne cherche ni ne rencontre l'occasion de le prendre.

Comment douter de l'éloquence et du génie d'un cénobite qui envoya cent mille croisés en Palestine, sans y aller lui-même ? Trop digne de notre admiration pour avoir imprimé de si vastes mouvemens, il a droit aussi à notre estime, parce que la pureté de son zèle est manifeste, et qu'il a desiré passionnément le bonheur des peuples, alors même qu'il les égarait. Quoiqu'il soit plus célèbre par son influence ou son autorité sur ses contemporains, que par les écrits qu'il a laissés à la postérité, ses livres suffiraient encore pour déceler l'énergie de son ame et la fécondité de son imagination. La plupart des auteurs de son temps écrivent ce qu'ils ont appris, non ce qu'ils ont pensé : les ouvrages de saint Bernard sont bien moins les fruits de ses études que de son talent ; et les défauts même de son style tiennent beaucoup plus à l'ardente vivacité de son esprit, qu'au mauvais goût de son siècle.

D.

RAIMOND DE MONTREDON,

ARCHEVÊQUE D'ARLES.

Gall. chr. t. 1. p. 560 | t. 6. p. 676 | Nouv. Hist. de Lang. t. 2. p. 406.

Gall. chr. t. 6. p. 676 | Hist. de Fr. t. 14. p. 309.

Hist. de Fr. t. 15. p. 371.

Hist. de Fr. t. 14. p. 307. 309 | Gall. chr. t. 6. p. 318. aux Preuves.

Hist. de Fr. t. 14. p. 308 | Hist. de Lang. t. 2. Preuv. p. 474. 476.

Hist. de Fr. t. 15. p. 370 | Hist de Lang. t. 2. p. 406 | Gall. chr. t. 6. p. 839.

Gall. chr. t. 6. p. 676 | Preuves, p. 318.

Gall. chr. t. 6. p. 676 | Preuves, p. 321 | Hist. de Lang. t. 2. Preuv. p. 488.

t. 6. Preuves, p. 279. 320.

' RAIMOND DE MONTROND, ou de MONTREDON, né dans le diocèse de Nîmes, fût, dès son enfance, offert et consacré par ses parens à l'église cathédrale de cette ville, où il embrassa de bonne heure l'institut des chanoines réguliers. ' Il devint ensuite archidiacre de Beziers, et enfin évêque d'Agde, en 1130, à la place d'Aldebert : il était déja élu, mais n'était pas encore sacré à la fin du mois de novembre de cette année ; ' car une lettre d'Innocent II, datée du 29 et adressée aux évêques de la province de Narbonne, l'appelle *Agathensis electus.* ' Des discussions s'étant élevées entre les religieux de Saint-Tiberi, dans le diocèse d'Agde même, et ceux de la Chaise-Dieu, dans le diocèse de Clermont, au sujet de l'église de Bessan, Guy, cardinal et légat du saint siége, rendit à cette occasion, en 1132, un décret où est nommé Raimond évêque d'Agde : ' il est nommé encore avec la même qualité dans un décret de l'année 1134, rendu à un synode de Montpellier par Hugues, archevêque de Rouen et légat aussi du saint siége, comme ayant assisté à ce synode. ' La lettre du pape Innocent II, du troisième jour des calendes de décembre ou du 29 novembre, était un ordre donné à plusieurs évêques de faire faire au plus tôt satisfaction à l'abbaye d'Aniane, diocèse de Montpellier, alors de Maguelone [1], dont un des hommes avait été tué par quelques chevaliers de leurs diocèses. ' L'objet du synode tenu à Montpellier en 1134, auquel présida l'archevêque de Rouen, était encore l'église de Bessan ; elle fut alors donnée au monastère de Saint-Tiberi. ' La concorde se trouva enfin totalement rétablie entre ce monastère et celui de la Chaise-Dieu, par une nouvelle assemblée de prélats tenue à Uzès en 1139, sous la présidence du cardinal Guy, légat du saint siége, et à laquelle Raimond assista. ' Les auteurs de la France chrétienne ont rappelé et même publié quelques autres actes de cet évêque,

1 L'évêché, d'abord à Maguelone, ne fut transféré à Montpellier qu'en 1536.

datés aussi de 1139 ou des années précédentes, qui tous ont pour objet des fondations ou des institutions pieuses.

Bientôt après, en 1142, il fut nommé à l'archevêché d'Arles. ' Nous l'apprenons de Pierre-le-Vénérable dans une lettre au pape Eugène III, relative à la contestation entre l'évêque de Nîmes et l'abbé de la Chaise-Dieu, pour le monastère de Saint-Bausile ; contestation dont le pape avait renvoyé l'examen à Raimond, si suspect à une des deux parties, qu'il était peu différent d'avoir choisi l'archevêque d'Arles, ' dit Pierre-le-Vénérable, ou l'évêque de Nîmes lui-même, *ut pœnè idem sit hoc imponi Arelatensi quod esset si imponeretur episcopo Nemausensi.* Il fait allusion à tous les motifs qui devaient inspirer de l'attachement, de la prédilection à Raimond pour l'église du lieu où il avait eu la naissance ; pour une église dans laquelle il avait été reçu et adopté dès ses premières années, dont il avait ensuite été chanoine, canonicat qui était devenu pour lui la route de l'épiscopat. La preuve que Raimond était archevêque d'Arles, en 1142, ' résulte encore de plusieurs actes rappelés dans le premier tome de la France chrétienne. Nous trouvons en 1143 une transaction de lui avec Alphonse Jourdain, comte de Toulouse et marquis de Provence, sur des différends anciens entre leurs prédécesseurs mutuels au sujet de la terre d'Argence, qui comprenait la partie du diocèse d'Arles située en deçà du Rhône. Les prélats accusaient les comtes d'avoir usurpé sur eux plusieurs droits dont jusqu'alors ils avaient toujours été en possession. ' Alphonse, par cet acte du 11 septembre 1143, de l'avis de quelques-uns de ses barons, donne ou rend à Dieu, à l'église d'Arles, à l'archevêque Raimond et à ses successeurs, les dîmes des nouvelles terres du territoire d'Argence et de l'île du Bois-Comtal. Il reconnaît qu'il doit, et que ses vassaux doivent, comme lui, tenir en fief de cette église et de son évêque, tout ce qu'ils possèdent dans ce territoire, et leur en faire hommage : il jure de leur conserver toutes les propriétés dont ils sont en jouissance. ' Les éditeurs de la France chrétienne font encore mention de quelques actes dont Raimond fut, comme archevêque d'Arles, ou l'auteur ou l'objet.

Une inscription que ces savans rapportent, placée dans la métropole d'Arles, annonce que Raimond mourut au mois d'avril 1160. Ils observent à ce sujet que sa mort dut arriver plus tôt, et proposent de substituer un V à un X, c'est-à-dire,

l. 5. ep. 4.

V. Gall. chr. t. 1. p. 560.

p. 560. vers la fin.

Gall. chr. t. 1. aux Preuves, p. 97 | Hist. de Lang. t. 2. p. 436.

t. 1. p. 561. et aux Preuves, p 97.

MCLV à MCLX. Raimond, en effet, n'était plus archevêque d'Arles en 1156 : ' son successeur est nommé dans l'acte de mariage fait cette année même entre l'Empereur Frédéric I[er] et une duchesse de Bourgogne, Béatrix, fille de Renaud III et son héritiere dans ce duché. ' Ce successeur tiré de la chartreuse de Bompas où il était prieur, ne gouvernait déja plus l'église d'Arles en 1163 ; un autre prélat, du nom encore de Raimond (Raimond de Babolène), en était alors archevêque. Nous ne parlons ainsi de lui que parce qu'il s'est élevé quelques doutes sur le véritable auteur d'une charte mémorable dont nous allons rendre compte ; la similitude de nom et de fonctions, la coexistence des deux prélats au milieu du XII[e] siècle, le faible intervalle qui les sépara, le défaut d'une date bien précise pour ce monument, ont naturellement dû les faire naître : ' les auteurs de la France chrétienne demeurent eux-mêmes dans l'incertitude à cet égard. Le motif que l'on donne pour attribuer de préférence cette charte au second, n'est cependant ni assez fort ni assez vrai pour l'exiger nécessairement ; c'est un décret ou statut en faveur des consuls d'Arles : ' mais des lois favorables aux communes avaient été rendues, dès le commencement du XII[e] siècle, par Louis-le-Gros ; les fameuses coutumes de Lorris en Orléanois, qui devinrent le type de beaucoup de concessions semblables, sont du règne de ce prince. Quoi qu'il en soit, voici les statuts faits par l'archevêque Raimond ; en voici du moins les dispositions principales. On y voit naître et se former une jurisdiction alors nouvelle ; on la voit s'étendre sur beaucoup d'affaires, dont quelques-unes même semblent appartenir plutôt à l'ordre judiciaire qu'à l'ordre administratif.

V. Gall. chr. t. I. p. 561.

Gall. chr. t. I. p. 562. Il y a plusieurs chartes de lui, t. I, aux Preuves, p. 99.

p. 561.

Ordonn. des rois de Fr. t. 15, p. 166 [note *d*; et aussi, p. 196 et 201.

Si un gentilhomme ou tout autre commet un vol ou occasionne un tort quelconque, on lui infligera la peine déterminée par les lois établies, et il paiera une amende que les consuls fixeront : *Justitiam dabit, pro voluntate, et arbitrio consulum.* Je ne crois pas avoir besoin de justifier le sens que je donne ici au mot *Justitia :* ceux à qui l'histoire et la législation du moyen âge sont familières, savent qu'on en trouve souvent des exemples dans les monumens de la seconde race et de la troisième.

Nous nous réservons, ajoute le prélat, nous nous réservons la connaissance *firmantiæ,* c'est-à-dire, de la caution, du répondant : néanmoins, lorsqu'un consul gentilhomme aura reçu une caution offerte par un gentilhomme, l'accepta-

tion qu'il en aura faite le sera pour tous, pour les autres consuls du même ordre. Nous voulons qu'il en soit de même à l'égard des consuls choisis dans la classe du peuple.

Les articles suivans établissent qu'on ne peut être troublé dans la possession d'un bien, quand on en a joui sans interruption pendant trente ou quarante années, suivant qu'on est ecclésiastique ou laïc. Ils disent quelles seront les obligations du détenteur injuste, et tracent des règles sur les dots et les successions.

Quelques délits fixent ensuite l'attention du prélat. Il détermine à qui sera confié le droit de les poursuivre, qui pourra infliger les peines. La qualité des personnes n'est pas sans influence sur la punition. Un dédommagement pécuniaire est accordé à celui qui a souffert du crime. Une grande latitude est donnée aux consuls pour la répression et le châtiment du vol, de l'adultère, du rapt, de l'homicide, de plusieurs autres attentats. Une exception est cependant prononcée : les consuls ne pourront recevoir les plaintes qui seraient formées sur les flagellations dont le chef d'une famille, d'une maison, aurait puni ceux qui la composent, pour leur mauvaise conduite ou leur insolence, ou sur les coups qu'aurait donnés un noble au vilain qui lui aurait parlé ou répondu avec arrogance ou avec mépris, si ce n'est toutefois que l'injure fût si atroce, qu'elle ne pût être tolérée ni dans la famille ni envers aucune personne libre.

Les consuls soumettront à un conseil les délibérations qui pourraient avoir lieu sur des changemens à faire dans l'administration de la ville ou dans ses coutumes, sur une guerre à soutenir, sur une contribution à percevoir; et ce qui aura été décidé par ce conseil, sera irrévocablement observé.

Les statuts parlent ensuite des procès que les étrangers auraient à soutenir dans la commune. Ils défendent aux consuls d'appeler personne en jugement pour une action qui n'aurait pas eu lieu pendant le temps de leur magistrature : ils leur défendent de recevoir aucune récompense, aucune promesse, sous peine d'être chassés du consulat, et veulent qu'on poursuive aussi le plaideur qui aurait cherché à les corrompre.

D'autres articles déterminent le nombre général des consuls, la portion qu'on en choisira dans les différentes classes de la cité, les formes de l'élection, le serment exigé de ceux à qui elle sera confiée, le serment que prêteront les consuls eux-

mêmes après avoir été élus. Il devait y en avoir douze; quatre gentilshommes, *milites;* quatre bourgeois, *de burgo;* deux marchands, *de mercato,* et deux *de borriano,* vraisemblablement un endroit voisin qui faisait partie du territoire de la commune et en dépendait : ' je trouve dans le même volume de la France chrétienne, un Tiburge *de borriano.* Peut-être aussi par *de burgo,* désigne-t-on moins des consuls choisis dans la bourgeoisie, que parmi les habitans des faubourgs : ' ce qui pourrait le faire croire, c'est que les statuts sont donnés *pro civitate Arelatensi et burgo.*

p. 648, lig. 15.

Voir la p. 99. aux Preuves.

Voici le serment que prêtaient les consuls : *Ego... electus consul, juro quòd, omnibus modis, secundùm scientiam meam, illos qui mecum fuerint in consulatu, cum meliori et discretiori consilio eorum qui erunt in consulatu, regam et gubernem, et quòd consul esse non desinam donec alius eligatur : et si discordia inter nos consules orta fuerit, consilio archiepiscopi et meliori consulatûs consilio eam terminabo, et sic teneri faciam; et pro discutiendo negotio, promissionem aliquam vel pretium ab aliquo non accipiam, et nullum, tempore mei consulatûs, in judicium vocabo, nisi de his quæ in hoc consulatu facta fuerint, vel satisdatio antefacta. Si me Deus adjuvet, et hæc sancta evangelia.*

On les élisait parmi ceux qui s'étaient fait inscrire dans le consulat, et qui avaient fait le serment d'y rester cinquante années, serment qu'ils renouvelaient tous les cinq ans : ils promettaient obéissance aux consuls élus, et d'accepter le consulat s'ils y étaient eux-mêmes appelés.

L'archevêque ne veut pas qu'un étranger y puisse être reçu sans son consentement et celui des consuls. On dit aussi quel serment cette étranger prêtera en venant se fixer à Arles.

Les habitans devaient d'ailleurs jouir de tous les avantages dont on jouissait dans les communes où déja des consulats avaient été établis. C'est par cette disposition même que commencent les statuts dont nous venons de présenter l'analyse. P.

PIERRE-LE-VÉNÉRABLE.

§ Ier.

SA VIE.

' Que Pierre-le-Vénérable fût issu de la maison de Montboissier, dès-lors illustre en Auvergne, Duchesne ne l'affirme pas; mais dom Mabillon le conclut avec assurance des témoignages de Pierre de Poitiers et de Geoffroi, prieur de Vigeois. « Ils étaient hommes nobles de Montboissier, châ-« teau en Auvergne : » *Hi fuerunt de viris nobilibus de Montebuxerio, quod est castrum in Arverniâ :* ainsi s'exprime, en parlant de Pierre-le-Vénérable et de ses frères, Geoffroi, leur contemporain. Pierre de Poitiers compare le neuvième abbé de Cluni au sixième, c'est-à-dire, à saint Hugues, qui descendait des ducs de Bourgogne, et les déclare égaux en noblesse.

Petr. Ven. Vita Rodulpho autore, t. 6. Amp. Coll. p. 1187 - 1202 | Chron. Clun. in Bibl. Clun. p. 590 | D. Ceillier, Hist. des aut. eccl. t. 22. p. 470-517 | Hist. litt. de Pier. le Vén. à la suite de celle de S. Bern. Par. 1773. in-4° | Duch. Not. in Chron. Clun. | Mab. Ann. Bened. t. 5. p. 440.

Nobilis ille (*Hugo*) fuit, magnisque parentibus ortus :
  Hunc quoque præclarum reddit origo patrum.
Ille super cunctos quos excolit ac veneratur
  Gallia Lugduni, nobilitate nitet:
Hunc Latiæ gentes regum de stirpe potentes,
  Arverni populi progenuere duces.

' Pierre-le-Vénérable est quelquefois surnommé Maurice; c'était le nom de son père : sa mère s'appelait Ringarde. Il avait six frères, dont plusieurs embrassèrent, comme lui, l'état monastique. Ses parens l'ayant voué à Dieu, c'est-à-dire, au cloître, ' il reçut, dans le prieuré de Soucilanges, une éducation conforme à cette destinée, et prit, vers 1109, à l'âge de seize ou dix-sept ans, l'habit des religieux de Cluni. Saint Hugues, qui l'en revêtit, mourut peu de temps après, et fut très-mal remplacé par Pons, qui durant près de treize ans, favorisa le relâchement des mœurs claustrales, et négligea même l'administration des biens temporels. A la fin, Pons se vit obligé de quitter Cluni, ' de se rendre à Rome, et d'abdiquer sa dignité. C'était en 1122; on lui donna pour successeur

Baill. Vie de Pier. le Vén. 25. déc.

Manr. Ann. Cist. t. 1. p. 143. 144.

Mart. Ampl. Coll. t. 6. p. 1189.

Hugues second; et celui-ci étant mort le 9 juillet de la même
Petr. Ven. de Mirac. l. 2. c. 6. année, ' Pierre, qui déja avait été prieur de Vezelai, et qui l'était alors de Domné, fut élu, le 22 août, abbé de Cluni, à l'âge de trente ans, ou même seulement de vingt-huit, selon quelques exemplaires de la chronique de ce monastère. Il était donc né en 1092 ou en 1094, et la première de ces dates nous paraît un peu plus probable.

La même chronique lui attribue une heureuse physionomie, une taille majestueuse, beaucoup d'autres dons extérieurs, signes fidèles de ses vertus, et qui justifiaient presque autant qu'elles ce surnom de Vénérable qui le distingue dans l'histoire. Mais lorsqu'il possédait si parfaitement tous les moyens de rétablir l'ordre au sein de son abbaye, il crut avoir besoin d'être aidé dans cette entreprise, et appela près de lui Mathieu, prieur de Saint-Martin-des-Champs de Paris, homme habile et recommandable, qui depuis parvint au cardinalat. En moins de trois ans la réforme fut opérée, et parut même si complète, que Pierre ne craignit pas de s'absenter pour aller visiter quelques monastères. Il voyageait dans la seconde Aquitaine, lorsque Pons, revenant de la Palestine où il s'était transporté après son abdication, reparut tout-à-coup à Cluni, s'y rétablit à force ouverte, subjugua les reli-
Mab. Ann. Ben. t. 6. p. 127. 128. gieux, ' et mit en fuite ceux qui refusèrent de lui obéir. De grands désordres, des ravages, des profanations signalèrent le retour de Pons, qui, dans les écrits de Pierre-le-Véné-
l. 12. p. 871. rable, ' est seul accusé de tous ces excès. Orderic Vital, témoin oculaire, en attribue la meilleure part aux nobles du voisinage et à certains religieux de Cluni, qui, comme ces nobles, favorisaient la réintégration du plus commode et du plus indulgent des abbés. Orderic est ici d'autant plus croyable, qu'on ne conçoit pas comment Pons aurait pu se rendre maître de l'abbaye, s'il n'avait eu au dedans et au dehors des partisans fort zélés. Cependant Pierre reçoit la nouvelle de cette révolution claustrale, et en informe le pape Honorius, qui cite les deux abbés à son tribunal. Après de longs délais, Pons comparut enfin, se vit condamné, et mourut à Rome en
Ann. Bened. t. 6. p. 139. 140 | Fleur. Hist. eccl. l. 67. n. 46. 1126, ' victime d'une maladie épidémique dont Pierre fut atteint et guéri. La sentence du pontife et la mort de Pons rendirent à Pierre le gouvernement de l'abbaye de Cluni; mais il n'y ramenait point Mathieu, que cette affaire avait aussi attiré auprès du saint siége, et qu'Honorius y retenait en le créant cardinal évêque d'Albano.

De retour à Cluni en 1126, Pierre eut à recommencer les mêmes réformes qu'en 1122. Il fallut rebâtir l'église, recouvrer des biens, employer en réparations et en paiemens de dettes plus de sept mille marcs d'argent : il fallut aussi éteindre la discorde, réprimer la licence, et rétablir l'empire de la règle monastique. Pierre se livrait avec fruit à de pareils soins, lorsqu'en 1130 la mort d'Honorius II amena un schisme dans l'église. Deux papes furent à-la-fois élus ; Pierre de Léon, qui prit le nom d'Anaclet, et Grégoire ou Innocent II, qui se réfugia en France. Personne plus que saint Bernard et Pierre-le-Vénérable n'a contribué à faire prévaloir chez les Français le parti d'Innocent II ; et nous oserons dire que sous un certain aspect, l'autorité de l'abbé de Clairvaux pouvait, en cette conjoncture, paraître moins entraînante que celle de l'abbé de Cluni ; car Pierre de Léon avait été Cluniste, et l'on voit par une lettre de cet anti-pape à ses anciens confrères, à quel point il comptait sur leur dévouement. L'abbé de Cluni, en condamnant Anaclet, donnait un exemple inattendu, et par cela même plus solennel et plus séduisant. ' Mabillon semble croire que la magnifique réception que fit Pierre à Innocent II dans le monastère de Cluni, influa sur la détermination de l'assemblée d'Étampes en faveur de ce pontife. Mais s'il faut reconnaître que l'assemblée d'Étampes se tint au mois d'avril, ' et que le pape ne fut reçu à Cluni qu'au mois d'octobre de la même année, on est forcé de convenir que l'observation de dom Mabillon n'a pas toute l'exactitude desirable. Quoi qu'il en soit, le dévouement de Pierre-le-Vénérable à la cause d'Innocent fut aussi efficace que manifeste : non-seulement Pierre écrivit plusieurs lettres pour soutenir cette cause, mais il se rendit en Aquitaine tout exprès pour détacher le duc Guillaume du parti d'Anaclet.

Ann. Bened. t. 6. p. 183.

Art de vérifier les dates, t. 1. p. 188.

Après différentes courses dans l'intérieur de la France, Innocent II revint à Cluni au mois de février 1132 ; et malgré le très-bon accueil qu'il y reçut de l'abbé et des moines, il les mécontenta vivement en accordant aux Cisterciens un privilége qui exemptait de la dîme tous les biens de l'ordre de Cîteaux. ' Pierre-le-Vénérable réclama contre ce privilége avec toute l'énergie que pouvaient permettre la charité et l'humilité.

Ann. Bened. t. 6. p. 210-214.

Innocent II venait de partir pour Rome, lorsque Pierre tint à Cluni le chapitre général de son ordre. Il y présida

deux cents prieurs et douze cents religieux, français, anglais, espagnols, allemands, italiens, et leur fit agréer ou accepter quelques statuts qui rendaient la règle plus sévère. C'était un surcroît de jeûnes et d'austérités ; c'était des retranchemens considérables dans les délassemens communs, et même dans les soulagemens particuliers jusqu'alors accordés aux malades. Quelques membres de l'assemblée goûtaient peu ces rigueurs additionnelles ; ils représentèrent humblement que saint Hugues et ses prédécesseurs avaient marché et conduit leurs frères par des voies bien assez étroites ; qu'il pouvait suffire de suivre leurs traces ; qu'ils ne semblait pas nécessaire d'aspirer à une perfection dont ils n'avaient pas conçu l'idée : mais Pierre fut inexorable. ' Ordéric Vital nous rend compte de ces mécontentemens, et il les partage ; il oppose à Pierre-le-Vénérable la maxime de Salomon : *Ne transgrediaris terminos antiquos quos posuerunt patres tui.* Il paraît que l'un des motifs de cette sévérité de Pierre était de tenir la règle de Cluni au niveau de celle de Cîteaux : l'esprit de rivalité inspirait aux deux ordres cette émulation ascétique. Peu à peu cependant, s'il en faut croire Ordéric, Pierre se montra plus traitable, et apprit à compâtir aux infirmités humaines.

l. 13. p. 896. ad ann. 1132.

' En 1134, Innocent II tint à Pise un concile contre Anaclet : Pierre-le-Vénérable qui ne laissait échapper aucune occasion de voyager, se rendit à Pise avec plusieurs prélats français, et continua de servir Innocent avec un zèle exemplaire. A leur retour ces prélats furent attaqués en Ligurie ; une troupe de brigands fondit sur eux. L'abbé de Cluni, qui se distingua dans cette rencontre par une résistance courageuse, ' écrivit à Innocent II pour l'informer de cette catastrophe, dont le saint père n'avait pas assez songé à préserver ses dévoués serviteurs. Avant de rentrer à Cluni, Pierre apprit la mort de sa mère Ringarde, qui s'était retirée au monastère de Marcigny, et qui venait d'y terminer, le 24 juin, une vie édifiante. ' A cette nouvelle, il courut à Marcigny, rendit à sa mère les derniers devoirs, et trouva les religieuses, les séculiers, sur-tout les pauvres, presque aussi sensibles à cette perte qu'il l'était lui-même.

Ann. Bened. t. 6. p. 237.

lib. 1. ep. 27.

Ann. Bened. t. 6. p. 239.

' Il fit en 1141 un troisième voyage en Italie ; il allait rétablir la paix entre les habitans de Pise et ceux de Lucques. Nous ne voyons pas qu'il ait réussi dans cette entreprise : les Pisans et les Lucquois demeurèrent irréconciliables. Mais Pierre visita le tombeau de son ancien ami le cardinal Ma-

Ann. Bened. t. 6. p. 311.

thieu, qui était décédé à Pise quelques années auparavant. De retour à Cluni, l'infatigable abbé en repartit presque aussitôt pour aller en Espagne parcourir les monastères de son ordre. Ce fut là que témoin des progrès et de la puissance des Sarrazins, il voulut connaître leur doctrine religieuse, et fit traduire en latin le koran. ' Il chargea de ce travail Pierre de Tolède, Herman de Dalmatie et un anglais nommé Robert Kennet ou de Rétines, auxquels il associa un arabe et son propre secrétaire, Pierre de Poitiers. Ces traducteurs se firent payer fort cher, mais ils dévoilaient pour la première fois à l'Europe les impostures mahométanes. Le koran traduit, Pierre-le-Vénérable entreprit encore de le réfuter : travail superflu peut-être ; car, pour des livres tels que le koran, il n'y a pas, ce semble, de réfutation plus redoutable qu'une version fidèle.

Maur. Ann. Cist. ad ann. 1135 c. 3. n. 10 | Ferreras. Hist. d'Esp. t 3. p 372 Journ. des Sav. 1734. p. 282 | Nic. Anton. Bibl. Hisp. v. l. 7. c. 5 n. 94 | Fleur. Hist. eccl. l. 68. n. 81.

Il n'est pas aisé de fixer, entre 1141 et 1144, l'époque précise d'une épidémie cruelle qui dépeupla le monastère de Cluni ; ' ce que nous savons à cet égard de plus certain et de plus heureux, c'est que Pierre était absent : au fond, il voyageait si fréquemment et si long-temps, qu'il était difficile à une épidémie de le rencontrer dans sa communauté. La question est de savoir s'il parcourait alors l'Espagne, ou l'Italie, ou quelque province de France. Tout ce que nous en pouvons dire, c'est qu'en 1144, le désir de voir le pape Célestin second l'ayant attiré à Rome, il séjournait dans cette ville vers le temps de l'élection de Lucius II, successeur immédiat de Célestin. C'était le quatrième voyage de Pierre-le-Vénérable en Italie ; il en fit, en 1145, sous Eugène III, un cinquième qui ne fut pas le dernier.

Ann. Ben. t. 6. p. 373.

' Eugène III chargea Pierre d'examiner la conduite de l'évêque de Clermont, accusé de favoriser par sa négligence et par ses exemples les désordres qui régnaient en Auvergne. L'abbé de Cluni s'acquitta de cette commission avec d'autant plus de ferveur que l'Auvergne était sa patrie. Il possédait au même degré toutes les vertus chrétiennes ; mais en cette circonstance, il ne permit point à la charité de contenir les mouvemens du zèle ; ou plutôt, pour se montrer plus charitable envers la province, il fut extrêmement zélé contre le prélat.

Pet. Ven. ep. 25. l. 6.

Invité, par les promoteurs d'une nouvelle croisade, à une assemblée de Chartres qu'on a coutume de placer en l'année 1146, [a] mais qui, selon M. Brial, ne se tint qu'en 1150, Pierre-

[a] Mém. sur l'assemblée de Chartres, lu à l'Institut en 1806.

le-Vénérable ne s'y rendit point, s'excusant sur l'altération de sa santé et sur un chapitre général convoqué à Cluni pour le jour même où cette assemblée de Chartres devait s'ouvrir. Mais s'il perdit cette fois une occasion de voyager en France, il s'en dédommagea dans le cours de cette même année 1150 par un sixième et dernier pélérinage en Italie. ' On croit que son but était d'invoquer l'autorité du pape Eugène III contre certains religieux de Cluni, qui se montraient encore indociles : car depuis l'invasion de Pons, l'abbé Pierre n'avait pu réformer si complétement les abus, qu'il n'en restât quelques vestiges ; et ses fréquentes absences ne contribuaient point à éteindre ces germes d'indiscipline. D'ailleurs, les affaires de l'abbaye s'accumulaient durant ses voyages : lorsqu'il revint de Rome en 1150, il se vit, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, accablé par la multitude des occupations qui l'attendaient, par l'affluence des lettres auxquelles il fallait répondre, et des étrangers qu'il avait à recevoir.

Ann. Ben. t. 6. p. 470.

Au XII[e] siècle, un abbé de Cluni, quoique cénobite de profession, était dans l'empire et dans l'église un très-important personnage, sur-tout quand cette prélature monastique se trouvait rehaussée, comme chez Pierre-le-Vénérable, par l'éclat des qualités personnelles. Aussi le voyons-nous en relation avec presque tous les hommes qui jouissaient alors d'un grand crédit ou d'une vaste puissance ; avec saint Bernard, avec Suger, avec le comte Thibaut, avec le comte de Savoie Amédée, avec Henri de Blois, frère du roi d'Angleterre ; avec les rois de France, d'Espagne, de Sicile, de Jérusalem ; avec l'empereur de Constantinople, avec le pape Innocent II, ' et plus encore avec Eugène III, qui le consultait, le recherchait, et l'admettait même à délibérer dans le collége des cardinaux.

Pet. Ven. ep. 46. l. 6.

Tant de correspondances, tant d'affaires, tant de voyages épuisaient quelquefois l'activité du vénérable Pierre, et lui faisaient ressentir le besoin d'une vie plus paisible. Mais cette disposition, loin de le ramener ou de le fixer dans son abbaye, contribuait à l'en éloigner encore. Cluni ne lui paraissait plus une retraite assez déserte ; il se confinait avec un très-petit nombre de religieux dans une solitude si profonde et tellement ignorée, que nous n'en connaissons ni le nom ni la position géographique, ' et il vivait durant quelques jours en vrai cénobite. La destinée de tous les esprits actifs, de tous les caractères énergiques, est d'éprouver ce besoin al-

Ann. Bened. t. 6. p. 348.

ternatif d'une agitation extrême et de méditations profondément solitaires : l'excès même de leurs mouvemens les replonge dans la retraite qui, en concentrant leur activité, la recompose. Pierre-le-Vénérable a cédé plus qu'un autre à ces deux besoins, symptômes naturels d'une même énergie ; mais il en est résulté qu'un séjour un peu fixe à Cluni ne lui a guère convenu qu'en deux circonstances, en 1122, après son élection, en 1126, après l'invasion et la mort de Pons : Pons, à l'une et à l'autre de ces époques, n'avait laissé que trop d'alimens à l'activité de Pierre ; en tout autre temps Pierre trouvait à Cluni ou moins d'affaires ou plus de distractions qu'il ne lui en fallait.

Le plus saint zèle assurément imprimait et dirigeait tous les mouvemens qui agitaient la vie de ce religieux. Mais quand la cause était si pure, les effets risquaient pourtant de ressembler quelquefois à ceux que l'intrigue et l'ambition produisent. On accusa donc l'abbé de Cluni d'avoir abusé tant soit peu du crédit que lui obtenaient son mérite, sa dignité et l'opulence de son monastère. Non-seulement des ennemis et des envieux lui ont adressé de tels reproches, mais saint Bernard, qui les pouvait essuyer lui-même, ne les lui a point épargnés. « L'or et l'argent ont parlé, dit le saint « abbé de Clairvaux ; les dieux de la terre ont agi ; des hom« mes, qui se prévalent de leur puissance et de leurs richesses, « se sont élevés contre les justes, contre la justice, contre la « vertu, contre Rome, contre Dieu même. » ' A ces traits-là, sans doute, Pierre-le-Vénérable ne doit jamais être reconnu : cependant le nom de Pierre est l'un de ceux que saint Bernard consigne au bas de ces portraits. ' Nous dirons ici avec le P. Tournemine que le feu du saint docteur l'emportait au-delà des bornes, et qu'après tout l'on est pas obligé de croire qu'il n'ait rien exagéré. ' Nous ajouterons avec Villefore que lorsque saint Bernard s'abandonnait à l'ardeur de son zèle, rien n'égalait l'impétuosité de son style. Nous observerons que ces expressions hyperboliques de l'abbé de Clairvaux lui étaient dictées par ses préventions contre un cluniste qu'on venait d'élire évêque de Langres. ' Enfin nous opposerons à saint Bernard saint Bernard lui-même, qui, en plusieurs autres endroits de ses écrits, ' rend hommage aux éminentes vertus de l'abbé de Cluni, et ne craint pas de l'appeler son cher ami et son respectable père. Honorez cet homme, écrit-il au pape Innocent, en parlant de l'abbé de Cluni ; hono-

S. Bern. ep. 168.

Hist. de l'Egl. gallic. t. 9. p. 72.

Vie de S. Bern. p. 300.

S. Bern. ep. 164-169.

S. Bern. ep. 264. 277.

rez-le comme un membre précieux du corps de Jésus : c'est un vase d'honneur, ou j'y suis bien trompé, plein de grace, de vérité et de bonnes œuvres.

Bibl. Clun. p. 592.

En 1153, Pierre-le-Vénérable fit présider par Odon, légat du saint siége, ' une assemblée où siégèrent les comtes de Bourgogne et de Macon, plusieurs autres seigneurs, les suffragans de l'archevêque de Lyon, et ce prélat lui-même qui s'appelait Héracle, et qui était l'un des frères du vénérable abbé. Le but de cette assemblée était de garantir les possessions du monastère de Cluni, alors exposées à divers brigandages. Mais Pierre servit encore mieux son abbaye en y attirant, en 1155, l'évêque de Winchester, Henri de Blois, qui, jadis cluniste, devint le protecteur et le bienfaiteur de ses anciens confrères. ' Pierre, qui avait toujours désiré de mourir au jour même où naquit Jésus, mourut en effet le 25 décembre 1156, et fut enterré par Henri de Blois au chevet de la grande église de Cluni. ' Il n'a point été canonisé dans les formes, mais l'église a toujours honoré sa mémoire; et ce titre de *Vénérable*, qui complète son nom et par lequel l'histoire le désigne, ce titre, assurément bien inférieur à celui de saint, est en revanche une distinction beaucoup moins commune. Toutes les vertus de l'abbé Pierre sont célébrées à la manière du XII[e] siècle, dans l'épitaphe que voici :

Bibl. Clun. p. 593.

Manr. Ann. Cist. ad ann. 1156. c. 6. n. 3 | Ann. Ben. t. 6. p. 562 | Pagi, ad ann. 1156 — Rob. du Mont place cette mort en 1158, et a été suivi mal-à-propos par les aut. de la Nouv. Gaule chr. t. 4. p. 39 | Le Mire, Orig. Ben. p. 94 | Bibl. Clun. p. 1659.

Paret in hâc urna quod non sit vita diurna :
  Qualescumque sumus, morte coæquat humus.
Dum Petrus moritur pius abbas; jus sepelitur,
  Pax cadit, ordo jacet, flere morique placet.
Ille salus patriæ, mundi decus, arca Sophiæ,
  Nescius invidiæ, vena fuit veniæ.
In natale Dei solemnis mane diei
  Mortuus, obtinuit plurima quæ meruit.

§ II.

SES LETTRES.

Nous avons retranché du récit succinct des actions de Pierre-le-Vénérable certains détails qui vont trouver leur place dans le compte que nous avons à rendre de ses écrits et sur-tout de ses épîtres, qui forment la plus grande partie de ses

œuvres. Elles sont au nombre de deux cent trois, ou plutôt de cent soixante-onze, en ne comptant point celles qui lui sont adressées, et qu'on a insérées parmi les siennes. ' De ces trente-deux lettres étrangères, huit sont de saint Bernard, deux de Nicolas, secrétaire de l'abbé de Clairvaux, deux de Suger, trois d'Atton, évêque de Troyes, et les autres des papes Innocent II, Lucius II, Eugène III, de Pierre de Poitiers, du chartreux Guigues, de Henri, frère de Louis VII, d'Héloïse, enfin de quelques autres personnages moins remarquables.

l. 2. ep. 38 | l. 4. ep. 16 | l. 6. ep. 2. 6. 17. 30. 34. etc.

' Les lettres de l'abbé de Cluni sont divisées en six livres : on peut considérer comme formant un septième livre celles qui ont été successivement ajoutées aux précédentes par divers éditeurs. ' L'ordre établi dans ces sept livres n'étant ni chronologique, ni systématique, ni, pour ainsi parler, onomastique, c'est-à-dire, par noms de correspondans, nous tâcherons de distribuer toutes ces lettres de Pierre-le-Vénérable avec un peu plus de méthode, afin d'abréger, autant qu'il nous sera possible, la notice que nous en devons donner.

Bibl. Clun. p. 621-962 | Bibl. Patr. Lugd. t. 22. p. 825-967.

Bibl. Patr. t. 22. p. 967-970 | Mab. Analect. p. 159 | Mart. Anecd. t. 1. p. 407. 408. 409. 416.

Nous indiquerons d'abord trente-huit lettres à des souverains pontifes, savoir : vingt à Innocent II, une à Célestin II, trois à Lucius II, et quatorze à Eugène III.

' La plupart des lettres à Innocent II consistent en protestations de fidélité, en recommandations particulières, en longs détails sur des affaires ecclésiastiques et monastiques. Distinguons néanmoins deux lettres écrites vers 1132 en faveur du cardinal Mathieu, qu'Innocent II traitait avec froideur, quoique Mathieu se fût montré l'un des plus chauds ennemis de l'antipape Anaclet. L'année 1132 semble aussi l'époque de la vive réclamation de Pierre-le-Vénérable contre le privilége qui exemptait les Cisterciens de payer la dîme. Nous la payons bien, dit Pierre, par-tout où nous la devons, à des moines, à des clercs, à des laïcs et aux Cisterciens eux-mêmes. Pourquoi les Cisterciens ne nous la paieraient-ils pas où ils nous la doivent ? Faut-il que nous perdions la dixième partie de nos revenus, et que nous soyons forcés d'abandonner plusieurs de nos établissemens ? Faut-il que les puînés dépouillent et chassent les aînés ? Quand donc avons-nous vendu notre droit d'aînesse, et comment avons-nous mérité ce commencement d'exhédération ? En 1140, Pierre écrit au pape qu'Abailard, après avoir appelé de la sentence du concile de Sens, et s'être mis en route pour se

l. 1. ep. 1. 11. 17. 21. 23. 27. 32. 33 | l. 2. ep. 3. 9. 27. 28. 36 | l. 3. ep. 5 | l. 4. ep. 3. 4. 5. 7. 9. 10.

rendre à Rome, s'est arrêté à Cluni, où il se propose de finir ses jours. En 1141, l'abbé de Cluni intercède auprès d'Innocent II pour un évêque de Salamanque qu'on vient d'élire archevêque de Saint-Jacques en Galice, et dont la promotion tient fort à cœur au roi de Castille Alphonse, à qui Pierre donne ici le titre d'empereur. L'année 1141 est sans doute aussi la date d'une épître en faveur du roi Louis-le-Jeune : ce prince venait de brûler Vitry, et cet excès avait attiré sur la France un interdit général. Pierre fait sentir au pontife les dangers d'un tel anathême, et demande quelque indulgence pour un monarque que la jeunesse et la victoire ont égaré.

l. 4. ep. 18. ' La lettre à Célestin II est une réponse à celle que ce pape
Spic. t. 6. p. 461. avait écrite en 1143 aux religieux de Cluni ' pour leur annoncer son avènement. Pierre-le-Vénérable appelle Célestin pontife universel (*universali pontifici*), et dit qu'il a fait lire l'épître du nouveau pape en présence de tous les frères let-
l. 4. ep. 19. 22. 24. trés et non lettrés. ' Les trois lettres à Lucius II ne sont que des recommandations. Il en est à-peu-près de même des
l. 4. ep. 25. 28 | l. 5. ep. 4. 5 | l. 6. ep. 10. 11. 12. 25. 27. 28. 42-45. quatorze lettres à Eugène III : ' elles discutent ou défendent des intérêts particuliers qui nous sont devenus fort indifférens. Nous avons déja indiqué celle qui concerne un évêque de Clermont fort sévèrement jugé par l'abbé de Cluni. Cet évêque, dit-il, refuse ou vend la justice, et depuis vingt ans il n'a rempli aucune de ses fonctions épiscopales. On peut remarquer dans une lettre en faveur du clergé et du peuple de Plaisance, des expressions qui placent saint Augustin à la tête de tous les docteurs de l'église, immédiatement après les apôtres (*summi ecclesiæ Dei post apostolos doctoris*). Nous citerons encore celle où il s'agit d'Humbert de Beaujeu, chevalier du Temple, qui avait quitté cet ordre pour reprendre son épouse : Pierre-le-Vénérable paraît considérer les nœuds du mariage comme plus sacrés que les vœux d'un templier; il soumet toutefois cette opinion aux lumières du saint père, et n'a pas la présomption d'offrir des leçons à son maître.

Dix lettres de Pierre-le-Vénérable sont adressées à des
l. 2. ep. 7. princes. ' Lettre à Siginard ou Sivard Ier, roi de Norwège, pour le féliciter de ses progrès dans les vertus chrétiennes.
l. 1. ep. 15. ' Lettre à Adela, sœur de Henri Ier, roi d'Angleterre, pour lui apprendre que ce prince a manifesté en mourant (en 1135)
Mab. Ann. p. 159. des sentimens de pénitence. ' Lettre de remerciement aux sénateurs de Venise. Lettre de congratulation au roi de Jéru-

salem. ' Lettre à l'empereur de Constantinople, Jean Comnène, pour revendiquer un monastère dépendant de l'ordre de Cluni. Lettre au très-noble prince Amédée, comte et marquis, qu'on croit être le comte de Savoie, second du nom d'Amédée, qui accompagna Louis VII à la Terre-Sainte. ' Trois lettres à Roger, roi de Sicile, relatives aux bienfaits que Cluni attend de ce prince, à la paix rétablie entre lui et le pape, à la mésintelligence qui règne entre ce même Roger et l'empereur; discorde d'autant plus affligeante, qu'elle empêche le roi de Sicile de combattre les Sarrazins et de venger les Français et les Allemands trahis par les Grecs. Pierre désire si vivement cette vengeance, qu'il irait la tirer lui-même au péril de sa vie, s'il ne se souvenait qu'il est moine : il offre d'aller trouver l'empereur pour le réconcilier avec Roger. ' Il n'existe qu'une seule lettre de l'abbé de Cluni à Louis-le-Jeune; elle contient des vœux pour le succès de la croisade, et des réclamations contre les juifs impunément usuriers et blasphémateurs : le vénérable abbé ne demande point qu'on les extermine, il voudrait seulement qu'on réprimât leur cupidité. A la suite de ces dix lettres à des princes, plaçons-en six adressées à Suger, ministre de Louis-le-Jeune : ' dans l'une, Suger est remercié des bienfaits dont il a comblé les religieux de Cluni, et invité à visiter ce monastère : entre les cinq autres, nous ne remarquerons ici que celle où Pierre supplie qu'on le dispense de se trouver à l'assemblée de Chartres.

l. 2. ep. 46 | l. 2. ep. 39 | l. 2. ep. 32.

l. 3. ep. 3 | l. 4. ep. 37 | l. 6. ep. 16.

l. 4. ep. 36.

l. 4. ep. 15 | l. 6. ep 20 | Bib. Patr. Ludg. t. 22. p. 967. 968 | Anecd. t. 1. p. 416.

' A douze lettres de Pierre-le-Vénérable à saint Bernard, nous en réunirons sept à Nicolas, secrétaire de l'abbé de Clairvaux. Toutes les dix-neuf expriment de profonds sentimens d'estime et d'amitié pour saint Bernard, ainsi que le désir de resserrer entre Clairvaux et Cluni les liens de la plus parfaite confraternité, d'étouffer sur-tout les germes de dissention qu'avaient fait éclore certaines circonstances; par exemple, l'élection d'un cluniste à l'évêché de Langres; élection désapprouvée par saint Bernard, et dont nous avons déjà parlé. Pierre ne met aucune limite aux ménagemens et aux hommages qu'il croit devoir à l'abbé de Clairvaux. ' J'aimerais mieux, lui écrit-il, vous être uni par les liens les plus étroits, que de régner sur l'univers entier : que ne m'est-il permis de jouir de votre société, qui ferait les délices des anges! Mais puisque Pierre est condamné à vivre loin de Bernard, il le supplie de lui envoyer Nicolas. Dans

l. 1. ep. 28. 29 | l. 2. ep. 29. 37 | l. 4. ep. 17 | l. 5. ep. 8 | l. 6. ep. 3. 4. 18. 29. 35. 46 | l. 2. ep. 51 | l. 6. ep. 5. 30. 34. 36. 47.

l. 6. ep. 29.

les lettres qu'il adresse à ce dernier, l'un des plus remarquables passages est celui où Nicolas est prié de rapporter l'histoire d'Alexandre-le-Grand et les livres de saint Augustin contre Julien, si l'on a toutefois achevé de corriger l'exemplaire de Clairvaux sur celui de Cluni : « *Historiam* « *Alexandri Magni et Augustinum nostrum contrà Julianum* « *si tamen vester ex illo correctus est, et si qua alia bona*
l. 6. ep. 30. « *habueris, tecum defer.* »[1] Ce texte est un témoignage des travaux littéraires auxquels on se livrait dans l'une et l'autre abbaye. Mais de toutes les lettres de l'abbé de Cluni à saint
l. 1. ep. 28. Bernard, la plus importante et la plus étendue est celle[1] qui réfute dix-neuf ou vingt accusations intentées aux Clunistes par les Cisterciens. Abréger le temps du noviciat, se vêtir de fourrures, porter des chausses, coucher sur trop de matelas, manger de trois plats, de quatre même; recevoir les apostats au-delà de trois fois, supprimer des jeûnes, négliger le travail des mains, ne point s'incliner devant les hôtes, et ne point leur laver les pieds ; n'avoir point d'inventaire des outils et ustensiles du monastère; retrancher de la liturgie la plupart des génuflexions; servir à l'abbé une table qui n'est pas celle des hôtes; mépriser l'usage qui, lorsque deux moines se rencontrent, ordonne au plus jeune de demander la bénédiction de l'ancien; ne point confier à un ancien la garde de la porte; ne pas exiger du portier qu'il réponde *Deo gratias* à ceux qui frappent; prescrire aux religieux de renouveler les vœux qu'ils ont faits en d'autres monastères; recevoir des moines étrangers sans l'agrément de leur abbé; se soustraire à la juridiction de l'évêque; posséder des paroisses et des dîmes, et usurper ainsi ce qui n'appartient qu'à ceux qui prêchent et administrent les sacremens; posséder encore des seigneuries, et même des banques; se mêler d'affaires séculières, remplir les fonctions d'avocats et de solliciteurs : telles sont les infractions reprochées aux Clunistes; et c'est dans cet ordre que Pierre-le-Vénérable les discute. Ses réponses consistent quelquefois à démentir les inculpations, plus souvent à nier l'existence des règles qu'on suppose enfreintes. Il soutient, par exemple, que la règle de saint Benoît autorisant les novices à donner leurs biens, quels qu'ils soient, au monastère, il s'ensuit qu'un monastère peut posséder des biens de toute nature, les conserver et par conséquent les défendre en plaidant, s'il est besoin. Quant à la juridiction épiscopale, l'abbaye de Cluni, par l'acte même

de sa fondation, est immédiatement soumise au pape, le premier et le plus digne évêque de la chrétienté. Après avoir parcouru un très-grand nombre de détails, l'auteur de cette lettre, ou plutôt de ce traité apologétique, finit en distinguant deux sortes de préceptes, les uns immuables comme Dieu qui les a établis lui-même, les autres émanés des conciles, des saints pères et des fondateurs d'associations monastiques; préceptes révérés sans doute, mais que la charité domine et modifie pour obtenir un plus grand bien ou pour éviter quelque mal.

Nous venons de distribuer en trois séries soixante-onze lettres de Pierre-le-Vénérable, savoir, trente-huit à des papes, seize à des princes et à Suger, dix-sept à saint Bernard et à Nicolas. On composerait une quatrième série en rassemblant neuf lettres à Henri de Blois, évêque de Winchester, neuf lettres à l'évêque de Troyes, Atton, quatre à Pierre de Poitiers, quatre à Théotard, prieur de la Charité, et trois à Odon, prieur de Saint-Martin-des-Champs. Mais ces vingt-neuf épîtres ne sont, en général, que des recommandations particulières, accompagnées de témoignages d'amitié, de complimens, de remercîemens, et quelquefois de conseils. ' Les lettres à Henri de Blois laissent voir le vif intérêt que Pierre attachait à la protection de ce prélat, frère du roi d'Angleterre Étienne, et jadis, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, religieux de Cluni. Dans l'une de ces lettres, Henri est spécialement prié de faire en sorte que le roi de la Grande Bretagne ne cesse point de payer cent marcs à l'abbaye de Cluni: *Specialiter autem de manerio centum marcarum vos rogamus.* ' Quand il écrit à l'évêque Atton, Pierre-le-Vénérable ne manque presque jamais de l'inviter à venir à Cluni, et de l'exhorter même à y prendre l'habit religieux. ' Des quatre épîtres à Pierre de Poitiers, nous n'extrairons qu'une seule ligne: *Libri, et maximè Augustiniani, ut nosti, apud nos auro pretiosiores sunt.* Voilà quel prix on attachait aux livres à Cluni, et quelle distinction y obtenaient, entre les livres, ceux de saint Augustin. ' Pierre détourne Théotard du projet d'abdiquer la fonction de prieur, et entretient Odon des vertus de quelques religieux récemment décédés.

l. 2. ep. 13. 19. 20. 21. 23. 24. 25 . l. 3. ep. 1 | l. 4. ep. 13.

l. 1. ep. 5-8 | l. 2. ep. 33. 45. 50 | l. 4. ep. 1. 27.

l. 1. ep. 9. 10. 26 | l. 4. ep. 35.

l. 1. ep. 11. 30 | l. 2. ep. 6 | l. 1. ep. 13 | l. 4. ep. 41. 42.

Aux lettres que Pierre-le-Vénérable écrit à ses frères et à ses nièces, joignons celles qu'il adresse à son autre famille, c'est-à-dire, à l'ordre de Cluni, et nous formerons une cin-

quième série composée seulement de dix articles. Marguerite et Poncie, nièces de l'abbé, le sachant malade, lui avaient
l. 6. ep. 39. envoyé quelques remèdes: ' il les en remercie, mais il n'est point édifié de voir des vierges de Jésus-Christ fréquenter la profane école d'Esculape. Ces deux nièces étaient peut-être
l. 6. ep. 14. filles d'Eustache que Pierre, ' dans une épître qu'il lui adresse, appelle l'unique espoir de leur famille: *Unica spes generis nostri.* Il exhorte d'ailleurs cet Eustache à ne point mépriser tous les songes: *Nec semper esse sequenda somnia, nec semper spernenda.* Trois lettres à un autre frère, Pons, abbé de
l. 1. ep. 16 | l. 3. ep. 4. 6 | l. 2. ep. 17. Vezelai, n'offrent aucun détail intéressant. ' Celle qui est adressée à Jourdain, Pons et Armanne, trois frères encore de l'abbé de Cluni, déplore la perte qu'ils viennent de faire (en 1134) de Ringarde, leur mère commune. Nous y lisons que cette bienheureuse est décédée le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste: « *Agebatur tunc solemni more nativitas præcur-* « *soris Domini: in nativitate illius defuncta est in cujus* « *nativitate gaudium multis ab angelo promissum est.* » C'est donc mal-à-propos que cette mort a été quelquefois placée au
l. 2. ep. 16. 22 juin. ' Le trépas de Ringarde est aussi le sujet de l'une des quatre circulaires de Pierre-le-Vénérable à l'ordre de Cluni.
Anecd. t. 1. p. 416. ' Il s'agit dans la seconde d'une association avec Noël, abbé de
l. 6. ep. 15. Rebais. ' La troisième est de 1141: les Clunistes y sont vivement réprimandés de l'habitude qu'ils ont prise de manger de la viande tous les jours de la semaine, excepté le vendredi seulement. Les comédiens eux-mêmes, dit l'abbé, étendent cette abstinence au samedi, et plusieurs laïcs à deux autres jours encore. Mais votre fondateur, ajoute-t-il, saint Odon vous a défendu tout usage de la viande, et l'on a vu un moine prévaricateur frappé de mort au moment même où il trans-
l. 4. ep. 39. gressait cette règle. ' La quatrième circulaire concerne l'épidémie qui dépeuplait Cluni en 1141 et 1144: l'abbé reviendrait partager les périls et les douleurs de ses frères, s'il n'était appelé à Rome par des devoirs apparemment plus impérieux.

Entre les autres correspondans de Pierre de Cluni, on peut distinguer Gilon, évêque de Frascati, Pierre, archevêque de Lyon, Haimeric, chancelier de l'église romaine, Guigues, prieur de la Grande-Chartreuse, le cardinal Mathieu, évêque d'Albano, Hugues, archevêque de Rouen, et la célèbre Héloïse. On a des lettres du vénérable abbé à chacune de ces
l. 2. ep. 4. 30. sept personnes. ' Les deux qui s'adressent à Gilon tendent à

le détacher du parti de l'antipape Anaclet. ' Celles au cardinal Mathieu se bornent à des recommandations particulières, et il en est à-peu-près de même des deux épîtres à l'archevêque de Rouen, ' si ce n'est pourtant que ce prélat est prié de renvoyer une prose et un répons en l'honneur de la Vierge Marie, composés et communiqués par le vénérable abbé. ' L'archevêque de Lyon est invité à multiplier les établissemens monastiques : son église est la première des Gaules, mais son diocèse est le plus pauvre en moines. On le prie d'accepter un anneau qui renferme une pierre précieuse, laquelle possède la vertu d'arrêter les hémorragies. ' Le chancelier Haimeric est sollicité en faveur de certains religieux opprimés par l'évêque de Béziers; on lui adresse aussi une réclamation pressante contre ce privilége de ne point payer la dîme que le pape Innocent accordait en 1132 aux Cisterciens. ' Deux lettres de l'abbé de Cluni aux pères de Cîteaux traitent de ce même privilége, et en font sentir l'injustice. ' Un crucifix et des livres sont envoyés à Guigues; mais on lui demande un volume de lettres de saint Augustin, parce que l'exemplaire de Cluni a été dévoré par un ours qui s'est introduit dans une cellule. ' Une seconde lettre au même Guigues est destinée à le consoler de la mort de plusieurs frères ensevelis sous les neiges en 1133. ' Pierre exprime ses sentimens fraternels pour les Chartreux, non-seulement dans ces deux lettres à Guigues, mais dans quatre autres, dont deux sont adressées à l'ordre entier; ' une troisième au chartreux Basile, ' et la quatrième au prieur de Majorève. Les deux épîtres à Héloïse sont au nombre des plus polies et des plus obligeantes que Pierre-le-Vénérable ait écrites. ' Mabillon trouve même de l'excès dans les éloges dont Héloïse et sur-tout Abailard y sont comblés. ' Leur fils Astrolabe aura une prébende; c'est du moins le vœu de Pierre, qui s'engage à ne rien négliger pour atteindre ce but. Les prélats étaient alors dans l'usage, quand ils perdaient un ami ou un homme de mérite, de lui donner après sa mort une absolution par écrit : Pierre envoie à Héloïse l'absolution qu'à sa prière il a donnée au *maître,* et qu'elle veut suspendre dans son tombeau. ' C'est par ce terme de *maître* qu'Abailard est désigné.

l. 1. ep. 11 | l. 2. ep. 11.

l. 1. ep. 4 | l. 7. ep. 32.

l. 2. ep. 2. 18.

l. 1. ep. 3. 34.

l. 1. ep. 35. 36.

l. 1. ep. 24.

l. 2. ep. 12.

l. 4. ep. 38 | Mab. Analect. p. 159.

l. 6. ep. 40.

l. 6. ep. 27.

l. 4. ep. 21 | l. 6. ep. 22.

Ann. Bened. l. 77. n. 138.

V. Vigneul Marville (D. d'Argonne), Mél. de litt. etc. t. 2. p. 53.

Les lettres que nous venons d'indiquer et de partager en six séries sont au nombre de cent trente : il en reste pour former une dernière série quarante et une isolément adressées à autant de personnages, à des archevêques, à des évêques,

à des abbés, à des moines, et presque toutes relatives à des affaires ecclésiastiques ou cénobitiques d'une assez faible importance. Huit seulement nous semblent dignes d'être mentionnées.

l. 4. ep. 8. 1° ' Lettre écrite en 1141 à Milon, évêque de Térouenne, pour se plaindre des déclamations publiques de ce prélat contre les religieux de Cluni.

l. 4. ep. 26. 2° ' Lettre à Raynard, abbé de Cîteaux, écrite vers 1145 : c'est un monument des sentimens affectueux de l'abbé de Cluni pour les Cisterciens.

l. 5. ep. 7. 3° ' Lettre à Thibaud, abbé de Sainte-Colombe. Elle explique pourquoi l'extrême-onction s'administre plusieurs fois à la même personne, tandis que l'on ne réitère ni l'onction baptismale, ni celle de la confirmation, ni celle de l'ordination. Thibaud demandait aussi comment le songe où Joseph s'était vu adoré par son père, sa mère et ses frères, avait eu quelque accomplissement à l'égard de sa mère Rachel décédée avant l'élévation de Joseph en Égypte : la réponse est que le songe s'est accompli dans les descendans de ce patriarche, et nous rapportons ici cet éclaircissement, sans examiner s'il résout parfaitement la difficulté.

l. 4. ep. 30. 4° ' Lettre à un religieux nommé Pierre. L'abbé y exprime la peine qu'il ressent toutes les fois qu'à l'église il entend réciter des légendes fabuleuses et chanter des hymnes où sont violées les lois de la versification et de la grammaire.

l. 4. ep. 23. 5° ' Lettre à Raimond, moine de Toulouse. Ce moine était poète, et Pierre-le-Vénérable lui écrit en vers. Voici les deux premiers : Raimond y est félicité de ce que sa muse ne vieillit point.

Cùm caput albescat, tua musa senescere nescit :
Nec, quia tu canes, hinc minùs illa canit.

Nous reviendrons sur cette pièce quand nous parlerons des poésies de l'abbé de Cluni.

l. 1. ep. 20. 6° ' Lettre à l'hermite Gislebert sur les tentations qu'on éprouve dans la retraite, et dont les préservatifs ou les remèdes sont la prière, la méditation, la lecture, le travail des mains. Cette lettre a presque l'étendue d'un traité sur la vie solitaire. Pierre y conseille à Gislebert de copier des livres.

l. 2. ep. 1. 7° ' Lettre à un Apollinariste qui n'est point nommé. C'est encore un petit traité; il y est prouvé par des textes sacrés et par des argumens théologiques, que le Verbe, en se fai-

sant homme, a pris non-seulement un corps, mais aussi une ame humaine.

8° ' Lettre au moine Grégoire. Ce religieux avait proposé trois questions : La grace qui remplissait la Sainte-Vierge, quand l'ange la salua, s'accrut-elle au jour de la Pentecôte? Marie portant la sagesse increée en son sein, a-t-elle pu ignorer quelque vérité? Comment expliquer un texte de saint Grégoire-le-Grand, qui semble unir le Verbe à la nature humaine avant que Jésus naquît de la Sainte-Vierge? L'abbé de Cluni répond qu'à la Pentecôte, les dons spéciaux du Saint-Esprit s'accrurent en Marie sans aucune augmentation de la grace sanctifiante; qu'enceinte et mère, elle continua d'ignorer bien des choses de ce bas monde et de l'autre; qu'enfin, tout ce qu'a pu vouloir dire Grégoire-le-Grand dans un texte dont on a souvent abusé, c'est que l'union du Verbe avec la nature humaine avait été déterminée dans les secrètes pensées de la providence bien avant l'accomplissement de ce mystère. On voit que cette lettre est encore un traité théologique. l. 3. ep. 7.

Ces trois dernières épîtres ont sans doute plus d'étendue que la plupart des autres, mais toutes sont diffuses. Pierre-le-Vénérable évite d'être court : il déclare que la brièveté épistolaire ne lui semble qu'un symptôme de paresse, de sécheresse ou de stérilité. Ses lettres sont prolixes, non-seulement parce qu'il ne prend pas la peine de les faire courtes, mais parce qu'il s'impose un travail particulier pour les alonger.

§ III.

SES TRAITÉS ET OPUSCULES.

On vient de voir que les trois lettres à Gislebert, à un Apollinariste, au moine Grégoire, auraient pu être considérées comme des traités aussi bien que l'apologie des clunistes adressée par Pierre-le-Vénérable à saint Bernard, et dont nous avons rendu compte.

I. Les éditeurs qui ont placé ces quatre traités parmi les lettres, ont mis du moins au nombre des traités une lettre à Pierre de Saint-Jean sur la divinité de Jésus-Christ. ' Prouver que Jésus s'est expressément déclaré Dieu, tel est le but que l'abbé de Cluni se propose dans cette épître. Il y rassemble les textes évangéliques qui peuvent le mieux établir Bibl. Patr. Lugd t. 22. p. 970-977.

ce fait; et si ces textes ne sont pas plus nombreux, s'ils ne sont pas plus catégoriques, si Jésus ne s'est pas toujours qualifié Dieu aussi positivement que son père s'était nommé, dans l'ancien Testament, le Dieu d'Abraham et de Jacob, c'est, dit l'auteur, parce que les juifs n'étaient pas capables de recevoir ou de supporter cette vérité, et qu'il les fallait nourrir de lait avant de leur offrir des alimens plus solides.

II. Sous la forme d'une épître adressée aux archevêques d'Arles et d'Embrun, aux évêques de Die et de Gap, prélats zélés contre les Pétrobusiens, ' Pierre a composé contre cette secte un ouvrage polémique divisé en cinq chapitres, nombre égal à celui des *principales* erreurs des sectateurs de Pierre de Bruis. Nous disons *des principales;* car Pierre ajoute qu'ils en professent peut-être quelques autres; mais parce qu'il n'en est pas bien sûr, il diffère de les réfuter. Saint Bernard, qui avait vu de plus près ces hérétiques, ' ainsi que Bossuet l'observe, a pu leur reprocher des égaremens dont l'abbé de Cluni ne nous donne et n'avait lui-même aucune connaissance. Quoi qu'il en soit, voici les cinq erreurs pétrobusiennes combattues dans l'ouvrage qui nous occupe en ce moment. 1° On ne doit pas administrer le baptême aux enfans avant l'âge de raison. 2° Dieu pouvant être prié en tout lieu, il ne faut point d'église. 3° Les croix sont à supprimer comme signes du supplice de Jésus-Christ. 4° Le corps et le sang de l'Homme-Dieu n'existent point dans l'eucharistie. 5° Il est inutile de prier pour les morts. Pierre-le-Vénérable emploie contre ces cinq propositions les autorités et les argumens dont les théologiens ont coutume de faire usage pour prouver l'efficacité du baptême administré aux enfans, le besoin d'élever des temples, l'utilité des images et spécialement des croix, la présence réelle et la transubstantiation, enfin la nécessité d'offrir pour les défunts des prières et des sacrifices. L'auteur allègue pour la présence réelle l'autorité des actes de saint André. Il cite, comme exemple de transubstantiation, la verge de Moïse changée en serpent, les eaux du Nil métamorphosées en sang, et le pain que la digestion transforme en chair. ' Dom Vaissette pense que cet ouvrage a été composé vers 1135; peut-être ne l'a-t-il été qu'en 1137 ou 1138; car Pierre-le-Vénérable le dit achevé depuis quatre ou cinq ans ' dans une lettre à saint Bernard, qu'on croit écrite en 1142 ou 1143.

III. Il s'agit aussi de l'Eucharistie dans la première partie

Ib. p. 1033-1080.

Hist. des Variat. l. 11. n. 67.

Hist. de Lang. t. 2. p. 472.

Bouch. Hist. de Prov. t. 2. p. 110-213.

d'un autre ouvrage du vénérable Pierre, c'est-à-dire, dans son Traité des Miracles. ' C'est à ce mystère que se rapportent vingt-huit des miracles qui sont ici racontés. Trente autres composent une seconde et dernière partie beaucoup plus médiocre. ' Le P. Tournemine trouve tous ces miracles si *singuliers*, qu'il ne sait trop s'ils obtiendraient par-tout *une soumission de croyance* (ce sont ses termes) *égale* à celle de l'auteur qui les célèbre. Mais ces récits attestent au moins que la présence réelle était au XII[e] siècle un dogme parfaitement établi. Le dernier des cinquante-huit prodiges recueillis dans cet ouvrage, est celui qui depuis deux cents ans ne manquait jamais de s'opérer à Rome dans l'église de Sainte-Marie Majeure la veille et le jour de l'Assomption. Dès la veille, les fidèles apportaient dans cette église des cierges bien exactement pesés; et quoique ces cierges demeurassent allumés depuis le soir jusqu'après la messe du lendemain, leurs poids se retrouvaient les mêmes, sans aucun déchet.

Bibl. Patr. t. 22. p. 1087-1125.

Hist. de l'égl. gall. t. 9. p. 313.

IV. ' Dans un traité contre les juifs, Pierre-le-Vénérable montre que Jésus-Christ est le fils de Dieu et Dieu lui-même, roi éternel et céleste, et non pas monarque terrestre; qu'au temps fixé par les écritures, il est venu sauver le monde, et qu'ainsi les juifs, qui s'obstinent à l'attendre encore, nourrissent le plus fol espoir.

Bibl. Patr. t. 22. p. 997-1030.

V. Nous avons dit que Pierre-le-Vénérable, après avoir fait traduire en latin le koran de Mahomet, entreprit de réfuter ce tissu d'impostures grossières. Saint Bernard, à qui l'abbé de Cluni avait d'abord proposé ce travail, ne s'en étant point chargé, ' Pierre composa un traité divisé en quatre livres, et dont Pierre de Poitiers lui avait esquissé le plan. Le troisième livre et le quatrième sont perdus, mais les deux premiers ' ont été retrouvés dans l'abbaye d'Anchin par Martène et Durand, et publiés au tome IX de l'*Amplissima collectio.* ' Les saints Pères, dit l'auteur, ont démasqué toutes les erreurs qui se sont élevées dans l'église : aucune hérésie n'a échappé à leur zèle. Pour établir ce fait, l'abbé de Cluni s'engage dans une longue énumération qui annonce une assez grande connaissance de l'histoire et de la littérature ecclésiastiques. Il laisse à décider si les Mahométans sont des hérétiques ou des payens; mais payens ou hérétiques, toujours doit-on les réfuter. Mahomet a dit : tuez et ne dispu-

l. 4. ep. 17.

Voy. litt. part. 1. p. 180. 181.

p. 1120-1160.

putez pas. Pierre-le-Vénérable réprouve cette horrible maxime, et pense avec raison qu'elle suffirait pour dévoiler la fausseté du mahométisme; c'est à l'erreur qu'il appartient de redouter la discussion et de contraindre à la croyance. L'auteur s'attache ensuite à prouver que les livres de l'ancien et du nouveau Testament n'ont souffert aucune altération; il démontre sur-tout que Mahomet n'a justifié sa mission ni par des prophéties ni par des miracles. Telle est la matière des deux premiers livres; ils devaient, avec les deux autres, accompagner la version du koran qui venait d'être composée, et que Pierre de Rétines dédiait à l'abbé de Cluni. ' Cette version que Théodore Bibliander a fait imprimer en 1543, a été critiquée par Huet et par Erpenius. ' Il est rare, dit ce dernier, qu'elle exprime le vrai sens de l'arabe; mais elle était la seule, et avait servi de texte aux traductions en langues modernes avant la version latine qui parut, ' avec le texte arabe, en 1698, et que l'on doit à Maracci.

Basileæ, Oporin. in-fol.

De claris interpretibus, p. 141.

Erp. Præf. in vers. antiq.

VI. Pierre acheva son traité contre Mahomet vers 1143. Il accueillit en 1146 ' soixante-seize statuts à l'usage de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluni. La préface apologétique qui les précède, justifie les changemens que Pierre a cru devoir faire, soit en plus, soit en moins, aux anciens réglemens. En publiant ce recueil, Duchesne y a joint plusieurs priviléges, chartes et diplomes qui concernent les Clunistes. ' Deux de ces chartes sont de Pierre-le-Vénérable; l'une adressée à Richard, évêque de Coutances, l'autre à Guillaume de Montbourg : ces deux pièces autorisent un arrangement pris entre Guillaume et le monastère de Saint-Côme. Un autre acte du vénérable abbé, ' publié par Dacheri, ordonne des messes et des prières pour l'ame de Raoul, comte de Péronne, en reconnaissance des bienfaits dont ce seigneur a comblé Cluni.

Bibl. Patr. t. 22. p. 1132-1142.

Bib. Clun. p. 1377. 1387. 1417. 1418.

Spic. t. 2. p. 332. 333.

VII. *Dispositio rei familiaris cluniacensis,* tel est le titre d'un écrit où Pierre expose (en 1148) l'état de l'abbaye de Cluni au moment où il en prit possession, et ce qu'il a fait durant vingt-six ans pour la rendre florissante. Il y avait trouvé trois cents religieux, et à peine assez de revenu pour en nourrir cent. Mais l'ordre qu'il sut rétablir dans les recettes, le dispensa de recourir aux emprunts, ressource qui avant lui avait contribué à l'appauvrissement du monastère.

VIII. ' Baluze, qui a publié cet opuscule, en a imprimé un autre daté de 1154, et intitulé : *Indulgentia data ecclesiis*

Misc. t. 5. p. 443-453 | Ib. t. 6. p. 500. 501.

cluniacensibus Italiæ à Petro abbate cluniacensi : c'est une remise pécuniaire faite aux monastères italiens de l'ordre de Cluni.

§ IV.

SES SERMONS.

Un sermon de Pierre-le-Vénérable sur la transfiguration de Jésus-Christ, a été imprimé dans la bibliothèque de Cluni, d'où il a passé dans celle des Pères et dans celle des prédicateurs de Combefis. ' Dom Martène en a publié trois autres, l'un sur saint Marcel, pape et martyr, le second sur le Saint-Sépulcre, le troisième sur le culte des reliques. Les sermons sur la Transfiguration et sur saint Marcel sont peu remarquables. On peut noter cependant qu'il est dit dans celui sur saint Marcel, que ce pontife n'a succédé à saint Marcellin qu'après que le saint Siége eut vaqué sept ans, cinq mois et ving-cinq jours; ce qui est fort inexact, car Marcellin mourut en 304; et l'on sait que sept ans plus tard, c'est-à-dire, en 311, Marcel était déjà mort lui-même après avoir gouverné l'église environ deux ans : l'interrègne entre ces deux papes n'avait duré que trois ans et demi. Le morceau le plus oratoire du sermon sur le Saint-Sépulcre, est celui où Pierre exhorte ses auditeurs à faire le voyage de Jérusalem pour y voir de leurs propres yeux le miracle qui s'y accomplit chaque année au samedi saint. Un feu surnaturel descend des cieux, et à la vue de tous les assistans, allume, une à une, toutes les lampes rangées autour du sépulcre divin. ' Dom Martène cite dans une note plusieurs témoins de ce prodige. A l'égard des reliques, l'abbé de Cluni expose les deux motifs de la vénération qu'on leur doit, : d'un côté, les actions chrétiennes dont ces restes aujourd'hui imaginés ont été jadis les instrumens; de l'autre, la gloire éternelle qui les attend après la résurrection.

Anecd. t. 5. p. 1419-1450.

Anecd. t. 5. p. 1432.

§ V.

SES POÉSIES.

' Les pièces de vers que Pierre-le-Vénérable nous a laissées sont au nombre de quatorze, en y comprenant l'épître à Raimond, dont nous avons déjà cité les deux premiers vers. Le

Bibl. Patr. t. 22. p. 1125-1132; Barthius, l. 44. c. 19 | Bib. Patr. t. 72. p. 924.

second présente un jeu de mots bien puéril; mais il ne faudrait pas juger de la pièce par ce début. Elle n'est point sans mérite, ni même sans grace. On y retrouve des expressions et des constructions empruntées d'Ovide : par exemple, quand Pierre écrit :

Obstupui, fateor, conticuique diù,
Non aliter quàm si....

l. 1. eleg. 3. v. 11. Ces hémistiches rappellent ce vers de l'auteur des Tristes :

Non aliter stupui quàm qui, etc.

L'épître à Raimond est de soixante-quatre vers, et nous la croyons préférable aux treize autres productions poétiques de l'abbé de Cluni.

La plus longue est une pièce d'environ quatre cents vers hexamètres et pentamètres contre les détracteurs des poésies de Pierre de Poitiers. Les principaux poètes latins et plusieurs pères de l'église y sont nommés et célébrés :

Naso, Flacce, Maro, Stati, Lucane, Boeti....
Hi sunt Hieronymus Augustinusque beati....
Alpibus Ambrosius celsior Italicis.

Pour louer saint Augustin, Pierre-le-Vénérable dit en parlant de l'Afrique :

Partibus ista minor spatiis est terra duabus :
Ast Augustino vincit utramque suo.

L'éloge est un peu emphatique; mais la précision du second vers est d'autant plus remarquable, que la pièce est en général d'une prolixité fastidieuse.

La troisième pièce est une prose rhythmique, ou plutôt rimée, en l'honneur de Jésus-Christ :

A patre mittitur, in terris nascitur, deus de Virgine;
Humana patitur, docet et moritur, libens pro homine.

Ces deux premières lignes peuvent donner une idée des cent dix-huit autres. On a peine à concevoir comment ces formes du moyen âge pouvaient séduire un homme d'esprit

qui avait étudié quelques-uns des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Mortis portis fortis vim intulit.

Tel est le début de la quatrième pièce, et sans doute il est difficile de mettre les oreilles délicates à une plus rude épreuve. Heureusement cette pièce ne consiste qu'en seize lignes rimées; c'est une prose sur la résurrection du Sauveur.

' Les trois suivantes ne sont pas non plus fort longues : ce sont des proses du même genre en l'honneur de la Sainte-Vierge et de sainte Marie-Madeleine.

Airald, auvergnat, en fit le plain-chant. V. Petr. Clun. ep. 4. l. 6. et Pommeraye, Hist. des archev. de Rouen. p. 338. n. 14.

Suivent deux hymnes pour la fête de saint Benoît; l'une en vers saphiques, l'autre en vers asclépiades. Les strophes en sont régulières, les règles de la versification y sont exactement observées, mais la latinité n'en est point élégante : c'est un tissu de mots d'église et de phrases du moyen âge; c'est presque une autre langue que celle de l'épître à Raimond : on en pourra juger par cette dernière strophe de l'hymne saphique :

Laudet exultans, deitas creatrix,
Te chori nostri jubilus perennis,
Quem poli jungas superis choreis
Quæsumus omnes.

La dixième pièce est une prose rimée pour la fête de saint Hugues, abbé de Cluni : elle contient dix-huit stances, dont chacune est de quatre vers qui riment deux à deux.

Les quatre derniers morceaux sont quatre épitaphes : savoir, du comte Eustache, en vingt vers hexamètres et pentamètres; de Bernard, prieur de Cluni, en cinq distiques; de Rainald, archevêque de Lyon, en six distiques; enfin d'Abailard, en onze vers hexamètres ' déja transcrits dans cette histoire littéraire.

t. 12. p. 105.

§ VI.

SES ÉCRITS NON IMPRIMÉS.

1° OFFICE de la Transfiguration de Notre-Seigneur selon l'usage de Cluni, par Pierre-le-Vénérable : c'est la dernière pièce du neuf cent quarante-deuxième manuscrit liturgique de la bibliothèque impériale, [a] jadis de celle de Baluze.

[a] Bibl. Bal. p. 3. p. 36. n. 258 | Catal. mss. Bibl. Reg. t. 3. p. 75.

2° *Revelationes de locis purgatorii et patriæ cœlestis autore Petro abbate Cluniacensi :* ' quatrième pièce du manuscrit 6686, autrefois de Baluze, aujourd'hui de la bibliothèque impériale. Cette pièce ne consiste guère qu'en de simples extraits du livre des miracles.

Catal. mss. Bibl. Reg. t. 3. p. 527.

3° ' Poëme sur la vertu, manuscrit conservé dans la bibliothèque de Leipsick. Fabricius l'indique d'après Joachim Feller, et en cite le commencement :

Bib. med. et inf. lat. t. 5. p. 257. in-4°.

> Destituit terras, decus orbis, gloria rerum,
> Virtus.

§ VII.

OUVRAGES DIVERS QUI LUI SONT ATTRIBUÉS.

Quelques auteurs ont alongé la liste des productions de Pierre-le-Vénérable, en citant sous des titres particuliers et comme des ouvrages à part, certaines parties de ceux que nous avons fait connaître.

1° ' Choppin a attribué à l'abbé de Cluni un traité de la vie érémitique, *de conversatione eremiticâ.* Henri de Gand, Trithème disent : *de vitâ reclusorum, de vitâ solitariâ;* mais ces divers titres ne doivent être attribués qu'à la lettre à Gislebert sur la solitude.

De sacrâ politiâ, l. 3. n. 8 | Trith. de Script. Eccl. p. 104 | Henr. Gandav. Script. Eccl. c. 29. p. 167.

2° ' *Revelationes multorum :* l'ouvrage de Pierre-le-Vénérable, que Choppin intitule ainsi, n'est que le traité des miracles, dans lequel il s'agit fort souvent d'apparitions de morts, de visions et de révélations.

Ibid.

3° ' La vie de Pons, abbé de Cluni, également attribuée à Pierre, est tirée du second livre du même traité des miracles.

Lelong, Bibl. hist. de la Fr. t. 1. n. 11839.

4° ' C'est aussi dans ce second livre que se retrouve la vie du cardinal Mathieu, quelquefois annoncée et publiée comme une production particulière de l'abbé de Cluni.

Ib. n. 12619.

5° ' La vie de sainte Ringarde, par Pierre-le-Vénérable, n'est pas distincte de la circulaire qu'il écrivit lorsqu'il eut perdu sa mère.

Ib. n. 14786.

6° ' De même, il n'a écrit d'autre vie de saint Marcel que le sermon sur les vertus et le martyre de ce pontife.

Voss. de Hist. lat. l. 2. c. 50.

7° *Epistola prolixa contra murmuratores.* Cette épître citée par Sanderus, ' dans le catalogue des manuscrits de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, ne diffère point de la

Bibl. mss. Belg. part. 1. p. 93.

longue apologie des Clunistes, adressée par Pierre à saint Bernard.

8° ' *Nucleus de sacrificio missæ*. Cet opuscule, imprimé à part, n'est qu'un extrait de la quatrième partie du Traité contre les Pétrobusiens. Bib. med. et inf. lat. l. 7. p. 178. edit. in-8°.

9° ' Fabricius compte Pierre-le-Vénérable au nombre des historiens de saint Hugues, abbé de Cluni. Nous ne savons de quel écrit de Pierre veut parler Fabricius, à moins que ce ne soit des dix-huit stances rimées en l'honneur de ce même saint Hugues. Bibl. med. et inf. lat. t. 5. p. 757. edit. in-8°.

10° ' Enfin Fabricius, qui avait publié un poëme latin sur la messe, en l'attribuant à Pierre-le-Vénérable, a reconnu depuis que cette production appartenait à Hildebert. Fabr. ib. edit. in-4°. t. 5. p. 256 | V. Oud. de Scr. eccl. t. 2. p. 1196.

§ VIII.

ÉDITIONS ET TRADUCTIONS DE SES OUVRAGES.

La première édition des œuvres de Pierre-le-Vénérable parut en 1522 à Paris, de l'imprimerie de Jean Dupré, pour Damien Higman : c'est un volume in-folio, qui renferme les six livres d'épîtres, les deux livres sur les miracles, et les proses rimées. L'éditeur, Pierre de Montmartre, religieux cluniste, promet d'écrire un jour la vie de l'auteur : en attendant, et pour y suppléer, il place à la tête de ce volume les poésies et les lettres de Pierre de Poitiers. L'édition publiée en 1546 à Ingolstad, in-4°, par les soins de Jean Hofmeister, ne contient que les livres contre les Pétrobusiens. ' Un recueil moins incomplet des ouvrages de Pierre-le-Vénérable se trouve dans la bibliothèque de Cluni, avec des notes fournies par André Duchesne à l'éditeur, dom Marrier. De cette bibliothèque, mise au jour en 1614, les écrits de Pierre de Cluni ont passé dans celle des Pères, imprimée à Lyon en 1677. ' André Duchesne avait inséré quatre lettres historiques du vénérable abbé, dans le tome IV des historiens de France; ' M. Brial en a réimprimé trente-quatre, dans un meilleur ordre, au tome XV de la grande Collection des mêmes historiens. ' La partie qui, dans le Traité contre les Pétrobusiens, concerne le sacrifice de la messe, a été souvent imprimée à part : à Mayence, en 1549; à Louvain, en 1561; à Venise, en 1572; à Rome, en 1591; à Paris, en 1610 et

p. 589-1376.

t. 22. p. 813-1142.

p. 458-461. outre 4 à Suge. ib. p. 502. 533. 535.

p. 625-655.

1627, toujours in-8°. L'édition de Mayence est due à Jean Cochlée, et renferme d'autres écrits sur le même sujet : c'est un recueil intitulé *Speculum antiquæ devotionis suprà missam.* L'édition de Louvain, donnée par Jean Ulimmier, est un autre recueil sur la même matière, et porte pour titre : *De veritate corporis et sanguinis D. N. J. C. auctores vetusti.* Quant aux éditions de Venise, de Rome et de Paris, ce sont des copies de celle de Mayence. Les deux livres de Pierre sur les miracles ont eu aussi plusieurs éditions particulières : à Douai, chez Beller, en 1595 et 1596, in-12; à Cologne, en 1610, in-4°; à Cologne, en 1611, in-12; à Cologne encore, en 1624, in-4°. Enfin les vies de Pons et de Mathieu, extraites de ce Traité des miracles, se retrouvent parmi les preuves de l'histoire des cardinaux français, d'André Duchesne. ' On peut dire qu'il n'existe point d'édition complète des ouvrages de Pierre-le-Vénérable, puisque les bibliothèques de Cluni et des Pères, où ils sont en plus grand nombre qu'ailleurs, ne contiennent pourtant ni les deux livres contre Mahomet, publiés dans l'*Amplissima collectio* de Martène et Durand, ' ni les trois sermons insérés dans le *Thesaurus Anecdotorum,* ' ni plusieurs lettres, opuscules et chartes, ' qui ont pour éditeurs Mabillon, Martène, Dacheri et Baluze.

t. 2. p. 81-88.

t. 9. p. 1120-1180.

t. 5. p. 1419-1450.

Anal. in-fol. p. 159 | Anecd. t. 1. p. 407-409. 416 | Spic. t. 2. p. 332. 333 | Misc. t. 5. p. 443-453 | t. 6. p. 500. 501.

Une traduction française du traité contre les Pétrobusiens est intitulée : « Les œuvres du bon et ancien père Pierre, « abbé de Cluni, contemporain du vénérable abbé saint « Bernard, contre les hérétiques de son temps, ' où se voit « la vraie succession de doctrine et tradition de l'église catho- « lique, depuis sa naissance jusqu'à maintenant, traduites « du latin de l'auteur en français, par Jean Bruneau, con- « seiller et avocat du roi, en l'élection et grenier à sel de « Gien. A Paris, chez Guillaume de la Noue, 1584, in-8°. » La partie de ce Traité, qui est relative à l'eucharistie, avait paru en français dès 1573, sous ce titre : « Traité du saint « Sacrifice de la messe, recueilli des écrits du vénérable abbé « Pierre, jadis abbé de Cluni, et traduit maintenant en « français, en faveur de ceux qui nouvellement se sont réu- « nis à l'église catholique, apostolique et romaine, par M. Nico- « las Chesneau. A Reims, chez Jean de Foigny, 1573, in-8°. » Quelques morceaux de Pierre-le-Vénérable sont employés, comme leçons, dans l'office du S.-Sacrement, traduit en français par MM. de Port-Royal. Une traduction de la cir-

culaire de l'abbé de Cluni, ' sur la mort de sa mère Ringarde, fait partie des vies de Saints d'Arnaud d'Andilly.

p. 359-384. Paris 1675. in-fol.

§ IX.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Il nous semble que les écrits de Pierre-le-Vénérable annoncent plus de facilité que de talent, plus de vivacité que d'imagination, plus d'esprit que de connaissances. Il avait lu les meilleurs ouvrages des pères de l'église, et la plupart des livres classiques de l'ancienne Rome : mais ces premières études n'avaient été ni assez étendues, ni assez profondes, pour le prémunir contre le mauvais goût et les fausses méthodes de son siècle. Il a souvent de l'aisance et quelquefois de la grace dans ses épîtres : mais il s'applique à les rendre diffuses, et il estime la prolixité. Sa raison, naturellement saine et droite, n'est pourtant point aguerrie contre les relations fabuleuses; dans ses deux livres sur les miracles, peu s'en faut que sa crédulité n'égale celle des plus naïfs légendaires. Les théologiens louent ses traités polémiques, recommandables en effet par l'orthodoxie des opinions, par la clarté des dicussions, et souvent par le choix des preuves. Observons sur-tout que les formes y sont en général moins scholastiques, moins barbares que dans plusieurs autres controversistes de la même époque. Ajoutons que le caractère moral de l'abbé de Cluni se peint et se fait aimer dans ses ouvrages : l'activité et la bonté sont les deux principaux traits de ce généreux et vénérable caractère. Pierre s'est surtout honoré par les hommages qu'il a rendus à deux de ses plus illustres contemporains, à saint Bernard, qui ne l'avait pas toujours ménagé, et à Pierre Abailard, dont les talens, les lumières et l'infortune n'ont pas obtenu par-tout le même accueil et les mêmes égards que dans l'abbaye de Cluni.

D.

OTHON DE FRISINGUE.

§ I.

SA VIE.

Manr. Ann. Cist. ad ann. 1126. c. 5. n. 1. 1127 | c. 2. n. 8. 1131 | c. 5. n. 10. 11. 1133 | c. 4. n. 1. 1134 | c. 8. n. 6. 1139 | c. 10. n. 1. 2. 1140 | c. 9. n. 9. 1156 | c. 4. n. 11. 1158 | c. 5. n. 1. 2. 3. 1159 | c. 5. n. 1. et seq. | De Visch. Bibl. Cist. p. 255-257 | Henriq. Fascic. l. 11. dist. 10. c. 7. p. 108 | Eg. Bulæi Hist. univ. Paris. t. 2. p. 109. 224. 225. 239 | Freher, Theat. hist. t. 1. part. 4. p. 1419 | Cent. Magd. cent. 12. c. 10. p. 1495. 1496 | Gall. chr. nov. t. 4. p. 815. 816 | Fleuri, Hist. eccl. l. 69. n. 20 | l. 70. n. 26 | Tillem. Mém. t. 5. p. 4 | Mab. op. S. Bern. t. 1. Chr. Bern. p. IV | Mab. des Etud. monast. part. 1. c. 10 | part. 2. c. 24 | Moin. travest. t. 1. p. 256-261 | Radev. de Gest Frid. l. 2. c. 11 | Cave, 2. 222 | Alberici Chron. ad ann. 1138. 1139.

OTHON DE FRISINGUE était fils de saint Léopold, marquis d'Autriche, et d'Agnès, fille de l'empereur Henri IV, laquelle ayant d'abord épousé Frédéric, duc de Souabe, avait eu de ce premier mariage Frédéric, qui posséda ce même duché, et Conrad, roi des Romains. Petit-fils de Henri IV, neveu de Henri V, frère utérin de Conrad III, oncle de Frédéric Barberousse, Othon tient à quatre des empereurs qui ont régné au XIIe siècle. Saint Léopold, après les premières études de son fils Othon, le nomma prévôt du chapitre de Neubourg en Autriche : mais le jeune homme, avide d'instruction, vint à Paris, et y fréquenta les écoles durant quelques années. En 1126, il prit l'habit religieux dans l'abbaye de Morimond, ordre de Cîteaux; douze ou quinze jeunes gens de son âge et de son pays en firent autant, et qnelques-uns étaient comme lui d'une naissance illustre : par exemple, Henri de Carinthie, qui fut depuis évêque de Troyes. Les supérieurs d'Othon le renvoyèrent à Paris pour y étudier la philosophie et la théologie. De retour à Morimond, il remplit si parfaitement les devoirs de la vie relihieuse, qu'il fut fait abbé de ce monastère vers l'an 1131. Sept ou huit ans après, il se vit appelé à l'évêché de Frisingue : ce fut alors qu'il quitta la France, où il avait passé la plus grande partie de sa vie; car il paraît qu'il ne parvint point à la vieillesse. Ce long séjour en France nous autorise d'autant plus à lui donner une place dans cette Histoire littéraire, qu'ayant voulu, en 1158, se rendre au chapitre de Cîteaux, et s'étant arrêté à Morimond, il y mourut le 21 ou le 22 septembre de la même année. Il avait été, dit-on, averti de sa mort prochaine en quittant son neveu Frédéric, qu'il ne voulut pas suivre en Italie : il lui avait recommandé les intérêts de l'église de Frisingue, et particulièrement la liberté de l'élection de l'évêque qui lui succéderait. La vie épiscopale

d'Othon fournit assez peu de détails : il racheta des biens ecclésiastiques aliénés ou perdus; il fit reprendre à son clergé des mœurs régulières. En 1141, il fonda dans son diocèse le monastère de Celle-Neuve, de l'ordre des Prémontrés; en 1147, il fut l'un des prélats qui accompagnèrent Conrad dans son expédition à la Terre-Sainte, et qui siégèrent à l'assemblée d'Acre avec les princes croisés. Mais on rapporte, et ce fait tient davantage à l'histoire des lettres, qu'il a contribué plus qu'aucun de ses contemporains à introduire chez les Allemands la philosophie d'Aristote. Du reste, il vécut d'une manière si édifiante, qu'après sa mort, des miracles opérés, dit-on, sur sa tombe, l'ont fait inscrire dans le catalogue des saints de l'ordre de Cîteaux. ' Mais il est encore plus connu par ses travaux littéraires que par sa sainteté.

Guill. Tyr, l. 17. c. 1 | Maimbourg, Hist. des Crois. l. 3. p. 292. 314. 381 | Menol. Cist. ad 7. Sept.

§ II.

SES ÉCRITS.

On lui attribue des opuscules de dialectique et de philosophie, qui n'ont jamais été imprimés, et une Histoire d'Autriche, qui est aussi restée manuscrite. Il se pourrait que cette histoire ne fût que le premier livre de celle de Frédéric Barberousse, dont nous allons bientôt rendre compte, et que les opuscules philosophiques se réduisissent à certaines digressions, qui interrompent quelquefois le cours des deux ouvrages historiques d'Othon de Frisingue. Parmi des sentences recueillies par Alain de l'Isle, ' et publiées par Barthius et Almeloveen, on rencontre trente-huit petites pièces de vers latins, dont l'auteur porte le nom d'Othon : mais est-ce bien celui qui nous occupe en ce moment? Nous devons avouer que nous manquons, sur ce point, de renseignemens positifs. Voici, au surplus, quelques-uns de ces vers, qui sont tous hexamètres :

Barth. advers. l. 31. c. 29. p. 1440 | Almeloveen, Epigram. et poem. vet. Amst. 1674. in-8°. p. 46-52 | Leyseri, Hist. poet. Med. ævi, p. 1077.

Quid non vel aurum vel honorum sacra cupido,
Quid non ambitio et fulvi sitis audeat auri!

Un tel lieu commun n'appartient en propre à personne. La quatorzième pièce ne consiste qu'en ce seul vers :

Securos plerùmque nimis sors negligit ipsa.

Deux vers composent la trente-huitième et dernière pièce :

> Nonnunquàm nocuisse reor differre paratis;
> Nonnunquàm prodesse moras, mens spectet utrumque.

Chronic. Monast. Reichersp. 1611. in-4° | Pez, Anec. 1. præf. p. XIV. n. 28.

' Nous ne nous arrêterons point à une charte d'Othon de Frisingue, datée de 1155, et par laquelle il exempte les chanoines réguliers de Reichersberg de toute redevance pour les terres qu'ils possédaient dans son diocèse. Cette charte nous apprend seulement que Rahewin, chancelier de l'église de Frisingue, est l'auteur d'un opuscule en vers rimés, intitulé *Flosculus*, dédié au pape Honorius II, et divisé en deux livres, qui contiennent des sentences théologiques, l'un sur la Sainte Trinité, et l'autre sur les Anges. ' Qu'il nous suffise aussi de faire une simple mention d'une lettre écrite par Othon à Wibaud, en 1152, et publiée par D. Martène : elle explique ce verset du psaume 28 : *Attollite portas, principes vestras, elevamini, portæ æternales... Quis est iste rex gloriæ?*

Ampl. Coll. t. 2. p. 524. 525.

Nous nous hâtons d'arriver à deux ouvrages considérables d'Othon de Frisingue ; sa Chronique ou Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1146, et son Histoire de l'empereur Frédéric Barberousse.

La Chronique est annoncée par trois pièces préliminaires : 1° une dédicace à Frédéric Barberousse, qui avait commandé ou demandé l'ouvrage; 2° une lettre au chancelier Reynald, pour l'inviter à disposer favorablement le prince, de telle sorte que ses oreilles impériales ne s'offensent pas de certaines vérités peu honorables à la mémoire de quelques-uns de ses devanciers ; 3° une lettre à Singrimus, qui avait exhorté Othon à composer cette chronique : Othon déclare, dans cette troisième lettre, qu'il a pris pour guides saint Augustin et Orose ; il cite le vers d'Horace,

> Scribimus indocti doctique poemata passim;

et parle de l'usage qu'il a fait des livres de Trogue Pompée, de Justin, de Varron, d'Eusèbe, de saint Jérôme et de Jornandes. Nous devons remarquer ici que, lorsque Trogue Pompée est cité dans le cours de l'ouvrage, ce sont toujours des textes de Justin qui sont transcrits.

Le premier livre de la chronique contient trentre-trois chapitres, et conduit l'histoire ancienne jusqu'au temps de

Romulus. L'auteur commence par diviser la terre en trois parties, l'Asie, l'Europe et l'Afrique; mais il ajoute que, l'Afrique ayant fort peu d'étendue, plusieurs la réunissent à l'Europe. Il extrait de la Bible et de l'historien Josèphe les faits les plus importans de l'Histoire Sainte, depuis Adam jusqu'à Élysée. Il puise principalement dans Justin les articles d'histoire profane. Il y mêle quelques récits mythologiques, et recueille sur-tout, mais sans trop les garantir, les traditions relatives aux origines des empires et à la fondation des villes. Trèves, par exemple, remonte à Trebeta, qui, chassé d'Assyrie c. 8.
par Sémiramis, sa belle-mère, vint bâtir cette cité dans les Gaules. Le trente-deuxième chapitre est une sorte d'amplification sur l'instabilité des choses humaines; le trente-troisième et dernier n'offre qu'une nomenclature des rois d'Assyrie, depuis Bélus jusqu'à Sardanapale.

Un court prologue à la tête du second livre nous apprend que, tandis que l'auteur le composait, le duc Welfon ravageait le territoire de Frisingue. On parcourt, dans le second livre, les sept siècles qui s'écoulèrent entre la naissance de Romulus et la mort de Jules César. Les principaux traits de l'histoire des Juifs, des Perses, des Grecs et des Romains y sont recueillis, ceux du moins qui l'avaient été par Justin et par Orose : car on a lieu de soupçonner qu'Othon n'avait lu ni Hérodote, ni Thucydide, ni Xénophon, ni Polybe, ni peut-être même Tite-Live. C'est pour l'ordinaire chez les abréviateurs qu'il puise les matériaux de son propre abrégé. Les déclamations qu'il y ajoute ont toujours pour objet la fragilité des grandeurs terrestres. Ce lieu commun se reproduit dans quatre chapitres de ce livre, au quatorzième, à l'occasion de la mort de Cyrus, racontée ici comme dans Justin; au vingt-cinquième, après la mort d'Alexandre, empoisonné, selon l'auteur et selon Justin, par ses officiers; au quarante-troisième, après la chute de Carthage, de Corinthe et de Numance; enfin au cinquante-unième et dernier chapitre, intitulé : *Exclamatio contrà rerum mutabilitates.*

Le prologue du troisième livre est l'un des plus étendus : l'auteur y expose les causes et les effets de l'incarnation du verbe. Ce livre contient essentiellement l'histoire des trois premiers siècles de l'ère vulgaire. Toutefois les six premiers chapitres retracent fort rapidement quelques faits antérieurs à la naissance de Jésus-Christ; la mort de Brutus et de

Cassius, la bataille d'Actium, la soumission des Parthes, et certaines circonstances du règne d'Auguste, de cet Auguste qui, maître du monde, refusa le nom de seigneur, grande
c. 5. leçon, ajoute l'évêque de Frisingue, ' pour les prêtres dont l'orgueil réclame ce fastueux titre. La naissance de Jésus-
c. 7. Christ est ici fixée à l'année 42 du règne d'Auguste, ' 751 de Rome, 5500 depuis Adam; *revolutis ab Adam quinque millibus quingentis annis.* Au chapitre XI, Othon cite le passage de l'historien Josèphe sur Jésus-Christ, et n'élève aucun
c. 16. doute sur l'authenticité de ce texte. ' Plus loin, il allègue avec la même confiance les lettres de Sénèque à saint Paul, et de
c. 12. saint Paul à Sénèque. ' Il raconte que Tibère voulut placer le Christ au nombre des dieux adorés dans Rome, que le sénat s'y refusa, et que telle fut la cause qui transforma cet empereur jusqu'alors humain en une bête féroce; *ob quam causam ex mansuetissimo principe factus est sævissima bestia.* Ce qu'on lit dans le reste du livre sur les autres empereurs romains jusqu'à Constantin, sur les martyrs, sur les quartodécimans, les manichéens et les autres hérétiques des trois premiers siècles, ne diffère presque en rien de ce qu'ont écrit sur les mêmes sujets la plupart des historiens ecclésiastiques. Seulement, pour donner une idée de la manière de l'auteur, et de la concision remarquable à laquelle il parvient quelquefois, nous transcrivons ici le chapitre XLIII, qui contient en quatre lignes l'abrégé du règne de Probus : *Anno ab incarnatione Domini 281, trigesimus ab Augusto Probus regnum adeptus, barbaros qui Gallias occupaverant per multa et fortia bella devicit; deindè civilibus bellis Saturninum in Oriente, Proculum et Bonosum apud Agrippinam pressit : ipse verò apud Syrmium in turre ferratâ à militibus interficitur anno imperii sui VII.* Le quarante-septième et dernier chapitre est une récapitulation des dix persécutions, que l'auteur compare, comme avaient fait ses devanciers, aux dix plaies d'Égypte.

Le prologue du quatrième livre traite de la distinction des deux puissances. Si l'histoire de la Passion de Jésus-Christ fait mention de deux épées, Pierre ne se servit que d'une seule, et notre auteur en conclut qu'il faut rendre à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu. Mais déterminer rigoureusement ce qui appartient à l'autel et ce qui est réservé au trône, ce problème n'est ici ni résolu, ni même abordé. L'évêque de Frisingue exprime les vœux d'un chrétien paci-

fique, il désire ardemment le maintien, l'accord, la prospérité des deux puissances, sans énoncer aucune opinion précise sur l'étendue et les limites de l'une et de l'autre. Les trente-deux chapitres de ce quatrième livre conduisent l'histoire de l'église et des empires depuis Constantin jusqu'à Clovis. C'est un espace d'environ deux siècles, savoir du IVe et du Ve de notre ère vulgaire; le livre commence à l'an 311, et finit à 490. Le quatrième chapitre offre un résumé de toute l'histoire depuis Adam jusqu'à Constantin, avec des réflexions moins neuves qu'édifiantes. On trouve, dans la suite du livre, l'histoire abrégée des quatre premiers conciles généraux, celle de saint Athanase, de saint Ambroise, de saint Augustin, du pape saint Léon, celle enfin des empereurs jusqu'à Augustule. La chûte de ce dernier amène, dans le trente-unième chapitre, de longues exclamations sur les vicissitudes de cette vie mortelle; l'auteur assure qu'il ne peut absolument se dispenser de cette tirade : *Exclamare contrà rerum mutabilium miserias, tempore et loco exigente, cogimur.* Le chapitre 32 traite de l'origine des Francs, et fait dériver le nom de la loi salique du nom de Salagastus qui la composa : *ab hoc Salagasto legem quæ ex nomine ejus Salica usque hodiè vocatur, inventam dicunt.* Voici quelques lignes qui concernent l'origine de notre langue, et qui ne sont pas fort instructives : *Romani etiàm qui in Galliis habitabant, ità ut nec reliquiæ ibi invenirentur, exterminati sunt : videtur mihi inde Francos, qui in Galliis morantur, à Romanis linguam eorum quâ usque hodiè utuntur, accommodasse; nam alii, qui circà Rhenum ac in Germaniâ remanserunt, teutonicâ linguâ utuntur.* Le trente-troisième et dernier chapitre n'est qu'une transition au livre suivant.

La science et la puissance vont d'orient en occident : nées dans l'Inde, elles ont traversé l'Égypte, la Grèce et l'Italie, pour arriver en France. Ce grand résultat historique est exposé dans le prologue du cinquième livre, où il s'agit d'ailleurs de la fin du monde, que l'auteur croyait fort prochaine. Les trente-six chapitres de ce livre contiennent l'histoire du VIe siècle, du VIIe, du VIIIe et presque de la moitié du IXe, savoir jusqu'en 841. Justinien et ses successeurs, jusqu'à Michel-le-Bègue, Clovis et ses descendans, les maires du palais, Pépin, Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, Grégoire-le-Grand et quarante autres papes, trois conciles œcuméniques, des hérésies, des schismes, des institutions

monastiques : c'est évidemment trop de matière pour quinze ou seize pages, dont plusieurs encore sont remplies de lieux communs sur l'éternelle mobilité des établissemens humains; mobilité qui tient à la nature même des choses et des hommes, et sans laquelle, après tout, il n'y aurait point d'histoire. Malgré la variété et la multitude des faits dont l'auteur paraît accablé, et qu'il démêle bien péniblement, il consacre l'un
c. 24. des plus longs chapitres de ce livre à saint Corbinien, ' évêque de Frisingue, au VIIIe siècle; et, sur ce propos, il décrit le territoire de cette ville : *Mons in pulcherrimo et amœnissimo loco positus, limpidissimarum aquarum ac præcipuè Isaræ rapidissimi fluvii cursu conspicuus, totam illius regionis faciem et ex australi plagâ latissimam campi planitiem tanquàm e speculâ longè lateque contemplans.* Nous citerons encore, pour faire connaître, autant qu'il est en nous, Othon de Frisingue, l'un des miracles qu'il attribue à saint Corbinien. Ce prélat ayant demandé la grace d'un voleur qu'on allait pendre, et ne l'ayant point obtenue des juges, fit le signe de la croix sur le patient. Trois jours après son supplice, le voleur vivait encore, quand saint Corbinien vint le réclamer au nom du roi Pépin, qui, dans cet intervalle, le lui avait accordé mort ou vif.

In se magna ruunt. Cet hémistiche est paraphrasé dans le prologue, d'ailleurs assez court, du sixième livre. Ravages des Normands, décadence de la dynastie carlovingienne, règnes des trois premiers rois capétiens, schisme de l'église grecque, catastrophes à la cour de Constantinople, entreprises de Bérenger en Italie, couronnement de Conrad comme empereur électif, pontificat d'Hildebrand ou Grégoire VII : tels sont les principaux événemens rassemblés dans ce livre, où l'on parcourt un espace d'environ deux cent quarante-cinq ans, depuis 841 jusqu'en 1086. Il existe deux leçons du chapitre 20; la seconde a été publiée par Pierre Pithou, d'après un manuscrit conforme aux autres manuscrits en presque tout le reste. Ces deux leçons diffèrent tellement en rédaction, qu'on ne retrouve presque jamais les mêmes phrases, les mêmes constructions en l'une et en l'autre; mais le fond est essentiellement le même : il s'agit des triomphes d'Othon-le-Grand sur les Hongrois et sur les Esclavons en 965 et durant les années suivantes. Le chapitre 30 nous présente une distribution géographique des Gaules : l'auteur y distingue la Gaule cisalpine et la transalpine. La

première, appelée aussi *Togata*, est comprise entre le Pô et les Alpes; la seconde, autrement nommée *Comata*, se divise en trois parties, la Gaule belgique, la Gaule lyonnaise, et la Gaule celtique, qui comprend l'Aquitaine. D'autres auteurs, ajoute Othon de Frisingue, font de l'Aquitaine une des trois parties principales, et nomment les deux autres Gaule lyonnaise et Gaule belgique, en comprenant sous cette dernière la celtique: ils distinguent en conséquence trois primats, celui de Trèves pour la Belgique, celui de Lyon pour la Gaule lyonnaise, et celui de Bourges pour l'Aquitaine. On peut enfin réduire ces trois parties à deux, savoir la Belgique et la lyonnaise, et ne compter ainsi, en-deçà et au-delà des Alpes, que trois Gaules, la cisalpine, la lyonnaise et la belgique. Le chapitre 31 fait mention de l'incendie de Parme en 1039, et d'un rhythme en forme de tragédie, *rhythmum in modum tragœdiæ*, composé sur ce désastre. Le mot de tragédie ne doit signifier ici que complainte, si l'on en juge par les deux vers qu'Othon de Frisingue a transcrits, et qui commençaient la pièce :

Qui habet vocem serenam,
Proferat hanc cantilenam.

Au chapitre 35, il est parlé d'une comète qui parut en 1066, et qui, dit l'auteur, ne resta point sans effet, *effectu non caruit*, puisqu'en cette même année Guillaume de Normandie conquit l'Angleterre. Le trente-sixième et dernier chapitre se termine par un court récit de la mort de Grégoire VII et par un éloge de ce pontife, déjà trop loué dans les chapitres précédens: *Forma gregis factus, quod verbo docuit, exemplo demonstravit, ac fortis per omnia athleta, murum se pro domo domini ponere non timuit... Ecclesia tanto pastore qui inter omnes sacerdotes et romanos pontifices præcipui zeli ac auctoritatis erat, orbata, dolorem non modicum habuit.*

Dans le prologue du septième livre, il s'agit de la bonté de Dieu et de la perverse ambition des prêtres, de ceux particulièrement qui s'efforcent de frapper les empires du glaive même qu'ils tiennent de la grace des empereurs : *Culpandi sacerdotes per omnia qui regnum suo gladio quem ipsi ex regum habent gratiâ ferire conantur;* à moins cependant, ajoute l'auteur, et cette restriction peut sembler étrange, à

moins qu'ils n'aient l'intention d'imiter David, qui se servit du glaive de Goliath pour l'égorger : *Nisi fortè David imitari cogitent, qui Philistæum... proprio gladio jugulavit.* Ce livre n'embrasse qu'environ soixante ans, puisqu'il commence en 1086 *(defuncto Salerni Gregorio VII)*, et qu'il finit en 1146. Cet intervalle renferme la première croisade et les préparatifs de la seconde, les deux premiers conciles de Latran, la fin du règne de l'empereur Henri IV, les règnes d'Henri V, de Lothaire et de Conrad III, ceux des Comnènes à C. P.; en France, ceux de Philippe Ier, de Louis VI, et en partie de Louis VII. ' Quoi qu'en dise Lenglet du Fresnoy, qui regarde ce livre et les précédens comme plus dignes d'attention que les autres, il nous semble qu'Othon a jeté bien peu d'intérêt sur des faits si voisins du temps où il écrivait, et de la plupart desquels il avait été presque témoin. Ses récits conservent le même caractère que dans ce qui précède, et sont interrompus par le même genre de réflexions. Toujours l'inconstance de l'infortune, l'instabilité des grandeurs, la mobilité du monde : *Varietas humanarum rerum, mundi volubilitas, mutabilium rerum series.* C'est par-là qu'il termine cette chronique au chapitre 34 de ce livre, en indiquant d'ailleurs l'année 1146 comme celle où il écrit. Mais il faut bien qu'il ait fait plus tard quelques corrections et additions à cet ouvrage, puisqu'il y parle (liv. V, c. 18) de la croisade de 1147, *quod et nuper dùm Hierosolymitana expeditio sub Conrado..... ageretur,..... experti fuimus;* et (liv. VIII. c. 31) du Traité de la Considération, adressé par saint Bernard au pape Eugène, *ad Eugenium venerabilis Bernardus librum de Consideratione sui, quatuor distinctionibus ordinatum conscripsit.* Le livre septième n'est d'ailleurs terminé que par un trente-cinquième chapitre, où l'auteur a rassemblé quelques notices sur les ordres religieux, et un catalogue chronologique des papes jusqu'à Adrien IV, et des rois jusqu'à Frédéric Barberousse, dont le règne ne commence qu'en 1152. Les éditeurs d'Othon, au XVIe siècle, ont prolongé ce catalogue jusqu'à Léon X et Charles-Quint. C'est aussi à une main étrangère qu'il faut attribuer un trente-sixième chapitre, où les commencemens du règne de Frédéric Barberousse sont brièvement retracés.

Méth. pour étudier l'hist. t. 10. p. 139 de l'édit. de 1772. 15 vol. in-12.

Mais Othon de Frisingue est l'auteur d'un traité de la fin du monde, qu'il a joint à sa chronique comme huitième et dernier livre. Le prologue roule sur la distinction des deux

cités, la cité sainte et la cité perverse. Celle-ci suscite à la première quatre espèces de persécutions, dont l'auteur parle dans le premier chapitre: persécution par les infidèles, par les hérétiques, par les hypocrites et par l'antechrist. Il est question, dans les chapitres suivans, et de l'antechrist et des signes qui annoncent le second avénement du Sauveur. Que le monde doive finir par le feu, les poètes payens eux-mêmes ne l'ont point ignoré :

Reminiscere tempus
Affore quo mare, quo Tellus immensaque regia cœli
Ardeat, et mundi moles immensa laboret [1].

Mais la résurrection des corps est un dogme que les livres saints ont pu seuls nous apprendre. Othon consacre plusieurs chapitres à l'explication de cet article de notre croyance. Il recherche quels seront les traits, l'âge et le sexe des ressuscités, si ceux qui vivront en ce dernier jour mourront pour ressusciter, conformément au texte de saint Paul *omnes quidem resurgemus,* ou si les saints qui vivront alors s'éléveront vivans dans les cieux, conformément à cet autre texte du même saint Paul: *Mortui resurgent primi, deindè nos qui vivimus, qui relinquimur, rapiemur cum illis in nubibus obviàm Christo in aera.* L'auteur demande aussi comment Dieu jugerait les vivans et les morts, s'il ne restait pas de vivans. Nous sommes forcés d'écarter beaucoup d'autres questions non moins difficiles, que l'auteur traite avec la même sagacité. Il incline vers l'opinion de ceux qui adoucissent les peines réservées aux enfants morts sans baptême. Il estime que le feu de l'enfer brûle sans éclairer, et l'oppose au buisson ardent qui luisait sans combustion. A l'égard des neuf chœurs angéliques, leur hiérarchie surpasse l'intelligence humaine, ainsi que l'auteur le déclare au commencement du long et savant chapitre qu'il a écrit sur ce sujet. Sa théologie n'est pas moins transcendante dans le reste de l'ouvrage; il y traite des proportions qui règnent entre les

1 Othon de Frisingue altère le texte d'Ovide, qui se lit ainsi :

Esse quoque in fatis reminiscitur affore tempus
Quo mare, quo tellus, correptaque regia cœli
Ardeat, et mundi moles operosa laboret.
Metamorph. lib. I, v. 13-15.

ordres de bienheureux, du rapport qui existe entre le nombre des élus et le nombre des anges, de la béatitude des saints, de la manière dont ils voyent Dieu, et de la fin dernière des deux cités. Ce huitième livre a trente-sept chapitres, et le dernier est suivi d'un épilogue qui ne se trouve point dans tous les manuscrits, et qui probablement n'est point de l'auteur; car il y parlerait de lui-même et de son ouvrage avec une présomption trop peu chrétienne, et dont ses autres écrits n'offrent aucun exemple. La dernière phrase du chapitre 37 est au contraire fort modeste, et tout annonce qu'elle termine en effet l'ouvrage : *Tuum verò erit minùs dicta supplere, malè dicta corrigere, superflua resecare, meque in hoc salo mundi peccatis oneratum laborantem, orationum tuarum remediis sublevare.*

Le Traité de la fin du monde n'ayant point avec les sept livres précédens une connexion très-nécessaire, on pourrait donner plutôt le nom de huitième livre de cette chronique à celui qu'Othon de Saint-Blaise y a joint. C'est en effet une continuation de l'histoire universelle, depuis 1146 jusqu'en 1210. Mais nous n'avons rien à dire ici d'un travail fait au XIII[e] siècle par un écrivain qui paraît n'appartenir d'aucune manière à la France.

Le second ouvrage d'Othon de Frisingue consiste en deux livres intitulés *de Gestis Friderici primi Cæsaris Augusti.* Une lettre de Frédéric à Othon se lit en tête du premier livre : Othon y est remercié de la Chronique dont nous venons de parler, et invité à s'occuper d'une histoire particulière de Frédéric. La lettre est accompagnée d'un mémoire où sont indiqués sommairement les faits les plus remarquables des cinq premières années du règne de cet empereur. Ce ne sont là, dit Frédéric, que des ombres, en comparaison des grands traits que l'on admire dans la vie des anciens héros : mais votre génie sait ennoblir les plus minces détails, et peu de matière vous suffit pour un grand ouvrage.

Othon, dans le prologue de son premier livre, ne s'adresse à Frédéric Barberousse qu'après s'être occupé fort long-temps d'un écrit qui avait circulé dans l'Europe, et qui, sous des formes apocalyptiques, promettait à Louis VII de brillans succès en Orient, des triomphes pareils à ceux de Cyrus et d'Hercule. Plusieurs lignes de cette prophétie sont ici transcrites par Othon : *Cùm perveneris ad costam tetragoni sedentis æterni et ad costam tetragonorum stantium æternorum,*

et ad multiplicationem beati numeri per actuale primum cubum... tuum L. vertetur in C. etc. ' Si ce langage paraît étrange, on n'est guère moins étonné de celui que parle Othon lui-même, lorsqu'il s'engage en des distinctions scholastiques, pour justifier la qualification de *spiritus peregrini dei,* qu'il donne à la manie des croisades : *Sicut enim,* dit-il, *juxtà quorumdam in logicâ notorum positionem, cùm non formarum, sed subsistentium proprium sit prædicari seu declarari, genera tamen et species prædicamento transsumpto ad causam prædicari dicuntur... sic et causam dicti considerantes spiritum peregrini dei dicimus, qui ut tot et tanti propter Deum peregrinandi habitum assumerent causa fuit.* C'est à la suite de cette discussion qu'Othon félicite Frédéric de ce que, seul entre les princes romains, il n'a point encore éprouvé l'inconstance de la fortune [1]. L'auteur finit par annoncer que, pour jeter plus de lumière sur l'histoire de Frédéric, il va reprendre de plus haut le fil des événemens.

Apparemment Louis en Cyrus.

En effet, le premier livre, quoiqu'il ait soixante-trois chapitres, ne contient que des faits antérieurs au règne de Frédéric Barberousse : il offre l'histoire des prédécesseurs de ce prince, depuis 1076 jusqu'à 1152. C'est, pour ainsi dire, une seconde rédaction du septième livre de la chronique, rédaction meilleure, à beaucoup d'égards, que la première. Jusqu'au chapitre X, il s'agit de l'empereur Henri IV et de ses démêlés avec Grégoire VII. Mais le plus remarquable de ces chapitres est le cinquième, où, à propos d'une révolte des Saxons en 1087, l'auteur discute fort au long le sens des mots *genuinum* et *nativum. Genuinum* est nécessairement simple, et *nativum* composé. *Genuinum* est en quelque sorte engendrant et non engendré, *nativum* au contraire est né, il est comme engendré et descendant *à genuino.* La génération, dans le sens le plus étendu, est le passage du non-être à l'être; et, dans tout *nativum,* le négatif a précédé le positif. Suivent des considérations sur la divinité, sur la trinité, sur ses formes générales, différentielles, accidentelles; sur la concrétion qui, dans les choses naturelles, résulte non seulement de la réunion de la forme et de la substance, mais sur-tout de la multitude des accidens qui accompagnent

1 Inter omnes enim Romanorum principes, tibi pœnè soli hoc reservatum est privilegium, ut quamvis à primâ adolescentiâ bellicis desudasse cognoscaris officiis, obscœnum tibi nondùm vultum fortuna verterit.

l'être substantiel, et qui sont ou simples comme la blancheur, ou complexes comme l'humanité. Tout corps est composé de corps et divisible à l'infini, tandis que l'esprit est simple et sans aggrégation de particules. Ce chapitre qui équivaut en étendue à huit ou dix des autres, est l'un de ceux que nous croyons indiqués par quelques auteurs, sous le titre d'Opuscules philosophiques d'Othon de Frisingue. Peut-être les avait-il composés avant cette histoire, et a-t-il jugé à-propos de les y coudre, pour les rendre moins fugitifs. Le chapitre 5 n'est lié au suivant que par la transition banale : *sed ad propositum redeamus*, et après cette longue leçon d'ontologie, le chapitre 6 commence brusquement par *Igitur Saxonibus*.

L'histoire d'Henri V se termine au chapitre 15, et celle de Lothaire au 21[e]. Le règne de Conrad III occupe le reste du livre. Othon y a consigné des lettres de Conrad à l'empereur grec Jean Comnène et de Jean Comnène à Conrad ; une lettre du sénat et du peuple de Rome à ce même Conrad écrite à l'instigation d'Arnauld de Bresse contre le pape Innocent II ; une lettre d'Eugène III à Louis VII, et aux autres princes européens pour les exciter à la croisade ; une lettre de saint Bernard au clergé de France, sur le même sujet; une lettre contre Abailard, adressée au pape Innocent II par l'archevêque de Reims et ses suffragans, avec la réponse du pontife romain ; une lettre enfin d'Eugène III à Conrad, pour le consoler des revers essuyés en Orient.

Le chapitre 31 offre une description de la Hongrie, contrée délicieuse que l'auteur compare à l'Égypte et même au paradis. *Latùs planicie campi latissima, decursu fluminum et omnium conspicua, nemoribus diversarum ferarum generibus plenis conferta, tàm innatâ amœnitate quàm agrorum fertilitate locuples esse cognoscitur, ut tanquàm paradisus Dei vel Ægyptus spectabilis esse videatur.* Il s'en faut bien qu'Othon fasse autant d'éloges des Hongrois : il se plaint qu'un si beau pays soit abandonné à de farouches habitans, qu'à leurs yeux caves, à leur courte stature, à leur face hideuse, à leur langage barbare, à leurs mœurs féroces, on ne prendrait que pour des monstres. *Sunt autem prædicti Hungari facie tetri, profundis oculis, staturâ humiles, moribus et linguâ barbari et feroces, ut jure fortuna culpanda, vel potiùs divina patientia sit admi-*

randa, quæ, ne dicam hominibus, sed talibus hominum monstris tàm delectabilem exposuit terram.

L'historien décrit, dans le quarante-cinquième chapitre, le désastre que les croisés essuyèrent en 1147, dans l'Hellespont. Mais au lieu des détails historiques qu'on a le droit d'attendre d'un témoin oculaire, il ne compose qu'une amplification d'école, applicable à tout autre événement du même genre. *Videres alios natantes, alios equis adhærentes, alios per funes miserabiliter trahi, nonnullos natandi indoctos*, etc. La seule circonstance un peu précise qu'il retrace, c'est qu'au sein de ce désordre, plusieurs d'entre eux assistèrent à une messe, et chantèrent dans l'amertume de leur cœur, *gaudeamus. Cum multâ amaritudine cordis nostrorum luctum et gemitum audientes*, gaudeamus *cecinimus.*

Au chapitre 60, Othon s'efforce d'excuser la croisade par des distinctions scholastiques sur le bien et sur le mal, soit absolu soit relatif. Il explique par une multitude d'exemples comment ce qui est bon à une espèce, est un mal pour une autre. Il remonte à des règles de logique, dont l'une est conçue en ces termes : *Methodus à genere ad destruendum, à specie valet ad construendum.* Ce chapitre peut passer encore pour un opuscule philosophique, bien plutôt assurément que pour une apologie des croisades.

Il est souvent question de saint Bernard dans ce livre, mais toujours en termes honorables ou respectueux. Othon se borne à mettre quelques restrictions aux éloges qu'il donne au zèle ardent du saint abbé. [1] Il pense que sa piété fervente, et la douceur même de son caractère, le disposaient en quelque sorte *(quodammodo)* à la crédulité, et qu'habhorrant la confiance des docteurs en leurs propres lumières, il prêtait facilement l'oreille aux rapports qu'on lui faisait contre leur doctrine. En parlant d'Abailard et de la Bretagne sa patrie, l'historien dit que cette province produit des clercs recommandables par la finesse de leur esprit et par leur goût pour les beaux arts, mais beaucoup moins propres aux autres genres d'occupations. *Terra clericorum acuta ingenia et artibus applicata habentium, sed ad alia negotia penè stolidorum ferax.* Si d'ailleurs Othon loue dans Abailard le génie et le savoir, il lui reproche sa présomption, son obstination, et son dédain pour les opinions des autres docteurs : *Tàm arrogans suoque tantùm ingenio confidens, ut vix ad audiendos magistros ab altitudine mentis*

[1] c. 47.

suæ descenderet. L'évêque de Frisingue est aussi fort éloigné d'adopter les erreurs de Gilbert de la Porée : mais il craint qu'on ne les ait imputées avec quelque précipitation à cet évêque de Poitiers; il regrette qu'on ait refusé d'entendre ou d'apprécier les explications que Gilbert donnait de sa doctrine. Ici, le dialecticien Othon ne laisse point échapper l'occasion de placer un assez long chapitre sur la nature divine, ' sur la nature
c. 53. humaine, sur les trois personnes de la Trinité, sur les distinctions à faire entre πρόσωπον et ὑπόστασιν, entre οὐσίαν et οὐσίωσιν : il s'élève même à des vues tout-à-fait générales sur la personalité, la subsistance, l'essence, la nature abstractivement considérées; en sorte que ce chapitre encore a fort bien pu passer pour un essai théologico-philosophique.

De Gest. Frid. l. 2. c. 11. ' Radevic raconte qu'Othon de Frisingue, peu de jours avant sa mort, après avoir fait son testament et reçu l'extrême onction, se fit apporter le livre qui vient de nous occuper, le remit à des hommes lettrés et religieux, et les chargea de corriger ce qu'ils y trouveraient de favorable aux erreurs de Gilbert. Soit que cette dernière volonté de l'évêque de Frisingue ait été exécutée et que son livre ne nous soit parvenu qu'avec ces rectifications, soit que les expressions modérées, les opinions impartiales qu'il nous offre, aient en effet scandalisé, de son temps, d'inexorables ennemis d'Abailard et de Gilbert, d'enthousiastes admirateurs des éminentes vertus de saint Bernard, il est certain que ces chapitres d'Othon lui attirèrent beaucoup de reproches. Gerohus, prieur de Reichersberg,
Anecd. t. 4. part. 1. p. 565 et seq. lui avait écrit, ' sur ce sujet, une lettre fort rigoureuse que dom Pez a publiée.

Nous venons de voir que le premier livre de l'histoire de Frédéric Barberousse est réellement étranger à la vie de ce prince : mais le second livre contient en effet l'histoire des premières années de son règne, depuis 1152 jusqu'en 1156. Un très-court prologue, adressé à Frédéric, est suivi de trente-deux chapitres. L'auteur a inséré au chapitre 8 une lettre du pape Eugène III à des évêques d'Allemagne sur une affaire particulière, et au chapitre 30 une lettre adressée par l'empereur Frédéric à Othon de Frisingue lui-même, pour lui annoncer une expédition contre les Milanais. Ce second livre, bien moins étendu que le premier, l'est peut-être encore trop pour sa matière. Mais on doit savoir gré à l'auteur d'avoir évité le langage de l'adulation, en écrivant l'histoire d'un prince vivant et victorieux, auquel il tenait

par les liens du sang. On ne remarque d'exagération ou de fadeur que dans la phrase qui termine le dernier chapitre. Othon y dit à Frédéric qu'un historien perdrait haleine s'il avait la témérité de raconter tout d'un trait les prodiges opérés par les vertus de sa majesté [1]. Ce compliment n'est au surplus qu'une transition pour renvoyer à un troisième livre la suite des événemens.

Ce troisième livre, Othon n'a point eu le temps de l'écrire : il ne paraît pas même qu'il l'ait entrepris. Un de ses disciples, Radevic, chanoine de Frisingue, s'est chargé de ce travail, et a continué l'histoire du règne de Frédéric Barberousse, depuis 1156 jusqu'en 1160 seulement. Cette suite est divisée en deux livres; et le onzième chapitre du second contient un éloge historique d'Othon de Frisingue. C'est de ce chapitre que nous avons extrait presque ce que nous avons dit de la vie de ce prélat. Au quinzième siècle, Æneas Sylvius, depuis Pie II, dans une harangue peu instructive, a célébré l'évêque de Frisingue, en l'appelant Othon de Frise, et en le faisant neveu de Frédéric Barberousse. Trithême qui relève la première de ces méprises, reproduit la seconde, et désigne d'ailleurs l'année 1260 comme l'époque des travaux littéraires d'Othon.

Thrith. de Viris ill. Germ. int. ejus p. hist. part. 1. p. 139 140 | De Scr. Eccl. ad ann. 1260. ib. p. 296.

Le seul auteur chez qui l'on ait à puiser avec confiance quelques détails sur la vie d'Othon de Frisingue, Radevic indique textuellement l'année 1159 comme celle de la mort de ce prélat. Mais nous croyons que cette date a été mal copiée et qu'il faut lire 1158; car Radevic ajoute, *troisième année de l'empire de Frédéric*, c'est-à-dire depuis le couronnement de ce prince. Or, Frédéric fut couronné à Rome le 18 juin 1155, plus de quatre ans avant une mort qui ne serait arrivée que le 22 septembre 1159. Nous pourrions ajouter que plusieurs des faits racontés par Radevic à la suite de la mort d'Othon sont de l'année 1158. Nous préférons donc cette dernière date, que Duchesne, Le Mire, Freher, Fabricius, Fleuri, Muratori et plusieurs autres ont adoptée.

Ducange, Ind. auct | Mir. Chron. ad ann. 1158 | Fabr. Bibl. med. et inf. lat. art. Otho Fris. etc. | Pagi crit. ad ann. 1159.

Jean Cuspinien fut, en 1515, le premier éditeur d'Othon de Frisingue : il publia, en un volume in-folio, imprimé à

1 Tanta sunt quæ de tuis virtutibus dici possent, ut si simul sine interpellatione insipienter effundantur, scribentis præfocare possint animum.

Strasbourg, les huit livres de la chronique et les deux livres *de Gestis Friderici Ænobarbi.* Cette première édition est dédiée à l'empereur Maximilien. La seconde, due aux soins de Pierre Pithou, parut à Basle, dans le même format, en 1569. Les suivantes, toujours in-folio, sont de 1585 à Francfort, de 1596 à Basle. On retrouve d'ailleurs les deux ouvrages d'Othon dans la collection d'historiens d'Allemagne, publiée par Wurstisen ou Urstisius, en 1584, à Basle, et réimprimée à Francfort en 1610. Ces deux mêmes ouvrages remplissent aussi les cent soixante-deux premières pages du tome VIII de la Bibliothèque des Pères de Cîteaux, publiée par dom Bertrand Tissier; et les deux livres sur Frédéric Barberousse ont été insérés, en 1725, par Muratori, dans le tome VI de son recueil des historiens d'Italie. Enfin des morceaux extraits du premier de ces deux livres, et du sixième de la chronique, ont été rassemblés en un volume in-4°, publié à Hanovre, en 1561, sous le titre de *Fragmentum de Hildebrando papâ.*

Les ouvrages d'Othon de Frisingue font juger avantageusement de la douceur et de la loyauté de son caractère. Ils annoncent un esprit distingué, et des talens que l'étude n'a exercés qu'en les égarant quelquefois. Les citations répandues dans sa chronique, prouvent qu'il avait appris le grec, connaissance alors peu commune. Il n'avait pu lire qu'en cette langue certains écrits ecclésiastiques, et spécialement une vie de saint Basile, qu'il cite au chapitre 10 du livre IV, et qui, selon toute apparence, n'a été traduite qu'après le douzième siècle. Les grands poëtes latins, et parmi les prosateurs, Cicéron et Justin, lui sont familiers : non-seulement il les cite au besoin et sans besoin, mais il emprunte leurs expressions et imite leurs tours de phrase. Par exemple, la finale *esse videatur* est fréquente dans l'un et l'autre de ses ouvrages. Les expressions barbares se font remarquer chez lui par leur rareté : tel est le mot *guerram* au chapitre 21 du septième livre de la chronique. Il ne recherche point les consonnances; mais son style a d'ailleurs peu d'harmonie, encore moins de couleur; et la précision qui le distingue souvent n'est jamais énergique. Othon s'interdit même cette précision, toutes les fois qu'il se croit obligé d'interrompre, par des amplifications de rhéteur, le cours naturel de son ouvrage. C'est comme une tâche qu'il s'impose deux ou trois fois en chaque livre; et ce travers

étranger, ce semble, au caractère de son esprit, ne doit être imputé qu'à son éducation littéraire. Il redevient précis dans des digressions d'un autre genre, et qui d'ailleurs ne sont pas moins déplacées : savoir dans celles où, se livrant à un penchant plus réel et plus intime, il entreprend des recherches qu'il croit être philosophiques. Hors de la place qu'elles occupent ou qu'elles usurpent, ces discussions ne seraient pas toujours méprisables. Comme historien, Othon a obtenu des éloges [1], pour les détails géographiques semés dans ses deux ouvrages, et sur-tout pour l'inviolable sincérité de ses écrits. A partir de la fondation de Rome, sa chronologie n'offre en général d'autres inexactitudes que celles dont il n'avait, au douzième siècle, aucun moyen de la préserver. On excuserait plus difficilement quelques traits de crédulité que nous avons rapportés dans le cours de cet article, et qui montrent combien la critique, combien la raison avait encore de progrès à faire.

Radevic a composé deux épitaphes d'Othon de Frisingue; la première, en quarante-quatre lignes rimées, est sur-tout longue par son insignifiance. Voici la seconde, qui du moins n'a que dix vers.

Quidquid in orbe beat præclaros et meliores,
Præsulis Ottonis mirè cumulavit honores.
Si proavi vel avi probitas, sacer ordo, potestas,
Deberent mortis furias cohibere molestas,
Non moriturus erat, præclarè præditus illis.
Heu! talem communibus accessisse favillis!
Quàm facunda viri vox, qualis philosophia,
Hortatu regum docet edita chronographia,
Luxit eum patria propriâ comitata ruinâ,
Propitietur ei Deus et pia Virgo Maria.

Incendie de la ville de Frisingue, peu après la mort d'Othon.

Othon de Frisingue fut enterré près du grand autel de l'église de Morimond : son tombeau, dit Martène, est fort modeste. D.

Voy. litt. t. 1. p. 141.

1 « Othon et Radevic sont regardés avec justice comme les meilleurs et les plus judicieux historiens de leur temps. » Journal des savans, décembre 1732, p. 749, 750, où l'on ajoute qu'Othon était *neveu* de Frédéric Barberousse, etc.

MILON Ier,

Évêque de Térouanne,

ET SON NEVEU MILON II.

Gall. chr. nov. t. 10. p. 1546-1549.

Deux évêques de Térouanne, dont l'un a succédé immédiatement à l'autre, ont porté le nom de Milon. Le second était neveu de l'autre. Milon Ier avait été abbé de Saint-Josse-aux-Bois, de l'ordre des Prémontrés; et, selon Robert du Mont, il était chanoine régulier de l'église de Térouanne, lorsqu'il en fut élu évêque en 1131. Il a siégé, en 1148, au concile tenu à Reims contte Gilbert de la Porée, Arnoult, l'un des prédicateuss de la croisade de 1147, et Pierre-le-Vénérable, ont adressé à Milon Ier des lettres qui l'honorent. On estimait, dans l'église, sa piété, sa science, et sur-tout sa modestie. L'humilité de Milon était, pour ainsi dire, passée en proverbe, et l'on disait : *in Bernardo charitas, in Norberto fides, in Milone humilitas.* Guillaume de Nangis le compte au nombre des plus illustres prélats Français de l'année 1140. Il mourut en odeur de sainteté, le 16 juillet 1158 selon la chronique de Saint-Bertin, 1159 selon Robert du Mont, Meyer et le Paige. On a de lui plusieurs chartes en faveur de certains monastères de son diocèse. Il est fort douteux qu'il soit le Milon auteur d'une légende de saint Gorgone, publiée par les Bollandistes. Ce fut aussi un autre Milon, qui de moine de Saint-Aubin d'Angers devint cardinal, et fit en l'honneur de Paschal II quelques mauvais vers publiés par dom Martène dans son voyage littéraire : mais c'est à l'évêque de Térouanne qu'on doit attribuer des sermons dont l'un est cité par Pierre-le-Chantre dans un ouvrage intitulé : *Verbum abbreviatum.* Ce sermon traite du luxe des femmes, et en voici quelques paroles :

Villet. Vie de S. Bern. p. 482. 487 | Frison, Gall. Purpur. p. 116.

Mart. Ampl. Coll. t. 1. p. 600 | Spic. t. 6. p. 625 | Pet. Ven. ep. l. 4. ep. 8.

Chron. Clarav. ad ann. 1155 apud Chifil. de ill. gen. Bern. p. 81. 82 | Frison, Gall. Purpur. p. 116.

Spic. t. 11. p. 422.

Mart. Anecd. t. 3. p. 650 | Rob. de Mont. ad an. 1159 | Mey. ad an. 1120. 1131. 1159 | Le Paige, Biblioth. Praem. p. 459 461. | Spic. t. 9. p. 426-429 | Gall. chr. nov. t. 10. app. p. 399-404.

Non decet matronas christianas vestes habere subtalares et post se trahentes, quibus verrant sordes pavimenti viarum. Scitote, dominæ, quod si hujus modi vestis vobis esset necessaria natura vobis in remedium ejus aliquid dedisset quo terram tergere possitis. (C. 83, p. 222.)

Quoique nous n'ayons aucune preuve positive que ce

sermon soit de Milon I[er] et non de Milon II, ′ nous sommes portés à croire que Pierre-le-Chantre aura cité l'oncle plutôt que le neveu, qui n'avait pas, à beaucoup près, autant de réputation et d'autorité. ′ Nous possédons toutefois une lettre de trois pages adressées par Milon II au pape Alexandre III en faveur de saint Thomas Becket: elle exprime un dévouement sans bornes aux intérêts de l'archevêque de Cantorbéry qui, en 1165, fut accompagné jusqu'à Soissons par Milon II. ′ Celui-ci avait été religieux prémontré, au monastère de Notre-Dame-du-Bois ou Russiauville; et Robert du Mont dit qu'il fut chanoine et archidiacre de Térouanne, avant de succéder à son oncle sur le siége épiscopal de cette ancienne ville. ′ Son élection donna lieu à une réclamation des Boulonnais, qui voulant avoir, comme autrefois, un évêque particulier pour leur ville et son territoire, demandaient que Milon II ne fût sacré qu'en qualité d'évêque de Térouanne. ′ Cette prétention fut mal accueillie par le pape Alexandre III, qui, au mois de janvier 1160, cassa l'élection qu'on avait faite d'un évêque de Boulogne, et déclara que cette ville resterait comprise dans le diocèse de Milon II. ′ La mort de cet évêque est placée en 1167 dans la chonique de Saint-Bertin; il est plus probable qu'il ne mourut que le 14 septembre 1169; [a] deux lettres de Jean de Sarisbéri lui sont adressées, elles concernent Becket. D.

Voy. litt. t. 2. p. 244. 245.

Int. ep. Thomæ Cantuar. l. 3. ep. 16. p. 505-507.

Rob. de M. ad ann. 1160. int. Germ. hist. edit. à Pistor. p. 640.

Gall. chr. nov. t. 10. p. 1528. et in App. p. 405 | Ep. Alex. III ad Sams. Rem. dans le Rec. des Hist. de Fr. t. 15. p. 748.

Mart. Anecd. t. 3. p. 650-657.

Mir. Ann. eccl. Belg. t. 1 | Chron. Præm. ad ann. 1159. 1160 | Georg. Galop. in Petr. Cant. p. 491.

[a] Int. ep. Thomæ Cant. l. 2. ep. 102. 195.

ADRIEN IV.

Puisque Paschal II, né en Toscane, et mort à Rome après un pontificat de dix-neuf ans, occupe une place dans cette histoire littéraire de France, ′ pour avoir résidé quelques années à Cluni, nous ne pouvons omettre Adrien IV, qui, bien jeune encore, quitta l'Angleterre sa patrie, et vint passer la plus grande partie de sa vie en France.

Le nommé Breakspeare, (Brise-lance) prêtre, ou plus vraisemblablement simple clerc d'un village voisin de l'abbaye de Saint-Alban, eut un fils qui fut appelé Nicolas. [a] Le père se fit moine de cette abbaye; le fils, trop pauvre pour fréquenter long-temps les écoles, vint se présenter à l'abbé de Saint-

t. 10. p. 216-251.

[a] Guill. Neub. rer. Angl. l. 2. c. 6. 9 | Matth. Paris. Vit. abb. S. Albani, p. 66 | Guill. Tyr. l. 18. c. 2 | Centur. Magd. cent. 12. c. 10. p. 1409 | J. Pits. de Angl. scr. p. 218 | Ciac. de Vit. Pont. Rom. Hadrian. 4. p. 553 et seq. | Cave 2. 230.

Alban, et lui demanda l'habit religieux. Nicolas était bien fait de sa personne, mais peu appliqué à l'étude, *in arte clericali satis supinus*, dit Mathieu Paris. L'abbé l'examina, et, ne le trouvant point assez instruit, exigea un délai que le jeune homme prit pour un refus. Nicolas vint chercher fortune en France, d'abord à Paris, puis en Languedoc, puis dans l'église d'Arles, enfin à Saint-Ruf, où il devint chanoine, ensuite prieur, et vers 1137, abbé. Saint-Ruf était une abbaye de chanoines réguliers, située alors près d'Avignon, et transplantée depuis à Valence en Dauphiné. L'abbé Nicolas eut le malheur de déplaire à sa communauté, qui, pour se débarrasser de lui, le dénonça au pape Eugène III. ' Le souverain pontife écouta les accusations, qui étaient assez graves, et fut si édifié de la modération des réponses de l'accusé, qu'il le maintint à la tête de l'abbaye. ' Cependant une rébellion nouvelle éclata bientôt à Saint-Ruf, et le pape, fatigué cette fois des plaintes que les chanoines réguliers lui portèrent encore, leur déclara qu'ils n'étaient pas dignes de posséder un tel abbé, et qu'il le gardait pour l'employer au service de l'église romaine. ' Il le fit en effet évêque d'Albano, l'envoya, avec le titre de légat, dans le nord de l'Europe pour y prêcher l'évangile, et y établir des églises. Quand Nicolas revint de cette mission, Eugène III ne vivait plus, il était remplacé par Anastase IV, qui mourut lui-même au commencement de décembre de la même année, et eut pour successeur l'évêque d'Albano. Nicolas, devenu pape, prit le nom d'Adrien IV.

Vaiss. Hist. de Lang. t. 2. p. 476.

Gariel. episc. Maguel. p. 104 | Baron. ann. 1154 | Pagi, crit. ad ann. 1137. n. 23.

Magn. Hist. Goth. l. 18. 19.

Le zèle pontifical d'Adrien IV éclata d'abord contre Arnauld de Bresse, ' qui, soutenu par les plus puissans citoyens de Rome, déclamait contre les richesses du clergé. Le pape fit cesser l'office divin dans toutes les églises de Rome, et ne leva cet interdit que lorsque les sénateurs lui eurent promis et juré sur les saints évangiles d'expulser son ennemi. Peu de mois après, Adrien IV se fit livrer par Frédéric Barberousse l'hérétique Arnauld de Bresse, qui fut renvoyé dans cette même ville de Rome d'où l'on venait de le bannir. Il y fut condamné par le clergé à être brûlé vif; il subit cet arrêt en 1155, et ses cendres furent jetées dans le Tibre, de peur, dit Fleuri, ' que le peuple n'honorât ses reliques comme celles d'un martyr.

Baron. ann. 1155.

Hist. eccl. l. 70. n. 4.

' Le roi d'Angleterre, Henri II, se félicita de voir un Anglais à la tête de l'église. Après avoir, dans une première lettre,

Petr. Bles. op. p. 252. 253.

complimenté ce pape sur son élection, il fit auprès de lui une démarche plus importante. Il lui demanda la permission de s'emparer de l'Irlande, pour y rétablir le christianisme dans sa pureté. Adrien y consentit, ajoutant que, sans aucun doute, toutes les îles où l'on avait jadis prêché la foi chrétienne appartenaient de droit au Saint Siége, ainsi qu'Henri II le reconnaissait lui-même. Le pape veut donc bien disposer de l'Irlande en faveur du roi d'Angleterre, mais à condition que celui-ci fera payer, au profit de l'église romaine, une rente annuelle d'un denier par chaque maison hibernoise. ' C'est l'objet de la première des lettres d'Adrien IV recueillies par le père Labbe. Pagi la croit de 1155, quoique Henri II n'ait envahi l'Irlande qu'en 1171. ' Fleuri suppose que Jean de Sarisbéry était l'un des ambassadeurs que le roi d'Angleterre avait envoyés au pape pour lui porter cette demande : ' mais Mathieu Paris nomme ces députés, savoir, Robert, abbé de Saint-Alban, les évêques du Mans, de Lisieux, d'Évreux, et il ne désigne point de Jean de Sarisbéry. Toutefois celui-ci a pu être chargé d'appuyer la supplique royale auprès d'Adrien, dont il était fort aimé. Quelques auteurs même ont dit qu'ils étaient frères; c'est une erreur qui n'est fondée que sur la mauvaise ponctuation que voici ' *Quum enim matrem haberet et fratrem uterinum* ME, *quàm illos arctiori diligebat affectu*. La virgule doit être placée après le mot *uterinum*, et en détacher le monosyllabe *me;* en sorte que Jean de Sarisbéry dise seulement d'Adrien : « Quoiqu'il « eût une mère et un frère utérin, il m'était plus étroite- « ment attaché qu'à eux-mêmes. » L'intimité de ces deux personnages n'est point douteuse; ils passèrent ensemble trois mois à Bénévent : ce fut là qu'Adrien versa dans le sein de son ami ses inquiétudes pontificales, et lui demanda ce qu'on disait de l'église romaine. ' Jean répondit qu'elle passait pour la marâtre des autres églises plutôt que pour leur mère, que le pape lui-même était fort à charge au monde, et que tant de concussions, tant d'avarice et d'orgueil révoltaient la chrétienté. « Est-ce là, dit le pape, ce que vous « en pensez vous-même? « J'y suis fort embarrassé, répli- « qua Jean, mais depuis que le cardinal Guy Clément parle « sur ce point comme le public, je ne saurais être d'un autre « avis. Vous êtes, très-saint père, hors du droit chemin. Si « vous êtes père, pourquoi exiger de vos enfans tant de tri- « buts? Et ce que vous avez reçu gratuitement, pourquoi ne

Conc. t. 10. p. 1143 | Crit. ann. 1159 | Guill. Neub. b. l. 2. c. 26.

Fleuri, Hist. eccl. l. 70. n. 16.

M. Par. Hist. Angl. ann. 1155.

J. de Sarisb. Metalog. l. 4. c. 42.

J. de Sarisb. Policrat. l. 6. c. 24 | l. 8. c. 22.

Hist. eccl. l. 70. n. 15.

« pas le donner de même? » ′ Le pape, dit Fleuri, se prit à rire; et pour disculper l'église romaine, allégua la fable des Membres et de l'Estomac. Mais pour que l'application fût juste, ajoute le même historien, il eût fallu que l'église romaine eût répandu sur les autres églises des bienfaits pareils à ceux qu'elle en recevait.

Baron. ann. 1151 | Pagi, Crit. ann. 1154. n. 4.

′ En ce temps-là, régnait en Sicile Guillaume, surnommé le Mauvais, qui, choqué de ne recevoir du pape que le titre de seigneur, au lieu de celui de roi, porta la guerre dans les domaines de l'Église. Adrien, après l'avoir excommunié, souleva contre lui des seigneurs vassaux de ce prince, leur promettant de soutenir leurs droits avec une constance à toute épreuve, et de les faire rentrer dans les héritages dont on les avait dépouillés. Cependant le pape, enfermé dans Bénévent, se vit forcé de capituler, et de sacrifier les Siciliens qui s'étaient armés pour le défendre. ′ Guillaume de Tyr l'en a blâmé, mais selon Baronius, ′ nous ne devons que l'en plaindre: car il manquait des moyens de rester fidèle à ses engagemens, et il était si peu libre, ′ qu'il fut contraint de reconnaître, par un acte authentique, qu'il jouissait d'une liberté parfaite. Quoi qu'il en soit, Guillaume-le-Mauvais et le pape Adrien se réconcilièrent, et il n'y eut de mécontens que les seigneurs, qui, sur la parole du saint père, avaient espéré de n'être jamais abandonnés.

l. 18. c. 2 et seq. — Ann. 1156. — Labbe, Conc. t. 10. p. 1151.

l. 18. c. 7.

′ Guillaume de Tyr rapporte aussi qu'en 1155, et durant le siége de Bénévent, Foucher, patriarche de Jérusalem, entreprit, à près de cent ans, le voyage d'Italie, et vint accompagné de plusieurs prélats de la Palestine, se plaindre au pape de la conduite des hospitaliers de Saint Jean; mais que le pape, protecteur déclaré de cet ordre, et gagné par de riches présens, évita long-temps de donner audience au patriarche centénaire, et ne consentit enfin à l'écouter que pour repousser ses prières. ′ Ce récit de Guillaume de Tyr est rejeté par le père Pagi, qui soutient qu'Adrien n'aimait point les présens, et qu'il était d'une probité tout-à-fait incorruptible.

Crit. ann. 1155. n. 9.

Mais ce qui remplit principalement l'histoire du pontificat d'Adrien IV, c'est un démêlé avec Frédéric Barberousse. ′ Dès 1155, quand Frédéric vint recevoir à Rome la couronne impériale, on avait aperçu les premiers germes de cette mésintelligence. Frédéric, après avoir refusé de tenir l'étrier au pape, s'en était acquitté de fort mauvaise grace. Il avait

Otto Fris. de Gest. Frid. l. 2. c. 14. 15. 20 | Radev. de Gest. Frid. l. 1. 2.

remarqué, dans le palais de Latran, un tableau où l'empereur Lothaire était représenté à genoux devant le souverain pontife, avec l'inscription si connue :

> Rex venit ante fores, jurans priùs urbis honores :
> Post homo fit papæ, sumit quo dante coronam.

C'est-à-dire : « Le roi se présente à la porte, et après avoir « reconnu solennellement les droits de la ville, il devient le « vassal du pape, des mains duquel il reçoit la couronne. » Frédéric s'était plaint de ces deux vers et de l'image qu'ils expliquaient, et n'avait obtenu qu'une promesse assez vague de les faire disparaître un jour ou l'autre. Ils subsistaient encore, lorsqu'au mois d'août 1157 ' des légats du pape se rendirent auprès de l'empereur qui tenait une cour à Besançon, et lui remirent une lettre d'Adrien IV. ' C'est la seconde de ce pontife dans le recueil de Labbe. Cette lettre a pour objet un attentat commis dans les états de Frédéric contre Esquil, évêque de Lunden. Comment, dit la lettre, expliquer l'impunité d'un tel crime? Est-ce négligence? Serait-ce indifférence? L'empereur aurait-il oublié les bienfaits dont l'a comblé le saint siége? le pape ne lui a-t-il pas conféré de bien bon gré la couronne impériale? N'est-il pas disposé à lui accorder d'autres bénéfices? Ce langage du souverain pontife déplut fort aux princes qui environnaient Frédéric; ils murmurèrent, ils menacèrent; et lorsqu'un des légats leur eut répliqué : de qui donc l'empereur tient-il sa couronne, s'il ne la tient pas du pape? Otton de Bavière ne contint plus son indignation : il tirait son sabre, et il eût immanquablement tranché la tête du légat, si Frédéric ne se fût hâté d'opposer à cette violence son autorité impériale, et de faire conduire dans leur logis les envoyés du saint siége, en leur ordonnant de partir le lendemain de très-grand matin, et de s'en retourner à Rome par le chemin le plus droit sans s'arrêter chez les évêques ni chez les abbés.

Radev. de Gest. Frid. l. 1. c. 8. 9. 10.

Conc. t. 10. p. 1144.

' De retour à Rome, ils racontèrent et exagérèrent les périls qu'ils avaient courus; mais ils furent accusés d'imprudence et d'ignorance par une moitié du public et même du clergé. Le pape prit le parti d'écrire aux évêques d'Allemagne : c'est la troisième de ses lettres dans le père Labbe; ' il y recommande aux prélats de ne rien négliger pour ramener Frédéric à de plus humbles sentimens. ' On a la réponse de ces évêques :

Radev. l. 1. c. 15.

Conc. t. 10. p. 1145.

Radev. l. 1. c. 16.

elle est ferme et judicieuse : « Vos paroles, disent-ils au « saint père, ont choqué toute la cour, et nous ne saurions « les approuver. L'empereur ne peut jamais croire qu'il « tienne de vous sa couronne : il jure, que lorsque l'église « veut asservir les trônes, cette volonté ne vient pas de Dieu. « Il parle d'images et d'inscriptions qui chez vous outragent « sa puissance : il ne souffrira point, dit-il, ces insultes; il « renoncerait plutôt à son sceptre. Nous vous invitons à « détruire ces monumens d'inimitié entre l'empire et le sacer- « doce; nous vous conjurons d'appaiser un prince chrétien, « en lui parlant désormais un langage plus conforme à « l'évangile. »

Radev. c. 17-23. En même temps que les évêques écrivaient cette épître, ' Frédéric Barberousse se disposait à passer en Italie; et déja son chancelier Reynald y était arrivé. Adrien IV se souvint de Guillaume de Sicile, et comprit qu'il était temps de montrer plus de déférence à l'empereur. Des légats plus habiles et plus souples que les précédens se rendirent d'abord à Modène, auprès de Reynald, qu'ils étonnèrent par la modestie
Radev. c. 22. de leur langage et l'humilité de leurs démarches. ' Ils trou-
Conc. t. 10 p. 1157. vèrent Frédéric à Augsbourg sur le Leck, ' et lui présentèrent une nouvelle épître d'Adrien. Cette lettre est la quatrième dans le recueil déja cité; et l'explication qu'elle donne des termes de la seconde équivaut à une rétractation. « Par le « mot *beneficium*, dit le pape, nous avons entendu, non un « bénéfice ou un fief, mais un bienfait ou un service; en « parlant de votre couronne, nous n'avons pas prétendu « vous l'avoir conférée; nous rappellions seulement l'hon- « neur que nous avions eu de la placer sur votre tête auguste :
Ann. 1158. 7. *Contulimus* signifie *imposuimus*. » ' Ce commentaire, qui ne plaît point à Baronius, satisfit l'empereur, et opéra entre ce prince et le pape une réconciliation qui ne fut pas de longue durée.

Radev. l. 2 c. 1-15. ' Au mois d'octobre 1158, Frédéric tint à Roncaille, entre Parme et Plaisance, une assemblée où les évêques et les abbés reconnurent qu'ils tenaient de lui les droits régaliens. Mécontent de cette déclaration et de l'âpreté avec laquelle les officiers de l'empereur exigeaient le droit de fourrage sur les terres de l'église romaine, Adrien IV écrivit à Frédéric
l. 2 c. 18. une lettre qui ne nous a point été conservée : ' mais Radevic, qui nous en rend compte, dit qu'elle cachait, sous des formes humbles et douces, beaucoup d'amertume et de hau-

teur. ' En y répondant, l'empereur affecta de placer, dans l'inscription, son nom avant celui du pape; c'était revenir à un ancien usage auquel on substituait depuis quelques temps des formes qu'on croyait plus respectueuses. Ces bagatelles aigrirent le souverain pontife; et le bruit courut qu'il venait d'écrire aux Milanais et à quelques autres sujets de Frédéric pour les exciter à la révolte contre ce prince : ces lettres furent, dit-on, interceptées. (Radev. app. p. 562.)

' Nous avons dans le P. Labbe, n° 6, des lettres d'Adrien IV, sa réplique à l'empereur. « Mettre votre nom avant le nôtre, « dit le pape, c'est arrogance, c'est insolence : et vous faire « rendre hommage par des évêques, par ceux que l'écriture « appelle des dieux, des fils du Très-Haut (*dii estis et filii* « *excelsi omnes*), c'est manquer à la foi que vous avez jurée « à saint Pierre et à nous. Hâtez-vous donc de vous amen- « der, de peur qu'en vous attribuant ce qui ne vous appar- « tient pas, vous ne perdiez la couronne que nous vous « avons donnée. » Cette épître ne resta point sans réponse; les esprits s'échauffèrent; et malgré les négociations tentées dans une assemblée de Bologne en 1159 après Pâques, la guerre allait éclater, si le pape n'était mort le 1er septembre de la même année. Il mourut d'une esquinancie, et, s'il en fallait croire l'abbé d'Urspech, ' au moment même où il prononçait l'excommunication contre Frédéric. Mais cette circonstance n'est point du tout avérée; et l'on doute aussi, malgré le récit de Mathieu Paris, ' que ce pape ait été empoisonné pour avoir refusé d'ordonner évêque le fils d'un Romain très-puissant. (Conc. t. 10.) (Chron. p. 221; Pagi, crit. ann. 1159. n. 6.) (Vit. abb. S. Alban. p. 74.)

Nous avons cru devoir réduire à ce petit nombre de faits la vie d'un pape qui n'est pas né en France, et qui n'appartient guère à la littérature que par ses épîtres pontificales. ' Car les autres écrits que lui attribuent Simler, Oldoini, Jean Pits, Louis Jacob, sont fort apocryphes : ce sont des homélies, des instructions ou réglemens ecclésiastiques pour la Norwége, deux livres sur sa légation dans le nord, deux livres sur la conception de la Sainte-Vierge, et un ouvrage adressé à Pierre de Pontigni, ouvrage qui, selon quelques-uns, n'est pas distinct de l'un des deux livres sur la conception. Ces écrits composés, dit-on, par Adrien IV avant son pontificat, c'est-à-dire avant 1154, ne sont connus que par leurs titres; aucun n'est imprimé, et l'on ne cite pas même les bibliothèques où ils se conservaient manuscrits. (Siml. Bibl. p. 7. 12 | Old. Athæn. Rom. part. 2. p. 194 | J. Pits. de illust. Angl. Scr. p. 219 | L. Jacob. Bibl. Pont. Nom. [illegible] p. 1[illegible].)

Jean Magnus, dans son histoire des rois goths et suédois,
l. 18. p. 19. ' parle fort au long de la mission remplie auprès des peuples du nord par Adrien, alors Nicolas, évêque d'Albano; mais des deux livres que ce prélat aurait composés sur cette légation, Jean Magnus paraît n'en avoir aucune connaissance. Observons aussi que Pierre ne devint abbé de Pontigni qu'en
Manr. Ann. Cist. t. 4. in append. p. 547. 1182, ' vingt-trois ans après la mort d'Adrien IV, et qu'il est par conséquent difficile de concevoir comment ce pontife aurait adressé un livre *ad Petrum Pontiniacum*, comment sur-tout ce livre aurait été composé avant 1154, c'est-à-dire en un temps où Pierre de Pontigni, bien jeune encore, ne pouvait guère avoir de relations avec l'évêque d'Albano ou avec l'abbé de Saint-Ruf. Nous n'aurons donc à rendre compte ici que des lettres d'Adrien IV.

Le P. Labbe en a inséré quarante-une dans sa collection des
Conc. t. 10. p. 1143-1175. conciles, ' et nous avons déja parlé des quatre premières et de la sixième. La cinquième est une réponse à l'empereur, qui avait nommé à l'évêché de Ravenne Guy, fils du comte de Blandrate : Adrien refuse de confirmer cette nomination. Dans la septième, adressée à l'archevêque de Thessalonique, les grecs sont exhortés à se réunir à l'église latine. La huitième est l'acte où Adrien déclare que Guillaume, roi de Sicile, lui laisse à Bénévent une pleine liberté. La neuvième est aussi datée de Bénévent; elle ordonne de recommencer à célébrer l'office divin dans une chapelle de confrérie où on l'avait interrompu. Les vingt suivantes jusqu'à la vingt-neuvième inclusivement concernent quelques affaires particulières des églises de France, et sont adressées à des évêques, à des abbés, au chancelier Hugues, au roi Louis VII. Il y en a dix (nº 10 - 19) qui ont pour objet le maintien et l'accroissement des revenus ecclésiastiques du chancelier Hugues. Dans la vingtième, ce même Hugues est remercié des soins efficaces qu'il a pris pour concilier les rois de France et d'Angleterre; il est vivement exhorté à ne rien négliger pour cimenter de plus en plus cette union. D'autres (nº 21, 25, 26, 27, 28) sont relatives aux prétentions des comtes de Nevers sur l'abbaye de Vezelai. Par la vingt-neuvième, l'abbaye de la Baulne au diocèse de Besançon, est assujétie à celle de Cluny. Mais la plus remarquable de ces lettres est la vingt-troisième, où, répondant à Louis VII qui lui avait demandé des indulgences pour ceux qui se croiseraient contre les Sarrasins d'Espagne, le pape désa-

prouve très-hautement cette entreprise. « Rappelez-vous, « dit-il à Louis, votre voyage à Jérusalem. Vous partîtes, « vous et l'empereur Conrad, sans précaution et sans vous « être concertés avec les chrétiens de la Palestine. Auriez-« vous oublié les désastres qu'entraîna votre inconsidération? « L'église, toute la chrétienté en souffre encore; et le saint « siége, en favorisant vos projets, a mécontenté l'Europe et « l'Orient, qui lui ont reproché leurs malheurs. » La trentième lettre d'Adrien et les deux suivantes confirment les priviléges accordés par les papes précédens aux archevêques de Tolède. La trente-troisième charge l'archevêque de Tolède Jean de s'informer des mœurs de l'évêque de Pampelune. La trente-quatrième et la trente-cinquième sont adressées au clergé et au peuple d'Espagne : Adrien y ratifie l'élection de Hugues à l'évêché de cette ville, et lève l'interdit mis sur elle. Les cinq qui suivent soumettent plusieurs diocèses de Dalmatie au patriarche de Grade. La quarante-unième est écrite à Bérenger archevêque de Narbonne, et à son clergé : le pape y confirme la rénonciation d'Hermengarde, vicomtesse de Narbonne, aux biens des évêques décédés.

M. Brial vient d'insérer dans le quinzième volume du Recueil des Historiens de France, ' cinquante-cinq lettres d'Adrien IV, ou plutôt cinquante-deux; car il en a trois qui sont adressées à ce pape, l'une par Gauthier évêque de Laon, et les deux autres par l'évêque du Mans Guillaume. Ces deux dernières étaient encore inédites, ainsi que les deux lettres d'Adrien IV lui-même, placées par le savant éditeur sous les numéros 51 et 52, et relatives à un différend qui s'était élevé entre des moines de l'ordre de Cluni et les chanoines de Périgueux. Des cinquante autres, vingt sont du nombre des quarante-une qui se trouvaient dans la collection du P. Labbe, et dont nous avons rendu compte; en sorte que nous n'avons plus à indiquer ici que les trente que M. Brial a puisées en divers recueils. [a] On en remarque une à Louis-le-Jeune à qui le pape recommande les prémontrés. Presque toutes les autres sont adressées à des évêques et à des abbés. Il s'agit dans neuf ou dix des querelles qui divisaient depuis long-temps les archevêques de Dol et de Tours, et qui troublaient les diocèses de Bretagne. L'idée générale qu'on peut prendre du reste de ces épîtres, c'est qu'elles sont destinées à terminer des contestations locales, à réprimer quelques désordres, ou à favoriser quel-

p. 666-693.

[a] Mart. Anecd. t. 3. p. 898-902 | Mart. Ampl. Coll. t. 2 | D'Achery, Spic. t. 2. in-fol. p. 517 | Bal. Miscell. t. 2. p. 223. 224 | Bal. Capit. t. 2. p. 166 | De Honth. Hist. Trev. Dipl. t. 1. p. 580 | Plancher, Hist. de Bourg. t. 1. preuv. p. L | Juen. Hist. de Tournus, part. 1. p. 166 | Le Beuf, Hist. d'Aux. t. 2. p. 267 | Gariel, Ep. Maguel. p. 198. 199 | Bull. Clun. p. 68 | Bibl. Præm. p. 431. etc. | Duch. Script. Franc. t. 4. p. 586-592 | Mab. Ann. Ben. l. 80. n. 42; l. 77. n. 156 | Hundius, Metr. Salisb. t. 2. p. 212. 213 | Mab. Ann. Bened. l. 77. n. 156 | l. 80. n. 71 | l. 81 n. 72. 55. | V. ci-dessus, p. 289.

ques intérêts personnels. Dans celle qui est adressée à Bérenger archevêque de Narbonne, et à l'évêque d'Elne, Artaud, Adrien confirme l'excommunication lancée par Eugène III contre Geoffroi, qui ayant renvoyé sa première femme en avait épousé une seconde : celle-ci est déclarée adultère, ses enfans sont illégitimes, et seront excommuniés s'ils prétendent jamais succéder à leur père.

Voilà jusqu'ici soixante-treize lettres d'Adrien IV, savoir cinquante-deux dans le quinzième volume des Historiens de France, et vingt-une autres dans les Conciles du P. Labbe. A ces soixante-treize épîtres, il faut en ajouter six que Mabillon a recueillies. 1° Lettre à Hildegarde, supérieure du monastère de Saint-Rupert sur la montagne du Binge, *in monte Bingio;* le pape désire recevoir d'elle des avis salutaires, *commonitoria verba,* parce qu'on lui a dit qu'elle était imbue de l'esprit des miracles de Dieu, *quia spiritu miraculorum Dei imbuta diceris:* et en échange des leçons qu'elle doit lui adresser, il lui donne le conseil de se montrer humble et persévérante : 2° lettre à l'archevêque de Salzbourg et à l'évêque de Ratisbonne, pour leur recommander un abbé vexé par ses religieux : 3° réprimande adressée à ces moines eux-mêmes : 4° courte exhortation à Martin, abbé de Saint-Vast d'Arras, et à sa communauté : 5° réprimande à Guillaume évêque de Toulon, qui avait fait éprouver quelque dommage aux moines de Saint-Victor de Marseille ses anciens confrères : 6° réprimande à Macaire, abbé de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, qui avait refusé l'hospitalité aux évêques du Mans, d'Évreux, et à Robert, abbé de Saint-Alban.

Nous croyons devoir séparer de ces soixante-dix-neuf lettres, dix à douze pièces qui méritent mieux le nom de bulles, priviléges ou diplômes : ' une bulle du mois d'avril 1155, qui confirme les droits de l'église de Maguelonne; ' une autre bulle qui permet aux abbés et prévôts de l'ordre des Prémontrés de tenir tous les ans des chapitres généraux; divers priviléges accordés à l'abbaye de Saint-Bertin et indiqués par ' Jean d'Ypres; des diplômes en faveur des chanoines réguliers de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève à Paris; ' un diplôme qui déclare que l'abbaye de Casaure est immédiatement soumise au Saint-Siége; ' un autre qui ratifie la donation faite aux chanoines de Saint-Eusèbe à Auxerre, du revenu de la première année des prébendes de la cathé-

Vaiss. Hist. du Lang. t. 2. p. 476.

Bibl. Præm. l. 1. c. 14.

Ou Jean Lelong ; Mart. Anecd. t. 3. p. 547.

Ughell. de Script. eccl. t. 2. p. 298. Conc. app. p. 1883

drale à chaque mutation; ' un autre qui confirme Geoffroi dans sa fonction d'abbé de Lagni; [a] un autre encore qui garantit à des moines de Toul les biens qu'ils possèdent; [b] enfin un diplôme qui subordonne à l'abbaye de Saint-Corneille toutes les églises de Compiègne, et qui est accompagné d'une lettre aux clercs de cette ville pour les enjoindre d'obéir à l'abbé Ansold.

D. Ceillier, Hist. des Aut. eccl. t. 33.
[a] Mab. Ann. Ben. l. 80. n. 69.
[b] D. Calmet, Hist. de Lorr. t. 4. p. 346-349.

Tels sont les écrits d'Adrien IV, tous ceux du moins dont on a connaissance; on ne peut guère les considérer comme des travaux littéraires; ' mais ce pape, durant un court pontificat, a su enrichir le patrimoine de Saint-Pierre de plusieurs acquisitions importantes; ' il a réparé, agrandi des églises, sur-tout le palais de Latran, songeant d'ailleurs si peu à sa famille que sa mère, qui lui survécut, subsistait, dit-on, des charités de l'église de Cantorbéry. D.

Mab. Ann. Ben. l. 79. n. 142.
Thom. Cantuar. Ep. t. 1. p. 37. 38. ep. 24.

RAIMOND,

ÉVÊQUE DE MAGUELONNE.

RAIMOND était de la maison des seigneurs de Montpellier, si nous en croyons Gariel ' dans son histoire des évêques de cette ville, ' et les auteurs de la France chrétienne. La manière dont ce fait est rappelé aussi dans l'histoire générale de Languedoc, par dom Vaissette, ' annonce que cet historien ne le regardait pas comme certain. L'année de la naissance de Raimond ne nous est pas connue. Gariel dit seulement qu'il avait été doyen de Posquières dans le diocèse de Nîmes, avant d'être élevé à l'épiscopat.

p. 167.
t. 6. p. 748.
t. 2. p. 402.

' Ce fut vers le mois d'août 1129 que Raimond devint évêque de Maguelonne. Quelques troubles suivirent son élection. Bernard IV, comte de Substantion ou de Melgueil (Melgueil était le chef-lieu du comté de Maguelonne, et les seigneurs de ce comté en avaient pris le titre), ne voulut pas le reconnaître; il se plaignait, dit-on, de ce que le nouveau prélat avait été choisi par d'autres que par lui, contre le droit dont sa famille avait joui, de faire ces nominations. Il prit même les armes, et ravagea les terres de l'évêché.

Id. ib.

Nous connaissons l'opposition qu'il forma, et les dommages qu'il causa, ' par un acte de la fin de la même année ou de l'année suivante 1130. Bernard y déclare, pour la rédemption de son ame et de celle de ses parens, qu'il a commis une injustice envers l'église de Maguelonne; il lui promet désormais révérence et protection; il lui fait des dons pour réparer le mal qu'il lui avait causé; il s'engage même et y oblige ses successeurs, à donner, chaque année, le jour de l'Assomption, un très-bon dîner, *optimum apparatum*, à tous les habitans de Maguelonne. L'acte est souscrit par Guillelmete de Montpellier, femme de Bernard, laquelle reconnaît également les dons et les obligations qui y sont renfermés.

Gall. chr. t. 6 aux Preuv. p. 354.

' Raimond paraît, comme évêque de Maguelonne, dans un acte antérieur et qui doit suivre immédiatement son élection, puisqu'il est du mois d'août 1129; c'est le contrat de mariage de Guillaume VI, seigneur de Montpellier; il le signa avec les archevêques d'Arles et de Narbonne, et les évêques de Lodève et de Béziers. ' Il paraît au même titre, vers la fin de la même année, à un synode tenu dans le diocèse d'Agde. Il est un des évêques de la province de Narbonne auxquels Innocent II adresse, au mois de novembre 1130, sa lettre pour le monastère d'Aniane, dont un domestique avait été assassiné par quelques chevaliers des diocèses qui formaient cette province. La lettre de ce pape est imprimée dans le quinzième volume ' de la nouvelle collection des historiens de France. Nous en avons déjà parlé, ainsi que de l'événement qui y donna lieu, ' à l'article de Raimond de Montredon. Dans le même temps, notre prélat assista au concile tenu à Clermont, par Innocent II. ' Il assista l'année d'après, au mois d'octobre, à celui de Reims, et par-conséquent au sacre de Louis-le-Jeune, qui y fut fait par le même pape, et non par Urbain II, comme on l'a dit par inadvertance dans la France Chrétienne; Urbain II, à cette époque, était mort depuis plus de trente ans. Il assista plus tard à un autre concile, celui de Narbonne, dans lequel ou s'occupa des maux faits au diocèse de Perpignan par les courses fréquentes des pirates-sarrasins qui venaient l'infester par les pillages, les contributions pécuniaires, l'enlèvement des habitans qu'ils menaient en captivité, leur massacre même. ' Quelques actes aussi lui sont adressés; comme la lettre du pape Lucius II, en 1144, pour la restitution des biens légués à l'abbaye de Saint-Chaffre en Vélay; celle d'Eugène III, en

Hist. de Lang. t. 2. aux Preuv. p. 448.

Gall. chr. t. 6. p. 440. 676. 839.

p. 370.

Ci-dessus. p. 236.

Gall. chr. t 6. p. 748. 749 | Act. conc. t. 6. part. 2. p. 1187. 1199.

Hist. de Lang. t. 2. p. 437. 476. et aux Preuv. p. 503. 552 | Gall. chr. t. 6. p. 840. et aux Preuv. p. 357.

1153, relative encore au monastère d'Aniane; celle d'Adrien IV, en 1155, pour mettre Guillaume de Montpellier et ses terres sous la protection du saint siége; et deux chartes de Louis-le-Jeune en faveur de l'église de Maguelonne. ' Il est cité dans quelques actes encore, indiqués ou conservés dans la France Chrétienne, et dans l'Histoire générale de Languedoc, par dom Vaissette.

Gall. chr. t. 6. aux Preuv. p. 279. 319 | Vaiss. t. 2. p. 327. 441. et aux Preuv. p. 449. 490. 557.

Verdale et Gariel, et d'après eux les auteurs du *Gallia Christiana*, lui donnent trente ans, trois mois et douze jours d'épiscopat. On doit ainsi placer au mois de novembre 1159 l'époque de sa mort. Ces écrivains font tous mention également de sa libéralité envers l'église de Maguelonne, des édifices à son usage qu'il fit réparer ou construire, de plusieurs autres présens en livres, en calices et ornemens précieux, etc. Mais ce n'est pas là ce qui doit nous occuper. Nous devons à ce prélat des statuts synodaux et des réglemens qui ont plus de relation avec l'objet de cet ouvrage. Les premiers furent donnés vers l'an 1155, et à l'occasion d'une visite générale de son diocèse, que Raimond fit alors. Les auteurs que nous avons cités se contentent de rappeler l'existence de ces statuts synodaux, sans nous dire ce qu'ils prescrivaient. Nous avons en entier, au contraire, le réglement fait par lui pour une léproserie fondée par Guillaume VI, seigneur de Montpellier; l'acte porte le titre de décret. Il contient les dispositions suivantes.

« Tout lépreux ou lépreuse, mesel ou meselle, *misellus*, vel *misella* (on sait que mesel exprime aussi un homme infecté de ladrerie) qui voudra être reçu dans la maison, promettra de s'y donner à Dieu, de le servir, et d'obéir aux administrateurs. Aucun ne pourra être admis, s'il refuse de promettre cette obéissance. S'il l'a promise, dix jours après son entrée, on lui demandera publiquement, en présence de tous les frères, si ce genre de vie lui convient, et dans le cas de l'affirmative, il y demeurera jusqu'à sa mort, et l'argent qu'il aurait apporté restera irrévocablement à la maison : s'il déclare, au contraire, que ce genre de vie ne lui convient pas, on lui rendra cet argent, et il quittera l'hospice. »

Raimond leur recommande ensuite de ne pas se rendre coupables de fornication, de vol, de rapines; d'éviter la médisance, la flatterie, la discorde. Il leur ordonne de se lever incontinent dès qu'ils entendront le son de la cloche, de se rendre aussi-tôt à l'église dans un profond silence, d'y

prier pour leurs bienfaiteurs, et, la messe finie, de retourner, avec le même ordre et le même silence, dans leur cellule : les malades qui ne pourront aller à l'église, diront en leur particulier les prières que le prêtre leur aura prescrites. Les dispositions qui suivent sont relatives à des prières aussi qu'on leur impose, et qu'on détermine pour des morts qui auraient laissé quelque chose à l'établissement, ou avec qui on y aurait eu un lien de confraternité. Raimond y indique enfin ce qu'on doit faire après les repas, pendant le jour, dans les dortoirs, et au moment où finit le sommeil. Il promet à tous ceux qui observeront fidèlement ces statuts qu'il leur donne, le pardon de tous leurs péchés, la vie éternelle, les biens temporels même, et l'amitié de toutes les personnes qui connaîtront leur conduite.

Ces statuts, si imparfaits et si courts, ne forment pas, comme on voit, un grand titre à la gloire de leur auteur ; c'est néanmoins tout ce que nous avons pu recueillir de Raimond de Maguelonne. Ils furent donnés en 1138. P.

GÉRARD DE NAZARETH,

Évêque de Laodicée, en Syrie.

t. 2. p. 219.

Centur. 12. c. 10. p. 1379.

[a] p. 742.

' Cave, dans son Histoire littéraire des écrivains ecclésiastiques, ' les centuriateurs de Magdebourg, et le père Lelong, [a] dans sa Bibliothèque sacrée, ont pensé que ce prélat était galiléen. Ils se fondaient sans doute sur le surnom par lequel on le désigne ordinairement ; mais ne peut-il l'avoir tiré de ce qu'il fut d'abord moine à Nazareth ? Il y a lieu de croire effectivement que Gérard était né en France, comme tant d'autres ecclésiastiques ou religieux qui se trouvaient alors en Palestine.

Cave et Cent. de Magd. ib.

Guill. de Tyr, l. 15. § 16. p. 881.

' Gérard appartint d'abord à l'ordre de Saint-Benoît ; il passa ensuite dans l'ordre des Carmes, qui venait de s'établir, et devint enfin, vers 1140, évêque de Laodicée en Syrie. ' Il l'était déja en 1141, puisqu'il assista en cette qualité, cette année même, au concile tenu à Antioche, sous la présidence

du cardinal Albéric, légat du saint siége, concile dans lequel le patriarche de cette église, Raoul, fut déposé. Je dis en 1141, et la date est certaine, comme nous le verrons à l'article d'Aiméric, patriarche d'Antioche. ' Guillaume de Tyr, cependant, met le concile sous l'an 1136; ' et Baronius le place sous la même année ou en 1137.

l. 15. p. 16.
Annal. an. 1136.

' Gérard de Nazareth fut distingué par ses connaissances dans la littérature sacrée, dans la philosophie, dans la rhétorique, dans les langues anciennes. Nous avons de lui plusieurs ouvrages. Un des principaux est intitulé *de Conversatione Servorum Dei;* ou, selon Fabricius, ' dans sa Bibliothèque de la moyenne et basse latinité, *de Conversatione virorum Dei in terrâ sanctâ commorantium.* ' Lemire l'indique sous le même titre. [a] Les centuriateurs de Magdebourg rapportent plusieurs traits qui en sont tirés. Dans le second chapitre, par exemple, l'auteur parle d'un ermite du Mont-Thabor, qui, ayant senti pour une jeune et belle musulmane les aiguillons de la volupté, s'enfuit au milieu des bois, espérant vaincre le penchant qui s'élevait en lui, par la faim, par la soif, par le travail, par la solitude : là un vieillard se présente; c'était le diable sans doute: et pour amortir la passion de l'ermite, il en frappe la tête si violemment, *ut carnis strumam evomeret* (on sait que *struma* veut dire, *tumeur, goitre, scrophule*). Il parle dans le cinquième chapitre, ' d'un autre ermite du Mont-Thabor, qui passait le carême dans un désert, avec un petit nombre de pains et de racines, luttant chaque jour contre la faim, et il termine sa narration par ces réflexions assez extraordinaires dans un évêque chrétien : *O ineptum simiarum genus, jejunium Christi sine mandato Dei et citrà omnem necessitatem imitari præsumens!* ' Il se moque aussi sans pitié de beaucoup d'autres solitaires, de leurs macérations, de ces flagellations par lesquelles ils espéraient chasser de leur corps le démon qui les obsédait, de cet amour profond d'une ignorance absolue qui leur faisait dire que, apprendre quelque chose c'était perdre son temps en inutilités. Tous les passages de l'auteur n'ont pas sans doute le même ton; mais on concevra aisément que ceux-ci aient obtenu la préférence pour être publiés, de la part des centuriateurs de Magdebourg.

Cent. de Magd. p. 1379.
t. 3. p. 122.
Bibl. eccl. de Fabric. p. 90.
[a] p. 1603. 1604.
p. 1604.
p. 1604 et suiv.

' Ils rappellent d'autres ouvrages de Gérard de Nazareth, et sous les titres suivans :

p. 1379. V. aussi Fabric. dict. loc.

Ad Ancillas Dei apud Bethaniam.

Vita abbatis Eliæ.
De unâ Magdalenâ, contra Græcos.
Contrà Salam Presbyterum.

Hist. des écriv. eccl. t. 2. p. 219.

' Cave les rappelle aussi, mais avec un changement dans un des titres : au lieu du mot plus générique de *presbyterum*, il désigne Sala par *templarium*.

Cent. de Magd. p. 1380. au mot *Sala*.

' Gérard reprochait à Sala d'avoir favorisé un évêque grec au préjudice d'un évêque latin ; et aussi d'avoir consacré un cimetière, quoique les évêques, et non les simples prêtres, en eussent seuls le droit.

p. 1231 et suiv.

p. 1614.

Quelques Grecs avaient affirmé que Marie, sœur de Lazare, n'était pas la même qu'on appelle Marie-Magdeleine. Les latins affirmaient le contraire ; Gérard de Nazareth fit un traité pour le prouver. ' On peut voir le chapitre VIII des centuriateurs de Magdebourg. Genebrard rappelle aussi cet ouvrage, sous l'an 1144. ' Si Marie-Magdeleine n'était pas la sœur de Marthe, les évangélistes, dit Gérard, la distingueraient avec plus de soin, comme ils le font pour l'autre Judas, de peur qu'il ne soit confondu avec celui que l'on a surnommé Iscariote. La sœur de Marthe, ajoute-t-il, est toujours aux pieds de Jésus-Christ, elle les arrose, les oint, les embrasse : on reconnaît aisément à ces traits Marie-Magdeleine. Gérard invoque ensuite l'autorité de plusieurs pères de l'église, dont l'opinion est conforme à la sienne. Il se propose et résout les objections qui peuvent être faites.

p. 1232. 1233.

ch. 6. v. 6.

Le traité de Gérard de Nazareth fut attaqué par Sala, ce prêtre dont nous venons de parler. Gérard lui répondit avec beaucoup de force et de hauteur. Peut-être même est-ce là l'ouvrage qu'on veut plus particulièrement désigner par ce titre, *contrà Salam Presbyterum;* ' ces mots y sont précédés de *Defensio Gerardi, Laodicensis episcopi.* Il compare l'état où le met l'obligation de lire les écrits de Sala, à l'état où il serait s'il ne pouvait avaler parce qu'il trouverait sans cesse sous ses dents une matière visqueuse et gluante ; il cherche à relever cette comparaison peu noble par un passage connu de Job : ' *Numquid insulsum edi potest, quod non est sale conditum.*

Guill. de Tyr, l. 18. c. 23 | Cent. de Magd. p. 1380.

' Gérard de Nazareth accompagna en 1157 Raimond, prince d'Antioche, dans le voyage que fit ce prince vers Manuel Comnène, empereur de Constantinople, pour tâcher de l'appaiser sur quelques griefs que l'empereur avait contre lui. P.

PIERRE HÉLIE *ou* ÉLIE.

MONTFAUCON nous a donné le précis d'un inventaire de pièces concernant la France, dont la plus moderne est de l'an 1418. Cet inventaire est dans le manuscrit 8354 de la bibliothèque impériale. On y lit, à la fin, une longue dissertation attribuée à un Pierre Hélie, *qui fuit cancellarius Franciæ, ut quidam dicunt.* Il n'y a jamais eu de chancelier de France de ce nom; mais il n'est pas rare que dans les manuscrits on donne à l'auteur d'un ouvrage des qualités ou des titres qu'il n'eut jamais. Il serait donc fort possible que ce prétendu chancelier ne fût pas un autre que ce professeur de Paris, sous le règne de Louis-le-Jeune, dont Jean de Sarisbery parle dans son Métalogique, ' comme en ayant reçu lui-même, pour la rhétorique, d'utiles leçons; je ne connais du moins aucun autre Pierre Hélie : mais nous avons parlé de celui-ci dans le volume précédent. ' Ajoutons seulement à ce qu'en ont dit nos prédécesseurs, qu'il existait aussi à la bibliothèque de Sorbonne un exemplaire du commentaire rappelé par Antoine Sander ' dans sa *Bibliotheca belgica manuscriptorum*, sur les seize livres de Priscien. ' Baluze atteste l'y avoir vu, et il en cite les premiers mots qui sont également *ad majorem artis grammaticæ cognitionem.*

l. 2. ch. 10.

t. 12. p. 486. Voir aussi le t. 9. p. 68. 144.

p. 205.

Note sur la 183e lettre de Jean de Sarisbery.

Baluze croit que Pierre Hélie fut professeur de grammaire à Poitiers. Il se fonde sur ce que disent les frères de Sainte-Marthe dans le catalogue des abbés de Notre-Dame-de-l'Étoile, près de cette ville, d'une contestation élevée au sujet d'un bois, entre Pierre Hélie et les religieux de cette abbaye, contestation arrangée, en 1152, par l'entremise de Gilbert de la Porée, alors évêque. Cela semble prouver, en effet, qu'il résida, quelque temps du moins, à Poitiers ou aux environs. ' L'abbé Lebeuf suppose que Pierre Hélie avait d'abord été moine de Saint-Martin-de-Limoges.

t. 2 de ses Dissert. part. 2. p. 45.

Peut-être, au lieu d'être chancelier de France, comme on le lit dans Montfaucon, Pierre Hélie fut-il uniquement chancelier de quelque église, de celle de Poitiers, de Limoges ou de Paris. P.

TEURÈDE,

GRAMMAIRIEN.

TEURÈDE enseignait à Paris, dans les premières années de règne de Louis-le-Jeune; mais il paraît que l'Angleterre l'avait vu naître : ' du moins Jean de Saribury l'appelle-t-il *Teuredus noster; scientiâ quàm opinione potentior*, ajoute-t-il; plus savant qu'il n'avait la réputation de l'être. Jean de Sarisbery venait de dire que la grammaire, comme toutes les autres sciences, a pour mère la nature, et qu'elle doit toujours s'en rapprocher, y être conforme, quoique d'ailleurs elle ait été principalement arrangée par les hommes. Il observe que c'est d'après l'indication de la nature, qu'on a dans toutes les langues admis ou reconnu cinq voyelles. Teurède néanmoins trouvait un plus grand nombre de sons élémentaires; il le portait jusqu'à sept. L'auteur du Métalogique se livre, dans un chapitre, à beaucoup de discussions qui n'appartiennent plus à la doctrine grammaticale de Teurède.

Metalog. l. c. 14 | Duboul. t. II. p. 142. 775.

Nous ne connaissons pas l'époque précise de sa mort; mais il professait encore à Paris vers le milieu du douzième siècle. P.

ANONYME,

AUTEUR D'UNE VIE DE SAINT MORAND.

' LA vie de saint Morand se trouve dans la bibliothèque de Cluni, ' et plus correctement dans l'ouvrage de Lambecius sur la bibliothèque impériale de Vienne. ' Le père Lelong, dans sa bibliothèque historique de la France, l'attribue à saint Hugues, abbé de Cluni : Hugues avait eu Morand pour disciple. Lelong indique ensuite un abrégé de la vie du même saint, par Hugues Ménard, abrégé imprimé dans les observations de celui-ci sur le Martyrologe bénédictin. Il en annonce une autre vie, composée par un anonyme pres-

p. 582.

t. 2. p. 889.

t. 1. p. 738 de l'éd. de Fontette.

que comtemporain, et imprimée également dans le martyrologe des saints de l'ordre de Saint-Benoît. Il paraît qu'il y en a eu une beaucoup plus récente par un prêtre qui portait le même nom que le saint; elle a été publiée à Paris, en 1662.

Lambecius désigne saint Morand comme l'auteur d'une épitaphe de saint Bernard; c'est un faible titre pour une histoire littéraire.

L'auteur de sa vie était Français, et écrivit vers l'an 1160; c'est à peu près tout ce que nous en savons. ' On peut voir Christophe Sandius sur l'ouvrage de Vossius *de Historicis latinis*, ' et les aménités de la critique par dom Liron.

p. 267. 268.

t. 4. p. 312-323.

P.

PIERRE DE BEAUGENCI,

Poète français.

L'existence de ce poète n'est guère connue que par ce qu'en a dit D. Martène dans son Voyage littéraire, ' où il rapporte qu'il a vu parmi les manuscrits de l'abbaye de Barzelle, diocèse de Bourges, des vers de Pierre de Beaugenci sur le Décret. Il faut entendre par-là le Décret de Gratien, ou le Recueil de Canons et de Décrétales rédigé par ce célèbre professeur de Bologne. Ce peu de mots suffit pour fixer avec assez de vraisemblance le temps où vivait notre poète. Ce dut être peu après que le Décret de Gratien eut commencé à être répandu en France, qu'il composa des vers à ce sujet. Or, le Décret fut publié pour la première fois à Rome, vers l'an 1140; il ne tarda pas à se répandre dans l'Europe et sur-tout en France. ' C'est donc vers le milieu du siècle qu'il faut placer la vie de Pierre de Beaugenci : l'on peut croire qu'il vécut au plus tard jusqu'à l'année 1160.

part. 1. p. 29.

Sarti. *de Claris Profess. Bonon.* t. 1. part. 1. p. 260. etc.

G.

GÉRAUD *ou* GIRAUD LE ROUX,

POÈTE PROVENÇAL.

Ce troubadour, né à Toulouse, et fils d'un chevalier pauvre, entra jeune au service d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, successeur de son frère Bertrand, qui était mort en Syrie, en 1112. Une belle voix, l'art de chanter agréablement, des manières insinuantes et polies, et une grande assiduité à son service, intéressèrent en sa faveur le comte Alphonse. Giraud aurait voulu inspirer un autre genre d'intérêt à sa fille, que les manuscrits provençaux ne nomment point. L'abbé Millot conjecture que c'était Faidide, que Guichenon, dans son histoire de Savoie, tome I, page 239, dit avoir épousé Humbert III, comte de Savoie. Giraud fut très-amoureux de cette fille, quelle qu'elle soit, du comte de Toulouse; et à en juger par les sept pièces de vers qui nous restent de lui, il ne put réussir à s'en faire aimer. Il dit, dans une de ses chansons, qu'il a déja perdu son seigneur; et que s'il faut encore qu'il perde tout ce que son cœur désire, il ne pourra survivre à ses maux. Alphonse Jourdain mourut à Césarée en Palestine, ' l'an 1148; ce qui sert à fixer le temps où Giraud Le Roux florissait à sa cour. On ne sait rien de plus sur la vie de ce poète, dont les poésies ne présentent rien de particulier. G.

Hist. du Lang. t. 2. p. 451.

ANONYME,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES ET DES COMTES D'ANGOULÊME.

' L'AUTEUR de cette histoire, dont le nom n'est pas connu, était chanoine de l'église d'Angoulême, comme on peut le conjecturer de quelques-unes de ses expressions, quoiqu'il ne le dise pas expressément. Il a entremêlé l'histoire des évêques et des comtes qui forment des chapitres distincts.

Labbe, Bibl. mss. t. 2. p. 253. cap. 22 | p. 258. cap. 33.

Son écrit se termine à la mort de Hugues de la Rochefoucaud en 1159, mais nous ignorons si cet auteur lui a longtemps survécu.

Il commence son histoire par un court prologue de huit lignes, dans lequel il dit avoir fait tout son possible pour faire revivre la mémoire des évêques et des comtes d'Angoulême qui étaient tombés dans l'oubli par le défaut de monumens, *negligentiâ scriptorum*. Cependant il affirme n'avoir rien mis du sien, et qu'il a tout pris des anciens livres ou de quelques traditions, et d'un écrit de l'évêque Hugues, d'heureuse mémoire; mais il ne nomme pas la chronique d'Adémar de Chabanois, où il y avait tant à prendre, et où l'auteur a en effet beaucoup puisé. Quant à l'écrit de l'évêque Hugues, qui vivait sur la fin du Xe siècle, ' on en a dit un mot dans cette histoire à l'article de ce prélat, pour annoncer qu'on ne le connaissait pas. Hist. litt. de la Fr. t. 6. p. 495.

On ne peut faire aucun fonds sur ce que notre auteur dit des premiers évêques d'Angoulême. Il paraît qu'il a puisé dans la mauvaise légende de saint Ausone le peu qu'il rapporte de ce premier évêque. ' Il a omis entièrement Dyname, qui gouvernait néanmoins cette église vers le milieu du Ve siècle. Depuis Mererius, qui vivait sur la fin du VIe siècle, jusqu'à Launus, qui fut, dit-il, chapelain de Pépin, roi d'Aquitaine, et qui vécut jusqu'au temps de Charles (c'est apparemment Charles-le-Chauve), il se borne à donner les noms des autres évêques, presque tous supposés. Il est un peu mieux instruit sur les successeurs de Launus, où commençaient apparemment les mémoires de l'évêque Hugues; mais il a si fort abrégé leur histoire, que c'est à-peu-près comme si on ne l'avait pas, d'autant plus qu'il ne fixe aucune date [1] jusqu'à la mort de l'évêque Foucaud, qu'il place en 951. Il s'étend passablement sur les derniers évêques jusqu'à son temps, sur-tout sur l'évêque Gérard, devenu fameux dans l'histoire par sa longue légation, et par son attachement opiniâtre au schisme de l'anti-pape Anaclet. Il le représente comme un grand prélat et un habile littérateur, qui devait à la culture des lettres le degré de splendeur et d'autorité auquel il était parvenu. Gall. chr. t. 2. c. 977.

1 On peut suppléer à son silence, quant aux dates, par la petite chronique d'Angoulême, imprimée par le P. Labbe, au tome I de sa Bibliothèque des manuscrits, p. 323. Elle commence à l'année 814, et finit à l'an 991.

Les comtes d'Angoulême ne remontant pas aussi haut que les évêques, l'auteur paraît aussi plus instruit de leur histoire. ′ Turpion, qu'il donne pour le premier comte, fut envoyé selon lui par Charles-le-Chauve, auquel il attribue l'institution des comtes dans toute l'Aquitaine pour les opposer aux incursions des Normands. Turpion eut pour successeur son frère Émenon, lequel eut un fils nommé Adémar, qui fut dans la suite comte de Poitiers. Tout ce qu'il dit relativement aux comtes est fort intéressant, soit pour l'histoire de France en général, soit pour celle de l'Angoumois et des provinces voisines en particulier.

Labbe, Bibl. mss. t. 2. cap. 9. 10.

Le père Labbe, qui a donné cet écrit sur trois manuscrits, remarque avec raison que l'auteur a emprunté beaucoup de choses d'Adémar de Chabanois. On peut s'en convaincre en confrontant son ouvrage avec la chronique d'Adémar, dont il copie jusqu'aux fautes. Par exemple, en faisant l'énumération des savans qui, depuis le VIIIe siècle, propagèrent les bonnes études en Europe, ′ Adémar met Rhaban Maur avant Alcuin; notre anonyme le répète tout comme lui; et néanmoins c'est tout le contraire, Alcuin fut le maître de Rhaban. ′ A cela près, le tableau qu'ils font, quoique imparfait, est curieux. « Bede, selon eux, fut le maître de Simplicius; Simplicius de « Rhaban, qui, ayant été appelé d'Angleterre par l'Empereur « Charles, fut fait évêque en France, (c'est-à-dire à Mayence); « Rhaban fut le maître d'Alcuin; Alcuin de Maragde (Sma- « ragde); Smaragde de Téodulfe, évêque d'Orléans; Théodulfe, « d'Hélie, Écossais, évêque d'Angoulême; Hélie, de Henri (c'est « Héric); Héric, de Remi d'Auxerre et de Hugbalde, qui « héritèrent de leur philosophie. » On a, dans le cours de cette histoire, rendu compte des écrits de tous ces savans.

Labbe, ib. p. 159.

Ib. cap. 8. p. 251

Les continuateurs du Recueil des Historiens de France ont inséré cet écrit par parties dans leur collection, aux tomes X, p. 248; XI, p. 263; XII, p. 393, 400. Ce dernier extrait, qui est le plus étendu, est aussi le plus instructif, et celui qui mérite le plus de confiance.

′ André Duchesne, après Pierre Pithou, a imprimé un fragment de l'histoire d'Aquitaine, qui finit à l'année 1028. Ce n'est qu'un extrait de la chronique d'Adémar de Chabanois. On trouve à la suite un autre fragment qui, selon le père Lelong, descend jusqu'à l'année 1178. ′ Nous ignorons où ce savant bibliographe a pris cette note, car dans l'imprimé ce

Script. rer. Franc. t. 4. p. 80.

Bibl. hist. de la Fr. t. 3. n. 37495.

morceau est imparfait au commencement et à la fin, et le dernier trait de cet écrit concerne saint Odilon qui fut abbé de Cluni depuis l'année 990 jusqu'à 1049. Duchesne y a ajouté un ancien tableau généalogique des comtes d'Angoulême, qui se termine comme les deux fragmens vers l'année 1030. B.

THIBAUD,

Abbé du Bec, puis Archevêque de Cantorbéry.

SA VIE.

THIBAUD, né d'une famille noble (on ne dit pas quelle était cette famille, ni si elle était normande), était depuis dix ans prieur de l'abbaye du Bec, lorsqu'il en fut nommé abbé après Boson décédé l'an 1136. Il resta plus d'un an sans être béni, parce qu'à l'exemple de ses prédécesseurs il refusait de faire à l'archevêque de Rouen le serment d'obéissance ou la profession canonique. Ayant été choisi, peu de temps après, pour remplir le siége de Cantorbéry, il reçut, à l'Épiphanie de l'an 1139, la consécration épiscopale des mains du cardinal Albéric, évêque d'Ostie, et partit bientôt après pour assister au concile de Latran, d'où il revint décoré du *Pallium*.

Append. ad Lanf. op. p. 51.

Joan. Hagust. 265.

Henri de Blois, frère d'Étienne, roi d'Angleterre, évêque de Winchester, était alors légat du saint siége en Angleterre. Thibaud ne pouvant s'accoutumer à obéir à son suffragant, fit tant par le moyen de Thomas Becket, qu'il avait pris à son service, qu'il obtint du pape Célestin II la commission de légat; mais cet accroissement de pouvoir fut pour lui une source de chagrins et d'adversités. Dès ce moment l'inimitié se mit entre lui et l'évêque de Winchester, qui trouva bientôt l'occasion de le compromettre, soit avec le roi, soit avec le pape.

Gervas. Dorob. de Pont. Cantuar. c. 1666.

Eugène III ayant convoqué un concile à Reims pour le mois d'avril 1148, le roi, à l'instigation de son frère, défendit

Gervas. ib. c. 1363.

à l'archevêque de s'y rendre; mais Thibaud, jugeant qu'il était moins dangereux de désobéir au roi qu'au pape, s'embarqua clandestinement, et fut reçu à Reims avec transport par le pape, qui, faisant allusion au danger qu'il avait couru dans la traversée, le remercia en l'embrassant d'être venu plutôt à la nage qu'en vaisseau par respect pour le siége apostolique. *Quanto autem gaudio cum honore à domino papâ susceptus sit, de facili scribi non potest, qui natando magis quàm navigando dictus est ab ipso papâ coràm omnibus ob reverentiam beati Petri illùc advenisse.*

Gervas. Dorob. de Pont. Cantuar. c. 1364.

S'il fut fêté par le pape, il fut mal accueilli, à son retour en Angleterre, par le roi qui avait saisi son temporel. Forcé de repasser en France, il s'arrêta à Saint-Omer pour être plus à portée de veiller sur son troupeau, et jeta l'interdit sur toutes les églises; mais voyant que le roi, bien loin de fléchir, ne faisait qu'appesantir sa main sur les terres de l'archevêché, il se hasarda à repasser en Angleterre, et il fut assez heureux de trouver des amis qui le réconcilièrent avec le roi. Mais cette paix ne fut pas de longue durée.

Gervas. ib. c. 1371.

A cette époque la maison d'Anjou faisait les derniers efforts pour reconquérir le royaume d'Angleterre. Le fils de Plantagenet, petit-fils par sa mère du roi Henri Ier, déja maître de la Normandie, venait d'épouser l'héritière des ducs d'Aquitaine, répudiée par le roi de France. Cet accroissement de puissance effraya le roi d'Angleterre mal affermi sur son trône; il voulut faire couronner, de son vivant, son fils Eustache, afin de lui assurer la royauté après lui; et il convoqua pour cela les évêques. L'archevêque de Cantorbéry, requis le premier, refusa son ministère, alléguant la défense qu'il avait reçue du pape; les autres évêques refusèrent également, et furent tous constitués prisonniers. Thibaud, voyant que les évêques commençaient à l'abandonner, trouva moyen d'échapper, et de passer en France; ses biens furent encore confisqués, mais le couronnement n'eut pas lieu. C'était encore Thomas Becket qui conduisait cette intrigue, selon Gervais de Cantorbéry.

Gervas. ib. c. 1375.

L'an 1153, le jeune duc de Normandie étant passé en Angleterre, força par ses victoires le roi Étienne à déposer les armes; il y eut des pourparlers, et il paraît qu'à cette occasion l'archevêque Thibaud rentra dans son église. Sur ces entrefaites, le fils du roi d'Angleterre étant mort, Thibaud ne trouva plus d'obstacle à concilier les deux maisons de

Blois et d'Anjou ; la paix se fit au mois de novembre, aux clauses et conditions qu'Étienne conserverait la couronne tant qu'il vivrait, et qu'elle viendrait à Henri d'Anjou après sa mort, qui arriva l'année d'après.

Jusque-là, l'archevêque de Cantorbéry s'était trouvé dans une position difficile entre l'usurpateur du trône et l'héritier légitime. En soutenant les droits de celui-ci, il n'obligea pas un ingrat : après l'avoir couronné et proclamé roi le dimanche avant Noël de l'an 1154, ' il jouit constamment de la faveur de son nouveau maître Henri II, qui, pendant son absence, confiait à ses soins ce qu'il avait de plus cher, la reine et ses enfans. Thibaud, après une longue maladie de deux ans, mourut le 18 avril 1161. Thomas Becket, dont il avait fait son archidiacre, et qui fut son successeur sur le siége de Cantorbéry, lui dut le haut degré de considération où il était parvenu avant son épiscopat. Joan. Sarisb. ep. 97.

SES LETTRES.

Il ne reste point de lettres de notre prélat avant qu'il eût pris pour secrétaire Jean de Salisbury, c'est-à-dire avant l'an 1154 ou 1155. Celui-ci nous en a conservé un grand nombre, car les 133 premières de sa collection sont presque toutes de Thibaud, ou du moins écrites en son nom au pape, aux évêques, et au roi d'Angleterre. La plupart ne sont que des expéditions de sa cour métropolitaine ou primatiale touchant les affaires ecclésiastiques de l'Angleterre. Celles-là ne présentent pas aujourd'hui un grand intérêt. Nous ne nous arrêterons qu'à un petit nombre de celles qui ont fixé notre attention.

1° Pendant le temps que le roi Henri II était en France, c'est-à-dire dans l'intervalle des années 1158 et 1161, Thibaud lui écrivit plusieurs lettres. ' Dans la 24e il félicite le roi des heureux succès qu'il a eus dans toutes ses entreprises ; Ib. ep. 24. il lui annonce que tout est en paix en Angleterre, et qu'il ne manque au bonheur de tous que de le posséder. ' La lettre 44 a pour objet d'instruire le roi de la diversité d'opinions Ep. 44. qui régnait en Angleterre touchant les deux papes, Alexandre et Victor, qui venaient d'être élevés concurremment à la papauté, et de l'embarras où cela le jetait, jusqu'à ce qu'il plût au roi de se déterminer pour l'un ou pour l'autre. ' Ayant appris que l'église gallicane s'était déclarée pour Ib. ep. 48.

Alexandre, et que l'empereur Frédéric pressait le roi d'Angleterre de se déclarer pour Victor, il prie le roi, dans la lettre 48, de ne prendre aucun parti sans avoir consulté auparavant l'église d'Angleterre. Il répète la même chose dans les lettres 62 et 63. Le roi ayant permis aux évêques de délibérer sur cet objet, ' Thibaud lui rend compte, dans la lettre 64, du résultat du concile qu'il avait assemblé à Londres. « Ce n'est pas, dit-il, un jugement que nous avons « porté en faveur du pape Alexandre; c'eût été empiéter sur « les droits de votre majesté, mais un avis que nous sou- « mettons à votre décision. » ' Le roi ayant adopté cet avis, Thibaud adressa à tous les évêques d'Angleterre un mandement (c'est la lettre 65), par lequel il déclare que l'église anglicane, d'accord avec l'église gallicane et toute l'église de Rome, ne reconnaît pour souverain pontife que le pape Alexandre, et condamne comme hérétique et schismatique le cardinal Octavien avec ses partisans.

Joan. Sarisb. ep. 64.

Ib. ep. 65.

Angl. sacr. t. 2. præf. p. XI.

2° ' Henri Wharton a tiré des archives de l'église de Cantorbéry le testament de notre archevêque. Ce n'est qu'un fragment du vrai testament contenu dans la lettre 57 parmi celles de Jean de Salisbury. Voulant en assurer l'exécution, il écrivit au roi la lettre 54, qui est comme son testament spirituel, dans lequel il recommande à sa protection royale l'église de Cantorbéry, et les personnes qui pendant sa vie furent attachées à son service.

Joan. Sarisb. ep. 98. 99. 101.

3° ' Les lettres 98, 99, 101, sont adressées à Henri de Blois, évêque de Winchester, qui, après la mort de son frère Étienne, roi d'Angleterre, était passé en France dans le dessein de finir ses jours à Cluni, où, dans sa jeunesse, il avait embrassé la vie religieuse. Thibaud lui représente le tort que son absence occasionne à son troupeau; le presse de retourner à son poste, l'assurant que le roi n'a contre lui aucun ressentiment, et qu'il peut en toute sûreté retourner en Angleterre.

W. Thorn. c. 1814.

Joan. Sarisb. ep. 102.

4° Thibaud eut avec les moines de Saint-Augustin, touchant l'exemption du monastère, un grand procès dans lequel il échoua. ' Il mit tant de chaleur dans la poursuite de cette affaire, qu'il indisposa contre lui la cour de Rome, au point qu'Adrien IV, faisant allusion à son nom, ne l'appelait plus que *Turbaldus*, c'est-à-dire, un brouillon, un turbulent. ' Il écrivit donc au pape Adrien la lettre 102, dans laquelle on voit que ce pontife, en guerre avec le roi de

Sicile, était attendu en France, et que l'archevêque de Cantorbéry se proposait de passer la mer pour venir le trouver. Ce voyage du pape n'ayant pas eu lieu, ′ Thibaud redoubla d'instances auprès des cardinaux Roland, chancelier de l'église romaine, ′ Jean du titre de Saint-Jean et Saint-Paul, ′ et Boson, camérier du pape, pour dissiper les fâcheuses impressions qu'on avait prises à Rome sur son compte, faisant valoir avec dextérité les services qu'il avait rendus à l'église dans toutes les occasions, au péril de sa vie, et au détriment de sa tranquillité.

Ep. 103.
Ep 104.
Ep. 105.

Nous ne nous arrêterons pas plus long-temps sur ses lettres; mais nous ajouterons, d'après Jean de Salisbury, un trait qui le concerne et qui intéresse l'histoire littéraire: ′ c'est que Thibaud voulut introduire en Angleterre l'étude des lois romaines, et qu'il y trouva de l'opposition. Voici le texte: *Tempore regis Stephani à regno (abire) jussæ sunt leges romanæ, quas in Britanniam domus venerabilis patris Theobaldi, Britanniarum primatis, asciverat; ne quis etiam libros retineret edicto regio probitum est, et Vacario nostro indictum silentium. Sed Deo favente, eò magis virtus legis invaluit, quò eam ampliùs nitebatur impietas infirmare.* B.

Policrat. l. 8. c. 22.

MACAIRE,

Abbé de Fleury.

Macaire, neveu d'Albéric cardinal évêque d'Ostie, fut d'abord prieur de Longpont au diocèse de Paris, puis abbé de Morigni, enfin, en 1139, abbé de Fleuri, ou Saint-Benoît-sur-Loire. ′ En cette dernière qualité, il obtint deux bulles d'Eugène III, en 1146. Cette date est sans doute aussi celle d'un statut de Macaire pour le rétablissement de la bibliothèque de Fleuri, statut que l'on a fort mal-à-propos daté de 1346, en l'imprimant dans la *Bibliotheca Floriacensis*. Taxé à une contribution de trois cents marcs d'argent et de cinq cents besans d'or pour la croisade de 1148, et n'ayant obtenu, à force de prières, qu'un très-faible dégrèvement,

Gall. chr. nov. t. 7. p. 1556. 1557. 1558 | Mab. Ann. Ben. l. 76. n. 152 | l. 77. n. 58 | l. 78. n. 8. 32. 95 | l. 79. n. 5 | l. 80. n. 44.

Macaire se vit réduit à vendre les encensoirs et les vases sacrés de son église. ' Cet abbé mourut en 1162; il avait assisté au concile tenu à Reims contre Gilbert de la Porée. ' Une courte lettre de Macaire à Pons, abbé de Vézelai, contient des conseils sur la conduite à tenir avec le comte de Nevers : tout considéré, l'abbé de Fleuri ' est d'avis qu'on attende le retour des messagers envoyés au pape : *Libratis causis..... dicimus ut expectetis legatos quos ad dominum papam direxistis.* Le même abbé est aussi l'auteur d'une sorte de déclaration publique sur le différend qui s'était élevé entre l'évêque de Meaux et l'abbesse de Faremoutier : ' cette pièce, écrite en 1155, est adressée à tous ceux auxquels elle pourra parvenir. *Macarius dei gratiâ Floriacensis abbas, omnibus ad quoscumque litteræ istæ pervenerint, salutem in domino.*

Bibl. Flor. p. 409.

Rec. des Hist. de Fr. t. 12. p. 94 | t. 14. p. 324. 325.

Spic. t. 3. p. 500.

Rec. des Hist. de Fr. t. 14. p. 388. 389.

Une production un peu plus importante pourrait être attribuée à cet abbé de Fleuri : c'est un glossaire grec-latin, l'un de ceux que Henri Estienne a réunis, en 1573, dans le volume in-folio intitulé : *Glossaria duo è sinu vetustatis eruta, etc.* Nous lisons, à la page 235 de ce volume, une préface de l'éditeur où ce glossaire est indiqué comme l'ouvrage du bienheureux Benoît, abbé de Fleuri, *beati Benedicti abbatis Floriacensis*, mais on ne connaît point d'abbé de Fleuri du nom de Benoît, et il est permis de soupçonner que *beati* n'est ici que la traduction de *Macarii*, (μακαρίου), qui en grec signifie *heureux.* Chacun sait que plusieurs noms propres ont été défigurés par des substitutions de cette espèce. ' Il est vrai qu'il faut supposer qu'en transformant *Macarii* en *beati*, on a de plus supprimé le mot *sancti* ou l'initiale *s*, et interverti l'ordre des deux mots *abbatis Benedicti*, en sorte qu'au lieu de *Macarii abbatis sancti Benedicti Floriacensis*, on aura écrit *beati* (ou *B) Benedicti abbatis Floriacensis.* Ces altérations ne sont pas non plus sans exemples; et si ce glossaire est d'un abbé de Fleuri, comme ce titre le dit positivement, c'est à Macaire, plus qu'à tout autre, qu'il paraît appartenir. ' Quoi qu'il en soit, 68 pages du volume de Henri Estienne sont occupées par l'ouvrage que nous avons indiqué, ou plutôt, ainsi que la préface de l'éditeur l'annonce, par des extraits de ce glossaire, et de quelques autres. Sous des titres généraux, tels que *de cœlo* (περὶ οὐρανοῦ),.. *de homine, de membris, de studiis, de militiâ*, etc., sont rangés plusieurs mots latins accompagnés des mots grecs correspondans. Ce n'est point un dictionnaire alphabétique, c'est une suite de

Mab. Ann. Bened. l. 29. n. 10.

p. 237-259.

nomenclatures disposées par ordre de matières, comme dans l'ouvrage de Julius Pollux, mais sans éclaircissemens, sans observations, sans paraphrase. Chaque article ne se compose que d'un mot latin et d'un mot grec : *servus* δοῦλος, *puella* κόρη, *virgo* παρθένος, etc. Ce vocabulaire est suivi de colloques et de sentences : mais les prétendus colloques ne consistent qu'en de très-petites phrases familières qui souvent ne correspondent point l'une à l'autre, et qui ne sont quelquefois que d'un seul mot : on en trouve de pareilles à la suite de quelques grammaires de nos langues modernes. Les cinquante-neuf dernières pages de ce glossaire ou plutôt de ces extraits sont remplies par deux dictionnaires alphabétiques extrêmement incomplets, et qui ne sauraient être d'aucun usage.

Quoi qu'il en soit, le volume dont ces inutiles extraits font partie se joint aux quatre volumes du Trésor de la langue Grecque, par Henri Estienne; et ce Trésor perd, dit-on, la moitié de sa valeur, quand il manque de ce prétendu cinquième tome. D.

ANONYME,

Continuateur de l'Histoire des Abbés de Laubes.

Le monastère de Laubes ou Lobes, dans le diocèse de Cambrai-sur-la-Sambre, à douze milles de Maubeuge, fut célèbre dans l'antiquité du moyen âge, par les savans et les grands personnages qui sortirent de son sein, tels que Anson, Rathier, alternativement évêque de Vérone et de Liége, Folcuin, Hariger, tous abbés du monastère qui ont eu leurs articles dans cette histoire, sans compter une multitude de religieux de mérite, qui se distinguèrent par leur capacité, et portèrent la science dans d'autres monastères.

Folcuin, qui mourut en 991, a composé de son monastère une histoire fort bien écrite, sous le titre de *Gesta abbatum Lobiensium*. Il en a été rendu compte au tome VI de cette histoire. Hist. litt. t. 6. p. 455.
Cet ouvrage ayant été continué par un anonyme qui, comme

il le dit lui-même, écrivait en 1162 [1], c'est ici le lieu de parler de sa production.

Cet ouvrage, comme celui de Folcuin, n'est pas tellement consacré à l'histoire de ce monastère et des abbés, qu'il ne s'y rencontre beaucoup de traits qui ont rapport aux événemens de l'histoire publique, auxquels ils ajoutent des circonstances particulières et de nouveaux développemens. Nous pourrions en

t. 14. p. 412-423. citer plusieurs exemples. ' Aussi les continuateurs du Recueil des Historiens de France n'ont pas négligé d'en faire usage pour enrichir leur collection, en élaguant toutefois certains détails qui n'ont rapport qu'à la discipline monastique ou au temporel du monastère.

Ib. p. 416-418. ' Vers l'an 1130, il se fit dans la province ecclésiastique de Reims une grande réforme dans les monastères qui étaient tombés dans le relâchement. Celui de Laubes éprouva sur cela quelques tracasseries auxquelles on fut obligé, non sans beaucoup de résistance, de céder enfin. A la tête des réformateurs étaient le cardinal Mathieu évêque d'Albano, légat en France, et Renaud de Martigné archevêque de Reims. Il se forma, par leurs soins, une espèce de congrégation ou association de plusieurs monastères, qui devaient s'assembler tous les ans pour rendre compte de leur manière d'observer la règle. C'est le premier exemple et la première idée des chapitres généraux qui ont été si fréquens dans les temps postérieurs. Nulle part on ne trouve sur cela autant de détail que dans notre Anonyme, qui n'approuvait pas trop ces innovations.

Ib. p. 422. ' Un autre réformateur plus récent, que l'Anonyme nous fait connaître, fut un cardinal nommé Gérard, qui, après avoir enseigné à Laubes, était devenu chanoine à Liége, et puis cardinal du titre de Sainte-Marie *in viâ latâ*. Le pape Adrien IV l'avait envoyé légat dans la Belgique, et en cette qualité il tint à Liége un concile duquel nous n'avons pas connaissance qu'aucun historien ait parlé. Nous faisons cette remarque, parce que Duchesne n'a pas non plus parlé de ce cardinal dans son histoire des cardinaux français.

Ib. p. 419. ' Un certain Philippe, neveu de Gilbert archevêque de Tours,

1 Parlant des clercs de Moûtier-sur-Sambre, auxquels les moines de Laubes avaient succédé en 1127, il en restait encore un, dit-il, cette année que nous comptons 1162 : *Cujus successionis hœres ultimus nunc temporis est, qui est annus incarnationis Dominicæ MCLXII.*

qui s'était fait élire en 1134, pour succéder dans le même siége à l'archevêque Hildebert, avait excité de grands troubles dans cette église, et pour se maintenir s'était jeté dans le parti de l'antipape Anaclet. Il est connu par les lettres 150, 151 et 257 de saint Bernard; mais ce que D. Mabillon ne dit pas, et qu'on n'a su que par notre Anonyme, c'est que cet ambitieux était né à Fontenoi près de Laubes, dans une terre dépendante du monastère, *de familiâ ecclesiæ Fontanis oriundus.*

' D. Dacheri a publié cet écrit dans le Spicilége sur un manuscrit qui lui avait été envoyé de Laubes, mais non tel qu'il avait été composé par l'Anonyme. Un écrivain postérieur s'est permis d'y faire des retranchemens et d'y ajouter du sien, comme il le déclare lui-même, et comme on le remarque à certaines transitions. Cependant ce qu'il a conservé est, de son aveu, le propre texte de l'auteur, et il n'a presque point touché à ce qui concerne le XII[e] siècle. Spic. in-fol. t. 2. p. 743-755 | in-4°. t. 6. p. 589-635.

' D. Martène a publié une Chronique abrégée de l'abbaye de Laubes, qui s'étend depuis l'année 418 jusqu'à 1641. L'éditeur pense que depuis l'année 1000, cette chronique a eu presque autant d'auteurs contemporains qu'elle contient d'articles. Nous n'en parlons ici que pour avertir que nous ne l'avons pas oubliée. B. Anecd. t. 3. c. 1410-1431.

LÉON *ou* LÉONIUS,

ABBÉ DE LAUBES ET ENSUITE DE SAINT-BERTIN.

' L'AUTEUR de la chronique de Saint-Bertin commence ainsi ce qu'il va dire de Léon : *Leo fortissimus bestiarum ad nullius pavebit occursum ;* et immédiatement après cette phrase, abaissant un peu son style, il se contente d'observer que Léon ou Léonius naquit à Furnes, que sa naissance était illustre, qu'il fut élevé à la cour des comtes de Flandres, dans les manières et les mœurs du monde, *urbanis moribus*, et qu'il y remplaça, très-jeune encore, son oncle et son père dans les soins que le prince leur confiait de la distribution Mart. Anecd. t. 3. p. 637.

de ses aumônes. Il quitta la cour à vingt-deux ans, pour aller embrasser la vie religieuse au monastère d'Anchin, qu'Alvise gouvernait alors. ' Celui-ci étant devenu, en 1131, évêque d'Arras, et connaissant toute la capacité de Léon, il le fit nommer, cette année même, abbé de Laubes, dans le diocèse de Cambrai. Laubes était une des abbayes les plus distinguées par les honneurs et la considération dont son chef jouissait ; mais elle était devenue si pauvre que les religieux y avaient à peine les choses nécessaires à la vie. Le zèle et le dévouement de Léon ne firent que s'en accroître. ' Tout changea de face en peu de temps : le monastère reprit son ancienne splendeur ; soixante-dix religieux s'y trouvèrent réunis sous une discipline régulière, et l'abondance reparut avec les mœurs et la piété. Innocent II y vint à cette époque et paya l'accueil qu'il reçut par la concession de quelques priviléges dont il est fait mention encore ' dans la France chrétienne, ª dans les Annales bénédictines de dom Mabillon, et dans la Chronique de Laubes imprimée au troisième volume ' du Trésor des anecdotes de dom Martène.

Mart. ib. | Gall. chr. t. 3. p. 86 | Mab. Ann. Bened. t. 6. p. 200 | Spic. de d'Ach. t. 6. p. 616.

Mart. p. 637. 638 | Mab. p. 201.

t. 3. p. 86.

ª p. 201.

p. 1421.

' Simon, quarante-deuxième abbé de Saint-Bertin, ayant été déposé en 1136, après un gouvernement de cinq années, par ordre d'Innocent II, à la sollicitation des religieux de Cluni où le pontife était alors, treize mois s'écoulèrent sans qu'on pût se réunir sur le choix du successeur que le pape avait ordonné de lui élire. ' Enfin, après bien des variations et des obstacles, on convint de nommer Léon, pour opposer, dit l'annaliste, un puissant rempart à l'arrogance des moines de Cluni. ' Il fut élu d'une voix unanime.

Gall. chr. t. 3. p. 497 | Mab. p. 279 | V. ci-dessus, p. 79.

Mart. p. 638 | Meyer, p. 43 | Mab. p. 279.

Mart. ib. | Gall. chr. p. 498 | Mab. p. 318.

Un an s'était à peine écoulé depuis l'installation de Léon, quand les religieux de Cluni le citèrent à Rome, où il se rendit avec Alvise, évêque d'Arras. Ils voulaient rendre dépendante de leur monastère l'abbaye de Saint-Bertin. Léon comparut au jour marqué; mais l'abbé de Cluni ne se présenta pas, ni personne pour lui. Un concile œcuménique devait s'assembler quelques mois après à Saint-Jean-de-Latran : Léon attendit cette époque, et pendant le temps qui s'écoula, il s'acquit tous les jours davantage les bonnes graces du pape et de sa cour. L'abbé de Cluni, c'était Pierre-le-Vénérable, vint à Rome pour le concile, mais il évitait de parler des contestations élevées entre lui et Léon. Celui-ci en demanda l'examen et le jugement : ils lui furent favorables. L'abbaye de Saint-Bertin, après la lecture des pièces

et une information juridique, fut solennellement déclarée libre à jamais de toute sujétion envers celle de Cluni. Léon fit dans la suite deux voyages encore à Rome, pour y obtenir une nouvelle confirmation de ses droits, de la part des successeurs d'Innocent, Célestin II, Luce II et Eugène III, sachant bien, ' dit toujours l'annaliste conservé par dom Martène, qu'une triple corde se rompt plus difficilement, et aussi, pour ôter toute espérance à ses adversaires, *et ut Cluniacensium cervicem durissimam frangeret*. La bulle de Célestin est datée de 1143; celle de Luce II, de 1144; celle d'Eugène III, de 1145.

p. 640.

' Louis-le-Jeune étant parti, en 1146, pour sa croisade dans la Terre-Sainte, Léon l'y accompagna avec son ami Alvise, évêque d'Arras, qui y mourut, et Thierry, comte de Flandres, qui lui confia une grande partie de ses troupes. ' Thierry ayant reçu de Louis-le Jeune une fiole du sang de Jésus-Christ, il la mit entre les mains de Léon, pour la déposer dans l'église Saint-Basile à Bruges, quand il serait de retour de la Palestine. ' On montrait auparavant de ce sang dans beaucoup de lieux, dit Jean d'Ypres; mais il n'avait pas, comme celui-ci, coulé du corps même de Jésus-Christ. Léon porta cette fiole suspendue à son cou, de Jérusalem à Bruges, où on la plaça dans la chapelle qui lui était destinée. Il trouva, en revenant, le monastère livré à quelques dissensions et à beaucoup de relâchement; il appaisa les unes et fit cesser l'autre insensiblement par sa vigilance et sa sagesse.

Gall. chr. t. 3. p. 326. 1198 | Mab. p. 418 | Mart. p. 642.

Mart. p. 643 | Meyer, p. 45.

Mart. p. 644.

' Un incendie ayant consumé, en 1152, l'abbaye de Saint-Bertin, Léon, quoiqu'il eût droit à tant de repos par sa vieillesse et ses longs voyages, parvint à la rétablir, en deux années, plus belle qu'elle n'était avant ce malheur. Guillaume d'Ypres l'y aida sur-tout par ses secours généreux. Entre les dons qu'il fit alors au monastère de Saint-Bertin, était celui de deux églises situées en Angleterre. Mais le roi Étienne étant mort en 1154, et Henri II ayant chassé de ses états Guillaume et tous les Flamands, la possession des deux églises fut contestée à Léon, qui, après beaucoup de résistance et de prières, parvint enfin à les obtenir de nouveau. L'auteur de la Chronique, Jean d'Ypres, loue à ce sujet l'adresse et la constance de Léon, et le besoin qu'il avait de s'occuper d'affaires, de celles des autres quand il n'en avait pas pour lui-même; il se trouvait dans les conseils des princes, ajoute l'écrivain; il allait porter leurs négociations d'un royaume à

Mart. p. 645. 646 | Meyer, Annal. p. 46.

l'autre; et peut-être tirait-il de ces soins plus de vanité qu'il ne l'aurait dû.

Léon obtint aussi d'Anastase IV et d'Adrien IV, successeurs des papes que nous avons nommés, la confirmation des priviléges de son abbaye, et quelques autres encore. ' Par une de ces bulles en particulier, Adrien permet à l'abbé et aux moines de Saint-Bertin, de donner l'habit de religion à tous ceux qui le demanderont, sains ou malades, même à l'article de la mort, même à des hommes mariés sous la condition toutefois que leurs femmes garderont la continence.

Mart. p. 647.

La vieillesse et les infirmités de Léon laissaient un peu relâcher les ressorts du gouvernement, quand sa fermeté se remontra tout entière contre Thierry, comte de Flandres, qui, au retour de son quatrième voyage à Jérusalem, avait pris quelques biens appartenans à l'abbaye de Saint-Bertin. ' Sur sa réclamation, Thierry les lui rendit par des lettres datées de 1159. Léon survécut quelques années à cette restitution. Son monastère le perdit en 1163. La défense et la conservation des droits de l'abbaye et de son indépendance, ses premières œuvres, d'autres services rendus et en grand nombre, firent que sa mémoire resta honorée et chérie. On mit sur son tombeau l'inscription suivante.

Mart. p. 652. 653.

Virtus Samsonis mel sumsit in ore leonis
  Quod non mysterio posse carere scio.
Sic quoque dùm moritur noster leo, mel reperitur
  Ejus in ore jacens, atque sapore placens.
Nam si perpendas mores patris, atque sequendas
  Virtutes ejus, verbaque mella putes.
O clarum schema decore, splendida gemma
  Et decus abbatum contigit esse satum.
Qui dùm templa, domos regales, horrea, promos,
  Multaque mira struis, proh dolor! esse, ruis
  Ante diem februi sexta suprema tui.

t. 3. p. 499. ' Il y a dans la France chrétienne au lieu de *esse ruis*, dont le sens est incertain, *ecce ruis*, qui se lie très-bien avec ce qui précède.

Gall. chr. t. 3. p. 499. ' L'*antè diem februi sexta* est le 26 janvier. On lit pareillement dans un ancien manuscrit de l'église de Laon et dans l'*Auctuarium* de Molanus, que le très-pieux Léonius, très-

savant dans les lettres divines et humaines, mourut le 26 janvier de l'an 1163.

' Saint Bernard lui a écrit deux lettres; ce sont la 382e et la 383e dans l'édition donnée par Mabillon. La première est commune à Léon et à ses religieux; l'abbé de Clairvaux en fait l'éloge, et leur témoigne sa reconnaissance pour les services qu'il en a reçus, avec une effusion de cœur qui montre combien il y était sensible : ils lui redemandaient un de leurs confrères, que Bernard ne croit cependant pas pouvoir leur accorder. La seconde est écrite à Léon seul, qu'il appelle son très-cher ami; il le remercie de ses libéralités, de ses bienfaits envers les religieux de Clair-Marais, et le prie de continuer à les regarder comme ses propres enfans. ' Les deux lettres qui suivent sont également adressées à la communauté de Saint-Bertin : dans la première il la remercie aussi des bons offices qu'elle rendait aux mêmes religieux de Clair-Marais; et dans la seconde il la félicite de la réforme qu'elle a introduite, l'exhorte à persévérer, à tendre de plus en plus à la perfection chrétienne, à faire des progrès continuels dans la pratique du silence et de la vertu.

p. 340-342. V. les Ann. Ben. t. 6. p. 330. 473.

p. 342-344.

Son nom se trouve marqué, comme celui d'un bienheureux, ' dans les actes des Bollandistes et dans le martyrologe bénédictin, au 6 février. Ménard, dans ses observations sur ce martyrologe, ' le qualifie *vir multæ eruditionis et religionis.* Hermanne, moine de Laon, lui donne un semblable éloge dans son ouvrage sur les miracles de Marie : *vir religiosissimus,* dit-il, *et tàm gentilium quàm divinarum litterarum peritissimus.*

t. 2. p. 464.

l. 3. c. 4.

' Plusieurs actes signés de lui sont rappelés dans le tome III de la France chrétienne. ' On peut voir aussi le tome III du Trésor des anecdotes, par dom Martène.

p. 498.

p. 638 et suiv.

Léon est auteur de la Coutume de Poperingue, bourg de Flandres, alors dans le territoire de Furnes, aujourd'hui dans le département de la Lys, et la sous-préfecture d'Ypres, en latin *Pupurnen Gahemum.* Les abbés de Saint-Bertin en furent longtemps seigneurs : ils y exerçaient la justice et y avaient une cour féodale dont beaucoup de fiefs relevaient. Cette coutume assez semblable à celle de Furnes, patrie de Léon, ' fut renouvellée dans la suite par deux abbés du même monastère, Jean d'Ypres et Jacques de Furnes, aussi, qui vivaient l'un et l'autre dans le XIIIe siècle. Quoique nous ne l'ayons plus aujourd'hui telle qu'elle avait été faite alors,

Gall. chr. t. 3. p. 500. 501 ; Mart. t. 3. p. 652.

on ne peut douter qu'elle ne subsiste presque en entier dans [illegible] p. 926 [illegible] celle qui fut donnée à Bruxelles, ′ en 1620, par Albert et Élisabeth-Claire-Eugénie, infans d'Espagne, archiducs d'Autriche et gouverneurs de Flandres. On le peut d'autant moins que le préambule annonce que les bailli, amman, bourguemestre et échevins de la ville de Poperingue avaient envoyé au conseil du prince le cahier des coutumes et usages qu'ils maintenaient avoir été observés auparavant dans cette ville, pour en obtenir l'homologation que Charles-Quint avait prescrite, et à laquelle beaucoup de communes avaient négligé longtemps de procéder; et que quelques articles en furent modifiés, ce qui annonce encore que l'ancienne loi fut confirmée en très-grande partie, telle que Léon l'avait donnée.
Ib. p. 927. tit. 1. art. 1. ′ La nouvelle commence par établir le droit de haute, moyenne et basse justice dont les abbés et religieux de Saint-Bertin jouissaient, et durent jouir encore, comme seigneurs de Poperingue. Le pouvoir et les prééminences des seigneurs et de la loi sont l'objet du premier titre; les revenus de la ville, l'objet du second; les achats et ventes, saisines et désaisines, ventes et obligations, du troisième; le commerce du houblon, du quatrième; les cautionnemens et les transports, les louages et les cens, les taillis et dépouilles des bois, le retrait et l'échange des héritages, les successions, les contrats de mariage, les tutèles et curatèles, etc., des cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième titres; la manière de procéder en matière civile et criminelle est déterminée dans les titres suivans; et les derniers sont consacrés à quelques points de législation pénale, de police rurale, de la législation particulière sur les fiefs, leur transmission, leurs droits, les attributions des cours féodales, et la procédure qui doit y être suivie. Tit. 2[illegible] p. 952. ′ On y consacre de nouveau le droit qu'exerçaient les abbés et religieux de Saint-Bertin, comme seigneurs de Poperingue, d'avoir une cour d'hommes de fiefs, plusieurs vasselages, et toute la juridiction qu'une telle cour peut avoir, ainsi que tous les titres, facultés, redevances, priviléges dont une semblable seigneurie faisait jouir. p. 952. ′ On ordonne enfin, dans les cas que la loi n'aurait pas prévus, de recourir aux usages communs du pays de Flandres. Mir. [illegible] p. 652. ′ Léon avait déclaré, d'une manière fixe, les usages de la ville de Furnes, supplément nécessaire et absolu au silence de la coutume qu'il donnait à Poperingue.

Un ouvrage un peu moins important que la chronique de Saint-Bertin lui attribue, ' est un office pour la fête de tous les Saints, office qu'il rendit, comme on peut le croire, un peu différent de celui que chantaient les religieux de Cluni, ' avec lesquels il avait eu, dès la première année de son gouvernement, d'assez importantes discussions, terminées plusieurs fois en sa faveur par la cour de Rome. P.

Ib. p. 665.

Ci-dess. p. 318. 319.

BURCHARD,

Abbé de Balerne.

' Burchard, Burchard, ou *Bouchard*, était religieux de Saint-Benoît, lorsqu'il vint se placer à Clairvaux, sous la direction de saint Bernard. L'abbaye de Balerne, l'une des filles de Clairvaux, fut fondée, en 1136, au diocèse de Besançon : Bouchard en devint le premier abbé. La cent quarante-sixième lettre de saint Bernard est adressée à l'abbé de Balerne, ou plutôt à Dieu même : car elle n'est, en très-grande partie, qu'une action de graces pour les progrès éminens que Bouchard a faits dans la pratique des vertus claustrales. Saint Bernard ne parle directement à son élève que dans les dernières lignes de cette épître : il s'y déclare son serviteur, son compagnon dans cette vie, son cohéritier dans l'autre. *Me verò utere servo, comite in viâ, cohœrede in patriâ.* Nous ne pouvons douter, d'après une telle lettre, de la fervente piété de Bouchard, que nous retrouvons d'ailleurs inscrit, comme un très-saint religieux, dans le ménologe de Cîteaux, au 19 avril. Ce jour est celui de sa mort, dont l'année n'est pas très-bien fixée. On présume que c'est 1162 ou 1163; il avait été depuis peu transféré de l'abbaye de Balerne à celle de Belleval ou Bellevaux, au même diocèse de Besançon. ' Il était abbé de Balerne, lorsque, vers 1145, il écrivit une lettre au moine Nicolas, qui venait de quitter Montiéramé pour se rendre à Clairvaux près de saint Bernard. La conduite de Nicolas à Montiéramé n'avait pas été fort édifiante : Bouchard le félicite de sa conversion. Il

Manr. Ann. Cist. ad ann. 1136. c. 6. n. 1 2 | ad ann. 1145. c. 9. n. 10. 11 | Mab. Ann. l. Bened. l. 76. n. 95 | De Visch. Bibl. Cist. p. 56.

Bibl. Max. PP. t. 21. p. 523 | Manr. ad ann. 1145. c. 9. n. 11.

commence par lui demander la liberté d'écrire d'un style simple (*in simplici stylo recipe me*); mais dans le reste de l'épître il n'use aucunement de cette permission. La pièce fourmille de métaphores, de comparaisons, de tours figurés ou recherchés. Qu'il soit permis, dit Bouchard, à un petit animal sans plume de s'élever, comme par échelons, jusques au premier des animaux emplumés. *Sinè modò ut quâdam compositione graduum, liceat ascendere ad animal primum pennatum implumi bestiolæ.* Il se compare ensuite à une tortue, à une taupe, à une cigale; et Nicolas à un oiseau, à un cerf, à un cygne; et après quelques autres antithèses du même genre, il termine ce qu'il appelle sa petite préface : *Hæc præfatiuncula stet hìc.* Cet exorde forme un tiers de l'épître. Suivent les actions de graces au Tout-Puissant qui vient, en renouvellant Nicolas, de blanchir un Éthiopien. Nous ne retrouvons aucune trace de ce mauvais goût dans un autre écrit de Bouchard, c'est-à-dire dans une sorte de conclusion [1] qu'il a placée à la fin du premier livre de la vie de saint Bernard, par Guillaume de Saint-Thierry. Cet appendice, qui ne consiste qu'en une trentaine de lignes, contient un éloge de Guillaume, et une mention de ses autres écrits, savoir d'un Livre apologétique, et d'un Traité de la grace et du libre arbitre. Guillaume n'a conduit l'histoire de saint Bernard que jusqu'au schisme de Pierre de Léon, et Bouchard regrette que cet historien n'ait pas vécu assez long-temps pour achever un ouvrage si bien commencé. D.

[1] Op. S. Bern. edit. Mab. t. 2. p. 1090. 1091.

GUILLAUME VI

ET

GUILLAUME VII,

SEIGNEURS DE MONTPELLIER.

QUELQUES écrits de Guillaume VI, seigneur de Montpellier, et de son fils Guillaume VII, nous autorisent à faire ici

mention de l'un et de l'autre. Mais le récit de leurs actions appartient aux annales de leur province, et nous ne profiterons point de cette occasion de transporter dans l'Histoire littéraire de la France de longs fragmens de l'Histoire civile du Languedoc. ' Nous renvoyons à dom Vaissette les lecteurs qui voudront (Hist. du Lang. t. 2. p. 386 et suiv.) connaître les circonstances des faits que nous allons sommairement indiquer.

Guillaume VI, ayant succédé, en 1121 ou 1122, à son père Guillaume V, seigneur de Montpellier, fit en 1128 un voyage à la Terre-Sainte, et en rapporta des reliques. ' En 1129, il (Ib. p. 401.) épousa la comtesse Sibille, qui est désignée par quelques auteurs comme fille du roi de Jérusalem. Partisan d'Innocent II contre l'antipape Anaclet, il reçut du premier plusieurs témoignages d'affection et d'estime. ' Innocent, dans (Scr. Rer. Gall. t. 15. p. 375. 377. 393. 395. 402. 406.) une lettre qu'il lui adresse en 1132, le prend sous sa protection ainsi que la ville de Montpellier, et le déclare chevalier spécial de Saint-Pierre, *specialem beati Petri militem.* En 1135, Guillaume assista, dans la ville de Léon, au couronnement d'Alfonse VII roi de Castille; et contracta, peu de temps après, une alliance étroite avec Bérenger - Raimond comte de Provence, auquel il donnait en mariage sa nièce et sa pupille, la jeune Béatrix comtesse de Melgueil. ' Après avoir (Vaiss. t. 2. p. 421.) fait, en 1139, avec Raimond, évêque de Maguelonne, un accord avantageux à ce prélat, ' Guillaume VI voulut exiger des habi- (Ib. p. 429.) tans de Montpellier un nouvel hommage et de nouveaux sermens de fidélité : ils se révoltèrent contre lui et le chassèrent de leur ville en 1141. ' Innocent II excommunie les rebelles, (Ib. p. 431-436.) met leur territoire en interdit, et soutient, par plusieurs lettres, les droits du seigneur expulsé. Celui-ci, malgré sa confiance dans les armes de l'église, ne négligea pourtant point d'en employer de plus matérielles : il assiégea Montpellier et s'en rendit maître au mois de septembre 1143. ' Il est félicité (Script. Rer. Gall. t. 15. p. 410.) de ce succès dans une lettre à lui adressée par Célestin II, successeur d'Innocent.

Un des écrits qui nous restent de Guillaume VI, est un testament qu'il fit au mois de décembre 1146, avant de se rendre en Espagne où l'appelait Alfonse VII. Ce testament publié par d'Achery ' nous apprend que la mère du seigneur (Spic. [illegible] p. 140-148.) de Montpellier s'appelait Ermesende, et qu'elle vivait encore; qu'il avait quatre filles, dont l'une portait ce même nom d'Ermesende, et quatre fils dont deux se nommaient Guillaume; que l'aîné ne devait commencer à gouverner la ville et le

territoire, que lorsqu'il aurait atteint l'âge de vingt ans, que jusqu'alors la régence appartiendrait à la mère du testateur, ou, si elle venait à mourir, au cousin Pons. Ces dispositions faites, Guillaume VI équipa des vaisseaux, les joignit à ceux des Pisans et des Génois, et se rendit avec cette flotte devant Alméria qu'Alfonse VII assiégeait par terre. Les Sarrasins se défendirent assez long-temps, et la place ne fut prise que le 17 octobre 1147. ' Alfonse, dans ses remerciemens à tous ceux qui avaient concouru à cette expédition, distingua le seigneur de Montpellier. Un poëte du temps, qui a versifié une relation de ce siége, donne à Guillaume le titre de duc; mais il ne faut rien conclure de cette expression poétique : Guillaume et les siens n'ont jamais pris la qualité ni de duc ni de comte.

Vaiss. t. 2. p. 441. 442.

L'année suivante, 1148, Guillaume VI et ses enfans aidèrent le comte de Barcelonne à chasser de Tortose les infidèles ou Sarrasins. ' Ce fut la dernière expédition militaire de Guillaume. Quelques mois après il perdit sa femme Sibille, et embrassa la vie monastique. Nous remarquerons en passant qu'il n'est fait aucune mention de cette épouse dans le testament de 1146.

Ib. t. 2. p. 442.

L'abbaye de Grandselve était récemment réunie à l'ordre de Cîteaux, ' lorsqu'en 1149 Guillaume y prit l'habit religieux. Il fut employé, en 1150, à fonder l'abbaye de Candeil, située au diocèse d'Alby, et dont Gansbert fut le premier abbé. De Candeil Guillaume se rendit en Catalogne, où s'établissait l'abbaye de Valaure. ' Nous le trouvons, en 1152, à Clairvaux; il venait y voir saint Bernard, qui depuis lui apparut, dit-on, à Grandselve, le 20 août 1153, c'est-à-dire le jour même de la mort du saint abbé de Clairvaux. Guillaume retourna en Catalogne, et transféra l'abbaye de Valaure à Santa-Cruz en 1157 : mais avant la fin de cette dernière année, il était revenu à Candeil, et de-là à Grandselve où il mourut en 1161, ou 1162, ou enfin 1163. ' S'il a exercé les fonctions d'abbé de Valaure ou de Santa-Cruz, il les avait sans doute abdiquées avant sa mort. On l'a mis au nombre des saints de l'ordre de Cîteaux, et quelquefois aussi au nombre des écrivains, en lui attribuant une vie de saint Jean, frère-convers de l'abbaye de Grandselve : un fragment de cette édifiante relation se lit ' au Ménologe cistercien. Elle est écrite par un Guillaume que Séguin fait abbé de Vallade en Angleterre; et comme on ne connaît aucune abbaye de ce nom dans

Ib. p. 443.

Manriq. ad ann. 1152. c. 6. n. 5 | ann. 1157. c. 5. n. 1.

Vaiss. t. 2. p. 489.

21. Déc. | V. de Visch. Bibl. Cist. p. 138.

la Grande-Bretagne, on conjecture qu'il faut substituer, à Vallade, Vallaure ou Valdrande en Catalogne, d'où l'on conclut à-la-fois que Guillaume VI a été abbé de ce monastère, et qu'il est l'auteur de la vie du frère Jean de Grandselve : hypothèse d'autant plus plausible, que Grandselve ayant été, depuis 1149 jusqu'en 1161, le séjour le plus ordinaire de Guillaume de Montpellier, il a fort bien pu connaître le frère Jean et devenir son panégyriste.

Dès que Guillaume VI se fut fait moine, son fils Guillaume VII, qui en 1148 s'était distingué au siége de Tortose, lui succéda en qualité de seigneur de Montpellier; il est qualifié ainsi dans un traité qu'il signa au mois de juillet 1149. Le projet qu'il conçut de nommer lui-même les curés et les prêtres des églises de sa seigneurie, le brouilla bientôt avec l'évêque de Maguelonne, ' et donna Vaissette. t. 2. p. 465.
lieu, en 1150, à une lettre d'Eugène III, laquelle détermina Guillaume à se désister de ses prétentions. ' Il épousa, en Ib. p. 478.
1156, Mathilde de Bourgogne, fille de Hugues-le-Roux. ' De longs démêlés avec le comte et la comtesse de Melgueil Ib. p. 488 et suiv.
composent la plus grande partie de l'histoire de Guillaume VII : il s'agit de pareils différens dans les trois courtes lettres adressées par lui au roi Louis-le-Jeune. ' Ces lettres, Duch. Scr. Rer. Gall. t. 4. p. 713 716. 719.
une charte de 1155 ou 56, qui consiste en une donation à Marie, sœur du duc de Bourgogne, ' et un Testament daté Spic. t. 8. p. 194. 195.
de 1172, sont les seuls écrits authentiques que nous ayons de ce seigneur de Montpellier. Le Testament se trouve au Trésor des chartes, et ressemble, quoique plus court, ' à celui Cart. 200. Inv. de Dupuy. t. 5. p. [illegible]
de Guillaume VI. Dans l'un et dans l'autre, il est défendu de laisser exercer par un juif la charge de bailli de Montpellier. Guillaume VII place son fils aîné, jusqu'à ce qu'il ait vingt ans, sous la garde de l'évêque de Maguelonne. ' Des Oud. [illegible] Abaco, p. 193 | Konig. Bibl. vet. et nov.
vers rhythmiques attribués à un Guillaume de Montpellier, qui florissait vers 1190, ' ne sauraient être de Guillaume VII, qui ne vivait plus en 1175. ' C'est à Guillaume-Raimond, évêque Gariel, Ser. præsul. Magal. p. 248.
de Maguelonne, mort en 1197, qu'appartiennent des Homélies qui portent aussi le nom d'un Guillaume de Montpellier : à quel propos un seigneur, guerrier de profession, aurait-il composé des homélies? Encore une fois, un Testament, une Charte, et trois Lettres missives, voilà toutes les productions littéraires de Guillaume VII, si toutefois on leur peut donner un tel nom.

Pour achever, en fort peu de mots, la notice historique

Vaiss. t. 3. p. 499

de la vie de Guillaume VII, ' nous dirons qu'en 1158 Adrien IV lui adressa une lettre relative à la reconstruction d'une église; qu'entre Alexandre III et l'antipape Octavien ou Victor, ' il eut le bonheur de se décider pour le premier; qu'il résista même aux sollicitations de l'empereur Frédéric Barberousse, qui, en 1162, le pressait de livrer Alexandre alors réfugié à Maguelonne; ' qu'Alexandre III en fut très-reconnaissant, et le prouva en écrivant à Guillaume et sur Guillaume plusieurs lettres infiniment honorables audit seigneur de Montpellier. Guillaume VII mourut en 1172.

Guill. Neub. Rer. Angl. l. 2. c. 17 | Fleuri, Hist. eccl. l. 71. n. 20.

Script. Rer. Gall. t. 15. p. 775. 779. 782. 842. 947.

t. 2. p. 443.

' Dom Vaissette, en parlant de Guillaume VI, dit que tous les souverains de l'Europe qui vivaient en 1630, descendaient de lui par les femmes.

ÉTIENNE,

ARCHEVÊQUE DE VIENNE EN DAUPHINÉ.

Nous n'avons de ce prélat qu'une Lettre, mais elle suffit pour nous donner une idée avantageuse de sa capacité, et pour lui mériter une place dans notre histoire. Si nous n'avons pas d'autre production de sa plume, ce n'est pas faute de talent, ni que les occasions de l'exercer lui aient manqué; car nous verrons qu'il fut exposé à de grandes contradictions de la part de ses ennemis, et c'est pour cela même qu'il ne reste plus rien des écrits qu'il dut composer pour sa défense.

Rien dans l'histoire de l'église de Vienne n'est plus obscur que le temps de son épiscopat. Les deux frères de Sainte-Marthe n'ont pas même placé son nom dans le catalogue des archevêques de Vienne. ' Il est pourtant vrai qu'il était déja archevêque l'an 1130, et qu'il assista, en cette qualité, au concile de Clermont en Auvergne, présidé par le pape Innocent II; il est encore vrai que, ' dès l'année précédente, il était délégué du Saint Siége pour la décision d'un procès entre les abbayes de Saint-Bénigne-de-Dijon et de Luxeuil.

Baluz. Miscel. t. 7. p. 74.

Pérard, p. 224 | Mab. Ann. p. 178.

' Nicolas Chorier, qui a avancé, sans preuves, qu'Étienne était fils de Théodoric, comte de Bar et de Monçon, l'a confondu mal-à-propos avec Étienne de Bar, évêque de Metz depuis l'an 1120 jusqu'à 1163. Mais ce qui est bien prouvé, c'est qu'il était chanoine de Saint-Ruf avant son épiscopat. ' Aussi voit-on que, contre le gré de son chapitre, et malgré l'opposition des abbés de Saint-Pierre et de Saint-André-de-Vienne, il procura aux chanoines de Saint-Ruf un établissement sur le Rhône, dans un lieu appelé l'Isle; et c'est peut-être une des causes qui attira sur lui l'orage qui le mit aux prises avec les évêques de sa province. ' Il fut condamné sans ménagement, dans un concile tenu à Bellai, sous la présidence de l'archevêque de Lyon, comme légat du Saint Siége; concile qui ne se trouve dans aucune des collections, dont on ignore l'année précise, et qui n'est connu que par la lettre d'Etienne au légat Albéric, évêque d'Ostie.

Chorier, Hist. de Dauph. t. 2. p. 51.

Chorier, ib. p. 52.

Mart. Anecd. t. 1. c. 397.

' S'étant pourvu, par appel, en cour de Rome, Étienne fut cité à comparaître à Vézelai devant le légat Albéric, qui lui prescrivit le mode de justification auquel il devait se soumettre. C'était l'an 1144 ou 1145; mais ne trouvant ce mode ni canonique ni praticable, après avoir réfuté les griefs allégués contre lui, qu'il avait vendu des églises, qu'il avait induit au parjure des militaires de sa dépendance, qu'il avait quitté l'habit de son état, qu'il n'avait pas gardé la continence, qu'il avait enfin altéré la monnaie, il déclare au légat qu'il appelle de nouveau au pape, bien résolu, s'il n'obtient justice, de retourner à Saint-Ruf.

Mart. ib.

Il paraît qu'il y retourna, ou du moins qu'il se démit de sa charge. ' Nous en avons la preuve dans une lettre que lui adressa Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni, pour l'inviter à venir se fixer dans sa maison, non pour un temps, mais pour toujours. « Si, dit-il, depuis le facheux accident qui vous a « forcé de quitter Vienne et le siège archiépiscopal, je ne vous « ai point écrit pour vous consoler, ce n'est pas que je n'aie « pris beaucoup de part à votre infortune, mais je ne savais « en quel lieu vous trouver. On nous disait que vous étiez « tantôt à Saint-Ruf, tantôt dans quelque autre prieuré de « l'ordre, tantôt dans d'autres églises... Venez donc à Cluni, « où tout sera à votre disposition; car il n'est pas décent « qu'une personne de votre caractère erre de lieu en lieu. »

Petr. Clun. l. 5. ep. 2.

L'abbé de Cluni écrivait cette lettre peu de temps avant le concile de Reims de l'an 1148.

Nous ignorons si Etienne se rendit à cette pressante invitation; mais nous retrouvons ce prélat agrégé peu de temps après au clergé de Lyon. Un nouvel archevêque, Humbert de Bugei, gouvernait alors cette église; ne pouvant assister en personne à l'assemblée de Chartres, convoquée par l'abbé

Suger, ep. 134.

Suger l'an 1150, ' il y envoie l'ancien archevêque de Vienne, dont il loue les sentimens religieux et la grande expérience dans les affaires : *His igitur ex causis mittimus ad vos hunc venerabilem fratrem nostrum et dilectum ecclesiæ nostræ filium, domnum Stephanum, quondam Viennensem archiepiscopum, virum utique religiosum et in maximis exercitatum.*

Après des témoignages aussi formels, on est étonné que les historiens de l'église de Vienne traitent de fable ce que

Hist. de l'Égl. de Vienne, p. 204.

Chorier avait avancé sur d'aussi bons garans. ' Maupertuis accuse Chorier d'avoir ajouté à la lettre de Humbert ces mots : *quondam Viennensem archiepiscopum*, qui s'y trouvent textuellement dans toutes les éditions, et ne pouvant retenir son indignation : « Je n'ai pu, dit-il, refuser cette « digression à la juste indignation que m'a causée l'effron- « terie du sieur Chorier, qui, en cent endroits de son his- « toire, sème le mensonge et la fiction, et remplit tout de « confusion par ses fausses dates et les erreurs chronolo-

Hist. de l'Égl. de Vienne, p. 336.

« giques qu'on y rencontre à chaque page. » ' Charvet, d'un ton plus modéré : « Je ne dirai pas avec lui (Chorier) qu'E- « tienne renonça à l'épiscopat pour servir Dieu dans l'église « de Lyon, en qualité de simple prêtre ; que son mérite l'y « fit distinguer, et qu'il fut ensuite placé sur le siége de « Metz : un semblable récit est plutôt un conte mal fabriqué. « Qui croira qu'il soit venu dans la pensée d'un archevêque « de Vienne, qu'il pouvait se cacher à Lyon et vivre inconnu « dans le clergé de cette ville, et que son mérite seul l'y ait « fait reconnaître ? Il vaut mieux laisser dans l'histoire le « vide que l'on y trouve, que de le remplir par des fables. » La maxime est bonne; mais ce n'était pas ici le lieu de l'appliquer. La renonciation forcée ou volontaire d'Etienne à l'épiscopat est un fait certain, sur lequel il n'y aurait jamais eu de contestation, si on eût consulté les actes.

Chorier a sans doute eu tort de dire qu'Etienne passa en-

suite à l'évêché de Metz. Nous pensons qu'il remonta, l'an 1156, sur le siége de Vienne, et que celui qu'on nous donne pour Étienne II n'est autre que lui-même; car rien ne prouve que ce soit un personnage différent. Il était retourné à Saint-Ruf l'an 1153, comme on le voit par un jugement de Geoffroi, évêque d'Avignon, en faveur du monastère de Saint-Remi-de-Reims, ' dans lequel il est dit : *Et hæc definitio facta est in præsentiâ Stephani canonici S. Rufi, quondam Viennensis archiepiscopi.* Il est probable que Nicolas Brekspeare, lequel avait été chanoine et abbé de Saint-Ruf, étant parvenu à la papauté sous le nom d'Adrien IV, après avoir mis à néant la procédure du légat Albéric, aura rétabli son ancien confrère dans ses droits, sans attendre la vacance du siége, occupé alors par un bon chartreux qui ne demandait pas mieux que de retourner dans son cloître. Si cette conjecture n'est pas dépourvue de vraisemblance, il faut dire qu'Étienne vécut jusqu'en 1164, qui est l'époque qu'on assigne à la mort d'Étienne II.

Mab. An. t. 6. c. 645.

Nous n'avons plus rien à dire sur la lettre qui a donné lieu à cet article, lequel doit lui servir de commentaire. Nous ajouterons que c'est à notre archevêque qu'Hérimanne, moine de Saint-Martin-de-Tournai, a dédié un Traité de sa composition sur l'Incarnation du Verbe, ' imprimé par Casimir Oudin dans un recueil d'écrits de plusieurs théologiens de France et de la Belgique, pendant les XIe et XIIe siècles. Hérimanne pouvait avoir connu notre archevêque à Rome, où ils étaient l'un et l'autre, l'an 1145, à la poursuite de leurs affaires.

Hist. litt. Fr. t. 12. p. 288.

B.

ANONYMES,

Auteurs de Généalogies des Rois de France.

Nous réunissons dans cet article plusieurs ouvrages généalogiques du XIIe siècle, dont les auteurs sont inconnus. Le mérite de ces sortes d'ouvrages, qui jettent un grand jour sur l'histoire, étant reconnu de tout le monde, nous ne nous arrêterons pas à le démontrer.

1. *Genealogia B. Arnulfi, metensis episcopi.*

La généalogie de saint Arnoul, qui, après avoir été maire du palais sous Théodebert II, roi d'Austrasie, fut fait évêque de Metz l'an 611, selon le P. Le Cointe, ou l'an 614, selon D. Mabillon, a beaucoup exercé la critique des savans; parce qu'on fait remonter jusqu'à lui l'origine de la seconde race de nos rois, et même celle de la troisième, et par lui jusqu'à *Tonantius Ferreolus*, préfet du prétoire des Gaules.

Il n'est pas douteux que saint Arnoul ne soit la tige des ancêtres de Pépin-le-Bref, qui monta sur le trône des rois mérovingiens, et tous les savans en conviennent. Dode, son épouse, lui donna deux fils, dont l'un, appelé Clodulfe, fut aussi évêque de Metz, l'autre, nommé Ansigise, épousa Begge, fille de Pepin-le-Vieux, et fut père de Pepin-le-Gros ou d'Héristal, grand père de Pepin-le-Bref. Mais tout le monde ne convient pas que le même saint Arnoul descendît des rois de la première race par le mariage d'Ansbert, son grand-père, avec Blitilde, sœur, dit-on, de Clotaire I ou II.

Marc-Antoine Dominicy, pour accréditer cette opinion, a publié, dans un livre qui a pour titre *Ansberti et Blitildis familia rediviva*, sept généalogies de saint Arnoul, composées en différens temps et par des auteurs différens, qui toutes se terminent avec la seconde race. Il a plus fait; il a voulu prouver que les rois de la troisième race n'avaient pas une autre origine, et pour cela il bâtit un système qui fait descendre Hugues Capet d'un Childebrand, frère de Charles Martel. Ce système n'était pas nouveau; il avait été proposé par le grand généalogiste André Duchesne, et adopté par la foule des savans, Charles de Combaut, baron d'Auteuil, Jean du Bouchet, David Blondel, le P. Le Cointe et le P. Labbe; mais Dominicy s'en déclara le défenseur contre les *Vindiciæ Hispanicæ* de Jean-Jacques Chifflet, et contre un discours historique de Louis Chantereau Lefèvre, qui relèguent aux fables ce faux Childebrand. On croyait alors qu'il était fort important de prouver que la troisième race descendait de la seconde, non seulement par les femmes, mais encore par les mâles, afin de laver Hugues Capet du vice d'usurpation ou d'intrusion. Mais ce système n'a pas fait fortune, non plus que celui qui donne à Hugues Capet une origine saxonne.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ces différens systèmes. Nous ne parlerons pas non plus des sept généalo-

gies anciennes, produites par Dominicy. Elles sont trop éloignées de l'époque où nous en sommes pour que nous devions nous occuper des auteurs qui les ont composées et de leurs écrits. ' Mais il en existe une autre plus considérable, publiée par André Duchesne, qui est celle dont nous avons entrepris de rendre compte. Rer. fr. S. t. 2. p. 642.

Elle est composée de deux parties et par deux auteurs différens, dont l'un écrivait en 1164, comme il le dit lui-même en parlant de Thierri de Bar, qui fut élu cette même année évêque de Metz, *nunc Metensem electum;* et l'autre, qui vivait en 1261, n'a fait qu'ajouter aux suites généalogiques, données par le premier, les générations subséquentes jusqu'à son temps. Nous ne devons donc nous occuper que du premier.

Après avoir tracé le tableau généalogique des rois de la première et de la seconde dynastie, l'auteur anonyme donne la descendance de Henri-l'Oiseleur, duc de Saxe, dont une des filles fut la mère de Hugues Capet, et de cette famille il fait sortir tous les princes qui jusqu'à son temps régnèrent en Saxe, en Italie, en Germanie, en France, en Normandie, en Bavière, en Suabe, en Hongrie, en Bohême, dans les deux Lorraines et en Flandre. ' Les continuateurs du Recueil des Historiens de France ont réimprimé avec des notes cette troisième partie, mais ils n'ont pas jugé à propos de réimprimer les tableaux généalogiques des deux premières races, qui aussi bien n'apprennent rien de nouveau. t. 13. p. 646.

II. *Genealogia Caroli Magni.*

Nous avons plusieurs généalogies qui retracent les descendans de la famille de Charlemagne. M. le baron Le Roi, dans ses notes sur les généalogies de Hainaut par Baudoin d'Avesnes, en produit une qui paraît avoir été composée sur la fin du XI[e] siècle ou au commencement du suivant. Elle commence à Charles, duc de Lorraine, dernier rejeton mâle de la famille de Charlemagne. ' D. Luc Dacheri en a publié une autre qui donne non-seulement les descendans de Charlemagne, mais encore ses ascendans, en remontant jusqu'à Priam. Il l'avait trouvée à la fin du manuscrit qui contenait la chronique de Saint-Médard de Soissons. Elle finit, comme la précédente, par la généalogie de deux princesses, filles de Charles, duc de Lorraine. ' D. Martène ayant rencontré cette généalogie du duc Charles à la suite de la chronique de Laubes, l'a aussi imprimée, et après lui les Spicil. in-fol. t. 2. p. 492. Anecd. t. 3. c. 1431.

continuateurs du Recueil des historiens de France l'ont insérée
t. 13. p. 585. dans leur collection, ' parce qu'elle renferme les deux autres, et qu'elle descend un peu plus bas, c'est-à-dire, jusqu'a l'année 1170. Mais ils ont marqué les petites différences qui se rencontrent dans ces diverses rédactions.

L'objet de l'écrivain est d'indiquer les familles qui, par les femmes, ont perpétué la race de Charlemagne. Charles, duc de Lorraine, oncle de Louis V, dernier roi de la dynastie carlienne, eut, entre autres enfans, deux filles, Ermengarde et Gerberge. Ermengarde fut mariée à Albert, comte de Namur, et de ce mariage sortirent les comtes de Namur, de Durbui et de la Roche, en Ardennes; Gerberge entra dans la maison des comtes de Louvain et de Bruxelles. D'autres princesses issues de celles-ci portèrent le sang de Charlemagne dans les familles des comtes de Hainaut et des comtes de Boulogne-sur-mer. C'est ce qu'on voit dans ce petit morceau généalogique.

III. *Genealogia regum Francorum tertiæ stirpis, et quarumdam illustrium familiarum ex eâ per maternum genus derivatarum.*

Bouq. t. 14. p. 1-9. ' Cette Généalogie a été publiée pour la première fois à la tête du quatorzième volume du Recueil des historiens de France par les Bénédictins, sur un manuscrit qui avait appartenu à D. Thierri Ruinart, et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale. C'est un petit cahier de douze feuillets de parchemin in-4°, d'une belle écriture du XIIe siècle.

L'auteur de cette Généalogie ne prend l'origine des rois de la troisième dynastie qu'à dater de Robert-le-Fort, comte d'Anjou, sans remonter plus haut. C'est l'opinion à laquelle se sont arrêtés presque tous les modernes qui, au-delà de Robert-le-Fort, n'ont trouvé qu'incertitude et obscurité dans les filiations. Cette partie, qui est fort succinte, se termine à Louis VII, surnommé le Jeune, et ne parle pas de son fils Philippe Auguste; ce qui prouve que cet anonyme écrivait avant la naissance de ce prince. On voit d'ailleurs qu'il ne rapporte aucun fait qui soit postérieur à l'année 1160 ou 1161 : d'où l'on peut conclure que cette Généalogie a été dressée dans l'espace de temps qui s'est écoulé depuis cette dernière année jusqu'à l'année 1165.

Une chose digne de remarque, c'est que l'auteur ne donne pas le nom de *Capet* à Hugues, qui fut le premier roi de la troisième dynastie, mais à son père Hugues-le-Grand, duc

des Français, que d'autres appellent Hugues l'abbé, parce qu'il était abbé de Saint-Martin-de-Tours et de plusieurs autres abbayes, selon la coutume qui s'était établie, depuis Charles Martel, de donner les abbayes à des laïcs, pour en être les défenseurs ou les avoués. On sait que ces concessions, qui d'abord ne furent que temporaires ou à vie, devinrent ensuite des propriétés comme les fiefs. Ces abbés laïcs furent appelés *Abbacomites* ou *Abbates-milites*, selon la dignité séculière dont ils étaient revêtus. Nous faisons cette remarque parce qu'elle sert à expliquer le surnom de Capet, *Cappatus*, que notre généalogiste donne à Hugues l'abbé. A la vérité, il dit que ce surnom lui fut donné à cause de la chape de notre Seigneur, qu'il avait apportée en France, au retour d'un voyage à la Terre-Sainte. Mais ce texte a donné lieu au rédacteur de cet article d'éclaircir cette origine ; il croit que le nom de *chapé* ou *porte-chape* vient plutôt de la chape de saint Martin, que les abbés de ce monastère étaient dans l'usage de porter à la tête des armées. C'est pourquoi le surnom de Chapé, qui fut donné d'abord à Hugues l'abbé, est resté à son fils Hugues, qu'on a surnommé *Capet*, comme un diminutif de *Cappatus*, le petit Chapé, pour le distinguer de l'ancien.

Après ce court tableau généalogique de nos rois, l'auteur entreprend de décrire la descendance de deux princesses de la troisième race, desquelles sont sorties les principales familles du nord de la France. L'une de ces princesses, fille de Hugues Capet, nommée Hadevide, fut mariée à Rainier IV, comte de Mons en Hainaut, et de ce mariage sortirent, encore par les femmes, les comtes de Rouci, de Marle et de Rethel, etc. L'auteur entre sur ces familles dans un plus grand détail que sur celles qui sortirent du sang français d'une autre princesse, fille du roi Robert, qu'il appelle *Ala*, et que d'autres appellent *Athela* ou *Adela*. Celle-ci avait épousé Baudouin de Lille ou le Pieux, comte de Flandre, dont il ne fait que nommer les enfans mâles ; mais il s'étend un peu plus sur une des filles qu'il nomme *Ala*, comme sa mère, quoique tous les historiens l'appellent Mathilde. Elle épousa Guillaume, duc de Normandie, avant la conquête de l'Angleterre, et fut mère de la comtesse Adèle, épouse d'Etienne, comte de Chartres et de Blois, desquels il décrit la descendance. Il ajoute qu'Ala, fille du roi Robert, eut encore deux filles, dont l'une épousa Canut, roi de Dane-

marck, et l'autre Thierri, comte d'Alsace; mais il se trompe. Celles-ci étaient filles de Robert le Frison, et la princesse Ala était leur grand'mère.

Il est visible que l'auteur de cette généalogie n'a eu en vue que de décrire la postérité de Hadevide, fille de Hugues Capet, à laquelle il se hâte de revenir, et sur laquelle il s'arrête avec complaisance, et cela pour prouver l'illustre origine de Barthélemi de Jura, évêque de Laon, qui, après avoir gouverné ce diocèse depuis l'année 1113 jusqu'en 1151, Bouq. t. 14. p. 9. s'était retiré à l'abbaye de Foigni, dans la Thiérache, ' *novissimè devotus in Fusniaco monachus*, où était pour lors abbé Robert, petit neveu de Barthélemi par sa mère. D'où l'on peut conclure que l'auteur de cette Généalogie était un moine de Foigni, si ce n'est l'abbé Robert lui-même, qui, de concert avec Barthélemi, aura dressé cette Généalogie. Si cela est, elle mérite d'autant plus notre confiance qu'ils devaient connaître mieux que tout autre leur propre famille. Au reste, Hérimanne, abbé de Saint-Martin-de-Tournai [1] avait déja traité ce sujet dans un ouvrage qu'il dédia à Barthélemi, Guib. op. p. 528. ' sous ce titre : *De Miraculis B. Mariæ Laudunensis, et de venerabilis Bartholomæi episcopi et S. Norberti gestis*, imprimé à la suite des œuvres de Guibert, abbé de Nogent. Il donne au chapitre 2 la généalogie de notre prélat, qui, quant au fond, est la même que celle dont nous rendons compte, mais moins étendue.

B.

HUGUES DE CLÉERS,

SÉNÉCHAL DE LA FLÈCHE ET DE BAUGÉ.

Geneal. de Martigné, p. 32. ' L'ANJOU fut le pays natal de Hugues de Cléers, en latin *de Cleeriis*. Sa maison était noble; on prétend que c'est celle des Clers qui subsistaient encore dans ces derniers temps, et portait d'or à six chevrons d'azur. Quoi qu'il en soit, Hugues

1 Au tome XII de cette Histoire, page 289, on a fait deux personnages différens d'Hérimanne qui fut abbé de Saint-Martin-de-Tournai, et de celui qui composa la relation des miracles de N. D. de Laon. Le continuateur du Recueil des Historiens de France n'en fait avec Fabricius qu'un seul et même auteur. Voyez comment il le prouve dans la préface du tome XIV, p. XCVIII.

tint un rang distingué parmi la noblesse angevine de son temps. Une charte de l'abbaye de Vendôme, de l'an 1146, lui donne le titre de sénéchal de la Flèche et de Beaugé, *dapifer Fissæ et Balgiaci*. En 1118 ou 1119, il fut envoyé à la cour de France par Foulques V, comte d'Anjou, qui fut depuis roi de Jérusalem, pour remplir une négociation importante, dont il a laissé par écrit une relation instructive et curieuse, qui fera le sujet de cet article.

' Hugues avait deux frères, Geoffroi et Foulques, qui sont nommés dans l'histoire de Geoffroi Plantegenet, comte d'Anjou, par le moine Jean de Marmoutier. Ce prince honora singulièrement les trois frères et se servit utilement de leurs conseils; il eut également lieu d'être content de leurs services dont il fit l'épreuve en diverses rencontres, et particulièrement en l'année 1144, pendant la guerre qu'il eut à soutenir contre Robert de Sablé qui avait engagé dans son parti presque tous les barons de l'Anjou. ' Le comte Geoffroi de son côté assembla ceux de ses barons qui étaient demeurés dans ses intérêts, à la tête desquels le moine de Marmoutier nomme Hugues de Cléers et ses frères : *quorum maximi et principales erant Hugo de Cleeriis et duo fratres ejus, Gaufridus et Fulco*. Cette guerre ayant fini par la défaite des rebelles, ne fit pas moins d'honneur à la valeur qu'à la fidélité des trois frères.

Vit. Gaufr. com. Andegav. p. 69.

Ménage, Hist. de Sablé, p. 161.

' Vers l'an 1156, Hugues fut présent à un accord passé à Orléans entre le roi Louis-le-Jeune et Henri II, roi d'Angleterre, touchant la garde de l'abbaye de Saint-Julien-de-Tours, que le roi d'Angleterre revendiquait comme devant lui appartenir en sa qualité de grand *dapifère* de la cour de France, héréditaire dans sa maison. Les lettres qu'expédia le roi d'Angleterre pour annoncer cet accord à tous ses sujets, *fidelibus suis*, ne portent point de date ; mais il paraît que ce fut peu après qu'il eût rendu hommage, ' cette même année, à Louis-le-Jeune pour tous les domaines qu'il possédait en France ; et certainement avant l'an 1159, puisque Robert de Neubourg, qui mourut cette année, est nommé dans l'acte [1]. Il est probable que ce fut à cette occasion,

Bal. Misc. t. 4. p. 486.

Rog. Hoved. et Rob. du Mont.

1 Du Tillet, cité par le P. Daniel, Histoire de la Milice française, liv. III, chap. X, attribue ces lettres à Henri III, roi d'Angleterre. C'est une erreur que le P. Daniel ne relève pas. D. Mabillon, *de Re diplom.* p. 605, a imprimé ces mêmes lettres sur une copie défectueuse de D. Étiennot, avec la date 1288, qui, dans l'édition de Baluze, est

et pour établir les droits que revendiquait le roi d'Angleterre, que Hugues dressa la relation dont nous avons à rendre compte.

Le surplus des actions de Hugues est demeuré dans l'oubli. On ignore aussi la date de son décès. Il vivait encore en 1164, époque où saint Thomas de Cantorbéry lui adressa une lettre,[1] selon le témoignage de Jean de Belmeis, évêque de Poitiers.

Int. ep. S. Thom. l. 1. ep. 1. p. 3.

Hugues est l'auteur d'un écrit important qui a pour titre : *Hugonis de Cleeriis commentarius de majoratu et senescaliâ Franciæ, Andegavorum olim comitibus hereditariâ.* C'est la relation et une espèce de procès-verbal d'une négociation dont il avait été chargé, en 1119, auprès de Louis-le-Gros, par Foulques V, comte d'Anjou, et qu'il avait heureusement terminée.

A cette époque le roi de France était en guerre avec Henri I, roi d'Angleterrre, et avait eu le malheur d'être battu complètement à la bataille de Brenneville. Pour réparer cet échec et se procurer de nouvelles forces, il appela le secours de tous ses vassaux. Le comte d'Anjou refusa de faire le service à l'armée jusqu'à ce que le roi l'eût rétabli dans sa dignité de grand sénéchal de France, qu'il prétendait être héréditaire dans sa famille, et dont le roi ou quelqu'un de ses prédécesseurs l'avait dépouillé. Louis, qui était dans la détresse et avait un extrême besoin de secours, ne se montra pas difficile ; il fit savoir au comte qu'il était prêt à lui rendre justice sur ce point et sur tout autre; mais qu'il ferait examiner la chose. Sur cela Hugues de Cléers, muni du titre de la maison d'Anjou relatif à la dignité de sénéchal, fut envoyé à la cour du roi pour le remercier de ses bonnes dispositions, et stipuler les intérêts de son maître qu'il sut concilier avec les intérêts du roi à la satisfaction des deux parties.

Tel est le précis de cet écrit, qu'il serait peut-être à-propos de transcrire ici, à raison de son importance et parce qu'il n'est pas bien long, et sur-tout parce qu'il a donné lieu à beaucoup de discussions parmi les critiques. Mais il a déjà été imprimé tant de fois en latin et en français, qu'il

celle de l'expédition de l'acte par un notaire. Le savant Mabillon n'a pas fait attention que ce n'était pas l'usage des rois d'Angleterre de dater leurs lettres, et que les témoins qui y sont dénommés vivaient tous au XIIe siècle.

est inutile de le reproduire. On peut le voir parmi les notes du P. Sirmond sur les lettres de Geoffroi de Vendôme, page 98, d'où il a passé dans la Bibliothèque des Pères, tome XXI, page 116; dans le Recueil des historiens de France de Duchesne, tome IV, page 328; et dans celui de D. Bouquet, tome XII, page 492; dans Baluze, tome IV, de ses Mélanges, page 474; et en français dans le Traité du président Fauchet, des Dignités et Magistrats de France, et mieux encore dans le P. Daniel, histoire de la milice française, livre III, chap. 10; enfin avec un long commentaire dans le baron d'Auteuil, Histoire des ministres d'état, page 114-122. Mais nous ne pouvons nous dispenser d'entrer dans les discussions de critique auxquelles cet écrit a donné lieu.

Il est composé de deux parties : la première a pour titre : *Hoc scriptum fecit Fulco comes Hierosolymitanus, in ecclesiâ Sepulchri de Lochis cum magnâ sepultus honorificentiâ* (c'est Foulques *Nerra* dit le Jérosolymitain, mort en 1040) *de donis factis antecessoribus suis à rege Franciæ.* Cette partie que l'auteur dit avoir transcrite fidèlement sur l'exemplaire qui était conservé dans l'église du Saint-Sépulcre à Loches, est une pièce visiblement supposée; elle fourmille d'anachronismes. Nous ne les releverons pas ici; nous ne pourrions que répéter les observations déja faites par le P. Daniel à l'endroit cité; mais il n'en est pas de même de la seconde partie qui contient la relation du voyage et de la négociation de Hugues de Cléers. Cependant cette partie, qui porte tous les caractères de la sincérité, a aussi trouvé des contradicteurs.

L'auteur de la Chronologie militaire prétend que c'est une invention postérieure au XIII[e] siècle; et la raison qu'il en donne, « c'est qu'il y est parlé non-seulement des maréchaux du « roi en nombre pluriel, dès le temps du comte Foulques « et de Louis-le-Gros, vers 1113 ou 1118, mais encore d'une « espèce d'officier des troupes des communes, appelé conné- « table, comme existant sous Hugues Capet ou son fils le « roi Robert. Or, il est authentiquement prouvé, dit-il, que « pendant longtemps il n'y a eu qu'un seul maréchal en « France, et que ce n'est qu'entre les années 1260 et 1270 « qu'il en fut créé un second; et qu'avant le règne de Phi- « lippe-le-Bel, c'est-à-dire, avant les années 1290 et 1300, « les monumens de notre histoire militaire ne parlent en « aucune façon de cet officier des troupes des communes Pinard, t. 1. p. 49.

« qu'on appelait connétable. Cet écrit, conclut-on, est donc « nécessairement postérieur à ces époques, et fabriqué de-« puis ces mêmes époques par un homme qui a cru que « les choses avaient toujours été telles qu'il les voyait de son « temps. » Pour appuyer son opinion, l'auteur ajoute en note : « Remarquez que l'écrit de Hugues de Cléers ne se « rencontre dans aucun des cinq manuscrits du *Gesta con-« sulum Andegavensium*, qui sont à la bibliothèque du roi. « Ces manuscrits sont 6004, 6005, 6006, 6018, 6219. Tous « ces manuscrits diffèrent entre eux, et nul ne renferme le « *Commentarius* de notre auteur, ni en tout ni en par-« tie. » Telle est la critique et la remarque de Pinard. A cela nous répondons : sans doute les charges de maréchal et de connétable n'étaient pas aux XIe et XIIe siècles ce qu'elles devinrent depuis; mais nier que ces charges existassent alors et même auparavant [1], c'est n'avoir aucune connaissance des monumens de l'histoire. On a de meilleurs argumens pour prouver la supposition de la première partie de l'écrit du chevalier de Cléers; mais quant à la partie qui contient sa négociation, elle est appuyée sur tant d'autres monumens authentiques, qu'elle nous paraît inattaquable sous le rapport de l'ancienneté. Nous avons rapporté plus haut des lettres de Henri II, roi d'Angleterre, dans lesquelles Hugues de Cléers est cité comme témoin. Ce prince y déclare qu'en sa qualité de sénéchal de France, il a la garde de l'abbaye de Saint-Julien-de-Tours, comme le roi de France, dit-il, l'a reconnu dans une audience publique à Orléans : *Sciatis quòd rex Franciæ Aurelianis in communi audientiâ recognovit, quòd custodia abbatiæ S. Juliani Turonensis ad me pertinet ex dignitate dapiferatûs mei.* On voit qu'à cette époque, c'est-à-dire vers 1156, on ne mettait pas en question si le *dapiferat* de France appartenait aux comtes d'Anjou, mais si la garde de l'abbaye de Saint-Julien-de-Tours était comprise dans ses attributions.

Un autre monument de la dignité de sénéchal attachée

1 Nous n'accumulerons pas ici les citations; nous ne transcrirons qu'un passage de la Constitution de Charles-le-Gros, empereur, touchant son expédition de Rome. Il est dit, § 6 : « Singuli vero principes suos habeant officionarios speciales, Marschalcum, Dapiferum, Pincernam et Kamerarium : qui quatuor quanto plus in stipendio in vestitu, in equitatu, præ cæteris sunt honorandi, scilicet et unicuique istorum decem libræ cum tribus equis tribuantur, quartus Marschalco addatur, etc. »

au titre de comte d'Anjou, est le témoignage de Robert, abbé du Mont, qui écrivait au XII[e] siècle. Cet historien raconte qu'en 1164, Louis-le-Jeune, en mariant une de ses filles avec Thibaud comte de Chartres et de Blois, lui conféra la dignité de sénéchal qui d'ancienne date appartenait au comte d'Anjou, si bien que de notre temps Raoul de Péronne en faisait le service pour lui, et reconnaissait qu'il lui en devait l'hommage comme à son suzerain : *Quem comes Andegavensis antiquitùs habebat, undè etiam nostris temporibus Radulphus de Parronâ pro eo serviebat, undè et homagium faciens ut dominum honorabat.* Mais en 1169, au jour de l'Épiphanie, il y eut un traité de paix conclu entre le roi Louis-le-Jeune et Henri II, roi d'Angleterre; le résultat de ce traité fut que le fils du roi d'Angleterre fit hommage au roi de France, son beau-père, pour le comté d'Anjou et le duché de Bretagne, et que le roi de France lui donna l'investiture de la *sénéchalie* comme un droit attaché à son fief. ' Voici le texte de Robert du Mont : ' *Et concessit ei rex Franciæ, ut esset senescallus Franciæ, quod pertinet ad feudum Andegavense.* Il ajoute qu'un mois après, au jour de la Purification, le jeune prince en fit les fonctions en servant le roi à table : *In Purificatione beatæ Mariæ fuit Henricus filius regis Anglorum Parisius, et servivit regi Francorum ad mensam ut senescallus Franciæ,* Et tout de suite : *Hanc senescalciam, vel ut antiquitùs dicebatur majoratum domûs regiæ, Robertus rex Franciæ dedit Gaufrido Grisagonella comiti Andegavorum,* etc. C'est en abrégé la première partie de l'écrit de Hugues de Cléers. Il était donc connu et même public au XII[e] siècle, cet écrit. Comment donc accorder à l'auteur de la Chronologie militaire qu'il n'a été fabriqué qu'après le XIII[e] siècle? Rob. de Monte ad ann. 1169.

Quant à l'induction qu'il prétend tirer du silence des manuscrits du roi, contenant le *Gesta consulum Andegavensium*, dont aucun, à ce qu'il assure, ne contient, ni en tout ni en partie, l'écrit de Hugues de Cléers, quoiqu'il existât au moins quant à la première partie, ' dans celui qu'a fait imprimer D. Luc Dacheri; il est aisé de lui répondre : c'est que le *Gesta consulum* est plus ancien que l'écrit de Hugues; celui-là finit en 1151, à la mort de Geoffroi-le-Bel, dit Plantagenet, et j'ai prouvé ci-devant que Hugues de Cléers n'a vraisemblablement composé le sien que vers 1156. Il ne donne pas la première partie de cet écrit comme un ouvrage Spic. t. 10. p. 441.

de sa composition ; il dit qu'elle était conservée dans l'église du Saint-Sépulcre à Loches comme l'ouvrage de Foulques Nerra, et il le donne comme le fondement des prétentions des comtes d'Anjou. Il est probable que, faute de critique, Hugues le croyait sincère et véritable, quoique tout annonce sa supposition; ou, si l'on veut, lui et son maître avaient trop d'intérêt à le trouver bon, pour ne pas le regarder comme sincère.

Si l'on demande comment à la cour de France on a pu se contenter d'un titre aussi vicieux que l'écrit de Foulques Nerra, pour accorder aux comtes d'Anjou leurs prétentions, voici quelle est la réponse du P. Daniel, que nous adoptons

Daniel, ib.

avec quelques modifications : « Il y a beaucoup d'apparence, « dit-il, que Geofroi Grisegonelle fut fait grand sénéchal, « non par le roi Robert, comme porte ce titre, mais par « Lothaire ou Louis V, dernier roi de la seconde race; que « Foulques, son fils, surnommé le Noir, lui succéda après sa « mort dans cette dignité, comme dans un bien qui lui ap- « partenait, selon la coutume des grands vassaux de ce temps- « là, qui s'appropriaient ce que leurs pères avaient possédé, « soit des terres des domaines du roi, soit des charges ; que « Hugues Capet, qui ne faisait que monter sur le trône, et « Robert, son fils, qu'il s'associa, le laissèrent en possession « de cette charge; que le roi Henri I[er] et Philippe I[er] en « gratifièrent encore ses successeurs jusqu'à Foulques V, qui « fut depuis roi de Jérusalem, sous lequel le différend se leva « et fut vidé en sa faveur. A cette époque, Louis-le-Gros « ayant besoin de lui contre Henri I[er], roi d'Angleterre, con- « sentit que la chose fut examinée, avec promesse de lui « restituer cette charge, s'il pouvait prouver qu'elle avait été « conférée à Geofroi Grisegonelle pour ses successeurs; que « le comte Foulques ou ses ministres produisirent alors l'écrit « de Foulques Nerra, vrai ou supposé; que l'ignorance de « l'histoire à la cour de France la fit recevoir comme une « pièce véritable; ou bien (et c'est, dit-il, ce qui me paraît « le plus vraisemblable), que Louis-le-Gros ayant grand « intérêt à avoir le comte dans son parti, reçut comme un « bon titre ce qui en était un fort mauvais, et lui accorda ce « qu'il ne pouvait lui refuser sans un grand danger pour son « état; qu'il consentit alors que les sénéchaux de France, « dont on a la suite depuis le règne de Louis-le-Gros [et « même depuis l'année 1060], fissent à ce comte et à ses

« successeurs hommage de leur charge, comme au grand séné-
« chal, ainsi que l'atteste Hugues de Cléers, à la fin de l'histoire
« de sa négociation avec Louis-le-Gros. » C'est ce qu'on peut imaginer de plus plausible pour expliquer l'heureux résultat de cette négociation.

Quoique nous rejetions la première partie de l'écrit du chevalier de Cléers comme une pièce supposée, nous n'en regardons pas moins la seconde comme un monument curieux et très-intéressant pour l'histoire.

On y voit que le sénéchal de France était aussi appelé *Dapifer* et *Major domûs regiæ*. C'est que cette charge avait succédé à l'ancienne dignité des maires du palais. Les rois Carlovingiens, instruits, aux dépens des Mérovingiens qu'ils avaient dépouillés, du danger qui pouvait résulter de la trop grande puissance des maires, n'eurent garde de rétablir cette dignité. Cependant, pour conserver quelque chose de l'ancien établissement, ils créèrent des comtes du palais, qui, comme les anciens maires, avaient l'intendance de la maison royale, administraient la justice, et jouissaient de beaucoup d'autres prérogatives. Les Carlovingiens avaient dans leur maison plusieurs autres charges, mais celle des comtes du palais paraît avoir été la plus considérable.

Les premiers Capétiens, soit que cette charge leur parût trop relevée, soit que, dans un commencement de dynastie, on aime à innover, les Capétiens, dis-je, sans supprimer la charge des comtes du palais, élevèrent à un haut degré de puisance la dignité de sénéchal, qui jusque-là n'avait été qu'une charge d'un ordre inférieur ; ils la rendirent à la fin la première du royaume, quoique celle des comtes du palais conservât encore quelques restes de son ancien éclat, et se soit perpétuée long-temps dans la famille des comtes de Champagne, qui s'en étaient réservé le titre, comme ayant été probablement les vrais et les plus anciens comtes du palais. De-là vient que la charge de sénéchal est appelée indistinctement par les historiens et dans les chartes, tantôt *Majoratus*, tantôt *Dapiferatus domûs regiæ*, comme ayant succédé aux droits et prérogatives et des maires et des comtes du palais. Il est certain que Philippe Ier la mit au rang des grands officiers de de la couronne, qu'il réduisit au nombre de cinq, parmi lesquels le sénéchal, dans la souscription des chartes, tient toujours le premier rang.

On ne peut décider sur un titre aussi vicieux que celui

que produisit Hugues de Cléers, si effectivement les comtes d'Anjou furent établis sénéchaux de France au commencement de la troisième race; en supposant la vérité du fait, on ignore encore à quelle époque ils cessèrent d'exercer les fonctions de cette charge, dont ils ne s'étaient réservé que les droits honorifiques, droits dont ils ne jouissaient plus au commencement du XIIe siècle. Notre historien semble indiquer que ce fut Louis-le-Gros qui en avait dépouillé le comte d'Anjou : *Comes ei respondit quòd nullo modo ei servire debebat, cum namque de majoratu et senescalciâ Franciæ exhæreditabat.* Il nous paraît plus probable que ce fut Philippe Ier, à l'occasion de la brouillerie qui s'éleva entre ce prince et Foulques le Réchin, dont il avait enlevé la femme. Dès le commencement de ce règne, on trouve des sénéchaux de la cour autres que les comtes d'Anjou, dont vraisemblablement ils n'étaient que les représentans ou les mandataires fieffés; car, à cette époque, tout se donnait en fief, les charges et offices comme les terres et les seigneuries. Mais, à l'époque de l'enlèvement de Bertrade et des ressorts que faisait jouer le comte d'Anjou pour ravoir sa femme, il est probable que le roi de France dispensa ses sénéchaux ordinaires de lui rendre hommage. Louis-le-Gros, à son avénement au trône, avait laissé les choses dans l'état où il les trouvait, et c'est dans ce sens qu'il faut entendre ce que dit le chevalier de Cléers, qu'il ôtait au comte d'Anjou cette portion de son héritage.

Quoi qu'il en soit, voici, d'après l'écrit de Hugues, quels étaient les droits et les prérogatives du grand sénéchal de France, tels qu'ils furent reconnus en 1119 par Louis-le-Gros.

A cette époque, le comte d'Anjou ne prétendait plus à l'exercice de la charge de sénéchal; il n'en demandait que les droits honorifiques, la mouvance et la supériorité féodale : *Ibique recognita sunt jura comitis, videlicet majoratus et senescalcia Franciæ. Guillelmus de Garlandâ, tunc Franciæ senescallus, recognovit in illo colloquio hominium se debere comiti Fulconi de senescalciâ Franciæ, et indè fuit in voluntate comitis. Post Guillelmum fuit senescallus Stephanus de Garlandâ, qui fecit hominium comiti. Post Stephanum Radulfus Peronæ comes, qui similiter fecit hominia et servitium.* Raoul de Péronne ou de Vermandois mourut en 1152 : cela prouve ce que j'ai avancé plus haut, que cet écrit n'a été composé que vers 1156, lorsque Henri II, roi d'Angleterre,

avant que de rendre hommage au roi de France, stipulait ses droits. Or voici quels étaient les droits attachés à la dignité de grand sénéchal ; ils répondent aux prérogatives qui ont été depuis attachées à la dignité de connétable et à celle de grand maître de l'hôtel, c'est-à-dire, qu'elle était la première charge militaire et la plus considérable de la maison du roi. On le voit par le détail dans lequel est entré notre historien.

1° Il commence par les attributions relatives à la charge de grand maître de la maison du roi. « Voici l'hommage et « les services que celui qui sera sénéchal de France fera au « comte : lorsque le comte se rend à la cour du seigneur roi, « le sénéchal commande aux maréchaux du seigneur roi de « lui préparer un logis ; à l'arrivée du comte, le sénéchal ira « au-devant de lui, et le conduira à son logis ; alors le séné- « chal ira dire au roi que le comte d'Anjou est arrivé. Si le « comte veut aller voir le roi, le sénéchal le conduira à la « cour, et de la cour le ramènera au logis. — Si le comte « veut assister aux couronnemens du roi, le sénéchal fera « préparer les logis qui sont affectés et dus au comte. Lors- « que le roi sera à table, le jour de son couronnement, le « sénéchal fera préparer un banc des plus beaux, couvert « d'étoffe ou d'un tapis, et le comte y sera assis jusqu'à ce « qu'on apporte les services de table. Quand le premier plat « paraîtra, le comte se débouclant, *se defibulans* (c'est-à- « dire, ôtant son manteau), se levera de son banc, recevra « le plat de la main du sénéchal, le placera devant le roi et « la reine, et ordonnera au sénéchal de servir les autres « tables. Le comte sera assis un peu en arrière, en attendant « les autres services, et fera pour les suivans comme il a fait « pour le premier. Le service des tables étant achevé, le « comte montera à cheval, et retournera à son logis accom- « pagné du sénéchal. Le cheval que le comte aura amené en « venant à la cour sera un cheval de bataille, *dextrarius ;* « il sera donné au queux du roi, comme une redevance féo- « dale, et le manteau dont le comte était revêtu à la cour « sera donné au dépensier, mais seulement après le dîner. « Alors le panetier enverra au comte deux pains et un « septier de vin, *vini sextarium,* et le queux un morceau « de viande et une pièce de rôti [1]. Telle est, ajoute de

[1] Il y a dans le texte imprimé *unum haustum ;* mais d'autres manuscrits portent *unum*

« Cléers, la livrée, *liberatio,* c'est-à-dire, la ration du séné-« chal ce jour-là. Le sénéchal du comte recevra ces livrées, « et les donnera aux lépreux. »

2° Quant aux prérogatives qui ont rapport à celles du connétable, voici ce qu'il en dit : « Quand le comte ira à « l'armée du roi, le sénéchal de France lui fera préparer une « tente assez grande pour contenir cent hommes, et fournira « un cheval de somme pour la porter avec les cordages et « les pieux, et un homme à cheval et deux à pied pour con-« duire le sommier. L'expédition étant finie, le comte rendra, « s'il le juge à propos, la tente au sénéchal ; mais, quand « bien même il ne la rendrait pas, le sénéchal n'en sera pas « moins tenu d'en fournir une nouvelle dans une autre ex-« pédition. Quand le comte sera dans l'armée du roi, il com-« mandera l'avant-garde *protutelam* en allant, et l'arrière-« garde *retutelam* au retour : et quelque bon ou mauvais « succès qu'il lui arrive, il n'en sera pas responsable et le roi « ne l'en blâmera point. — Moi, Hugues de Cléers, j'ai vu « qu'on rendait ces services au comte Foulques, roi de Jéru-« salem, dans deux expéditions en Auvergne (en 1122 et « 1126), et dans un couronnement à Bourges ; et je les ai « vus rendus au comte Geofroi, qui est enterré au Mans, « (c'est Geofroi-le-Bel), à un couronnement à Bourges et à « un autre à Orléans [1]. » — Au reste, le comte est appelé maire en France, *major,* à cause qu'il commande l'avant-garde et l'arrière-garde dans l'armée du roi.

3° Quant au droit de rendre la justice, le récit de l'historien paraîtra fort étrange. « Pareillement, dit-il, quand le « comte sera en France, ce que sa cour aura jugé sera ferme « et stable. Mais, s'il naît quelque contestation sur un juge-« ment rendu en France, le roi mandera le comte pour venir « le réformer. Que si le comte ne juge pas à propos d'envoyer « quelqu'un pour ce sujet, le roi lui fera tenir les écritures « des deux parties, et le jugement que rendra la cour du « comte demeurera ferme et stable. — Moi, Hugues de Cléers, « j'ai vu plusieurs fois des jugemens rendus en France, « qui ont été réformés en Anjou. Tel fut celui qui concernait

hastam, c'est-à-dire, une pièce de rôti, ce qui est plus du ressort du queux qu'une fourniture de vin que le dépensier a déjà livrée.

1 *Coronamentum :* c'étaient des cours plénières qu'on appelait aussi *curia coronata,* où nos rois, aux grandes solennités de l'année, paraissaient avec toute la majesté du trône.

« la guerre[1] ou le combat qui eut lieu près de Saint-Omer, sans « parler de plusieurs autres plaids et jugemens. C'est ce dont je « suis témoin, et plusieurs autres avec moi. »

On s'est beaucoup récrié sur cette dernière concession. Qui peut s'imaginer qu'un vassal du roi de France eût l'autorité de réformer les jugemens prononcés à la cour de son souverain, et que ceux qu'il portait lui-même ne fussent plus sujets à révision? Mais notre étonnement cessera si l'on fait attention que les sénéchaux de la cour avaient une juridiction, qu'ils présidaient à la cour féodale, et prononçaient les jugemens qui en émanaient. Cela est prouvé par une foule de monumens. ' Nous n'en citerons qu'un des plus solennels, Bouq. t. 14. p. 467. qui fut rendu entre le vicomte de Polignac et l'évêque du Puy, en 1171, par Thibaud, comte de Blois, pour lors sénéchal. Or, d'après le traité de 1119, dont parle Hugues de Cléers, les sénéchaux de la cour n'étaient que les lieutenans des comtes d'Anjou, en leur qualité de grands sénéchaux. Est-il donc surprenant que les jugemens par eux rendus fussent sujets à revision, et réformables par l'autorité supérieure du suzerain?

La conclusion qui résulte de cette discussion, c'est 1° que la relation du chevalier de Cléers, comme monument historique, mérite toute notre confiance; 2° que les comtes d'Anjou, successeur du dernier Foulques, tant qu'ils ne furent point revêtus de l'autorité royale, exercèrent plus ou moins rarement les fonctions de la grande *sénéchalie.*

Nous disons *tant qu'ils ne furent point revêtus de l'autorité royale*, car on ne voit point que les comtes d'Anjou, devenus rois d'Angleterre, aient figuré à la cour de France comme sénéchaux, depuis leur couronnement, et encore moins qu'ils aient commandé les armées. Comme ce fut alors que commença la rivalité entre les deux nations, qui dès ce moment ne cessèrent d'être en guerre, on était bien éloigné de confier aux comtes d'Anjou le commandement des armées; ceux-ci, de leur côté, dédaignèrent le service de la cour, et tous leurs droits honorifiques tombèrent ainsi en désuétude. La charge même de sénéchal de France, sous le nom de *dapiférat*, cessa d'être remplie après la mort de Thibaut, comte de

1 *Bellum* signifie là apparemment un duel ou un combat en champ clos: c'est la signification que les auteurs donnaient alors à ce mot; et ils appelaient *guerra* une guerre véritable de nation à nation.

Blois, qui mourut en 1191, au siége d'Acre. Cela est prouvé par les chartes de nos rois, où l'on ne voit plus la souscription du *Dapifère*, et même il est expressément marqué qu'il n'y en avait point alors, par ces mots qu'on y lit, *Dapifero nullo*. Cette formule se trouve dans les chartes jusqu'à l'an 1262, sous le règne de saint Louis. Alors le commandement des armées, qui faisait une partie des fonctions du sénéchal, fut attribué au connétable, et le service de la cour passa au grand maître de l'hôtel; par là ces deux charges devinrent les premières dignités de l'état.

La formule *dapifero nullo* prouvait que cette charge n'était point remplie, mais non qu'elle fût supprimée. On ne voulait pas apparemment qu'elle continuât à relever des rois d'Angleterre, et cependant on craignait d'en perdre les émolumens : on les appliqua au fisc. Cela est si vrai, que Philippe-le-Bel, ' par édit de l'an 1309, en applique une partie à marier de pauvres filles nobles par les mains du grand aumônier. « Considérant, est-il dit, qu'à raison du *dapiférat* et de la « charge de sénéchal de France que nous retenons dans nos « mains, à chaque prestation de serment de fidélité de la « part des évêques, des abbés, abbesses et autres prélats de « notre royaume, nous percevons une somme déterminée « de dix livres, pour la part et portion qui nous revient; « nous faisons savoir à tous présens et à venir, que, par « ces présentes, nous avons réglé et ordonné que tous les émo- « lumens, sans exception, qui à raison de ce, seront perçus à « l'avenir, soient versés entre les mains de notre aumônier, pour « être employés fidèlement à marier de pauvres filles nobles de « notre royaume. »

Rec. des Ordonn. t. 1. p. 472.

Cependant, comme il fallait qu'il y eût des chefs aux départemens de la guerre et de la justice, Philippe-Auguste institua dans ses domaines les baillis, dont les fonctions étaient non seulement de rendre la justice, mais de conduire à l'armée le ban et l'arrière-ban, tandis que, dans la plupart des terres des grands fiefs de la couronne, c'étaient des sénéchaux particuliers qui exerçaient ces fonctions. B.

GODEFROI,

Évêque de Langres.

' On a lieu de croire que Godefroi naquit en Bourgogne, puisqu'il était parent de saint Bernard. Il fut l'un de ceux qui l'accompagnèrent dans sa retraite à Cîteaux en 1113. Peu d'années après, lorsque Bernard alla fonder le monastère de Clairvaux, il envoya Godefroi établir celui de Fontenay, dans le diocèse d'Autun. En 1127, Godefroi se démit de son abbaye de Fontenay, et revint à Clairvaux remplir la charge de prieur, vacante par le départ d'Humbert, qui devenait premier abbé d'Igni. Les affaires de l'église obligeaient saint Bernard à de fréquens voyages: mais telles étaient à Clairvaux les vertus et la vigilance du prieur, ' qu'on s'apercevait à peine de l'absence de l'abbé. Godefroi étendait ses soins sur les monastères qui dépendaient de cette abbaye; il en établissait même de nouveaux : par exemple, celui de Hautecombe en 1135. Ce fut par ses avis qu'en cette même année 1135 saint Bernard prit la résolution de transférer dans un plus vaste local les moines de Clairvaux, dont le nombre s'accroissait de jour en jour.

Chifll. Gen. illust. S. Bern. assert p. 630 et seq.

Manr. Ann. Cist. ann. 1113-1138

Le siége épiscopal de Langres ayant vaqué en 1138, on élut d'abord, pour le remplir, un moine de Cluni dont l'élection fut cassée. ' Les électeurs réunirent alors leurs suffrages sur Godefroi. [a] Saint Bernard, quoique affligé de perdre en ce prieur le soutien de sa faiblesse et la lumière de ses yeux (ce sont ses termes), pressa néanmoins le roi Louis-le-Jeune de consentir au sacre du nouveau prélat de Langres. ' Louis, qui avait donné l'investiture de cet évêché au premier élu, semblait fort prévenu contre le second, qui ne fut sacré qu'en 1139. Presque aussitôt après son installation, cet évêque fit un voyage à Rome. ' Mais, ce qu'on remarque le plus dans sa vie épiscopale, c'est la part qu'il prit à la croisade de 1147. ' Dès 1145 il s'était signalé dans l'assemblée de Bourges par son zèle contre les payens qui venaient de saccager Edesse; et si cette assemblée se sépara sans rien conclure, ce ne fut point du tout la faute de Godefroi. Dès que l'expédition fut entreprise, il partit pour la Terre-Sainte, emportant avec

Gall. chr. nov. t. 4. p. 576. 577 | Villef. Vie de S. Bern. p. 301. 378.

[a] Bern. ep. 170.

Fleuri, Hist. eccl. l. 68 n. 48

Gall. chr, nov. t. 4. p. 177.

Du Boulay, Hist. univ. Paris. t. 2. p. 219 | Gall. chr. nov. ib. p. 577 et seq.

lui les vases d'or et d'argent de son église, qu'il promettait de restituer. Il se rendit d'abord à Ratisbonne, où il entendit les longs compliments que firent à Louis-le-Jeune les ambassadeurs de l'empereur d'Orient. Godefroi augura fort mal de ces flatteries excessives. Il serait bien temps, leur dit-il, d'en venir à l'objet de votre mission. Vantez moins et secondez mieux un prince que nous connaissons, et qui se connaît lui-même. L'évêque de Langres était d'avis que, pour conquérir Jérusalem, on commençât par s'emparer de Constantinople; et l'on se repentit de n'avoir pas suivi son conseil. Godefroi revint de cette expédition en 1149; deux ans après, il assista au concile de Beaugency, où Louis VII répudia Éléonore. En 1153, Robert des Dunes fut élu pour succéder à saint Bernard dans l'abbaye de Clairvaux, et Godefroi, présent à cette élection, y eut la plus grande part. Nous le voyons en 1162 envoyé de Montpellier vers le roi de France par le pape Alexandre III, ' qui prie ce monarque de le recevoir favorablement, ainsi que les évêques de Senlis et de Rennes, et d'ajouter foi à ce qu'ils lui diront tous trois de sa part, comme à ce qu'il dirait lui-même.

Labbe, Conc. t. 10. p. 1317.

Dégoûté du monde, et peut-être même un peu des croisades, Godefroi prit le parti d'abdiquer l'épiscopat et de se retirer à Clairvaux. Alexandre III consentit, quoique avec peine, à cette retraite, qui eut lieu en 1161 selon les uns, en 1163 selon quelques autres. La date de la mort de Godefroi n'est pas non plus très-bien fixée; il mourut à Clairvaux, dans la cellule même de saint Bernard, le 8 ou le 9 novembre 1164 ou 1165. Nous préférons cette dernière date, parce que nous la rencontrons dans une charte souscrite par Godefroi, et dans l'épitaphe qu'on lisait à Clairvaux sur sa tombe : *Hic jacet Dom. Godefridus, tertius prior Claræ-Vallis, primus abbas Fontaneti, dein episcopus Lingonensis. Obiit anno* 1165.

Hug. Menard, Observ. in Martyr. Bened. (9 nov.) l. 2. p. 740. 741 | Henriq. Menolog. cist. ad diem 22 jul.

' Cette épitaphe est bien modeste pour un homme qui est compté parmi les saints de son ordre, et dont les auteurs contemporains célèbrent l'éminente piété. La trois cent dix-septième lettre de saint Bernard lui est adressée : elle lui apprenait en peu de mots l'extinction du schisme de Pierre de Léon. Mais l'abbé de Clairvaux, dans plusieurs autres endroits de ses œuvres, et spécialement dans la lettre cent quarante et unième, écrite aux moines des Alpes, a exprimé plus au long sa profonde estime pour Godefroi,

auquel il a d'ailleurs dédié son traité des degrés de l'humilité.

' Quelques compilateurs ont confondu Godefroi, évêque de Langres, avec Geoffroi, secrétaire de saint Bernard, et l'un de ses historiens. Godefroi était, dès 1113, le compagnon de saint Bernard, tandis que Geoffroi nous déclare lui-même que ses relations avec l'abbé de Clairvaux n'ont commencé que vers 1140. Il y avait, dit-il, environ treize ans que je lui étais attaché lorsqu'il mourut ; or saint Bernard est mort en 1153.

S. Bern. op. t. 2. p. 559.

' Le P. Chifflet et les auteurs du nouveau *Gallia Christiana* ont publié plusieurs chartres de Godefroi. La première est de 1140; elle concerne un procès que l'abbé de Saint-Claude soutenait contre Herbert, abbé de Saint-Seine : il s'agissait d'une terre usurpée sur cette dernière abbaye par celle de Saint-Claude ; ' l'évêque de Langres juge en faveur de l'abbé de Saint-Seine; toutefois celui de Saint-Claude n'est condamné que par défaut. La seconde charte de Godefroi favorise les chanoines de Saint-Etienne de Dijon : elle est datée de 1141, troisième année de son épiscopat. Dans les chartes suivantes, il maintient les priviléges de l'abbaye d'Auberive, réunit celle de Longué à l'ordre de Cîteaux, garantit aux moines de Quincy leurs propriétés et les donations qu'ils ont reçues. En 1159, une autre charte confirme les religieux de Molesme dans la possession de leurs biens. Il y en a deux enfin qui concernent Philippe, abbé de Saint-Bénigne de Dijon : la première, datée de 1159, est un raccommodement entre cet abbé et Guy de Sombernon ; la dernière, datée de 1160, ratifie une transaction entre ce même abbé et Odon, duc de Bourgogne.

S. Bern. genus illust. assert. p. 459-461. 488. 489. 507. 540. 550. 569.

Gall. chr. t. 4. Append. p. 170-180.

A ces chartes il faut ajouter huit sentences en faveur des religieux de Moutier-Saint-Jean : Pierre Rouvière les a publiées dans l'histoire de cette abbaye. ' Les deux premières sont de 1141, et, comme les suivantes, elles terminent des affaires qui n'ont plus pour nous aucune sorte d'intérêt ; elles confirment certaines possessions contestées à ce monastère par d'autres établissemens religieux. Le dernier de ces jugemens ne peut passer que pour un simple arbitrage, puisque Godefroi n'y prend que la qualité d'ancien évêque de Langres, *episcopus quondam Lingonensis ;* cette pièce est celle que nous avons désignée plus haut comme datée de 1165.

Hist. mon. Reomaensis in tractu Lingonensi, à Petro Royer. Paris, Cramoisy, 1637, in-4°. p. 193-213.

Ce fut aussi après avoir quitté le siége de Langres que

Mab. not. in ep. Bern. 426 | Gall. chr. nov. t. 2. p. 279.

Godefroi s'entremit dans une affaire qui divisait Alain, évêque d'Auxerre, et le comte de Nevers : ' mais la transaction qu'il fit accepter aux deux contendans est de 1164.

Les auteurs du nouveau *Gallia Christiana* ont inséré parmi les chartes de Godefroi un jugement de Louis VII en faveur de ce prélat, contre Odon, comte de Bourgogne; il s'agissait d'un domaine. Les deux parties, sans procureur, avocat ni rapporteur, plaidèrent devant le roi, qui fut leur seul juge. La sentence est datée de Moret, l'an 1158 ; mais les éditeurs pensent qu'il faut lire 1153 ou 1154, parce qu'en 1158 Louis-le-Jeune ne prenait plus, comme il le fait ici, le titre de duc d'Aquitaine.

Duch. Script. rer. Gall. t. 4. p. 643. 644. 669. 674.

' On a cinq lettres de Godefroi à Louis VII. La première est extrêmement courte, et les quatre autres ne sont pas longues. Le roi est prié, dans la première, de confirmer une redevance; il est informé, par la seconde, de quelques troubles qui agitaient le diocèse de Langres; l'évêque le remercie, dans la troisième, de sa bienveillance pour ce diocèse. La quatrième contient des plaintes contre le comte Henri qui ne cesse, dit le prélat, d'inquiéter notre église, et d'usurper nos possessions. Dans la dernière, qui n'a que fort peu de lignes, Godefroi ne s'intitule que ci-devant évêque de Langres. Ajoutons que, dans le recueil des lettres de saint Bernard, la cent soixante-douzième est écrite, au nom de Godefroi, au pape Innocent II, en faveur de Falcon, élu évêque de Lyon en 1139.

Si Godefroi a laissé des notes sur la vie de saint Bernard, elles n'ont jamais été imprimées ; et l'on n'indique aucune bibliothèque où elles soient conservées manuscrites. Elles auront servi apparemment aux premiers historiens de l'abbé de Clairvaux : Alain, l'un d'eux, avoue qu'il a beaucoup profité des conversations de l'évêque de Langres. Le principal écrit de celui-ci est une traduction latine des actes de S. Mama ou Mammès.

Hist. litt. de la Fr. t. 8. p. 128 | Gall. chr. nov. t. 4. p. 563-575.

' Nos prédécesseurs ont déja revendiqué pour Godefroi, évêque de Langres, cette traduction quelquefois attribuée à Reynald, qui avait occupé le siége épiscopal de la même ville au XIe siècle. Les Bollandistes, qui l'ont insérée dans leur recueil, disent aussi *non Reynaldi, sed Godefridi ;* ils font observer que le traducteur se nomme lui-même dans sa préface : *Ego Godefridus, indignus licet, episcopus Lingonensis*. Il y a plus : cette préface fait mention de trois versions

latines antérieures à celles-ci : la première par un archidiacre d'Antioche, la seconde par un moine de Jérusalem, qui devint évêque de Saint-Georges; la troisième par un religieux calabrois, vivant dans un monastère que saint Bruno avait établi. ' Or Bruno n'a fondé ce monastère qu'en 1097, et Reynald était mort en 1085. [a] C'est donc sans raison que Dubosc, dans la Bibliothèque de Fleuri, a substitué le nom de Reynald à celui de Godefroi; ' et l'on est surpris de retrouver dans Tillemont la même erreur.

Gall. chr. nov. t. 4. p. 563.
a Bibl. Flor. part. 2. p. 210-225.
Till. Mém. sur l'Hist. eccl. t. 4. p. 361.

' Ces actes, que les Bollandistes ne craignent pas de déclarer fabuleux, sont divisés en deux chapitres : le premier nous apprend que le Saint, dans son enfance, prononçait si souvent le mot *mama*, que le nom lui en est resté. Bientôt ses vertus chrétiennes l'exposèrent aux persécutions ; l'empereur Aurélien le condamna au feu : mais les flammes environnèrent le jeune saint et ne l'atteignirent pas. Le chapitre second raconte ses miracles : les bêtes les plus sauvages perdaient auprès de lui leur férocité : on ne le mit à mort qu'en le perçant d'un trident. Depuis le X[e] siècle ses reliques étaient à Langres ; et cette circonstance détermina Godefroi à traduire du grec des actes de ce martyr, si toutefois Godefroi a su le grec, et si son travail ne s'est pas réduit à corriger ou modifier l'une des anciennes versions latines; ' ce que ferait un peu soupçonner la très-grande ressemblance de la sienne avec celle que Surius a imprimée. D.

Boll. 17. Aug. p. 423-439.
Act. Sanct. 17. Aug. p. 730-735.

JEAN,

Moine de Marmoutier, Historien.

SES ÉCRITS.

' Jean de Marmoutier était Angevin; il le déclare lui-même, lorsque, rapportant à quelle occasion Geofroi Grisegonelle fut ainsi surnommé, il dit qu'étant allé à Paris pour assister à une assemblée des grands du royaume, il était vêtu d'un drap que les Français appellent *grisetum*, et que nous autres Angevins nommons *buretum*. Mais cet auteur n'étant connu d'ailleurs

Gest. cons. Andegav. cap. 6. n. 8.

que par les écrits qu'on lui attribue en assez grand nombre, il nous est impossible de dresser un précis de sa vie. Nous tâcherons cependant de déterminer à-peu-près, à l'aide de ses écrits, le temps où il vivait.

1° *Joannis, monachi Majoris-monasterii, Historia Gaufredi Ducis Normannorum et Comitis Andegavorum, Turonorum ac Cenomannorum.*

C'est l'histoire de Geofroi, dit le Bel ou Plantegenet, fils de Foulques V, comte d'Anjou et puis roi de Jérusalem, lequel Geofroi ayant épousé l'impératrice Mathilde, veuve de Henri V, empereur d'Allemagne, fille et unique héritière de Henri I, roi d'Angleterre et duc de Normandie, fut père de Henri II, et la tige des *Plantegenets,* qui occupèrent long-temps le trône d'Angleterre.

Nous plaçons cet écrit avant les autres, non qu'il soit le premier sorti de la plume de l'auteur, mais parce qu'il est incontestablement du moine Jean, dont le nom et la profession sont marqués sans ambiguité à la tête de l'épître dédicatoire à Guillaume de Passavant, évêque du Mans. Ce prélat était si affectionné au comte Geofroi, qui avait été inhumé dans son église, qu'il lui érigea un superbe mausolée, et il n'est pas douteux qu'il n'ait engagé le moine de Marmoutier, comme la meilleure plume d'alors, à composer son histoire. Jean lui dit formellement qu'ayant déja composé les histoires de plusieurs
Hist. Gauf. p. 9. autres princes, ' il s'étendra sur celui-ci avec plus de complaisance : *Et cùm multorum aliorum principum historias collegerimus, circà hunc affectuosiùs immoramur.*

Guillaume ayant gouverné l'église du Mans depuis l'année 1142 jusqu'en 1186 ou 1187, il est évident que l'auteur a dû écrire dans cet intervalle de temps, et postérieurement à l'année 1151, qui est celle de la mort du comte Geofroi. Mais, à la fin du premier livre de son histoire, il parle de ce prélat comme étant déja mort, *piæ recordationis;* ce qui supposerait, contre l'opinion commune, que cet auteur lui aurait survécu. Dirons-nous que c'est une addition faite à son livre? cela est possible ; mais nous n'en serons pas plus avancés pour trouver la vraie époque de sa composition.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage est divisé en deux livres ou plutôt deux parties. Dans la première, l'auteur fait le détail des actions de Geofroi depuis sa naissance jusqu'à sa mort; il le dépeint comme un prince religieux, plein d'honneur et de probité, d'un zèle éclairé pour faire observer les lois,

maintenir la paix dans ses états, et procurer le bonheur du peuple; enfin comme un prince lettré, savant et éloquent, qui avait bien étudié l'histoire, les livres saints et les philosophes. Son style est plutôt celui d'un panégyriste que d'un historien. « ' Qui ignore, dit-il, la clémence de ce prince à « l'égard des vaincus, sa compassion pour les malheureux, « la justice sévère qu'il exerçait envers les rebelles, sa bra- « voure et son intrépidité dans les combats, et sa dextérité « dans le maniement des affaires? » Tout ce qu'il rapporte n'a pas d'autre objet que de prouver ces vérités, qu'il réduit à ces deux points, *parcere subjectis et debellare superbos*, qui lui servent de refrain. Hist. Gauf. p. 10.

Il commence l'histoire de ce prince par son mariage avec l'impératrice Mathilde, et, à cette occasion, ' il décrit les cérémonies qui furent observées lorsque le roi d'Angleterre l'arma chevalier. On y voit en deux endroits que Geofroi avait fait peindre sur son bouclier des lions, qui sont encore les armes d'Angleterre, quoique d'autres les prennent pour des léopards [1]. Il y fait mention d'un habile fourbisseur appelé Galane, *fabrorum superlativus Galanus*, qui avait forgé son armure. ' C'était l'usage que les nouveaux chevaliers fréquentassent les tournois : l'auteur en décrit plusieurs où son héros acquit de la célébrité. Ib. p. 18. 38. Ib. p. 22-25.

Pendant que ce prince faisait le siége de Montreuil-Bellay, s'étant aperçu que les assiégés réparaient la nuit, avec des poutres, les brèches que les béliers avaient faites aux murailles durant le jour, il consulta les savans pour remédier à cet inconvénient. ' Un moine de Marmoutier, que l'auteur ne désigne que par la lettre G, mais qui paraît être Gautier de Compiègne, lui indiqua, dans Végèce, un expédient qui fut mis en pratique. On sera peut-être curieux de savoir en quoi il consistait; le voici : on remplit de noix, de graine de chenevis et d'huile de lin un tonneau de fer bien lié (*cadum* Ib. p. 93.

1 Selon Rapin Thoiras (Hist. d'Angl. tome II, p. 210), Richard I[er] fut le premier roi d'Angleterre qui prit trois lions dans ses armes. Il en avait d'abord fait mettre deux dans son écu, comme le rapporte Thibaudeau dans son Abrégé de l'Histoire du Poitou; il ajouta sans doute le troisième comme duc d'Aquitaine ou de Guienne. On sait que celle-ci en portait un dans ses armoiries, ainsi qu'il résulte d'une médaille de Charles VII. de 1451. *Extrait des Recherches de M. Peraillon sur plusieurs monumens celtiques et romains*. p. 347, n. 105.

ferreum ligaminibus ferreis astrictum), auquel était attachée une chaîne de fer. On le fit rougir au feu, et, après l'avoir attaché au mangonneau par le moyen de la chaîne, on le lança tout enflammé contre les poutres qui fermaient la brèche, auxquelles, en éclatant, il devait communiquer le feu. Cet expédient réussit parfaitement.

Hist. Gauf. p. 45-49. ' Ailleurs il dit que les Poitevins sont naturellement poètes; il raconte que ce talent servit merveilleusement deux chevaliers de cette nation, qui avaient été faits prisonniers dans un combat; le comte prit tant de plaisir à entendre leurs chansons, qu'il se les fit amener, et il les renvoya non seulement sans rançon, mais comblés de présens.

Ib. p. 26-40. ' On ne s'attendrait pas à trouver dans un auteur du XIIe siècle l'idée du beau drame de *la Partie de Chasse de Henri IV;* elle y est cependant. Geofroi s'étant égaré dans une de ces parties, rencontre un charbonnier qu'il prend en croupe, pour lui servir de guide; la conversation s'établit entre eux, et le paysan, sans le connaître, lui dévoile toutes les vexations que ses ministres ou prévôts exerçaient en son nom.

Dans la seconde partie, il reprend l'histoire à la mort de Henri Ier, roi d'Angleterre, qu'il place mal-à-propos en 1137, et dont il avait déja fait mention dans la première partie, en copiant l'historien anglais Henri d'Huntington. Cette mort donnait au comte Geofroi, du chef de sa femme et de ses enfans, des droits sur le trône d'Angleterre et sur le duché de Normandie. Il entreprit de les faire valoir par les armes contre Étienne de Blois, qui s'en était emparé. Dans l'espace de quelques années, il fit la conquête de la Normandie, pendant que l'impératrice Mathilde était passée en Angleterre pour revendiquer son patrimoine. C'est à célébrer les exploits du comte pendant ces expéditions qu'est employée cette seconde partie, dans laquelle l'auteur décrit mieux qu'on ne le trouve par-tout ailleurs, les marches et contre-marches de son armée, les siéges des villes et les combats qu'il eut à soutenir. Mais, lorsqu'il y parle des affaires d'Angleterre, il copie mot pour mot Henri d'Huntington.

Comme la première partie de cet écrit n'est presque composée que d'anecdotes concernant la vie privée et les qualités personnelles du comte Geofroi, ' l'auteur a eu soin d'indiquer les courtisans de qui il les avait apprises, savoir, Matthieu, doyen d'Angers, Ingenger de Bohon, Jourdain

Ib. p. 10.

Thesson, Obert *de Ocreâ*, Rainaud le Roux et Goullier de Bruères [1].

Cette histoire fut donnée au public l'an 1610, par Laurent Bochel, à la suite de l'histoire des Français, par Grégoire de Tours. Mais cette édition, faite à Paris chez Nicolas du Fossé, est si peu correcte, que souvent le texte n'est pas intelligible. ′ Les continuateurs du Recueil des historiens de France l'ont réimprimée plus exactement sur le manuscrit 6005 de la Bibliothèque impériale. Mais, comme l'auteur se plaît à faire des harangues et des réflexions morales, qu'il appuie toujours de quelques passages de Cicéron ou de Boëce, de Virgile, d'Horace, de Lucain, etc.; ils y ont fait beaucoup de retranchemens, sur-tout dans la première partie. Au reste, il serait à souhaiter que nous eussions, pour le moyen âge, beaucoup d'histoires aussi bien écrites que celles-là. t. 12 p. 519-539.

2° *Gesta consulum Andegavensium.*

′ Cet ouvrage a été publié par D. Luc Dacheri, au Xe tome de son Spicilége in-4°, depuis la page 399 jusqu'à la page 509, sur un manuscrit de l'église collégiale de Saint-Laud d'Angers, qui lui avait été communiqué par Vion d'Hérouval. L'éditeur révoque en doute que Jean de Marmoutier en soit l'auteur, sur plusieurs raisons qui ne sont rien moins que convaincantes, en quoi il a été suivi par le P. Lelong, dans sa Bibliothèque historique de la France. D'autres attribuent cet écrit à Paccius ou Thomas de Loches. Nous ne partageons pas leur opinion. C'est pourquoi nous allons établir, aussi brièvement qu'il sera possible, que le moine Jean en est le véritable auteur. t. 3. nov. edit. in-fol. p. 234-295.

′ Nous avons déja rapporté le passage dans lequel il dit qu'avant d'entreprendre l'histoire de Geofroi Plantegenet, il avait composé celle de plusieurs autres princes; nous ne doutons pas que ce ne soit celle des comtes d'Anjou. Dans l'une et dans l'autre, l'auteur se donne les mêmes qualités, *Frater Joannes, Majoris-monasterii humillimus monachorum* Supr. p. 354.

1 De virtute et actibus principis Andegavorum et ducis Normannorum Gaufredi Mathæus Andegavensis decanus nos docuit; Ingengerius de Bohon nobis legit; Jordanus Thesson nos monuit; Obertus de Ocreâ nobis enarravit; Rainaudus Rufus nos refecit; Gufferius de Bruerià satiavit: qui circà eum quotidiè nova, quotidiè admirantes meliora, frequentiam virtutum pro miraculo jam non haberent, quæ in aliis personis pro miraculo celebrarent.

et peripsema [1] *clericorum.* Il est vrai que le mot *Joannes* ne se trouve pas dans la plupart des manuscrits des Gestes, mais le reste y est; il n'était pas même indiqué par la lettre initiale dans celui de D. Dacheri, mais il existait en toutes
Not. in ep. Petr. Bles. p. 702. lettres ′ dans le manuscrit que l'abbé de Marolles avait communiqué à de Goussainville, éditeur des lettres de Pierre de
Annal. t. 6. p. 552. Blois. ′ Cela suffit au savant Mabillon pour décider qu'il faut rétablir le nom de Jean dans l'édition du Spicilége. D'ailleurs
t. 12. præf. p. XLI. il y a entre ces deux écrits, ′ au jugement des continuateurs du Recueil des historiens de France, une telle conformité de style, l'ordre et l'arrangement sont, dans l'un et dans l'autre, tellement les mêmes, qu'on ne peut guère les attribuer à deux auteurs différens. Cela posé, nous ne risquons rien d'attribuer à Jean de Marmoutier les Gestes des comtes d'Anjou.

Gest. cons. Andegav. præf. ′ Il a dédié cette histoire *à Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie, comte d'Anjou, de Touraine et du Maine, prince d'Aquitaine, duc de Gascogne et d'Auvergne, et aussi duc de Bretagne* [2]. Tous ces titres ne peuvent convenir qu'à Henri II, roi d'Angleterre, et doivent nous servir de guide pour trouver l'époque à laquelle l'auteur présenta son écrit à ce prince. Il ne fut duc d'Aquitaine, de Gascogne et d'Auvergne qu'en 1152, par son mariage avec la reine Éléonore, et il ne monta sur le trône d'Angleterre qu'en 1155.
Ad ann. 1166. Quant au duché de Bretagne, ′ il n'en prit possession, selon Robert du Mont, qu'en 1166, au nom de son fils, qui devait épouser l'héritière de Conan IV. Ainsi, c'est postérieurement à cette époque que l'ouvrage lui fut présenté. Dans la même épître, l'auteur fait mention des frères de Henri comme étant déja morts : en effet, Geofroi, comte de Nantes, mourut, selon Robert du Mont, en 1158, et Guillaume, le dernier de tous, en 1164.

Gesta, ib. ′ Afin de concilier plus d'autorité à son histoire, il nomme les écrivains dont il s'était servi pour la composer. Le premier est Thomas de Loches [3], qui a fait, dit-il, de courtes

1 *Peripsema*, la balayure. On lit dans l'édition de D. Dacheri *parsima*, dans l'histoire de Geofroi-le-Bel, *peripsema*.

2 Dans l'édition de Goussainville, on a imprimé *Bituricum*, au lieu de *Britonum*; c'est une faute. Henri II n'a jamais été duc de Berri, et il l'a été de Bretagne, par la cession de Conan IV.

3 Thomas Paccius, chanoine de Loches, vivait à la fin du XI[e] siècle. D. Housseau,

chroniques sous le nom de l'abbé Odon (c'est apparemment Odon, abbé de Cluni), comme je l'ai appris de sa propre bouche, mais il y avait ajouté d'autres choses qu'il avait apprises par la renommée. La chronique de Thomas de Loches fut retouchée par Robin et Briton d'Amboise, lesquels avaient avoué à Jean qu'ils y avaient fait quelques additions. « Après eux, j'y « ai fait, dit-il, des additions en plus grand nombre, que j'ai « empruntées de l'Histoire des Français, de Raoul Glaber, de « Geofroi Bechin, de maître Robin, de Gautier de Compiègne, « moine de Marmoutier [1]. » Et il ne dit rien de l'excellente Histoire des comtes d'Anjou par Foulques le Rechin, avec lequel il est souvent en contradiction. Tous ces auteurs qu'il cite, à l'exception de Glaber, sont perdus pour nous, et ne se retrouvent que dans sa compilation.

Il faut l'avouer, s'il les a copiés fidèlement, la perte n'est pas grande; car son écrit est rempli de fables et d'anachronismes; il y règne tant de confusion, qu'on ne peut faire aucun fond sur ce qu'il dit, au moins jusqu'à Foulques Nerra, sur le compte duquel il n'est pas même trop exact. Il le dit fils de Maurice, qu'il place mal-à-propos au nombre des comtes d'Anjou, quoiqu'il soit constant, par le témoignage de Foulques le Rechin, que Foulques Nerra était fils de Geofroi Grisegonelle, auquel il avait succédé.

Il est aussi très-peu exact sur les dates, dans les choses même qui se sont passées presque de son temps. Ce sont peut-être des erreurs de copistes; mais il place en 1110 le naufrage du prince Guillaume, fils de Henri Ier, roi d'Angleterre, en quoi il se trompe de dix ans; et en 1137 la mort de ce dernier prince, arrivée certainement deux ans plus tôt, en

qui avait entrepris une histoire d'Anjou et de Touraine, ayant visité les registres de cette église, s'est assuré qu'il existait en 1080, et qu'il n'est plus fait mention de lui après cette année. Si Jean de Marmoutier l'a connu, il devait être bien âgé lorsqu'il composa son ouvrage.

1 Primus scriptor extitit Thomas Leochensis, qui breves chronicas nomine Odonis abbatis intitulatas, ut ab ejus ore audivi, reperit, et multa quæ famâ vulgante cognovit, addidit. Secundus extitit Robinus et Brito Ambasiacensis, qui ipsas chronicas emendaverunt, et quædam, ut vivâ voce ab ipsis audivi, addiderunt. Tertius ego ex multis historiis multa addidi, et ad auctoritatem historiæ et studium audientium sive legentium nomina auctorum annotare curavi; primo ex historiâ Francorum nonnulla; secundo ex historiâ Glabelli Rodulfi multa; tertio ex chronicis Gaufredi Bechini aliqua; quarto ex dictis magistri Robini quædam necessaria; quinto ex scriptis Gauteri Compendiensis Majoris-monasterii monachi, non negligenda.

Hist. de Poit. p. 87. 1135, erreur qu'il a répétée ' dans son Histoire de Geofroi Plantegenet. Jean Besly lui reproche un anachronisme bien plus considérable, au sujet de la bataille qui fut donnée en 1061 à Saint-Jouin-de-Marnes, entre le comte d'Anjou et le comte de Poitiers, qu'il confond avec celle qui eut lieu en 1033 à Chef-Boutonne, sur les confins du Poitou et de la Saintonge. Il est certain que c'est une grande méprise. « Ce « lieu, dit Besly, montre que la plupart de la narration de « Paccius (c'est à lui qu'il attribue les Gestes des comtes « d'Anjou) n'est sinon une fantaisie romancière, inventée « pour complaire au comte d'Anjou auquel il dédie son ou- « vrage. » Quoique cette critique soit un peu trop forte dans sa généralité, il n'est que trop vrai que l'auteur a compilé sans choix et sans jugement les chroniques qu'il a trouvées, et que ce serait une étude pénible de chercher à y démêler le vrai d'avec le faux. Cependant, pour les événemens de son temps, on peut s'en rapporter à lui; la vie de Geofroi-le-Bel prouve de quoi il était capable, s'il eût eu de bons mémoires.

Cette compilation est divisée en deux parties, dont la première ne contient que de courts éloges des comtes d'Anjou, extraits, à ce qu'il paraît, de l'Histoire des Gestes, pour être présentés avec l'ouvrage à Henri II, roi d'Angleterre. Ces éloges, qui manquent dans la plupart des manuscrits, commencent à Torquat ou Tertulle, qui vivait du temps de Charles-le-Chauve, et finissent par l'éloge de Henri II, auquel l'auteur dit qu'il est le quinzième comte d'Anjou. A ce compte, il met au nombre des souverains d'Anjou Torquat et Tertulle, qui, suivant ce qu'il dit lui-même, ne l'ont jamais été. En retranchant Torquat et Tertulle, ainsi que Maurice, dont nous avons déja parlé, Henri n'était en effet que le douzième comte d'Anjou.

La seconde partie contient l'histoire des mêmes comtes, mais beaucoup plus étendue : on y trouve les éloges dont nous venons de parler, et dans les mêmes termes. Il paraît que c'est là proprement l'ouvrage de notre auteur, à en juger par le style oratoire qui ressemble beaucoup à celui employé dans la vie de Geofroi-le-Bel. Les continuateurs du Recueil des historiens de France, qui en ont donné plusieurs extraits, ont remarqué, ' d'après les manuscrits de la bibliothèque impériale, que l'ouvrage a été interpolé, et les interpolations qu'ils indiquent sont en grand nombre. Ce sont ces super-

t. 11. p. 645.

fétations mal assorties qui ont fait naître ces contradictions et ces erreurs grossières qu'on y remarque. Peut-être qu'en élaguant ces fourrures, l'ouvrage de Jean serait plus supportable. Nous voulons parler de l'histoire des premiers temps; car, pour les derniers temps, l'ouvrage n'est pas sans mérite.

3° *Liber de Compositione castri Ambasiæ et ipsius dominorum Gestis.*

Nous ne déciderons pas si Jean de Marmoutier est auteur de cet ouvrage, qui a été publié par D. Dacheri à la suite des Gestes des comtes d'Anjou. Nous n'avons pas, pour prononcer affirmativement, des autorités aussi positives que celles que nous avons alléguées pour lui adjuger l'histoire des comtes d'Anjou. A en juger cependant par le style et par l'ordonnance de l'ouvrage, on peut sans témérité le donner au même auteur. On aperçoit dans l'une et dans l'autre production le même goût pour les fables, ou du moins aussi peu de discernement pour les apprécier et les rejeter: les citations tant en vers qu'en prose sont tirées des mêmes auteurs, et souvent les mêmes; les portraits, les harangues, les tours de phrase sont si ressemblans dans les deux écrits, qu'on est, pour ainsi dire, forcé d'y reconnaître un même auteur; enfin on trouve des morceaux même assez longs qui ont été copiés mot pour mot dans les deux ouvrages, sans qu'on avertisse qu'on les a empruntés ailleurs. N'est-ce pas une raison de croire que l'auteur s'est cité lui-même, et a disposé à son gré de ce qui lui appartenait? et comme il est prouvé que Jean de Marmoutier est auteur d'un de ces écrits, rien n'empêche qu'on ne puisse lui attribuer l'autre.

Nous n'ignorons pas que plusieurs auteurs ont attribué à Paccius les Gestes des seigneurs d'Amboise; mais ceux-là même ne s'éloignent pas de notre opinion, parce qu'ils attribuent aussi au chanoine de Loches les Gestes des comtes d'Anjou, et nous avons démontré plus haut [1] que Thomas Paccius Supr. p. 357. 358. n'avait composé, sous le nom de l'abbé Odon, que de courtes chroniques dont l'auteur des Gestes des comtes d'Anjou avait fait usage. Ajoutons encore que Paccius, comme nous l'avons dit, vivait dans le XIe siècle, et que les deux ouvrages sur les comtes d'Anjou et sur les seigneurs d'Amboise ont été composés l'un et l'autre presque dans le même temps, c'est-à-dire, dans l'intervalle des années 1150 à 1160.

Ce qui détermina l'auteur à écrire les Gestes des seigneurs

d'Amboise, c'est, dit-il dans le prologue où il adresse la parole à une personne qu'il ne nomme pas, « c'est le malheur qui « vient d'arriver à Sulpice, seigneur d'Amboise, de Chaumont et « de Montrichart, et à ses enfans, lesquels ayant été attirés à « Blois par le comte Thibaut, sous prétexte d'une conférence, « avaient été, par une insigne trahison, arrêtés, mis en prison et
ch. 6. n. 19. « traités fort durement. » ' En effet, il raconte dans le corps de l'histoire que Sulpice expira dans les tourmens qu'on lui fit endurer pour avoir refusé de rendre au comte le château de Chaumont en Touraine, et qu'après sa mort, son corps fut attaché à un gibet.

Cet événement est de l'année 1153 ou 1154. On le voit par la part que prit dans cette affaire Henri, fils de Geoffroi
Ib. n. 20. Plantegenet, qui venait de succéder à son père. ' Comme l'auteur ne lui donne que les titres *de duc de Normandie et d'Aquitaine, et de comte d'Anjou*, et non de roi d'Angleterre, il s'ensuit qu'il écrivait postérieurement à l'année 1152 et avant la
Ib. n. 22. fin de l'année 1154. ' Cependant il dit un peu plus bas que, bientôt après, le duc Henri ayant été appelé en Angleterre pour succéder au roi Étienne qui venait de mourir, fit sa paix avec le comte de Blois, à condition que les enfans de Sulpice seraient mis en liberté; d'où l'on peut conclure que cet ouvrage fut composé au plus tôt en 1155.

Il est divisé en deux parties comme les autres écrits du moine Jean. La première a pour titre : *De la Construction du château d'Amboise*. C'est une narration des plus fabuleuses d'un bout à l'autre. L'auteur attribue la construction de ce château à Jules César; il n'en est pourtant rien dit dans ses Commentaires, et l'on sait que César dans son expédition était plus occupé à détruire des châteaux qu'à en construire de nouveaux. De là il prend occasion de faire à sa manière un petit abrégé de l'histoire romaine; il passe ensuite à l'histoire d'Artur, de Clovis et de Charlemagne, et par-tout il ne débite que des fables. Nous n'y trouvons qu'une chose bonne à remarquer pour l'objet qui nous occupe; c'est qu'il existait du temps de l'auteur, sur les ravages des Normands, des poésies tragiques ou complaintes dans lesquelles étaient retracées les calamités qu'avaient éprouvées alors les habitans des Gaules. [1] Ce serait aujourd'hui une chose assez

1 « Quantas Gallorum strages fecerint [*Normanni*], quantas urbes regionesque concremaverint, enarrare nolo; sed tamen hæc divino nutu peccatis Gallorum accidisse

curieuse de retrouver quelqu'une de ces pièces. Cependant sur la fin de cette partie, il écrit avec un peu plus de jugement; il la termine par une courte généalogie des rois Capétiens, sur lesquels il n'est guère plus exact que dans le reste, et s'arrête à la croisade de Louis-le-Jeune en 1147. Il ne dissimule pas le mauvais succès de cette expédition, quoiqu'elle eût été provoquée, dit-il, ' par le pape Eugène, et prêchée par Bernard, abbé de Clairvaux, homme très-religieux. Il craint d'en dire davantage, parce que cette malheureuse expédition fut un sujet de joie pour les Infidèles, qui en prirent occasion d'insulter aux Chrétiens et d'aggraver leurs maux. Cependant elle produisit le bon effet de réveiller de leur assoupissement les lâches et les paresseux : *De quibus plura loqui pertimesco, quoniam iter eorum gentibus fuit lætitia, Christianis irrisio et pœna, et tamen deinceps desidibus et pigris incitamentum.* Il en reste là, dit-il, parce que d'autres avant lui ont suffisamment écrit sur l'histoire de France, et il veut travailler à autre chose, *ad alia festino.* De Comp. castri Amb. c. 5. n. 12.

L'ouvrage auquel il voulait travailler est, ce semble, l'histoire des comtes d'Anjou, qui suit immédiatement dans les manuscrits, et dont le prologue, tel qu'il existait avant l'épître dédicatoire au roi d'Angleterre, fait le sixième chapitre du livre de la Construction du château d'Amboise; ce qui prouverait de plus en plus que ces deux ouvrages sont partis de la même main. Mais il y a une ambiguité dans ce prologue : l'auteur commence par dire que ce qu'il vient de rapporter touchant les rois de France, il l'a fait, parce qu'il l'a cru nécessaire pour mieux entendre ce qu'il a dit dans l'ouvrage précédent, et ce qu'il dira dans l'ouvrage suivant [1]. Cet ouvrage suivant est certainement l'histoire des comtes d'Anjou. Mais que faut-il entendre par l'ouvrage précédent? Est-ce le livre de la Construction d'Amboise, qui précède en effet? Il aurait donc fait ce livre pour l'intelligence de ce livre. Il est plus naturel de croire qu'il veut parler de la se-

puto. Verùm diras mortalium calamitates quas Galliarum incolæ pertulerunt, tragicis et lugubribus carminibus satis alii scripsere. » Lib. de Comp. castri Amb. cap. 5. num. 6.

1 « Quoniam in antè expositis de regibus Francorum quæ huic operi præcedenti, maximeque sequenti necessaria esse puto, explanavi; nunc de consulibus Andegavorum, quæ scripta nimis confusè rudique sermone reperi, quàm verissimè potero, paucis verbis breviter et commodè enucleabo. » Lib. de Comp. castri Amb. cap. 6. num. 6.

conde partie de cet ouvrage qui traite des seigneurs d'Amboise, lequel, par conséquent, aurait été composé avant celui des comtes d'Anjou; et cela est conforme à l'époque que nous avons assignée plus haut à ce dernier.

Gest. Amb. dom. c. 1.

' Quoi qu'il en soit, voici ce que contient cette seconde partie, qui mérite plus de confiance que la première. L'auteur met pour le premier des seigneurs d'Amboise, Lisoius; mais il parle aussi de son père Hugues de *Basouger*, qui était filleul de Hugues-le-Grand, duc des Français. Hugues Capet lui fit épouser l'héritière de Lavardin, nommée Helpes, dont il eut une fille nommée Anceline, qui porta en dot cette belle terre à Sehebrand de Mayenne, d'où sont sortis les seigneurs de Lavardin et de Fréteval. Hugues épousa en secondes noces Odeline, fille de Raoul, vicomte de Sainte-Suzanne, qui lui porta en mariage les terres de Basouger et de Sainte-Christine dans le Maine. De ce mariage naquit, entre autres enfans, Lisoius qui fut le plus grand capitaine de son temps. Celui-ci épousa une fille d'Archambaud de Buzençois, qui avait de grandes possessions dans le pays d'Amboise; et d'eux sortirent les seigneurs d'Amboise, dont l'auteur fait l'histoire jusqu'à son temps, c'est-à-dire, jusqu'à l'année 1154. On voit par cet échantillon combien cette seconde partie est intéressante pour l'histoire de Touraine, d'Anjou, du Maine, du Blésois et du Vendomois. L'auteur paraît fort instruit des faits qu'il rapporte; aussi proteste-t-il « ' qu'à l'égard des deux derniers seigneurs d'Amboise, il n'a rien écrit que ce qu'il a « vu de ses propres yeux et entendu de ses oreilles. Quant « aux autres, il dit avoir puisé dans divers écrits qu'il a arrangés de son mieux suivant la capacité de son petit génie. » Heureusement il était tombé cette fois sur de bons mémoires.

Gest. Amb. dom. c. 6. n. 23.

Les continuateurs du recueil des historiens de France ont donné dans différens volumes plusieurs extraits tant des Gestes des comtes d'Anjou que des seigneurs d'Amboise. ' Les derniers et les meilleurs se trouvent au tome XII de leur collection.

Bouq. t. 12. p. 495-517.

Ces deux ouvrages ont été traduits en français par Michel de Marolles, abbé de Villeloin, avec des remarques sur chaque ouvrage : *Paris*, *Langlois*, 1681, in-4°. Les remarques sont plus estimées que la traduction; on y trouve les généalogies des principales familles de Touraine et d'Anjou.

[a] Bibl. Ord. Præd. t. 1. p. 363 | Lelong. Bibl. Fr. t. 3. p. 423. n. 35667.

[a] Le livre du Château d'Amboise et de ses seigneurs a été traduit en vers français, vers le milieu du XIV[e] siècle, par

Hervé de la Queue, *de Caudâ*, sous ce titre : *La Lignée des seigneurs d'Amboise, et depuis quel temps et par quels seigneurs et quels mérites ils furent reçus en icelle ; par Hervé de la Queue, de l'ordre et couvent des frères Prêcheurs, à la requête de Jeanne d'Amboise, dame de Revel et de Tiffauges.* ' Cette traduction est citée par Duchesne, mais n'a jamais été imprimée, non plus que la suivante du même auteur en prose, qui existait dans la bibliothèque de Baluze, ' ayant pour titre : *Histoire lochoise des antiquités des villes d'Amboise, Loches, Beaulieu, Blois, Montrichard, et incidemment des comtes d'Anjou, paraphrasée en français par Hervé de la Queue, extraits la plupart du latin de Thomas Paccio, prieur de l'église collégiale de Loches, in-folio. C'est peut-être la même que la précédente.*

Bibl. hist. de la Fr. p. 199.

Bibl. Bal. t. 3. p. 74.

4° ' Ménage, dans son histoire de Sablé, a donné une notice qui contient le catalogue des gentilshommes du Maine, qui, en 1158, se croisèrent avec Geofroi de Mayenne, fils de Juhel et de Clémence de Bellême. On y lit que tous ces seigneurs s'assemblèrent dans l'église de Notre-Dame de Mayenne ; qu'ils reçurent la croix des mains de Guillaume, évêque du Mans ; qu'ils firent eux-mêmes le signe de la croix au front, sur la bouche, sur la poitrine et sur le cœur, et que chacun se revêtit du scapulaire de la croix, *scapulâ crucis*, de couleur blanche et rouge. On peut voir dans cette notice les autres cérémonies qui étaient sans doute les mêmes dans tous les cas où les nobles recevaient la croix des mains des évêques. L'évêque Guillaume fit ensuite le signe de la croix sur le front, de chacun des croisés, en disant : *Remittuntur tibi omnia peccata tua, si facis quæ promittis.* Suivent les noms des croisés au nombre de cent deux, et l'auteur remarque qu'il n'en revint que trente-cinq, lesquels arrivèrent le 7 novembre 1162. On lit à la fin : *Hoc scripsit, præsens et adfuit, frater Johannes monachus B. Benedicti patris nostri ad Fustayam, anno Domini* 1163, *mensis junii.* Ce moine Jean pourrait bien être le même que le moine de Marmoutier, qui a tant écrit sur les comtes d'Anjou. Le temps s'y accorde parfaitement ; mais le prieuré de la Fustaye, dans le Maine, était une dépendance, non de l'abbaye de Marmoutier, mais de celle de Saint-Jouin-des-Marnes ; ce qui peut faire douter de l'identité des deux auteurs. Quoi qu'il en soit, nous avons cru qu'il était à propos de dire un mot de cette notice, et nous ne pouvions pas la placer plus à propos.

Ménage, Sablé, p. 179 | Bouquet, t. 12. p. 556. not.

5° Presque tous les bibliographes attribuent à Jean de Marmoutier une *Chronique de Touraine.* ' D. Martène a imprimé, sur un manuscrit de la bibliothèque impériale, une chronique de Tours qui commence à la création du monde, et se termine à l'année 1226. ' D. Mabillon cite cette chronique sous le nom du moine Jean, et en rapporte un endroit qui est parfaitement le même dans l'édition de D. Martène. Il n'y a cependant aucune apparence qu'elle soit de notre auteur. Les éditeurs l'attribuent avec plus de fondement à un chanoine de Saint-Martin-de-Tours.

Ampl. Coll. t. 5. c. 917-1072.

Act. SS. t. 9. pref. n. 63.

6° ' Dom Dacheri semble aussi attribuer à Jean de Marmoutier l'histoire des archevêques de Tours et des abbés de ce monastère, que Laurent Bochel a publiée à la suite des onze livres de Grégoire de Tours, sous ce titre : *De Commendatione Turonicæ provinciæ, et de nominibus et actibus episcoporum civitatis Turonicæ. Similiter de nominibus et operibus abbatum Majoris-monasterii, et de destructione et reædificatione ejusdem ecclesiæ, et quare dicitur Majus-monasterium.* Il y a trois histoires dans cet écrit ; celle des archevêques de Tours jusqu'à Jean de *Faya,* qui fut élu en 1208 ; celle de l'église de Saint-Martin, qui finit en 1175; et celle de l'abbaye de Marmoutier. Celle-ci, qui s'étend jusqu'à l'année 1426, a été composée par différens auteurs. Le premier est le même qui a composé ou compilé les deux precédentes, et qui vivait par conséquent au commencement du XIIIe siècle : on le voit, parce qu'à cette époque c'est une autre manière de rédiger les articles des abbés. Ainsi rien ne prouve que cet écrit, dont l'auteur était certainement un moine de Marmoutier, soit du moine Jean, ni en tout, ni en partie. L'édition qu'en a donnée Laurent Bochel est horriblement mauvaise. Nous attribuons à l'imperfection de sa copie les fautes nombreuses qu'on y remarque, sur-tout relativement aux dates, dont aucune presque n'est exacte. Les continuateurs du Recueil des historiens de France auraient réimprimé plus exactement cet écrit, s'il en eût valu la peine.

Admon. ad Gest. Comit. Ande gav.

7° ' Entre autres livres que Jean de Sarisbéri, évêque de Chartres, mort en 1181, légua à son église, on remarque celui-ci : *Historiæ Joannis Turonensis.* C'était vraisemblablement les histoires d'Anjou et d'Amboise, que nous avons attribuées à Jean de Marmoutier. B.

Gall. chr. t. 8. c. 1149.

ANONYME,

Auteur d'un Traité contre les Juifs.

' Nous avons parlé, dans le douzième volume de cette histoire, de l'auteur anonyme d'un Traité contre les Juifs. L'ouvrage que nous annonçons en ce moment n'a de commun avec celui-là que son titre et son objet. Dans la notice qu'on nous donne du premier, on le dit adressé à W. (Guillaume) comte de Nevers, et cette dédicace même semble indiquer que le livre était d'un religieux : *Gloriosissimo Nivernensium comiti W. frater.... devotissimam salutem.* Lebeuf a donné l'épître dédicatoire ' dans les preuves de son histoire d'Auxerre. L'ouvrage dont nous allons rendre compte n'est dédié à personne. Il n'y a pas ce mot de *frère* qui puisse faire soupçonner la profession de l'écrivain, ni une lettre initiale qui puisse conduire à retrouver son nom. Nous ne le plaçons même dans cette histoire que parce qu'il y a tout lieu de présumer qu'un Français en est l'auteur, car cela même n'est pas très-certain. Rien n'est plus probable néanmoins. En effet, c'est dans un monastère du diocèse d'Evreux, à Conches, que le manuscrit en était conservé : Martène et Durand l'ont tiré de cette bibliothèque pour l'imprimer dans le cinquième volume ' de leur Trésor des anecdotes. Plusieurs endroits de l'ouvrage peuvent faire croire aussi qu'il a été composé dans une ville où il y avait beaucoup de Juifs, et celui-ci en particulier : « ' De quel front osez-vous dire que vous observez le sabbat? Pour l'observer, il faut, d'après la loi, rester tranquille dans sa maison, n'en pas sortir, ne pas poser le pied hors du seuil, et je vous vois sans cesse, quand ce jour revient, errer çà et là, et vous promener dans les rues : est-ce-là le commandement de Moïse? »

p. 436. 437

t. 2. p. 15.

p. 1507 et suiv.

n. 11. p. 1517.

Il n'y a aucun doute sur l'époque à laquelle l'ouvrage fut composé. ' L'auteur nous l'apprend lui-même bien clairement dans ce passage : *Millesimus centesimus sexagesimus sextus annus evolvitur, ex quo filius virginalis effulsit in mundo, tempore constituto, juxtà præscriptum numerum hebdomadarum Danielis;* et dans celui-ci : ' *Mille centum sexaginta sex anni postquàm incarnatus est Dominus.* Cette époque correspond à celle de la plus grande célébrité des acadé-

n. 34. p. 1531. 1532.

n. 48. p. 1544.

mies juives en France. Les écrits publiés par des rabbins distingués, les leçons données dans leurs écoles, auraient naturellement amené sur des matières religieuses, les discussions des savans, quand l'esprit général du siècle, tant d'hommes illustres par leur savoir et par leur piété, n'en auraient pas fait l'objet habituel de leurs études et le moyen de leurs succès.

Le commencement de l'ouvrage est modeste. L'auteur annonce que ce n'est point la gloire littéraire qu'il cherche; il s'est plus occupé à défendre la foi qu'à montrer une érudition profane ou une éloquence cicéronienne. Il prend Dieu à témoin que la vanité n'a aucune part à son entreprise; que son intention est droite et pure; qu'il ne veut que trouver dans l'écriture même de quoi mieux dévoiler la perfidie des Juifs et venger le christianisme de leurs « ca-
« lomnies. J'ai écrit pour moi, pour mes semblables, dit-il, non
« pour ces grands et savans hommes qui, comme le veut l'apôtre,
« sont toujours prêts à rendre raison de l'espérance qui est en
« nous, mais pour ceux à qui, comme à moi, la simplicité de la
« foi suffit : car le royaume de Dieu est là, et non dans les disputes
« et la dialectique. »

Ce qui suit nous fait assez bien connaître quelle était alors dans ces discussions religieuses la conduite des Juifs. Ils n'attendaient pas qu'en les attaquât, pour se défendre; ils étaient eux-mêmes les provocateurs; ils disaient sans cesse aux chrétiens, comme Goliath dans le livre des rois : Choisissez quelqu'un parmi vous, et qu'il vienne combattre.

L'anteur s'attend à voir des censeurs malveillans; mais il aime mieux supporter leurs critiques dictées par la haine, que d'entendre tranquillement les insultes des ennemis de la foi, et de garder le silence sur la victoire de Jésus-Christ. Il déclare qu'il ne leur opposera rien qui ne soit pris de l'ancien Testament; il abandonne tous les argumens qu'on pourrait tirer du nouveau. Les Juifs n'en seront liés que par de plus fortes chaînes; il faudra qu'ils confessent la vérité, ou qu'ils soient convaincus de ne pas connaître leur loi. Nous suivrons leur manière de disputer, ajoute-t-il, afin qu'ils ne puissent nous accuser de les avoir plutôt vaincus par des argumens sophistiques que par la raison. Notre anonyme suit en effet bien plus la méthode des Pères que celle des scholastiques de son temps : il ne pourra cependant adopter toujours l'ordre ordinaire de la dispute, parce que

ses adversaires s'en écartent sans cesse, sautent d'un ordre à l'autre, échappent quand on croit les saisir; il tâchera de les retenir et de les soumettre par une autorité qu'ils ne peuvent contredire, celle des prophètes, et il leur prouvera, par cette autorité même, que Dieu s'est fait homme, *quod maximè exosum habent,* ajoute-t-il, ce que les Juifs détestent le plus.

Dans le paragraphe suivant, l'auteur va chercher dans la Genèse des preuves de la trinité, de la divinité du Saint-Esprit, de sa procession du Père et du Fils; il discute également et cite à l'appui de son opinion quelques passages d'Isaïe, de Job, de Jérémie, des psaumes, du livre de la Sagesse, de celui des Proverbes, de quelques autres livres de l'Écriture. ' Il passe ensuite aux lois hébraïques relatives au sabbat : l'observance du septième jour lui semble contraire à la volonté divine; Moïse n'y annonce-t-il pas que Dieu accomplit ce jour-là son ouvrage, et se reposa ensuite? Dieu acheva ce qu'il avait commencé : il travailla donc, il travailla pour consommer ce qu'il n'avait pu consommer la veille. Maintenant savez-vous à quelle heure il cessa? A la neuvième? Mais vous commencez auparavant le sabbat; et en le commençant dès l'aurore, que faites-vous de l'espace pendant lequel fut terminée l'œuvre entreprise par le Seigneur? A minuit, dites-vous : quoi de plus ridicule! est-ce que Dieu craignait de n'en avoir pas assez du jour? ' Mais l'Exode dit : Souvenez-vous de sanctifier le sabbat. Il est vrai qu'on devait d'abord le célébrer en offrant des victimes; ' mais Isaïe est témoin que, de son temps, ce n'était plus une obligation religieuse; que cette offrande même était repoussée. Quel fruit me revient-il du tous vos sacrifices, fait-il dire au Seigneur? Ai-je besoin du sang des boucs et des génisses? Jéhova nomme des fêtes qu'il ne veut plus, et le sabbat est du nombre de celles qu'il désigne.

n. 11. p. 1515 et suiv.

ch. 20. v. 2.

V. le 1er ch. d'Is. et aussi Os. c. v. 11.

L'enfantement de la Vierge est prédit dans la Genèse. Le Christ est cette race d'Abraham dans laquelle toutes les nations seront bénies. Dieu n'a pu se rendre visible que dans la chair de l'homme. ' N'est-ce pas dans la Genèse qu'on lit : *Ipse conteret caput tuum* (la tête du serpent)? et d'où naîtra celui qui doit produire un effet si salutaire au genre humain? *Semen mulieris erit. Mulieris et non viri,* remarque l'auteur : *Ergò id de muliere sine viro prædictum est.* Le Christ est donc cette race d'Abraham dans laquelle toutes les nations seront

c. 3. v. 15.

bénies. Dieu n'a pu se rendre visible que dans la chair de l'homme.

Et cet enfantement de la Vierge, que les Juifs ne veulent pas reconnaître, n'est-il pas annoncé de nouveau dans ces prophètes, juifs eux-mêmes, honorés par les sectateurs de Moïse, comme par les chrétiens, et dont les ouvrages font partie de l'ancien Testament? N'est-ce pas là ce que veulent
c. 31. v. 22. dire ces mots de Jérémie : ' *Faciet Dominus quoddam novum super terram; fœmina circumdabit virum?* Que signifient ces derniers mots en particulier, si ce n'est, *Virum totum includi à fœminâ, non ut solet amplexu et osculo, sed ità circumdari ut sit vir totus in fœminâ, id est masculus conceptus in utero.* La naissance de l'Enfant-Dieu n'est-elle pas clairement exprimée par ces mots d'un autre prophète, de
c. 5. v. 2 Michée, ' qui l'annonce comme devant être *Dominator in Israel, egressus ab initio, à diebus æternitatis?* Ne sont-ce pas là les caractères du Christ? Et en même temps qu'il est appelé par Michée *dominator in Israel*, il est appelé *vir*
Jer. 31. 22 | Joel. 2. 23 | Is. c. 52 | Os. 10. 12. *novus* par Jérémie, ' *Justitiæ doctor* par Joel, et *Dominus* par Isaïe et par Osée.

La naissance et la divinité du Christ, l'abaissement des Israélites, la destruction de Jérusalem, la vocation des Gentils, ont également été prédits par les prophètes. A l'autorité
c. 4. v. 12. de ceux que l'auteur vient d'invoquer, ' il joint celle d'Amos, qu'il fortifie encore par une explication tirée du livre des
Ps. 84. v. 14 Psaumes, ' et plusieurs passages encore d'Amos lui-même (c. 4, v. 1 et suivans), de Baruch (c. 3, v. 37), d'Abdias (c. 1, v. 1), d'Habacuc (c. 2, v. 2, etc. et c. 3), de Jonas (c. 1, v. 2), de Nahum (c. 1, v. 15), et de Malachie (c. 1, v. 10, et c. 3, v. 1). Il discute et affirme successivement toutes ces propositions, et il répond pareillement à celles-ci qu'il présente sous une forme interrogative : Par quel serpent Ève
Habac. c. 3 v. 2. 3. fut-elle trompée? Que faut-il entendre par ce *milieu des*
Sophon. c. 3. v. 17 | Nomb. c. 23. c. 22. *temps* où doit s'accomplir l'œuvre du Seigneur, ' par ce Dieu fort qui est au milieu de vous et qui vous sauvera, par les
v. 9. v. 24 soixante-dix semaines de Daniel, ' par le temps où finira le péché?

L'auteur expose et réfute les diverses explications que les Juifs font de l'Écriture pour écarter ou combattre le sens qu'y trouvent les chrétiens, les promesses qu'ils y lisent, et l'accomplissement de leurs espérances. Il se jette quelquefois dans des interprétations allégoriques dont on peut nier la

justesse, et par là même toutes les conséquences qu'il en tire; mais plus souvent il s'attache au sens littéral, et le rend d'une manière avouée par les commentateurs de la Bible. Il a de l'ordre, du mouvement, et s'écarte peu de son sujet. Nous ne savons s'il avait pour but de répondre directement à quelque ouvrage récemment publié contre la religion, ou s'il cherchait à réfuter en même temps plusieurs attaques dirigées contre elle. Il emploie souvent l'apostrophe et l'ironie, et presse vivement ses adversaires, en opposant sans cesse de nouveaux passages aux réponses qu'il les suppose faire, et qu'il qualifie plus d'une fois de niaiseries, de fables, de mensonges : ' d'autres fois il assure que l'habitude de combattre a rendu les Juifs plus adroits, plus circonspects, plus prudens dans les moyens qu'ils emploient, dans les faits qu'ils nient, dans les explications qu'ils donnent. ' On peut croire que la langue hébraïque ne lui était pas moins familière que les différens livres de l'Écriture et les prophètes en particulier.

V. les n. 64. 65. 70. p. 1155. 1556. 1561.

V. les n. 12. 19. 77. p. 1618. 2523. 1567.

' Dans le paragraphe 12 de ce Traité, nous remarquons une phrase où l'auteur renvoie à un autre ouvrage qu'il avait précédemment composé sur le serpent qui tenta Ève. Dieu n'a pas fait, dit-il, de créature plus rusée : en perdant la félicité, elle n'a pas perdu la subtilité de sa nature : *Etsi felicitatem perdidit, non tamen naturæ subtilitatem amisit, de cujus dolis et invidiâ*, continue-t-il, *in præcedenti tractatu locuti sumus. Dolis et invidiâ* pourrait faire croire que c'était aussi un traité contre les Juifs. P.

p. 1518.

ROBERT DE MELUN,

ÉVÈQUE D'HÉREFORD,

ET

GILBERT FOLIOTII.

' ROBERT, né en Angleterre, dit Jean de Sarisbéri, fut surnommé *de Melun*, à cause des leçons qu'il avait données dans cette ville : *Cognomen meruit scholarum regimine;*

Metalog. l. II. c. 10.

angligena enim erat. Il avait d'abord enseigné à Paris; mais les professeurs s'étant multipliés à tel point dans cette Capitale, qu'ils commençaient à s'y gêner l'un l'autre, l'Université leur permit, dit du Boulay, ' d'établir quelques écoles dans les lieux voisins, et Robert fut l'un de ceux qui usèrent de cette permission. Il avait eu pour maître Abailard; il eut pour disciples Thomas Becket, Robert de Cornouailles, Jean de Sarisbéri. ' Ce dernier loue le désintéressement de Robert, son activité, et les lumières philosophiques qu'il répandait sur la théologie : *In divinis litteris, eminentioris philosophiæ assecutus est gloriam.* ' Jean de Cornouailles rend hommage à la pureté de la doctrine de Robert de Melun; il l'associe à Maurice de Sulli, pour le distinguer entre les docteurs de cette époque, comme invariablement orthodoxe, et n'ayant jamais rien enseigné qui sentît de près ou de loin l'hérésie. Je n'ai pas lu leurs écrits, ajoute-t-il, mais j'ai assisté à leurs leçons, à leurs thèses sur l'Incarnation et sur d'autres matières; ils refutaient victorieusement certaines opinions de Pierre Lombard. Robert appartenait à la secte des réalistes, il en fut même un des coryphées, et l'on donnait à ses disciples le nom de Robertins. ' Après avoir séjourné en France environ trente ans, entre 1130 et 1160, il repassa en Angleterre, et fut élu évêque d'Héreford en 1163, après Gilbert Folioth [1]. Il était alors d'un âge avancé, *grandævus*, dit Robert du Mont. ' Il mourut en 1167, le 28 février; et s'il est vrai que son successeur, Robert Folioth, n'ait été nommé qu'en 1174, ainsi qu'il est marqué dans certaines chroniques, il faut que le siége d'Héreford ait vaqué durant plusieurs années; car on ne saurait faire vivre Robert de Melun au-delà de 1167, sans contredire les plus anciens et les plus croyables témoignages. ' Cette succession de trois évêques d'Héreford, dont le premier et le troisième s'appellent Folioth, le second et le dernier Robert, a donné lieu

Hist. univ. Paris. t. 2. p. 264.

Ep. ad Thom. Cantuar. inter Thom. l. l. ep. 161 | Metalog. l. 2. c. 10.

In Eulog. ad Alex. III. apud Mart. Thesaur. anecd. t. 5. p. 1669

Le Beuf, Dissert. sur l'Hist. de Par. t. 2. p. 255. 256. 259.

Ad ann. 1663 | Du Boulay, Hist. univ. Paris. t. 2. p. 324.

Ann. eccles. Wigorn. etc in Angl. sac. t. 1. p. 301. 476. 649 | Alford, ad ann. 1167 | Godw. episc. Hereford. ad ann. 1167.

1 Gilbert Folioth naquit et mourut en Angleterre, et l'on ne connait aucune circonstance de sa vie qui puisse autoriser a lui donner une place dans l'Histoire littéraire de la France. Il fut évêque d'Héreford, puis de Londres, et décéda le 18 février 1187. Voici les titres des ouvrages qu'on lui attribue : *Homiliæ 9 de laudibus Petri et Pauli.* (Bibl. Reg. angl. p. 37, n. XXXII.) — *Super executione mandati Alexandri III* et *Pro causâ Henrici II ad Alex. III.* (Simon, Bibl. du Droit, t. II, p. 113.) — *Expositio cantici cantic.* Londini, 1638, in-4°. (Crovœus, de Scriptor. in Sacr. Script. p. 154. Lipen. Bibl. Theolog. t. I, p. 221. Bibl. Heins. part. I, p. 38. Biblioth. Baluz. t. I, p. 147.) — Une lettre

à des méprises. ' Rouillard, Pits, Vossius, Fabricius, Oudin lui-même, les ont diversement confondus. On a sur-tout appliqué fort souvent à notre Robert le surnom de Filiok ou de Folioth : il ne doit être surnommé que *Melidunensis*, *de Meliduno*, de Melun; et nous croyons que ce n'est là ni le nom de sa famille, qui, d'ailleurs, pouvait être originairement française, ni le nom du lieu de sa naissance en Angleterre, comme l'a supposé Baluze, mais un simple monument de ses fonctions de professeur à Melun près de Paris, ainsi que nous l'apprend Jean de Sarisbéri, son contemporain et son disciple.

Hist. de Melun, p. 336 | Voss. de hist. lat. l. 2. c. 52 | Fabr. Bibl. med. et inf. lat. t. 5. p. 98. in-4° | Oud. Comm. de Scr. eccl. t. 2. p. 1451-1454. etc.

Quand Vossius dit que Robert de Melun a fait un livre d'extraits de la Chronique de Marianus Scotus, Vossius oublie qu'il a déja indiqué ce même livre ' comme rédigé par Robert I[er], évêque d'Héreford, décédé en 1096. C'est aussi mal-à-propos que du Boulay ' attribue à Robert de Melun un pénitentiel manuscrit, jadis conservé à Saint-Victor, et qui portait à la vérité le nom d'un maître Robert, mais qu'on a reconnu pour l'ouvrage de Robert de Flamesbure, victorin du XIV[e] siècle.

De Hist. latin. l. 2. c. 47.

Hist. univ. Paris. t. 2. p. 542.

Une lettre de l'évêque d'Héreford à Suger, imprimée dans les Collections des Historiens de France, ' n'est point de Robert de Melun, mais d'un de ses prédécesseurs. Les ouvrages manuscrits de Robert ont été cités sous les titres de Livre des Sentences, de Traité de l'Incarnation et de Somme Théologique. ' Ce dernier titre doit être considéré comme renfermant les deux autres, qui n'indiquent réellement que des parties d'un seul et même ouvrage. Cette Somme n'est connue du public que par le compte qu'en a rendu Casimir Oudin, par les longs extraits qu'en a donnés du Boulay, et par les cinq fragmens qu'en a transcrits dom Mathoud dans ses notes sur Robert Pullus.

Duch. Scr. Rer. Gall. t. 4. p. 500 | Rec. des Hist. de Fr. t. 15. p. 498.

Mss. du roi d'Anglet. | Mss. de S.-Vict. Montfaucon, Bibl. bibl. mss. t. 1. p. 629 | t. 2, p. 1375 | Mss. de l'abb. des Dunes | Sander. Bib. mss. Belg. p. 167. 169 | Variæ disputat. ad op. Martini Grandinii adjectæ, 1712. in-4° p. 405 | Catal. mss. Angl. part. 4. n. 8224.

Dans le premier de ces fragmens, il est question de savoir

de Gilbert Folioth à Alex. III, sur l'affaire de Thomas Becket, se lit p. 66-68 du tome II des Conciles d'Angleterre, de Spelman : là se trouvent aussi, p. 68-95, plusieurs lettres adressées à Gilbert Folioth, et relatives à la même affaire. V. les lettres de S. Thomas de Cantorbéry, liv. I, ep. 37, 38, 41, 67, 68, 74, 105, 108, 121-125, 131 et 132. Liv. III, ep. 19, 39, 40, 42, 46, 47, 52, 53 et 95. Liv. V, ep. 35 et 69. — Harpsfeld, Hist. Eccl. Anglic. p. 350-360. — Centur. Magd. Centur. XII, cap. 10, p. 1572. — Pagi, ad ann. 1157, n. 15, etc.

si le Saint-Esprit doit être appelé PRINCIPE DE PRINCIPE, *principium de principio;* ' l'auteur veut que l'on s'abstienne de cette manière de parler, parce qu'elle n'est point usitée : *Usus dicti non invenitur.* ' Il est prouvé, par le second fragment, que l'ame et la chair sont dans l'homme vivant une seule personne, et cependant deux substances distinctes et divisibles. ' Dans le troisième, Robert de Melun répond à ceux qui, s'en tenant à dire, le Verbe s'est fait chair, n'admettaient point d'ame humaine en Jésus-Christ : cette ame est si peu superflue, qu'elle est, selon saint Augustin, le lien entre le Verbe et la chair : d'où Robert conclut qu'il faut croire que le Verbe s'est revêtu et d'une chair et d'une ame. ' Il examine, dans le quatrième fragment, si Dieu le Père peut quelque chose d'impossible à Dieu le Fils : le Père, disaient quelques docteurs, peut engendrer le Fils, ce qu'assurément le Fils ne peut pas; mais ce n'est point là, dit notre auteur, une puissance proprement dite; ce n'est que le caractère essentiel de la paternité : les pouvoirs réels, et distincts de ce qui constitue la personne, sont égaux dans le Père et dans le Fils. ' Le cinquième fragment nous apprend ce que nous devons entendre par le sein d'Abraham ; ce n'est pas un lieu, mais une récompense, celle dont jouit le père des croyans.

Observ. ad Rob. Pullum, p. 296. 297.

Ib. p. 311.

Ib. p. 323. 330. 331.

p. 335-336.

p. 341-342.

' Du Boulay a publié quarante-trois pages in-folio d'extraits des traités de Robert de Melun sur la Trinité, sur la sagesse de Dieu, et sur l'Incarnation. La sagesse de Dieu comprend science, prescience, providence, disposition et prédestination. La prescience ne détruit pas plus la liberté des choses futures, que le souvenir celle des choses passées : *Quemadmodum memoria ad res præteritas se habet, ita præscientia Dei ad futuras.* Y a-t-il deux sciences en Jésus-Christ, celle de Dieu et celle de l'homme? L'homme en Jésus-Christ, *homo assumptus*, sait-il tout ce que sait le Verbe incarné, *Verbum assumens?* La chair du Christ a-t-elle été, dans Adam, sujette à la tache originelle? Robert fait à ces trois questions des réponses affirmatives, en observant toutefois sur la dernière, que le Verbe a purifié la chair dont il s'est revêtu : *Assumendo mundavit, mundando assumpsit.* On trouve ici beaucoup d'autres recherches théologiques, par exemple, sur l'obombration qu'éprouva Marie, sur la fonction remplie par le Saint-Esprit dans l'Incarnation du Verbe; sur la manière dont la divinité resta unie au corps de Jésus

Hist. univ. Paris. t. 2. p. 585-628.

durant les trois jours où ce corps demeura inanimé et enseveli.

Du Boulay a rédigé ces extraits de telle manière, qu'on ne sait le plus souvent s'il transcrit, ou s'il abrège, ou s'il commente : on ne saurait y prendre, avec quelque confiance, une idée du style de Robert de Melun, ni même du plan général de sa Somme de théologie; mais ce plan a été indiqué tant par du Boulay lui-même dans un autre endroit du tome second de son Histoire de l'Université, ' que par Casimir Oudin, qui paraît avoir fait quelque étude de ce volumineux manuscrit. ' L'ouvrage est divisé en cinq parties; la cinquième sur l'Incarnation, la quatrième sur l'Homme, la troisième sur les Anges, la seconde sur un seul Dieu en trois personnes (*de Deo uno et trino*). La première, qui contient des questions sur la Bible et d'autres généralités, pourrait porter le nom de Prolégomènes; et c'est l'idée qu'en donne du Boulay, qui ne compte que quatre parties principales ou essentielles dans cette Somme. Quoi qu'il en soit, les Prolégomènes nommés premier livre ou première partie par Oudin, sont eux-mêmes précédés d'un prologue sur les cinq motifs divers qui portent les hommes à rechercher la vérité : *De quinque studiis cognoscendæ veritatis;* ' ces motifs sont la curiosité, la cupidité, l'iniquité, la vanité, et la piété : on étudie pour être savant ou pour le paraître, pour gagner de l'argent, pour nuire aux autres ou pour se sauver soi-même. Robert appelle ce dernier motif *Studium consummationis,* le désir de l'éternelle félicité.

p. 772. 773.

Comment. de Scr. eccl. t. 2. p. 1452. 1453.

Du Boulay. ib. p. 264.

Du Boulay prétend que Robert de Melun, quoique péripatéticien, méprisa toujours les questions inutiles; que sa philosophie repose sur de solides fondemens; que son élégance, sa pureté, sa latinité feront à jamais honte à ceux qui, venus après lui, ayant sous les yeux un si beau modèle, ont répandu tant de barbarie sur les matières philosophiques et théologiques. Ces éloges ne sont pas très-complétement justifiés par les extraits de du Boulay, extraits qu'Oudin trouve longs et fastidieux, *ad nauseam usquè.* ' Le même Oudin cependant approuvait fort le projet conçu par le victorin Boet, d'imprimer et donner au public la Somme toute entière de Robert de Melun. ' Dom Mathoud s'était proposé la même entreprise, et n'y avait renoncé qu'en apprenant qu'elle occupait les Victorins. En sa qualité d'éditeur de Robert Pullus, dom Mathoud déclare la

Comment. de Scr. eccl. t. 2. p. 1452. lin. 55.

Ib. 1. 29. 30. Opus prælo dignissimum mihi visum est.

Observ. ad Rob. Pullum. p. 296.

Somme de celui-ci bien plus érudite, *eruditione refertam*, que celle de l'évêque d'Héreford; ' mais il ne peut s'empêcher de reconnaître dans ce dernier un théologien fort subtil, *subtilem;* et ce mot sans doute doit être pris ici dans une acception plus étendue et plus favorable que celle qu'il a communément. D.

BERNARD ET THIERRI,

FRÈRES,

PROFESSEURS A PARIS.

RECHERCHES SUR LEUR VIE ET LEURS ÉCRITS.

De Gest. Fred. l. 1. c. 47.

' BERNARD et THIERRI, son frère, étaient Bretons, selon le témoignage d'Othon de Frisingue, qui avait pu les connaître à Paris dans les écoles. Il parle d'eux à l'occasion de Pierre Abailard, qui était de la même province, pays, dit-il, fertile en clercs d'un esprit subtil, et appliqués aux sciences, mais tout-à-fait ineptes à toute autre sorte d'affaires. Tels furent les deux très-savans frères Bernard et Thierri. *Est enim prædicta terra clericorum, acuta ingenia et artibus applicata habentium, sed ad alia negotia penè stolidorum ferax, quales fuerunt duo fratres Bernardus et Theodericus, viri doctissimi.* Othon donne assez à entendre par-là que leur talent se bornait à parler avec facilité en public; car, du reste, ils n'ont laissé presque aucun monument de leur génie.

Rob. de Mont. ad an. 1159.

' Bernard est sans doute le même que maître Bernard, breton, qui, de chancelier de l'église de Chartres, fut fait évêque de Quimper l'an 1159. La qualité de *maître*, que lui donne ici Robert du Mont, ne permet pas de douter qu'il n'ait professé les sciences, et qu'il n'ait eu une école soit à Paris, soit à Chartres. ' L'an 1161, il fut un des arbitres pour l'accommodement d'un procès entre le chapitre de l'église de Nantes et les moines de Quimperlé. Il mourut l'an 1167, selon la chronique de Quimperlé; le 2 août, selon l'obituaire de Landevenec. On lui donne, dans l'ancien *Gallia Christiana*, le surnom de *Moellan,* et dans l'Histoire de

Mab. Ann. t. 5. p. 96.

Bretagne, de Moclan, sans appuyer ce surnom d'aucune preuve. Ce n'est peut-être qu'une faute d'impression; mais ce que nous venons de recueillir des circonstances de sa vie suffit pour le distinguer d'un autre Bernard de Chartres, surnommé *Sylvestris*, qui mourut, ' comme on l'a dit précédemment, dans l'exercice de professeur, vers le milieu du XII[e] siècle. Hist. litt. t. 12. p. 263.

Thierri nous est plus connu que son frère. ' Jean de Salisburi dit qu'il avait pris dans son école à Paris quelque teinture de la rhétorique. Ce dut être vers l'an 1136, époque où ce jeune anglais vint perfectionner ses études en France. ' Thierri était, selon lui, un homme fort appliqué à l'étude des beaux arts : *magister Theodoricus artium studiosissimus investigator*. Il enseigna ensuite la dialectique, et fut accusé de témoigner beaucoup de mépris des Topiques d'Aristote; ' mais je me souviens, dit encore Jean de Salisburi, que c'était des Topiques de Progon de Troyes, et non des Topiques d'Aristote qu'il se moquait; il est pourtant vrai qu'il les avait enseignés autrefois : *Eadem tamen quandoque docuit*. Nous ne serions pas éloignés de croire qu'il est ce *Terricus* qui, au concile de Soissons de l'an 1121, prit la défense d'Abailard, son compatriote. ' On examinait la doctrine d'Abailard sur la trinité des personnes en Dieu, savoir, s'il fallait dire que ce sont trois êtres tout-puissans ou un seul tout-puissant. Le légat Conon avait avancé inconsidérément qu'il fallait admettre trois tout-puissans. Alors Terrique, d'après le symbole de S. Athanase, s'écria : *Et tamen non tres omnipotentes, sed unus omnipotens*. C'est Abailard qui raconte ce fait. Metal. l. 2. cap. 10. Ib. l. 1. cap. 5. Ib. l. 4. cap. 24. Abael. epist. 1. cap. 10.

Quoi qu'il en soit de cette anecdote, il est certain que Thierri assista l'an 1148 au concile de Reims, assemblé pour proscrire les erreurs de Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, et les folies d'un autre de ses compatriotes, appelé Éon de l'Étoile, qui, par une mauvaise allusion à son nom, croyait bonnement qu'il était celui qui doit venir juger les vivans et les morts. ' D. Mabillon nous a donné, sur un manuscrit du cardinal Ottoboni, la liste des théologiens qui assistèrent à ce concile, et l'on remarque parmi eux un *Theodoricus Carnotensis*, qui vraisemblablement occupait alors, comme son frère, quelque dignité ou prébende dans cette église; mais nous ignorons quel rôle joua Thierri dans cette assemblée. Il paraît que ce fut à l'occasion de ce concile qu'il parvint à la connaissance d'Albéron, archevêque de Trèves. ' Baldric, qui a écrit la vie de ce prélat, nous apprend que, Mab. Annal. t. 6. c. 435. Bouq. t. 14. p. 360.

vers le même temps, Thierri fut appelé dans les états de ce prince, avec Gerland de Besançon, deux savans les plus distingués de son temps : *Magistrum Jarlandum Bisuntinum et magistrum Theodericum Carnotensem, famâ et gloriâ doctores nostri temporis excellentissimos ;* qu'Albéron prenait un singulier plaisir à les entendre disputer sur les matières de l'école, ' ainsi qu'il a été dit à l'article de Gerland. On ignore ce que Thierri devint depuis. On peut croire qu'il mourut avant son frère, et qu'il était peut-être son aîné, quoique Othon de Frisingue le nomme le dernier.

Hist. litt. t. 12. p. 276.

Thierri était hardi dans ses opinions. Pour dire quelque chose de neuf et d'extraordinaire (manie qui avait saisi tous les professeurs du XII[e] siècle), il enseignait que Dieu n'était présent en tout lieu que par sa puissance, *potentialiter*, et non par son essence. ' Nous avons sur cela la lettre que lui écrivit Gautier de Mortagne, pour lui témoigner son étonnement, et lui prouver que son opinion est absolument contraire à l'Ecriture et à la tradition ; mais nous n'avons pas la réponse que Thierri a dû lui faire, soit pour défendre son opinion, soit pour la rétracter.

Spic. in-4°. t. 2. p. 467.

Abailard impute aussi à Thierri et à son frère des erreurs bien grossières, ' s'il est vrai que c'est d'eux qu'il a voulu parler dans sa *Théologie chrétienne*, lorsqu'il dit : « Nous « connaissons deux frères qui se donnent pour de grands « docteurs, dont l'un accorde tant d'efficace aux paroles sacra- « mentelles, qu'il prétend qu'elles ont leur effet dans la « bouche de quiconque les prononce, sans différence d'ordre, « d'état et de sexe, de sorte qu'une femme ou un laïc peu- « vent consacrer l'eucharistie ; l'autre, dit-il, est si attaché « aux opinions des anciens philosophes, qu'il soutient que « Dieu n'est pas plus ancien que le monde. » La lettre de Gautier de Mortagne est très-propre à accréditer cette conjecture. Cependant, comme Abailard n'a pas jugé à propos de nommer les deux frères Bernard et Thierri, nous suspendrons notre jugement.

Mart. Anecd. t. 5. c. 1315.

Il paraît que la théologie n'était pas le fait des deux frères bretons ; ils étaient plus recommandables sous le rapport des beaux arts. ' Jean de Salisburi compte Thierri parmi les bons esprits qui s'opposèrent aux efforts de ceux qu'il appelle les *Cornificiens*, lesquels ne tendaient à rien moins qu'à anéantir toute bonne littérature. ' Wood va encore plus loin ; il assure que Bernard et Thierri prirent la plume pour défendre Jean

Metal. l. 1. cap. 5.

Hist. univ. Oxon.

de Salisburi contre ses adversaires; mais il ne reste aucun vestige de leur travail, s'il est vrai qu'ils aient écrit.

La Bibliothèque impériale, n° 3584, conserve de Thierri un ouvrage manuscrit qui a pour titre : *Magistri Theoderici de sex dierum operibus libri duo.* C'est une explication de l'ouvrage des Six jours ou de la Création du monde; sujet qui, depuis que le monde existe, a été traité tant de fois et de tant de manières différentes par les savans de tous les siècles; mais Thierri prétend l'expliquer philosophiquement et par des raisons purement physiques, en prenant à la lettre le texte de Moïse dans la Genèse.

Voici l'idée que nous donne de cet ouvrage celui qui nous a conservé ce manuscrit, qui est peut-être unique dans le monde. Cet anonyme vivait à la fin du XII[e] siècle ou au commencement du XIII[e], à en juger par l'écriture du manuscrit, qui même ne paraît pas avoir été l'autographe. Voulant faire un présent à une dame qu'il ne nomme pas, et qu'il ne désigne par aucune qualité, mais dont il loue beaucoup la science et l'amour des lettres, qui l'ont rendue célèbre dans toute l'Europe, il n'a rien trouvé de mieux à lui offrir que le livre de maître Thierri sur l'ouvrage des Six jours : livre que Rome a déjà placé, dit-il, dans ses archives. C'est, selon lui, un chef-d'œuvre de philosophie du plus grand des philosophes de son temps, dans lequel il explique, par des raisons purement physiques, par quels procédés la divine intelligence a tout produit d'une matière informe. *Direxi itaque vestræ sublimitati libellum quem magister Theodericus, magnus doctor, de sex dierum operibus edidit, quem Roma jam suis commisit archivis : in quo quantùm philosophiæ contineatur liquidò apparet, cùm ipse, ut potè totius Europæ philosophorum præcipuus, qualiter exemplaris forma in materiâ operans cuncta produxerit, juxtà physicas tantùm rationes edoceat.*

Quant à lui, s'il s'est permis d'ajouter à l'opuscule de Thierri un second traité de sa facon sur la même matière, il ne se considère que comme un glaneur qui ramasse les épis échappés à la faux de ce vigoureux moissonneur, auquel il veut qu'on rapporte toute la gloire de son travail, si l'on trouve qu'il n'est pas sans quelque mérite. Mais, comme il s'est proposé de concilier la plupart des opinions des philosophes avec la vérité des chrétiens, il ne doute pas que son travail n'ait quelque degré d'utilité. Car c'est ainsi, ajoute-t-il, que

saint Augustin nous a appris qu'il fallait agir avec nos ennemis : leur dérober ce qu'ils ont de bon, c'est dépouiller les Égyptiens pour enrichir les Hébreux, *sic enim in Augustino me legisse recordor : philosophorum sententias christianæ veritati accomodare, hoc est exspoliare Ægyptios, et ditare Hebræos.*

Les deux livres qui composent ce manuscrit sont, par conséquent, deux traités différens. Le premier est l'ouvrage de Thierri; le second appartient à l'anonyme dont nous venons d'analyser la préface, mais celui-ci est incomplet, le manuscrit étant mutilé à la fin. Nous ne nous occuperons donc que de l'ouvrage de Thierri, sans entrer cependant dans tous les développements qu'il donne à son système. Il suffira de présenter le résumé que l'auteur en a fait lui-même en ces termes :

« Il suit de tout ce que j'ai exposé, dit-il, que dès le « premier jour, le mouvement de rotation imprimé au ciel « fit jaillir de la matière du feu la lumière qui éclaira la « région de l'air; 2° l'air échauffé communiqua sa chaleur « aux eaux qui couvraient la terre, et, au moyen des vapeurs « qu'il éleva, fut formé ce qu'il appelle, comme Moïse, le « firmament : ce fut l'ouvrage du second jour; 3° le firma- « ment réchauffé lui-même par les vapeurs qu'il contenait, « put agir assez efficacement sur le chaos des eaux et de la « terre pour les séparer, et pour donner la fécondité à la « terre : c'est ainsi que l'auteur explique l'ouvrage du troi- « sième jour; 4° des vapeurs qui restaient suspendues dans « le firmament furent formés le soleil et les étoiles, dont « effectivement Moïse rapporte la création au quatrième jour; « 5° le mouvement et l'influence des astres donna aux eaux la « vertu de produire des animaux, et des eaux cette vertu se « communiqua à la terre : [1] » ce fut l'ouvrage du cinquième et du sixième jour.

Tel est en substance le système de notre physicien; et, quoiqu'il assure qu'il n'y a pas une autre manière d'expliquer

1 Sic igitur cœli levissimi et ultimi, et nullo modo stare valentis, prima conversio illuminavit aera. Aer vero illuminatus calefaciens aquam ac super se suspendens factus est firmamentum. Firmamentum vero ex superiori vapore vim caloris in se continens, fecit aridam apparere, et inde ad fecunditatem terræ inserviit. Tunc vero ex multitudine aquarum, ex calore in ipso firmamento suspensâ, stellæ creatæ sunt. Ac sic ex motu et calore stellarum generatio animalium in aquis sumpsit initium. Mediantibus vero aquis

l'œuvre de la création, il ne paraît pas que les théologiens y aient trouvé à redire. On peut voir, dans l'ouvrage même, les raisonnemens que l'auteur emploie pour étayer ses suppositions, et l'on restera convaincu que la physique était au XII[e] siècle dans un état d'imperfection inconcevable, puisque, au jugement de ses contemporains, Thierri était le plus habile des physiciens, non seulement de la France, mais de toute l'Europe. Cependant on ne peut nier que, sur des objets de détail, il n'y ait quelques observations fondées sur l'expérience, qui prouvent que Thierri était un assez bon observateur dans les choses qui étaient à sa portée. De-là la grande réputation dont il jouissait de son temps, au point que les savans les plus distingués s'empressaient de lui dédier leurs ouvrages. ' Nous citerons Bernard *Sylvestris*, autre philosophe qui, comme nous l'avons dit ailleurs, lui fit hommage de son *Megacosme* et de son *Microcosme*, et Rodolphe de Bruges, mathématicien, qui, ayant traduit en latin, vers l'an 1146, le Planisphère de Ptolomée, ' l'adressa par une préface à Thierri le platonicien, son maître, qui sans doute n'est autre que notre Thierri.

Hist. litt. t. 12. p 267.

Ib. p. 237.

Il n'est pas vraisemblable que Thierri eût acquis autant de célébrité sans avoir produit quelques monumens de son génie. Cependant l'ouvrage dont nous venons de parler est le seul qui, à notre connaissance, ait échappé aux ravages du temps.

B.

GILBERT, *DIT* LE GRAND,

ABBÉ DE CITEAUX.

' GILBERT, abbé de Cîteaux, était né en Angleterre. Après avoir brillé dans les plus célèbres écoles de sa patrie et de la France, particulièrement à Toulouse et à Paris, il alla se cacher dans le monastère d'Ourcamp, dont il devint abbé

Henriq. Phenix reviviscens, p. 61 et seb. | Menol. Cist. 17 oct

ad terram usquè pervenit : et ultrà hos modos creandi corpora, sive in aere illa sint, sive in terrâ, nullus modus reliquus esse poterat. *Fol. 4 verso.*

en 1143. Il commença en 1154 la construction d'une église qui ne fut achevée qu'en 1201. Fastrède, abbé de Cîteaux, étant mort en 1163, Gilbert lui succéda, et tint l'année suivante un chapitre général de son ordre, où furent faits des statuts pour les chevaliers de Calatrava. ' C'était un ordre militaire institué en Espagne depuis fort peu d'années, et composé de guerriers qui n'avaient eu d'abord, dans le monastère cistercien de Calatrava, d'autre existence que celle de frères lais ou convers, mais qui, bientôt las de cette manière d'être, et ne voulant plus obéir à de simples moines, les avaient tous chassés de cette abbaye, et s'étaient donné un grand maître nommé don Garcie. Ce fut avec ce grand maître que traita Gilbert dans le chapitre général de 1164. En improuvant les procédés militaires que les chevaliers avaient employés pour se constituer, l'abbé de Cîteaux ne contesta point la validité de l'élection de leur grand maître, et consentit à leur donner des réglemens adaptés à leur profession guerrière. Ces statuts, qui furent confirmés par le pape Alexandre III, ont pu être rédigés par Gilbert, mais ils sont fort courts, et méritent bien peu d'être considérés comme une production littéraire : ' ils ont été d'ailleurs modifiés en 1187.

Manr. Ann. Cist. ad ann. 1158. c. 1. n. 1-8.

Ann. Cist. an. 1187. c. 4. n. 1-4.

Le pape que nous venons de nommer traita Gilbert et les Cisterciens avec une extrême bienveillance. ' Non-seulement il les déclara propriétaires incommutables de tous les biens qu'ils possédaient, de ceux même qu'ils pourraient acquérir, mais il leur accorda plusieurs priviléges, les exempta de la juridiction des évêques, et prétendit les soustraire aussi à la puissance séculière. De son côté, le roi de France, Louis-le-Jeune, honorait à tel point les religieux de Cîteaux et leur abbé, que durant le chapitre de 1164, il vint les prier de demander à Dieu un héritier de sa couronne. Un fils lui naquit en effet l'année suivante, lequel fut depuis le roi Philippe Auguste.

Henriq. Privil. ord. Cist. p. 55.

' Une lettre d'Alexandre III, adressée à Gilbert en 1165, ordonne d'ôter à Geoffroi le gouvernement de l'abbaye de Clairvaux. Gilbert n'obéit point à cet ordre, dont les motifs sont fort peu connus ; il soutint contre le pape, et même contre Louis VII, l'abbé de Clairvaux, qui pourtant donna sa démission. Mais Gilbert fut un si zélé défenseur de Thomas Becket, qu'il n'eut aucun égard à une lettre que le roi d'Angleterre lui écrivit pour obtenir que Thomas fût chassé

Mart. Ampl. Coll. t. 2. p. 706 | Rec. des Hist. de Fr. t. 15. p. 829. 830.

de l'abbaye de Pontigny où il s'était réfugié : Becket n'en fut expulsé qu'après la mort de Gilbert. Henriquez et le nouveau *Gallia Christiana* ' fixent la date de cette mort au 17 octobre 1167. Il est sûr que le 17 mai de cette même année, Gilbert signait une convention avec le chapitre d'Autun ; par conséquent il n'est point décédé en 1166, quoi qu'en disent les annales de Cîteaux. Jungelin et d'autres auteurs le font vivre au contraire jusqu'en 1168. Tous célèbrent sa piété, sa doctrine, son savoir immense ; il a même dans leurs écrits un surnom destiné à distinguer, dans tous les genres, les plus éminens personnages : c'est *Gilbert-le-Grand* que l'appellent les chroniques, les biographes et bibliographes. Mais ce qu'ils disent de sa science, de ses ouvrages et de sa grandeur, vient sur-tout de ce qu'ils le confondent avec quelques autres Gilbert de son siècle, et même des siècles suivans. ' Pitseus, en commettant ces erreurs, nous donne la liste suivante des productions littéraires de l'abbé de Cîteaux :

t. 4. p. 987. 988. 991. 992 | t. 9. p. 1130.

p. 661. 362.

1. ' *Commentariorum in diversos Scripturæ testus libri plures.*
2. *In Psalterium.* 3. *Distinctiones theologicæ.*
4. *Doctorum Collectanea.* 5. *Concionum tomi* 15.
6. *Pro Christianis contrà Gentiles versu elegiaco.*
7. *Conciones in oraculum Cyrilli Carmelitæ græci.*
8. *De naturis rerum.* 9. *Liber Epistolarum ad diversos*
10. *Historia adinstar Scropi.*

Poss. in Append. t. 1. n. 643 | Catal. mss. angl. part. 1. n. 1869. 1876 | Du Boulay, Hist. univ. t. 2. ann. 1189. p. 525.

' Cette liste se retrouve dans les annales de Manrique. De Visch la transcrit aussi, mais en remplaçant le Traité *de naturis rerum* par un livre intitulé *Quid sit monachus.* ' Philippe de Bergame dit que Gilbert avait commenté en treize livres les Épîtres de saint Paul, et composé un ouvrage sur la Trinité. Martin le Polonais, en parlant des chroniques dont il s'est servi pour rédiger la sienne, en cite une de Gilbert, *Ex chronicis Gilberti de Gestis Pontificum et Imperatorum ;* ' et ce Gilbert serait l'abbé d'Ourcamp et de Cîteaux, s'il en fallait croire Sandius et Hallevord. [a] En tout cas, cet abbé ne peut avoir écrit une chronique à l'*instar* de celle de *Scropus*, puisque Thomas Scropus ou Bradley est un auteur du XV[e] siècle, mort en 1491. ' On remarque parmi les manuscrits de Bodley un article intitulé : *Gilbertus abbas super Evangelium Matthei,* ' et parmi ceux de la cathédrale de Cambrai, un Abrégé de Médecine par maître Gilbert,

Ann. 1166. c. 5. n. 1. 2.

Bibl. Cist. p. 127. 128.

V. Echard, Scr. ord. prædic. t. 1. p. 364. c. 2.

[a] Bibl. Carmelit. t. 2. p. 829.

Catal. mss. angl. part. 1. n. 1872. 44.

Possev. Catal. ms. p. 127 | Journ. des Sav. fév. 1728. p. 96.

anglais ; ' Doujat enfin cite un abbé Gilbert, auteur d'un recueil de Constitutions particulières ; mais aucun indice n'autorise à prétendre que ces productions soient de l'abbé de Cîteaux, successeur de Fastrède.

Les écrits qu'on pourrait lui attribuer avec quelque fondement, seraient trois lettres à Louis-le-Jeune, un sermon à des prélats, et, si l'on veut, ces statuts de l'ordre de Calatrava, dont nous avons déja fait mention. Le sermon à des prélats se lit ' dans le second tome des œuvres de saint Bernard, et y est précédé d'une note de Mabillon, qui observe que ce discours prononcé par un moine cistercien durant le schisme entre Alexandre III et Victor, pourrait fort bien être de l'abbé Gislebert. Ce n'est là d'ailleurs qu'une conjecture, et le sermon ne consiste qu'en réflexions morales et souvent mystiques sur ce texte de saint Paul : *Omnes nos manifestari oportet antè tribunal Christi.* ' Les trois lettres à Louis-le-Jeune, publiées dans la collection de Duchesne, sont écrites au nom de Gilbert et des évêques et abbés cisterciens assemblés en chapitre. La troisième est une apologie de l'évêque de Châlons-sur-Saône, contre lequel on avait indisposé le monarque. Dans la seconde, il s'agit des intérêts de l'abbaye de la Cour-Dieu, et du préjudice qu'elle éprouverait, si l'on bâtissait trop près d'elle un autre monastère : *Nam si tam propè domum curiæ Dei domus religiosorum fiat, peremptio ejus est.* ' Le comte Robert est dénoncé dans la première pour avoir mangé de la viande en des maisons de l'ordre de Cîteaux : c'est un désordre que les statuts défendent sous peine d'excommunication : *Sub excommunicatione gravi prohibitum ne quis in domibus nostris aut grangiis hospitatus comedat carnes.* Ces trois épîtres sont fort courtes ; et quand l'abbé Gilbert les aurait en effet rédigées, ce qui n'est pas certain, il n'y aurait pas de quoi le placer au nombre des auteurs. ' Pitseus vante la finesse de son esprit, l'élégance et la dignité de son style ; mais aucun ouvrage authentique de Gilbert ne justifie ces éloges ; et d'ailleurs Pitseus le connaît si peu, qu'il le fait mourir à Toulouse en 1280. ' Au reste, si Gilbert-le-Grand a fort peu de titres littéraires, en revanche son nom se trouve inscrit dans un catalogue des saints et des bienheureux de l'ordre de Cîteaux, imprimé à Paris en 1526 à la suite du missel de cet ordre. ' On avait prétendu, sur la foi d'une note ajoutée par un cistercien, en 1687, à un ancien manuscrit des

Douj. Præ not. Canon. c. 16. p. 551. n. 5.

p. 745.

t. 4. p. 670. 679. 744. ep 293. 318. 511.

Comes Robertus frater vester.

Acuti ingenii, stylo nitidus, sermone gravis.

Du Cange commet les mêmes erreurs. In ind. auctor. ; Freher aussi, t. 1. p. 77. etc.

Mir. Chr. Cist. p. 317.

concordances de la Bible, conservé à Cîteaux, que ces concordances avaient été composées dans cette abbaye vers 1166 sous l'abbé Gilbert et par ses ordres; qu'il avait employé plus de cinquante religieux à aider le frère Hugues qui en était le principal rédacteur : ' mais Échard a prouvé que ce Hugues est Hugues de Saint-Cher, et que les plus anciennes concordances de la Bible sont dues aux Jacobins de Paris. D.

Scr. Ord. Prædic. t. 1. p. 207. 208.

ANONYME,

Auteur d'une Vie de l'Empereur Charlemagne.

' Aux fêtes de Noël de l'an 1165, l'empereur d'Allemagne, Frédéric I[er], dit Barberousse, autorisé par l'antipape Paschal qu'il avait placé sur le siége de Rome, fit lever, pour être exposés à la vénération publique, les restes de l'empereur Charlemagne, qui depuis 350 ans étaient ensevelis dans l'église d'Aix-la-Chapelle; ce qui était alors la manière de canoniser les saints.

Boll. ad diem 28 jan. p. 875.

A cette occasion un anonyme composa une nouvelle vie de Charlemagne, à laquelle il donna pour titre : *Micrologus de vitâ Caroli-Magni.* Il dit dans sa préface que la mémoire de Charlemagne a été célébrée par tant d'écrivains du premier ordre, qu'il y a peut-être de la témérité de sa part d'entreprendre un pareil ouvrage. De là le titre de *Micrologue* qu'il a adopté, titre qui a été donné à plusieurs autres ouvrages d'une nature différente. Il déclare donc que son intention n'est pas de composer une vie entière de ce prince; il ne veut que recueillir des écrits antérieurs ce qui a rapport à ses vertus éminentes, manifestées de son temps par des miracles, afin que l'Empereur ne puisse plus douter de la sainteté de celui dont il tient la place, et que les peuples qui désiraient ardemment de les connaître, y trouvassent leur édification.

C'est ce qu'il a exécuté en trois livres ou distinctions qui n'ont pas encore vu le jour. ' Lambecius s'est contenté d'en donner le prologue et les sommaires des chapitres qui sont

Bibl. Vindob. t. 2. p. 329.

Boll. ib. p. 890. au nombre de soixante. ' Bollandus, outre le prologue et les sommaires, a publié encore les trois derniers chapitres de l'ouvrage, qui renferment la relation des miracles. On a négligé d'imprimer le surplus, parce que ce ne sont que des extraits d'auteurs contemporains, et même du faux Turpin. t. 2. p. 106. n. 16260. ' Au reste, l'ouvrage existait manuscrit, selon la nouvelle édition de la bibliothèque du P. Lelong, dans la Bibliothèque de M. Jardel, à Braine près Soissons, et il est indiqué dans le catalogue de la bibliothèque impériale sous le N° 4895 A. et 6187.

Boll. ib. p. 888-890. ' Bollandus a encore imprimé, d'après Aubert le Mire, le diplome dans lequel Frédéric Barberousse fait l'histoire des honneurs qui furent rendus, à cette occasion, à Charles magne, et confirme les priviléges accordés par cet empereur à l'église d'Aix-la-Chapelle.

Yolande, comtesse de Saint-Paul, qui vivait sur la fin du XIIe siècle, fit traduire en français une vie de Charlemagne. C'est ce qu'atteste le président Fauchet, livre premier de la Mén. Dict. étym. t. 2. p. 415. langue et poésie française, ' cité par Ménage au mot *Roman*. « Que si quelqu'un pense, dit Fauchet, que le roman ne fût « qu'en ryme, je lui respons qu'il y avait aussi des romans « sans ryme et en prose; car en la vie de Charles-le-Grand, « mise en français avant l'an 1200, à la requeste d'Yoland, « comtesse de Saint-Paul, sœur de Baudouin, comte de « Hainaut, surnommé le Bâtisseur, au IV livre, l'auteur « dit ainsi : *Baudoin, comte de Hainau, trouva à Sens,* « *en Bourgogne, la vie de Charlemagne, et mourant la* « *donna à sa sœur Yoland, comtesse de Saint-Paul, qui* « *m'a prié que je la mette en roman sans ryme : parce* « *que tel se delitera el roman, qui del latin n'eût cure,* « *et par le roman sera mielx gardée. Maintes gens en ont* « *ouy conter et chanter; mais n'est-ce mensonge non ce* « *qu'ils en dient et chantent cil canteor ne cil jugleor. Nuz* « *contes rymez n'en est vrai, tot est mensonge ce qu'ils* « *dient, etc.* »

Nous ne connaissons cette traduction que par le passage que nous venons de citer. Si c'était la traduction du *Micrologue,* cela prouverait combien cet ouvrage fut goûté dans sa nouveauté. Mais nous pensons qu'il s'agit là d'une traduction en prose du poète saxon qui a écrit en cinq livres les Gestes de Charlemagne. Au reste, cette Yolande n'était pas sœur, comme l'a cru Fauchet, de Baudouin IV ou le

Bâtisseur, mort en 1171, mais sa fille. Elle était sœur de Baudouin V, dit le Courageux ou le Magnanime, qui mourut en 1195. Ainsi l'on voit à-peu-près le temps où cette traduction a pu être faite. B.

ANONYMES,

AUTEURS DE QUELQUES MORCEAUX HISTORIQUES CONCERNANT LE PAYS ALBIGEOIS.

I. BALUZE a publié sur un vieux parchemin du chapitre de Sainte-Cécile d'Albi, une notice historique de l'église Saint-Eugène de Vioux *(de Viancio)*, à trois lieues d'Albi, dans laquelle l'auteur fait le récit de quelques événemens concernant cette église, qui fut d'abord une abbaye, mais qui, ayant éprouvé quelques révolutions, était tombée, comme tant d'autres, au pouvoir de personnes laïques qui en disposaient comme de leur bien, et de leurs mains dans la dépendance du chapitre d'Albi. L'objet de l'écrivain est d'attaquer la possession des moines d'Aurillac en Auvergne, auxquels Frotard, évêque d'Albi, avait fait don du monastère de Vioux : selon l'anonyme, Frotard le leur avait vendu par une simonie criante, vers l'an 1080, après en avoir chassé les chanoines qui l'habitaient, sous prétexte d'y rétablir la régularité. On voit déja que c'est ici le *factum* d'un plaideur qui cherche à rendre odieuse son adverse partie ; on verra bientôt que les moyens qu'il emploie ne peuvent soutenir les regards de la critique, et sont démentis par d'autres monumens irrécusables.

Bal. Misc. t. 6. p. 431.

Cet auteur n'est nullement contemporain des événemens qu'il rapporte ; il vivait près de cent ans après, et il ne cite aucun garant de ce qu'il avance. Il est certain qu'il n'a écrit sa relation qu'après le milieu du XIIe siècle; car il fait mention de Bertrand, évêque d'Albi, *d'heureuse mémoire*, et d'Alfonse, comte de Toulouse, qu'il nomme *Antifossus*, comme n'existant plus. Le premier mourut l'an 1125, et le second l'an 1148. A la vérité, l'auteur ne dit pas expressément qu'Alfonse fût déja mort; mais, comme en finissant

sa relation, il prie Dieu qu'il lui fasse miséricorde, cela suppose qu'alors le comte n'était plus au monde. Ainsi, notre auteur ne peut avoir écrit qu'après le milieu de ce siècle, et vraisemblablement vers l'an 1165, pour appuyer la réclamation que le chapitre d'Albi porta au tribunal du pape Alexandre III, comme on le voit par les lettres de ce pontife données à Montpellier le 1er août 1165, ' portant nomination de commissaires pour la décision de cette affaire.

Bal. Misc. t. 4. p. 466.

Les auteurs de l'histoire de Languedoc, qui ont donné de cet écrit une traduction en notre langue, ' ont examiné toutes les circonstances dont l'anonyme accompagne son récit, pour mieux juger de la confiance qu'il mérite. Ils prouvent évidemment que cette histoire est pleine de contradictions et d'anachronismes qui suffisent pour montrer qu'il n'y avait aucun fonds à faire sur cet auteur. Il était, selon toutes les apparences, chanoine de l'église d'Albi, laquelle n'avait cessé de réclamer la propriété de l'église de Vioux, depuis que l'évêque Frotard en avait gratifié les moines d'Aurillac; et c'est pour rendre leur possession odieuse qu'il a accumulé sur de faux mémoires, ou peut-être de son propre fonds, les accusations graves dont il charge et les moines d'Aurillac et l'évêque Frotard. Il est pourtant vrai que ce prélat avait été excommunié et déposé pour cause de simonie, ce qui pouvait donner quelque apparence de vérité aux allégations des chanoines.

Hist. de Lang. t. 2. p. 519.

Mais si l'auteur avait eu connaissance de la lettre du pape Grégoire VII, ' en date du 12 avril de la troisième indiction, c'est-à-dire, de l'an 1080, qui confirme les moines d'Aurillac dans la possession du monastère de Vioux qu'ils ont acquis, dit-il, des princes du pays, avec le consentement de l'évêque et de son chapitre [1], sans doute il n'aurait osé avancer si hardiment tous les faits qu'il entasse pour prouver l'invasion dont il charge les moines d'Aurillac, qui employèrent, selon lui, la simonie, la fraude et la violence pour acquérir cette possession. Une preuve qu'il mentait sciemment, c'est qu'il n'est pas plus véridique sur un fait qui était alors tout récent, et dont il ne pouvait ne pas avoir connaissance.

l. 7. ep. 19.

1 Monasterium quidem Viacense in manu abbatis Aureliacensis refutatum à principibus ipsius terræ, consensu episcopi et clericorum, sibi suisque successoribus concedimus et confirmamus, et fautoribus refutationis apostolicam benedictionem largimur.

Il dit en finissant que Bertrand, évêque d'Albi, et Alfonse, comte de Toulouse, rendirent au chapitre de Sainte-Cécile l'église de Vioux : cela est absolument faux. Les moines d'Aurillac continuèrent d'en jouir, malgré les réclamations des chanoines, jusqu'à l'année 1204, qu'ils l'échangèrent avec eux contre d'autres propriétés.

' Tel est le précis de la note ou dissertation de D. Vaissette. M. La Porte du Theil, membre de l'Institut, a donné encore plus de développement aux raisons du Bénédictin dans la collection des notices des manuscrits de la bibliothèque impériale. Ainsi, ce petit écrit a été bien discuté; et après l'examen de deux critiques si habiles, il n'est pas à craindre que personne y soit trompé. Notic. de mss. t. 4. p. 183-219.

' Les continuateurs du Recueil des Historiens de France ont reproduit cet écrit avec de petites notes, non comme un monument recommandable à tous égards, mais comme contenant des faits étrangers à l'union de ce monastère, qui peuvent donner des lumières sur l'histoire du pays. t. 14. p. 49-52.

II. On rapporte encore au XII[e] siècle la légende de sainte Carissime, vulgairement appelée *Sainte Carême* ou *Chresme*, dont le corps reposait dans l'église de Vioux. D. Vaissette, dans une note, s'exprime ainsi sur cette légende : « ' Quant « aux actes de sainte Carissime, insérés dans le bréviaire « d'Albi, ils ne sont guère propres à nous donner des éclair- « cissemens sur l'époque de la fondation du monastère de « Vioux ou sur la vie de cette sainte. Ils portent qu'elle « naquit à Albi, d'Aspasius et d'Hélène, personnes nobles; « qu'inspirée du Saint-Esprit, elle fit vœu de virginité; que « s'étant, par cette démarche, attiré la persécution de ses pa- « rens, qui voulaient la marier à *Hugolin de Châteauvieux*, « elle se retira, sous la conduite d'un ange, dans un bois où « elle demeura cachée pendant trois ans, sans que le lieu de « sa retraite fût connu de personne que de sa nourrice, qui « lui apportait de temps en temps un pain d'orge pour sa nour- « riture.....; qu'après avoir erré dans des lieux déserts et « pleins de forêts, elle trouva enfin par miracle saint Eugène, « évêque de Carthage, exilé dans ces lieux, auquel elle se « joignit; qu'ayant marché de compagnie, ils arrivèrent au « voisinage de la rivère de Vère, où ce saint avait commencé « à bâtir un monastère; qu'enfin la sainte, après avoir passé « sept ans auprès de lui, eut révélation du jour de sa mort, « dont elle avertit le saint évêque, qui la fit inhumer dans son « monastère. Hist. de Lang. t. 1. p. 662.

« Telle est la légende de sainte Carissime. Mais, ajoute « D. Vaissette, si saint Eugène n'a pas fondé le monastère « de Vioux, comme il y a toute apparence, ces actes, qui assu- « rément ne ressentent pas la simplicité du VIe siècle, n'au- « ront pas beaucoup d'autorité; et il est évident par le nom « d'Hugolin de Châteauvieux, le prétendu futur époux de sainte « Carissime, qu'ils sont postérieurs au XIe siècle, où les noms « propres des familles ont commencé à être en usage. »

Bolland. 7 sept. p. 79.

' Sur le jugement peu avantageux que l'historien de Languedoc a porté de ses actes, les continuateurs de Bollandus, qui en parlent au 7 de septembre, ont cru pouvoir se dispenser d'en grossir leur recueil; ils se sont bornés à établir le culte de la sainte, et à des conjectures sur le temps auquel elle peut avoir vécu.

III. L'an 1165, il fut tenu à Lombers, dans l'Albigeois, un concile contre des hérétiques qui se faisaient appeler *Bons-Hommes* C'étaient les disciples de l'hérésiarque Henri, contre lequel saint Bernard avait entrepris, vingt ans auparavant, une mission qui ne produisit pas grand effet. Malgré les prédications du saint abbé, l'hérésie s'était propagée dans ces contrées, et la petite ville de Lombers paraissait être le centre et le foyer d'où elle se répandait aux environs. ' Le pape Alexandre III, par un décret porté au concile de Tours de l'an 1163, avait enjoint aux évêques de la province de surveiller les hérétiques, de défendre, sous peine d'anathême, à leurs paroissiens de communiquer avec eux, de leur rien vendre et de rien acheter d'eux, et même de les mettre en prison, si on pouvait les saisir. Cette rigueur donna lieu à une conférence qui se tint à Lombers entre les catholiques et les sectaires, lesquels consentirent à rendre compte de leur croyance devant des commissaires choisis par les deux partis, en présence des évêques, abbés et autres ecclésiastiques dénommés dans l'acte, et de quelques personnes laïques, parmi lesquelles on voit le vicomte de Béziers, Raimond Trencavel, qui l'était aussi d'Albi, et la comtesse de Toulouse, sœur du roi de France, nommée Constance. Une foule de peuple s'y était rendue de presque tous les châteaux de l'Albigeois. Les commissaires furent l'évêque de Lodève, nommé Gaucelin, les abbés de Castres, d'Ardorel, de Candeil, et Arnaud de Bé.

Labbe, Conc. t. 10. c. 1419.

Ib. c. 1471.

' Dans cette conférence, les sectaires répondirent aux questions que leur faisait l'évêque de Lodève, et on voit par leurs

réponses quels étaient les points sur lesquels ils erraient. Ils s'autorisaient de certains passages de l'Écriture Sainte; mais l'évêque leur en opposait d'autres en plus grand nombre et bien plus formels. Enfin on en vint au jugement, qui ne leur était pas favorable. Les sectaires, pour mettre le peuple de leur côté, firent hautement une profession de foi, qui fut trouvée assez exacte. On exigeait seulement qu'ils la confirmassent par serment; mais c'était un point de leur doctrine, qu'il n'était pas permis de jurer, et on leur avait promis, disaient-ils, qu'on ne les forcerait pas à cela. Sur leur refus, ils furent déclarés infames et hérétiques, et toute l'assemblée donna les mains à ce jugement.

Nous avons le procès-verbal de cette conférence dans les Annales de Roger de Hoveden, historien anglais, qui, ayant à parler, sous l'année 1177, de la mission du cardinal Pierre de S. Chrysogone, pour convertir ces hérétiques, rapporte, sous la même date, ce qui s'était passé douze ans auparavant. ' Mais le P. Labbe l'a donné de nouveau, plus correctement et plus entier, sur un manuscrit du P. Sirmond, qui porte la vraie date, ' et les continuateurs du Recueil des historiens de France en ont extrait ce qu'il contient d'historique, en corrigeant les deux éditions l'une par l'autre.

Labbe, ib. c. 1470-1479.

Bouq. t. 14. p. 430-434.

IV. Vers le même temps, l'an 1167, les sectaires tinrent une assemblée à Saint-Félix de Caraman, sous la présidence du pape de leur secte, appelé *Niquinta*, qui, à ce qu'il paraît, faisait sa résidence ordinaire dans la Hongrie ou la Bulgarie. L'objet de cette assemblée était d'ériger des évêchés pour cette portion de la France qui reconnaissait sa juridiction, de créer des évêques, et de faire la démarcation des diocèses. On voit de quelle manière ils y procédèrent; mais cet écrit, quoique ancien, ne porte aucune marque d'authenticité. Ce qui pourrait faire croire qu'il est l'ouvrage de la secte composée d'hommes grossiers et sans instruction, c'est qu'il est écrit d'un style rustique et barbare. ' Besse l'a publié dans son histoire des ducs de Narbonne, et, après lui, Jean-Jacques Percin, ' religieux dominicain, qui a recueilli les monumens historiques, relatifs au couvent des frères prêcheurs de Toulouse. ' Les continuateurs du Recueil des historiens de France lui ont donné place dans leur collection, avec des notes qui en facilitent l'intelligence. B.

Besse, p. 483.

Percin, notæ ad Conc. contrà Albig. p. 1.

Bouq. t. 14. p. 448-450.

ANONYME,

Auteur d'un écrit ayant pour titre : *DRACO NORMANNICUS.*

Notices, t. 8. part. 2. p. 299-308.

Cet écrit ne nous est connu que par la notice qui a été insérée parmi les notices des manuscrits de la Bibliothèque impériale : collection commencée par l'académie des inscriptions et belles-lettres, à laquelle la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut de France continue de donner ses soins.

Bibl. Bibl. t. 1. p. 41.

C'est un manuscrit indiqué par Montfaucon, comme existant dans la bibliothèque du Vatican, parmi les manuscrits de la reine Christine de Suède, sous la cote 1267. L'auteur de la notice ayant découvert, dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, la préface et les sommaires des chapitres de cet écrit, n'a rien négligé pour se procurer l'ouvrage entier; il a écrit à M. La Porte du Theil, pendant que ce laborieux académicien était à Rome, aux frais du gouvernement, pour recueillir les monumens de l'histoire de France; et, malgré l'exactitude des recherches qu'on pouvait attendre d'un savant si zélé pour l'avancement des sciences, le manuscrit ne s'est plus trouvé dans ce vaste dépôt. Le dernier nonce du pape, aujourd'hui le cardinal Dugnani, a fait depuis une nouvelle tentative, il a eu la bonté d'écrire lui-même, pour recommander qu'on fît de nouvelles recherches; la réponse du prélat Reggi, sous-bibliothécaire, a été qu'après la recherche la plus exacte, faite par les personnes qui connaissaient le mieux la bibliothèque du Vatican, on n'a pu retrouver ce manuscrit, ni sous le numéro indiqué, ni sous aucun autre. C'est pourquoi l'auteur de la notice a fait imprimer la préface et les sommaires de l'ouvrage, pour inviter les personnes qui auraient en leur pouvoir cet écrit, à n'en pas priver le public, ou à le mettre à portée de le publier lui-même.

A en juger par les sommaires, l'ouvrage est d'autant plus intéressant, qu'il fait l'histoire des Normands depuis leur arrivée en France, et des guerres qui ont eu lieu entre la France et l'Angleterre jusqu'à l'année 1168. Nous n'avons en France, sur cette dernière époque, c'est-à-dire, sur les démêlés du

roi Louis-le-Jeune avec Henri II, roi d'Angleterre, qu'un seul historien, contemporain, dans la chronique de Robert, abbé du Mont-Saint-Michel; historien excellent à la vérité: mais les Anglais en ont plusieurs du plus grand mérite, tels que Benoît de Péterboroug, Guillaume de Neubridge, Gervais de Cantorbéry, Raoul de Dicet, et d'autres moins recommandables. Nous pouvons même dire que nous n'en avons aucun à leur opposer, puisque Robert du Mont était sujet du roi d'Angleterre, ainsi que l'auteur du *Draco Normannicus;* mais au moins ceux-là étaient français, et plus à portée de connaître ce qui se passait en France.

L'auteur de la notice n'ayant pu se procurer l'ouvrage, n'a pu décider s'il était écrit en vers, comme la préface, ou s'il était entremêlé de vers et de prose. Mais il pense qu'on peut l'attribuer à Étienne de Rouen, moine de l'abbaye du Bec, dont il existe des poésies latines dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain, coté 1547, ' manuscrit dont il a été rendu compte dans cette histoire. Ce qui le lui persuade, c'est que, parmi ses poésies, qui sont incontestablement du moine Étienne, il se trouve un éloge en vers de l'impératrice Mathilde, mère de Henri II, roi d'Angleterre, et un autre de son mari Geoffroi Plantegenet, comte d'Anjou; et que, dans le *Draco Normannicus,* ' il y a deux chapitres consacrés à la mémoire de cette princesse, fille de Henri I, roi d'Angleterre, laquelle porta la couronne d'Angleterre dans la maison d'Anjou, et fut enterrée dans l'église du Bec l'an 1167. Si l'on avait pu comparer ces différens morceaux, il est vraisemblable que ce que l'auteur de la notice ne donne que comme une conjecture, aurait pu acquérir la force d'une démonstration. B.

Hist. litt. t. 12. p. 675.

l. 1. c. 2 | l. 3. c. 1.

NICOLAS,

PRIEUR DU MONT-AUX-MALADES DE ROUEN.

' LE prieuré du Mont-aux-Malades, à un quart de lieue environ de la ville de Rouen, sur le chemin de Dieppe, était ci-devant une maison de chanoines réguliers, chargés

Duplessis. Descrip. de la H. Normand. t. 2. p. 57.

du service d'un hôpital. La montagne où il était situé portait anciennement le nom de *Mont Saint-Jacques*, parce qu'il y avait là une église du nom de ce saint apôtre.

Dupless. Descrip. de la H. Normand. t. 2. p. 58.

ʼ Vers l'an 1160, le prieur de cette maladrerie était notre Nicolas, qui, dans une transaction, prend le titre de *Nicolaus humilis prior S. Jacobi de monte Infirmorum, et omnis conventus loci illius, scilicet canonicorum et pauperum leprosorum regulariter ibi viventium.* Cet auteur n'est guère connu que par quelques lettres conservées parmi celles de saint Thomas de Cantorbéry; mais il jouissait par sa place et par ses vertus [1] d'une grande considération à la cour de Henri II, roi d'Angleterre, et auprès des prélats et des grands de Normandie, comme on pourra s'en convaincre par la courte analyse que nous allons donner de ses lettres.

A l'époque où l'archevêque de Cantorbéry se réfugia en France, il employa tout ce qu'il avait de crédit, moins pour faire triompher la cause du prélat, que pour le réconcilier avec son roi. Tel est l'objet de la correspondance qui s'établit entre le prieur Nicolas et l'illustre proscrit.

Int. ep. S. Thom. l. 1. ep. 53 | Bouq. t. 16. p. 228.

ʼ L'archevêque l'avait chargé de remettre des lettres à l'impératrice Mathilde, mère du roi, et à l'évêque de Lisieux Arnoul, que le primat d'Angleterre aurait bien désiré mettre dans ses intérêts. Nicolas, après s'être acquitté de la commission, rend compte de ses démarches, soit auprès de la princesse, soit auprès de l'éloquent Arnoul; et, comme on opposait au zèle du métropolitain les désordres qui régnaient dans le clergé, l'auteur, en homme dont le cœur est droit, lui suggère d'aller lui-même au-devant des abus qu'on voulait réformer.

Ib. p. 46 | Bouq. p. 237.

ʼ Dans une autre lettre de l'an 1165, il s'excuse de ne pouvoir aller joindre l'archevêque, parce que le roi d'Angleterre étant sur les lieux, toujours indisposé contre lui, jusqu'à ne vouloir pas entendre prononcer son nom, il y aurait de la témérité à entreprendre ce voyage. Au reste, il l'avertit que le roi est tellement aux abois, qu'il acceptera la paix avec la

1 Erat hic vir litteratus et honestæ conversationis, leprosorum de monte Rotomagi procurator, archipræsuli a tempore cancellariæ familiaris, qui tum meritorum prærogativâ exigente, tum curâ domûs sibi commissæ urgente, magnatum frequentabat limina et consiliis intererat, archipræsulem de his quæ in curiâ agebantur frequenter instruens. Tom. XVI Rer. Franc. p. 431, in notis, ex mss. cod. 5372 Bibl. imp. fol. 38.

France aux conditions qu'on voudra : ce qui, dit-il, pourra le rendre plus traitable à votre égard.

' L'an 1166, l'archevêque de Cantorbéry ayant condamné solennellement les anciennes coutumes d'Angleterre qu'on voulait faire revivre, et excommunié ceux qui avaient fait serment de les observer ou qui les observeraient à l'avenir, Nicolas lui en témoigne sa joie; l'instruit que l'archevêque de Rouen, non plus que les évêques de Lizieux et de Seez, ne sont pas disposés à mettre à exécution la sentence; qu'on en murmure hautement dans le royaume; qu'on en avait même interjeté appel au pape; enfin il lui suggère les moyens d'entrer en accommodement. Int. ep. S. Thom. l. 1. ep. 146 | Bouq. p. 250.

' L'archevêque, décidé à pousser jusqu'au bout et dans toute la rigueur des canons, ses poursuites juridiques contre le roi, chargea le prieur du Mont-aux-Malades de présenter à l'impératrice-mère les lettres monitoriales et comminatoires qu'il adressait au roi. ' Nicolas, dans sa réponse, instruit le prélat de l'effet qu'ont produit ses lettres sur l'esprit du roi, des mauvais traitemens qu'il avait fait éprouver au porteur et à ceux qui les avaient reçues, ajoutant qu'il en avait été outré au point que personne n'osait lui parler en sa faveur. Ib. ep. 137 | Bouq. p. 254. Ib. ep. 45 | Bouq. p. 258.

' Jean de Salisburi faisait tant de cas de notre infirmier, que, dans une occasion où le primat ne savait quel parti prendre, il ne lui suggère autre chose que de suivre les avis de frère Nicolas. C'était en effet un homme de bon conseil. ' Aussi l'employait-il souvent; et, dans une occasion, ayant à proposer au roi de graves considérations, capables de l'effrayer, et n'osant les lui adresser en personne, c'est à Nicolas qu'on les envoie, afin qu'il en fasse usage dans ses remontrances. Joan. Saresb. ep. 160 | Bouq. p. 531. Saresb. ep. 218 | Bouq. p. 579.

Cette lettre de Jean de Salisburi est de l'an 1167 ou 1168, époque après laquelle nous ne trouvons plus rien qui constate l'existence de Nicolas. B.

THIERRY D'ALSACE,

Comte de Flandres.

Mey. Fl. Ann. p. 40 | March. Fr. descr. p. 214 | Duch. H. de la M. de Beth. Pr. p. 393 | Buzel. p. 223 | Art de vérif. les dat. t. 3. p. 6 et suiv. | Mey. p. 42 | March. p. 215 | Hist. de Fr. t. 13. p. 400. 495. 732 | t. 14. p. 18 | p. 216 | p. 228 | t. 1. p. 14.

' Charles Ier ou le Bon ayant péri sans laisser d'enfans, au mois de mars 1127, Guillaume Cliton, dit le Normand, fut élu comte de Flandres par les grands du pays, à la demande de Louis-le-Gros. Plusieurs concurrens lui disputèrent cette souveraineté, et Thierry d'Alsace en particulier, plus proche parent de Charles-le-Bon, et petit-fils, par sa mère Gertrude, de Robert dit le Frison. (Gertrude avait épousé en secondes noces Thierry II, duc de Lorraine.) Guillaume de Normandie étant mort dans une bataille qu'il livrait à Thierry en 1128, celui-ci fut reconnu universellement comte de Flandres. Jacques Marchant l'appelle *in alloquio blandus, in negotio justus, in imperio moderatus*. On peut voir également ce que disent de lui Buzelin, dans ses *Gallo-Flandriæ Annales*, et Sander, dans sa *Flandre illustrée*. Si le comte Thierry exerçait avec modération l'empire sur ses sujets, il était moins modéré peut-être dans le désir d'augmenter sa puissance. Ainsi, dans le second voyage qu'il fit à la Terre-Sainte (il en fit quatre), ' il voulut obtenir la souveraineté de Damas, que les infidèles menaçaient, si toutefois le courage et la piété n'eurent pas autant de part à cette demande que l'ambition. Ce fut dans ce second voyage encore, qu'il reçut de Louis-le-Jeune cette fiole pleine du sang de Jésus-Christ, dont nous avons parlé à l'article de Léon, abbé de Saint-Bertin. ' Le troisième est de 1157 : il mena avec lui la comtesse Sibylle d'Anjou, sa femme, qui n'en revint jamais, et qui y mourut au bout de quelques années consacrées entièrement au service des pauvres, dans une communauté religieuse où elle était entrée. ' Avant de partir pour ce voyage, il avait associé au gouvernement de ses états Philippe, son fils, quoique bien jeune encore. ' Il repassa pour la quatrième fois dans la Terre-Sainte en 1163, et ne survécut pas long-temps à son retour en Europe. Il mourut à Gravelines, au mois de janvier 1168, et fut enterré dans une abbaye du diocèse de Térouanne, devenu depuis le diocèse de Saint-Omer, appelée Waten, abbaye qu'il avait fondée,

Mey. p. 46. an. 1148.

Jean d'Yp. Anecd. de Mart. t. 3. p. 643 | Mey. p. 47.

Hist. de Fr. t. 13. p. 276. 300. 310. 704. 738.

Ib. p. 278.

suivant l'Art de vérifier les dates, ' dont l'assertion, au reste, t. 3. p. 10.
est contraire à celles de Jean d'Ypres et des auteurs de la
France chrétienne. ' Jacques Meyer rapporte ainsi son épi- t. 3. de Mart. p.
taphe : *Hic jacet sepultus dominus Theodoricus de Elsatia,* 584 | t. 3 p. 523 | p. 49.
comes Flandriæ, qui, quatuor vicibus, terram sanctam visi-
tavit ; et inde rediens, sanguinem domini nostri Jesu Christi
detulit, et villæ Brugensi tradidit ; et postquam Flandriam an-
nis XL strenuè rexerat, apud Gravelingas obiit, anno domini
millesimo centesimo sexagesimo octavo. ' L'obituaire de l'abbaye Manr. Ann. de
de Loz le fait mourir le 17 décembre. Cit. an. 1149.

' Jacques Marchant, dans sa description de la Flandre, p. 218.
Meyer, dans les Annales de ce pays (an 1160), Lemire, dans sa
Chronique (an 1128), et plusieurs autres attribuent à Thierry
la fondation de la ville de Gravelines. ' Il fonda aussi, suivant 14 juin, p. 930.
les Bollandistes, l'église de Saint-Basile de Bruges, ' Les au- t. 13. p. 470.
teurs de la nouvelle collection de nos historiens, ' ceux de la t. 3. 303. 525.
France Chrétienne, Manrique, sur l'an 1149 de ses Annales
de Cîteaux, ' Buzelin, dans le cinquième livre du *Gallo-Flan-* p. 232. 236.
dria, Calmet, dans son Histoire de Lorraine, ' Lemire, dans t. 2. Preuv. p. 290.
sa Chronique et sur l'an 1147, le déclarent également fon-
dateur de quelques autres monastères, comme celui de Cler-
marès ou Clermarais (*Clara Palus* ou *Clarus Mariscus*),
dans le diocèse de Saint-Omer, et celui de Loz (*Laus beatæ*
Mariæ), dans le diocèse de Tournay. ' Lemire encore parle Chron. p. 381.
aussi de ses bienfaits pour l'abbaye d'Eeschout (*Quercetana*).
' Ce qui est plus important et plus digne de reconnaissance, Ann. Rer. Fl. an.
c'est d'avoir donné de bonnes lois au pays qu'il gouvernait, 1168. p. 49.
lois que confirma ensuite Philippe, son fils et son héritier.
' Il semble, par ce que disent Meyer dans ses Annales (an 1138), p. 217.
Jacques Marchant, dans sa Description de la Flandre, et,
d'après lui, Sander, ' dans le premier tome de sa *Flandre* p. 54. V. aussi
illustrée, que les lois de Thierry eurent principalement pour Buzel. p. 231.
objet d'éteindre les vengeances privées et de laisser punir les
crimes par le législateur et les tribunaux, organes de ses
décisions. Les coups donnés, les assassinats commis, les
vols nocturnes, plusieurs sortes de rapines et de brigandages
y sont nommés et punis. On y voit établi le principe que
tous les habitans doivent également se garantir l'ordre pu-
blic, et poursuivre ceux qui le troublent. Nous reviendrons
sur ces lois en parlant de Philippe, comte de Flandre, dans
le volume suivant. ' Ceux qui ne les observaient pas devaient Mey. an. 1138 |
être mis hors de la communion de l'église. Buzel. p. 231.

t. 5. p. 277. ' Les auteurs de la France Chrétienne ont conservé, du moins en partie, la charte par laquelle Thierry fait des dons considérables, en propriétés, en droits, en revenus, à l'abbaye d'Eeschout, qui était de l'ordre de Saint-Augustin, et dans le diocèse de Bruges.

Art de vérif. les dat. t. 3. p. 10. ' Au retour de son quatrième voyage à la Terre-Sainte, voulant sans doute perpétuer le souvenir de son courage et de sa piété, il avait pris un nouvean sceau : sa tête s'y montrait couronnée de lauriers, et au revers était un arbrisseau chargé de dattes.

p. 8. 9. ' Rymer a placé, dans le premier volume des actes publics d'Angleterre, un traité assez long et sur plusieurs objets importans, fait en 1163, entre le roi de ce pays et Thierry, p. 342. 480. comte de Flandre. ' Il y a, dans le quinzième tome de la nouvelle Collection des historiens de France, deux lettres adressées à ce prince, l'une par Louis VII, l'autre par le pape p. 512. 519. Eugène III. ' Il y en a deux aussi écrites par lui-même, et toutes deux adressées à Suger en 1149. La première est principalement relative au frère du roi, Robert, comte de Dreux, qui était parti de la Terre-Sainte dans un esprit peu conforme aux devoirs que l'amitié fraternelle devait lui imposer, et, de retour en France, y avait excité des troubles. Dans la seconde, Thierry lui demande de confirmer le choix qu'il avait fait d'un nouvel évêque d'Arras. P.

HUGUES,

ABBÉ D'HUMBLIÈRES, PUIS DE SAINT-AMAND.

Guib. op. p. 553. ' HUGUES, né dans le territoire de Toul, selon l'auteur du livre des Miracles de Notre-Dame-de-Laon, était moine de Saint-Jean-de-Laon. L'abbé Bauduin, qui avait succédé à Drogon, son oncle, fait cardinal évêque d'Ostie l'an 1134, connaissant le fond de religion et le savoir au-dessus du médiocre de Hugues, l'avait choisi parmi les autres religieux pour le soulager dans l'administration de la maison, et l'avait nommé prieur ; mais il ne jouit pas long-temps de son assis-

tance. Dès l'année suivante, Hugues lui fut enlevé pour remplacer un autre Hugues, abbé d'Humblières, qui venait d'être nommé cardinal évêque d'Albano.

Hugues gouverna l'abbaye d'Humblières jusqu'à l'année 1150. Alors il fut appelé à l'abbaye d'Elnone ou de Saint-Amand, vacante par la démission de l'abbé Gautier, son prédécesseur, qui s'était fait religieux à Clairvaux. ' D. Martène a publié une charte de l'an 1152, qui prouve que le nouvel abbé de Saint-Amand s'entendait mieux que son prédécesseur à défendre les droits de son monastère. La considération dont il jouissait auprès du comte de Flandre était si grande, que c'est à lui, préférablement à tout autre, que s'adressa Pierre de Celles, abbé de Saint-Remi-de-Reims, dans l'espérance qu'à sa recommandation le comte de Flandre obtiendrait du roi d'Angleterre la révocation de l'exil de Jean de Sarisbéri. ' Et ne dites pas, ajoutait-il en finissant, que vous ne pouvez rien à cela, parce qu'on est bien persuadé que, si vous voulez vous employer, vous pouvez beaucoup sur son esprit : *nec est quod dissimuletis, quia constat pluribus potestatem vobis esse collatam, si voluntas affuerit.* C'était en l'an 1166, et deux ans après, l'an 1168, Hugues mourut, selon la Chronique de Saint-Amand, plus croyable en cela que l'histoire de Tournai de Jean Cousin, qui met sa mort au 12 septembre 1169; attendu que Jean, son successeur, était déjà abbé d'Elnone, le 5 mai de cette même année.

Mart. Anecd. t. 1. c. 429.

Joan. Sarcsb. ep. 149.

' Quoique l'abbé Hugues ait eu de son temps la réputation d'un savant, nous ne connaissons de lui qu'une lettre qui a été publiée par D. Martène. Elle est relative à la mort de Warin, qui lui avait succédé à l'abbaye d'Humblières. Elle prouve l'intérêt que Hugues pernait toujours à son ancienne abbaye, qu'il compare à Rachel, regrettant de l'avoir quittée pour épouser une autre Lia, qui lui paraissait moins belle, *lippiens.*

Mart. Anecd. t. 1. c. 443.

Il existait à Saint-Amand plusieurs écrits relatifs à l'histoire du patron de cette abbaye, lesquels ayant été composés par différens auteurs, portaient l'empreinte plus ou moins grossière des siècles qui les avaient produits. Hugues eut à cœur de les faire mettre en meilleur style; il s'adressa pour cela à Philippe, abbé de l'Aumône, écrivain élégant, dont il sera parlé ailleurs. L'ouvrage était terminé, et Philippe se proposait de le lui adresser par une lettre que nous avons

encore; mais Hugues étant mort dans cet intervalle, Philippe, en l'envoyant, fit une seconde lettre à l'abbé Jean, son successeur.

Phil. abb. op. p. 707.

' On peut voir ces deux lettres parmi les opuscules de Philippe, abbé de Bonne-Espérance, auquel on a attribué mal-à-propos ces écrits de l'abbé de l'Aumône.

Mart. Anecd. t. 3. c. 1390-1400.

' D. Martène a publié une Chronique abrégée de Saint-Amand, tirée d'un manuscrit de la même abbaye. On ne peut guère douter que cette Chronique, qui commence à l'an 534 et finit en 1233, ne soit l'ouvrage de plusieurs auteurs, qui ont marqué, chacun en particulier, les principaux événemens arrivés de leur temps. On voit, par la manière dont s'exprime un de ces auteurs. qu'il était présent, l'an 1177, à la réception d'une double croix qui fut apportée de Jérusalem à Saint-Amand. Cependant nous nous réservons de rendre compte de cette Chronique à l'époque où elle finit.

B.

BERTRAND DE BLANCHEFORT
OU
DE BLANQUEFORT,
Grand Maitre des Templiers.

p. 500 et suiv.

On voit par plusieurs lettres de Louis VII à Suger, ' insérées au tome XV de la nouvelle Collection des historiens de France, que les Templiers lui avaient rendu de grands services, même en argent, pendant son séjour en Asie. Mais leur grand maître était alors Évrard des Barres, nommé en 1147 à la place de Robert-le-Bourguignon, qui l'était depuis 1136. Évrard des Barres eut pour successeur en 1149 Bernard de Tramelai, qui, mort en 1153, fut remplacé par Bertrand de Blanchefort.

t. 1. p. 517.

Blanchefort était le nom d'une famille illustre de Picardie, plus connue ensuite sous celui de Créqui. Le grand maître des Templiers appartenait peut-être à cette famille. ' L'art de vérifier les dates le fait naître de Godefroy, seigneur de Blanquefort, en Guyenne.

[a] G. de Tyr, l. 18. § 14 | Hist. de Fr. t. 15. p. 682.

[a] Bertrand, vaincu par Noradin en 1156, fut fait prisonnier

avec quatre-vingt-sept templiers et un grand nombre de chrétiens; la liberté ne leur fut rendue qu'en 1159. Il n'était pas à la fameuse bataille que ce guerrier musulman livra, le 10 août 1165, avec un si grand succès : bataille dans laquelle, sur soixante chevaliers du Temple, il en périt cinquante-trois. Le grand-maître était alors en Égypte avec le roi de Jérusalem.

Bertrand de Blanchefort mourut en 1168.

' Nous avons cinq lettres de lui adressées à Louis-le-Jeune; elles sont la 352e, la 356e, la 361e, la 365e, la 369e et la 373e du Recueil de Duchesne. La 369e est la même, à quelques variantes près, que la 356e. Ces lettres concernent toutes l'état des affaires des chrétiens en orient. Elles sont également imprimées' dans le premier tome des Historiens de la guerre sainte, par Bongars, et dans le tome XVI de la nouvelle Collection des historiens de France.

t. i. p. 692. 694. 697. 699. 700. 702.

p. 1176 et suiv.

' Dans la première, le grand-maître se plaint de n'avoir plus d'événemens heureux à annoncer; il dit que chaque jour voit croître l'insolence et les succès des persécuteurs de la vérité, les ennemis de la foi. D'un autre côté, le ciel a permis que les péchés des chrétiens fussent punis par un tremblement de terre, qui a détruit les propriétés et enseveli beaucoup d'hommes sous les ruines des édifices écroulés. Ces grands maux ont été suivis par des maux plus grands encore. (Il veut parler de la mort de Baudoin III, roi de Jérusalem, qu'il appelle le rempart inexpugnable de la maison d'Israël.) Et cependant, quelque fâcheuse que soit la situation du successeur de ce roi, il est obligé de venir au secours du prince d'Antioche, de lui offrir avec largesse des forces au-dessus peut-être de celles dont il peut disposer. Bertrand de Blanchefort exhorte donc Louis VII à prendre en considération l'état malheureux des chrétiens d'orient; il l'y exhorte par le souvenir de la passion et de la résurrection de Jésus-Christ.

Duch. p. 692. V. aussi la p. 697 | Hist. de Fr. t. 16. p. 38.

' La langue, la main ne suffiraient pas, dit-il dans une autre lettre à Louis-le-Jeune, pour exprimer tout ce que nous devons, mes prédécesseurs et moi, à votre munificence. Aux éloges qu'il donne sous ce rapport au zèle actif du prince, à son dévouement, à sa libéralité, il joint les remerciemens qui lui sont dus encore pour sa bienveillance envers Geofroi Fulchier, procureur de l'ordre (et non grand-maître, comme l'ont dit quelques écrivains). La récompense de tant de services rendus

Duch. p. 699 | Hist. de Fr. p. 39.

ne lui paraît pouvoir être accordée que par celui qui voit et entend ce que l'œil ne voit pas, ce que les oreilles n'ont point entendu. L'auteur de la lettre passe ensuite aux malheurs de la Terre-Sainte, et principalement à l'état d'Antioche. Qu'en dire? à qui recourir? qui implorer? Cette ville patriarchale, ce siége apostolique, tournent leurs regards vers vous dans la douleur profonde où ils sont plongés.

p. 694. V. l'epit 369. p. 700 | V. aussi la Nouv. Coll. des Hist. de Fr. p. 79. et le Gest Dei per Fr. p. 1178.

' Ces deux lettres sont de l'année 1162. La suivante doit être de 1164. Bertrand de Blanchefort y annonce au roi quelques succès obtenus en Égypte, les projets et les efforts de Noradin pour avoir Babylone et réunir contre les chrétiens les forces de cet empire et de celui de Damas, l'état déplorable où continue d'être la Terre-Sainte ; les maux que la trahison vient de produire en y laissant perdre la ville la plus sûre et la mieux fortifiée ; le besoin toujours plus pressant d'avoir des secours ; le roi de Jérusalem, Amaury, ne pouvant suffire à toutes les affaires qu'il peut craindre, à tous les pays qu'il a à défendre.

Duch. p. 702 ; Gest. Dei per Fr. p. 1184 | Nouv. Coll. des Hist. de Fr. p. 80.

' Dans une lettre de la même année, Bertrand de Blanchefort parle encore de la Palestine et du roi de Jérusalem ; Amaury avait marché contre Siracon, lieutenant de Noradin. Mais les dangers et les malheurs d'Antioche l'avaient forcé à ne songer qu'aux moyens de la secourir. C'est pour contribuer à ce secours même, que le grand-maître implore le roi. Il y a dans la lettre, telle qu'elle est imprimée dans Duchesne, *vestræ sanctitati* pour *vestræ sublimitati* ; sans doute altesse et non sainteté, était le titre des rois. ' Louis-le-Jeune fit faire, à cette occasion, une collecte pour l'église d'Orient.

V. le t. 13 des H. de Fr. p. 309.

Pauperis militiæ templi magister humilis, ou *Magister dictus quamvis indignus* : tel est le titre que prend Bertrand de Blanchefort dans toutes ses lettres.

Ep. 153. p. 665. Hist. de Fr. t. 16. p. 135.

' Il y en a une encore, moins importante, dans le recueil de Duchesne, et qui doit avoir été écrite vers 1168. Elle est en faveur d'un croisé dont les champs avaient été dévastés pendant qu'il était à la Terre-Sainte. Bertrand de Blanchefort demande au roi la réparation de cette injure et la punition des coupables.

P.

NIGELLE,

Évêque d'Ély, au Comté de Cambridge.

NIGELLE naquit en Normandie. Il était neveu de Roger, normand lui-même, qui devint chancelier d'Angleterre, et qui fut nommé en 1102 évêque de Salisbury. Nigelle étudia long-temps en France avec Alexandre, son frère, depuis évêque de Lincoln, dans l'école que tenait avec tant d'éclat, au commencement du XIIe siècle, Ansel ou Anselme de Laon, surnommé le Scholastique, dont on a parlé au tome X de cette Histoire littéraire. Devenu d'abord chapelain et trésorier du roi d'Angleterre, c'était alors Henri Ier, Nigelle obtint bientôt l'épiscopat. Roger, son oncle et le protecteur de sa jeunesse, vivait encore quand le roi récompensa ainsi les services que lui rendait Nigelle dans les fonctions de trésorier, qu'il lui avait confiées. Roger ne mourut qu'en 1139. L'évêché auquel on nomma son neveu fut celui d'Ély, dans le comté de Cambridge.

Angl. sac. t. 1. p. 97 | Angl. H. Scr. 10. t. 1. p. 227.

Herman. de Mir. B. Mar. Laudun. l. 2. c. 13. p. 539.

p. 170 et suiv.

Angl. sac. p. 299 | Angl. Hist. Scr. 10. t. 1. p. 2[illegible].

Henri avait désiré, on pourrait dire commandé l'élection que les religieux devaient faire; car il ne permit de procéder au choix du nouvel évêque qu'à condition que ce choix porterait sur Nigelle. L'*Anglia sacra* fixe sa nomination à la troisième année après la mort d'Hervey, son prédécesseur; et pourtant, elle appelle 1133 cette troisième année, tandis qu'elle venait de fixer cette même année de 1133 comme celle de la mort d'Hervey. Nigelle fut sacré à la fin de septembre ou au commencement d'octobre, par l'archevêque de Cantorbéry.

Angl. sac. t. 1. p. 618.

Conf. p. 618. 619.

Les moines d'Ély se repentirent bientôt du choix qu'ils avaient fait de Nigelle. Appelé à Londres par ses fonctions de trésorier du roi, qu'il conserva quoique évêque, il confia le soin de son diocèse à un Ranulfe ou Radulfe, que l'histoire d'Ély nous représente comme méchant, audacieux, calomniateur, prêt à réduire le monastère et ses religieux à la situation la plus déplorable. Nigelle ordonna qu'on fît un état plus sûr et mieux circonstancié de ses revenus, qu'on y exprimât bien tout ce qu'il devait posséder ou recevoir en domaine, en cens, en hommes, afin que chacun connût positivement ce qu'il devait faire ou donner, et qu'on ne pût,

Angl. sac. p. 619 | [illegible] Bened. t. 6. p. 235

d'aucune manière, le priver des droits qui lui étaient accordés par les décrets des conciles. Il avait reçu plusieurs dons de Henri I[er]; il en reçut plusieurs encore du roi Étienne. Il reprit sur d'autres églises des biens qu'il prétendait usurpés sur la sienne. Il ne respecta ni ce dont jouissaient les moines, ni eux-mêmes. ' L'historien d'Ély raconte les maux dont ils furent victimes, les malheurs qu'éprouva l'évêque à son tour dans les guerres dont le royaume fut tourmenté, les entreprises tyranniques que l'on eut encore à lui reprocher, quand il crut pouvoir recommencer à s'y livrer. Deux lettres de Thomas de Cantorbéry, qui ne sont pas imprimées dans le recueil de Lupus, ' mais qui le sont dans l'*Anglia sacra* , l'avertissent d'abord et lui commandent ensuite de rendre à l'église d'Ély et à ses religieux tout ce qu'il leur a pris. Il y en a une autre de ce prélat à Nigelle, ' et celle-ci a été publiée dans le recueil que nous venons de nommer : l'archevêque de Cantorbéry lui fait part de diverses excommunications qu'il a prononcées, et l'invite à les faire proclamer dans son diocèse, afin, dit-il, que la brebis malade ne puisse souiller et corrompre le troupeau. Cette lettre paraît être de l'année 1168.

Angl. sac. t. 1. p. 620 et seq.

t. 1. p. 628.

p. 544. 545.

' Nigelle n'avait pas conservé long-temps auprès d'Étienne la faveur qu'il y avait d'abord trouvée. Le roi, qui l'accusait d'être du parti des seigneurs révoltés contre lui, le dépouilla de tous ses biens et le chassa du royaume. Rétabli quelques années après, il sembla vouloir réparer les torts qu'il avait fait long-temps à ses religieux. On le voit encore cependant se permettre des déprédations, et encourir par-là du pontife romain, c'était Adrien IV, une sentence de suspension. ' Nigelle avait un fils naturel, nommé Richard, qui fut dans la suite évêque de Londres, jeune homme élevé dans le monastère d'Ély, qu'il n'avait pas toujours bien traité. Le père ayant acheté pour lui la place de trésorier du roi, et n'ayant pas de quoi la payer, avait vendu, pour y suffire, les ornemens et les effets les plus précieux de son église ; et c'était-là l'objet de l'indignation des religieux et du pape.

Angl. sac. p. 620 | H. A. Sci. 10. t. 1. p. 508. 1207 | t. 2. p. 2385 | Rob. du M. in App. op. Guib. p. 760 | Ann. Bened. t. 6. p. 235.

Angl. sac. p. 627 et seq. | Warth. de Episc. Lond. p. 70.

' Nigelle mourut le 30 mai 1169, la quinzième année du règne de Henri II. [a] Il avait assisté, comme évêque d'Ély, au sacre de ce prince en 1154. [b] Les Centuriateurs de Magdebourg se trompent quand ils ne placent sa mort qu'en 1171; et cet événement est néanmoins tout ce qu'ils rapportent de Nigelle.

Angl. sac. p. 629 Rob. du M. p. 789.

[a] Rob. du M. p. 772.

[b] c. 10. p. 1852.

Robert du Mont parle d'un Nigelle, vicomte de Coutances et fondateur du monastère Saint-Sauveur. ' Il pourrait se faire que notre évêque fût le petit-fils de ce vicomte, qui vivait sous Guillaume-le-Conquérant et sous Guillaume-le-Roux, son fils. App. op. Guib. p. 817.

' L'évêque d'Ély fut ami des lettres : il les favorisa par ses libéralités autant que par son exemple; il fonda ou dota des établissemens consacrés à l'instruction. D'abord trésorier du roi, comme nous l'avons dit, il paraît que les fonctions auxquelles il était alors voué l'engagèrent à des travaux dont ces fonctions même et les connaissances analogues étaient l'objet. Il rédigea par écrit tout ce qui regardait la forme des lois et des jugemens de la cour de l'échiquier ou du trésor royal, lois qui avaient été comme oubliées pendant cette longue suite d'années de guerre, dont le royaume avait été affligé. Gervais de Tilbéry profita beaucoup de cet ouvrage pour composer son livre de *Scaccarii juribus et consuetudinibus :* il y rend une éclatante justice à l'auteur qui l'avait précédé. Il l'appelle même incomparable; il ne croit du moins pouvoir le comparer qu'à Esdras, qui retrouva le livre de la loi. P. Angl. sac. t. 1. p. 619.

PIERRE DE RAIMOND,

ABBÉ DE SAINT-MAIXENT.

PIERRE DE RAIMOND fut élu abbé de Saint-Maixent en 1134; il succédait à Geoffroi, qui était mort au mois de janvier de cette même année. ' Pierre obtint d'Eugène III et des rois de France et d'Angleterre plusieurs priviléges en faveur de son abbaye. Il en augmenta les revenus et y maintint la discipline religieuse. En 1151, il fut présent au jugement que prononça Louis VII à Saint-Jean-d'Angely, dans une affaire qui intéressait l'abbé de Meillezais. Éléonore, reine d'Angleterre, parle de Pierre de Raimond et l'appelle son cousin dans deux lettres adressées par elle l'une au cardinal Hyacinthe, l'autre au pape Alexandre III. ' Ces deux lettres sont écrites en 1163, et prouvent que Pierre Mab. Ann. Bened. t. 5. p. 597. Spic. t. 2. Misc. ep. 31. 32. p. 452.

vivait encore en cette année. Il n'existait plus le 6 janvier 1170, quand la paix fut conclue à Saint-Germain-en-Laye, entre Louis VII et le roi d'Angleterre Henri II. Pierre-de-la-Tour était alors abbé de Saint-Maixent. Nous n'avons aucun moyen de fixer l'époque précise de la mort de Pierre de Raimond entre 1163 et 1170.

Avant d'être abbé de Saint-Maixent, Pierre de Raimond avait écrit une lettre à Baldric, évêque de Dol, qui mourut en 1131 ou même en 1129. ' Cette lettre, relative à un ouvrage de Baldric sur les Croisades, n'a point été publiée, et pourrait bien être d'un autre Pierre; mais on doit à celui qui nous occupe un Cartulaire de Saint-Maixent, dans lequel il recueillit ou fit recueillir plus de deux cent quatre-vingts monuments, depuis le règne de Louis-le-Débonnaire jusqu'à l'année 1150. On conservait ce manuscrit à Saint-Maixent avec la copie qui en fut faite au XVIIe siècle, et qui comprenait la continuation du Cartulaire sous les successeurs de Pierre de Raimond. Mabillon attribue à cet abbé une Chronique divisée en deux parties. La première, qui commence à la création et finit à Francus et Vassus, princes des Francs, est restée manuscrite : elle n'est qu'un recueil d'extraits de Josèphe, d'Eusèbe et d'Orose. La seconde, qui se termine à l'année 1134, ' a été publiée par Labbe, d'après un manuscrit qui avait appartenu à Jean Besly, et que celui-ci avait tiré des archives de Meillezais. C'est de-là peut-être que vient le nom de Meillezais que l'on donne quelquefois à cette chronique, où d'ailleurs on trouve en effet, sur la fondation et le rétablissement de l'abbaye de Meillezais, de nombreux et longs détails.

Juret in Ep. Yvon. Carnot. p. 223.

Bibl. nov. p. 190-221 | Rec. des Histor. de Fr. t. 9. p. 8 | t. 10. p. 331 | t. 11. p. 216 | t. 12 p. 400.

Le P. Labbe, en imprimant le second livre de cet ouvrage, en a retranché plusieurs articles, celui de Charlemagne, par exemple. Ces morceaux, dit l'auteur, ne contiennent rien qui ne soit dans Grégoire de Tours, dans Aimoin et ailleurs encore. Nous pouvons même juger, par les trente et une pages imprimées dans le P. Labbe, qu'en ce qui concerne l'histoire civile et l'histoire générale de l'église, Pierre de Raimond n'a fait le plus souvent que transcrire les chroniques plus anciennes que la sienne, et spécialement celle d'Adhémar. Seulement, il y a joint beaucoup d'articles sur les monastères de l'Écluse, de Vézelai, de Meillezais, de Saint-Maixent. L'histoire des abbayes et sur-tout de celles du Poitou semble être l'objet principal de ce second livre.

' Mabillon reproche à l'auteur des inexactitudes dans quelques catalogues chronologiques d'abbés, des omissions importantes dans le recensement des chartes. Mais on ne saurait lui contester une connaissance très-parfaite de l'histoire particulière de son abbaye de Saint-Maixent : il rend compte des ravages qu'elle a plusieurs fois essuyés, de ses divers rétablissemens, des translations des reliques qu'elle possède, et des érections, réédifications, consécrations des églises du lieu où elle est située. A tant de détails, on reconnaîtrait assez dans le chroniqueur un religieux de ce monastère, si les expressions ' *istam villam*, *hunc locum*, qu'il emploie en parlant de Saint-Maixent, pouvaient laisser sur ce point le plus léger doute. Chacun des abbés prédécesseurs de Pierre de Raimond reçoit ici un tribut d'éloges, et le silence que la chronique garde sur lui n'est pas le plus faible des indices qui font penser qu'il en est l'auteur. On lit seulement à la fin que Pierre de Raimond, religieux de l'Écluse, *de Clusâ*, succéda à Geoffroi, abbé de Saint-Maixent; et cette ligne, qui au surplus n'énonce qu'un fait positif, a peut-être été ajoutée par quelque autre main. ' Labbe et Guillaume Cave pensent que cette Chronique fut rédigée vers 1140 : Labbe toutefois conjecture que deux auteurs pourraient y avoir travaillé; mais, si l'on excepte un très-petit nombre d'additions légères, cette hypothèse nous paraît assez peu fondée.

Ann. Bened. l. 53. n. 104.

p. 212. 220.

Cave. Sæc. Wald. t. 2. p. 224.

' Quoi qu'il en soit, la chronique de Meillezais a souvent été citée comme une production anonyme; et nos devanciers l'ont traitée comme telle dans le compte assez long qu'ils en ont rendu.

Hist. litt. t. 12. p. 77-80.

' A la suite de cet ouvrage, Labbe a publié deux livres qui traitent du rétablissement de l'île de Meillezais, et de la translation de Saint-Rigomer. Cest deux livres, adressés à Goderan, abbé de Meillezais, sont d'un religieux de cette abbaye, qui portait aussi le nom de Pierre, et que l'on a quelquefois confondu avec Pierre de Raimond. ' Pierre de Meillezais écrivait dans le siècle précédent, vers 1089. D.

Bibl. nov. p. 222.

J. Besly, præf. ad hist. Petr. Tudeb.

ANDRÉ,

CHANOINE RÉGULIER DE SAINT-VICTOR DE PARIS.

ANDRÉ était anglais de naissance. Ce fut Hugues de Saint-Victor qui le forma aux lettres divines et humaines. Le disciple fit honneur au maître, qu'il remplaça dans la chaire de Saint-Victor après Nantère. On ne peut dire combien de temps il occupa ce poste, ni en quelle année il mourut. ' Les auteurs du nouveau *Gallia Christiana* disent qu'il fut un des chanoines de Saint-Victor qui, l'an 1148, furent tirés de cette maison avec Odon, pour mettre la réforme à Sainte-Geneviève; mais ils n'en donnent pas de preuve. D'autres prétendent qu'il devint abbé de Saint-Satur, dans le Berri. ' On voit effectivement un André à la tête de cette abbaye en 1193, mais rien ne porte à croire que ce soit le même que notre auteur.

Gall. chr. t. 7. c. 712.

Ib. t. 2. c. 188.

Les écrits qui nous restent de lui sont des commentaires sur l'Écriture-Sainte, dont aucun n'a encore vu le jour. Le premier est sur le Pentateuque, qu'il explique littéralement. On le voit à la Bibliothèque de Saint-Victor, cote 144, et il commence par ces mots : *Difficilè quod durum, quod grave, quod asperum est, observatur.* Il se rencontre aussi dans celle de Saint-Benoît de Cambridge, accompagné des commentaires du même auteur sur les livres des Rois, les Paralipomènes, les Proverbes, l'Ecclésiaste et les douze petits Prophètes. Dans ce dernier dépôt, un autre manuscrit renferme les commentaires d'André sur Daniel et les Macchabées,

Le dernier ouvrage subsistant de notre auteur en ce genre, est un commentaire sur Isaïe. Nous en connaissons deux exemplaires, l'un de la Bibliothèque de Saint-Victor, l'autre de la Bibliothèque impériale, nº 125. André, dans ce commentaire, appelle souvent à son secours les anciens interprêtes, et sur-tout Origène; mais il s'appuie quelquefois un peu trop sur l'autorité des Juifs. ' C'est un reproche bien mérité que lui fait Richard de Saint-Victor, au sujet de la célèbre prophétie *Voilà qu'une Vierge concevra et enfantera.* André rapportant sur ce passage les explications respectives

Rich. Vict. op. p. 280.

des chrétiens et des juifs, fait beaucoup trop valoir, au jugement de Richard, celles des juifs qui sont plus littérales, et finit scandaleusement sans rien décider : ce qui porta plusieurs personnes de son temps à entendre la prophétie, non de la mère du sauveur, mais de la femme du prophète. Ses disciples étaient les plus ardens à défendre cette explication. Richard craignant qu'elle ne fît tort à la religion dans l'esprit des simples, prit la plume pour la réfuter, et composa son *Emmanuel*, dont il sera parlé à son article. Du reste, André mérite de tenir un rang considérable parmi les interprètes sacrés du XIIe siècle. Il en est effectivement peu qui réunissent comme lui la clarté et la précision, qui s'écartent plus rarement de leur objet, et sachent placer plus à-propos l'érudition. Il avait la connaissance des langues grecque et hébraïque, avantage peu commun dans son siècle.

B.

GARNIER,

Sous-Prieur de Saint-Victor de Paris.

Garnier était sous-prieur de Saint-Victor de Paris dès l'an 1140, date d'une charte qu'il souscrivit en cette qualité. L'histoire manuscrite de Saint-Victor met sa mort en 1170. Ces deux époques renversent l'opinion de ceux qui confondent ce chanoine régulier avec Garnier, chartreux, écrivain du XVe siècle, auquel ils attribuent ces ouvrages.

Goussainv. Vind. S. Greg. M. p. 339.

Attaché à la lecture des écrits de saint Grégoire-le-Grand, il en recueillit les traits les plus remarquables sur l'Écriture sainte, les mit en ordre, et en composa un commentaire suivi sur tout le texte sacré, qu'il divisa en seize livres, sous le titre de *Gregorianum*. Garnier n'ouvrit pas la carrière dans ce genre de travail; il avait été précédé, comme on l'a dit ailleurs, par quatre compilateurs comme lui, et fut encore suivi de trente autres, qui tous travaillèrent à former un corps de doctrine d'après les œuvres de saint Grégoire, chacun à sa manière. Jean Picard, qui a donné une édition du *Gregorianum* de Garnier, ne fait pas difficulté de lui décerner la palme sur toutes les autres, pour le choix des passages et

Hist. litt. t. 12. p. 244.

pour le discernement. C'est sur quoi nous nous abstiendrons de prononcer. Mais, si la préférence est due à ceux qui ont mieux conservé les propres paroles du saint docteur, Garnier l'emporte sur les autres.

Son ouvrage a été répandu dans le public par deux éditions faites l'une et l'autre à Paris; la première, l'an 1518, in-4°, chez Pierre Gandoul, sous ce titre : *Guernerii sive Garnerii enucleamenta Bibliæ, compilata ex Gregorii codicibus*. La seconde en 1680, in-8°, chez Burchard Knick, par les soins de Jean Picard, chanoine régulier de Saint-Victor, qui a substitué, conformément aux meilleurs manuscrits, le titre de *Gregorianum* au titre précédent. Notre abréviateur de saint Grégoire a été lui-même abrégé par Absalom, qui de religieux de Saint-Victor devint abbé de Springkirhbac, au diocèse de Trèves. Cet abrégé était conservé manuscrit à Saint-Victor, sous le titre de *Breviarium Garnerii*.

Garnier se mêlait aussi de médecine, suivant un ancien catalogue des manuscrits de Saint-Victor, où l'on voyait : *Garnerii subprioris S. Victoris Regimen sanitatis*. Mais l'ouvrage que ce titre indique n'est pas venu jusqu'à nous. B.

ACHARD DE CLAIRVAUX.

De Hist. Lat. l. 2. c. 52, p. 133.

Manr. Ann. Cist. ad an. 1124, c. 3, n. 5; Exord. Magn. Cist. dist. 3. c. 20. in Bibl. Cist. t. 1. p. 112-114

Hist. litt. Script. Eccl. p. 579

ACHARD, maître des novices à Clairvaux, a été confondu par Vossius avec Achard, abbé de Saint-Victor, et depuis évêque d'Avranches. Celui dont nous parlons embrassa l'état monastique vers l'an 1124, sous saint Bernard, qui l'employa d'abord à la fondation de quelques nouveaux couvens. Achard contribua, par exemple, en 1134 à l'établissement du monastère d'Hemmerode, au diocèse de Trèves. Ce fut alors, et non loin de cette ville, qu'il visita par ordre de saint Bernard, un solitaire nommé Gezelin, Gizelin ou Schozelin. Parvenu à un âge plus avancé, Achard devint directeur des novices de Clairvaux, et, par le dévouement avec lequel il s'acquitta de cette fonction, il remplit toutes les espérances de l'abbé qui l'en avait chargé. Cave nous le représente comme un grand philosophe et comme un théologien célèbre : mais cet éloge n'est justifié par aucune pro-

duction, ni par aucun témoignage contemporain. Herbert et l'auteur du grand exorde de Cîteaux ne louent dans Achard que les vertus d'un moine et le zèle d'un maître des novices. Ils ne nous apprennent point la date de sa mort. Henriquez, dans le ménologe de Cîteaux, a placé Achard au 15 septembre. Mais, s'il mourut en effet ce jour-là, nous ignorons en quelle année. Nous savons seulement qu'il parvint à la vieillesse : *in senectute bonâ migravit ad dominum*, dit son disciple Herbert ; ce qui semble nous autoriser à prolonger la vie d'Achard jusqu'en 1170 au moins; puisqu'en le supposant âgé de vingt-cinq ans en 1124, lorsqu'il entrait à Clairvaux, il n'aurait été que septuagénaire en 1170.

' De Visch n'a ni vu, ni rencontré personne qui eût vu les sermons d'Achard aux novices de Clairvaux. ' Montfaucon toutefois en indique deux, l'un sur les sept déserts, l'autre sur tous les saints ; le premier commençant par ces mots : *Ductus est Jesus in desertum ;* et le second par ceux-ci : *Magnorum et spiritualium virorum.* L'écrit qu'on a le plus attribué au moine Achard est une vie de cet hermite allemand, Schozelin ou Gozelin, dont il vient d'être question. Mais la composition de cet opuscule nous paraît appartenir autant ou plus à Herbert, novice à Cîteaux sous Achard et depuis archevêque en Sardaigne, qu'à cet Achard lui-même. Voici le fait.

Bibl. Cist. p. 1.
Bibl. mss. p. 1299.

Herbert a composé sur les miracles des moines cisterciens trois livres, dont le père Mabillon a inséré quelques fragmens ' dans le second volume des œuvres de saint Bernard. Or le premier de ces fragmens concerne Achard, et cet article se termine ainsi : « Lorsque nous étions novices, cet « excellent directeur, pour nous exciter par des exemples à « la pratique des vertus, nous racontait beaucoup d'his- « toires, entre lesquelles j'ai résolu d'écrire celle qui m'a le « plus frappé. » *De quibus et nos unum saltem stylo mandare decrevimus.*

c. 1223. 1224. 1225.

Aussitôt, en effet, Herbert se met à conter l'histoire de Schozelin; et, comme il ne la connaît que par les récits d'Achard, c'est Achard qu'il fait parler : *Ego, inquit, cum in episcopatu Trevirensi conversarer*, etc. Quand l'histoire est terminée, Herbert reprend la parole en ces termes : « Tels « étaient les exemples par lesquels dom Achard nous forti- « fiait dans la pratique de la vertu : » *Hæc et similia nobis neophytis dominus Achardus referebat exempla,* etc. « Enfin,

« continue Herbert, Achard vieillit et mourut lui-même, et fut « enseveli dans le sépulcre de ses frères : » *Ad postremum autem etiam ipse deficiens in senectute bonâ migravit ad dominum et sepultus est in sepulchro fratrum suorum.*

Nos lecteurs peuvent juger, d'après cet exposé, si le véritable auteur de la vie du solitaire allemand est Achard qui la racontait, ou Herbert qui prit la peine de la rédiger par écrit. *Stylo mandare decrevimus.* Au surplus, cet opuscule, qui occupe trois colonnes dans le tome II des œuvres de saint Bernard, se peut lire encore ' dans le recueil des Bollandistes au 6 août. Il avait été publié pour la première fois par Arnold Raisse en 1624. ' Baillet, qui l'a traduit en français, prétend que les vertus de saint Gescelin *sont au-dessus de la portée de l'imitation des hommes.* « ' Mais, ajoute-t-il, sa vie « mérite d'être publiée, pour nous munir contre la témérité « de ceux qui condamnent ce qui passe leur raisonnement. » La manière de vivre de saint Gescelin était réellement tout-à-fait surnaturelle : on le vit pendant quatorze ans errer tout nu, pour l'amour du Christ, dans les forêts et dans les montagnes ; n'ayant pour toit que le ciel, pour vêtement que l'air, pour nourriture que celle que partageaient avec lui les animaux : *Annis si quidem quartuordecim solivagus ac toto corpore nudus, montibus et sylvis pro Christi amore oberrans.... cœlum habens pro tecto, aerem pro vestimento, pecorinum victum pro cibo humano.* D.

p. 178.

Dum. Auroy, in-12.

Vies des SS. 6 août. p. 94.

GIRAUD,

Auteur d'une Vie de saint Jean, Évêque de Valence, en Dauphiné.

Saint Jean, évêque de Valence, en Dauphiné, mourut en 1145. Avant son épiscopat, il avait été le premier abbé du monastère de Bonnevaux, dans le diocèse de Vienne. L'histoire de sa vie et de ses miracles a été composée, selon de Visch et Manrique, ' par un anonyme, religieux de cette abbaye : ' mais, à la tête de cette même légende, publiée par dom Martène, l'auteur est nommé Giraud, et, dans l'un des chapitres de l'ouvrage, ' il parle de lui-même en se qualifiant

Bibl. Cist. p. 55.

Ann. Cist. ann. 1114. c. 1. n. 7.

Thes. Anecd. t. 3. p. 1693 1702.

garde du tombeau de l'évêque Jean : fonction qui semble mieux convenir à un chanoine de l'église de Valence, qu'à un moine de Bonnevaux. Quoi qu'il en soit, Giraud, succombant aux fatigues de son emploi de gardien, incommodé sur-tout de la fumée des chandelles entretenues autour du sépulchre, tomba malade de phthisie, se repentit de ses péchés, et fit vœu de les expier par une meilleure conduite et en écrivant la vie de saint Jean de Valence, si, par l'intercession de ce bienheureux, il parvenait à recouvrer la santé. C'est à la guérison de Giraud, à sa conversion, et à sa fidélité à remplir sa promesse que nous devons son ouvrage, ainsi qu'il nous en instruit lui-même. Il a fort peu de détails à nous offrir sur la partie non miraculeuse de la vie du saint prélat, mais, en revanche, il sait tous les prodiges opérés par lui avant et après sa mort, ne doute d'aucun, et les raconte avec une édifiante simplicité.

Le manuscrit d'où Martène a tiré cette narration se conservait à Cluni. Il en existait un autre à Bonnevaux; Manrique le cite, en observant que les premiers chapitres y manquent; mais ce qu'il en dit donne lieu de croire que c'était la même légende qui se rencontrait à Bonnevaux et à Cluni. Nous ne la retrouvons point dans le recueil des Bollandistes, et nous n'apprenons rien ailleurs sur la personne de Giraud qui la rédigea. Mais puisqu'il fixe au 21 décembre 1145 la mort de saint Jean de Valence, et qu'il ajoute que ce prélat a été depuis peu enlevé à son église, *de inter nos antè pauca tempora translatus,* il est permis de supposer que Giraud écrivait vers l'an 1160, et qu'il a pu vivre jusque vers 1170. D.

ADRIEN,

Prévot de l'Église de Maubeuge.

Il a rédigé en 1161, à Maubeuge, le procès-verbal de la translation qui s'y fit, le 16 juin de cette année, des reliques de sainte Aldegonde. ' Mabillon a donné un extrait de cette relation, qu'on peut lire en entier dans le recueil de Bollandus, au 30 janvier. ' Après avoir nommé les principaux

Act. sanct. ord. S. Ben. t. 2. p. 815.
t. 2. p. 1052-1054.

personnages qui assistèrent à cette cérémonie, l'auteur parle de l'odeur suave qui s'exhala du vase où étaient déposées ces reliques, et de la parfaite conservation de plusieurs des membres de la sainte. On fut obligé de les soustraire à l'empressement de près de quarante mille hommes ou femmes, qui s'attroupaient impatiemment pour les toucher : mais, à la prière d'Adrien, on les fit voir aux chanoinesses, avant de les renfermer dans une nouvelle châsse. L'acte se termine par cette souscription : *Ego Adrianus sancti Gaugerici decanus, Malbodiensis Ecclesiæ præpositus et cancellarius scripsi et recensui.*

Ni les Bollandistes, ni les bibliographes de la Belgique ne nous apprennent quoi que ce soit sur la personne du rédacteur Adrien : mais il écrivait cette relation en 1161, et, par conséquent, nous sommes autorisés à supposer qu'il vécut jusqu'en 1170. D.

ANONYME,

Auteur d'une Notice sur les commencemens du Monastère de Saint-Mard (Saint-Médard), ou Saint-Nicolas-des-Prés, de Tournay, ordre de Saint-Augustin.

L'auteur de cet écrit n'est pas connu. On voit seulement qu'il était religieux ou chanoine régulier de ce monastère, et que les fondateur en existaient encore lorsqu'il composa cet ouvrage. ' Il l'annonce dès la première phrase, et atteste qu'il a été instruit des faits relatifs à l'origine de la maison et à ses premiers progrès, par ceux mêmes qui en furent les auteurs ou les témoins, et qui y ont porté le poids du jour : témoins irrécusables, ajoute l'écrivain, car ils disent ce qu'ils savent et affirment ce qu'ils ont vu.

Gall. chr. t. 3. aux Pr. p. 65.

La fondation est de l'année 1125. Charles Ier, dit le Bon, était comte de Flandres. La maison fut construite au sommet d'un mont appelé *Saint-Mard,* alors dans un faubourg de Tournay, mis ensuite dans son enceinte. Saint Mard avait été évêque de cette ville dans le VIe siècle. Le prélat

qui en gouvernait l'église, quand on établit le nouveau monastère, était Simon, évêque de Noyon, que l'auteur appelle *sacerdos magnus*, et parent du roi. Simon, en effet, était fils de Hugues-le-Grand, comte de Vermandois, fils lui-même de Henri Ier, et frère de Philippe Ier, père de Louis-le-Gros. ' Les évêchés de Noyon et de Tournay se trouvaient réunis à cette époque; ils le furent jusque vers le milieu du siècle en 1146. Gall. chr. t. 3. p 297. et p. 66 des Pr.

Simon choisit pour abbé Oger, chanoine de Saint-Éloy. La difficulté d'avoir de l'eau, et quelques autres inconvéniens engagèrent cet abbé à se transporter au bas du mont, où le couvent avait été placé. ' Il en dédia l'église à saint Nicolas, et elle a été connue depuis sous le nom de Saint-Nicolas-des-Prés. Elle continue néanmoins d'avoir saint Mard pour un de ses patrons. Gall. chr. t. 3. p. 297. 298. et aux Pr. p. 66. 67.

L'auteur s'arrête un moment à peindre la ferveur des premières personnes qui se réunirent. ' Le couvent était pauvre, les religieux pleins de résignation. « Qui pourrait exprimer, « dit-il, tout ce qu'on y supporta de douleurs par la faim, « la soif, le froid, la nudité? Aucun repos n'était laissé aux « yeux par la veille, aux voix par le chant, aux mains par « le travail, à l'estomac par le jeûne, au cœur par la méditation et la prière. Le site du lieu en avait fait auparavant « le rendez-vous ordinaire où les gens du siècle venaient « se livrer à des plaisirs lascifs : grace au changement opéré « par la droite du Seigneur, il est devenu un tabernacle « d'alliance entre Dieu et les hommes, le plat (*ferculum*) « de Salomon, la fournaise de la pénitence, l'asyle de la « miséricorde. » Il rappelle ensuite les dons offerts jusqu'à ce jour au monastère; il en célèbre les divers bienfaiteurs, et adresse à Dieu pour eux une longue invocation. Oger était allé solliciter en Bourgogne les secours du comte Thibaut, et jusqu'en Angleterre ceux de Henri Ier. Ib. p. 66. 67.

' Il abdiqua son abbaye, après l'avoir gouvernée quatorze ans. Il venait d'obtenir du pape Innocent II qu'elle fût placée sous la protection particulière du saint siége. Il avait assisté en 1135 au synode de Tournay. Oger fut l'ami de saint Bernard. Plusieurs lettres de l'abbé de Clairvaux lui sont adressées. Il y en a une entre autres dans laquelle il lui reproche la démission qu'il venait de donner; c'est la quatre-vingt-septième. Les autres sont la quatre-vingt-huitième, la quatre-vingt-neuvième et la quatre-vingt-dixième. Gall. chr. t. 3. p. 298. et aux Pr. p. 67.

L'auteur de la narration anonyme dont nous parlons trace ensuite brièvement les vertus et les travaux de Gérard de Menisses, successeur d'Oger, et plus brièvement encore ceux de Fulbert, successeur de Gérard de Messines. Le quatrième abbé fut Robert; il l'était déja en 1152. ' On cite plusieurs actes auxquels il concourut cette année et la suivante. Nous lui donnerions également tous les éloges qu'il mérite, dit l'auteur, si nous ne craignions d'ennuyer nos lecteurs par une narration trop longue. ' Cela nous fait croire qu'il écrivait sous le gouvernement de Robert. Celui-ci vivait encore en 1169; nous le voyons assister, le 5 mai de cette année, au synode de Tournay. Il semble néanmoins que Richard lui avait succédé en 1168. Peut-être Robert avait-il donné sa démission.

Gall. chr. t. 3. p. 298.

Ib. aux Pr. p. 68.

Gall. chr. t. 3. p. 298.

Cet écrit doit avoir été fait vers ce temps-là au plus tard. Le monastère existait depuis quarante ans en 1165, et l'auteur en avait connu les premiers religieux. Il traite son sujet avec plus d'ordre dans les matières que de simplicité dans le style. Ses sentimens sont pleins de bienveillance; il loue avec beaucoup d'effusion, et même avec un peu d'emphase, tous ceux qui avaient successivement gouverné le monastère dont il était religieux. Sa notice a été imprimée parmi les preuves du troisième volume de la France Chrétienne. P.

ANONYME,

AUTEUR D'UNE INSTRUCTION SUR LA MANIÈRE DONT ON DOIT LIRE L'ÉCRITURE SAINTE.

L'AUTEUR avait reçu plusieurs fois d'un de ses amis appelé Hugues la prière de le guider et l'instruire sur l'ordre et le mode à suivre dans l'étude des livres sacrés. Ses occupations l'avaient long-temps empêché de le satisfaire ; il lui écrit enfin, et aime mieux le faire trop tard que de désobliger un ami et se montrer insensible à ses démarches. Son objet n'est pas de lui apprendre comment cette étude est pratiquée dans les écoles, mais comment elle doit l'être par les hommes que la profession religieuse soumet à l'obéissance des autres. On

peut les ranger en trois classes : les uns arrivent dans le cloître tout instruits ; les autres le sont en partie; les autres connaissent à peine les premiers élémens de la grammaire. C'est à ces hommes grossiers, presque sans lettres, que l'écrit est principalement destiné ; ils y apprendront par quels moyens, par quels degrés, ils pourront arriver à une connaissance parfaite des livres sacrés. Le plan est assez bien exécuté; il annonce un esprit cultivé et des lumières acquises dans la théologie et la grammaire.

Après avoir exposé toute l'importance de cette étude, il donne la liste de tous les livres, de toutes les parties qui composent l'ancien et le nouveau Testament, même de ceux que les juifs regardent comme apocryphes. Il y joint les ouvrages de saint Jérome, de saint Augustin et des autres pères de l'église, comme nécessaires pour faciliter l'intelligence de l'Écriture. Elle a un sens historique, un sens allégorique, un sens moral. Le livre des Étymologies par Isidore, celui de saint Jérôme pour l'explication des mots hébreux, le livre des Dérivations qu'on trouve dans beaucoup de bibliothèques, et le Glossaire, doivent être consultés. On fera et on retiendra dans sa mémoire l'abrégé de tous ces livres; ce qui concerne l'ouvrage des six jours, la construction de l'arche et les lieux où elle demeura, la promesse faite à Abraham, les noms et le nombre des patriarches, leurs épouses, leurs concubines, leurs enfans, le temps qu'Israël passa dans la servitude d'Egypte, les signes manifestés, les plaies infligées, la sortie des Hébreux, la loi donnée et reçue au mont Sinaï, le tabernacle, les douze tribus, les campemens, le nombre et l'ordre des prêtres, leurs ornemens, les sacrifices, les guerres soutenues avant d'entrer dans la terre promise, les villes détruites, prises, réparées, les princes qui les gouvernaient, ceux qui conduisirent Israël jusqu'au moment qu'il eut des rois, ces rois, leurs actions, la construction du temple, ses cérémonies et ses ministres. Il indique comme très-utile sur tout cela les questions de l'ancien Testament, par saint Augustin. Il indique ensuite dans quel esprit on doit lire les livres des prophètes, et ce qu'on doit surtout chercher à en retenir. Il fait la même chose pour Esdras, Judith, Esther, Tobie, les Macchabées, les Proverbes, l'Ecclésiastique, l'Ecclésiaste, la Sagesse, les Psaumes, Job, le Cantique des cantiques, les Évangélistes enfin et quelques apôtres. Les deux Testamens ainsi étudiés, on s'ins-

truira des sacremens de l'église. Il conseille à cet effet la lecture d'un ouvrage de Hugues, où la matière est traitée dans toute son étendue. Il renvoie, pour la connaissance des pratiques et des cérémonies annuelles, à un livre de Gerland, intitulé *Candela* (Flambeau), et à un autre de Simon, qui a pour titre: *Quare* (Pourquoi)? Qu'on lise après, avec le plus grand soin et la plus grande attention, la Cité de Dieu, par saint Augustin, et sa Doctrine chrétienne.

Quand on se sera ainsi bien exercé dans le sens historique ou littéral, continue l'auteur, on pourra passer sans crainte à l'étude du sens allégorique et du sens moral : il ne sera plus nécessaire de se soumettre au même ordre; on lira à son gré les différentes parties de la Bible, et on y trouvera tout de suite et sans peine ce qui appartient ou doit appartenir à un de ces deux sens; il se présentera même à l'esprit des interprétations ou des significations nouvelles. La lecture d'Origène pourra être profitable avec quelques précautions. L'auteur nomme encore d'autres ouvrages, dont il pense que la lecture pourra également être utile, et quelques autres qu'il faut craindre et éviter. L'épître finit par ces deux lignes, que l'écrivain sans doute a cru être deux vers, et qui ne sont guère plus intelligibles que poétiques :

> Nutriunt hi sortem Christo persæpe placentem;
> Hoc meritum sit eis cœlestis dindima jugis.

L'analyse que nous venons de donner n'annonce pas, de la part de l'auteur, un esprit bien étendu, ni des vues très-profondes. C'était un moine nourri de ces matières, connaissant les ouvrages qui en avaient traité, en professeur de théologie peut-être; et voilà pourquoi on s'adressait à lui pour savoir quelle route on devait tenir dans l'étude des livres saints. Peut-être aussi professa-t-il, sinon à Paris,
Trés. des Anecd. t. 1. p. 486 et suiv. dans quelque diocèse assez voisin. Le manuscrit d'après lequel dom Martène a imprimé l'épître anonyme dont nous venons de rendre compte, était tiré de l'abbaye de Josaphat, près de Chartres. On la croit écrite vers l'an 1170. Nous croyons que le Hugues qu'il cite, *magister Hugo*, est Hugues de Saint-Victor, auteur de commentaires sur les diverses parties de l'Écriture, comme on l'a remarqué en donnant
p. 7 et suiv. la notice de sa vie et de ses travaux, dans le douzième volume de cette Histoire. Le douzième siècle a eu plusieurs

docteurs du nom de Simon; il est peu facile de distinguer quel est celui auquel l'auteur fait ici allusion : si nous en étions assurés, nous pourrions déterminer d'une manière plus précise encore l'époque où la lettre fut écrite. Hugues de Saint-Victor mourut en 1141. ' On a parlé, dans le discours p. 42. préliminaire du neuvième volume, d'un Gerland qui, après avoir été élève de l'école de Besançon, en devint le modérateur. Est-ce lui qui avait composé l'ouvrage cité par notre anonyme ?

Cette lettre prouve qu'on faisait des études réglées sur les livres saints dans les écoles. Nous devons regretter que l'auteur ne soit pas entré dans quelque détail sur l'ordre et la méthode qu'on y suivait, plutôt que de se borner à indiquer à son ami ce qu'on aurait si aisément trouvé sans le secours d'une aussi longue épître. P.

OGIER *ou* AUGIER,

Poète provençal.

Ce troubadour est appelé dans différens manuscrits d'Italie *Oggiero*, et *Uggieri*, ou même *Gieri*, que Crescimbeni dit être des abréviations de *Ruggiero*, mais alors le nom français ou provençal serait Roger, et non pas Ogier de Vianes ou de Vienne, ni sur-tout Augier de Saint-Donat (bourg du Viennois), que l'on trouve dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale. Il paraît qu'Ogier, dont on ignore d'ailleurs la vie et les aventures, résida long-temps en Lombardie, et qu'il y fit la plus grande partie de ses chansons.

Il y en a une satirique, remplie de jeux de mots de fort mauvais goût, tels que : « Je serai toujours *serviteur* pour « *desservir* en *servant* les lâches riches... Dans leurs *cours*, « *courtes* de *courtoisie*, personne ne peut indiquer un homme « instruit. » Etc. Mais un de ces jeux de mots peut servir à fixer l'époque où le poète florissait. « J'ai cependant vu, « dit-il, le noble roi Frédéric faire tant de cas du mérite et « de la vertu, qu'il ne peut pas *empirer* quand il aurait « l'*empire*. » Frédéric I, dont il est ici question, fut roi

d'Italie en 1151 et empereur en 1155. La chanson fut donc faite avant cette dernière année.

On se récrie souvent aujourd'hui contre l'indécence des modes dans l'habillement des femmes. Mais un sirvente d'Ogier prouve qu'à cet égard le XIIe siècle n'avait aucun avantage sur le nôtre, et même que, si les femmes en général n'étaient pas alors plus modestes, les vieilles étaient beaucoup plus ridicules. Un poète inconnu nommé Bertrand avait soutenu, dans une tenson, qu'il valait mieux faire la cour aux vieilles qu'aux jeunes. Ogier n'est pas de cet avis. « Il ne peut souffrir, dit-il, le teint blanc et rouge que les vieilles se font avec l'onguent d'un œuf battu qu'elles s'appliquent sur le visage, et du blanc par dessus ; ce qui les fait paraître luisantes depuis le front *jusqu'au-dessous de l'aisselle*... Une jeune femme bien faite vaut mieux que cinq cents vieilles; et Bertrand qui a soutenu le contraire en a menti. »

Dans un autre sirvente, Ogier déplore la mort du vicomte de Béziers, Raimond Trancavel, assassiné en 1167, dans une église, pour avoir refusé de rendre une prompte justice à un bourgeois de Béziers, dans une affaire qui intéressait l'honneur de toute la bourgeoisie. L'auteur vécut donc au moins quelque temps après 1167 ; et l'on risque peu de se tromper en plaçant sa mort au plus tard en 1170. G.

BERNARD ARNAUD DE MONTCUC,

Poëte provençal.

Une seule pièce nous est restée de ce troubadour, dont le nom n'est ni sonore, ni poétique, ni célèbre. On ignore ses aventures et sa vie. C'était un chevalier, comme on le voit par cette pièce même, dans laquelle il parle du cas qu'il fait d'un coursier sellé et armé, d'un écu, d'une lance et d'une guerre prochaine, etc. Mais était-il seigneur du château dont il portait le nom, ou y était-il simplement né? Il y avait un château de Montcuc dans le Rouergue et un autre dans le Querci : duquel des deux Bernard tirait-il son nom? c'est ce qu'on ignore complètement. On ne sait s'il eut dans son

temps beaucoup de réputation, ni s'il composa un grand nombre de poésies. Aucun des auteurs qui ont écrit sur les troubadours ne parle de lui, et les manuscrits n'en conservent point d'autre trace que cette chanson. ' Elle est satirique et de ce genre libre qu'on appelait des sirventes. Elle porte avec elle sa date, les traits dont elle est remplie, ayant pour objet une expédition que Henri II, roi d'Angleterre, fit sans succès contre le comte de Toulouse, Raimond V, en 1159. Le comte fut secouru par le roi de France Louis-le-Jeune, et Henri II forcé de lever le siége de Toulouse.

Millot, Hist. litt. des Tr. t. I. p. 98.

Ce ne sont pas seulement les traits lancés dans ce sirvente contre le roi d'Angleterre qu'on y doit remarquer, c'est aussi le mélange singulier de satire et de galanterie qui y règne, et le passage original que le poète fait alternativement de l'une à l'autre. Il lui prend envie de faire un sirvente contre les méchans barons, ennemis de toute vertu, qui vont à la chasse quand la nature renaît et que les lauriers sont en fleur. Mais l'amour répand la gaîté dans son ame autant que les beaux jours de mai, il conservera sa joie malgré tant de sujets de tristesse. Il croit voir s'avancer la nombreuse cavalerie du preux roi; ce roi viendra sans faute dans le Carcassonnais; mais les Français n'en ont pas peur. Puis s'adressant à la dame de ses pensées : « Vous m'épouvantez bien plus, madame, lui dit-il, car les désirs qu'excitent vos charmes sont mêlés de toutes les craintes que vos rigueurs doivent inspirer. » Il revient au roi, qu'il blâme de se donner des airs hautains, après avoir consenti à une paix honteuse; et se tournant de nouveau vers sa dame, il se trouve plus heureux d'éprouver ses refus que d'être accepté par une autre. « Je voudrais, dit-il dans la strophe suivante, que le roi d'Angleterre se plût autant à combattre que je me plais, madame, à me retracer l'image de votre beauté et de votre jeunesse. Le sceau de ce roi, dit-il encore, est si décrié que je n'ose le dire; mais je dirai bien, madame, que je suis pénétré d'amour et de crainte. »

Ces traits de galanterie ne sont pas sans doute de bon goût, mais du moins ce ne sont pas des lieux communs, et la bizarrerie vaut encore mieux que la trivialité. On croit que l'auteur n'était déja plus jeune lorsqu'il fit cette chanson, et qu'il mourut environ dix ans après. G.

AZALAIS

OU

ADÉLAIDE DE PORCAIRAGUES,

FEMME POÈTE.

C'EST la première, et non à beaucoup près la seule dame qui cultiva la poésie provençale, et dont quelques vers nous sont restés. Elle sortait, dit-on, d'une famille distinguée du pays de Montpellier. Elle aima tendrement Guy Guerrejat, frère de Guillaume VII, de la maison de Montpellier, lequel mourut en 1177 ou 1178. [1] Elle fit pour lui des chansons qui eurent alors un grand succès. [2] Une seule s'est conservée; et, si les autres y ressemblaient, ce succès était dû à son sexe, et peut-être à sa beauté plus qu'à son talent. Elle s'y montre fort chagrine de l'infidélité du prince d'Orange. C'est sans doute de ce Rambaud, brave chevalier et bon troubadour, dont nous parlerons dans la suite, et dont le naturel inconstant et la vie déréglée durent exciter souvent de pareilles plaintes. Celles d'Azalaïs ne la regardaient pas personnellement, mais sans doute une de ses amies que ce prince avait abandonnée; car, dans cette même pièce où elle traite de folles les femmes qui s'attachent aux grands seigneurs, elle se félicite d'avoir un ami loyal, avec qui elle ne court point risque de s'être mal engagée. [1] Il paraît que Guy Guerrejat habitait Narbonne. Azalaïs y envoie son jongleur porter cette chanson à celui dont on vante la bravoure, et chez qui tout respire la joie. Il survécut à celle dont les chants l'avaient rendu célèbre. Elle mourut vers l'an 1170. G.

D. Vaiss. Hist. de Lang. t. 3. p. 43.

[2] Mss. de la Bibl. imp. n. 7225.

Millot, Hist. litt. des Tr. t. 1. p. 111.

BENOIT DE SAINTE-MAURE,

POÈTE ANGLO-NORMAND.

Ce poète, qui paraît avoir reçu le jour à Sainte-Maure, petite villle de la Touraine, voyagea de bonne heure, et résida long-temps en Angleterre, où, suivant Robert Wace, il lui fut enjoint par le roi Henri II de traduire en vers français l'Histoire des ducs de Normandie. Il fallait que la réputation de Benoît fût déja répandue, pour qu'il fût chargé d'un travail de ce genre.

Quoi qu'il en soit, il paraît que Wace, jaloux de cette distinction, s'empara du sujet, et composa à la hâte ses diverses histoires des ducs de Normandie, et qu'il les publia avant que Benoît eût achevé son travail. Peu découragé par cette publication, Benoît continua son poëme, et le mit au jour long-temps après celui de son rival.

L'Histoire des ducs de Normandie comprend environ vingt-trois mille vers de huit pieds; elle commence à l'irruption des Normands, sous Hastings, et se termine par la vie des trois enfans de Guillaume-le-Bâtard. Cet ouvrage inconnu à tous les bibliographes français, se trouve dans la Bibliothèque Harléienne, sous le nº 1717. ' M. de la Rue est le premier qui Archæol. t. 12.
l'ait fait connaître; il en fixe la publication à l'an 1170. ' Warton The Hist. of Engl. poet. t. 2. p. 235.
prétend que ce poëme contient une foule de faits controuvés et romanesques; mais il ne cite aucune autorité pour soutenir cette assertion.

Dans le manuscrit qui contient l'Histoire des ducs de Normandie, se trouve une chanson où sont décrits les avantages qu'obtiendront ceux qui voudront s'embarquer pour la Palestine.
' M. de la Rue est tenté de l'attribuer à Benoît. Le même cri- loc. cit.
tique ne pense pas que M. Tyrwhitt ait raison d'attribuer à Benoît une Vie de saint Thomas de Cantorbéry.

S'il fallait, comme nous l'avons dit, que ce poète se fût déja distingué par quelque grande composition, pour que Henri II le chargeât de versifier l'Histoire des ducs de Normandie, nous pouvons regarder l'Histoire de la Guerre de Troie comme l'ouvrage qui avait le plus contribué à le faire avan-

n. 7189. 7624. 7595, etc.

Trés. des Rech.

Acad. des Inscr. t. 2. p. 749.

[a] Gloss. ad Scr. med. et inf. lat.

[b] Roquefort. t. 2. p. 757. c. 1.

tageusement connaître. ' La Bibliothèque impériale en possède plusieurs manuscrits, inconnus à la plus grande partie des écrivains qui ont traité de l'ancienne poésie française. ' Borel a confondu les noms du poète et de l'ouvrage dans la table de ses auteurs; ' Galland en cite deux passages très-peu exacts. [a] Il est cité un assez grand nombre de fois par du Cange, [b] et il l'est aussi dans la table et le glossaire de la langue romane.

L'auteur s'est constamment servi du vers de huit pieds, et de rimes masculines et féminines presque toujours entremêlées. Il commence son récit à l'expédition des Argonautes, et le termine à la mort d'Ulysse. Le poëme est précédé d'un prologue où l'auteur nous enseigne, par l'exemple de Salomon, à ne jamais cacher nos connaissances; il faut, dit-il, se hâter de les répandre; ainsi firent les anciens; ils communiquèrent le fruit de leurs travaux à leurs neveux, qui, d'âge en âge, les ont transmis jusqu'à nous.

> Nus hom ne se deit atarder
> De bien feire, ne d'ansaigner;
> Et qi plus set plus an doit fere,
> Ne de ce ne se doit retrere.
> Et por ce me voil travailier.
> D'une estoire enconmencier;
> Qe de latin où je la truis (trouve),
> Se je ai le sen è je puis,
> Là voudroie si à romans metre,
> Qe cil qi antendra la letre,
> Ne puisse doter el romanz.
> Molt est l'historie bone è granz.

Il doit, dit-il, l'invention de son sujet à Homère, qu'il nomme

> Omers li clers merveillos!

Homère avait écrit en grec, et Salluste en faisait un cas particulier. Or Salluste avait un neveu,

> Cornelius ert apellez,
> De letres sages et fondez;
> A Hatênes tenoit escole,
> De lui estoit molt grant parole.

Un jor queroit à un aumaire (armoire, bibliothèque)
Por teure livres de gramaire,
Tant i ot qis et cerqüé,
Qu'entre les autres a trové
L'estoire que Daire ot escrite
Et en lengue greçoise dite.

Ce Daire ou Darès était né à Troie ; il y compila l'histoire de cette ville célèbre ; il la porta à Athènes, où Cornelius l'ayant trouvée, la translata de grec en latin. Le traducteur français nous apprend toutes ces particularités ; puis il ajoute :

Ceste estorie ne est pas usée
N'en gaires leus non est trovée ;
Jà retreite n'en fust encore
Mès Bénévois de Sainte-More
Là retreite, faite, é dite,
Et à ses mains l'a tote escrite.

Il annonce sur le même ton le sujet qu'il a entrepris de chanter :

Vos parlerai de Pelleus
Qe bien vesqi cent ans et plus.
Jante feme ot, dame Thetis,
Ensi ot nom ce m'est avis.
De céus fu Achiles nez
Qe tant fu preux é redoutez ;
Adonc vos redirai après
Coment Jason et Herculès
Alerent querre la toisson
Par angin et par traïsson,
Que Medea por son savoir
Lor fist conqere et avoir.
Puis dirai por qelle raison
Ils créanterent Yllion
É toute Troie é les jans
Q'ancore n'estoit gaires grans.
É Laumedon i fu ocis
Qe sire estoit du païs.

Puis oirez comment, après cette première destruction :

Là refunda Priamz le rois,

Qe tant fu sages é cortois;
Cum ele fu grans é cumlée,
E de qel gens ele fut poplée.

Puis Hector et Pâris, et l'enlèvement d'Hélène :

Puis l'armée des Grecs devant Troyes;

Agamemnon, Ménélas, Ajax, Achille, et tous les autres rois, et,

Comant Calchas o lui s'en vint
Qi lor dit quanqe lor avint. Etc.

Après avoir nommé les chefs de l'armée troyenne, comme ceux de l'armée des Grecs, l'auteur entre enfin en matière, et commence son récit par les craintes de Pélée pour son fils; puis le départ du jeune Achille pour l'expédition des Argonautes, la construction du navire Argo, la rencontre de Jason et de Médée, leur mariage, etc.

En annonçant qu'il a tiré du latin l'histoire qu'il met en roman, Benoît de Sainte-Maure pourrait n'avoir fait qu'employer une formule très-commune de son temps; mais on reconnaît facilement qu'il a en effet travaillé d'après les histoires attribuées à Darès de Phrygie, et à Dictys de Crète, peut-être même uniquement d'après cette dernière, quoiqu'il n'ait parlé au commencement que de Darès.

Dictys commence son récit par la conquête de la Toison d'Or, et le finit par la mort d'Ulysse; Benoît suit, comme nous l'avons vu, la même marche; il cite en plusieurs endroits Dictys, et le nomme jusqu'à trois fois dans le passage suivant.

Mss. n. 7189. fol. 165. r°. c. 2.

Riches chevaliers fu Dictis
Et clerc savies [1] et bien apris,
Et si en tous de grant mémoire [2]
Come Daires escrit l'estoire.

1 Le manuscrit 7624 met *sages*, qui signifie la même chose. Nous marquerons ici comme *variantes*, les principales différences qui se trouvent entre les deux manuscrits.

2 Molt por estait de bon mémoire.

Cist fu defors en l'ost greçois [1],
Chevaliers savies et cortois,
Les œuvres si com il le soit
Mist en escrit si com meust poit [2].
Icist Dictis nos fait certains
Savoir liqueus des citoiains [3]
Porparlerent la traïson,
Et comment le Palladion
Est dou temple Minerve enblez [4]
Et as Greçois defors livrez [5],
Et comment par séduction [6]
De nuit saisirent Ilion,
Com la cité fut embrasée
A feu et à flamme livrée,
Liquel furent mort et ocis
Et liqels d'elz mené chaitis [7],
Après ice porois oïr [8]
Come Dictis les fait revertir
En lor contrées dont ils vindrent, etc.

L'auteur se complaît souvent dans de longues descriptions. Celle qu'il fait de l'armure d'un guerrier dut paraître, dans son temps, très-belle et très-poétique.

'Mès el rivage el sablonoi, Fol. 12. v°.
Prist ses armes et son conroi.
Primes cauça ses géneoillieres;
Ainc el siégle n'ot fait si chieres;

1 Déhors estoit en l'ost grézois.

2 Les œuvres si com il les sot
Mist en escrit au mielz qu'il pot.
(Meilleure leçon.)

3 Por voir liquex des Troïens.

4 . . . . . . Les traïsons
Et comment li Palladions
Fu del' temple Minerve emblez.

5 Et as gregois dehors livrez.

6 Et comment par grant traïson.

7 Liquel mené et liquel pris.
L'autre leçon vaut mieux : *chaitis*, captif.

8 . . . . Poirez oïr.

D'or fin furent si esperon
Taillié de l'œvre Salemon.
Après a un auberg vestu
Onques meillor forgiez ne fu;
Taliez ert bien à sa mesure
La mailte en fut sérée et dure.
Pou li pesa quant l'ot vestu.
Après laça un haume agu
Resplandissant de boene talle;
Jà por armes ne fera falle.
Li cercles ert d'or esmerez (émaillé).
De Dex i ot nons tos letrez,
Li nasel fu d'un chier onicle,
O front devant ot un bericle,
Cil que meillor ne plus bel quist,
De folie s'entrémeist [1].
Après a ceint un branc d'acier,
Onqes nus hom ne vit si chier,
Si riche, ne de sa valor,
Clere, en tranchant come rasor.
Un escu ot d'os d'olifant,
Fort et bien fait et riche et grant.
La bocle en fu d'or espaignois
Et la guige [2] tout d'orfrois [3];
Un grant espié cler et luisant
Li baillirent d'acier tranchant, etc.

Il paraît que cet ouvrage eut un grand succès, et qu'il conserva même assez long-temps sa réputation. Traduit en prose dans le XIVe siècle, il fut mis sur le théâtre dans le suivant. Jacques Millet le fit imprimer sous le titre de *Destruction de Troyes la Grant,* mise en rime françoise et par personnaiges, Paris, 1484, in-folio, très-souvent réimprimé depuis.

N° olim 3352. 2. nunc 7878. in-4°.

La Bibliothèque impériale possède un manuscrit grec, écrit dans le XVe siècle, qui est une version de l'ancien roman français. Cette version paraît très-exacte; et il est à

1 Je lirais :

De foille el s'entreméist.

2 Anse par laquelle on pendait le bouclier.

3 Broderie, galon, ou frange d'or.

remarquer que, dans celui des deux manuscrits français qui est coté 7189, on a, par des notes marginales écrites d'une main moderne, renvoyé aux pages du manuscrit grec, que l'auteur des notes a cru être l'original de la version française.

Ce roman de la *Destruction de Troye* est sans doute le même que le roman de la *Guerre de Troye,* souvent cité dans le nouveau du Cange. G.

PIERRE LE PEINTRE

(PETRUS PICTOR),

Poète latin.

On ne connaît aucun détail de la vie de ce poète, qui était chanoine de Saint-Omer. Sanderus, dans sa Bibliothèque, ne parle point de lui. ′ Foppens le cite dans la sienne, qui contient celles de Valère André et de Swertius. Montfaucon le cite aussi, mais sans nous rien apprendre sur sa vie ni sur sa personne. ′ On sait seulement qu'il est auteur d'un poëme en vers hexamètres sur l'Eucharistie, *Carmen de Sacramento Altaris*, qui a été attribué à d'autres, et l'on peut, comme nous le verrons bientôt, conjecturer avec vraisemblance qu'il florissait vers 1170.

Fopp. Bibl. Belg. t. 2. p. 1002. c. 1.

Bibl. Bibl. t. 2. p. 1135. c. 2. litt. D-E.

′ Jean Busée a inséré ce poëme en entier dans l'édition qu'il a donnée de Pierre de Blois [1], à qui il l'attribue. ′ Goussainville, qui a donné une nouvelle édition du même Pierre de Blois, a commis la même faute. Dans l'édition des œuvres d'Hildebert, le P. Beaugendre a aussi inséré le poëme *De Sacramento Altaris,* en l'attribuant à cet auteur. ′ Malgré ces différences d'opinion, il est certain d'abord, par les témoignages de Foppens, de Montfaucon, de l'abbé Lebeuf, du P. Hugues Mathoud, qui cite de ce poëme un fragment de vingt-sept vers, ensuite par le manuscrit n° 698 de l'abbaye

Paris, 1667. in-fol. p. 601.

Paris, 1708. in-fol. p. 1103.

Dissert. sur l'Hist. de Par. t. 2. p. 285-286 | Animadv. ad Rob. Pullum, p. 414-415. Paris. 1655. in-fol.

1 Petri Blesensis, ex Canonico Bituricenci, ecclesiæ Bathoniensis in Angliâ archidiaconi, etc., Opera collecta et emendata cum notis Joan. Busæi, Moguntiæ, 1600, in-4°.

Saint-Germain, que l'ouvrage appartient à Pierre le Peintre. Le manuscrit cité porte :

Magistri Petri Pictoris, Canonici Sancti Audomari, de Sacramento Altaris.

Hugues Mathoud avait bien connu cet auteur, comme on le voit par ses notes sur Robert Pullus; il en cite quelques vers tirés des chapitres ou divisions 10, 11 et 12, où ils se trouvent en effet dans les deux éditions de Goussainville et de Beaugendre. Mathoud les avait tirés d'un manuscrit de la Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, qui précédemment avait appartenu à l'abbaye de Corbie, diocèse d'Amiens [1].

p. 414. c. 2 | p. 415. c. 1.

Il cite ces fragmens comme faisant partie d'un poëme intitulé : *De Sacramento Altaris*, qui portait, dans ce manuscrit, le nom et la qualité de l'auteur, *carmen Petri Pictoris, Canonici Sancti Audomari.*

« Le P. Le Brun de l'Oratoire, qui a beaucoup écrit sur « la messe, était disposé, dit l'abbé Lebeuf, à restituer ce « poëme à Pierre le Peintre, auteur du pays d'Artois; et il « se préparait à conférer ce manuscrit, qui a appartenu ori- « ginairement à l'abbaye de Corbie, avec celui de la Biblio- « thèque de Colbert, n° 6,327, qui contient le même ouvrage, « lorsque la mort l'enleva de ce monde. »

loc. cit.

A-présent, Bibl. imp. n. 8484. in-8°.

Le P. Le Brun aurait pu s'épargner ce travail; il n'avait qu'à ouvrir l'édition des œuvres d'Hildebert, il y aurait vu que dom Beaugendre a publié ce poëme sous le nom de ce prélat, sur le manuscrit même que lui, P. Le Brun, voulait consulter. En la conférant avec la dernière édition de Pierre de Blois, donnée par Goussainville, on remarque que celle de Beaugendre contient, de plus que l'autre, un petit poëme de cent soixante vers hexamètres, qui a pour titre : *Liber de Sacrâ Eucharistiâ. Cur panis et vinum in Sacramento Corporis et Sanguinis Domini offeratur, et cur aqua admisceatur.* L'auteur y fait voir que le sacrement de l'Eucharistie est l'accomplissement de tous les anciens sacrifices, insuffisans pour nous justifier :

p. 1152.

p. 1154.

Quod nec Abel, nec Melchisedech, nec victima legis
Fecerat, hoc fecit nostri victoria regis.
Idem quippe Deus et præsul et hostia factus.

[1] Ce manuscrit, qui est cité dans la *Biblioth. Coisliana* sous le n° 653 in-fol., est maintenant à la Bibliothèque Impériale.

Après ce petit poëme, on trouve dans l'édition du P. Beaugendre, ' six vers élégiaques, où l'auteur prétend expliquer ' pourquoi on dit trois messes le jour de Noël. Cette raison est toute allégorique, et paraît peu intelligible, si l'on ne remarque pas la correspondance symétrique des mots entre les quatre derniers vers : artifice qui était alors fort en usage, et qui était regardé comme une beauté poétique. Voici les six vers :

p. 1155. Cur tres missæ celebrentur in Natale Domini.

In natale sacro sanctæ solemnia Missæ
  Quid signent, aut cur tres celebrentur, habe :
Nocte prior, sub luce sequens, in luce suprema,
  Sub Noe, subque David, sub cruce sacra notant.
Sub Noe, subque David, sub Christo sacra fuere,
  Nox, aurora, dies, umbra, figura, Deus.

Les manuscrits attribuent ces vers à Hildebert, et ils se trouvent dans celui de Colbert, dont a parlé l'abbé Lebeuf.

' Un prologue de douze vers hexamètres vient après ces six vers; le poète y exhorte ceux qui ont de la dévotion au sacrement de l'eucharistie à lire son livre, dans lequel il dit avoir écrit brièvement ce qu'on doit croire du corps de Jésus-Christ. « Ce livre, ajoute-t-il, est nécessaire à tout le monde, mais sur- « tout aux prêtres : »

p. 1155. Incipit prologus operis sequentis.

His ut discant, nec ignorent quid debetur homini
Qui cum Juda malè rodit sacramenta Domini.

Aucun des passages que nous venons de citer ne se trouve dans l'édition de Pierre de Blois; mais elle contient un morceau plus considérable, et qui n'a pas moins de deux cents vers hexamètres : il ne pouvait entrer dans l'édition d'Hildebert; et il aurait suffi pour détromper l'éditeur, puisque l'auteur s'y désigne plusieurs fois par son nom de *Petrus*, nom qui n'était commun qu'entre Pierre le Peintre et Pierre de Blois.

' Le titre de ce prologue annonce que l'auteur y invoque la très-sainte Trinité, Père, Fils, et Saint-Esprit, afin qu'il puisse dignement écrire des mystères de la très-sainte Eucharistie [1]. Cette prière commence par un petit exorde, où il reconnaît

Petr. Bles. p. 601. Prolog.

1 Invocat auctor sanctissimam Trinitatem, Patrem, Filium et Spiritum sanctum, ut de sanctissimæ Eucharistiæ mysteriis dignè scribere possit.

que Dieu doit être le principe et la fin de toutes les actions raisonnables :

Omnibus in factis, incœptis atque peractis,
Debet præponi Deus humanæ rationi.
A quo ditatur ratio, res cuncta creatur,
Ut nostris fautor sit principiis, sit et auctor.
Principium verum Deus est, et clausula rerum,
Quo sinè quod cœptum fuerit, finitur ineptum.

Dans la prière aux trois personnes de la Trinité, l'auteur adresse à Dieu le Père ces trois vers, dont le dernier, selon l'usage observé ci-dessus, est rempli de verbes qui complètent le sens d'autant de noms placés dans le vers précédent :

Carminis esto mei Dux et via materiei.
Materiam, metrum, *mendacia,* prospera, *Petrum,*
Præsigna, forma, *remove,* concede, *renorma.*

p. 602. Le poëte se nomme une seconde fois :

Duritiam frange Petri, petra, duraque tange
Corda.

Quant au poëme, qui est en vers rimés par couplets ou paragraphes, il est entièrement semblable, à quelques variantes près, p. 600-618. dans l'édition du P. Beaugendre et dans celle de Goussainville. Ce dernière même, qui n'a fait, comme nous l'avons dit, que copier l'édition de Busée, a mis à la tête l'avertissement de Busée au lecteur. Busée y dit que, dans le temps qu'il mettait la dernière main à son travail, on lui apporta la copie d'un très-ancien manuscrit de la Bibliothèque de Saverne, appartenant au prince Charles de Lorraine, évêque de Metz et de Strasbourg, qui contenait ce poëme, et portait en tête le nom de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry : il lui parut mériter de voir le jour ; et tant à cause de l'antiquité du manuscrit, qu'en considération du respectable prélat dont il portait le nom, il le mit à la fin des œuvres de Pierre de Blois, pour empêcher qu'il ne fût perdu. Cependant, en l'examinant de près, il reconnut que cet ouvrage n'était point de saint Anselme, car l'auteur se nommait lui-même *Pierre* plusieurs fois dans son

prologue. Il donne ensuite les motifs qui l'ont porté à l'attribuer à Pierre de Blois, motifs fort inutiles à-présent qu'on en connaît le véritable auteur. Nous en citerons seulement un qui nous découvre à-peu-près le temps où écrivait Pierre le Peintre. Le manuscrit dans lequel Busée trouva ce poëme avait pour titre : PETIT JARDIN DES DÉLICES, *Hortulus deliciarum*. Il avait appartenu autrefois à Hérradis ou Hérrade de Lansperg, abbesse du monastère de Hohembourg, qui en 1181 avait bâti le monastère de Truttenhusen. Or le nouveau *Gallia Christiana* [1] place cette abbesse dès 1178, et dit qu'elle vivait encore en 1196. On peut de-là conjecturer que Pierre le Peintre dut composer son ouvrage vers 1170 à-peu-près ou peut-être même auparavant.

[1] Gall. chr. nov. t. 5. p. 840.

Busée dit que la grossièreté du style et les fautes contre la grammaire ne le détournent point de croire que Pierre de Blois est auteur de ce poëme; car ce n'est point à lui, mais au siècle dans lequel il vivait qu'il faut attribuer les termes barbares qui s'y trouvent, comme dans ses autres opuscules. En effet, ces vers n'ont rien de poétique, ils sont plats à l'excès, pleins de fautes contre la mesure du vers et même contre les règles de la grammaire. Le mauvais style, pour ne pas dire la grossièreté de la versification, devait faire juger à Beaugendre que ce poëme ne pouvait être d'Hildebert. Il contient six cent trente-huit vers dans l'édition de Pierre de Blois. Il y est divisé en vingt-six chapitres, et, dans celle d'Hildebert, en autant de paragraphes; il y a un sommaire assez juste et assez précis à la tête de chacun, dans les deux éditions. Ces sommaires sont du poëte et se trouvent dans les deux manuscrits que nous avons cités; ils sont les mêmes, à quelques légères différences près, qui ne changent rien au sens.

G.

LÉONIUS,

Prêtre de l'Église de Paris, Poète latin.

SA VIE.

Ce poète a été confondu par divers écrivains, tels que Ducange [1], Labbe [2], Dubois [3], Pasquier [4], Lobineau [5] et Casimir Oudin [6], avec un Léonius, chanoine de Saint-Victor, qui, selon eux, avait commencé par l'être de Saint-Benoît. Il paraît que c'est une double erreur ; que le chanoine de Saint-Victor et le poète sont tout-à-fait différens, et que c'est le poète qui a passé pour être chanoine de Saint-Benoît. Nous examinerons bientôt s'il est vrai qu'il ne l'ait pas été. Il y eut en effet alors un chanoine de Saint-Victor, nommé Léonius, que l'on trouve, en 1187, présent à une charte de Maurice, évêque de Paris, et dont le nom était inscrit en ces termes au Nécrologe de la même abbaye, au V des calendes de janvier : *Obiit Leonius sacerdos, canonicus noster professus.* Mais rien ne prouve que ce Léonius ait été poète [7]. L'autre Léonius, chanoine de l'église de Paris était porté au nécrologe de cette église [8] avec le titre de *Magister Leonius,* qui désignait un savant, et qu'on ne donnait pas indifféremment à tous les chanoines, comme le prouve cet article même du nécrologe, où le doyen de ce chapitre, mort le même jour IX des calendes d'avril, est inscrit sans cette qualité de maître, et avec son seul titre de doyen : *Obiit Lisiernus Decanus.*

Lebeuf, loc. cit.

Ce qui a aidé à faire croire que Léonius, chanoine de Notre-Dame de Paris et poète, avait aussi été chanoine de

1 Catal. des aut. en tête du *Glossar. med. et inf. lat.* au t. IV, p. XLIII du supplém.
2 *Nov. Biblioth.* p. 62.
3 *Hist. Eccl. Paris.* t. II, liv. XIII, cap. 7. nº 8.
4 Rech. de la Fr. liv. VI, ch. 2. p. 683.
5 Hist. de Par. p. 197, nº 7.
6 *De Script. Eccl.* t. II, p. 1622.
7 Lebeuf, Dissert. sur l'hist. eccl. et civ. de Paris, t. II, p. 268.
8 *Necrol. Eccl. Paris.* Mss. de la Bibl. imp. nº 3883-3, au 24 mars, cité par Lebeuf, ibid. p. 269.

l'église de Saint-Benoît, c'est qu'il présenta, vers l'an 1155, au pape Adrien IV une requête en vers, en faveur du bon droit de cette église, qu'il qualifie de pauvre, ' et qu'il avait pu être chargé de défendre, espèce de patronage qui convenait à un chanoine de l'église de Paris à l'égard d'une église subalterne et soumise à la cathédrale. ' Lorsque vous reveniez des régions glacées du pôle, dit-il au pape dans un passage de cette requête, vous me promîtes d'être mon appui, pourvu que j'eusse pour moi le bon droit et la justice.

Lebeuf, Hist. de la ville et du dioc. de Par. t. I. p. 214.

Ib. Dissert. hist. ubi supr. p. 270.

Nam modo cùm gelido legatus ab axe redires,
Es mihi pollicitus te stare per omnia mecum,
Quantum jura darent, quantùm permitteret æquum.

C'était sans doute lorsque, n'étant encore qu'évêque d'Albano, Nicolas Breakspeare (nom propre de ce pape né anglais) revenait de porter la foi en Norwège, mission qu'il avait remplie en 1148, par ordre d'Eugène III, et dont ce pontife le récompensa en le créant cardinal.

Platina. *De Vit. Pontif. in Hadr. IV.*

Léonius dit, quelques vers plus haut, qu'il ne demande ni prébendes, ni honneurs ecclésiastiques, que ses désirs sont modérés, qu'ils sont même pieux; qu'enfin la seule chose qu'il demande au pape, c'est de vouloir bien, dans sa justice, se souvenir de la pauvre église dont il défend les droits :

Nec peto præbendas, nec honores ecclesiarum;
Suntque modesta precum, sunt et pia vota mearum.
Pauperis ecclesiæ cujus pro jure laboro,
Justus ut es, memor esse velis, nihil amplius oro.

' Le P. Gourdan avait mal traduit ces vers dans une histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Victor; il faisait dire à Léonius : « Je ne vous demande ni prébendes, ni honneurs. Souvenez-vous seulement de la pauvre église que je sers : j'en suis content, et je n'en désire rien davantage. » L'abbé Lebeuf accuse avec raison d'infidélité cette traduction. « Il est clair, dit-il, ' que Léonius n'avait qu'une grace à demander au pape, c'était qu'il jugeât promptement l'affaire qu'avait la pauvre église de Saint-Benoît, parce qu'il s'y intéressait en particulier. » Et il ajoute que, comme chanoine de Notre-Dame, Léonius avait apparemment une surintendance particulière sur l'hôpital de cette même église de Saint-

Hist. S.-Vict. t. 4. p. 155.

Ubi supr. p. 273.

Benoît, qui était situé où ont été depuis les Mathurins.

C'est donc en interprétant comme l'a fait le P. Gourdan les quatre vers de Léonius, qu'on en a conclu qu'il était chanoine de Saint-Benoît. On a vu aussi, dans deux autres vers, la preuve qu'il n'était pas alors chanoine de Notre-Dame. Il s'y plaint de sa pauvreté, du froid qu'il souffre, de l'ennui qui le consume, mais ce n'est point de cela qu'il s'occupe; il ne songe qu'aux intérêts de l'église dont il est le défenseur :

Me licet hic pulset penuria, frigus adurat,
Tædia consumant; nihil horum mens pia curat. Etc.

Ubi supr. p. 274. « ' Dans ces siècles-là, dit l'abbé Lebeuf, les bénéfices n'étaient pas augmentés, comme ils le sont aujourd'hui, par tant de fondations; et d'ailleurs, comme Léonius était un homme de lettres, il n'y a pas d'apparence qu'il fût fort riche. Aussi ne laissa-t-il à sa mort au chapitre que la somme de quarante livres parisis. » ' En effet, dans l'article du nécrologe cité ci-dessus, on trouve ces mots après le nom de Léonius : *Qui dedit nobis quadraginta libras parisiensis monetæ positas in emptione.* ' Mais quarante livres à cette époque étaient quelque chose, et, ce qui le prouve, c'est la distribution qui est faite ensuite du revenu de cette somme léguée par Léonius. Il veut que tous les desservans du grand autel, qui assisteront aux vigiles de son anniversaire, aient de ce revenu chacun six deniers, ceux qui assisteront à la messe six autres, et ceux qu'il nomme *matricularii* douze ; qu'enfin, ce qui pourra rester soit réservé pour les deniers des matines. *Et statuit quòd omnes majori altari deservientes, illi qui vigiliis anniversarii sui intererunt, de reditibus habeant sex denarios, et qui missæ intererunt alios sex; et matricularii duodecim; et si quid residuum fuerit, ad denarios matutinarum reservabitur.* ' Cette somme, quoique modique, prouvait donc quelque aisance dans celui qui la laissait à sa mort pour cet objet, et il faut remarquer que le doyen du même chapitre, porté au nécrologe du même jour, ne laissa rien.

Ibid.

Ib. p. 269.

Ibid.

Les expressions qui peignent l'extrême pauvreté de Léonius sont cependant très-positives. En lisant de suite les vers que nous avons cités isolément, en y ajoutant quatre vers qui les précèdent et deux qui les suivent, et en les

examinant bien, on peut n'être pas entièrement de l'avis de l'abbé Lebeuf. La pièce est intitulée simplement :

Ad Adrianum papam pro ecclesiâ S. Benedicti parisiensis; et en voici les quatre premiers vers :

> Papa, meas, Adriane, preces, si postulo digna,
> Suscipe tam vultu placido quàm mente benignâ.
> Non novitatis amor hùc me tulit, aut levitatis
> Impetus, aut etiam propriæ spes utilitatis.

Ces deux derniers vers sont très-remarquables. Il écrit pour l'église de Saint-Benoît, et il dit : « Ce n'est ni l'amour de « la nouveauté, ni la légèreté d'esprit, ni la moindre espé« rance de ma propre utilité qui m'a conduit ici. » Cela paraît dire bien clairement qu'il est lui-même dans cette pauvre église pour laquelle il sollicite; qu'il y est entré depuis peu, que ce n'est ni légèreté, ni intérêt qui l'y a conduit, *hùc me tulit;* puis il ajoute qu'il ne demande ni prébendes, ni honneurs pour lui-même, qu'il n'a en vue que les droits de cette pauvre église. La pénurie, le froid perçant, les dégoûts qu'il y éprouve, *me licet hìc pulset penuria*, etc. ne sont rien pour lui, *nihil horum mens pia curat;* et il ajoute encore :

> Nec secessuram, nisi tu cedas mihi, jurat,
> Speque tui solâ per tanta pericula durat.

Son ame pieuse ne s'occupe point de toutes ces souffrances, elle ne jure point de s'éloigner si le souverain pontife ne lui accorde pas sa demande : elle n'a d'espérance qu'en lui pour le soutenir contre de si grands dangers. Ce n'est point là le langage d'un patron qui, du sein d'une cathédrale telle que Notre-Dame de Paris, où l'on dut toujours être à l'abri de l'extrême pauvreté, plaide pour une pauvre église, sa cliente; c'est un pauvre prêtre de cette pauvre église, qui s'identifie avec elle, souffre et espère avec elle, mais qui ne plaide que pour elle, et ne demande particulièrement rien pour lui.

On peut donc conclure, contre l'opinion de l'abbé Lebeuf, que Léonius était simple chanoine de Saint-Benoît lorsqu'il écrivit cette épître; mais qu'ensuite les relations mêmes que lui donna cette affaire à la cour de Rome lui furent utiles, et que, soit Adrien IV, soit plutôt son successeur Alexandre III,

lui fit quitter son mauvais canonicat de Saint-Benoît pour un canonicat de Notre-Dame. Avec cette explication, que rien d'ailleurs ne contredit dans les œuvres de Léonius, tout est clair et naturel dans cette épître; avec l'autre, tout est obscur et forcé.

Malgré les vers qu'il avait adressés au pape Adrien, l'affaire que Léonius lui avait recommandée n'avançait point, les avenues même de la justice lui étaient fermées; le cardinal Roland, évêque né à Sienne et chancelier de l'église, vint à son secours, le protégea ouvertement, et sans doute lui fit gagner sa cause. Ce cardinal, devenu pape après la mort d'Adrien, sous le nom d'Alexandre III, continua de s'intéresser à lui, accorda, à sa prière, une prébende à l'un de ses amis qui vivait avec lui et qui lui rendait des services, et même obtint, pour Léonius, du roi Louis-le-Jeune une faveur signalée, qui fut connue de toute la cour de Rome. Le poète reconnaissant adressa au nouveau pape une épître, dans laquelle il retraça tous ces bienfaits, et se félicita d'avoir maintenant pour père celui qu'il avait eu auparavant pour défenseur :

Hunc mea te sensit Adriano præsule causa,
Te duce cùm patuit juris mihi janua clausa.
Quàm mihi larga Dei pietas dedit utile donum,
Te nunc esse patrem mihi quem dedit esse patronum!
Testis erit collata meo præbenda sodali,
Cujus et obsequiis et amore fruor speciali;
Testis et ut præsens agnovit curia Romæ,
Exorata tibi majestas regia pro me.

Mais, dans toute cette pièce, il ne parle plus au pape de l'affaire de l'église de Saint-Benoît, ce qui prouve qu'elle avait été terminée sous Adrien; il ne lui dit rien non plus de sa pauvreté, qui n'existait plus sans doute depuis qu'il était devenu chanoine de Notre-Dame; il ne lui adresse enfin que des félicitations et des remerciemens.

Quelques années après, il acquit à la cour romaine un autre protecteur, et même un ami, dans le cardinal Henri, évêque d'Albano, comme l'avait été Adrien IV, et précédemment abbé de Clairvaux. Henri lui fit présent d'un anneau d'or où était enchâssé un rubis. Léonius l'en remercia par une pièce en vers élégiaques, consacrée à l'éloge et à la

description de cet anneau, ' et conservée parmi ses opuscules sous ce titre : *De Annulo dato ab Henrico cardinali.* t. 5. p. 277.

L'abbé Lebeuf a fort bien vu que le quatrième opuscule de notre poète prouvait qu'il ne pouvait être chanoine qu'à Notre-Dame. Cette pièce est intitulée : *Ad Amicum venturum ad festum Baculi.* La fête du Bâton était célébrée en même temps que la trop fameuse fête des Fous, à l'office du jour de la Circoncision, c'est-à-dire, le premier jour de l'année. Dans la cérémonie du bâton, qui faisait partie de la fête, un bâton, au haut duquel était représenté le mystère de la fête de Noël, était remis entre les mains de l'un des chanoines, qui prenait alors le titre de bâtonnier, et qui le gardait jusqu'à la fête de l'année suivante. Léonius adressa cette épître à un chanoine de ses amis, qui était à la campagne, et qui devait venir rendre à Paris le bâton que le sort lui avait donné l'année précédente. Ce sort se tirait avec des pièces de monnaie de cuivre, comme on le voit par les vers suivans :

' Seque verenda tuo majestas contulit æri, Lebeuf, ubi supr. p. 275.
Et nova sors aliquid addidit ipsa novi.

« La fête des autres, ajoute Léonius, est le bâton et la nouvelle année; ma fête à moi sera le jour où vous viendrez : »

' Festa dies aliis baculus venit et novus annus : Ibid.
Quâ venies, veniet hæc mihi festa dies.

Cette fête ne pouvait sans doute avoir lieu à Paris que dans l'église de Notre-Dame : ' d'où l'abbé Lebeuf tire une nouvelle preuve que Léonius était chanoine de cette cathédrale. Il l'était évidemment quand il écrivit cette épître; mais ce n'est pas une raison pour qu'il ne l'ait pas été de Saint-Benoît auparavant. Ib. p. 279.

Son talent poétique, le poste qu'il occupait dans l'église métropolitaine, la protection du roi, celle du pape et ses autres grandes relations, devaient lui avoir fait beaucoup d'amis. Un des plus intimes sans doute était l'abbé de Saint-Victor, puisque ce fut à sa prière qu'il entreprit son plus grand ouvrage, *la Bible mise en vers.* Léonius ne le nomme point, mais la circonstance des temps a fait croire que c'était l'abbé Guérin. ' C'est à lui qu'il dédie ce poëme, et ce sont Ib. p. 281.

quelques expressions de cette dédicace et la dédicace même qui ont pu faire croire que Léonius avait été chanoine de Saint-Victor. Il s'adresse à cet abbé au commencement de son poëme et à la fin.

Hist. de Melun, p. 337.

Ann. de Par. p. 45.

On ne sait d'après quelle autorité Sébastien Roulliard, auteur d'une Histoire de Melun, ' a pu compter ce poète au nombre des auditeurs d'Abailard; ce dernier est antérieur d'un demi-siècle à Léonius, que Roulliard nomme Liesne, et qu'il fait naître à Melun. ' Malingre, en le copiant, est tombé dans la même erreur. Il y a lieu de présumer que Léonius n'était pas né lorsque Abailard, qui était alors fort jeune, tenait son école à Melun. La méprise de Roulliard est d'autant plus forte, qu'en parlant de l'ouvrage de Léonius, il l'annonce, par une autre méprise, comme dédié au pape Alexandre III, et que ce pontife ne fut élu qu'en 1159, dix-sept ans après la mort d'Abailard.

Une dernière preuve que notre poète était chanoine de Notre-Dame, et non de Saint-Victor, se tire du témoignage d'Égidius ou Gilles de Paris, poète sous Philippe-Auguste. Égidius, dans un catalogue des meilleurs poètes de son temps qui étaient nés à Paris même, place l'auteur de l'histoire sacrée ou de la Bible mise en vers, qu'il nomme Léon, et qui n'est autre que Léonius,

> Nec minus in sacris melico sermone Leonem
> Ludentem historiis.

Lebeuf, ubi supr. p. 283.

Léonius, auteur de cette Histoire sainte, étant donc né à Paris, elle ne peut être attribuée à Léonius, chanoine de Saint-Victor, ' lequel était né en Angleterre selon les uns, à Melun, selon les autres, et que personne n'a dit natif de Paris.

SES ÉCRITS.

L'OUVRAGE qui a fait le plus de réputation à Léonius est son *Histoire de l'Ancien Testament mise en vers,* et divisée en douze livres. Il y suit fidèlement le texte sacré, jusqu'au seizième chapitre du livre des Juges; il passe les cinq derniers chapitres où se trouve l'histoire du lévite d'Éphraïm, et termine son poëme par l'intéressant livre de Ruth.

Il annonce, dans son exposition, le but qu'il s'est proposé en mettant en vers ce que Moïse et ses continuateurs s'étaient

contentés d'écrire en prose; c'est de rendre cette histoire plus agréable à l'oreille, sans être moins utile à l'esprit, qui, charmé par la briéveté du mètre et par l'harmonie, retiendra mieux ce qu'il aura plus agréablement appris.

Historiæ sacræ gestas ab origine mundi
Res canere et versu facili describere conor;
Quas habuere satis Moses Mosenque secuti
Auctores mandare prosæ verbisque solutis
Lege metri: sed me juvat uti carmine, gratum
Auribus ut sit opus, nec sit minùs utile menti,
Quæ brevitate metri, quæ delectata canore,
Firmiùs id teneat, quanto jucundiùs hausit.

L'Invocation, qui est aussi de huit vers, est adressée à Dieu. Le poète prie l'Être éternel de le soutenir dans son entreprise. « Daigne, lui dit-il, inspirer celui qui chante ce que tu as fait; dirige mes pas incertains, et que ta grace me rende digne de raconter ta propre histoire.

Tua facta canenti
Tu, precor, aspira; dubios tu dirige gressus.
. . . .
Resque tuas dignè fari tua gratia donet.

Une dédicace de vingt vers est ensuite adressée à l'abbé de Saint-Victor, qui avait engagé l'auteur à entreprendre cet ouvrage. Léonius lui donne de grands éloges; mais, en exaltant ses vertus, il prend soin de rabaisser sa naissance, sans doute pour consoler, par cette espèce de compensation, l'humilité du saint abbé. *Tu quoque*, lui dit-il,

Quem nulla subnixum laude parentum,
Sed morum et vitæ meritis, et denique laus est
Obscurum genere et clarum virtutibus, ardens
Non sanè ambitio quæsitaque gloria multis,
Sed studium veræ probitatis et inclyta fama,
Propositique tenor et custos regula sacri,
Ordinis ad regimen toto radiantis in orbe
Ecclesiæ tanto dignum provexit honore;
Hortatu meditata tuo tu mente benignâ
Prosequere, atque tuæ virtutis robore firma
Hæc mea prætrepido titubantia carmina gressu, etc.

L'abbé Lebeuf n'a peut-être pas tort de voir dans cette dédicace une preuve de plus que Léonius n'était point religieux de Saint-Victor, sous cet abbé Guérin à qui elle est adressée, et de trouver qu'il y eût eu à cela de l'inconvenance. « Il est vrai, dit-il, que le but du poète était de donner plus d'éclat par-là à la vertu de cet abbé ; cependant je doute que, malgré la sincérité qui régnait alors, ces tours eussent fort convenu ' dans l'écrit adressé par un chanoine de Saint-Victor à son abbé. »

loc. cit.

L'auteur entre enfin dans son sujet, comme Moïse, par le récit de l'ouvrage des six jours. Il rend ou plutôt il paraphrase ainsi les cinq premiers versets du premier chapitre de la Genèse, qui contiennent la première journée de la Création. On y voit avec surprise qu'il n'a ni cherché à rendre, ni même paru sentir le trait sublime sur la création de la lumière, il l'a paraphrasé comme le reste.

Principio massâ pariter congesta sub unâ
Quattuor hæc elementa Deus in qualia certis
Usibus apta vides, nec res sed semina rerum,
Materiamque rudem, fierent quâ cuncta, creavit.
Tunc nihil in terrâ solidum, nihil æthere clarum,
Nec fluere unda potens, nulli sua forma vel usus.
Nec vitalis erat infusus spiritus illis,
Cuncta sed ignavis torpebant mersa tenebris :
Spiritus ergo Dei sese super illa ferebat,
Vivificoque sui vegetata calore creandis
Fœtibus apta dabat, lucisque ut luce creatis
Rebus inesset amor, primam splendescere lucem
Jussit, et attendens quod pulchra, quod utilis esset,
Divisit lucem à tenebris semperque vicissim
Nunc hanc nunc illas sibimet succedere fecit;
Ordine commutans vario noctemque diemque;
Nam Deus hæc illis aptavit nomina rebus,
Appellans lucemque diem, noctemque tenebras.
Vespere sic factum est et mane, et lux ea rerum
Prima fuit, primusque dies fuit ille dierum.

Ce morceau suffit pour donner une idée du poëme entier. Léonius prend soin de nous apprendre en finissant qu'il y a mis quatorze mille quatre-vingt vers, qu'il croit devoir s'arrêter là, de peur d'ennuyer le lecteur par un trop long ouvrage, et

jeter l'ancre, quoiqu'il soit encore loin du port, et quoiqu'il lui reste une grande étendue de mer à parcourir.

Sed cùm propositi jam pars exhausta laboris
Sit non parva mei, pars major et altera restet,
Sintque satis magno bis sena volumina libro,
Bisque quater deni bis septem millia versus,
Nè tibi sint operis, lector, fastidia longi,
Fessaque nè medio solvatur in æquore navis,
Hic standum est, portuque licet figenda remoto
Anchora, cùm pelagus et adhuc mihi grande supersit.

Il finit en s'adressant de nouveau à l'abbé de Saint-Victor, à qui il prend soin de répéter qu'il ne doit point son élévation au faux éclat de la naissance, mais à sa vertu, à son mérite, à sa noblesse d'ame, qui vaut mieux que l'autre noblesse :

Tu quoque, quem falso generis non lumine splendor,
Sed virtus meritique illustrat gloria celsi
Nobilitasque animi melior.

Il le prie de le défendre contre les efforts de l'envie, qu'il voit prête à le déchirer. « Tends, lui dit-il, une main favorable à celui qui se réfugie auprès de toi : que mes vers, exposés à subir un jugement inique, sentent qu'ils ont en toi un zélé patron, et trouvent leur sûreté dans ton appui. »

Ad te sed placidam fugienti porrige dextram,
Et te judicii subiens examen iniqui,
Pagina nostra pium sibi sentiat esse patronum,
Præsidioque tui maneat secura favoris.

Le premier de ces quatre vers sur-tout a pu faire croire que Léonius venait ou était sur le point d'entrer dans l'abbaye de Saint-Victor ; ' mais c'était prendre pour sa personne ce qu'il ne dit que de son ouvrage ; et il était naturel qu'il le mît sous la protection d'un ami qui l'avait engagé à l'écrire.

Lebeuf, ub. supr. p. 282.

Dans quelques-uns des manuscrits des œuvres de Léonius, ' ce grand poëme est suivi de quelques opuscules, dont nous avons déjà parlé dans sa Vie. Ils consistent en une petite pièce morale de seize vers élégiaques ; quatre épîtres de quelque étendue, les mêmes qui ont été citées par Pasquier et par

Entre autres, à la Bibl. imp. dans le n. 97 du fonds de S.-Victor.

l'abbé Lebeuf; deux autres petites pièces du même genre que la première, l'une de douze et l'autre de seize vers, aussi élégiaques, et enfin ce distique moral ayant pour titre : *Quod melius sit benè quàm diù vivere.*

Vivere quisque diù, nemo benè vivere curat.
Cùm benè quisque, diù vivere nemo queat.

La première épître est adressée au pape Adrien, *pro ecclesiâ Sancti Benedicti parisiensis :* elle est de cinquante-deux vers; nous avons cité les quinze ou seize premiers. Ils sont rimés de deux en deux; le reste de l'épître est aussi rimé, mais inégalement; et quelquefois quatre ou six vers de suite sont sur la même rime. La seconde est adressée au pape Alexandre III; en voici le début :

Summe parens hominum, Christi devote minister,
Pastorum pastor, præceptorumque magister,
Quem rigor et pietas, quem noti fama pudoris
Et lucri calcatus amor, pars magna valoris,
Cæteraque ut taceam, dos maxima mentis et oris,
Invitum ad summum traxerunt culmen honoris,
Quas tibi me laudes non ficto pectore nôris.
Nec malè quærendi studio cecinisse favoris:
Nam nisi me justi cohiberent frœna timoris,
Nè qua verecundi fierent tibi causa ruboris,
Altius aggrederer opus et limæ gravioris,
Laudibus ire tui per singula membra nitoris,
Nec benè decerpti libamen sumere floris,
Sed sanare omnes, gustu tam suavis odoris,
Sit licet ingenium mihi venæ pauperioris.

Pasq. Rech. de la Fr. l. 6. ch. 2. p. 686.

On voit que ces quinze vers sont tous sur la même rime, à l'exception des deux premiers. Ils sont suivis de trente autres avec cette même rime *oris*. D'autres rimes sont ensuite employées, comme dans les huit vers que nous avons cités dans la Vie de Léonius; et l'épître, qui est en tout de cent vers, finit ainsi :

Quod nequit ergo manus indoctaque lingua veretur,
Mens pia persolvet comes hanc dùm vita sequetur.

Nam priùs aër aves, pisces mare non patietur,
Sidera subsident, tellus super astra feretur,
Pectore quàm nostro tuus hic amor evacuetur,
Aut meritis ingrata tuis oblivio detur.

La troisième épître est intitulée : *De Annulo dato ab Henrico cardinali.* Elle est en soixante-quatorze vers élégiaques, dont voici les premiers. On y voit plus d'esprit et plus de travail que dans les pièces précédentes.

Annule qui sacri datus es mihi pignus amoris,
  Qui modo parvus eras, tu modo magnus eris.
Parvus es, et magnus, nihil impedit hæc simul esse :
  Hoc opifex, hoc te dat tuus esse dator.
Quem manus artificis arctum contraxit in orbem,
  Ampliat in toto nobilis orbe manus.
Quod faber invidit, dator hoc indulsit et una,
  Laudibus innumeris, laus tibi major erit.
En ex te rutili fulgor micat igneus auri,
  Gemmaque purpureâ luce suave rubet.
Tam multo natura parens perfudit utrumque
  Lumine, tam largâ fovit utrumque manu,
Ut benè si spectes innatum cuique leporem,
  Penè nihil toto clarius orbe putes.
Tanta tamen præbet operis miracula splendor,
  Tantus et adjuncto surgit ab igne decor :
Ut natura suo faveat licet ipsa labori,
  Humanâ victam se fateatur ope.
Magna loquor, suus arte nitor geminatur utrimque,
  Et duplici pariter juncta nitore nitent :
Sic aurum gemmæ, seque auro gemma coaptat,
  Naturam credas esse, nec artis opus.

Enfin la quatrième épître, en vers élégiaques, et qui en contient cent vingt-deux, a pour titre : *Ad amicum venturum ad festum Baculi.* Elle commence ainsi, à la manière de plusieurs épîtres d'Ovide :

Hanc tibi, quæ sine te, rara est mihi, mitto salutem,
  Quæ, nisi te salvo, vix erit ulla mihi.
Ecquid ut audisti mittentis nomen amicum,
  Est tibi gratanti charta recepta manu?

Nec dubito quin te chartâ juvet antè solutâ
Omnia de nostro quærere vera statu.
Ex his pauca tibi referam, sed mira relatu,
Cætera dùm venias prætereunda puto.
Accipe rem dulci gratam novitate, fidemque
Res habeat, major sit licet ista fide.

Il n'y a, dans toute cette espèce d'épître, que quatre vers qui ont du rapport avec la fête du Bâton, et nous les avons cités.

Il est temps de remarquer que deux de ces opuscules seulement sont rimés, que ni les deux autres qui sont en vers élégiaques, ni sur-tout le grand poëme de Léonius, qui fut le principal fondement de sa renommée poétique, ne portent ce caractère, et que même les deux pièces rimées qu'on vient de voir, ne le sont point du milieu à la fin des vers, comme les vers rimés que l'on a appelés *léonins*. On ne connaît pourtant aucune aucune pièce de lui; il en résulte que ce n'est point Léonius, comme on l'a cru presque généralement, qui donna son nom à cette sorte de rime appelée *léonine*, et que, loin d'en être l'inventeur, et de s'être plu dans cette invention de son génie, il l'a même ignorée ou n'a point voulu s'en servir, et n'a cédé au goût que l'on avait pour les vers rimés dans son siècle, que dans deux pièces, rimées seulement à la fin des vers.

Les vers latins rimés, tant à la fin seulement qu'au milieu et à la fin, remontent bien au-delà du siècle où florissait Léonius. Muratori, dans sa quarantième dissertation, en cite du sixième siècle; il en cite même un exemple beaucoup plus ancien, puisqu'il se trouve dans un rhythme ou espèce de psaume composé par saint Augustin en 393. Les citations qu'il fait du VIII[e] et du IX[e] siècle sont plus nombreuses, et il y en a beaucoup qu'il ne fait que répéter d'après D. Mabillon. Enfin, dans le X[e] et le XI[e] siècle, l'usage de ces rimes était devenu presque universel. On sait que, dans les préceptes de l'école de Salerne, composés et publiés vers la fin du XI[e] siècle, on trouve beaucoup de ces vers qu'on nomme *léonins*. D'ailleurs l'espèce de rime qui leur fait donner ce nom est tantôt appelée *léonine* et tantôt *léonime*. Nos auteurs français du XIII[e] siècle ne lui donnent même ordinairement que ce dernier nom. ' Fauchet en rapporte des exemples. Deux choses restent donc prouvées : 1° que Léonius n'en est point l'inventeur; 2° que cet inventeur est

p. 552.

ignoré, et que l'on ignore de même pourquoi cette espèce de rime placée dans les vers latins au milieu et à la fin du vers, fut appelée *léonine* par les uns, et par les autres *léonime*. G.

PIERRE DE LA CHATRE,

ARCHEVÊQUE DE BOURGES.

SA VIE.

IL était de la maison des seigneurs de la Châtre, en Berry. Godefroi de Vigeois, dans sa Chronique, le nomme Effenouard. La famille de Pierre était riche autant qu'illustre. Louis-le-Jeune, dans une charte en faveur des archevêques de Bourges, dit qu'avant ce prélat, ils étaient sans fortune et ne pouvaient suffire à leur dignité, mais que Pierre de la Châtre eut en abondance les biens temporels, et en fit le plus noble usage pour son siége et pour son église.

Nouv. Coll. des Hist. de Fr. t. 12. p. 435.

Gall. chr. t. 2. aux Pr. p. 14 | Ordonn. des rois de Fr. t. 11. p. 204.

Pierre de la Châtre avait été l'ami et le disciple d'Albéric de Reims, qui devint archevêque de Bourges, et se distingua dans la double carrière de la prélature et des lettres. Albéric étant mort, une partie du clergé nomma, pour le remplacer, Cadurque, Chapelain du roi, et depuis chancelier de France; un autre nomma Pierre de la Châtre. Celui-ci était parent d'Aimeric, chancelier de l'église romaine; son neveu, suivant Mathieu Paris; son cousin, suivant l'auteur de la chronique de Morigny. Le pape Innocent II le consacra, non-seulement sans attendre l'autorisation du roi, mais même contre son intention expresse et manifestée; car, en permettant au chapitre de Bourges d'élire un archevêque, il en avait formellement exclu Pierre de la Châtre. Guillaume de Nangis ajoute, et Mathieu Paris dit également, sur l'an 1146, que Louis VII indigné jura publiquement sur les saintes reliques, que, tant qu'il vivrait, Pierre n'entrerait pas dans la ville de Bourges. Le second de ces écrivains, au lieu de dire, comme le premier, que la consécration se fit à Rome et par Innocent II, la renvoie au temps où un des successeurs de ce pape,

V. son artcile, t. 12 de cette Hist. p. 72 et suiv.

Gall. chr. t. 2. p. 51 | t. 12 des Hist. de Fr. p. 87.

G. de Nangis, sur l'an 1142 | V. Hist. de Fr. t. 15. p. 359.

Gall. chr. t. 2. p. 51 | V. Duboul. t. 2. p. 161. 206. 222. et la Nouv. Coll. des Hist. de Fr. t. 15. p. 359.

Eugène III, vint en France. Les auteurs du *Gallia Christiana* ont justement relevé cette erreur. Saint Bernard appelle le serment de Louis-le-Jeune un serment d'Hérode, ' *Herodianum juramentum.*

Ep. 224.

La discussion élevée au sujet de l'archevêché de Bourges eut des suites funestes. Nous en parlerons à l'article de Louis-le-Jeune. ' Saint Bernard essaya long-temps en vain de l'appaiser : dans une de ses lettres (la 219e) il se plaint également et du pape et du roi. « Inviter le roi, dit-il, à se sou-« mettre au pape, c'est frapper l'air; inviter le pape à ne « pas s'irriter contre le roi, c'est attirer sur moi cette colère « même. » Il est loin de justifier le serment de Louis-le-Jeune; mais il sent combien il est difficile, pour des Français sur-tout, de se rétracter après un acte si solennel; *Juravit illicitè rex, et perseverat injustè ; verùm id non voluntate, sed verecundiâ : nam probro ducitur, sicut optimè nostis, apud Francigenas, juramentum solvere quam libet malè publicè juratum sit, quamvis nemo sapiens dubitet illicita juramenta non esse tenenda.*

On peut voir ses lettres 216. 219. 220. 222. 224. et les notes de Mabillon.

L'abbé de Cîteaux finit cependant par réconcilier le pontife et le roi; mais de grands maux avaient précédé leur réconciliation. Du moins fut-elle sincère; on en verra bientôt la preuve dans des lettres que nous analyserons, écrites par Pierre de la Châtre à Louis-le-Jeune. ' Ce prince rappelle, dans des lettres patentes données à Bourges même en 1159, tout le bien que ce prélat fit à son église. Pierre de la Châtre avait fait rebâtir, et magnifiquement, le palais épiscopal; il acquit ou fit construire des maisons, des granges, des terres, des vignes. Le roi accorde de grands éloges au prélat dans ces lettres; et, en reconnaissance des services rendus par lui à son église, il abolit la mauvaise coutume qui s'était introduite à Bourges, comme dans beaucoup d'autres villes, d'abandonner à un honteux pillage les biens meubles laissés par l'évêque mort; on allait même jusqu'à dégrader les maisons pour en prendre les matériaux et se les approprier, le bois, le plomb, le fer, etc. Le roi autorise également Pierre de la Châtre et ses successeurs à disposer avec pleine puissance, et par testament, des fruits et revenus de l'année de son décès.

Gall. chr. t. 2. aux Pr. p. 14 | Ordonn. des rois de Fr. t. 2. p. 204. 205.

Les papes, de leur côté, ne donnèrent pas à Pierre de la Châtre de moindres témoignages d'estime. Eugène III, Adrien IV, Alexandre III, confirmèrent successivement la

primatie de son archevêché. Eugène reprit fortement Samson, archevêque de Reims, sur ce qu'il avait osé couronner le roi à Bourges, en l'absence de Pierre de la Châtre, qui était alors à Rome, et il le somma, lui et les évêques de sa province, de venir, à un jour marqué, répondre de leur conduite. La lettre de ce pape à Samson a été imprimée dans le quinzième volume de la nouvelle Collection des historiens de France, ' ainsi que celle qu'il écrivit à l'archevêque de Bourges, pour confirmer la primatie de son siége sur deux grandes provinces ecclésiastiques. p. 438. 439.

' Après avoir gouverné son diocèse avec succès pendant trente ans, Pierre de la Châtre mourut le premier mai 1171. On grava l'épitaphe suivante sur son tombeau : Gall. chr. t. 2. p. 54.

Clauditur hic primas, stans nomine menteque Petrus
De Castrâ; nomen facta latere negant.
Major honore suo, fortunâ fortis in omni,
Pertulit intrepidus damna, pericla, minas.
Oppida, templa, domus, quorum structura superbit,
Autorem facient inveterata novum.
Reddituum duplicans numerum, via juris, asylum
Pauperis, exemplar relligionis erat.
Ultima primati maii lux prima prioris
Vitæ meta fuit, principiumque novæ.

' C'est ainsi qu'elle est rapportée dans la France Chrétienne. La Thaumassière, qui la rapporte également dans son Histoire de Berry, met, à la place des deux premiers vers, les deux vers suivans : p. 307.

Clauditur hîc primas, stans mente ac nomine Petrus,
Quum laudis famâ facta carere negant.

SES ÉCRITS.

Ce sont principalement des lettres à Louis-le-Jeune et à Suger. Duchesne les avait imprimées, mais séparément, dans le quatrième volume de son Recueil des historiens de France. Elles ont été réunies dans le quinzième volume de la nouvelle Collection de ces historiens.

' La première, qui est la quatre-vingt-unième entre celles de Suger, est adressée à ce grand homme. Pierre de la Châtre Duch. t. 4. p. 820 | Nouv. Coll. des Hist. de Fr. t. 15. p. 703.

lui recommande l'affaire de deux personnes de la ville de Bourges, contre lesquelles on l'avait faussement prévenu. Je compte, lui dit-il, sur votre amitié, comme j'espère que vous comptez sur la mienne. Dans le cours de la lettre, il l'appelle votre Excellence, *vestra sublimitas*. En demandant une prompte expédition, il se permet de jouer sur le nom de celui qu'il recommande; on l'appelait *Juvenetus* : « Ne l'obligez pas, dit-il, « à aller se faire juger hors de Bourges, car Juvenetus est « déjà vieux. » *Juvenetus ipse senex est, et laborem equitandi sustinere non potest.*

Duch. t. 4. p. 520. 521. ep. 83. 85 | Hist. de Fr. t. 15. p. 703. 704 | Gall. chr. t. 2. aux Pr. p. 14. 15.

' La seconde et la troisième ont pour objet principal un ordre que Pierre de la Châtre avait reçu de Suger, de rendre aux commissaires du roi une des tours de la ville. Elles annoncent beaucoup d'attachement pour le prince, pour son ministre, pour l'église; mais d'ailleurs, elles n'ont d'important que le fait principal qu'elles indiquent; ce fait même nous apprend la date des lettres : elles sont toutes de 1149.

p. 524 | Hist. de Fr. t. 15. p. 703.

' Une affaire particulière est l'objet de la quatrième, qui est la quatre-vingt-quinzième de celles adressées à Suger, dans le Recueil de Duchesne. ' L'objet de la cinquième est de remercier ce ministre, que Pierre de la Châtre appelle toujours *Sublimitas vestra*, de l'avoir instruit du retour du roi : il le prie de passer par Bourges, si le prince revient par Saint-Gilles; il voudrait bien bien avoir cette occasion de lui témoigner son dévouement, et de lui rendre les honneurs qui lui sont dus.

Duch. ep. 105. p. 527 | Nouv. Coll. des Hist. de Fr. t. 15. p. 704.

Duch. t. 4. ep. 112. 113. p. 529. 530 | Nouv. Coll. des Hist. de Fr. t. 15. p. 704. 705 | V. la p. 15 du t. 2 du Gall. chr. aux Preuv.

' Pierre de la Châtre demande encore à Suger des nouvelles de l'arrivée prochaine du roi, dans la lettre suivante. Dans la septième, il avait reçu la réponse de Suger, et lui répond à son tour : mais il avait appris que l'archidiacre de Bourges était allé au-devant du monarque, qu'il en avait obtenu un favorable accueil, que Louis avait intercédé pour lui auprès du pape et lui avait promis de faire de même auprès de l'archevêque. Pierre de la Châtre prie Suger d'empêcher le roi d'accorder ainsi son intérêt à un homme dont il parle dans les termes les plus méprisans : *Volumus*, dit-il, *præmunire prudentiam vestram ut efficiatis apud dominum regem, ne diffamatum illum, de cujus honestâ conversatione multa audistis, manutenere velit..... criminosam vitam illius sustinere non possumus nec debemus, nec indulgere flagitiis ejus.* Il le supplie de prévenir la nécessité où il se

trouverait de refuser le roi, ne pouvant agir autrement sans scandaliser tous les gens de bien de son église. *Honesta conversatio* est mis sans doute ironiquement ; car, sans cela, ce serait précisément de l'épithète opposée qu'il aurait fait usage.

' Pierre de la Châtre revient à l'archidiacre de Bourges dans la huitième lettre, et le peint encore des couleurs les plus noires : *Malæ vitæ*, dit-il, *pessimæ famæ archidiaconus*. Cet archidiacre avait obtenu que l'affaire serait portée à Rome ; (elle était pendante devant l'archevêque de Bordeaux) : Pierre de la Châtre demande à Suger de lui envoyer une lettre pour le pape, et une lettre aussi du roi.

Duch. t. 4. ep. 136. p. 536 | Nouv. Coll. des Hist. de Fr. t. 15. p. 705 | Gall. chr. t. 2. aux Preuv. p. 16.

' La neuvième, qui est la trente-deuxième du recueil de Duchesne, parmi les lettres écrites à Louis-le-Jeune, est la plus longue de toutes, la seule même qui ait quelque étendue. L'archevêque s'y plaint d'avoir été forcé par le roi à nommer Cadurque archidiacre de Châteauroux. Cadurque, autrefois son compétiteur dans l'archevêché de Bourges, avait profité aussi, pour lui nuire, de son crédit sur Louis-le-Jeune. Pierre de la Châtre rappelle au prince les bienfaits qu'il en a reçus, les témoignages de dévouement qu'il lui a donnés, toutes les raisons qu'il a de le chérir; il l'assure que ces sentimens n'ont jamais été et ne seront jamais ébranlés; il s'étonne qu'un homme tel que Cadurque ait pu avoir cet empire; il prie le monarque de se souvenir que, lorsqu'à sa recommandation il nomma cet homme un des chanoines de son église, il déclara qu'il aimerait mieux en accorder douze au roi que celui-là seul. Pierre de la Châtre conjure de nouveau ce prince de ne pas écouter les insinuations calomnieuses de ceux qui le flattent pour mieux poursuivre les autres; de le venger même de l'audacieux qui a pu rendre suspects son dévouement et sa fidélité. « Que Dieu, dit-il en finissant, vous conserve sain, favorable pour nous, et qu'il écrase vos ennemis sous vos pieds. » On voit, par un passage de cette lettre, que le roi avait écrit au pape en faveur de l'archevêque de Bourges, au sujet de la discussion élevée entre le prélat et son archidiacre, et qui est rappelée dans la lettre précédente.

p. 572. 573.

' C'est encore à Louis-le-Jeune que la dixième est adressée. Pierre de la Châtre y rend compte au roi de la commission dont il avait été chargé par lui, avec Bernard de Saint-Sauge, évêque de Nevers, pour arranger les différens survenus

La 176e dans Duchesne, p. 630 | Nouv. Coll. des Hist. de Fr. t. 15. p. 706.

entre les bourgeois et les religieux de Saint-Pourçain en Auvergne, diocèse de Clermont. Une prière au roi d'écrire au pape contre les moines de Bourg-Dieu, qui tentaient d'envahir les biens de l'église de Bourges, est l'objet de la onzième; et celui de la douzième, une recommandation à ce prince du doyen de Brioude et de l'abbé de Saint-Germain. Ces deux
p. 631. 632. lettres, ainsi que les deux suivantes, ' se trouvent encore dans
p. 707. 708. Duchesne et dans le quinzième tome ' de la nouvelle Collection des historiens de France.

Par la treizième, Pierre de la Châtre félicite le roi des succès qu'il venait d'obtenir, les armes à la main, contre les comtes d'Auvergne, qui, accusés devant lui et sommés de comparaître, avaient refusé de se rendre à ses ordres. La lettre est, par conséquent, de l'année 1163, époque où Louis-le-Jeune marcha lui-même pour combattre ces seigneurs.

Il implore, dans la quatorzième, la miséricorde du roi pour Gimon de Mehun, qui avait donné les sûretés nécessaires, et réparé, autant qu'il était en lui, les torts dont il s'était rendu coupable.

ep. 330. t. 4. p. 684. ' Duchesne a enfin placé dans son recueil une dernière lettre de Pierre de la Châtre à Louis-le-Jeune, qui a aussi été insérée dans le tome XV de la nouvelle Collection de nos historiens. Le pape Alexandre III était alors à Sens; Pierre s'y était rendu auprès de lui, pour s'y défendre contre les entreprises des moines de Bourg-Dieu. Louis avait écrit au pontife romain de la manière la plus amicale et la plus pressante, en faveur du prélat français : le prélat l'en remercie de la manière la plus humble; il lui demande, dans le même style, de vouloir bien, en écrivant au pape, lui exprimer de nouveau le même intérêt, afin que le pape voie, par ces expressions réitérées, que le prince a vraiment à cœur la demande et les droits de l'archevêque. Il lui dit que l'église de Bourges lui appartient d'une manière spéciale, et termine sa lettre par une phrase que nous avons déja remarquée, et qu'il emploie souvent : « Que Dieu vous conserve long-temps en bonne santé, et qu'il écrase vos ennemis sous vos pieds.

En rendant compte de ces lettres, nous avons suivi l'ordre du Recueil de Duchesne : mais ce savant, comme on le voit,
p. 705. n'en a donné que quinze. ' Il y en a une de plus dans la Col-
t. 4. p. 415. lection nouvelle. ' Martène l'avait déja insérée dans son Trésor

des anecdotes. Pierre de la Châtre y fait part à Suger de son heureux retour de Rome, quoiqu'il eût éprouvé dans le voyage beaucoup de contretemps et de maux. Il s'excuse de ne pouvoir se rendre à Mantes, auprès du roi, comme il en avait reçu l'ordre. La lettre est courte, et n'a pas d'autre objet,

Le *Gallia Christiana* nous a conservé, entre plusieurs autres, deux chartes de ce prélat. Par la première, datée de 1156, la quinzième année de son épiscopat, il prend sous sa protection et celle de son église, l'abbaye de Chalivoy, dans le diocèse de Bourges. Par la seconde, de 1159, il confirme la fondation de l'abbaye de la Maison-Dieu, même diocèse. Dans l'une et l'autre, on trouve un dénombrement des biens que possédait alors chacun de ces deux monastères. t. 2. p. 62. 63. 65. 66. aux Preuv.

P.

ACHARD,

Abbé de Saint-Victor de Paris, puis Évêque d'Avranches.

RECHERCHES SUR SA VIE.

Achard, né suivant les uns en Angleterre, suivant les autres en Normandie, reçut sa première éducation parmi les chanoines réguliers de Brindlington, au diocèse d'York. De-là étant venu perfectionner ses études à Paris, il embrassa la vie religieuse dans la nouvelle abbaye de Saint-Victor. Achard y rencontra le célèbre Hugues, qui commençait à jeter les fondemens de la haute réputation où l'élevèrent depuis sa science et ses vertus. Ce fut un modèle qui excita son émulation, et dont il ne tarda pas d'approcher. On a la preuve de l'estime que Hugues lui-même faisait du savoir d'Achard, en deux endroits de ses commentaires sur saint Paul, où il lui fait l'honneur de le citer comme une autorité; 1° touchant le péché originel, qu'Achard faisait consister dans la privation de la justice; 2° sur la question de savoir si l'eau, dans le sacrifice de la messe, est changée en vin. Du Breuil. Antiq. de Par. p. 489 | Malingre. Antiq. de Par. p. 448.

Hug. Vict. Op. t. 1. p. 363. « ' Les uns, dit-il, sont pour l'affirmative, les autres pour « la négative; et ce dernier sentiment, que nous tenons de « maître Achard, est le nôtre. »

La sagesse de sa conduite allait de pair avec ses lumières. Gilduin, abbé de Saint-Victor, étant mort le 13 avril de l'an 1155, les capitulans ne jugèrent personne plus capable qu'Achard de le remplacer, et ils ne furent pas trompés dans leur choix : il fut attentif à maintenir les choses sur le bon pied où il les avait trouvées. L'an 1157, il fut élu par le clergé de Seez pour succéder à l'évêque Girard, décédé le 29 mars de cette année. Mais Henri II, roi d'Angleterre, défendit de l'ordonner, et lui substitua Froger, uniquement, dit saint Thomas de Cantorbéry, ' parce que le pape Adrien IV avait favorisé son élection. Achard se consola sans peine de ce contre-temps. Quatre ans après, l'église d'Avranches jeta encore les yeux sur lui pour le mettre à la place de l'évêque Herbert, que la mort avait enlevé le 6 septembre de l'an 1160. ' Comme ce choix, dit le même saint Thomas, n'avait point été concerté avec le pape, le roi d'Angleterre n'y mit point d'opposition.

Thom. Cant. ep. p. 648.

Ibid.

Achard conserva sur le siége épiscopal l'esprit de son premier état, et, autant que ses nouvelles obligations le lui permirent, les mêmes observances qu'il avait pratiquées à Saint-Victor. Il y a de l'apparence que ce fut lui qui introduisit ou rétablit la vie commune et régulière dans la cathédrale d'Avranches; car cette église est citée, depuis Achard, parmi celles qui, conformément aux canons, embrassèrent au XII[e] siècle cette manière de vivre. Achard vécut jusqu'au 29 mai 1171. L'histoire le met au nombre des grands prélats de son siècle. Son corps fut inhumé dans l'église des Prémontrés de la Luzerne, dont il fut un des plus insignes bienfaiteurs. On y voyait encore son tombeau derrière le chœur, du côté de l'épître, ' avec une épitaphe rapportée dans le *Neustria Pia* et dans les Annales de Prémontré. Robert Cénalis, l'un de ses successeurs au XVI[e] siècle, lui en dressa une autre, que nous allons transcrire d'après le *Gallia Christiana*.

Neust. Pia, p. 796.

Anglia me genuit, docuit me Gallia, legis
Doctorem tenuit illa, patremque gregis.
Pontificem faciens, fecit Normannia finem :
Hæc tulit, extulit hæc, abstulit hæc hominem.

SES ÉCRITS.

Des écrits d'Achard, nous n'avons d'imprimés que deux lettres. La première qui a été publiée par Duchesne et par D. Martène, est écrite à Henri II, roi d'Angleterre, pour revendiquer une somme d'argent qui avait été léguée aux pauvres par un de ses sujets. D. Martène a donné, à la suite de la première, une seconde lettre adressée à Arnoul, évêque de Lizieux, laquelle paraît relative au même objet. Achard n'était qu'abbé de S.-Victor lorsqu'il les écrivit. On voit, par une troisième lettre qui est de Louis-le-Jeune, que ce prince était mécontent de le voir passer à l'évêché d'Avranches. Il défend aux religieux de lui laisser rien emporter.

Duch. Scr. Rer. Franc. t. 4. p. 762 | Mart. Ampl. Coll. t. 6. c. 231.

Il reste cependant de lui quelques ouvrages qui n'ont pas été imprimés :

1° Un Traité ou sermon de l'Abnégation de soi-même. C'est le vrai titre, et non pas *Traité de la Tentation de Jésus-Christ*, comme le marquent les bibliographes. Nous l'appelons traité ou sermon, parce que la dernière dénomination paraît lui mieux convenir. Il est certain, par le début, qu'il fut prononcé dans le chapitre de Saint-Victor. Il a pour texte ces paroles de saint Matthieu : *Ductus est Jesus à spiritu in desertum, ut tentaretur à diabolo.* Après quoi l'auteur poursuit : « Terminons ici la lecture de l'évangile ; car, dans « le discours que nous allons vous faire, il ne faut pas « nous jeter dans des écarts. » Le dessein de l'auteur est de conduire l'ame chrétienne à la plus éminente perfection, par les sept degrés de l'abnégation évangélique, qui la font entrer, selon lui, comme dans sept déserts, où dépouillée d'elle-même et de toutes choses, elle s'unit intimement à Dieu. Comme Jésus-Christ entrant dans le désert, aussitôt après son baptême, est le plus excellent modèle de cette abnégation, Achard s'applique à rechercher les principaux traits qui ont caractérisé la solitude de l'homme-Dieu, afin que nous puissions les imiter. La lumière et l'onction sont répandues avec abondance sur cet ouvrage, assorti à toutes les conditions, et singulièrement à l'état religieux. Depuis que l'auteur eut permis d'en tirer des copies, on ne se contenta pas d'en faire des lectures particulières, on le faisait lire encore à la table commune. Au siècle passé, le P. Gourdan en

a fait une traduction française, qu'il était prêt à mettre au jour, lorsque la mort l'enleva le 10 mars de l'an 1729.

Bibl. mss. Belg. p 179.

2° ' Sanderus indique, comme existant dans l'abbaye de Dunes, en Flandre, un recueil de sermons d'Achard. On voit aussi de lui un sermon de la Toussaint, dans l'abbaye de Vauclair, à la tête d'un manuscrit où se rencontre le traité de l'*Abnégation de soi-même*, mais sous le titre de *Traité des Déserts.*

Oudin, de Script. Eccl. t. 2. c. 1299.

3° ' Un opuscule *de la Division de l'ame et de l'esprit,* qui commence par ces mots : *Substantia interior quæ unà cum corpore constituit hominem :* il existe dans la bibliothèque de Saint-Victor et dans celle de Saint-Benoît de Cambridge ; mais, dans le manuscrit de la première, le nom de l'auteur n'est désigné que par un A, qui pourrait aussi bien indiquer Adam de Saint-Victor, si le nom d'Achard n'était exprimé tout entier dans l'exemplaire de la seconde.

Mart. Aned. t. 5. c. 1668 et seq.

4° Un traité *de la Trinité.* Casimir Oudin, ni aucun autre bibliographe ne paraissent avoir connu cet ouvrage d'Achard. Nous ignorons nous-mêmes s'il se rencontre encore aujourd'hui dans quelque dépôt; cependant, il n'en est pas moins réel. ' Jean de Cornouaille le cite dans son *Eulogium* en ces termes : *Magister Achardus in libro suo de Trinitate.*

V. ci-dessus, p. 410. 412.

Voss. de Hist. lat. cap. 52.

5° ' C'est par erreur, et pour n'avoir pas distingué notre auteur d'un autre Achard, maître des novices à Clairvaux, que Vossius ' attribue à l'évêque d'Avranches une vie de saint Geselin ou Scotzelin, solitaire au diocèse de Trèves, que les Bollandistes ont imprimée dans leur recueil, au 6 août, comme extraite du livre des Miracles de saint Bernard par Herbert.

Oudin, de Script. Eccl.. t. 2. c. 1545.

6° Quelques-uns donnent encore à Achard un opuscule qui a pour titre : *Soliloquium de Instructione animæ;* d'autres le mettent parmi les écrits d'Adam de Saint-Victor, parce qu'apparemment le nom de l'auteur n'était désigné que par la lettre A. ' Oudin prouve que le véritable auteur est Adam, prémontré écossais. B.

HENRI DE BLOIS.

Adèle, fille de Guillaume-le-Conquérant, avait eu du comte de Blois, son époux, six fils et trois ou quatre filles. ' Guillaume, l'aîné des fils, déshérité par les artifices de sa mère, épousa l'héritière de la maison de Sully, et en prit le nom ; le deuxième, nommé Thibaud, devint comte de Blois après son père ; le troisième, Etienne, fut envoyé auprès de son oncle maternel, Henri Ier, roi d'Angleterre, auquel il succéda ; le quatrième connu sous le nom de Henri de Blois, est celui dont nous avons à parler ici. Nous ne saurions indiquer la date précise de sa naissance. ' Les auteurs de l'Art de vérifier les dates disent qu'Etienne mourut en 1154, dans la ciquantième année de son âge ; ce qui reporterait sa naissance à l'année 1104, et, par conséquent, celle de son puîné, Henri de Blois, à l'année 1105 ou un peu plus tard : mais, puisque leur père périt dans la Palestine en 1102, ' ainsi qu'il est marqué dans ce même Art de vérifier les dates, et puisqu'il eut, après Etienne et Henri, deux autres fils, Humbert qui mourut fort jeune, et Philippe, il faut qu'Etienne et Henri soient nés dans le commencement du XIIe siècle.

Art de vérif. les dates, t. 2. p. 616.

Ib. t. 1. p. 801.

Ib. t. 2. p. 616.

' Henri de Blois avait embrassé l'état monastique à Cluni, lorsqu'attiré dans la Grande-Bretagne par le roi Henri Ier, son oncle, il devint abbé de Glaston ou Glastembury. En 1129, il fut fait évêque de Winchester, et il acquit bientôt une telle puissance, qu'en 1135, quand le roi mourut, il contribua plus que personne à placer la couronne d'Angleterre sur la tête de son frère Etienne, au préjudice de l'impératrice Mathilde, fille de Henri Ier. Etienne, époux d'une autre Mathilde, qui lui avait apporté en dot le comté de Boulogne, possédait de plus les domaines confisqués sur Robert de Mallet en Angleterre, et sur le comte de Mortain en Normandie : il en était redevable à la bienveillance de ce même Henri Ier, dont il envahissait le trône. Cependant, cet Etienne et son frère, l'évêque de Winchester, ne tardèrent pas à se brouiller. L'évêque, revêtu de la qualité de légat, trouva fort mauvais qu'Etienne eût emprisonné deux prélats, pour avoir fait construire des forteresses. Henri de Blois assemble un concile à Westminster, réclame les

Bernier, Hist. de Blois, p. 359. 360 | D. Liron, Bibl. Chartr. p. 72 | Pagi, Crit. ad an. 1140. 1141. 1153. 1162. 1171 | Angl. sac. t. 1. p. 194. 282. 284. 285. 299. 300. 301 | t. 2. p. 420 | Du Boulay. Hist. univ. Paris. ad ann. 1142. p. 207. 212. 260. 261. 279 | Monast. Angl. t. 1. p. 18. 703 | Rap. Thoyr. Hist. d'Angl. t. 2. p. 114-144.

immunités de l'église, tonne contre l'impiété du monarque, et le cite devant cette assemblée. Mathilde profita de ces circonstances pour proclamer et défendre ses droits au trône. Le comte de Glocester, bâtard de Henri Ier, s'arma pour elle, battit l'armée royale, et fit Etienne prisonnier. Nouveau synode, où Henri de Blois déclare que c'est sur-tout au clergé qu'il appartient d'élire un roi, et que la volonté du ciel prononce en faveur de Mathilde. Après avoir ainsi trahi son frère, il ne restait plus à l'évêque de Winchester que de trahir aussi sa véritable souveraine, la fille de son bienfaiteur; il n'y manqua point. ' Il fomenta, dit Hume, l'esprit de révolte dans la ville de Londres, et y fut, en secret, l'ame d'une conspiration pour se saisir de la personne de Mathilde. La princesse n'échappa que par une fuite précipitée, et quand le prélat la sut réfugiée à Winchester, il l'y suivit avec l'empressement et toutes les apparences du dévouement le plus fidèle : mais, lorsqu'il eut rassemblé tout son monde, continue le même historien, il joignit ouvertement ses forces à celles de la ville de Londres et à quelques troupes mercenaires, assiégea Mathilde, la força de sortir furtivement de la place, et livra le comte de Glocester à Etienne. Nous ne faisons qu'indiquer ces détails, qui n'ont rien de littéraire, et qui appartiennent à l'histoire de la Grande-Bretagne; il nous suffit d'avoir montré dans Henri de Blois un légat puissant, opulent et rusé : ' c'est le portrait que fait de lui l'historien Guillaume de Neubridge : *Homo multæ in regno potentiæ, callidus et pecuniosus suprà modum, legatus apostolicæ sedis in Angliâ.*

Hist. of England. Plantag. Riegn. of Stephan.

Rer. Angl. l. 1. c. 4. 9.

Cependant Henri de Blois n'a point réussi dans toutes ses entreprises : son élection au siége de Cantorbéry, en 1136, resta sans effet; ' il tenta vainement d'ériger Winchester en archevêché; lorsqu'en 1140, il voulut placer, sur le siége épiscopal de Salisbury, son neveu Henri de Sully, il n'en put venir à bout; ' et le neveu, malgré les plaintes et la colère de l'oncle, fut obligé de se contenter alors de l'abbaye de Fécamp. En 1146, Eugène III, peu édifié apparemment de la conduite politique de l'évêque de Winchester, lui retira la commission de légat apostolique. On voit, dans la lettre 237 de saint Bernard, que ce saint abbé n'applaudissait point à l'intrusion d'Etienne, et qu'il comptait Henri de Blois au nombre des prélats dont les œuvres auraient pu être plus évangéliques. Bauduyn, évêque de Wigorn, qui devint

Angl. sac. t. 1. p. 393.

Ord. Vit. ad ann. 1140.

en 1181 archevêque de Cantorbéry, ' a écrit un livre contre ce même Henri de Blois, qui est aussi fort maltraité dans un ouvrage de Henri de Huntington, que cite l'*Anglia sacra :* il y est appelé *novum quoddam monstrum, monachus et miles.* Mais son rang, son pouvoir, ses dignités n'ont pu manquer de lui attirer des hommages. ' Quelques auteurs l'ont comblé d'éloges en lui dédiant leurs productions. Thomas Becket, qu'il avait sacré en 1161 archevêque de Cantorbéry, et dont il partageait les opinions sur l'étendue illimitée de la puissance ecclésiastique, Thomas Becket lui a écrit des lettres fort obséquieuses, mais où pourtant les complimens s'adressent beaucoup plus aux titres et à l'éclat extérieur de celui qui les reçoit qu'à ses qualités personnelles. On en peut dire autant des huit épîtres de Pierre-le-Vénérable à Henri de Blois : c'est à un puissant protecteur de l'ordre de Cluni qu'elles sont écrites : le vénérable abbé n'y remplit en quelque sorte qu'un devoir d'étiquette envers un grand seigneur jadis religieux de ce monastère. L'une de ces lettres n'est même qu'une très-courte missive écrite uniquement pour ne point manquer à l'obligation d'écrire : *Aliquid scribere volui, cùm nullam scribendi materiam haberem.*

Henriq. Phœnix reviv. p. 25.

t. 2. p. 700.

Vicumbe, præf. ad Vit. Rob. Bithumens. | Guill. de Malm. præf. ad Hist. Monast. Glastemb. | V. Angl. sac. t. 2. p. 293. 320 | Alfort. ad an. 1129. n. 6 | Thom. l. 1. ep. 113 | l. 3. ep. 52. 93. 94 | l. 4. ep. 45 | l. 5. ep. 36 | Petr. Ven. l. 2. ep. 19-21. 23-25 | l. 3. ep. 1 | l. 4. ep. 13.

On a publié cinq lettres de Henri de Blois, ' la première au pape Innocent II, pour lui demander la canonisation du roi d'Angleterre, saint Édouard ; ' la seconde, pour enjoindre à des moines de payer exactement le denier de Saint-Pierre ; ' la troisième, afin d'obtenir d'un évêque quelques éclaircissemens sur l'affaire d'un prieur. [a] Dans la quatrième, Suger est prié de procurer à Henri de Blois un sauf-conduit de la comtesse de Flandres : cette lettre est, selon M. Brial, de 1147 ou 1148. ' La dernière, qui paraît être de 1149 ou 1150, est un très-court billet adressé aussi à Suger, pour lui recommander les intérêts du roi Étienne. Voilà tout ce que nous connaissons d'écrits authentiques de l'évêque de Winchester : ' car son livre sur les biens de son église, cité par Harspfeld, et qui commençait par *Quotiens Ecclesia*, n'a jamais été imprimé, et l'on n'a rien non plus d'un écrit sur l'histoire ou le gouvernement d'Angleterre, qui lui semble attribué par Gervais de Thilbery, ' dans un dialogue dont Thysius a transcrit quelques lignes. C'est enfin fort mal-à-propos qu'on attribue à Henri de Blois la relation de l'invention du corps du roi Artus, puisque Henri de Blois est mort en 1171, dix-

Bibl. Cotton. p. 83.

Ib. p. 116.

Bibl. Reg. Angl. p. 107.

[a] Rer. Gall. Scr. t. 15. p. 494.

Ib. p. 520.

Hist. Eccl. Angl. p. 247. 363. 368.

Ant. Thysius, de Memorab. Angl. Sax. Leg. ad calc. Hist. Angl. Polyd. Verg. L. B. 1149. p. 813. 814 | Du Cang. in Ind. auct.

huit ans avant l'époque où l'on fixe cette prétendue découverte. Ce romanesque récit serait plutôt de Henri de Sulli, ' que Vossius et quelques autres ont confondu avec son oncle l'évêque de Winchester. Henri de Sulli mourut en 1195, évêque de Worchester : il avait obtenu cet évêché en 1193, après avoir été depuis 1189, abbé de Glastembury; c'était la plus ancienne abbaye de l'Angleterre; c'est celle où l'on suppose que les restes d'Artus ont été trouvés. ' Mais il est plus vraisemblable que cette relation n'a été fabriquée qu'au XIII[e] siècle. Au surplus, nous y apprenons qu'on trouva trois cercueils posés l'un sur l'autre; 1° celui de Geneviève, seconde femme d'Artus; 2° celui de Madred, son neveu; 3° celui d'Artus lui-même. Le troisième cercueil était distingué par une croix de plomb, sur laquelle on lisait qu'Artus était enterré là. Les jambes de ce héros excédaient d'un tiers celles des hommes de la plus haute stature, et il y avait la distance d'une palme entre ses deux sourcils. Depuis la découverte de ce corps, les Gallois ont cessé d'attendre le retour d'Artus.

Voss. de Hist. lat. l. 3. c. 7 | J. Picard, in ep. 93. Bern. etc | V. Sand. in Voss. de Hist. lat. p. 319. 320.

Alford. ad an. 1189. n. 9. 10. 11 | Angl. sac. p. 478 | Usser. Ant. Britann. p. 62.

' Henri de Blois a été aussi quelquefois confondu avec un de ses ennemis nommé Henri de Murdrack, moine de Clairvaux, que saint Bernard envoya en 1135 fonder un monastère dans le diocèse de Laon, et transféra en 1138 à l'abbaye de Fontenai. Les épîtres 106 et 331 de saint Bernard sont adressées à Henri de Murdrack ou Murdack, qui, en 1147, devint archevêque d'Yorck, malgré l'évêque de Winchester, et mourut en 1153.

Mab. not. 169 in S. Bern | Laroq. Hist. généal. de Harcourt, t. 2. p. 1410. 1411.

On voit que Henri de Blois appartient fort peu à l'histoire littéraire et fort peu aussi à la France, où il est né sans doute, mais qu'il avait quittée en 1129. Il vécut en Angleterre jusqu'au 9 août 1171, époque de sa mort. ' En 1139, 1142, 1143, il y présida des conciles, qui contribuèrent aux progrès de l'autorité pontificale dans la Grande-Bretagne; et ce fut par lui sur-tout que les appels au pape s'introduisirent dans ce pays.

Spelman. Conc. Angl. t. 2. p. 43-47.

GILBERT *ou* GISLEBERT

DE HOILANDIA.

Nous aurions dû nous dispenser de placer cet écrivain dans notre Histoire littéraire, s'il n'avait pas été élevé en France, s'il n'y était revenu ensuite pour s'y fixer, s'il n'y avait terminé sa vie, s'il n'avait été enfin le disciple de saint Bernard et le continuateur d'un de ses ouvrages, continuation imprimée dans la collection des œuvres de ce grand homme.

' Gilbert ou Gillebert ou Gislebert, appelé de Hoilandià par tous les écrivains qui en ont parlé, avait reçu le jour en Angleterre. Varæus cependant le fait naître en Écosse; et Mabillon, dans la préface du tome IV des œuvres de saint Bernard, le suppose irlandais : *Gillebertus de Hoylandiâ*, dit-il, *et ipse Cisterciensis Hibernus.* On a cherché de quel lieu il fallait entendre le surnom qu'il porte. Nous ne pouvons croire qu'on ait voulu désigner par-là une petite île rocailleuse et mal peuplée, nommée Holy, et qui n'est séparée que par un canal d'un mille de large, des rivages du comté de Northumberland; Holy même n'eût guère été traduit en latin par *Hoilandia.* Ce qui paraît plus probable et entièrement probable, c'est qu'il était né dans le Holland, une des trois parties ou sous-divisions du comté de Lincoln. ' Alfort le dit ainsi dans ses Annales, et nous ne croyons pas qu'il soit possible d'élever quelques doutes à cet égard. ' Mabillon, qui nous parle d'une île limitrophe de l'Angleterre et de l'Écosse, formée par les rivières *Velandus* et *Lindus*, se serait bientôt aperçu de son erreur, répétée au reste par dom Ceillier, ' dans son Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques, s'il eût songé que le Weland n'est pas dans l'endroit où il le suppose, mais dans le comté même de Lincoln; et je présume, d'après la conformité des noms, en avouant néanmoins que je n'ai là-dessus aucune notion positive, que le Lind ou *Lindus* doit être entre la partie du Lincolnshire appelée Holland et celle appelée Lindsey. ' Harpsfeld dit même bien expressément que le

Manr. Ann. de Cit. an. 1163. t. 2. p. 375 | Lenain. Hist. du même ordre. t. 2. l. 2. p. 309 | Pits. de Ill. Angl. Scr. p. 269 | S. Bern. Gen. Ill. p. 84 | Harpsf. Hist. de l'Egl. d'Angl. sæc 13 c. 15. p. 480.

Ann. 1132. n. 4. 7.

t. 2 des Œuv. de S. Bern. p. 1

t. 22. p. 462.

p. 480.

Holland est une petite province, que deux grands fleuves, le Weland et le Lind, embrassent. Il peut s'être trompé sur la qualification de grands fleuves, sans s'être trompé sur leur existence.

Élevé dans la piété et les bonnes lettres, dès qu'il eut fini ses études, il embrassa la vie monastique, sous l'institut de Cîteaux. On ne sait pas bien dans quel monastère il fit profession; ' Pitseus croit que ce fut à Clairvaux, gouverné alors par saint Bernard, pour qui Gilbert eut constamment tant de vénération, qu'il chercha toujours à l'imiter, et se montra quelquefois assez digne de son modèle. Il s'était déjà fait remarquer par un mérite distingué, ' lorsqu'il fut élu en 1163 abbé de Swinshed, abbaye qui était une filiation de celle de Savigny, ' et qui avait été fondée en 1134, dans le diocèse de Lincoln, en Angleterre. Ce monastère avait eu auparavant un abbé dont on ignore le nom, mais qui paraît avoir été distingué par son mérite et les soins actifs qu'il prit de guider et tenir ses religieux dans le chemin de la vertu : Gilbert continua l'œuvre de son prédécesseur, et essaya d'accroître encore leur perfection. Ce fut pendant qu'il était leur abbé, qu'il entreprit, par ordre de ses supérieurs, ' d'achever l'exposition du Cantique des cantiques, que saint Bernard avait entreprise et n'avait pu terminer. Gilbert prit donc ce livre à l'endroit où le saint en était resté, et fit, sur ce sujet, quarante-huit discours dont nous parlerons bientôt : ' mais lui-même ne put arriver jusqu'à la fin de l'ouvrage.

Ce monastère d'hommes ne fut pas le seul que Gilbert gouverna; ' il eut aussi la direction d'une communauté de religieuses, qu'il éleva, suivant le B. Aëlrède, à la plus haute perfection; Aëlrède loue beaucoup leurs vertus, et sur-tout le don de contemplation, qu'elles avaient, selon lui, à un degré très-sublime.

' La chronique de Clairvaux fait mourir Gilbert dans le diocèse de Troyes, au monastère de la Rivour, *Ripatorium*. ' Balæus veut que ce soit dans l'abbaye même de Cîteaux. Henriquez a inséré son nom, sur le 25 mai, dans le *Menologium Cisterciense*. Tous fixent à 1172 l'époque de sa mort; et c'est encore ce qu'on lit dans la Chronique d'Albéric, sur l'an 1172, ' dans l'examen critique de Baronius par le savant Pagi, sur la même année, ' dans l'Histoire des auteurs ecclésiastiques par dom Ceillier, et dans plusieurs autres. ' J'ignore pourquoi Lemire, dans sa Chronique de Cîteaux, ' et Pitseus,

p. 269 | V. Cave, t. 2. p. 241.

Manr. an. 1163. c. 3. n. 1. t. 2. p. 375.

Manr. ib. | Lenain. t. 2. l. 2. p. 3.

Pits. p. 269 | Manr. p. 377 | Trith. de Script. Eccl p. 93.

Pits. p. 269.

Serm. 2 sur Isaïe, c. 12 | Manr. p. 376.

Chrod. S. Bern. gen. ill. p. 84.

Apud Cent. Magd. p. 1694.

t. 19. p. 398.

t. 22. p. 453.

p. 189.

p. 269.

dans ses Illustres écrivains d'Angleterre, la retardent jusqu'en 1200 ; Trithême l'avait déja fait ainsi dans son ouvrage sur les écrivains ecclésiastiques : ' Manrique, dans ses Annales cisterciennes, place au contraire la mort de Gilbert sous l'an 1166. ' Harpsfeld commet une erreur bien plus grande; il le fait fleurir au XIII[e] siècle, et cependant il le déclare disciple de saint Bernard, mort, comme on sait, au milieu du douzième.

p. 93.

Hist. Eccl. d. Angl. p. 480.

SES ÉCRITS.

Le principal ouvrage de Gilbert, celui par lequel on le connaît le plus, est la continuation du travail de saint Bernard sur le Cantique des cantiques. Après quatre-vingt-six discours, la plupart assez longs, qui forment une grande partie du quatrième volume des œuvres de ce saint, dans l'édition que dom Mabillon en a publiée, l'abbé de Clairvaux n'était pourtant resté qu'au premier verset du troisième chapitre : « J'ai cherché dans mon lit, pendant les nuits, celui que mon cœur aime, je l'ai cherché et ne l'ai point trouvé. « *In lectulo meo per noctes quæsivi quem diligit anima mea; quæsivi illum et non inveni.* L'imitateur, sans être aussi abondant ou aussi fécond que son modèle, a cependant trouvé le sujet de quarante-huit discours dans les deux chapitres suivans du Cantique des cantiques, et les neuf premiers versets du cinquième. Trois de ces discours sont d'abord consacrés à l'explication du passage que nous venons de citer. L'auteur examine si l'on doit l'entendre, comme l'ont fait d'autres commentateurs, d'une infirmité de l'épouse, et il rejette cette opinion : *Non hìc accipio lectum doloris*, dit-il, *nisi fortè doloris illius quem amor parturit de absente sponso : deliciari videtur velle magis quàm sanari, et amicum quæsisse, non medicum.... deficiens ubertate delectationis obdormivit, exhausta inter amplexus dilecti ; oblectata, obdormivit somnum dulcem, sed expergefacta non invenit illum hæc mulier deliciarum in manibus suis.* L'auteur s'arrête ensuite long-temps sur chacun des mots dont le verset se compose ; il cherche toutes les significations qu'on peut et doit y trouver sous les rapports allégoriques sur-tout, et il recommence plusieurs fois cet examen. Nous nous abstiendrons de l'y suivre; cela serait peu utile et quelquefois peu aisé ; les détails auxquels l'auteur s'abandonne ont besoin de

sa profonde piété pour ne pas produire, de temps en temps, des impressions assez différentes de celles dont il était animé. Il ne laisse d'ailleurs échapper aucune occasion de combattre avec quelque force les erreurs nées au sein du christianisme, de retracter et d'expliquer les principaux faits de l'ancienne loi, de développer la supériorité de la nouvelle. Il ne craint pas d'aborder les plus difficiles questions, et de nous dire comment on doit les entendre. Ces mots, par exemple, du premier verset encore, *quæsivi illum et non inveni*, lui fournissent l'occasion de nous apprendre comment Dieu est en entier par-tout, sans être de même dans chaque objet : *Ubique creaturarum totus es creans et continens, sed infinitatem tuam creatura nulla potest exprimere, quamvis virtutem nulla non possit ex parte innuere : ubique totus per existentiam, sed non æqualiter in singulis per efficientiam.* Ces mots du second verset : « Je me leverai, et je ferai le tour de la ville : » *Surgam et circuibo civitatem*, le conduisent, dans son quatrième discours, à l'intervention de Dieu dans les actions des hommes, à la prémotion physique et son efficacité : « Qu'une action soit l'effet d'un mouvement naturel, d'un acte réfléchi de la volonté, d'une inspiration divine, de toutes ces causes réunies, elle reçoit, dit-il, d'une opération invisible et efficace de Dieu, le mode et le mouvement, *modum et motum;* de manière pourtant que le mode n'est véritablement de Dieu que lorsqu'il est conforme à l'ordre, et que, si le mouvement est joint à une intention vicieuse, l'intention est tout entière de l'homme, le mouvement seul fut de Dieu. » *Motus intentionis pravæ, et ab ipso habet quod motus est, et ab ipso non habet quod pravus est.* La fin du troisième verset : « N'avez-vous pas vu celui que mon cœur aime? » le mène à nous parler des différentes manières sous lesquelles Dieu peut être aperçu, et de la transubstantiation en particulier. « Quoi de plus nouveau, dit-il, dans son septième discours, que de voir changer la matière et rester l'espèce! L'ancienne forme subsiste, mais c'est une nouvelle grace, puisque c'est une substance nouvelle; nouvelle, non en soi, mais dans cette espèce même : *Nova gratia, quia nova substantia; nova quidem non in se, sed in hujusmodi specie.* Il est nouveau en effet que la chair purifie l'ame; il l'est de voir changer la substance naturelle, comme il arrive au pain par la bénédiction du sacrement. » Gilbert traite encore, dans les discours suivans, toujours

en reprenant les mots des versets du même chapitre, de l'ame humaine de Jésus-Christ, de la virginité de sa mère, de l'incarnation, de la rédemption, et de plusieurs autres sujets qui sont les fondemens et les mystères de la religion chrétienne. La partie morale du christianisme ne l'occupe pas moins que sa partie dogmatique. Il revient sur-tout fréquemment à l'éloge de la charité, à toutes les vertus qu'elle produit, à l'inutilité des autres vertus sans elle, à l'association qu'elle fait de l'homme à Dieu. ' La manière dont on doit lire les livres saints, la manière dont en doivent faire usage ceux qui sont chargés d'instruire les autres, sont l'objet principal de quelques-uns de ses discours, et les prédicateurs reçoivent de lui des conseils excellens. Il n'en donne pas de moins bons aux ecclésiastiques qui se laissent entraîner à la vanité ou à l'oisiveté, ou bien qui préfèrent les occupations temporelles aux soins dont leur état devrait les occuper sans cesse.

Henr. Gand. Scr. c. 12.

Dans le trentième discours, l'auteur déplore les divisions et les schismes dont l'église est déchirée. C'est à l'occasion du neuvième verset du quatrième chapitre, où l'époux dit à l'épouse : « Vous êtes devenue maîtresse de mon cœur par un seul de vos regards, par un seul des cheveux qui flottent sur votre cou : » *Vulnerasti cor meum in uno oculorum tuorum et in uno crine colli tui.* « Hélas, s'écrie Gilbert, ces cheveux de l'épouse, ils sont arrachés aujourd'hui ! L'un et l'autre (il veut parler d'Alexandre et de Victor qui se disputaient la papauté), l'un et l'autre ils prétendent être le cheveu qui pend du cou de l'épouse, » *utrique à sponsæ collo pendere se jactant.* En accordant la préférence à Alexandre, il se plaint néanmoins assez vivement de ce que ce pontife souffre dans l'église un trafic scandaleux, de ce qu'il l'autorise par sa propre conduite à l'égard des schismatiques : *Quid vendis quod ipse condemnas*, lui dit-il? *Si schismaticos reputas qui à te separati sunt, non debueras pretio inductus erroris sui illis permisisse licentiam : si Petri sedem successionis jure tenes, cur non Petri sententias vendicas in eos quos schismaticos arbitraris?* PECUNIA, *inquit,* TUA TECUM SIT IN PERDITIONEM. (Actes des Apôtres, chap. 18, v. 20.)

L'auteur exprime, dans le quarante-unième discours, beaucoup de regrets sur la mort d'Aëlrède, abbé de Rieval, dans le diocèse d'Yorck, en Angleterre, et il en fait le plus pompeux éloge. Le verset qu'il commente avait dit : « J'ai

recueilli ma myrrhe avec mes aromates; j'ai mangé le rayon avec mon miel.[1] » Cette double allégorie, suivant Gilbert, s'appliquait également à Aëlrède; on voyait également en lui *et mellis favum et myrrhæ fasciculum cum aromatibus bonis.* Il ajoute même : *Sermo ejus, quasi cereus, melleam effundebat scientiam... Benè favus, quia sinceris undique compositus et consitus cellis, in omni actu, sermone et gestu, internæ putabatur dulcedinis mella sudare.*

Cant. des cant. cap. 5. v. 11.

L'homme pieux, le moraliste sévère et le théologien instruit se montrent en général dans tous les discours de Gilbert. Le style n'en est pas sans quelque mérite, quoiqu'il soit ordinairement diffus, apprêté, quelquefois même un peu déclamatoire. Ils n'ont guère moins d'élévation, de substance et d'onction que ceux même de saint Bernard, dit Mabillon dans la préface du cinquième tome des œuvres de l'abbé de Clairvaux. Henri de Gand les trouvait au contraire *Bernardi eloquentiæ et sensibus impares. Eâdem methodo, si non eâdem eloquentiâ ac dulcedine*, dit Oudin.[1] On peut voir encore ce qu'en dit l'annaliste de Cîteaux, Manrique, sur l'an 1153.[a] L'auteur s'était si bien pénétré de la manière de son maître, ajoute Mabillon, qu'il l'a imité sans effort. La meilleure édition est celle qu'en a donnée le savant bénédictin, à la suite des ouvrages de saint Bernard. Les discours de Gilbert avaient été revus sur un ancien manuscrit de l'abbaye de Vauclaire, et purgés de beaucoup de fautes.[1] Mabillon indique même plusieurs autres manuscrits.

Script. Eccl. p. 1483.
[a] t. 2. p. 234.
V. aussi Oud. t. 2. p. 1484.

On a encore placé, dans les anciennes éditions de saint Bernard et dans celle qu'en a donnée Mabillon, quelques traités ascétiques de Gilbert, précédés de quelques épîtres. La première de ces épîtres est adressée à un frère Richard : on y voit que l'auteur l'avait offensé par des discours injurieux, et que Richard avait tout pardonné. Gilbert admire et loue cette générosité, et elle ajoute beaucoup au regret qu'il éprouve de ce que lui-même appelle son iniquité. Il est difficile au reste de s'accuser et de se rétracter avec plus d'abandon et de force que ne le fait l'écrivain.

Dans l'épître suivante, il exhorte un de ses amis, nommé Adam, à embrasser l'état religieux, à quitter, pour une science plus élevée, les études profanes, à entendre la voix de Dieu qui l'appelle.

La troisième est adressée à un religieux dont le nom était Guillaume. Il l'engage à fuir la cour; il lui fait sentir com-

bien elle est dangereuse pour la perfection chrétienne; il vante beaucoup la vie religieuse, tout en censurant, non sans quelque amertume, les moines qui se laissent entraîner par les usages et les vices du monde.

Dans la quatrième, qui est fort courte, il se plaint de quelqu'un qui l'avait importuné de ses demandes, et qui se plaignait de son silence : « J'ai mieux aimé, lui dit-il, vous refuser en me taisant que par mes discours : » *Silentio magis quàm sermone negare volui.*

La contemplation ou la méditation des choses divines est l'objet de quatre dissertations qui suivent. La première est envoyée à un ami, désigné seulement par l'initiale R, qui semble indiquer Roger; sa lecture montre suffisamment que cet ami était un religieux.

Après ces quatre traités, on trouve une épître dans laquelle l'auteur s'était proposé d'expliquer ce passage d'un apôtre : *Omne datum optimum et omne donum perfectum desursùm est, descendens à patre luminum.* Mais la plus grande partie de cette épître ou de ce traité manque dans le manuscrit d'après lequel on publie l'ouvrage, qui, par cela même, est bien incomplet.

Suit une dissertation ascétique sur les mystères de la rédemption des hommes, et une autre, sous la forme d'épître, adressée à Roger. Il paraît que celui-ci était devenu le chef d'un monastère, et qu'il n'était pas sans quelque inquiétude sur les obligations que ce titre imposait. Il le conservera pourtant si Gilbert le lui conseille; Gilbert l'y exhorte en effet. L'épître a deux parties; l'exhortation ou le conseil d'accepter est l'objet de la seconde : dans la première, l'auteur exerce contre l'ambition et les ambitieux une censure très-sévère; il se plaint de ce qu'elle est devenue une maladie universelle; ses racines croissent jusque dans les déserts, au milieu de ces solitaires dont le front est pâli et le corps desséché par les jeûnes et les macérations; l'ambition pénétra dans le paradis même; et des anges dont le ciel devait être peuplé, furent livrés par elle à une épouvantable destinée.

Un discours incomplet sur la semence de la parole de Dieu, termine la réunion de ces petits ouvrages de Gilbert.

' Lelong, dans sa Bibliothèque sacrée, [a] Manrique, dans ses p. 744.
Annales de Cîteaux, sur l'an 1166, [b] Pitséus, dans son ouvrage [a] p. 425
sur les écrivains illustres d'Angleterre, lui attribuent encore [b] p. 269.
quelques écrits, tels qu'un commentaire sur les Psaumes,

un commentaire sur saint Matthieu, un autre en quatorze livres sur les épîtres de saint Paul, un autre en un seul livre, comme les deux premiers, sur l'apocalypse de saint Jean; une Vie de saint Bernard, etc., etc. Mais il y a lieu de douter que ces ouvrages soient de lui. ' Fabricius lui en attribue également plusieurs dont il n'est pas assez probable que Gilbert soit l'auteur. La Vie de saint Bernard lui est également attribuée ' par Harpsfeld, dans son Histoire de l'église d'Angleterre; ' par Vossius, *de Historicis latinis ;* [a] par Possevin, dans son *Apparatus sacer :* mais ils ont vraisemblablement confondu l'ouvrage et l'auteur avec le livre premier de la Vie de saint Bernard, ' composée par Guillaume, abbé de Saint-Thierry; ou, [a] comme le prétend Oudin, avec Geoffroi de Clairvaux.

Script. m. et inf. æt. t. 3. p. 165.
p. 480.
l. 2. c. 56. p. 419.
[a] t. 1. p. 643.
V. Mab. Pref. du t. 2. de S. Bern. n. 3.
[a] Script. Ec. t. 1. 2. p. 1484.

Le commentaire sur le Cantique des cantiques n'est point, comme le dit Trithême, ' l'achèvement du travail commencé par saint Bernard : Gilbert, ainsi que nous l'avons déja observé, n'est point allé au-delà du cinquième chapitre, mais il a eu un continuateur; c'est un abbé dont le nom n'est marqué que par la lettre G. ' Le père Hommey suppose, avec assez de vraisemblance, que ce doit être Guillaume-le-Petit, abbé du Bec, lequel mourut en 1211, quarante-neuf ans après Gilbert, selon la chronique de cette abbaye. Ce Guillaume, du moins, est véritablement l'auteur d'un Commentaire sur le Cantique des cantiques. Voyez la Bibliothèque sacrée du P. Lelong, ' qui, du reste, avance un peu trop peut-être l'époque où fleurit cet écrivain, puisqu'il désigne l'année 1170. ' Pitséus attribue la continuation du travail de saint Bernard et de Gilbert à Jean de Forde.

Script. Eccles. p. 93.
Suppl. Patr. p. 253. 254.
p. 8[illegible]
An. 1210. p. 276.

' On a imprimé séparément à Florence en 1485, et à Strasbourg en 1497, les quarante-huit discours de Gilbert, qui forment le commentaire sur les trois chapitres du Cantique des cantiques. ' Ils sont joints à ceux de saint Bernard, dans l'édition séparée aussi qu'on a donnée de cet ouvrage de l'abbé de Clairvaux, à Paris, en 1586. Ils sont d'ailleurs dans toutes les collections de ses œuvres.

Lipen. Bibl. theol. t. 1. p. 222 | Crow. de Scr. in Sacr. Script. p. 153.
Lipen. p. 220.

C'est lui sans doute qui est cet abbé Gilbert, un des trente-un auteurs dont Ottmar Luxinius s'est servi pour composer son grand ouvrage intitulé *Allegoriæ simul et Tropologiæ in locos utriusque testamenti,* imprimé pour la seconde fois à Paris, en 1574.

Il ne faut pas le confondre avec un autre du même nom,

abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, mort en 1154 ou 1155, dont on ne connaît aucun écrit. Baronius rapporte, dans ses Annales, une sentence motivée, prononcée en 1176, contre des hérétiques de la province de Toulouse, appelés *Bons-hommes*, par Gilbert, archevêque de Lyon. ' La sentence est de 1165, et non de 1176, ainsi que l'a remarqué le P. Labbe, dans les *Acta conciliorum;* mais d'ailleurs l'archevêque de Lyon, à cette époque, s'appelait Guichard, et non pas Gilbert, ' comme on le voit au tome IV de la France Chrétienne.

t. 6. part. 2. p. 1643.

p. 129

P.

GODESCALC,

Évêque d'Arras.

' Godescalc, né dans le Brabant, on ne sait en quelle année, embrassa de très-bonne heure l'état religieux. En 1134, il fut fait abbé de Saint-Silvin. Dans la suite, il devint abbé du mont Saint-Éloy, au diocèse de Cambrai, et il paraît qu'il conserva cette dignité, même après avoir acquis celle d'évêque d'Arras. ' Waterlos dit qu'il fut élu évêque en 1151; d'autres placent cette élection en 1150. Mais on a une charte de Godescalc, datée de 1153, cinquième année de son épiscopat; et, ' s'il faut en effet lire ici avec Baluze *cinquième année*, Godescalc aurait commencé à gouverner l'église d'Arras en 1149 au moins. Alvise, son prédécesseur, était mort en 1148, dans la Palestine. Cette charte garantissait à Robert, chanoine de Reims, et à son frère Ermenfrid certains droits fort peu importans aujourd'hui. En la même année 1153, Godescalc souscrivait aussi une charte de Samson, archevêque de Reims, en faveur de l'abbaye de Saint-Rémi. L'évêque d'Arras eut à discuter avec son clergé, avec les moines de Saint-Vast, avec le comte et la comtesse de Flandres, quelques intérêts particuliers que nous nous abstiendrons d'exposer. Toutefois, le pape Eugène III s'en mêla, et, depuis 1151 jusqu'en 1153, écrivit, sur ces affaires, sept épîtres qu'on peut lire en divers recueils.

Bibl. Præm. p. 495 | Gall. chr. n. t. 1. p. 194 | Du Boul. Hist. univ. Paris. t. 2. p. 269 | Mab. not. 62 in S. Bern.

Lamb. Waterl. Chron. Camerac. Autbert. t. 13. p. 506 du Rec. des Hist. de Fr.

Bal. Misc. t. 5. p. 442.

[a] Le seul titre qu'ait Godescalc à figurer dans une histoire littéraire, c'est un écrit qu'il remit au pape Eugène III,

[a] Bal. Misc. t. 5. p. 427-440 | Rec. des Hist. de Fr. t. 15. p. 467. 468. 479. 480. 481.

en 1146, et dans lequel, sur l'invitation de ce pontife, il examinait la doctrine de Gilbert de la Porée. ' Nous n'avons point cet écrit, mais Eugène III, dans une de ses lettres, loue le zèle de Godescalc contre les hérétiques. ' Saint Bernard parle de lui dans quelques-unes de ses épîtres; il l'appelle un homme religieux et saint, un vénérable abbé, un évêque simple et droit.

Villef. Vie de S. Bern. p. 479.

Mart. Ampl. Coll. t. 2. p. 628.

' Trois lettres du pape Adrien IV, dont deux sont adressées, en 1156 et 1157, à Godescalc lui-même, concernent un démêlé entre ce prélat et le chancelier Hugues. ' Des maladies et peut-être aussi d'autres causes obligèrent Godescalc de quitter son évêché en 1157, ' selon Manrique, Ferri de Locres et Meyer; en 1158 selon plusieurs autres, en 1163 ' selon la chronique contemporaine de Waterlos. Il existe, sur cette abdication, et pour l'approuver, une épître d'Alexandre III, adressée en 1164 à Henry, archevêque de Reims. ' André de Paris, de l'ordre de Citeaux, fut élu pour succéder, comme évêque d'Arras, à Godescalc, qui demeura vraisemblablement abbé du mont Saint-Eloy. ' Du moins la chronique de Saint-Bertin ne lui donne de successeur dans cette abbaye qu'après sa mort, qu'elle place en 1172. D'autres disent qu'il mourut en 1170, le 7 août. D.

Bern. ep. 214. 253. 284.

Rec. des Hist. de Fr. t. 15. p. 679. 680.

Manr. ad an. 1157. t. 2. n. 11.

Waterl. dans le Rec. des Hist. de Fr. t. 13. p. 520.

Rec. des Hist. de Fr. t. 15. p. 788.

Mart. Anecd. t. 3. p. 642.

VARNIER,

PIERRE LONGATOSTA,

POÈTES FRANÇAIS.

VARNIER.

Ce poète ne nous est connu que par le Catalogue des manuscrits de l'abbaye de Saint-Évroult, dressé par dom Julien Blaise, ' et qui est bien plus étendu que celui qui est imprimé, dans le *Bibliotheca Biblioth.* de Montfaucon. Au nº 127 des manuscrits in-4º, dom Julien désigne ainsi l'ouvrage de Varnier : « La Vie de saint Thomas, martyr, archevêque

p. 1267.

« de Cantorbéry, en vers français anciens; composée, deux « ans après sa mort, par un auteur qui alla exprès à Can- « torbéry et qui se nomme, au pénultième feuillet, *Varnier*, « *clerc du Pont*, ou *Varnier du Pont*, *clerc.* » Ce surnom *du Pont* n'indique pas d'une manière précise la ville où il était né. Ce pouvait être à Pont en Saintonge, à Pont sur Yonne en Gâtinois, à Pont-Sainte-Maxence en Picardie; et, dans la seule Normandie, à Pont-Audemer, au Pont-l'Évêque, ou au Pont-de-l'Arche. Quoi qu'il en soit, Thomas de Cantorbéry étant mort en 1170, cette Vie, d'après la note de dom Julien, dut être écrite en 1172. ' La Bibliothèque impériale ne possède pas cet ouvrage. Montfaucon semble en faire mention lorsqu'il indique : *Garnerii poëmata gallica*, dans la Bibliothèque Ambrosienne de Milan.

Bibl. Bibl. t. 1. p. 514. D.

PIERRE LONGATOSTA.

Cet auteur, né en France, devint chanoine régulier de Bridlington, en Angleterre. ' Il a traduit en vers français une autre Vie de saint Thomas de Cantorbéry, composée par Herebert de Bosham, secrétaire de ce même prélat, ' et doit avoir fait cette traduction quelques années après la canonisation de saint Thomas, 1180. Les circonstances de la vie de ce poète sont inconnues. Les biographes ont à peine fait mention de lui, et se contentent de le citer en parlant de Herebert de Bosham. ' La Bibliothèque Impériale ne possède pas cette Vie de saint Thomas, et Montfaucon n'en a point parlé.

G.

Bal. Script. Ill. Britann. p. 220.

Loc. cit. Gesn. p. 675. c. 1 | Guill. Cave. t. 2. p. 247 | Cas. Oud. t. 2. c. 1516 | Orig. 1182.

Bibl. Bibl.

RAMBAUD D'ORANGE.

Il n'y a rien à tirer de Nostradamus pour l'histoire de ce troubadour. Son article est plein de contradictions et d'anachronismes. Les manuscrits provençaux contiennent de lui vingt-huit pièces, mais se taisent sur sa vie et sur sa personne. L'historien du Languedoc, dom Vaissette, fournit seul quelques particularités dont voici les principales.

Rambaud d'Orange était fils de Guillaume d'Omelas, de

la maison de Montpellier, et de Tiburge, fille unique de Thibaud, comte d'Orange, qui mourut dans une expédition à la Terre-Sainte. Rambaud partagea la principauté d'Orange avec son frère Guillaume, après la mort de Tiburge, leur mère. Il en prit alors le nom, au lieu de celui d'Omelas qu'il avait porté jusqu'alors; et il fixa sa résidence à Courteson, petite ville de cette principauté. Il cultiva la poésie; mais, au lieu du style naturel de la plupart des troubadours, et de la délicatesse dont plusieurs se piquaient dans leurs sentimens, ce qui reste de ses chansons est écrit dans un style pénible, rude, presque barbare, et ce sont les goûts du libertinage qu'il y exprime, bien plus que les peines ou les plaisirs de l'amour.

Hist. des Troub. t. 1. p. 170.

Il fut cependant amoureux et aimé de la comtesse de Die; Millot pense que ce fut celle qui épousa Guillaume de Poitiers, tige des comtes de Valentinois et de Diois, du nom de Poitiers, dont la dernière branche s'est éteinte dans le dernier siècle. Elle était poète elle-même; elle a laissé quelques poésies plus naturelles et plus claires que celles de son amant, et dans lesquelles on peut même dire qu'elle s'exprime quelquefois avec trop de clarté ou trop peu de retenue. Nous reparlerons d'elle en parlant d'une autre comtesse de Die. Rambaud d'Orange mourut à Courteson, vers l'an 1173. G.

RICHARD DE SAINT-VICTOR.

§ I.

SA VIE.

[a] Vit. Rich. à S.-Vict. à la tête de ses œuvr. éd. de 1650 | Trither. t. 1. p. 13 | Konig. p. 691 | Pagi. ad an. 1134. n. 41. et ad ann. 1140. n. 8 | H. Gandav. de Script. Eccl. c. 26 | Pits. p. 311 | Alberici Chron. ad an. 1156 | Cent. Magd. 12. c. 10. p. 1626 | Du Boulay. Hist. univ. Paris. t. 2. p. 160. 260. 300. 304-306. 366. 381. 402. 770. 771. etc.

[a] RICHARD était né en Écosse, mais il vécut et mourut en France, dans l'abbaye de Saint-Victor à Paris. Il y fit profession sous l'abbé Gilduin, premier abbé de ce monastère, et y reçut les leçons du célèbre Hugues de Saint-Victor. En souscrivant en 1159 un accord entre cette communauté et Frédéric, seigneur de Palaiseau, Richard prend la qualité de sous-prieur. Il devint prieur en 1162, et s'acquitta fort honorablement d'une fonction que les circonstances ren-

daient difficile. L'abbé, qui s'appelait Ervisius, n'était ni un moine édifiant, ni un vigilant administrateur; Alexandre III, dans une de ses lettres, en parle comme d'*un autre César*, qui disposait de tout selon ses caprices, qui méprisait les statuts, et qui, loin de profiter des réprimandes pontificales que lui avait attirées sa négligence, se montrait de plus en plus incorrigible. Alexandre avait été témoin de ce désordre, et avait eu occasion de reconnaître, dans l'abbaye de Saint-Victor, l'indignité de l'abbé et le mérite éminent du prieur.

Richard édifiait ses confrères par sa piété, il les éclairait par ses ouvrages, dont les religieux étrangers lui demandaient avidement des copies. ' Guillaume, prieur d'Ourcamps, ordre de Cîteaux, écrit à Richard pour lui annoncer qu'il lui en renvoie quelques-uns, et pour le prier de lui en communiquer un autre, savoir, celui qui a pour sujet le songe de Nabuchodonosor. ' Garin, prieur de Saint-Alban, désire avoir une liste complète de ses productions. Jean, sous-prieur de Clairvaux, supplie Richard de composer une prière au Saint-Esprit : « Écrivez-la, lui dit-il, selon la science et le jugement dont l'Esprit-Saint vous a doué; qu'elle ne soit ni trop courte, ni trop longue, en sorte que je puisse l'apprendre par cœur, et l'adresser au Saint-Esprit au moins une fois par nuit ou par jour. » ' Duchesne a publié neuf autres lettres écrites à Richard par divers religieux : ' quoique fort courtes et peu importantes en elles-mêmes, elles concourent à montrer que Richard jouissait de l'estime de ses contemporains. ' On dit que saint Bernard lui-même consultait fréquemment le prieur de Saint-Victor : du moins, Baronius et Manrique ont cru trouver, ' dans les écrits de Richard, des preuves de l'amitié qui l'unissait à l'abbé de Clairvaux. Quelques critiques ont pensé qu'il s'agissait dans ces textes d'un autre Bernard. Nous reviendrons sur cet article en parcourant les œuvres du Victorin. Ici, nous devons ajouter qu'en 1171, lorsque Thomas Becket vint à Paris, Richard était encore prieur de Saint-Victor, et continuait de se voir distrait de ses études par les chagrins que lui causait la mauvaise conduite d'Ervisius. Il fallait sans cesse maintenir la règle de l'abbaye contre l'abbé; et, dans ce soin si pénible, le prieur était fort peu soutenu par les anciens de la maison. [a] Mais enfin le pape Alexandre III chargea les archevêques de Sens et de Bourges de visiter l'abbaye de Saint-Victor, et d'y rétablir le bon ordre. L'un de ces commissaires reçut

Duch. Scr. Rer. Gall. t. 4. p. 757.

Ib. p. 747.

Ib. p. 745.

Ib. p. 746-760. 761.

Ann. Eccl. ad an. 1140.

Annal. Cist. ad ann. 1140. t. 7. n. 6-8.

Alex. III. ep. dans Duch. t. 4. p. 602. 603 | Lab. Conc. t. 10. c. 1320. 1321 | Mart. Ampl. Coll. t. 6. c. 249 | Rec. des Hist. de Fr. t. 15. p. 898. 899.

alors de Maurice, évêque de Paris, une lettre où ce prélat dépeignait Ervisius comme le persécuteur des membres les plus recommandables de cette communauté. Les deux archevêques remplirent leur mission, et, vers les fêtes de Pâques de l'an 1172, ils obtinrent de l'abbé une abdication qui fut appelée volontaire. Ervisius se vit remplacé par Guérin, sous l'administration duquel il fut fait entre les chanoines de Saint-Victor et ceux de Saint-Cosme de Luzarches, une transaction que signa le prieur Richard. Richard vivait donc encore en 1172. Mais, dès les premiers mois de l'année 1174, c'était Gautier qui remplissait à Saint-Victor la fonction de prieur. On en peut conclure que Richard mourut en 1173 [1], sans doute le 10 mars, jour auquel se trouve placé son anniversaire dans le nécrologe de l'abbaye. Ce nécrologe loue Richard comme un digne prieur qui, par ses bons exemples, par la sainteté de ses mœurs, par la beauté de ses écrits, a laissé les plus honorables souvenirs. Il fut enterré dans le cloître, auprès de la porte de l'Aumône. ' Guillaume de Saint-Land lui fit en 1348 une épitaphe moins élégante encore que celle que nous allons transcrire, et qui, versifiée en 1531 par Jean Bordier, abbé de Saint-Victor, ' se lisait sur une lame de cuivre, dans le cloître de ce monastère.

Dans Du Boulay, Hist. univ. Paris. t. 2. p. 771.

Nov. Gall. chr. t. 7. p. 669 | Dubois. Hist. Paris. Eccl. l. 3. c. 7 | Corrozet. Ant. de Par. l. 9. fol. 57.

Moribus, ingenio, doctrinâ clarus et arte,
  Pulvereo hîc tegeris, docte Richarde, situ.
Quem tellus genuit felici Scotica partu,
  Te fovet in gremio gallica terra suo.
Nil tibi parca ferox nocuit, quæ stamina parvo
  Tempore tracta, gravi rupit acerba manu;
Plurima namque tui superant monimenta laboris,
  Quæ tibi perpetuum sint paritura decus.
Segnior ut lento sceleratas mors petit ædes.
  Sic propero nimis it sub pia tecta gradu.

1 M. Brial (*Rec. des Hist. de Fr.*, tom. XV, p. 886) place sous l'année 1170 une lettre d'Alexandre III *ad Robertum priorem S. Victoris Parisiensis*; et l'on en pourrait inférer qu'en 1170 Richard n'était plus prieur, et même qu'il ne vivait plus. Cette lettre est datée de Venise; et, comme le pape Alexandre III n'a pu écrire de cette ville qu'en 1177, M. Brial pense qu'il faut lire *Verulis* au lieu de *Venetiis*. En adoptant cette correction, nous en proposerions une autre qui consisterait à changer dans l'intitulé *Robertum* en *Richardum*: car on a toutes sortes de raisons de croire que Richard était prieur de Saint-Victor en 1170.

§ II.

SES ÉCRITS.

On connaît sept éditions du Recueil des œuvres de Richard de Saint-Victor. ' La première, publiée à Venise en 1506, in-8°, est fort incomplète. La seconde, in-folio comme les trois suivantes, parut en 1518 à Paris. La troisième est de Lyon, en 1534 ; la quatrième de Paris, en 1550 ; la cinquième de Venise, en 1592 ; la sixième est in-4°, à Cologne, en 1621 ; et la dernière, qui parut à Rouen, chez Jean Berthelin, en 1650, in-folio, est aujourd'hui la seule dont nous fassions usage, quoiqu'elle soit peu correcte, et dépourvue de tout genre d'éclaircissemens : mais les précédentes, qui ne sont pas plus riches, sont encore plus fautives. Cette édition de 1650 s'annonce comme revue et corrigée par les chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris. On ne la doit pourtant qu'aux soins de l'un de ses religieux, savoir du frère Jean de Toulouse, qui a placé à la tête du volume une vie de l'auteur, tirée, dit-il, des manuscrits et des chartes de l'abbaye.

Panzer. Ann. typogr. t. 8. p. 383 (Paris, 1518, chez And. Boucard. Panz. Ann. typogr. t. 8. p. 491 (Lyon, 1534, chez Nic. Petit et Hect. Penet.

Nous allons suivre, en rendant compte des œuvres de Richard, l'ordre établi dans cette édition.

I. ' *De Exterminatione mali et promotione boni*; des Moyens d'extirper le mal et de propager le bien. Ce traité se divise en trois sections, dont la première contient dix-neuf chapitres, la seconde quinze, la troisième dix-huit : mais ces cinquante-deux chapitres ne nous offrent qu'une longue paraphrase du cinquième verset du psaume 113. *Quid est tibi, mare, quod fugisti, et tu, Jordanis, quia conversus es retrorsùm?* « O mer, pourquoi as-tu pris la fuite, et toi, Jourdain, pourquoi es-tu retourné en arrière ? » Ce verset, qui sert de texte à tout l'ouvrage, y amène des allégories sans nombre, qui toutes pourtant aboutissent au même résultat moral, savoir, qu'il faut se commander des efforts, et se résigner à des afflictions, si l'on veut acquérir ou conserver la vertu. Il n'y a point, pour l'auteur, de morale sans piété, point de piété sans idées mystiques, point de mysticité sans allégories. Quoique ce traité occupe ici la première place, il n'est pas le premier fruit de la plume de Richard, puisqu'il y cite un livre, ' où il explique, dit-il, ce qu'il pense des douze enfans de Jacob. C'est le livre intitulé

Part. I. p. 1-23

p. 18.

Benjamin minor, que nous rencontrerons bientôt sous le nº IV.

p. 23-45. II. [1] *De Statu hominis interioris*; de l'État de l'homme intérieur. C'est, comme le prologue l'annonce, une explication de ces paroles d'Isaïe : *A plantâ pedum usque ad verticem non est in eo sanitas* : « En lui, de la tête aux pieds, rien n'est sain. » L'auteur avoue qu'il a parsemé son livre de longues digressions; il a fait comme un voyageur qui allonge exprès sa route, pour visiter et admirer d'agréables environs. Impuissance, ignorance, concupiscence, voilà la triple plaie de l'homme, son triple vice : il en résulte trois sortes de péchés, c'est-à-dire, des faiblesses, des erreurs, et des méchancetés : il y faut opposer trois genres de remèdes, les commandemens de Dieu, ses promesses et ses menaces. Telle est la substance de l'ouvrage, qui se divise en trois parties. Dans les trente-sept chapitres de la première, il s'agit du triple vice, dans les sept chapitres de la seconde, du triple péché, et du triple remède dans les huit chapitres de la troisième. Presque à chaque pas, l'auteur met en parallèle les maux du corps et ceux de l'ame, ainsi que les moyens de guérir les uns et les autres. Il serait possible de recueillir çà et là, dans ce livre, quelques notions de la médecine du XIIe siècle : on y voit, par exemple que les médecins distinguaient trois esprits dans le corps humain, l'esprit animal qu'ils plaçaient dans la tête, l'esprit naturel dans le foie, et l'esprit vital dans le cœur. Mais, sans nul doute, les trois parties de ce traité sont beaucoup plus édifiantes qu'instructives, et l'on ne peut trop admirer le nombre prodigieux de pensées pieuses ou mystiques que suggère à Richard chaque parole et presque chaque syllabe des versets 5 et 6 du premier chapitre d'Isaïe.

p. 45 III. [1] *De Eruditione hominis interioris*; de l'instruction de l'homme intérieur. Ce troisième traité se partage aussi en trois sections, où l'auteur explique successivement les chapitres 2, 4 et 7 du prophète Daniel. C'est un tissu d'interprétations tropologiques du songe de Nabuchodonosor et de son histoire. L'auteur ne s'occupe aucunement du sens historique, qui est généralement connu, dit-il, et que d'ailleurs il ne prétend point contester. Il trouve à chaque détail un sens moral, et permet toutefois que l'on cherche encore d'autres allégories que les siennes. Mais enfin, selon lui, l'intention de l'auteur sacré a été de nous enseigner comment les gens de

bien abandonnent peu à peu la vertu, comment ils s'éloignent de la perfection de la vie contemplative ou de la vie active, par quels degrés ils tombent dans le précipice, et par quels secours efficaces la grace divine les relève. Les allusions et les applications fourmillent dans ce long traité. Richard observe, par exemple, qu'aussitôt que les gens de lettres obtiennent un emploi considérable, parviennent à quelque dignité éminente, ils abandonnent l'étude, et perdent souvent pour toujours le goût des travaux solitaires.

IV. ' *Benjamin minor*; c'est une explication du verset 69 du psaume 67 : *Ibi Benjamin adolescentulus in mentis excessu* : « Là, le jeune Benjamin en extase. » La préparation de l'ame à la contemplation ou à la connaissance de soi-même est le véritable sujet de ce livre, qui a quatre-vingt-sept chapitres. L'auteur y épuise toutes les allégories que peuvent fournir les deux femmes de Jacob, ses deux servantes, ses douze enfans, leurs noms, l'ordre de leur naissance, et chaque particularité de la vie de chacun d'eux. Il en fait sortir un traité de morale mystique, où l'imagination brille beaucoup plus que la méthode. Quoi qu'il en soit, il n'est presque aucune de ces interprétations qui n'aboutisse à quelque résultat pratique. L'auteur blame, dans les écrivains de son temps, une attention trop scrupuleuse, s'il faut l'en croire, à éviter les incorrections et les négligences : « Ils sont, dit-il, bien plus honteux d'un barbarisme qui leur échappe, que d'un mensonge qu'ils ont arrangé, et craignent bien plus d'offenser les règles de Priscien que celles de l'évangile. Selon lui, la plus haute gloire à laquelle un mortel puisse aspirer, est de convertir ses semblables, de les transformer d'enfans du démon en fils de Dieu : un tel ministère est à ses yeux le don le plus sublime, il le préfère au don des miracles, et même au pouvoir de ressusciter les morts. *Benjamin minor* est celui des ouvrages de Richard qui a été imprimé le premier, il en a paru une édition particulière à Paris, en 1489, in-4°, et il a été réimprimé à part dans la même ville, en 1521, in-12. ' Le même ouvrage a été plusieurs fois publié sous le titre *de duodecim Patriarchis*.

p. 116.

1494. sine loc. in-12 | 1518. Argentorati, in-8°. etc.

V. ' On a donné le nom de *Benjamin Major* à cinq livres qui traitent aussi de la contemplation à l'occasion de l'arche de Moïse, et dans lesquels l'auteur, que nous venons de trouver si habile en explications tropologiques, paraît s'être surpassé lui-même. Il n'omet rien de ce qui peut prouver que

p. 147.

l'arche de sanctification figure en effet la grace de la contemplation; et, quoiqu'il ait employé tout le premier livre à établir ce résultat, mécontent de son propre travail, et le jugeant trop succinct, il annonce qu'il va traiter plus dignement un si vaste sujet. Le voilà donc qui distingue six degrés de contemplation : le premier, simple apprentissage, consiste dans la considération et l'admiration des objets corporels qui frappent nos sens; le second degré n'est encore que l'étude des productions de la nature et de l'art; le troisième nous élève à l'ordre moral, à la méditation des lois humaines et divines; le quatrième à la connaissance des substances incorporelles et invisibles, c'est-à-dire de nos ames et des esprits angéliques; mais, au cinquième degré, la raison s'élance au-dessus d'elle-même dans la région des mystères, et c'est enfin l'extase qui constitue le sixième et dernier degré. Or il ne faut pas oublier que c'est toujours de l'arche de Moïse que l'auteur tire tous les détails de cet ouvrage. Il avoue qu'il a eu besoin de beaucoup de loisir pour le composer, et il ne disconvient pas qu'il en faut beaucoup aussi pour le lire. Ce traité a pour appendice une sorte de récapitulation intitulée : Allégories du Tabernacle de l'Alliance. Là, pour montrer comment diffèrent entre eux le sens historique et le sens mystique, Richard fait remarquer qu'il y avait dans l'arche du bois et de l'or; le sens littéral est le bois, et c'est incontestablement par l'or que le sens moral est représenté. Il a paru une édition particulière de ce traité en 1494, in-4°, et une autre in-8° sans date et sans indication de ville, mais avant la fin du XV[e] siècle.

p. 216. VI. ' Les six livres de la Trinité sont annoncés par un prologue, où l'auteur montre combien la foi est nécessaire, et comment elle est la base de l'espérance et de la charité. Il distingue, en commençant le premier livre, trois moyens d'acquérir des connaissances, l'expérience, le raisonnement et la foi. A ses yeux, ce dernier moyen est le plus parfait. « Si vous ne croyez pas, fait-il dire à Isaïe, vous ne comprendrez point : » *Si non credideritis, non intelligetis.* On lit *non permanebitis* dans la Vulgate, à laquelle les citations de l'auteur sont rarement conformes. Il prétend que l'existence d'un seul Dieu éternel, tout-puissant, immense, ne saurait être rigoureusement prouvée ni par des expériences, ni par des raisonnemens : c'est la foi seule qui peut nous en convaincre. Cependant, quoiqu'il ait si peu de confiance dans

les lumières de la raison, il n'en va pas moins disserter sur la double manière d'exister de toute éternité, *de gemino modo essendi ab æterno*. Il distinguera l'existence éternelle par elle-même de l'existence éternelle émanée d'un principe; il rassemblera tous les raisonnemens qui peuvent nous élever à la connaissance de l'être souverain, éternel par sa propre nature, substance parfaitement une, dont toutes les perfections ne sont autre chose qu'elle-même. Il exposera, dans le second livre, les propriétés de la nature divine; et, lorsqu'il parlera de la trinité dans le troisième, il établira que, sans cette pluralité de personnes coéternelles, consubstantielles, également parfaites, Dieu ne serait ni souverainement bon, ni souverainement heureux. Il en conclura non seulement qu'il y a trois personnes en Dieu, mais qu'il ne pouvait y en avoir ni plus ni moins; et il sera si pleinement satisfait de ses argumens, qu'il ne craindra pas d'assurer qu'il faudrait avoir perdu l'esprit pour oser les contredire.

Richard n'est pas si affirmatif dans le quatrième livre de cet ouvrage; c'est du moins de la foi qu'il emprunte la certitude des dogmes qu'il y expose. L'homme, dit-il, ne conçoit pas aisément qu'il puisse y avoir plus d'une personne où il n'y a qu'une substance; et c'est de cette difficulté que sont nées les erreurs des hérétiques et des infidèles. Le cinquième livre traite des propriétés particulières de chacune des trois personnes; il s'agit, dans le sixième, de la manière dont procèdent le Fils et le Saint-Esprit, et des raisons pour lesquelles ces deux personnes sont ainsi dénommées. Chacun des six livres a vingt-cinq chapitres. Dans le vingt-cinquième du livre IV, l'auteur nous apprend que certains théologiens de son siècle donnaient des corps aux anges du ciel.

Les six livres de la Trinité ont pour appendice un opuscule qui traite des attributs de chaque personne, et qui est adressé à Bernard. Ce Bernard qui avait consulté l'auteur sur des questions qui tenaient à cette matière, est-il le célèbre abbé de Clairvaux? C'est l'opinion de Baronius, de Manrique, de Dupin, et de l'éditeur des œuvres de Richard. Cette hypothèse nous paraît soutenable, mais nous devons avouer qu'il n'existe, dans les œuvres de l'abbé de Clairvaux, aucun vestige de ses relations avec le prieur de Saint-Victor. C'est sans doute en comptant l'opuscule dont nous venons de parler, ' que Vincent de Beauvais dit que Richard a composé un traité de la Trinité en sept livres: Vincent ajoute que

Specul. Hist. l. 28. c. 58.

c'est le principal ouvrage de Richard de Saint-Victor. Henri (I) Estienne (père de Robert) en a donné une édition particulière, in-4°, en 1510. Il en existe une autre de Nuremberg, en 1518, in-8°.

p. 272 VII. ' Le livre *de Verbo incarnato* est encore dédié à Bernard, et répond à une consultation nouvelle adressée à l'auteur par le même personnage. « Vous ne rougissez pas, lui dit Richard, de fatiguer mon incapacité. » *Fatuitatem meam fatigare non erubescis.* Ce traité de l'Incarnation du verbe est en même temps une explication des versets 11 et 12 du chap. XXI d'Isaïe. « On me crie de Séir : sentinelle, qu'avez-« vous vu cette nuit ? sentinelle, que s'est-il passé cette nuit? « La sentinelle répond : j'ai vu venir le matin et la nuit ; si « vous cherchez, cherchez, convertissez-vous, et venez. » L'auteur découvre la Trinité dans la triple répétition du mot *sentinelle;* et il prouve ensuite la nécessité de l'incarnation par la prophétie de Balaam, par les sibylles, par l'autel consacré au Dieu inconnu. Le style de ce livre est tolérable, malgré l'affectation des consonnances : nous y remarquons l'expression *in desperationis Charybdim incidentes.*

p. 280. VIII. ' Deux livres intitulés *de Emmanuele,* offrent un commentaire sur le texte d'Isaïe : *Ecce Virgo concipiet.* C'est un traité polémique contre les Juifs, qui refusent de reconnaître dans ce texte une prophétie de l'incarnation du Fils de Dieu.

IX. Sous l'étrange titre de Traité d'extraits, *Tractatus excerptionum,* on a réuni quelques pages fort peu instructives sur l'origine des arts, et sur les sciences divines et humaines, d'inutiles notions de géographie, et un abrégé historique de l'Ancien Testament. Ces extraits se retrouvent dans un plus long recueil, qu'on a mal-à-propos inséré parmi les œuvres de Hugues de Saint-Victor, et dans lequel rien n'appartient non plus à Richard, selon Bellarmin et Oudin. Ce dernier est fort tenté de l'attribuer à un Richard de Cluni, qui écrivait vers l'an 1180 ou 1190.

p. 313. X. ' Le traité *de Potestate ligandi et solvendi* est beaucoup plus moral que dogmatique. Les pénitens et les confesseurs peuvent y puiser des instructions édifiantes, mais peu méthodiques, et souvent interrompues par des digressions oiseuses. Dupin suppose que Richard discute ici la question de savoir si la puissance de lier et de délier, conférée à saint Pierre, est la même que Jésus-Christ donne ailleurs à tous

12 siéc. p. 728. ses apôtres et à leurs successeurs. ' Dupin ajoute que Richard

adopte sur cette matière le sentiment commun des scholastiques du XII[e] siècle. On avait en effet proposé cette question au prieur de Saint-Victor, ainsi qu'il nous l'apprend dans les premières lignes de ce livre; mais il s'abstient de la traiter, de l'aborder même, et il est fort à craindre que Dupin n'ait parlé de cet opuscule sans l'avoir lu.

XI. ' *De Plagis*, etc. « Des Fléaux qui viendront à la fin du monde. » C'est un discours ou sermon, qui a pour texte ces paroles de l'Eclésiaste : « Souviens-toi de ton Créateur durant les jours de ta jeunesse, » et dans lequel il s'agit des signes qui, selon la prédiction de Jésus-Christ, doivent précéder la destruction de l'univers. p. 337.

XII. ' Dans l'opuscule sur le Jugement final et général, le but de l'auteur est de montrer comment, au dernier jour, les apôtres jugeront en un instant, et avec une extrême facilité, tous les humains, découvriront les secrets de toutes les consciences, et détermineront la mesure précise des récompenses ou des peines que chacun aura méritées. p. 342.

XIII. ' Comme le précédent, le traité de l'Esprit de blasphême n'occupe qu'environ quatre pages dans la collection des œuvres de Richard. L'esprit de blasphême n'est-il autre chose que le blasphême contre le Saint-Esprit? L'auteur ne décide point cette question : mais il incline à penser avec son maître Hugues de Saint-Victor et avec saint Augustin, que la miséricorde de Dieu étant infinie, il n'y a point de péché irrémissible. p. 346.

XIV et XV. ' Deux traités des Degrés de la charité. Le premier, qui n'a que quatre chapitres, est adressé à un religieux nommé Séverin, qui l'avait demandé à Richard, son ami. L'auteur y explique, d'après saint Paul, les caractères de la charité. Dans l'autre opuscule, il la met en opposition ou plutôt même en parallèle avec la cupidité : comme l'amour profane, la charité a quatre degrés; elle blesse, enchaîne, fait languir et consume. Ces deux livres sont du nombre de ceux qu'un compilateur du XIII[e] ou XIV[e] siècle a mis à contribution pour en composer un traité de la Charité attribué à saint Bernard. p. 349.

XVI et XVII. ' Deux sermons, l'un pour le jour des Rameaux, l'autre pour le jour de Pâques. Le premier est intitulé *De gemino Paschate*, « De la double Pâque, la Pâque des fleurs, et la Pâque des fruits. » Le second sermon est une p. 363.

paraphrase de ces mots de saint Paul : *Pascha nostrum immolatus est Christus.*

p. 370. XVIII. ' Comment Moïse divise-t-il les animaux en purs et en impurs, quand il nous dit d'ailleurs que tous les ouvrages de Dieu parurent excellens aux yeux de Dieu même? Comment saint Paul appelle-t-il azymes ceux qu'il exhorte à se purifier du vieux levain? Après avoir répondu à ces deux questions qu'on lui avait proposées, Richard en élève trois autres du même genre, et les résout, comme les deux premières, par des allégories morales. Les éditeurs, persuadés que c'est à saint Bernard que s'adresse ici le prieur de Saint-Victor, ne craignent pas d'ajouter à l'intitulé même du livre le nom de l'abbé de Clairvaux ; conjecture un peu hazardée, quoique soutenue encore par Baronius et par Manrique.

p. 375. ' Le XIXe article n'occupe qu'une partie de la page 375 de l'édition qui nous guide. L'auteur y examine comment le Saint-Esprit est l'amour du Père et du Fils, et pourquoi l'on doit dire que le Père aime le Fils par le Saint-Esprit, tandis qu'on ne dirait pas, selon Richard, que le Père est sage par le Verbe. Nous observerons ici qu'on a dit plus d'une fois, et qu'on dit encore que le Fils est la sagesse du Père, *sapientia Patris.*

p. 376. XX. ' Suivent deux pages sur la différence du péché mortel au véniel. Un homme meurt coupable de deux péchés, l'un du premier genre, l'autre du second : on convient qu'il sera éternellement damné pour le premier, la question est de savoir s'il souffrira pour l'autre quelque surcroît de châtiment. Au lieu d'énoncer sur ce point une opinion précise, Richard commente ces paroles de l'Ecclésiastique : *Eleemosyna patris non erit in oblivione, nam pro peccato matris restituetur tibi bonum.* Il a été publié à Paris des éditions particulières de ce vingtième article et du dixième, en 1526, in-12; en 1528, in-8°; en 1534, in-12; en 1543, in-16.

p. 377. XXI. ' Du très-excellent Baptême de Jésus-Christ. L'auteur, engagé par un de ses parens à écrire sur ce sujet, avoue qu'il se sent peu capable de le traiter. Aussi en sort-il le plus qu'il peut ; et cet opuscule de quatre pages est rempli de digressions sur l'immensité de Dieu, sur l'incarnation, sur le Saint-Esprit, sur les effets du baptême. Ce que l'auteur recherche le plus attentivement, c'est de savoir pourquoi le Saint-Esprit s'est transformé en colombe plutôt qu'en tout autre oiseau. Or ce choix est venu de ce que la colombe était

le plus sensible et le plus juste emblême de l'union des cœurs et de l'unité de la foi.

' L'art. XXII est un sermon sur le Saint-Esprit, sans doute pour le jour de la Pentecôte. p. 380.

' Dans l'art. XXIII, qui n'a qu'une demi-page, Jésus-Christ est comparé à la fleur, et Marie à la branche : c'est un tissu d'antithèses d'assez mauvais goût. p. 386.

XXIV. ' Explication de ces mots d'Isaïe : *Radix Jesse stat in signum populorum*. Richard montre que le prophète annonce Jésus-Christ élevé sur la croix, appelant et réunissant les deux peuples, c'est-à-dire, les Juifs et les Gentils. p. 387.

XXV. ' Sermon où Richard explique aux religieux de Saint-Victor en quoi le sacrifice de David diffère de celui d'Abraham. Il faut noter qu'il ne s'agit point en ce discours du sacrifice dont Isaac devait être la victime, mais de celui qu'au chapitre XV de la Genèse, v. 8 et 9, Dieu prescrit en ces termes au père des croyans : « Prenez une vache de trois ans, une chèvre et un bélier de ce même âge, une tourterelle et une colombe. Presque tout le discours consiste en explications allégoriques de ce texte et des paroles de David au verset 14 du psaume 65 : *Holocausta medullata offeram tibi cum incenso arietum, offeram tibi boves cum hircis*. p. 389.

XXVI. ' Autre discours non moins mystique sur les différences qui sont à remarquer entre le même sacrifice d'Abraham et celui de la Vierge Marie, lorsqu'elle offrit deux tourterelles et deux colombes nouvellement écloses. p. 394.

Ici se termine, dans l'édition de Jean de Toulouse, la première partie des œuvres de Richard de Saint-Victor : la seconde partie se compose des six articles dont il nous reste à rendre compte.

XXVII. ' Explication du Tabernacle de l'alliance (imprimée, à part, à Paris en 1511 et 1540, à Venise en 1590). On sait assez, par ce qui précède, que les explications de Richard consistent en imaginations tropologiques. Il déclare au surplus, dans le prologue de ce traité, qu'il ne s'occupera point du sens littéral, qu'il recherchera le sens mystique de chaque détail du tabernacle, et qu'il s'efforcera même de trouver des interprétations qui aient échappé aux pères de l'église et aux docteurs des siècles précédens. L'ouvrage est divisé en trois livres : il s'agit, dans le premier, de la construction du tabernacle; dans le second, du temple de Salomon; dans le troisième, de la chronologie des rois de Juda et d'Israël. p. 402.

Ce dernier livre est encore adressé, sinon par l'auteur, du moins par les éditeurs, à l'abbé de Clairvaux. Il n'y a point de mysticité dans cette troisième partie : l'auteur y concilie avec un soin scrupuleux, et non sans quelque sagacité, des dates contradictoires en apparence : il montre que ces difficultés proviennent tantôt de la négligence des copistes; tantôt du double emploi d'une même année, comptée comme la dernière d'un règne et comme la première du suivant; quelquefois aussi du couronnement de certains rois avant la mort de leurs pères, et, par conséquent, de la coexistence de deux monarques sur le même trône durant plusieurs années. L'auteur a joint à ce traité deux tables chronologiques, l'une en quatre colonnes, et l'autre en cinq.

p. 425. XXVIII. ' Remarques purement mystiques sur les psaumes de David. Le psaume 28, *Afferte Domino, filii Dei,* etc., est le seul qui soit expliqué tout entier. Richard extrait des autres plusieurs versets qu'il commente à sa manière. Un vers fort connu, *Gutta cavat lapidem non vi sed sæpè cadendo,* se rencontre dans cet ouvrage, et n'y est point distingué de la prose.

p. 480. XXIX. ' Explication du Cantique des cantiques. Cet ouvrage comprend quarante-deux chapitres ou sermons fort inférieurs à ceux de saint Bernard sur le même sujet, et préférables néanmoins à plusieurs autres ouvrages de Richard. Il y est plus sobre qu'ailleurs d'interprétations allégoriques, et il y donne à ses auditeurs d'utiles instructions morales, souvent empruntées de saint Grégoire-le-Grand.

p. 546. XXX. ' Explication littérale des animaux, des roues, des édifices décrits dans la vision d'Ézéchiel. Richard fait ici peu d'usage de son talent pour l'allégorie : il s'attache à la lettre, au sens immédiat. Ce livre suppose quelque connaissance de géométrie et d'architecture. L'auteur y a même joint des plans qui rendent ses explications plus sensibles.

p. 581. XXXI. ' Explication de certains passages de l'apôtre saint Paul; par exemple : *Lex quidem sancta est. — Lex iram operatur. — Factores legis justificabuntur. — Omnia mihi licent,* etc. Nous ne saurions assurer que Richard ait toujours parfaitement éclairci des textes si difficiles : mais sa théologie est orthodoxe, et c'est un mérite qu'il n'est point aisé de conserver en traitant de pareilles matières. On a deux éditions particulières de cet ouvrage, l'une de Venise en 1592, l'autre de Rouen en 1506, toutes deux in-folio.

XXXII. [1] Un commentaire sur l'Apocalypse, commentaire imprimé à part à Louvain, en 1543, in-4°, achève et couronne les œuvres de Richard de Saint-Victor. Cette explication, que l'auteur désigne comme un opuscule, *schedulam illam*, remplit cent pages in-folio, et se divise en sept livres, dont chacun explique une vision. Nous n'entreprenons aucune analyse de cette paraphrase mystique du plus impénétrable de nos livres sacrés. p. 589.

L'ordre que nous venons de suivre en parcourant, dans l'édition de 1650, les divers écrits de Richard, n'est ni chronologique, ni systématique; il est arbitraire et fort confus. On pourrait, plus méthodiquement, diviser toutes ces œuvres en quatre classes : 1° Commentaires sur diverses parties de la Bible; 2° Traités de Morale mystique; 3° Traités sur les Dogmes; 4° Sermons et Extraits.

La première division comprendrait onze articles, savoir, ceux que nous avons indiqués sous les numéros 4, 5, 27, 28, 29, 8, 24, 30, 31, 32 et 18; et qui, disposés dans ce nouvel ordre, offriraient successivement des commentaires sur la Genèse, sur les livres des Rois, sur les Psaumes, sur le Cantique des cantiques, sur Isaïe, Ézéchiel, Daniel, sur saint Paul et l'Apocalypse. L'art. 18, qui deviendrait le onzième, explique, comme nous l'avons vu, des textes difficiles pris en divers livres de la Bible. Cette disposition aurait d'ailleurs l'avantage de placer à la tête des écrits de Richard ceux qu'il paraît avoir composés avant tous les autres, savoir, le *Benjamin minor* et le *Benjamin major*.

La seconde classe, celle des traités de Morale mystique, renfermerait les neufs articles ci-dessus numérotés, 1, 2, 3, 14, 15, 16, 13, 25 et 26; c'est-à-dire, le traité sur l'Extirpation du mal et la propagation du bien; les deux traités de l'Homme intérieur, les deux opuscules sur la Charité, ceux qui concernent le Baptême et la Pénitence, et ceux qui attachent des significations morales aux sacrifices d'Abraham, de David et de la Sainte-Vierge.

A la classe dogmatique appartiendraient les traités de la Trinité, de l'Incarnation et du Saint-Esprit, aussi bien que les quatre opuscules qui se rencontrent dans l'édition de 1650, sous les numéros 23, 20, 12 et 13 : opuscules qui sans doute mêlent à l'exposition des dogmes beaucoup de considérations morales ou mystiques, mais qu'on peut néanmoins distinguer de ceux qui sont plus essentiellement moraux.

La quatrième classe ne contiendrait que les sermons pour le jour des Rameaux, pour Pâques, pour la Pentecôte, et sur la fin du monde. On y joindrait le livre d'extraits ou mélanges, que nous avons indiqué ci-dessus sous le nº 9; et ce livre, dont l'authenticité n'est pas très-certaine, fermerait la collection des œuvres du prieur de Saint-Victor.

Aucune des éditions des œuvres de Richard de Saint-Victor ne renferme deux lettres qu'il a écrites, l'une en 1166 à Robert de Melun, l'autre en 1169 au pape Alexandre III, et qui ont été publiées dans le Recueil des épîtres de Thomas Becket.

l. 1. ep. 162. p. 269 | l. 4. ep. 25. p. 460.

Ces deux lettres concernent en effet ce prélat : dans la première, Richard adresse de vifs reproches à Robert, son ancien ami, qui, devenu évêque d'Herford, s'était déclaré contre l'archevêque de Cantorbéry. Dans la seconde, la cause de Thomas est fortement recommandée au souverain pontife. La lettre à Robert est signée de Richard et de l'abbé de Saint-Victor; celle au pape est de Richard et d'un ancien abbé de Saint-Augustin de Cantorbéry, dont le nom n'est désigné que par l'initiale R.

§ III.

SES OUVRAGES MANUSCRITS.

De Script. Eccl. c. 375.

TRITHÈME, dans une longue liste des écrits de Richard de Saint-Victor, en cite quelques-uns qui ne se retrouvent pas, du moins avec les mêmes titres, dans l'édition de 1650, ni dans les précédentes. — *De Studio sapientiæ.* — *De Profectu monachorum.* — *De Oratione mentali.* — *De Officiis Ecclesiæ.* — *De quatuor Ventis.* — *De Actibus apostolorum.* — *De Novitate vitæ.* — *Epitome totius Bibliæ.* — On remarquera que la plupart de ces titres seraient appliquables à certains morceaux ou fragmens des œuvres imprimées de Richard; il est fort vraisemblable que Trithême a donné ces indications d'après des manuscrits qui ne contenaient que de simples extraits des traités du prieur de Saint-Victor; et l'on peut étendre cette conjecture à d'autres manuscrits, soit de la bibliothèque Ambrosienne, soit de la Belgique, indiqués par Montfauçon et par Sanderus.

Bibl. Bibl. t. 1. p. 523.

Montfaucon trouve, dans la bibliothèque Ambrosienne, deux traités de Richard de Saint-Victor, intitulés : *De Laudibus beatæ Mariæ.* — *Incendium divini amoris.* Peut-être ce

dernier article n'est-il que le *Stimulus divini amoris* de saint Bonaventure ; il pourrait bien aussi n'être pas distinct de l'opuscule indiqué ci-dessus sous le n° 15. ' Montfaucon trouve encore, parmi les manuscrits de la reine Christine, *Richardi* SECUNDI *canonici à S. Victore liber pœnitentialis*, livre qui serait à confronter avec les numéros 10 et 20 du recueil des œuvres de notre auteur. Mais le mot *secundi* nous donnera lieu d'observer qu'on a quelquefois distingué deux Richard de Saint-Victor, savoir, celui dont nous parlons ici, et un autre qui vivait, dit-on, vers l'an 1242, ' et que Possevin désigne comme l'auteur de quelques écrits attribués ailleurs au premier par Possevin lui-même. ' Cette distinction de deux Richard est, selon toute apparence, une méprise à laquelle Henri de Gand et Sixte de Sienne ont donné lieu, en omettant, ' dans l'article de Richard de Saint-Victor, sa qualité d'écossais.

Ib. t. 1. p. 16

Appar. Sac. t. 2. p. 322. 327.

De Script. Eccl. c. 26.

Bibl. sac. p. 206.

' Sanderus cite les manuscrits suivans comme autant d'ouvrages de Richard de Saint-Victor :

Bibl. mss. Belg. part. 1. p. 92-97. 112. 117. 223. 245. 254. 325

De Canone. — *Summa de Virtutibus*.

De Studio sapientiæ. — *De septem Generibus tentationum*.

Tractatus ad Novitios.

Tractatus de Domo corporis nostri spirituali.

Sermones octodecim in aliquot sententias sacræ Scripturæ.

Sermones vel tractatus sex in Psalmos et alia Scripturæ loca.

Sermones super Evangelia.

Sermones duo in verba Matthæi : Tolle puerum et matrem.

Sermones dominicales. — *Sermones dominicales per totum annum*. — *Aliquot Sermones*.

De Passione Domini.

' Enfin, dans le catalogue des manuscrits d'Angleterre, on rencontre trois articles qui portent le nom de Richard de Saint-Victor, savoir : *Sermones*. — *Tractatus de Fide*. — *Glossa interlinearis in Matthæum et Marcum*. Nous n'avons aucun moyen de vérifier l'authenticité de ces productions.

Catal. mss. Angl. part. 3. n. 727. 4077. 6160.

« Richard est fort subtil, dit Dupin, ' il raisonne avec « justesse, avec méthode, en bon dialecticien : ses traités de « critique sont assez exacts pour son temps ; il n'est pas fort « élevé dans ses expressions ; et c'est ce qui fait que ses « livres de spiritualité, quoique pleins de bons sentimens, « n'ont pas toute la grandeur ni toute la force qu'on pourrait

12 siéc. p. 729.

« souhaiter. » Nous devons avouer que nous n'avons trouvé, dans les œuvres de Richard, ni tant de dialectique, ni si peu d'élévation. Ses pensées bien plus recherchées que justes, ses allégories plus spirituelles que raisonnables, communiquent presque toujours leurs propres caractères à son style. Richard ne manque ni d'idées, ni d'imagination, ni même de sensibilité; et si en effet on ne lit plus ses ouvrages, c'est parce qu'ils sont écrits sans méthode, sans critique, sans logique et sans goût. Il s'en faut bien d'ailleurs que sa diction soit aussi familière que Dupin le suppose; on aurait plutôt le droit de dire qu'elle ne l'est point assez : souvent métaphorique, plus souvent antithétique, elle suppose et laisse voir beaucoup de travail. Les consonnances dont elle abonde ne sont point du tout des négligences, mais de prétendus ornemens qui ont exigé des soins continuels et même des efforts. Car l'auteur semble s'être prescrit pour règle constante de partager presque toutes ses phrases en deux sortes d'hémistiches rimés. C'est ce qu'on va reconnaître dans les lignes suivantes, que nous rencontrons à l'ouverture du volume, pages 274 et 275, et par lesquelles nous terminerons cet article.

Cum contrà mandatum divinum aliquid præsumitur, per contumaciam contrà majestatem agitur.

Sed cum majestatem læsam propitiare volumus, ad ejus misericordiam recurrimus.

Recurrimus ad ejus bonitatem, imò et ad ejus veritatem.

Nam venia pœnitentibus promissa est, ab eo qui mentiri omninò non potest.

Sic transiet nox ut iterùm redeat, sic rediet dies ut iterùm recedat.

Mane ne laborantes deficiant, nox ne incauti fiant.

Illud utiquè ad medelam, istud autem ad cautelam.

D.

AMAURI Ier,

Roi de Jérusalem.

' FOULQUES, dit le Jeune, roi de Jérusalem, depuis l'an 1131 jusqu'à l'an 1144, laissa en mourant deux fils qui régnèrent successivement : le premier, Baudoin III ; le second, Amauri Ier. Celui-ci monta sur le trône au mois de février 1162, après la mort de son frère, décédé sans enfans.

Jacq. de Vitry. p. 93 | Guill. de Tyr, l. 19. Gest. Dei per Franc. p. 956. 1116.

Bongars nous a conservé, ' dans le premier tome de ses Historiens de la Terre-Sainte, six lettres d'Amauri à Louis-le-Jeune, ' réimprimées ensuite dans le Recueil de Duchesne ' et dans la nouvelle collection des historiens de France. Dans la première, elle est de 1162, après lui avoir d'abord parlé du malheur que les chrétiens venaient d'éprouver, de voir le prince d'Antioche (c'était Renaud de Châtillon) vaincu par les Sarrasins et conduit par eux en captivité, après avoir ensuite retracé tous les maux que venait de causer un horrible tremblement de terre, il ajoute que la mort de Baudoin a fait monter à son comble la désolation et l'infortune. Il célèbre ce roi comme l'appui de l'église d'Orient : *Ecclesiæ orientalis, post Deum, clypeus et fortitudo, et præcipuè regni Jerusalem unica et irrefragabilis spes et fiducia salutaris.* Il implore Louis-le-Jeune avec autant d'ardeur que d'humilité : *Vestræ majestati*, lui dit-il, *tanquam lineamenta de capite pendentia, inclinantes.* Il l'invite, si son projet est de revenir dans les lieux saints, à ne pas différer un voyage que les circonstances actuelles rendraient plus utile encore. Cette lettre est la quatrième de celles qui sont imprimées dans le *Gesta Dei per Francos.* ' La neuvième, qui est la seconde d'Amauri, semble antérieure, puisqu'elle fait craindre les entreprises des Turcs et celles des Grecs, de l'empereur de Constantinople, contre Antioche et les chrétiens réunis en Orient. Elle peut être aussi néanmoins de l'année 1162.

p. 1173 et suiv.

t. 4. p. 689 et suiv.

t. 16. p. 36. 37. 39. 59. 79. 157.

p. 1173. 1174. 1176 | Duch. p. 692 | Nouv. Coll. des Hist. de Fr. t. 16. p. 39.

' La troisième est la treizième de celles que Bongars a recueillies. Elle aurait pu encore être placée avant la première dans l'ordre des événemens et des idées. Amauri l'écrit au moment où il vient de perdre son frère Baudoin. Il y notifie

p. 1178 | Duch. p. 694 | Nouv. Coll. des Hist. de Fr. p. 36.

son avénement au trône; d'ailleurs, il y parle encore de la défaite du prince d'Antioche, du tremblement de terre, et du désir qu'il a de voir Louis-le-Jeune revenir en Orient. Cette lettre est du 10 avril 1162.

p. 1179. 1181 | Duch. p. 696. 698 | Nouv. Coll. des Hist. de Fr. p. 79. 157.

' La quatrième et la cinquième sont la seizième et la vingt-unième dans le *Gesta Dei per Francos*. La première des deux est du 12 janvier 1164, et la seconde de l'année 1172. Amauri, dans l'une et dans l'autre, réclame de nouveau l'appui du roi français : l'Orient a les yeux tournés sur lui; c'est lui qui doit venger les chrétiens et mettre un terme à leurs maux.

La 23e de Bong. p. 1182 | Duch. p. 699 | Nouv. Coll. des Hist. de Fr. p. 59.

' La sixième est de 1163, Amauri y annonce à Louis-le-Jeune quelques succès obtenus sur les Musulmans en Égypte; le siége formé de Belbeïs, et l'obstacle qu'a mis à la prise de cette ville une inondation subite des eaux du Nil, dont les écluses avaient été lâchées par l'ordre du général ennemi.

p. 803. 996.

p. 187. 198.

Nous avons pareillement deux lettres d'Amauri à Henri de France, frère de Louis VII et archevêque de Reims. ' Martène leur a donné place parmi celles d'Alexandre III, dans le second volume de son amplissime Collection, et elles ont été aussi imprimées ' dans le seizième tome de la nouvelle Collection des historiens de France. Une subvention pour la Terre-Sainte est l'objet de la première, qui doit être de 1169. Le roi de Jérusalem y loue d'abord la générosité naturelle du prélat, son intérêt pour les malheureux; il y fait le tableau des maux que souffrent les chrétiens en Orient, et de tous les dangers auxquels ils sont exposés, de leur entrée en Égypte, des premiers succès qui la signalèrent, des craintes qu'en éprouva le souverain du pays et des tributs qu'il avait offerts pour obtenir que leurs armées s'éloignassent, du refus d'accepter les conditions proposées, des revers qui suivirent les premiers succès. Le roi songea alors à députer en Europe quelques prélats distingués et des religieux de l'ordre du Temple et de celui des Hospitaliers; mais une affreuse tempête les assaillit presque au sortir du port; leur vaisseau fut brisé; tout ce qu'ils avaient devint la proie des flots, et à peine purent-ils se sauver eux-mêmes, tout nus, sur le rivage. Il en envoie d'autres à la place des premiers, et sollicite par eux les secours les plus prompts et les plus étendus.

La seconde lettre d'Amauri à l'archevêque de Reims est postérieure de quelques années; elle fut écrite en 1174. Son

objet principal est le rétablissement de la paix entre le roi d'Angleterre et ses fils ; ce roi d'Angleterre était Henri II. Le roi de Jérusalem insiste sur les maux que font à la cause de Dieu ces inimitiés entre des princes qui doivent concourir à la défendre, sur l'avantage qu'en retirent les ennemis de la croix. Il annonce qu'il envoie à l'archevêque de Reims des personnes vénérables sous tous les rapports, pour être auprès de lui les organes de ses vœux, et ajouter à ce qu'il lui écrit ce que des lettres ne peuvent pas toujours dire ou développer.

Amauri mourut, n'ayant encore que trente-huit ans, le 11 juillet 1173. Cette date est certaine, quoique quelques chroniques, ' celle de Saint-Florent de Saumur en particulier, aient placé sa mort en 1171 : d'autres l'ont mise en 1174, et d'autres encore, parmi lesquelles on peut citer la chronique d'Anjou, en 1179.

Mart. Anecd. t. 3. p. 661. 1382 | Ampl. Coll. t. 5. p. 1145.

Sans avoir cultivé les lettres, il fournit à ceux qui les aimaient des moyens de se livrer à leur culture, et de produire d'utiles travaux. ' Guillaume de Tyr l'avait éprouvé lui-même, et il le rappelle dans sa préface. Ce fut Amauri qui l'excita, comme nous le dirons avec plus de détails dans la vie de cet historien, à composer ses principaux ouvrages, l'Histoire des princes orientaux depuis Mahomet, et celle de la Guerre sainte des chrétiens. ' Bongars s'étonne avec raison qu'au milieu d'une profonde barbarie, entre le bruit des clairons et des armes, parmi tant de dangers sans cesse renaissans, Amauri ait cherché et recueilli des livres, et qu'il les ait fournis aux hommes en état d'en faire usage : il faisait, pendant et malgré la guerre, ce que tant d'autres princes négligent, même pendant les douceurs de la paix.

p. 626 du R. de Bongars, t. 1.

p. 20 de sa préf.

P.

HUGUES DE FOUILLOI,

PRIEUR DE SAINT-LAURENT DE HEILLI.

RECHERCHES SUR SA VIE.

Mab. Ann. t. 6. p. 457-460.

' NOUS sommes presque entièrement redevables aux recherches du savant Mabillon du peu que nous savons touchant la vie de Hugues de Fouilloi, qui, de son temps, eut quelque célébrité, et dont les écrits, à cause de l'identité de nom avec Hugues de Saint-Victor, et de quelque analogie dans leur manière d'écrire, ont été attribués à ce dernier. Les critiques modernes, avant D. Mabillon, n'ont connu cet auteur que très-imparfaitement, ou sont tombés dans de grandes erreurs. Gabriel Pennotus le fait chanoine régulier de Cordoue en Espagne; Ciaconius le dit moine de Saint-Pierre de Corwei en Saxe, et en fait un cardinal; ' Oudin a essayé de prouver qu'il était moine bénédictin; ceux qui le font chanoine ou moine de Saint-Pierre de Corbie, ont presque rencontré la vérité. Nous verrons qu'il était réellement chanoine régulier, et qu'il ne fut jamais cardinal.

De Script. Eccl. t. 2. p. 1107.

Le surnom sous lequel Hugues est connu lui vient du lieu de sa naissance, nommé en latin *Folietum, Folliacum, Folleium*. C'est un bourg près de Corbie, qui peut passer pour un faubourg. ' Peut-être sa famille tenait-elle ce bourg en fief de l'abbaye : du moins est-il certain qu'il y avait anciennement au diocèse d'Amiens une maison noble du nom de Fouilloi, ' qui donna, l'an 1198, un abbé à Corbie, nommé Foulques de Fouilloi, et à l'église d'Amiens un évêque, Robert de Fouilloi, qui monta sur ce siége l'an 1308.

La Morl. t. 2. p. 240.

Gall. chr. t. 10. c. 1278 | Ib. c. 1190.

Nous ne déciderons pas si Hugues sortait de cette maison, ou s'il n'était que natif du bourg. La profession religieuse qu'il embrassa dans le prieuré de Saint-Laurent de Heilli, dépendant de Corbie et situé aux environs, a donné lieu de croire qu'il était moine bénédictin; et il fallait être au fait des différentes révolutions de ce prieuré, pour penser autrement. ' D. Mabillon les a découvertes et mises dans un grand jour. Il fait voir, dans ses Annales, que le prieuré de Saint-

Mab. ib.

Laurent d'Heilli, habité d'abord par des moines de Saint-Jean-d'Angeli en Saintonge, sous le bon plaisir de ceux de Corbie, fut donné, vers le commencement du XIIe siècle, à des clercs réguliers, qui pratiquaient à la lettre, et dans une grande pauvreté, la règle de Saint-Augustin ; qu'en l'an 1205, ces mêmes clercs le donnèrent, du consentement des propriétaires fonciers, aux moines de Lihuns en Santers, de l'ordre de Cluni, et qu'enfin la place ayant été abandonnée par ceux-ci, elle revint aux moines de Corbie, et fut incorporée au chef-lieu.

' Hugues, avant que d'entrer en religion, avait été initié, comme il le dit lui-même, à la cléricature. Il est même très-vraisemblable (D. Mabillon n'en doute point) qu'il reçut sa première éducation dans le monastère de Corbie. C'est en effet ce que semblent prouver les éloges multipliés qu'il donne à la règle de Saint-Benoît, et le fréquent usage qu'il en fait dans ses écrits. En passant de cette école à Saint-Laurent, il y trouva des maîtres qui travaillèrent à perfectionner ce que les premiers avaient heureusement ébauché. Avec les bonnes dispositions qu'il y apporta, ses progrès dans la science ecclésiastique furent rapides et couronnés du plus heureux succès. Appliqué sans relâche à l'étude et aux devoirs de son état, il coulait paisiblement ses jours dans le silence et l'obscurité, lorsqu'en 1149 on vint subitement lui annoncer que les chanoines réguliers de Saint-Denis de Reims l'avaient choisi pour leur abbé. Le promoteur de cette élection fut Guerric, abbé d'Igni, de l'ordre de Cîteaux, homme recommandable par son savoir et ses vertus, qui sans doute connaissait tout le mérite de Hugues. Celui-ci, qui ne s'attendait à rien moins, apprit cette nouvelle avec l'étonnement et la douleur qu'un sincère désintéressement, joint à une humilité profonde, pouvait lui inspirer. Il écrivit sur-le-champ à une personne en crédit, qu'il ne désigne que par une H, pour se défendre d'accepter, et lui exposer les motifs de son refus. Sa lettre, que D. Mabillon a transcrite tout au long, fait trop d'honneur aux sentimens de notre auteur pour n'être pas représentée ici au moins par extrait. Le titre qu'il prend est celui de *Frater Hugo de Sancto Laurentio*.

Hug. Vict. op. 2. p. 394.

« ' J'apprends, dit-il, par le bruit public que les chanoines « de Saint-Denis, avec l'approbation du vénérable Samson, « archevêque de Reims, et par le conseil de D. Guerric, « abbé d'Igni, ont jeté les yeux sur moi pour être leur abbé.

Mab. ib. p. 458.

« En vérité, je ne reconnais pas ici la prudence ordinaire « du conseiller, de vouloir m'associer à des religieux qui « mènent un genre de vie si différent du mien. Voyez, je « vous prie, à quoi son dessein aboutirait, si Dieu permet- « tait qu'il réussît : ne serait-ce pas coudre une toile gros- « sière à une belle pièce de soie, ou attacher ridiculement « au dos d'un vautour la superbe queue d'un paon ? Eh ! « qu'y a-t-il en effet dans moi qui réponde à la dignité à « laquelle on veut m'élever? Si l'on considère ma personne, « j'ai à peine figure humaine ; s'il s'agit de mes mœurs, « hélas ! mes imperfections me rendent le supplice de mes « frères ; si l'on me croit capable de bien faire, on me trou- « vera pusillanime dans les grandes choses. Est-ce bien là, « dites-moi, le sujet qui convient pour gouverner l'abbaye « de Saint-Denis ? La place est éminente, donnez-lui donc « une personne éminente en mérite. Voisine de la cour « métropolitaine, elle demande un homme de bon conseil, « qui soit circonspect, éloquent, qualités dont je me sens « entièrement dépourvu. Quant à la manière de vivre, vous « savez qu'à Saint-Denis on nage dans l'abondance, et qu'ici « la pauvreté est notre partage ; si je renonce à la pauvreté, « me voilà déshonoré aux yeux de ceux qui me connaissent ; « si je consens à devenir riche, je m'expose à une chûte « presque certaine, et d'autant plus terrible que le lieu d'où « je tomberai sera plus élevé. Je me trouve assurément dans « un grand embarras : plusieurs de nos frères, scandalisés « de mon attrait pour les richesses, menacent, au cas que « je les quitte, de ne plus rester ici après mon départ ; d'un « autre côté, si je dis que je veux rester, il se trouve des « gens assez malins pour dire : *c'est une fausse modestie,* « *il refuse une abbaye pour avoir un évêché.* » Il allègue ensuite des motifs connus, qui autorisent sa résistance, ses infirmités corporelles et le grand âge de son prieur Olric, qu'il regarde comme son père, et qu'il ne peut abandonner. Il finit par conjurer son ami de travailler auprès de l'abbé d'Igni pour faire changer son élection, et le laisser jouir en paix des avantages de sa chère solitude : *Suggere itaque domno Igniacensi, ne turbet aquam pauperis quæ cum silentio currere consueverat; timeo enim nè, si Remis veniam, remissiùs vivam.*

La lettre eut l'effet que Hugues désirait. Mais, environ quatre ans après, Olric, son prieur, étant mort, il se vit

obligé de céder au besoin qu'on avait de lui pour le remplacer. L'histoire ne nous a rien transmis de son gouvernement; mais une abnégation si exemplaire ne pouvait manquer d'attirer à sa suite les plus abondantes bénédictions. Instruit et pénétré comme il l'était des devoirs d'un supérieur, dont il a si bien tracé le modèle dans ses écrits, il est plus que vraisemblable qu'il les remplit avec zèle dans sa communauté. Nous ignorons l'année de sa mort; ' nous trouvons seulement que, l'an 1174, il était remplacé dans sa charge de prieur par Simon. Mab. ib.

La postérité, qui l'a peu connu par le soin qu'il prit de lui cacher son nom et la main d'où partaient ses écrits, ne lui a consacré aucun éloge; car nous ne prenons pas pour lui ce distique de *Petrus Apollonius*, rapporté par *Ciaconius* :

Ecce secundus Hugo, redimitus tegmine fulvo,
Tempore dum vixit, nunc diadema gerens.

' Cependant c'est sur le fondement de ces deux vers que le même *Ciaconius*, suivi dans la suite par plusieurs modernes, met notre auteur au rang des cardinaux; et, ce qu'il y a de plus surprenant, il veut que cet honneur lui ait été déféré par le pape Innocent II. Ciac. Vit. Rom. Pont.

SES ÉCRITS.

Hugues avait une opinion si peu avantageuse de lui-même, qu'il ne voyait rien de plus propre que son nom à décréditer ses ouvrages : « ' Gardez-vous bien, écrivait-il à un de « ses amis, en lui envoyant celui qui devait lui faire le plus « d'honneur, gardez-vous bien de faire connaître mon nom, « de peur que le peu de sens que l'on connaît à l'auteur, et « le mépris attaché à sa personne ne décrédite l'ouvrage : » *Nulli ergo nostrum, frater, patefacias nomen, ne ex insipientiâ auctoris et personæ vilitate operis nostri labor vilescat.* La providence semble avoir secondé son humilité. Le commun de ses lecteurs donna de son vivant et donne encore aujourd'hui les productions de sa plume à Hugues de Saint-Victor; on les trouve imprimées et confondues parmi les œuvres de celui-ci. ' On a déja laissé entrevoir, en traitant l'article du victorin, quelles sont celles que nous croyons ap- De Claustr. anim. in Prol Hist. litt. Fr. t. 12. p. 68.

partenir à notre auteur. Il s'agit maintenant de produire ses titres de propriété, et de lui restituer ce qui lui appartient.

Alb. ad ann. 1130. p. 264.

' Albéric de Trois-Fontaines, parlant de Hugues de Saint-Victor et de ses écrits, le distingue fort bien d'un autre Hugues, auquel il attribue les livres du Cloître de l'ame, de la Médecine de l'ame, et le traité des Oiseaux. Mais il connaissaït si peu ce second Hugues, qu'il le donne, sur un ouï-dire, pour un disciple de Saint-Norbert, c'est-à-dire, pour un prémontré : *Hugo verò*, dit-il, *qui scripsit de avium Naturâ moraliter et allegoricè, et de Claustro animæ, et de Medecinâ animæ, fuit de ordine præmonstratensi, ut dicitur, canonicus.* S'il se trompe en faisant auteur de ces écrits un norbertin, il n'est pas moins vrai qu'il avait appris par lui-même ou par d'autres que ces ouvrages n'appartiennent pas à Hugues de Saint-Victor. Nous allons prouver qu'ils sont de Hugues de Fouilloi.

1° *De Claustro animæ libri quatuor.*

Mab. ib. p. 459.

' Dans un manuscrit du monastère de Cheminon, au diocèse de Châlons-sur-Marne, ce traité porte au frontispice : *Incipit prologus auctoris sine nomine in opus subditum* DE CLAUSTRO ANIMÆ. *Dicunt tamen operis extitisse auctorem Hugonem de Corbi, canonicum S. Laurentii atque priorem.* Ce qu'on n'avance ici que d'une manière incertaine, est affirmé positivement dans plusieurs manuscrits anciens de la Bibliothèque impériale.

n. 712. 1009. 2495. 2497. 2895. 2498. 2897. 2898.

' On lit à la tête du n° 2498 : *Incipit prologus magistri Hugonis de Folieto, prioris canonicorum S. Laurentii in pago Ambianensi, in libros de Claustro corporis et animæ.*

De Script. Eccl. t. 2. c. 1108.

' Casimir Oudin assure qu'il a vu plusieurs manuscrits semblables, d'une date aussi reculée, en différentes bibliothèques de l'ordre de Cîteaux, au lieu qu'il n'en a rencontré, dit-il, que de récens et en petit nombre portant le nom de Hugues de Saint-Victor. Ajoutons à ces témoignages celui de Guillaume de Nangis, qui attribue l'ouvrage en question à Hugues de Fouilloi, sans oser néanmoins assurer s'il etait moine ou chanoine régulier [1]. Mais, pour lever ce doute, il n'avait qu'à consulter l'auteur lui-même, qui lui aurait appris nettement sa profession :

1 Claruit his temporibus Hugo de Folieto, sancti Petri Corbeiensis monachus, qui librum de Claustro animæ et corporis composuit. Alii dicunt istum Hugonem in pago Ambianensi fuisse canonicum regularem. (Naugius in chronico ad an. 1140.)

' *Loquor*, dit-il dans un endroit, *de monachis qualiscunque canonicus.* De Claust. l. 2. c. 18. p. 70.

D. Mabillon fait un grand éloge de cet ouvrage, dont il recommande la lecture aux religieux pour lesquels il a été fait. Les anciens en ont parlé de même. Il est écrit avec onction, et il contient sans contredit d'excellentes choses; mais on y trouve aussi beaucoup de mysticité, et tout n'est pas également bon. L'ouvrage est partagé en quatre livres: le premier traite des tentations auxquelles on est exposé, même dans le cloître, et des avantages qu'on trouve aussi dans la vie religieuse; le second de l'ordonnance qu'il convient de donner au cloître matériel, et des abus qui peuvent s'y introduire; le troisième est consacré à former sur le modèle du cloître matériel le cloître spirituel de l'ame; l'objet du quatrième est d'inspirer le désir d'être admis dans cet autre cloître qui n'a pas été fait de main d'homme, c'est-à-dire, la Jérusalem céleste. Tel est le plan que s'est tracé Hugues lui-même dans son prologue.

On lit avec plaisir le premier et le second livre, qui contiennent des vues excellentes pour le bon ordre d'une communauté religieuse, on voit que l'auteur était animé du véritable esprit de son état; mais, dans les deux suivans, on ne trouve que des allégories sans nombre, propres à nourrir la dévotion des contemplatifs; les mysticités y abondent, et les passages de l'écriture, détournés dans ce sens, manquent souvent de justesse. Aussi l'auteur devient-il quelquefois embarrassé, confus, alambiqué, et fait perdre terre à ses lecteurs. Ce défaut vient de ce qu'il compare, par des allusions minutieuses, des choses qui n'ont qu'un faible rapport entre elles, le cloître ou le temple matériel avec celui qui est tout spirituel.

Cet écrit a été publié à Paris, l'an 1507, chez Henri-Étienne, dans un vol. in-4°, à la suite d'un traité moral de Guillaume d'Auvergne. On le trouve dans toutes les éditions des œuvres de Hugues de Saint-Victor. Nous ne citons que la dernière de 1648, où il est imprimé, tom. II, p. 40-131.

2° ' *De Medicina animæ* [1].

Cet opuscule est attribué à Hugues de Saint-Laurent, dans un manuscrit de l'abbaye d'Alne, cité par D. Mabillon, et Hug. Vict. op. t. 2. p. 211-222.

1 A ce titre, le manuscrit 2494 de la Bibliotheque impériale ajoute, *de homine qui microcosmus, id est, minor mundus appellatur.*

dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale, 1009, 2494, 2495, 2896. Il ne faut que comparer ce traité avec celui dont nous venons de rendre compte, pour être persuadé qu'ils appartiennent au même auteur. On remarque, dans l'un et dans l'autre, un génie également tourné vers l'allégorie, un style parfaitement conforme, plusieurs expressions semblables, la même manière de citer l'Écriture et les Pères. Comme Hugues avait trouvé, dans le cloître matériel, les caractères du cloître spirituel, de même, en traitant de la médecine de l'ame, il prétend découvrir, dans la structure du corps humain, toutes les affections de l'ame, c'est-à-dire, montrer une analogie parfaite entre les maladies corporelles et les maladies spirituelles, entre les remèdes qu'on applique aux premières et la manière de guérir les secondes. Ce dessein, comme on le voit, suppose des notions dans la médecine : l'auteur paraît en avoir pris quelque connaissance; il cite Hippocrate, et fait usage des principes de l'art qui avaient cours de son temps. Mais il s'en faut bien qu'il atteigne au but de son livre : ses allégories et ses moralités se ressentent de la disproportion des objets qu'il veut comparer. Cet opuscule est composé de vingt-deux chapitres, mais les éditeurs soupçonnent qu'il est incomplet.

Ib. p. 396-477. 3° *De Avibus ad Rainerum.*

Cet écrit porte différens titres dans les manuscrits. Il est intitulé, *Aviarium sacrum ad Rainerum, conversum, cognomento corde benignum. — De Avium naturâ mysticè et allegoricè. — De Columbâ argenteâ*, ou *de Tribus Columbis*, parce que l'ouvrage commence par ces mots : *Si dormiatis inter medios cleros, pennæ columbæ deargentatæ*, et que l'auteur distingue trois sortes de colombes. On le trouve ainsi désigné dans les plus anciens manuscrits, où il ne forme qu'un seul livre qui, dans des manuscrits plus récens et dans l'imprimé, est suivi de trois autres auxquels on a donné pour titre, *de Bestiis* ou *Bestiarium*, et encore *de Proprietatibus ferarum et animalium.* On convient assez généralement que le premier livre, qui traite des Oiseaux, est l'ouvrage de Hugues de Fouilloi. Le second, qui traite des Bêtes féroces, ressemble beaucoup au premier quant au style et aux moralités; cependant on l'attribue communément à Alain de Lille, qui, selon Henri de Gand, a composé un livre de la nature de quelques animaux, qu'on croit être celui-là. Le troisième est une compilation des deux premiers,

auxquels on a ajouté d'autres moralités, en sorte que, de cent dix chapitres qu'il comprend dans les manuscrits, on en a retranché les quarante-neuf premiers, pour ne pas répéter deux fois la même chose. Le quatrième est une espèce de dictionnaire dans lequel on traite par ordre alphabétique des propriétés, soit des animaux, soit des végétaux, soit des minéraux. Cette compilation d'histoire naturelle est attribuée à Guillaume Perraut, de l'ordre des frères prêcheurs. Nous ne nous occuperons que du livre des Oiseaux.

Tout était allégorie pour Hugues de Fouilloi. Il crut apercevoir dans les différentes espèces d'oiseaux les symboles de tous les vices et de toutes les vertus, et il composa, sur ce sujet, un livre qu'il dédia à un religieux laïc nommé Rainier. Pour rendre cet ouvrage plus intéressant, il eut soin, comme il le dit dans le prologue, de l'orner de peintures qui représentaient les objets de ses allégories. La colombe et le faucon étaient à la tête, perchés l'un à côté de l'autre. Hugues prend occasion de ce contraste pour mettre en parallèle les professions opposées qu'ils suivaient, Rainier et lui, dans le monde, et relever la grâce que Dieu leur avait faite de les réunir en religion. « ' Vous voyez, mon frère, dit-il, la colombe et le « faucon posés sur la même perche : c'est l'image de ce que « nous avons été vous et moi, et de ce que nous sommes « maintenant. Dieu nous a tous les deux appelés, vous des « armées, moi du clergé, pour nous asseoir sur la règle de « la vie religieuse, comme sur une perche commune. Vous « qui, semblable au faucon, aviez coutume de prendre les « oiseaux domestiques, votre devoir est maintenant d'attirer « les oiseaux des champs, c'est-à-dire, les gens du monde, à « la religion par l'odeur d'une sainte vie. Que la colombe « gémisse donc; que le faucon gémisse aussi; que l'un et « l'autre témoigne sa douleur par ses accens : car le gémissement est le chant naturel de la colombe, et la plainte celui « du faucon. J'ai placé, après la description de la colombe, celle « du faucon, parce que cet oiseau est le symbole de la noblesse « à laquelle vous appartenez. »

Ib. in Prol.

Au reste, l'auteur donne ici, comme dans tous ses ouvrages, des preuves de sa profonde humilité. « Écrivant, « dit-il, pour un homme non lettré, on ne doit pas être « surpris que, pour son édification, je traite avec simplicité « des sujets qui demanderaient un pinceau vigoureux. Je « sais que les savans aiment les discours relevés, mais les

« simples trouvent plus d'instruction et de plaisir dans les pein-
« tures naïves. C'est pour eux que j'écris, et je n'ai garde de
« verser de l'eau dans des vases déjà pleins. »

Hug. Vict. op. t. 2. p. 256-263.

4° ' *De Nuptiis libri duo.*

Hugues composa cet ouvrage pour détourner un de ses amis du mariage. Le premier livre a pour objet les noces charnelles : il est divisé en trois chapitres, où l'auteur, après avoir réuni tout ce qui a été dit contre les femmes et le mariage, tâche de fortifier cette satire de l'autorité des livres saints et des pères; le second livre, divisé comme le premier en trois chapitres, est consacré aux noces spirituelles. Autant Hugues avait décrié les premières, autant s'applique-t-il à relever les secondes. On s'imagine bien que l'allégorie domine dans cette partie. Nous n'en donnerons pas le détail : c'est toujours le génie de l'écrivain, accoutumé à assimiler des choses qui n'ont entre elles que des rapports très-éloignés. Parmi les manuscrits de cet ouvrage qui portent le surnom de notre auteur, il y en a trois distingués par leur antiquité, un de Saint-Victor, ' et deux de la Bibliothèque Impériale.

n. 2494. 2495.

Ib. p. 286-332

5° ' *De Arcâ Noe mystica Descriptio.*

De Arcâ Noe moralis Interpretatio, libri 4.

Ces deux traités se trouvent presque toujours anonymes dans les manuscrits. Dans quelques-uns ils portent le nom de Hugues, sans désigner lequel : cela a suffi pour les donner à Hugues de Saint-Victor, plus connu que Hugues de Fouilloi. ' Casimir Oudin les conteste au victorin, parce qu'il y trouve avec raison la manière et le style de Hugues de Fouilloi, dans tout ce qui peut servir à caractériser son génie tourné vers les allégories, et son goût pour les peintures qu'on a pu remarquer dans ses autres ouvrages de spiritualité. Ajoutons que Hugues de Fouilloi, comme nous l'avons remarqué, n'aimait pas à mettre son nom dans ses écrits : ce qui explique assez pourquoi ces traités sont restés anonymes. Cependant on a cru, en rendant compte dans cette histoire ' des écrits de Hugues de Saint-Victor, devoir réfuter l'opinion d'Oudin, et on l'a fait d'une manière aussi tranchante que peu exacte. « Aux divers moyens, a-t-on dit, qu'Oudin emploie pour « dépouiller Hugues de Saint-Victor de ces trois écrits, et « les transporter à Hugues de Fouilloi, nous n'avons qu'un « mot à opposer, et ce mot est tranchant. L'auteur, dans un « endroit renvoie, pour plus grand éclaircissement de la « question qu'il y traite, à son livre *De tribus Diebus* : ouvrage

De Script. Eccl. t. 2. c. 1110.

Hist. litt. t. 12. p. 17.

« dont nous rendrons compte ci-après, et que personne, de « l'aveu d'Oudin lui-même, ne peut refuser à notre victorin. » Il y a dans cet endroit une distraction inconcevable de la part de l'auteur; tout y est controuvé. Le renvoi au livre *De tribus Diebus,* ou plutôt *De Operibus trium dierum*, ne se trouve pas à la page 297, col. 2, du tome II qu'on indique. Il n'y a dans la collection des œuvres du victorin aucun ouvrage qui porte le titre *De tribus Diebus,* ni un semblable. Le rédacteur de l'article qui promet de rendre compte de cet écrit un peu plus bas, n'en dit pas un mot. ' Enfin, Oudin qui n'en parle que d'après Gesner, ne convient pas du tout qu'il soit de Hugues de Saint-Victor. Quant à nous, nous serions très-portés à donner ces deux écrits à Hugues de Fouilloi, mais nous ne voulons rien décider. Ce qui suspend notre jugement, c'est que l'Arche mystique fut composée avant l'an 1130, ' comme on le voit par le dénombrement des papes qui finit à Honoré II : circonstance qui semble indiquer plutôt le victorin que Hugues de Fouilloi, qui, à cette époque, devait être encore assez jeune. Quoi qu'il en soit, nous allons dire un mot de cet ouvrage.

Oud. ib. c. 1143.

Hug. Vict. op. t. 2. p. 290.

L'Arche mystique suppose, pour être entendue des lecteurs, un plan figuré de l'objet allégorisé, lequel plan se trouve dans les manuscrits, mais non dans les imprimés. L'Arche morale, partagée en quatre livres, contient de fort bonnes maximes de la vie spirituelle, et se fait lire avec plus de satisfaction que l'Arche mystique, où, sans la figure qui doit la précéder, on n'entend rien, et où même avec l'aide de cette figure, il resterait bien des choses à deviner. Oudin observe que dans les manuscrits, l'Arche mystique est placée après l'Arche morale, et forme le cinquième livre et non le premier.

6° ' *De Vanitate mundi libri quatuor.* Ib. p. 255-283.

Si l'on accorde à Oudin que les deux ouvrages sur l'Arche de Noë sont une production de Hugues de Fouilloi, on doit aussi convenir que Hugues est auteur du traité de la Vanité du monde. Oudin prouve très-bien que ces trois ouvrages partent de la même plume, et la raison qu'il en donne est sans réplique. L'auteur du traité de la Vanité du monde cite comme son propre ouvrage ceux de l'Arche mystique et morale : ' *De his scriptionibus in alio quodam libro, quem de Arcâ composuimus, plura diximus quæ omnia hic recapitulare non oportet.*

Ib. p. 272. c. 2.

Le traité de la Vanité du monde est composé de quatre

livres en forme de dialogue. Dans les deux premiers les interlocuteurs sont désignés, l'un par la lettre *I*, qui veut dire *Interrogans;* l'autre par la lettre *D*, qui signifie *Docens*. Ils examinent tous les états de la vie les plus florissans, et ils en découvrent la vanité. Ces deux livres sont très-solides et très-philosophiques. Les interlocuteurs du troisième et du quatrième sont désignés par les lettres *A* et *R*, qui peuvent signifier *l'ame et la raison*. Ces deux derniers dialogues sont historiques. L'auteur parcourt les principales époques depuis la création du monde jusqu'au VI[e] siècle de l'église, et finit par l'éloge de saint Benoît, qu'il compare pour la fécondité des miracles à saint Martin et à saint Nicolas : ' *Martinus et Nicolaüs et Benedictus miraculis effulserunt in sanctitate mirabili, et in his omnibus plenitudo in finem properans, alios quoque omnes qui vocati sunt associans quotidiè consummatur.* ' Oudin, qui était dans l'opinion que Hugues de Fouilloi avait embrassé la règle de Saint-Benoît, argumente encore de ce passage pour prouver que l'auteur du traité de la Vanité du monde est le même qui a composé le Cloître de l'ame, dans lequel il trouve des indices que l'auteur était bénédictin. Nous lui accordons que ces ouvrages appartiennent au même auteur; mais non que Hugues de Fouilloi fût bénédictin. Il était, comme nous l'avons dit, chanoine régulier; et si en quelques endroits il parle avec admiration des institutions de saint Benoît, c'est qu'il avait reçu sa première éducation chez les bénédictins de Corbie.

Ib. p 283

De Script. Eccl. t. 2. c. 1110.

7° ' *De beatæ Mariæ virginitate perpetuâ.*

Hug. Vict. op. t. 3. p. 81-90.

Tous les bibliographes anciens et modernes donnent à Hugues de Saint-Victor le traité de la perpétuelle virginité de la sainte Vierge, et Oudin qui lui en a contesté tant d'autres, ne lui conteste pas celui-là. ' Cependant les continuateurs de l'Histoire Littéraire après D. Rivet ont ' relégué ce traité dans la classe des ouvrages supposés au victorin, et ils ont annoncé qu'ils l'adjugeraient à Hugues de Fouilloi. C'est donc ici le lieu d'examiner si leur opinion est bien fondée.

Hist. litt. t. 12. p. 68.

Ce traité, qui est solide et bien écrit, ne serait pas indigne du savant victorin. Le nom de Hugues est marqué dans le prologue ou l'épître dont l'auteur accompagna l'ouvrage, en l'envoyant à un évêque qui n'est désigné que par la lettre *G*, sans dire de quel siége. Sans doute la conformité de nom, lorsque rien ne détermine la qualité de la personne, ne suffit

pas pour attribuer cet ouvrage à Hugues de Saint-Victor plutôt qu'à Hugues de Fouilloi. Mais si les principes de cet auteur sont diamétralement opposés à ceux que le victorin professe sur le même sujet dans d'autres écrits, cela suffit pour ne pas croire celui-ci le véritable auteur. C'est ce qui résulte de la comparaison que nous avons faite. Le but de notre écrivain est d'établir que Marie avait fait vœu de virginité avant son mariage, et qu'en épousant Joseph elle ne changea pas de résolution : ce qu'il prouve par la réponse qu'elle fit à l'ange qui lui annonçait qu'elle deviendrait mère, *Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco?* Hugues de Saint-Victor dit, au contraire, dans la Somme des sentences, que Marie n'avait point fait vœu de continence avant son mariage; mais préparée à tout ce que la providence ordonnerait d'elle, son penchant pour ce genre de vie ne fut suivi d'aucun engagement jusqu'à ce qu'instruits elle et son époux du mystère de l'incarnation du fils de Dieu, ils formèrent, d'un commun consentement, la résolution de vivre dans le célibat[1]. Ce n'est donc pas à lui qu'on peut attribuer le livre de la perpétuelle virginité de Marie, à moins qu'il n'ait varié dans ses sentimens. Il ne s'ensuit pas pour cela que Hugues de Fouilloi en soit l'auteur, puisqu'on connaît d'autres écrivains qui, dans le même temps, ont porté le nom de Hugues; et d'ailleurs rien n'indique le temps auquel cet écrit a été composé. Quoi qu'il en soit donc du véritable auteur, voici en peu de mots quelle en est la substance.

L'ouvrage, divisé en quatre chapitres, est en réponse à un dialecticien qui prétendait que Marie avait toujours été libre de tous liens, et qu'elle n'avait pu contracter un mariage

1 Voventibus castitatem non solùm nubere, sed etiam nubere velle damnabile est. Hoc loco prætermittendum esse non arbitror quod Beda in expositione super Lucam videtur affirmare, beatam Mariam virginem, antequam iniisset cum Joseph conjugium, decrevisse quod vitam duceret virginalem : quod equidem à veritate videtur discordare, cùm beata virgo esset prudentissima, et novisset quæcumque piè promittuntur, Domino esse fideliter persolvenda. Verisimile est igitur quod ab adolescentiâ se Deo totam commiserat, parata sive ad nubendum, sive ad continendum, quemadmodum Deum velle cognosceret.... et ex hoc quod ipsa non renuit desponsari, manifestè apparet eam, antequam desponsaretur, continentiam non vovisse : quod tamen certum est eam et virum ejus posteà promisisse, ex quo utrique mysterium dominicæ incarnationis angelo revelante innotuit. (Hugonis Vict. Summa sententiarum, tractatu VII, cap. 10, p. 476, col. 2, t. III.)

Hug. Vict. op. t. 3. p. 81.

véritable sans consentir à en faire usage. ' Huges, en lui répondant, veut bien supposer que ce n'est que par manière de dispute, et non sérieusement qu'on agite une pareille question : mais il fait sentir en même temps combien il est indécent et téméraire de faire de la virginité de Marie l'objet d'une dispute. « J'avoue, dit-il, que je souffre impatiemment « qu'on emploie un babil impertinent à flétrir la plus pure « des créatures, *quòd tam impudicâ et nugaci loquacitate « temerare sinceram et intactam maculare conaris.* Insensé, « qui que vous soyez, à quoi tendent ces vains argumens que « vous avez ruminés avec tant de soin, et que vous débitez « aux oreilles curieuses avec tant d'emphase? Vous voulez « paraître un docteur; mais, croyez-moi, vous êtes moins « admiré des sots que méprisé des sages. Quand même on « vous accorderait quelque savoir, on ne peut vous par- « donner le sujet que vous avez choisi pour faire preuve de « sagacité. »

Après ce début un peu vif, qui ne s'accorde guère avec le caractère doux et modeste qu'on a pu remarquer dans les autres écrits de Hugues de Fouilloi, l'auteur rapporte le grand principe de son adversaire, qui est que le mariage emporte dans son essence l'acquiescement réciproque des époux au mélange des corps. Pour répondre à cette difficulté, il définit le mariage une société légitime entre l'homme et la femme, en vertu de laquelle tous deux se doivent l'un à l'autre mutuellement, c'est-à-dire, qu'il ne leur est plus permis de renoncer à la société pour passer dans une autre. A l'égard du consentement qui a pour objet le commerce charnel, il n'est que l'accompagnement et non l'essence du mariage; il en est une des fonctions, mais nullement le lien, en sorte que sans lui le mariage peut subsister par l'union des cœurs. Cela posé, notre auteur allie sans peine le mariage de la sainte Vierge avec le vœu constant de virginité. Mais on lui objectait que dans ce cas le mariage pouvait subsister entre personnes du même sexe. Ici l'auteur a recours aux allégories; il le nie, parce que ce mariage ne représenterait plus l'union de Jésus-Christ avec l'église.

Mab. Ann. t. 6. p. 461.

8° ' Un manuscrit de l'abbaye d'Alne, cité par D. Mabillon, contient un ouvrage de Hugues, prieur de Saint-Laurent, ayant pour titre : *De Pastoribus et Ovibus,* dont les premiers mots sont : *Tibi, frater, qui in grege,* etc. On le trouve aussi parmi les manuscrits de la Bibliothèque Impériale, n° 2494,

désigné par ce titre : *Liber Pastorum.* C'est une paraphrase de ces vers de la neuvième éclogue de Virgile :

> Tityre, dum redeo, brevis est via, pasce capellas;
> Et potum pastas age. Tityre, et inter agendum
> Occursare capro, cornu ferit ille, caveto.

L'auteur tire de chacun de ces mots des moralités et des allégories conformes à son génie ; il y trouve de quoi instruire les pasteurs et les ouailles qu'il met en opposition avec les chèvres et les boucs. Peu lui importe que ses allusions soient quelquefois puériles, pourvu qu'il en tire quelque instruction pour les mœurs ; il s'autorise en cela de l'exemple de ceux qui ont vu dans d'autres vers de la quatrième éclogue la prédiction du Messie né d'une vierge :

> Ultima Cumæi venit jam carminis ætas :
> Magnus ab integro seclorum nascitur ordo.
> Jam redit et virgo, redeunt saturnia regna :
> Jam nova progenies cœlo demittitur alto.

9° Sanderus indique comme existant dans la Bibliothèque de Saint-Martin de Tournai un manuscrit sous ce titre : *Magistri Hugonis de Sancto Laurentio de Rotâ prælationis et de Rotâ simulationis.* Il commence par ces mots : *Sicut comperi, non est tibi, frater, onerosum.* Sanderus, qui l'avait vu, dit qu'il était orné de peintures fort élégantes, qui représentaient les roues mystiques dont il est parlé dans ce livre. Le même ouvrage, divisé en deux parties, existe à la Bibliothèque Impériale, sous le n° 2494, du catalogue imprimé, mais sans nom d'auteur et sans la peinture représentant la roue. Voici la description que fait de cette machine l'auteur de cet écrit, d'après laquelle on peut juger de son intention et du plan qu'il a exécuté.

Sand. part. 1. p. 134.

Ib. p. 191.

La roue de la première partie est composée d'un axe ou essieu, d'un moyeu, de douze rayons et de six jantes. L'axe représente, dans la pensée de l'auteur, le chef d'une communauté ; le moyeu, l'esprit dont il doit être animé pour conduire les autres, le moyeu fixé dans l'axe représente l'union qui doit exister entre le disciple et son supérieur ; les rayons sont les bonnes dispositions de l'inférieur, et les jantes les bons effets qui résultent de son union avec le supé-

rieur. La roue dans son entier représente la vie d'un religieux avec ses perfections et les vicissitudes auxquelles il est exposé.

Le premier rayon a pour inscription *la bonne intention* qu'il doit apporter ; le second, *la discrétion,* pour agir convenablement ; le troisième, *l'amour du bien ;* le quatrième, *l'horreur du mal ;* le cinquième, *l'amour de Dieu ;* le sixième, *la charité fraternelle;* le septième, *l'abnégation de soi-même ;* le huitième, *le mépris des avantages du monde ;* le neuvième et le dixième, *la tempérance dans le boire et le manger,* et *les bornes auxquelles il faut s'arrêter;* le onzième, *la désappropriation:* et le douzième, *l'absence même du désir du bien d'autrui.*

A chacune des six jantes aboutissent, comme à leur principe générateur, deux rayons de la roue. La première est *la pureté,* et à elle aboutissent *l'intention* et *la discrétion ;* la seconde est *la volonté*, d'où procèdent *l'amour du bien* et *l'horreur du mal;* la troisième, *la charité,* qui embrasse *l'amour de Dieu* et *du prochain;* la quatrième, *l'humilité* qui produit *l'abnégation de soi-même* et *le mépris des avantages du monde;* la cinquième, *la sobriété*, de laquelle résulte *la tempérance dans le boire et le manger:* la sixième, *l'esprit de pauvreté*, qui exclut toute *propriété,* et à plus forte raison *le désir du bien d'autrui.*

Tel est l'aperçu des moralités renfermées dans la première partie de cet ouvrage qui a pour titre : *Rota prælationis* ou *religionis.* La seconde, intitulée *Rota simulationis* est le contre-pied de la première ; on y fait la guerre aux hypocrites et aux mauvais religieux (car tous les écrits de Hugues ont pour but l'instruction des personnes qui vivent dans le cloître). Sa marche est la même que dans la première partie en sens inverse.

Cette roue, qui représente la vie d'un hypocrite ou d'un faux religieux est composée, comme l'autre, d'un axe, d'un moyeu, de rayons et de jantes en égal nombre. Sur la première jante est écrit *l'astuce;* sur la seconde, *l'avarice;* sur la troisième, *la superbe;* sur la quatrième, *la négligence*, ou l'oubli de ses devoirs; sur la cinquième, *la paresse;* sur la sixième, *l'indigence.* De l'astuce naît *la passion d'acquérir du bien* et *le talent de le conserver,* représentés dans les deux premiers rayons; le troisième et le quatrième qui se rattachent à la jante de l'avarice, sont *la rapacité* et *la ténacité;* les

deux rayons suivans qui partent de la superbe, sont *le mépris de l'autorité* et *l'insubordination*. De la négligence, quatrième jante, procèdent les rayons sept et huit, portant *oubli de soi-même* et *irréflexion ;* la cinquième jante, qui est la paresse, produit *le désœuvrement* et *la recherche des tables étrangères* représentés par les rayons neuf et dix ; enfin à la sixième jante, l'indigence, sont attachés les rayons onze et douze, ayant pour inscription, *ejectio et abjectio*, c'est-à-dire, que le sort d'un religieux ou d'un supérieur d'une conduite irrégulière est de tomber dans le mépris et dans la misère, après avoir perdu sa place ou son état.

L'auteur, dans le développement de ses moralités, fait un grand usage des livres moraux de saint Grégoire-le-Grand, qu'il avait bien médités, et prouve qu'il connaissait parfaitement les devoirs de la vie religieuse ; on peut croire aussi qu'il les pratiquait exactement.

10° On trouve dans plusieurs manuscrits, comme ouvrages du même auteur, *Tractatus de Conversatione monasticâ ; De duodecim abusionibus claustri materialis;* ce sont des morceaux détachés du grand ouvrage du Cloître de l'ame.

11° ' Montfaucon indique parmi les manuscrits de Saint-Thierri, près de Reims, un ouvrage de Hugues de Fouilloi, *In lamentationes Jeremiæ*. C'est peut-être le même qui est imprimé parmi les œuvres du victorin, T. II, p. 146. Nous ne doutons pas que parmi les ouvrages de ce dernier sur l'écriture sainte, imprimés dans le même volume, il n'y en ait plusieurs qui sont de Hugues de Fouilloi, ceux sur-tout qui ont pour titre : *Allegoriæ*. Bibl. Bibl. t. 2. c. 1236.

12° Dans le manuscrit de la Bibliothèque Impériale, n° 3419, écriture du XIVe siècle, qui contient des extraits d'auteurs anciens, sous le titre de *Flores*, on trouve au n° 2 : *Flores ex Hugonis de Folieto operibus collecti.* B.

GUILLAUME GODEL *ou* GODEAU,

MOINE DE SAINT-MARTIAL DE LIMOGES,

ET AUTRES CHRONIQUEURS DU DIOCÈSE DE SENS.

TELS sont le nom et la qualité qu'on donne à l'auteur d'une Chronique latine parmi les manuscrits de la Bibliothèque Impériale, sous le nº 4893, dans une note qu'on trouve à la fin du volume d'une écriture du XIVe siècle. L'abbé Lebœuf, qui avait examiné ce manuscrit, a inséré dans le Journal Historique de Verdun [1] une lettre pour prouver que cette Chronique ne peut pas être l'ouvrage d'un moine de Saint-Martial, quoique ce manuscrit ait été trouvé dans la Bibliothèque de ce monastère : il pense qu'elle a été composée par un religieux de quelque abbaye de l'ordre de Cîteaux, du diocèse de Sens, ou de celui de Bourges; mais il n'a pas jugé à propos de motiver son opinion. *Les raisons que j'en ai*, dit-il, *seraient trop longues à déduire.*

Fev. 1756. p. 122.

t. 13. p. 671.

[1] Les continuateurs du Recueil des historiens de France qui ont imprimé plusieurs fragmens de cette Chronique, sous le nom de Guillaume Godel, moine de Saint-Martial de Limoges, comme il est porté dans la note ajoutée au manuscrit, sont du même avis que M. Lebœuf, et ils en ont donné les raisons.

Le nom de Guillaume Godel ne se trouve dans aucun autre monument connu. L'auteur ne se nomme nulle part dans sa Chronique, et s'il parle de lui, ce n'est jamais qu'en première personne, *ego*. Il ne nomme pas non plus le monastère auquel il appartenait; et ce qui prouve que ce n'était pas celui de Saint-Martial de Limoges, c'est qu'il ne dit rien qui ait trait à ce monastère, ni même au Limosin. Le savant académicien a cru que Godel appartenait à l'ordre de Cîteaux, parce qu'à l'époque de la fondation de ce monastère, l'auteur ajoute à son manuscrit une colonne dans laquelle il a marqué fort exactement la succession des abbés de Cîteaux; le critique est encore mieux fondé à placer le monastère dans lequel le

chroniqueur avait été reçu à profession, dans le diocèse de Sens ou dans celui de Bourges. Nous verrons bientôt qu'il y a plus de probabilités pour celui de Sens.

Quoi qu'il en soit du nom de la personne, voici ce que l'auteur nous apprend de lui-même. Sous l'année 1145, il marque son entrée en religion, et il nous apprend qu'il était anglais de naissance, *Ego servorum Christi novissimus, qui totum hoc opus ex variis historicis compilando compegi, monasterium intravi, ætate juvenculus, genere Anglicus.* Il rapporte, sous la même année, la mort de Henri Sanglier, archevêque de Sens, qui eut pour successeur Hugues de Touci, des mains duquel il reçut tout les ordres, excepté la prêtrise. Il fut ordonné prêtre au village de Leuroux, par Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges; il ne dit pas en quelle année, mais certainement avant 1171, qui est l'année de la mort de ce prélat. Il termine sa Chronique à l'année 1173, mais rien ne prouve qu'il soit mort bientôt après. On voit par sa Chronique qu'il aimait les voyages, ou que des raisons le forcèrent à voyager. Sous l'année 1172 il raconte qu'étant allé en Allemagne il y vit une vieille fille extraordinaire, qui, quoique laïque et non lettrée, avait des révélations étonnantes: elle avait alors, dit-il, soixante ans. On pourrait croire qu'il veut parler de sainte Hildegarde; mais celle-ci était religieuse et abbesse du Mont Saint-Rupert, près de Bingen, au diocèse de Mayence. Avec la vie errante que paraît avoir menée l'auteur, il ne serait pas surprenant qu'il eût souvent changé de monastère, et qu'étant passé du diocèse de Sens dans celui de Bourges, il fût allé mourir à Saint-Martial de Limoges où sa Chronique serait restée.

Bouq. t. 13. p. 675.

Disons maintenant quel est le mérite de son ouvrage. Il le commence à la création du monde, et il explique dans une longue préface le plan qu'il s'était tracé, et les sources où il comptait puiser: sources aujourd'hui connues de tout le monde. Ainsi il y a très-peu à profiter de son travail jusque aux derniers temps où il a vécu. Il le divise en quatre époques; la première s'étend depuis la création du monde jusqu'à l'incarnation de J. C.; la seconde commence à l'incarnation, et finit à l'année 591; la troisième comprend depuis cette dernière année jusqu'à l'an Mil. Ici commence la quatrième époque à laquelle il ne fixe aucun terme, afin, dit-il, qu'on puisse toujours y ajouter, soit de mon vivant, soit après ma mort. Les continuateurs du Recueil des Historiens de France ont donc

bien fait de n'imprimer que cette dernière partie, qui est morcelée dans les tomes X, p. 259-263; tome XI, p. 282-285; et tome XIII, p. 671-677. Mais il y a une observation à faire sur ce dernier extrait : c'est que depuis l'année 1124, il y a une très-grande conformité entre la Chronique de notre auteur et celle de Saint-Pierre-le-Vif de Sens.

Hist. litt. t. 12. p. 502.

' Nous avons déja dit que Clarius, auteur de la Chronique de Saint-Pierre-le-Vif, était mort en 1124, et que sa Chronique se terminait à cette année. Mais elle a été continuée par un anonyme jusqu'à l'année 1184. Dans cette continuation il y a plusieurs articles qui sont littéralement les mêmes que dans la Chronique de Godel. Est-ce Godel qui les a empruntés du continuateur, ou le continuateur qui les a copiés dans Godel ? Nous ne prendrons pas sur nous de le décider; mais il nous semble que le continuateur est plutôt le plagiaire, parce que tantôt il n'a fait qu'abréger les articles de Godel, tantôt il en a supprimé d'autres pour y substituer des événemens relatifs à son monastère.

II. Ce que nous venons de dire de la continuation de la Chronique de Saint-Pierre de Sens doit suffire pour en donner une juste idée. Nous croyons devoir placer ici ce que nous avons à dire touchant la petite chronique de Sainte-Colombe, près de Sens.

Anecd. t. 3. c. 1449-1453.

' Cette Chronique, publiée par D. Martène, commence à l'année 708, et finit en 1175; car ce qui est rapporté sous l'année 1193 paraît avoir été ajouté par une main postérieure. L'auteur, qui était moine de Sainte-Colombe, a recueilli dans quelques mémoires de son monastère, et dans quelques chroniques plus anciennes, les traits qu'il a jugé à propos d'insérer dans la sienne. Aussi son ouvrage n'est-il proprement intéressant, que parce qu'il nous fait connaître les abbés de son monastère, et la suite des archevêques de Sens, depuis le VIIIe siècle jusqu'à son temps ; encore en a-t-il omis plusieurs. Il a laissé vides, dans chacun des siècles qu'il parcourt, plusieurs années sur lesquelles sans doute ses mémoires ne lui fournissaient point d'événemens propres à entrer dans son plan. Nous y avons cependant remarqué quelques traits souvent étrangers à son monastère qui méritent d'être recueillis.

Parlant de l'assemblée qui fut tenue à Vézelai, à Pâques de l'année 1146, pour délibérer sur la croisade dont le roi Louis-le-Jeune avait conçu le projet, il dit que l'affluence

de ceux qui prirent la croix ce jour-là fut si grande, que l'échafaud sur lequel ils étaient montés s'écroula, sans que personne, par une espèce de miracle, fût blessé, et que même la partie sur laquelle le roi était monté n'éprouva aucun accident.

A cette époque, l'abbé de Sainte-Colombe était Thibaud, fils de Hugues de Payens, premier grand-maître du Temple de Jérusalem. C'était pour lui une forte raison de s'enrôler pour la croisade : aussi partit-il avec les autres pour la Terre-Sainte, mais il n'en revint pas, étant mort en chemin. L'auteur regrette beaucoup une couronne d'or garnie de pierres précieuses, dont le roi Raoul ou Rodolphe avait fait présent au monastère, et une croix, apparemment d'or aussi, travaillée de la main de saint Éloi, que l'abbé Thibaud avait engagée furtivement à des Juifs de Troyes, pour les frais de son voyage.

L'an 1164, l'église de Sainte-Colombe ayant été rebâtie à neuf, le pape Alexandre III, pendant le long séjour qu'il fit à Sens, voulut en faire lui-même la dédicace. L'auteur décrit avec complaisance cet événement, et estime à vingt mille le nombre des étrangers qui accoururent à cette cérémonie.

D. Martène, comme nous l'avons dit, a publié cette chronique, et les continuateurs du Recueil des historiens de France l'ont réimprimée par fragmens dans leur collection, avec plusieurs augmentations qu'ils ont trouvées dans le manuscrit 581 de la reine Christine, et qu'ils ont distinguées du texte ancien par des crochets. B.

t. 10. p. 273 | t. 11. p. 292 | t. 12 p. 287.

GAUTIER DE MORTAGNE.

GAUTIER DE MORTAGNE était né vers le commencement du douzième siècle, non dans le Perche, mais en Flandre, dans un bourg appelé Mortagne, *Mauritania*. Ce nom latin, qui désigne ordinairement une contrée africaine, a fort dérouté Guillaume Cave, qui demeure en suspens (*planè incertum*) sur la question de savoir si Gautier a vu le jour en Afrique, ou s'il est né en Espagne au sein de quelque famille

Gall. chr. t. 9. p. 533 | D. Ceillier, Hist. des aut. eccl. t. 23. p. 202-206 | Du Boul. Hist. univ. Par. ad ann. 1120 | Oud. t. 2. p. 1199-1201 | Cave. Scr. Eccl. t. 2. p. 217.

maure, devenue peut-être chrétienne. Voilà des incertitudes bien gratuites et des conjectures bien superflues : Gautier, sans nul doute, était flamand. Avant d'être prélat, il avait acquis, comme professeur habile et sévère, une réputation que ses écrits ne lui ont pas conservée. Il enseigna la rhétorique à Paris, dans une des écoles établies sur la montagne de Sainte-Geneviève. ' Mais il paraît qu'il renonça de bonne heure aux belles-lettres pour se livrer à la philosophie, ou à ce qu'on appelait alors de ce nom : nous voyons même qu'il ne tarda point de donner des leçons de théologie à Reims, à Laon et ailleurs. Depuis 1136 jusqu'en 1148, il eut pour disciple Jean de Salisbury, ' qui nous l'apprend lui-même.

Mart. Th. Anecd. t. 3. c. 1712. 1713.

Metal. 1.

Devenu chanoine d'Anthoin en Flandre, Gautier fut député par son chapitre vers le pape Eugène III, pour plaider contre Francon, abbé de Laubes, lequel s'arrogeait certains droits sur l'église d'Anthoin. Nous ne savons pas quelle fut l'issue de ce procès : mais Gautier était trop exercé dans l'art des disputes, pour que ses argumens n'aient pas été victorieux. En 1150 il est chanoine de Laon, et devient successivement doyen, écolâtre, évêque de cette église. ' Il succéda, sur le siége de Laon, à Gautier de Saint-Maurice, avec lequel on l'a quelquefois confondu : ' cette erreur s'est même glissée dans la table du tome XIV du Recueil des Historiens de France. Gautier II ou de Mortagne, élu évêque de Laon en 1155, fut sacré à Rome. Nous le trouvons en 1159 présent à une transaction entre Odon, abbé de Saint-Denis, et le comte de Roucy; en 1163 à un concile de Tours, que présidait Alexandre III; en 1167 à l'assemblée tenue à Vézelai contre une secte manichéenne, connue sous le nom de poblicains ou publicains. Il confirma en 1168 une vente faite aux moines de Saint-Jean de Laon, et il fonda deux chapelles en 1173. Il mourut l'année suivante et fut enterré à Laon, dans l'église de Saint-Martin. Voilà presque tout ce qu'on peut raconter de sa vie, à moins que nous n'ajoutions qu'en 1164 il envoyait à Gérard, abbé de Vendôme, un os de saint Béat, et qu'avant de mourir il s'était fait prémontré; ordre en faveur duquel le pape Adrien IV lui avait écrit deux lettres. ' Une circonstance qui tient davantage à l'histoire littéraire, c'est que le traité *de Animâ Christi*, qui se trouve parmi les œuvres de Hugues de Saint-Victor, est dédié à Gautier de Mortagne.

Gall. chr. nov. t. 9. p. 532.

p. 831.

Rec. des Hist. de Fr. t. 15. p. 687. 689.

Nous avons de Gautier cinq petits traités théologiques,

qui portent le nom de lettres, et qui occupent vingt pages dans le second volume du Spicilége de Dachery. La première de ces lettres est adressée à un moine nommé Guillaume, qui tenait pour nul le baptême conféré par des hérétiques. Gautier réfute cette erreur, qui jadis avait été l'opinion de Saint-Cyprien et l'hérésie des Donatistes : ' il y oppose les p. 459.
témoignages et les raisonnemens qui démontrent que l'efficacité des sacremens ne dépend en aucune manière de la croyance, des qualités, ou des mœurs de ceux qui les administrent.

Le second écrit traite de l'incarnation. Gautier avait avancé que l'homme pris ou revêtu par le verbe était Dieu : *assumptus homo Deus est.* Il s'en dédit maintenant; il explique comment l'homme, c'est-à-dire, un composé de corps et d'ame, s'est uni au Verbe, et comment l'humanité et la divinité ne sont qu'une personne. La rétractation que fait ici le savant auteur nous montre bien qu'on ne doit parler de la double nature et de la personne unique, qu'en choisissant et pesant chaque mot avec l'attention la plus scrupuleuse.

Un docteur nommé Thierry prétendait que Dieu n'était présent par-tout que par sa puissance, et non par son essence. Cette erreur est victorieusement réfutée dans le troisième écrit de Gautier. Nous y lisons qu'il est impossible de circonscrire la nature divine, et qu'elle ne saurait exister en un lieu plutôt qu'en un autre. « Je remplis le ciel et la terre, » *cœlum et terram ego impleo,* ' dit Dieu lui-même dans Jéré- XXIII. 24.
mie. L'auteur cite aussi ces paroles des Actes des Apôtres :
' *In ipso vivimus, movemur et sumus.* A la vérité, saint XVII. 28.
Jérôme enseigne que Dieu est à-la-fois local et non local : *et localis est Deus et non localis;* qu'il est local pour ceux qui viennent à lui, et qu'il ne l'est pas, en tant qu'il existe partout : mais Gautier de Mortagne s'en tient à ce dernier résultat, et n'admet aucune idée de localité dans l'essence divine : « Dieu n'est pas dans un lieu, il est sans lieu, quoiqu'en tout lieu : » *Licet in omni loco, non tamen in loco, sed sine loco est... ubique totus.*

Albéric, autre docteur, soutenait que Jésus-Christ n'avait point appréhendé la mort, et n'avait ressenti même, durant sa passion, aucun trouble, aucune tristesse. Gautier adresse à cet Albéric un quatrième opuscule, où il est prouvé par [a] Joan. XII. 26
des textes sacrés fort connus, [a] que Jésus se troubla, s'attrista, Mat. XXVI. 37. 38 Marc. XIV. 33.

et conjura son père d'éloigner, s'il était possible, le calice de la douleur. A ces textes se joignent ici quelques témoignages des Pères de l'église, qui de plus en plus autorisent l'auteur à conclure que le Fils de Dieu s'est assujéti à toutes les faiblesses de la nature humaine, hormis seulement le péché. Néanmoins, comme il se rencontre aussi, dans les écrivains ecclésiastiques, certaines lignes qui disent en effet que Jésus n'a pas craint la mort, Gautier de Mortagne distingue deux craintes, l'une excessive, l'autre modérée, et nous explique comment le Christ, inaccessible à la première, a dû ressentir la seconde.

La cinquième épître est adressée à Pierre Abailard. Quelques disciples de cet homme célèbre le vantaient sans mesure, et le représentaient comme un théologien transcendant, qui comprenait à merveille l'unité de l'essence divine des trois personnes, la génération du Fils et la procession de l'Esprit-Saint. Gautier n'avait d'abord attribué ces propos qu'à l'inconsidération des élèves, et s'était abstenu de les reprocher au maître. Mais, en lisant la première partie du traité qu'Abailard avait intitulé *le Livre de Théologie*, Gautier vit qu'Abailard promettait en effet d'expliquer comment le Fils est engendré du Père, comment le Saint-Esprit procède de l'un et de l'autre; qu'il avait de plus la présomption de s'abandonner, en expliquant la Bible, à ses opinions particulières; qu'enfin il enseignait que Dieu le Père était plus puissant que Dieu le Fils, sous prétexte que Jésus lui-même
Joan. XIV. 28. dit dans l'évangile : ' *Quia pater major me est.* Abailard est redressé sur tous ces points dans cette lettre dogmatique.
Joan. X. 30. Puisque le Fils est égal au Père, et ne fait qu'un avec lui, ' *ego et pater unum sumus,* il n'y a pas lieu de déclarer l'un plus
Is. LIII. 8. ou moins puissant que l'autre. ' La génération du Verbe est
Mat. XI. 17. ineffable, il n'est permis à aucun mortel de la raconter; ' le Père n'est connu que du Fils, nous ne savons sur l'essence divine que ce que le Fils nous en révèle, et nos lumières personnelles ne sont, en de tels sujets, qu'une ignorance orgueilleuse. Voilà quelles leçons Abailard reçoit ici du théologien Gautier.

Observ. ad op. Rob. Pull. p. 332 | I. 2. p. 64. ' Un sixième opuscule de cet écrivain a été inséré par dom Mathoud dans l'édition des œuvres de Robert Pullus, publiée en 1655. Le manuscrit sur lequel on a imprimé ce dernier écrit ne désignant l'auteur que par l'initiale G, Mathoud a mis Guillaume de Mortagne au lieu de Gautier; c'est une

bien légère inadvertance. Cette pièce au surplus n'est qu'une courte réponse à Hugues de Saint-Victor, qui, comme nous l'avons dit, avait dédié à Gautier un traité de l'ame du Christ. Hugues attribuait à l'ame de Jésus-Christ une science égale à la science divine : Gautier relève avec beaucoup de politesse cette inexactitude; il distingue en Jésus les deux natures, la divine, à laquelle appartient incontestablement la plénitude de la science; et l'humaine, qui, en science comme en tout autre attribut, reste inférieure à la divinité.

Tout annonce que Gautier a composé ces petits traités avant d'être évêque de Laon : ' c'était aussi en 1152, et par conséquent en qualité de simple chanoine, qu'il faisait à l'église de Prémontré une donation qu'on a publiée à la suite des ouvrages de Guibert. ' Mais ce fut en 1158 ou 1159, la quatrième année de son épiscopat, qu'il écrivit au pape Adrien IV une lettre, où ce pontife est prié de ratifier une transaction entre Gautier et les prémontrés. ' Nous terminerons cet article en transcrivant l'épitaphe incorrecte et rimée qui couvrait le tombeau de Gautier de Mortagne.

p. 819.

Bibl. Præm. p. 433 | Rec. des Hist. de Fr. t. 15. p. 689.

Gall. chr. nov. t. 9. p. 533.

Hic tego Galterum, quod detego, mutaque petra,
Præsulis acta loquor, pro lingua sunt mihi metra;
Consilio, monitis, virtutibus, hoc modo vitæ
Rexit, correxit, erexit oves et ovile.
Infuit huic pietas, sale sed condita rigoris,
Torpida ne fieret virtus et egena saporis,
Abstulit hunc mundo divisio discipulorum:
Vivat in æternum meritis adjutus eorum.

D.

ROBERT,

Abbé de Wasor.

' ROBERT, abbé de Wasor au diocèse de Namur, avait été religieux et doyen de Stavelo; mais il est assez difficile comme assez inutile de fixer les époques où il a vécu dans l'un et dans l'autre de ces monastères. Wibold écrivant de

Cave, de Script. Eccl. t. 2. p. 228 | Gall. chr. nov. t. 3. p. 513.

Stavelo où il était abbé, à la communauté de Wasor et à Thierri qui la gouvernait, leur parle de Robert comme de leur fils, ' *filium vestrum*, expression qui sans doute autorise à supposer que Robert avait appartenu à cette communauté avant d'en devenir le chef. ' Cependant, il est certain que Robert, lorsqu'on le fit abbé de Wasor, fut tiré immédiatement de Stavelo, où il était doyen sous l'abbé Wibold. Celui-ci avait été lui-même religieux de Wasor, et il est présumable que devenu abbé de Stavelo, il y attira Robert, qui en sortit en 1148 pour retourner à Wasor en qualité d'abbé. Voilà du moins l'hypothèse qui nous semble concilier le mieux les circonstances énoncées dans les écrits de ces deux moines. ' Ceux de Robert consistent dans une vie de saint Forannan, une lettre à Wibold pour le consulter sur cet ouvrage, un billet de pur compliment au même Wibold, une lettre de 1157 relative à une association spirituelle entre l'église de Wasor et celle de Saint-Jean, cathédrale de Liége; enfin un livre sur la fondation de l'abbaye de Wasor, si toutefois ce livre qui commence la chronique de ce monastère et la conduit jusqu'en 1080, est réellement l'ouvrage de Robert. La principale raison d'en douter, c'est qu'on trouve dans la suite de cette chronique un assez long éloge de Robert, sans mention d'aucun écrit composé par lui sur l'origine de ladite abbaye. Molanus et Aubert le Mire, qui lui attribuent un pareil traité, nous semblent avoir confondu ce livre avec la vie de saint Forannan qui en fait partie.

Mab. Ann. Ben. l. 49. n. 15.

Spic. t. 7. in addend. ad Præf. p. 23.

Apud Mart. Amp. Coll. t. 2. p. 219 | Ib. t. 1. p. 849. 850 | Spic. t. 7. p. 513 et seq. | Ib. p. 572-574 | Natal. Sanct. Belg. 3 pec. | Orig. Canob. Bened. in Belg. | Orig. Ben.

' Une plus longue histoire de ce Saint occupe douze colonnes dans la Collection des Bollandistes, qui l'annoncent comme l'ouvrage de l'abbé Robert. Elle est précédée de la lettre où il consulte Wibold sur ce travail, et de la réponse que Wibold adresse à la communauté de Wasor, alors gouvernée par Thierry.

30 avr. p. 807-822 | Mab. Act. SS. ord. S. Bened. t. 8. p. 585.

L'auteur de la vie de saint Forannan déclare qu'il a mieux aimé balbutier que se taire : son silence eût laissé de trop grands miracles dans l'obscurité : *Quoniam imbutamento artis philosophiæ minus fulti verbis has* (virtutes Forannani) *enucleare nequimus venustis, more puerorum maluimus balbutire quàm notitiam miraculorum sancti viri sub obscuritatis velamento occultare.* Né en Écosse et devenu archevêque de Domnachmor (Armagh) en Irlande, saint Forannan abdiqua cette dignité pour venir embrasser à Wasor l'état monastique : il ne tarda point à se voir chargé du gouver-

nement de cette abbaye. L'attouchement de ses habits guérissait les malades; mais un miracle moins vulgaire est celui qui le sauva d'un naufrage, lui et quelques autres : le Saint disposa quatre morceaux de bois en forme de croix, se mit au milieu, étendit ses compagnons sur les branches, et parvint au port en chantant avec eux : *in mari via tua, et semitæ tuæ in aquis multis.* Il mourut en 982, la veille des calendes de mai. Telle est la matière du premier chapitre, qui avait d'abord été rédigé par un autre auteur, ainsi que nous l'apprend un passage de ce chapitre même : Robert n'a fait que le rectifier, l'étendre, et y ajouter les deux chapitres suivans. Il est permis de supposer qu'en sortant des mains de son premier auteur, dont le nom n'est point indiqué, ce premier chapitre n'était que le morceau qui concerne saint Forannan dans la chronique de Wasor; et cette conjecture pourrait concourir à montrer que le Mire et Molanus se sont trompés en attribuant cette chronique à l'abbé Robert.

Celui-ci, dans le deuxième chapitre et dans le troisième et dernier, nous raconte les guérisons miraculeuses et les autres prodiges opérés au tombeau de saint Forannan ou par son intercession. Ce que nous y lisons de plus remarquable, c'est qu'enterré dans un lieu humide, le saint apparut à ses frères et leur demanda une demeure plus salubre : elle ne lui fut pas refusée.

Robert de Wasor mourut en 1174. Son style est comparé, égalé, presque préféré à celui de Cicéron, dans une lettre écrite à Wibold en 1147, par Reinard abbé de Reinchusen. Cette lettre donne lieu de croire que Robert aidait Wibold à rédiger les mémoires que les affaires du monastère de Stavelo forçaient d'adresser aux personnes éminentes dans l'église et dans l'état. (Apud Mart. Amp. Coll. t. 2. d. 215.)

D.

ROBERT WACE,

Chanoine de Bayeux, Historien-Poète.

SA VIE.

Le nom de cet écrivain est diversement exprimé dans les livres qui en ont parlé, et même à la tête et dans le corps de ses propres ouvrages. On le voit tantôt écrit *Wace, Wacce, Waice, Waze;* tantôt *Gasse, Garce, Guace, Guaze, Guasco, Gazoe,* noms qui ne diffèrent que par quelques altérations, et sur-tout par le changement de la initiale *W* en *G*, changemens qui se rencontrent souvent dans les noms propres qui commencent par un *W*. Ainsi on écrivait *Wido* pour *Guido, Willelmus* pour *Guillelmus.* Mais c'est une question parmi les critiques, de savoir si ces noms sont une corruption de celui d'Eustache, parce qu'on attribue quelquefois au chanoine de Bayeux le roman de *Brut* ou d'Artus de Bretagne, composé dans le temps où il vivait, et dans lequel l'auteur prend le nom de *Wistace, Huistace, Huace,* qui sont évidemment une altération d'Eustache. ' Borel, dans ses Antiquités gauloises, cite souvent le roman d'Artus par *maître Garce,* quoique, dans les vers que cite de ce poëme le président Fauchet, l'auteur prenne le nom de *Wistace* et *Huistace.* ' Galland fait deux auteurs différens d'Eustace et de Gasse, parce que l'un a composé *le Brut d'Angleterre*, et l'autre *le roman des Rois d'Angleterre*, ouvrages qui existaient dans le même manuscrit dont il rendait compte. Cela prouve bien que ce sont deux ouvrages distincts, mais non deux auteurs différens. Au reste, comme maître Eustace est un personnage parfaitement inconnu, et que son ouvrage est dans le genre de ceux de Robert Wace, sans décider la question de l'identité de ces deux auteurs, nous ne les séparerons pas dans cet article.

Verb. Senechal, Vassal, etc.

Acad. des Belles-Lett. t. 2. p. 730.

Quand à Robert Wace, il s'est fait assez connaître dans plusieurs endroits du roman de Rou, qui est incontestablement son ouvrage. Il déclare qu'il naquit à l'île de Gersai, au diocèse de Coutance, d'où il fut transporté dès son en-

fance à Caen ; que de-là il passa en France, pour y faire ses études ; qu'étant retourné ensuite à Caen, il se livra à la composition de romans.

' Se l'on demande qui ceu dist, Ms. Reg. 7567. fol. 54.
Qui ceste estoire en romans mist.
Je di et dirai que je sui,
Waicce, de l'isle de Gersui :
Elle est en mer vers occident,
Aux fins de Normandie appent.
En l'isle de Gersui fu nez,
A Caën fu petis portez ;
Illeques (là) fu à lettres mis,
Puis fu longues (long-temps) en France apris.
Quant jeu de France repairai,
A Caën longues conversai ;
De romans faire m'entremis,
Moult en escript, et moult en fis.

Nous trouvons encore dans son ouvrage de quoi fixer quelques époques de sa vie. Il dit dans un endroit qu'il avait vu trois rois d'Angleterre du nom de Henri, qui joignaient à cette dignité celle de ducs de Normandie.

' Trois rois vi et congnu, Ms. Se Palaye, p. 147.
Et clerc lisant en leur temps fu ;
Des Englois furent rois tuit trois,
Et tuit treiz furent duc et rois.

Ailleurs il dit que le second de ces trois Henri était petit-fils du premier et père du troisième.

De Henri roi second vos di,
Neveu Henri, père Henri.

Ainsi c'est de Henri Ier, de Henri II, rois d'Angleterre, et de Henri au Court-Mantel, fils du dernier, que l'auteur veut parler ; et, comme le premier mourut en 1135, il faut conclure que Wace était né quelques années auparavant, puisque, de son vivant, il était déja *clerc lisant*. De même Henri au Court-Mantel n'ayant été couronné roi qu'en 1170, du vivant de son père, il s'ensuit que l'auteur a vécu au-

delà de cette année, mais nous ne connaissons pas l'époque précise de sa mort. Nous examinerons plus bas la date de chacun de ses écrits.

SES ÉCRITS.

Du grand nombre de romans que Wace dit avoir composés, tous en vers, trois seulement sont parvenus jusqu'à nous. Le premier est *le roman de Brut* que nous lui attribuons, comme formant la première partie de l'Histoire d'Angleterre, que l'auteur a entrepris de continuer dans *le roman de Rou*. Celui-ci est le second dont nous avons à rendre compte. Le troisième traite de l'établissement de la fête de la Conception de la Sainte Vierge.

Ces romans ne sont pas de pures fictions : on les appelle ainsi parce qu'ils sont écrits en langue vulgaire, qu'on nommait alors *langue romane* ou *romance*. Ils sont dans le genre purement historique, ou plutôt ce sont des histoires mêlées de fables, dont le fonds même n'appartient pas au romancier. Il n'a fait que traduire et mettre en rimes des historiens qui existaient déja, sans employer aucune des ressources de l'art, qui font le charme de la poésie. « L'auteur, dit l'abbé « Massieu, entre de plain pied dans son sujet, suit pas-à-« pas les événemens, et raconte au plus juste les choses, « selon l'ordre qu'elles sont arrivées, sans connaître ni « simplicité de dessein, ni unité d'action, ni ces dérange-« mens et ces transpositions de faits, qui, dès l'entrée, jettent « le lecteur au milieu du sujet, et sont un des plus puissans « ressorts et des plus grands enchantemens de la poésie « héroïque. »

Hist. de la Poés. franç. p. 110.

1° *Le Roman de Brut ou d'Artus de Bretagne.*

Le sujet de ce poëme est l'origine des Bretons, que l'auteur tire d'un Brutus, petit-fils d'Ascagne et arrière-petit-fils d'Énée. Depuis ce Brutus, qui, selon l'auteur, régna le premier dans la Grande-Bretagne, il continue la chronologie des rois bretons jusqu'au roi nommé *Caduallastre*, qui, étant allé à Rome, y mourut le 19 avril de l'an 700 de l'incarnation, temps auquel, suivant notre auteur, la Grande-Bretagne prit le nom d'Angleterre. Ce roman est imité d'un ouvrage latin de Geofroi Artur [1], archidiacre de Montmouth, qui fut

[1] Ce nom lui avait été donné, selon Guillaume de Neubrige, dans son prologue, parce

fait évêque de Saint-Asaph au pays de Galles, l'an 1151. Geofroi lui-même n'était point original; il n'avait fait que traduire un ancien auteur inconnu, dont le manuscrit en langue bretonne lui avait été communiqué par Gautier, archidiacre d'Oxford, *Britannici sermonis librum vetustissimum;* mais Gautier l'engagea à insérer un supplément qu'il avait composé. Tandis que Geofroi travaillait à réformer ainsi son histoire, Alexandre, évêque de Lincoln, le sollicita d'y mettre aussi les prophéties de Merlin. Geofroi les traduisit du breton, et les plaça dans son livre, qu'il dédia à Robert, comte de Glocester, fils naturel de Henri I[er], roi d'Angleterre, lequel mourut en 1147. C'est sur cet ouvrage amplifié de la sorte que maître Huistace, ou Robert Wace, selon nous, composa le roman de *Brut.* Voici les vers par lesquels il débute :

Qui vieult oïr et vieult savoir
De roy en roy, et d'hoir en hoir.
Qui cil furent et dont vinrent
Qui Angleterre primes (premièrement) tinrent,
Quiez (quels) roys y a en ordre eu,
Et qui ainçois (anciennement) et qui puis fu,
Maistre Huistace [1] la translaté,
Qui en conte la vérité,
Si com li livres le devise.
Quant Grieu (les Grecs) orent Troye conquise, etc.

Cette composition renferme quinze mille trois cents vers, dont les quatre derniers font connaître l'année où l'auteur y mit la dernière main :

Puis (depuis) que Dieu incarnation
Prist pour nostre rédemption,
Mil cent cinquante et cinq ans,
Fist maistre Wistace cest romans.

qu'il avait inséré dans son ouvrage les fables du roi Artur. « At contrà quidam nostris temporibus pro expiandis his Britonum maculis scriptor emersit, ridicula de eisdem figmenta contexens, eosque longè suprà virtutem Macedonum et Romanorum impudenti vanitate attollens. Gaufridus hic dictus est, agnomen habens Arturi, pro eo quod fabulas de Arturo, ex priscis Britonum figmentis sumptas, et ex proprio auctas, per superductum latini sermonis colorem honesto historiæ nomine palliavit. »

1 Dans un manuscrit des Cordeliers d'Angers, du XIII[e] ou XIV[e] siecle, au rapport de

Hist. d'Angl. t. 1. p. 126. 1749. in-4°.

¹ Le principal héros de la pièce est le fameux Artur, roi des Bretons, mort en 542. « Ce prince, dit Rapin Thoiras, a été « sans contredit un grand capitaine. C'est dommage que ses « actions aient servi de fondement à une infinité de fables « qu'on a publiées sur son sujet ; au lieu que sa vie était « digne d'être écrite par les historiens les plus graves et les « plus sensés. On prétend qu'il institua un ordre de cheva- « lerie appelé *de la Table-Ronde*, qui a été rendu célèbre par « les écrivains de romans. Mais, bien qu'on ait bâti divers « récits fabuleux sur ce fondement, il ne s'ensuit point que « l'institution de cet ordre doive entièrement passer pour « chimérique. Il n'est pas contre la vraisemblance qu'Artur « ait institué un ordre de chevalerie dans la Bretagne, puis- « que, dans le même siècle, Théodoric, roi des Ostrogoths, « en avait institué un en Italie, ainsi qu'on l'apprend par les « lettres de Cassiodore. Les Bretons, tant de l'une que de « l'autre Bretagne, avaient conçu tant d'amour et tant d'es- « time pour ce prince, qu'il y en eut plusieurs qui ne vou- « lurent jamais croire qu'il fût mort. Il se trouva même, « plusieurs siècles après, des gens qui, se persuadant qu'il « était allé voyager dans les pays étrangers, attendaient « encore son retour. Il y a des historiens qui assurent que « cette erreur ne fut entièrement dissipée que six cents ans « après, lorsque le tombeau d'Artur fut trouvé dans le mo- « nastère de Glaston, sous le règne de Henri II. Cela paraî- « trait incroyable, si, dans le XVIᵉ siècle, on n'avait vu en « Portugal un exemple d'une semblable manie par rapport « au roi D. Sebastien. C'est peut-être ce qui a donné lieu à « quelqu'un qui a voulu se rendre agréable aux Bretons, de « feindre qu'Artur, dans ses voyages, avait remporté un « nombre infini de victoires dans les pays étrangers. Les « titres de *Germanicus*, *Gallicus*, *Dacicus*, que ce prince « prenait, et son voyage à Jérusalem, peuvent avoir servi « de fondement à ces fables. Ces prétendus voyages et ces « victoires imaginaires dans les pays étrangers ont été une « source abondante de sottises et d'impertinences que les « romanciers ont débitées sur son sujet. C'est par-là que son « histoire a été tellement défigurée, que plusieurs ont cru

D. Rivet, on lisait *maistre Gacon*, de même à la citation suivante. Ce qui vient à l'appui de notre opinion que *Heistace*, *Guace* ou *Wace* pourraient bien n'être qu'une même chose.

« qu'il y avait lieu de douter qu'il y ait jamais eu un Artur dans « le monde. Ce doute n'est pas trop étonnant, puisqu'il est im- « possible d'accorder toutes les contradictions qui se rencontrent « dans son histoire fabuleuse. Mais, en distinguant le vrai d'avec « le faux, et en rejetant de son histoire ce qui sent trop le « roman, on ne trouvera rien dans la vie de ce héros qui « ne puisse convenir à un grand prince. » Tel est le jugement de Rapin Thoiras sur le roman d'Artus; tel est aussi celui que porte de l'ouvrage de Geofroi de Montmouth, qui a servi de type au roman, le nouvel historien de Bretagne, D. Morice, tome I, p. 877, note XI.

' Quant au motif qui a pu faire imaginer tant de fables, le comte de Caylus le trouve dans les jalousies qui ont toujours existé entre les nations. « Nous venons de voir, dit-il, que les « hauts faits de Charlemagne produisirent chez nous les idées « romanesques (le faux Turpin). Les Anglais, jaloux et fâchés « de voir leur histoire dénuée d'un si grand ornement, voulurent « se donner un roi comparable à ce grand prince; et, pour le « former à leur gré, ils choisirent dans les temps ignorés un « monarque qui peut avoir eu de belles qualités, et auquel ils « étaient les maîtres d'en prêter autant qu'il leur plairait. Voilà « ce qui nous a procuré les histoires du roi Artus. La date de « son règne rendait celui de Charlemagne une copie du sien « [quoique, dans le vrai, la Chronique bretonne ne soit qu'une « copie du faux Turpin.] » Acad. des Belles-Lett. t. 23. hist. p. 239.

En effet, les traits de ressemblance entre ces deux monarques sont si frappans, qu'il suffit de les mettre sous les yeux du lecteur pour se convaincre que le roman de Charlemagne est l'original du roman d'Artus. Voici les principaux :

« ' Artus et Charlemagne ont chacun un neveu très-brave, « qu'ils ont aimé uniquement; Roland et Gauvin ont joué « le même rôle. Personne n'ignore la quantité de guerres « que Charlemagne eut à soutenir; Artus, aussi grand *guer-* « *royeur*, en a soutenu douze. Ils ont tous deux combattu « les payens; tous deux ont eu affaire aux Saxons; tous « deux ont fait grand nombre de voyages. La générosité à « donner le butin à leurs capitaines est la même dans l'un « et dans l'autre. Charlemagne était sobre, sa table était « frugale; il n'y admettait ses amis et les grands du royaume « qu'aux jours de fête solennelle. Artus a tenu exactement Ib. p. 242.

« la même conduite. Les douze pairs de l'un répondent aux « douze chevaliers de la Table-Ronde de l'autre. »

L'auteur, au reste, a la bonne foi de convenir que tout ce qu'il rapporte du roi Artur n'est ni absolument vrai, ni absolument faux; mais qu'on a fait beaucoup de contes auxquels son courage et ses autres grandes qualités ont donné lieu.

Ne tot mançonge, ne tot voir,
Ne tot folie, ne tot savoir;
Tant ot li cantéor canté,
Et li fabléor fablé
Par les contes ambeletes (embellis ou qu'ils promenoient),
Qui tot ont fait fables sembletes (ressemblantes),
Par la bonté de son corage,
Et par le los de son barnage (exploits de ses barons),
Et par la grant chevalerie
Qu'el ot affaitice (formée) et norie.

Il existe deux éditions de ce roman, l'une de Paris, 1543, in-4°, l'autre de 1584, in-4°, à Paris, chez Bonfons, avec d'autres anciens romans, *Tristan de Lionnois, Meliadus*, dit le chevalier de la Croix, *Doolin de Mayence, Olivier de Castille, Artus d'Algarbe, Robert le Diable et Richard sans peur*.

2° *Le roman de Rou*, ou *l'histoire des ducs de Normandie*.

Cet ouvrage peut être regardé comme la suite du roman de Brut. Dans celui-ci l'auteur avait parcouru le premier âge de la monarchie anglaise; dans l'autre il fait l'histoire du second âge de cette même monarchie, en commençant aux ducs de Normandie dont les descendans conquirent l'Angleterre.

t. 3. p. 13-18. 25. 35. 170 — p. 90. 139. etc. — Notices des mss. t. 5. p. 21-78.

' Il n'a jamais été imprimé en entier, mais on en trouve des fragmens parmi les preuves de la généalogie de la maison d'Harcourt, par Gilles-André de la Roque, ' dans l'histoire de Normandie de Gabriel du Moulin, dans le glossaire de Ducange, et ailleurs. ' M. de Bréquigni a donné de ce roman une ample notice d'après les manuscrits de la bibliothèque impériale de Sainte-Palaye, qui nous dispense d'entrer à cet égard dans un plus grand détail.

Le savant Académicien a fort bien distingué dans ce roman, soit par la mesure des vers, soit par des indications

précises qu'il a recueillies, deux parties qui commencent l'une et l'autre par ces vers :

Por remembrer (retracer) des ancessours
Les fez et les dis et les mours,
Les felonies des felons,
Et les barnages (hauts faits) des barons,
Doit-l'on les livres et les gestes,
Et les estoires lire as festes.

La première partie fut entreprise en 1160, comme nous l'apprend l'auteur lui-même dans ces vers qu'on lit à la fin :

Mil et cent et soixante ans eut de temps et d'espace
Puis que Diex en la Vierge descendi par sa grace,
Quant un clerc de Caën, qui ot nom *maistre Wace,*
S'entremist de l'estoire de Rou et de sa race.

Ms. Sᵉ Palaye, p. 134.

Dans cette partie l'auteur fait en vers de douze syllabes l'histoire des trois premiers ducs de Normandie, Rollon, Guillaume Longue-épée, et Richard I. Ce sont les premiers vers alexandrins qu'on connaisse dans notre langue. Il avait alors pour objet d'obtenir de son souverain, Henri II roi d'Angleterre, quelque récompense; il le déclare expressément au commencement de la seconde partie.

Por l'enor (l'honneur) au second Henri,
Qui du linage Rou issi,
Ai-je de Rou longues (longuement) conté....
Et de Guillaume Longue-espée
Avons l'estoire avant contée ;
De Richard son fils avons dit,
Que son père laissa petit.

Ib. p. 146.

Il obtint ce qu'il désirait. Le roi lui fit donner un canonicat à Bayeux, comme il le dit par reconnaissance en plusieurs endroits de la continuation de son ouvrage :

Par Dieu aye (aide) et par le roi,
Autre servir fors lui ne doi,
Me fut donné (Diex li rende)
A Baex une provende

Ce fut postérieurement à ce don qu'il reprit, en vers de huit syllabes, la suite de l'histoire de Richard I, à laquelle il joignit celle des autres ducs de Normandie jusqu'à Henri I roi d'Angleterre, lequel ayant vaincu et fait prisonnier son frère, Robert Courte-heuse, à la bataille de Tinchebrai, l'an 1106, s'empara de la Normandie.

Là se termine le roman de Rou; mais Wace n'avait rien dit jusque-là des Normands qui, avant Rollon, s'étaient établis en France après l'avoir ravagée. Il voulut réparer cette omission en plaçant à la tête de son histoire, toujours en vers de huit syllabes, ce qu'il put recueillir de *Hasting*, qu'il appelle *Hastainz,* et des autres Normands ou Danois qui, après plusieurs courses en France et en Italie, sous la conduite de ce chef, s'étaient fixés à Chartres du consentement de Charles-le-Chauve. Arrivé ensuite à Rollon, dont il avait déjà composé l'histoire, pour lier ce morceau avec ce qu'il venait de raconter, il représente son entreprise comme longue et pénible. C'est pourquoi il change la mesure des vers, afin de resserrer, dit-il, la matière dans un moindre espace.

A Rou somes venu, et de Rou vos diron,
Là commence l'estoire que nos dire devon.
Mez por l'œuvre exploiter les vers abregeron [1],
La voye est longue et grief, et le travail cremon (redoutons).

Cependant son ouvrage ne contient pas moins de treize mille vers. Quant au fond, l'auteur suit presque toujours pas à pas les deux plus anciens historiens de Normandie, Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiége, qu'il ne fait que traduire, sans cependant les citer jamais. M. de Bréquigni a eu soin de comparer le texte du traducteur avec les auteurs originaux, et d'indiquer les petites différences qui s'y rencontrent. Dans la première partie, Wace ayant pris pour guide Dudon de Saint-Quentin, débite beaucoup de fables; mais dans la seconde, où il suit Guillaume de Jumiége, sa narration est plus conforme aux monumens de l'histoire. On y trouve quantité de détails sur des faits omis ou rapidement touchés par les anciens auteurs. D. Mont-

1 Abréger les vers ne signifie pas ici leur donner une moindre mesure, mais en diminuer le nombre en les faisant plus longs.

faucon et M. Lancelot ' en ont tiré de grands secours, et des secours qu'ils ne trouvaient pas ailleurs, pour l'explication de la fameuse tapisserie de la cathédrale de Bayeux, où sont représentées les principales circonstances de l'expédition qui mit Guillaume-le-Bâtard en possession du trône d'Angleterre. Monum. de la Monarch. franç. Acad. des Inscr. t. 8. p. 602-668

Les continuateurs du Recueil des historiens de France avaient eu dessein de publier le roman de Rou, ils l'avaient même annoncé dans le onzième volume de leur collection : ' mais s'étant depuis aperçus que ce poëme avait été mis en prose par un auteur du XIIIe siècle, et qu'ils avaient déja publié cette espèce de traduction sous le titre de *Chronique de Normandie*, ils ont cru inutile d'imprimer le poëme, qui, à leur avis, ne contient pas plus de faits que la chronique, *dont cependant il est l'original ;* et pour prouver leur assertion, ils ont imprimé au bas des pages de la chronique quelques endroits du poëme qui y correspondent. Travaillant pour l'histoire, et non pour la littérature grammaticale du vieux français, ils ont eu quelque raison de ne pas charger leurs pages de cette immensité de vers; mais cela n'empêche pas qu'il ne soit à désirer que quelqu'un publie ce poëme en faveur des amateurs du vieux langage, d'autant plus que le texte de cet auteur n'a pas été rajeuni par les copistes, comme cela est arrivé à tant d'autres écrits. Bouquet, t. 13. p. 220.

Nous terminerons cet article par le jugement qu'a porté de cette production M. de Bréquigni : « ' La poésie de Wace « n'est qu'un amas de rimes accumulées sans art et sans « règle ; son style dégénère le plus souvent en une battologie « fastidieuse, une abondance stérile d'expressions sans cha- « leur et sans couleur. On ne peut sans doute espérer de « trouver aucun agrément dans la lecture d'un pareil poëme; « mais les amateurs de notre ancienne littérature, de notre « histoire, s'en croiront dédommagés par divers genres « d'utilité qu'ils pourront en tirer. On y puisera des connais- « sances exactes sur l'état où était parvenue, au douzième « siècle, la langue romance, lorsqu'après avoir été durant « plusieurs siècles la langue grossière du peuple, elle devint « celle de nos écrivains, et surtout celle de nos poëtes. On « y recueillera des témoignages sur des faits omis, ou diver- « sement racontés par les historiens. On y apercevra les « traces de quelques usages au moins du siècle où l'auteur « écrivait. » Ajoutons que pour recueillir tous ces avantages, il est nécessaire que l'éditeur qui entreprendra de donner Notices des mss. t. 5. p. 78

cet ouvrage au public, rétablisse le texte dans sa pureté originale, sans se permettre de changer l'orthographe ; qu'il remonte aux sources des faits historiques, pour indiquer ceux que le traducteur a ajoutés du sien ; qu'il vérifie les dates chronologiques, qui souvent sont fausses ou altérées ; qu'il supplée à celles que l'auteur néglige pour l'ordinaire de marquer. La notice de M. de Bréquigni sera pour cela d'un très-grand secours.

3° Robert Wace est encore auteur d'une pièce de vers sur l'établissement de la fête de la Conception de la Sainte-Vierge, qui a pour titre dans le manuscrit de l'église cathédrale de Paris, n° 20, aujourd'hui à la bibliothèque impériale : *C'est comment la Conception notre Dame fut établie.*

L'auteur, qui se nomme *Maistre Guace* au commencement et à la fin de cet écrit, place l'institution de cette fête sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, peu après la célèbre victoire qui le plaça sur le trône d'Angleterre, à l'occasion d'une vision qu'eut un abbé de Ramèse nommé *Elsin* ou *Elfin* [1]. Cet abbé ayant été envoyé par ce monarque en Dace ou Danemarck, fut accueilli à son retour par une violente tempête. Se voyant sur le point de périr, il invoqua le secours de la Sainte-Vierge. Aussitôt ceux qui étaient dans le navire aperçurent parmi les flots un homme vénérable habillé comme un évêque, lequel s'étant approché d'eux, dit à Elsin : « Je viens à vous de la part de la mère de Dieu, et j'ai « ordre de vous dire que si vous voulez éviter le naufrage, il faut « que vous promettiez de célébrer le jour de sa Conception. » L'abbé le promit, et la tempête cessa sur-le-champ. Elsin ne manqua pas de s'acquitter de sa promesse ; il établit la fête de la Conception dans son abbaye, d'où cette dévotion se répandit bientôt dans toute l'Angleterre, et de là en France et ailleurs. Robert Gaguin rapporte ainsi la chose d'après les historiens Anglais, dans son poëme sur la pureté de Marie, imprimé à Paris, in-8°, en 1617. C'est aussi de la même manière que notre auteur raconte l'établissement de la fête de la Conception. Voici son début :

Se aucuns est cui Dieu ayt (soit) chier,
Sa parole et son mestier (besoin),
Viegne oir que je dirai ;

1 Geofroi du Vigeois, qui rapporte cette histoire (cap. 12, p. 284), l'appelle *Erphun.*

Ja d'un seul mot ne mentirai.
Maistre guaces, un clers sachans,
Nos espont (expose) et dit en romans.
En quel temps, comment et par cui
Fu commencie et establi
Que la fête fut célébrée,
Que conçue et engendrée
Fu notre Dame sainte Marie.
N'en fu oncques paroles oïe
Qu'à nul tans aincois (auparavant) feist-on
Feste de sa conception
Dessi cau tans (jusqu'au temps) le roi Guillaume,
Quant les Englois et le royaume
Par force et par bataille prist,
Viles, chastiaux, cités conquist.

Ce roman est composé de mille huit cents vers, dans lesquels, outre l'histoire de la fête dont on vient de parler, l'auteur fait celle de la descendance de la Sainte-Vierge, de sa naissance, de sa vie et de sa mort. Ducange en cite un fragment sur le mot *baguenas* qui signifie tempête.

En France les Normands furent les premiers qui adoptèrent la fête de la Conception, laquelle pour cette raison fut appelée *la fête aux Normands*. Elle donna lieu à une association ou confrérie qui ne fut d'abord qu'une institution religieuse à laquelle le poëme de Wace donna quelque éclat. L'enthousiasme de la nouveauté s'empara des beaux esprits du temps, qui, à l'exemple du chanoine de Bayeux, s'exercèrent à qui célébrerait avec plus d'art et d'éloquence les vertus de la Sainte-Vierge. ' Telle est l'origine des *Palinods* de Caën, ou *de l'Académie de l'Immaculée Conception* qui subsiste encore de nos jours : il est peu d'Académies au monde qui puissent remonter plus haut. Servin, Hist. de Rouen, t. 2. p. 22.

4° ' Antoine Galland attribue à notre auteur le roman intitulé *le Chevalier au Lion*. Il se fonde sur l'autorité d'un manuscrit de la bibliothèque de Foucaut, qui a passé depuis dans celle de Dufay, à la fin duquel on lit ces vers : Acad. des Inscr. t. 2. p. 730.

Mil et cent cinquante cinq ans
Fit maistre Gasse ce Romans.

Dans le *Monasticon Angl.* t. 1. p. 240. son nom est écrit *Aielsinus*, et il est marqué qu'il fut fait abbé en 1080.

C'est exactement, comme nous l'avons vu, la date du roman de Brut. Il faut qu'elle ait été ajoutée par un copiste mal habile; car, dans un autre manuscrit du même catalogue, le roman du Chevalier au Lion est attribué à Chrétien de Troyes, à qui il appartient indubitablement, comme nous le prouverons à son article. B.

Bibl. Fay. p. 234.

RICHARD DE POITIERS,

MOINE DE CLUNI, HISTORIEN.

SES ÉCRITS.

t. 12. p. 478-480. QUOIQUE dans cette histoire on ait déjà rendu compte des écrits de Richard de Poitiers, nous nous croyons obligés d'y revenir, soit parce qu'on en a parlé fort inexactement, soit parce qu'on n'y a pas combiné les différentes éditions de son principal ouvrage, qui est sa Chronique. Nos prédécesseurs n'ont pas connu l'édition qui en a été donnée par Muratori au tome IV des Antiquités d'Italie du moyen âge, et n'en ont rien dit. Cependant cet écrivain est celui qui a le mieux parlé de Richard et de ses ouvrages; il relève toutes les méprises dans lesquelles sont tombés les bibliographes en parlant de Richard; mais il se trompe lui-même lorsqu'il dit qu'avant lui personne n'avait imprimé cette Chronique. D. Martène l'avait publiée, au moins en partie, douze ans auparavant, sur un manuscrit de Colbert qui est aujourd'hui le 5014 de la bibliothèque impériale, mais qui est bien différent de celui du Vatican, dont Muratori s'est servi.

Antiq. Ital. t. 4. p. 1075.

Ampl. Coll. t. 5. c. 1160-1173.

Il est surprenant qu'après tout ce que les bibliographes et autres savans ont écrit sur Richard de Poitiers, cet auteur ne soit pas plus connu. On ne sait ni l'année de sa naissance ni celle de sa mort; les uns le font parisien, c'est une méprise de Sixte de Sienne qui a été copiée par d'autres; d'autres l'ont confondu avec Richard de Saint-Victor de Paris. Richard de Cluni était Poitevin, il le dit lui-même à la tête de sa Chronique; mais il n'a consigné dans cet écrit aucun trait de sa vie. Il vivait du temps de Pierre-le-Véné-

rable, selon la Chronique de Cluni qui, parle de lui en ces termes : ' *Eodem tempore floruit Richardus monachus Cluniacensis, origine Pictavensis, qui magnus historiographus sacræ scripturæ fuit. Scripsit enim ab Adam chronica usque ad tempora Frederici.* C'est l'empereur Frédéric I, surnommé Barberousse. Mais rien ne prouve qu'il ait dédié son ouvrage à Pierre-le-Vénérable, comme l'ont avancé nos prédécesseurs. Il est vrai que dans l'édition de D. Martène cet écrit se termine à l'année 1153, et qu'à cette époque il a pu être présenté à Pierre-le-Vénérable; mais dans l'édition de Muratori, conforme à plusieurs manuscrits de France, il s'étend jusqu'à l'année 1161, cinq ans après la mort de l'abbé de Cluni. Il y a plus : ' D. Mabillon avait découvert un manuscrit qui allait jusqu'à l'année 1174, et se terminait par ces mots : *Hæc et alia dicere de terrâ illâ* (l'Islande) *possemus nisi post laborem operis requiem natura deposceret. Is status erat rebus humanis anno ab incarnatione Domini MCLXXIV.*

Bibl. Clun. c. 594. 1652.

Bouq. t. 12. p. 417.

' Cela étant, nous ne savons que penser d'un manuscrit cité par l'abbé Lebœuf, dans lequel il est dit que la Chronique de Richard, moine de Cluni, descend jusqu'à l'année 1216 : *Hucusque Chronica Richardi monachi Cluniacensis protenditur et terminatur.* Comme le savant académicien a oublié d'indiquer le numéro du manuscrit du roi qu'il cite, il nous est impossible de vérifier le fait. Si cela était vrai, il faudrait nécessairement admettre deux Richard moines de Cluni, qui tous deux auraient composé une chronique, ou bien dire que l'auteur du XIVe siècle qui la cite comme finissant à l'année 1216, avait devant les yeux un exemplaire continué par quelqu'un jusqu'à cette époque [1].

Divers écrits, etc. t. 1. in-12. p. 377.

Après ces éclaircissemens que nous avons crus nécessaires

[1] L'auteur cité par l'abbé Le Bœuf est vraisemblablement Amalric Augier, de Béziers, qui, dans l'histoire qu'il a composée des souverains pontifes, imprimée par Muratori (tom. III, *Rer. Ital.* part. 2), dit effectivement, à l'article d'Innocent III, col. 378, que Richard, moine de Cluni, termine là sa Chronique, *cujus Chronicæ hic terminantur.* Mais, dans l'édition du même ouvrage par Eccard (tom. II, *Corporis historiarum medii ævi,* col. 1750), nous lisons : « Secundum Richardum monachum monasterii Tulliacensis, cujus prædictæ Chronicæ hic continentur. » Pour nous assurer de la vraie leçon, nous avons consulté le manuscrit 5147 de la Bibliothèque impériale, en tout conforme au texte de Muratori. D'où nous concluons qu'Eccard s'est trompé en imprimant *Tulliacensis* pour *Cluniacensis*, mais nous pensons que le mot *continentur*, qui termine la

pour fixer l'époque où Richard de Poitiers cessa d'écrire, nous allons donner une idée de sa Chronique. Nous en avons non-seulement trois éditions, mais trois rédactions

Ampl. Coll. ib. différentes, quoique les mêmes quant au fonds. ' La première, publiée par D. Martène, n'est qu'un croquis, ou si l'on veut un extrait dans lequel on aurait recueilli les faits dépouillés des circonstances qui les accompagnent, comme on le pratique pour dresser une table des matières· La seconde rédaction est celle du manuscrit du Vatican qu'a publiée Muratori;

Antiq. Ital. t. 4. c. 1080-1104. ' la troisième celle qui est représentée par le manuscrit dont le P. Mabillon avait fait une copie, et qui avait appartenu à Alexandre Pétau. Celle-ci est encore plus ample que celle

t. 12. p. 411-417. du manuscrit de Muratori. ' Les continuateurs du Recueil des historiens de France ont mêlé les deux ensemble, en enfermant dans des crochets les endroits du manuscrit de D. Mabillon qui ne se trouvent pas dans l'édition de Muratori,

Ib. p. 118. afin qu'on puisse les distinguer. ' Ils ont même imprimé, sans le savoir, le même ouvrage dans le même volume, sur le manuscrit 4934 de la bibliothèque impériale, en tout conforme à l'édition de Muratori, mais qui ne porte pas le nom de l'auteur. Au reste, il y a beaucoup à profiter dans cette Chronique, on y trouvera des choses bien présentées sur les croisades; mais les continuateurs de D. Bouquet n'en ont pas fait usage, parce que ces fragmens historiques doivent faire partie d'une collection à part.

Murat. ib. c. 1093. ' L'auteur dans un endroit s'explique sur le flux et le reflux de la mer, et nous apprend jusqu'à quel point étaient arrivées de son temps les connaissances sur ce phénomène. « On ne « connait pas bien encore, dit-il, les causes qui font enfler « les eaux de l'océan, et qui ensuite les font rentrer dans « leur assiette. Les physiciens disent que le monde est comme « un animal composé des élémens de tous les corps, et mis « en mouvement par un esprit qui le gouverne; cet esprit, « répandu dans toutes les parties, agit sur la masse qui « réagit à son tour, *æternæ molis vigorem exerceant.* Ainsi « donc que nos corps aspirent et respirent, ils ont supposé « qu'il y a au fond de l'océan comme des narines par où « l'esprit s'échappe, et par lesquelles il est repompé : et c'est

chose, est préférable au [illegible] de Muratori, parce que évidemment Amalric a fait usage de la chronique de Richard, finissant à l'élection du pape Alexandre III, et [illegible] le manuscrit dont se servait Amalric avait été continué jusqu'à cette époque

« ce qui cause le flux et le reflux. Mais, dit-il, ceux qui con-
« sidèrent le cours des astres, prétendent que ces mouvemens
« sont occasionnés par l'influence de la lune, de sorte que
« l'élévation ou l'affaissement des eaux correspond aux dif-
« férentes phases de cet astre; car, ajoute-t-il, ces mouvemens
« n'arrivent pas toujours à un temps fixe; mais ils varient
« selon le coucher ou le lever de la lune. » Comme nous ne nous flattons pas d'avoir rendu bien littéralement le texte de l'auteur, nous transcrivons ici ses paroles : *sicut enim in corporibus nostris commercia sunt spiritalia, ita in profunditate oceani nares quædam, per quas anhelitus emissi, in se reducti, modò inflant maria, modo revocantur. At hi qui siderum sequuntur disciplinam, contendunt meatus istos, commoveri lunæ cursibus, adeò ut vicissitudines inter maciem aquarum et plenitudinem respiciant ad actus ejus vel eliquia. Neque eodem semper tempore, sed prout illa aut mergatur aut surgat, variant se alternantes recursus*[1]. On voit que sur la véritable cause de ce phénomène, on était, au XIIe siècle, presque aussi avancé que nous le sommes au XIXe. Ms. eliquia. ib. surgat.

Sur la géographie on lira avec plaisir ce que dit l'auteur touchant les côtes de la Méditerranée, et la formation du détroit de Gibraltar. Dans un autre endroit il fait la description de l'Inde, et cet endroit mériterait bien qu'un géographe en fît l'examen pour constater quelles notions on avait au XIIe siècle sur ces contrées éloignées. Murat. ib. c. 1098.

Le même auteur cite avec éloge les savans qui parurent en France de son temps, S. Anselme, Guillaume de Champeaux, Hildebert du Mans, Gilbert surnommé l'Universel, Hugues de Saint-Victor, Pierre Abailard, etc.; et lui-même est cité avec honneur par les historiens des papes, Martin Polonais, Barthelemi Redi, Albert de Sibourg, Platina, Raphaël Volaterran, Philippe de Bergame, et presque tous les Bibliographes.

2° Les continuateurs du Recueil des historiens de France ont imprimé à la suite de la Chronique de Richard, d'après le manuscrit de D. Mabillon, une complainte en style imité t. 12. p. 418-421.

1 Telle est la leçon du manuscrit 4934 de la Bibliothèque impériale. Ce texte n'est pas intelligible dans l'édition de Muratori, qui porte : « Adeò ut sicut [illegible] maciem aquarum et plenitudinem respiciant ad actus vel eliquia. Neque eodem semper tempore, sed prout illa aut mitigatur, variant se alternantes recursus. »

des prophètes de l'ancien Testament, relativement à la rebellion des enfans de Henri II, roi d'Angleterre, contre leur père, rebellion qui éclata en 1173, et que fomentait la reine Aliénor, leur mère. Comme dans le manuscrit de D. Mabillon la Chronique de Richard s'étendait jusqu'à cette année, il n'est pas hors de vraisemblance que cette complainte est encore une production de Richard. Pour en donner une idée, nous transcrirons ici les titres des chapitres : *De destructione Castri-Julii. Onus Castri-Julii. De discordiâ regis Henrici et filiorum suorum. De aquilâ rupti fœderis,* par où il faut entendre la reine Éléonore. *De Radulfo de Faya, procuratore Aquitaniæ. Onus Aquitanicæ regionis. Onus Rupellæ. Onus super divites. De Turre Maritimâ.*

Antiq. Ital. t. 4. c. 1104-1113.

3° ' Muratori a publié, à la suite de la Chronique de Richard, un catalogue des souverains pontifes depuis saint Pierre jusqu'au pape Alexandre III, dont l'auteur ne fait qu'annoncer l'élection, qui fut traversée par les partisans du cardinal Octavien, dit Victor IV, et par l'empereur Frédéric Barberousse, mais qui fut approuvée en 1160 par les rois de France et d'Angleterre. Il n'est pas douteux que cet ouvrage n'appartienne à Richard de Cluni; il y fait autant l'histoire des abbés de Cluni que celle des Papes. ' Si l'on en croit Herman Witekinde, professeur à Heidelberg, Richard met au nombre des souverains pontifes la papesse Jeanne, à-peu-près dans les mêmes termes dont s'est servi Martin Polonais, environ cent ans après. Nous pouvons assurer qu'il n'est pas parlé de la prétendue papesse Jeanne dans l'édition de Muratori, non plus que dans le manuscrit de la bibliothèque impériale 4934. Richard termine ce catalogue par une courte notice sur la hiérarchie des cardinaux, et sur les fonctions attachées à leurs titres.

Bibl. Bremensis, cl. 7. p. 935-939.

Divers écrits, etc. t. 1. p. 385-416.

4° L'abbé Lebœuf a aussi publié comme extraits de la Chronique de Richard trois fragmens concernant la fondation du monastère de la Charité-sur-Loire, et la dédicace de cette église faite en 1107 par le pape Paschal II. Nous avons déja dit ce qu'il faut penser de cette chronique. Aucun de ces fragmens ne se trouve dans les manuscrits qui ont été imprimés, et qui contiennent cependant des rédactions différentes. Quand il serait vrai que ces fragmens existeraient dans quelqu'un des manuscrits de Richard, on ne serait pas en droit de conclure qu'ils sont son ouvrage. Ce sont des relations particulières qu'un compilateur a pu s'approprier,

ou que tout autre cluniste aura intercalées, attendu que le monastère de la Charité tenait le second rang dans la congrégation de Cluni. Quoi qu'il en soit, ces fragmens ont été réimprimés dans la Collection des historiens de France, ' et ils méritaient d'y trouver place. t. 14. p. 41. 120.

5° Casimir Oudin n'est pas mieux fondé à attribuer à notre auteur un grand recueil d'extraits allégoriques, imprimé parmi les œuvres de Hugues de Saint-Victor ' sous ce titre : *Exceptionum priorum de variis scientiis et variâ historiâ libri decem.* Oudin prouve fort bien que ces extraits ne peuvent être de Hugues de Saint-Victor, ni même de Richard son frère, par la raison qu'au dernier chapitre du livre X il est parlé de Philippe Auguste comme ayant succédé à son père, et que Richard de Saint-Victor est mort vers 1173. Mais la même raison prouve qu'on ne peut les attribuer à Richard de Cluni. Voyez ce qui a été dit avant nous sur ces extraits au tome XII de cette histoire, page 67. t. 2. p. 332-391.

6° ' Sixte de Sienne fait de plus honneur à Richard d'un autre ouvrage sur lequel nos prédécesseurs se sont déjà expliqués à l'article de Salvien de Marseille, à qui d'autres critiques le donnent. Ce sont deux livres sur les contrariétés apparentes qui se rencontrent dans les livres de l'ancien et du nouveau Testament, *sententiarum* ἀντικειμένων. Nous dirons que cet ouvrage a été attribué par d'autres à Saint-Julien de Tolède, et par d'autres encore à Berthaire, abbé du Montcassin; mais nous ne voyons aucune raison pour le donner à Richard de Cluni. t. 2. p. 533.

7° ' S'il fallait s'en rapporter à Trithème, Richard de Poitiers avait laissé un volume de lettres que nous ne connaissons pas. ' Balée lui attribue un grand nombre de pièces en vers, un poëme à la louange de l'abbaye de Cluni, un autre sur l'Angleterre et ses avantages, un troisième touchant la beauté de la ville de Londres, un quatrième sur la Transfiguration, deux éloges en vers, l'un de la Madeleine, l'autre de sainte Catherine, et des épigrammes. Tous ces vers, s'ils ont jamais existé, sont perdus pour nous. Nous trouvons dans sa Chronique deux épitaphes dont il se dit auteur; celle de Guillaume dernier duc d'Aquitaine, mort en 1137, et celle de Pierre Abailard. Il y a aussi un chant funèbre en prose rimée sur la mort de Raimond de Poitiers, prince d'Antioche, qui fut tué en 1149, en combattant contre les Script. cap. 386. Cent. 13. 19.

infidèles. Comme dans l'imprimé elle n'a pas été distinguée du reste de la prose, nous la donnons ici.

Nostra condolet Asia,
Tharsus flet cum Ciliciâ
Væ! dicit Antiochia
Pro sui morte principis.

Nam luget præ inopiâ
Libanus et Apamia,
Necnon et Laodicia
Cum suis appenditiis.

Tyrus stupet metropolis,
Urbs Phænicum mirabilis:
Magnos questus dat Tripolis,
Visis sinistris nuntiis.

Quid dicam de Jerusalem?
It planctus usque Bethleem;
Clamorque Ptolemaïdis
Tangit fines Neapolis.

Urbs fœcunda nimis,
Nullis quassata ruinis,
Es privata viro,
Qui te moderamine miro
Rexit.

B.

HUGUES DE CHAMPFLEURI,

Chancelier de France et Évêque de Soissons.

PRÉCIS DE SA VIE.

De Gest. Fred. l. I. cap. 51.

Hugues est surnommé *de Champfleuri* par Otton de Frisingue, apparemment parce qu'il était natif de ce lieu au diocèse de Reims, car nous ne connaissons pas de famille

de ce nom en France. Otton, parlant de lui et d'Adam du Petit-Pont, leur donne la qualité de *maîtres*, ce qui suppose qu'ils tenaient l'un et l'autre une école à Paris; mais il ne donne pas une grande idée de leur capacité. Il dit que dans le concile ou la conférence qui fut tenue à Paris, l'an 1147, en présence du pape Eugène III, pour examiner les erreurs qu'on imputait à Gilbert de la Porrée, ils déposèrent comme témoins, qu'ils avaient entendu de la bouche de l'évêque de Poitiers quelques-unes des propositions qu'on lui attribuait, ajoutant qu'ils l'affirmeraient par serment, s'il était nécessaire. On fut un peu étonné, dit l'évêque de Frisingue, de voir deux hommes qui par état ne devaient pas être novices en fait de discussions scientifiques, ne donner pour preuve de leur assertion, que leur serment : *non sine multorum qui aderant admiratione, viros magnos, et in ratione disserendi exercitatos, pro argumento juramentum afferre.*

Otton donne à Hugues, dès cette année, la qualité de chancelier de France, *Cancellarius Regis.* Mais il se trompe : Hugues ne fut revêtu de cette dignité qu'en 1151. ' Parvenu à ce poste éminent, il se servit de son crédit pour accumuler sur sa tête le plus qu'il put de bénéfices ; et quelque incompatibles qu'ils fussent, il possédait à-la-fois, un archidiaconé dans l'église d'Arras, des canonicats à Paris, à Orléans, à Soissons, etc., avec le consentement du pape Adrien IV, qui l'avait dispensé de la résidence, et qui demandait encore pour lui de plus grands honneurs dans l'église de Paris, lorsque Hugues fut nommé évêque de Soissons, l'an 1159.

Du Boulay, Hist. de l'Univ. de Par. t. 2. p. 268-270.

Il venait de rendre à l'état un service important en cimentant la paix entre le roi de France et celui d'Angleterre, par le mariage de leurs enfans encore en bas âge. Depuis que le roi d'Angleterre avait épousé Éléonore répudiée par celui de France, ces deux monarques avaient toujours été en guerre. On entreprit de les réconcilier, et les chanceliers des deux rois, Hugues de Champfleuri et Thomas Becquet, chargés de la négociation, furent assez heureux pour faire cesser leur inimitié. ' Le pape Adrien IV en eut tant de joie qu'il en témoigna à Hugues sa reconnaissance par une lettre fort honorable.

Duch. t. 4. p. 589.

Le successeur d'Adrien, qui avait encore plus besoin de ses services pour se maintenir sur le siége apostolique contre l'antipape Victor appuyé de la faveur prépondérante de l'empereur d'Allemagne, eut recours plus d'une fois à notre

chancelier pour décider en sa faveur la cour de France ou
Chesn. ib. p. 594. pour la maintenir dans son obéissance. ' Nous avons la lettre qu'Alexandre lui écrivit dans un moment critique, où le roi mécontent du pape avait pris des engagemens avec l'empereur pour faire cesser le schisme par la renonciation des deux prétendans à la papauté. Alexandre, qui avait tout à craindre des mesures concertées par ces deux princes, recommande au chancelier de faire en sorte que l'entrevue qu'ils devaient avoir ensemble n'eût pas lieu, et de joindre ses instances à celles de beaucoup d'autres prélats auprès du roi pour le détourner d'un projet dont le pape redoutait avec raison les conséquences. Mais les engagemens étaient pris, et le roi n'était pas homme à manquer à sa parole. Il paraît néanmoins qu'il eut égard aux représentations de son conseil; car, après s'être concerté avec le pape, il se rendit au lieu de la conférence, bien décidé à ne pas abandonner le parti qu'il avait embrassé, et même à combattre les prétentions de l'empereur.

Le pape ne tarda pas à témoigner au chancelier sa vive reconnaissance pour un service si essentiel dans une occasion si importante. Ce prélat avait lieu de craindre que la charge de chancelier ne fût regardée comme incompatible
Chesn. ib. p. 593. avec les obligations de l'épiscopat.' Le pape dans une lettre de l'an 1167 le rassure, et lui promet qu'il ne consentira jamais qu'on le dépouille de ses dignités : promesse qui fut mal gardée, comme nous le dirons bientôt.

L'an 1167, le pape avait envoyé en France deux légats pour tâcher de réconcilier l'archevêque de Cantorbéry avec Henri II, roi d'Angleterre. Bien loin d'avoir concilié les esprits, ces négociateurs avaient, par une partialité trop marquée, indisposé contre eux le roi de France, qui s'était déclaré le protecteur de Thomas. Ce fut le signal d'une nouvelle guerre entre ces deux princes qui ne furent jamais bons amis. Le pape avait d'autant plus à cœur de les réconcilier, qu'il voyait s'évanouir l'espérance des secours qu'ils
Mart. Ampl. Coll. t. 2. c. 784. s'étaient obligés d'envoyer à la Terre-Sainte. ' Il s'adressa, non au roi lui-même, mais à ceux qu'il savait investis de toute sa confiance, l'archevêque de Reims et le chancelier; et c'est par leur moyen que la paix fut conclue après les fêtes de Noël, 1168.

Vers le même temps, le chancelier fut chargé par le pape d'une commission non moins importante. La sœur de Louis

le jeune, Constance comtesse de Toulouse, était séparée de son mari, et résidait auprès de son autre frère l'archevêque de Reims. Elle avait épousé en premières noces Eustache, fils d'Etienne de Blois, roi d'Angleterre, et de Mathilde comtesse de Boulogne sur mer. Le comté de Boulogne lui avait été assigné pour douaire ; mais il était passé dans les mains de Mathieu d'Alsace, frère de Philippe comte de Flandre, par son mariage avec une sœur d'Eustache qu'il avait tirée du couvent où elle était religieuse. Il était question de faire rentrer Constance dans ses droits. Il semble que la cour du roi eût été compétente pour décider cette question ; mais outre que le roi était partie intéressée dans l'affaire, les causes matrimoniales étaient alors réservées à la puissance ecclésiastique. ' Le pape la délégua aux évêques de Soissons, d'Amiens et de Laon, avec pouvoir de contraindre à restitution les détempteurs par toutes les voies de droit, et même par l'excommunication. Nous ignorons quelle fut la décision des commissaires; mais l'autorité même du pape ne suffit pas pour faire rentrer Constance dans ses droits. Mart. ib. c. 755.

Jusque-là Hugues avait joui d'une faveur inaltérable auprès du roi, qui lui avait confié les négociations les plus délicates ; mais bientôt après il éprouva l'inconstance de la fortune. Victime d'une intrigue de cour, il eut la douleur de voir que sa fidélité était devenue suspecte à son prince, sans pouvoir dissiper les nuages qu'on avait élevés dans son esprit. On voulut l'amener à se démettre lui-même de la chancellerie. Quoique le pape lui eût promis bien formellement qu'il ne consentirait jamais qu'il fût dépouillé d'aucune des dignités dont il était revêtu, ' néanmoins il le fit avertir, Mart. ib. c. 897. l'an 1171, par l'archevêque de Reims, qu'il ferait bien de renoncer à l'emploi de chancelier pour se livrer tout entier aux soins de son diocèse. Cette demande du pape était concertée avec le roi qui voulait se défaire de son chancelier. Hugues trouva de puissans intercesseurs auprès de l'un et de l'autre, et néanmoins il fut obligé de céder à l'orage. ' D'un côté, l'archevêque de Sens, Guillaume de Champagne, Chesn. ib. p. 575. écrivit au pape pour lui rappeler les grands services que le chancelier, qu'il appelle *un homme discret, honnête et savant,* lui avait rendus dans des occasions importantes. D'un autre côté, Henri de France, archevêque de Reims, écrivit au roi son frère une lettre très-pressante et fort honorable pour le chancelier. « ' J'ai appris, dit-il, que des malveillans sont Chesn. ib. p. 569.

« parvenus à vous indisposer contre lui, en vous rendant « sa fidélité suspecte. Comme je suis votre frère et votre « ami, et qu'en cette qualité je dois envisager en tout votre « honneur avec le plus grand avantage, je vous demande en « grace de n'écouter sur cela aucuns rapports; parce que je « suis intimement convaincu que vous n'avez pas de serviteur « plus fidèle que le chancelier. Au surplus il est votre homme, « et vous ne pourriez lui enlever ce qu'il a sans encourir « le blâme dans l'opinion publique. J'ai beaucoup d'inquié- « tude sur cette affaire, car je crains bien qu'en le renvoyant « vous n'offensiez Dieu et ne mécontentiez le peuple. Je vous « supplie et vous conseille en ami de ne pas le renvoyer, « parce qu'il pourrait arriver que donnant votre confiance à « quelque autre, au lieu d'un serviteur fidèle vous en trouvas- « siez un infidèle. »

Toutes ces représentations furent inutiles; Hugues resta disgracié jusqu'à sa mort arrivée le 4 septembre 1175, dans la maison de Saint-Victor où il s'était retiré. ' Avant que de mourir il écrivit au roi une lettre dans laquelle il proteste qu'il l'avait toujours servi fidèlement, et que son ambition était d'ajouter encore à ses services, si la mort n'était venue en interrompre le cours. Il recommande à sa générosité les clercs qu'il avait employés au service de la cour, et en particulier un neveu nommé Pierre, auquel il n'avait pas fait tout le bien qu'il aurait désiré. On voit par cette lettre que le roi lui aurait fait l'honneur de le visiter dans sa dernière maladie.

Chesn. ib. p. 751.

SES ÉCRITS.

Hugues était trop occupé des affaires de la chancellerie pour avoir le loisir de travailler à la composition de quelque ouvrage; mais il a rendu un grand service à la littérature et sur-tout à l'histoire, s'il est vrai, comme le pensent les continuateurs du Recueil des historiens de France, ' que c'est à lui qu'on est redevable d'un volume de cinq cents soixante-neuf lettres publié par Duchesne, parmi lesquelles il s'en trouve plusieurs de notre prélat. Ces lettres sont la 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 257, 515, 533, 537 et 539. Il y en a encore un plus grand nombre qui lui sont adressées; savoir, cinq du pape Adrien IV, la 63, 65, 68, 75 et 77; neuf du pape Alexandre III, la 78, 79, 80, 81, 82,

Bouq. t. 15. p. 1.

83, 84, 85, 86, et d'autres de divers particuliers qu'il serait trop long d'indiquer. Les continuateurs de D. Bouquet les ont réunies avec quelques autres, et en ont formé un article séparé dans le tome XVI de leur collection. ' Il est à présumer que c'est encore notre chancelier qui a dicté la plupart de celles qui, dans le Recueil de Duchesne, portent le nom du roi Louis-le-Jeune, savoir, la 56, 61, 465, 468, 471, 474, 476, 477, 479, 558, 561, 566. Toutes ces lettres ne sont pas fort recommandables pour le style, mais on y trouve à profiter pour l'histoire. Ib. p. 201-218.

Nous ne parlerons pas des Chartes sans nombre, qui, pendant les vingt années que Hugues exerça la charge de chancelier, émanèrent de la chancellerie. Ces pièces qui supposent une grande connaissance des lois constituant alors le droit public de France, si elles ne sont pas toutes son ouvrage, ont été composées sous sa direction ou soumises à sa révision. B.

HENRI DE FRANCE,

Évêque de Beauvais, puis Archevêque de Reims.

PRÉCIS DE SA VIE.

Henri était fils du roi Louis-le-Gros et de la reine Adélaïde de Savoye. Destiné dès le bas âge par le roi son père à l'état ecclésiastique, à peine eut-il reçu le diaconat qu'il se vit comme accablé de bénéfices. ' Dès l'an 1142 il était archidiacre d'Orléans, chanoine de l'église de Paris, trésorier de Saint-Martin de Tours, abbé de plusieurs abbayes royales, de Notre-Dame d'Étampes, de Corbeil, de Poissy, de Mantes, de Saint-Denis de la Chartre, de Saint-Melon de Pontoise, de Saint-Martin de Champeaux, etc. Ce n'était pas un moyen fort propre à lui faire acquérir les vertus de son état : heureusement la providence ne permit pas qu'il demeurât long- H. de Dreux, pr. p. 225.

S. Bern. Vit. l. 4. c. 1135. n. 15. temps dans l'illusion sur ce point. ' Des raisons particulières l'ayant conduit à Clairvaux, il fut si touché des discours de saint Bernard et des exemples de sa communauté, qu'il résolut de renoncer à tous les avantages que sa naissance lui promettait dans le monde, pour se consacrer à Dieu dans cette sainte solitude. C'était l'an 1146, à la même époque où son frère le roi Louis-le-Jeune, par un semblable motif de dévotion, se dévouait lui et tout son royaume au service de la Terre-Sainte.

Ce parti ne fut point une saillie passagère et irréfléchie d'un jeune homme : fixé dès ce moment à Clairvaux, Henri tint ferme contre tous les efforts que l'on fit pour le rappeler dans le monde. Il pratiquait depuis trois ans les austérités du cloître avec une ferveur soutenue, lorsque le peuple et le clergé de Beauvais le choisirent unanimement, l'an 1149, Petr. Ven. l. 5. ep. 8. pour leur évêque. ' Quelque régulière que fût cette élection, elle ne laissa pas d'embarrasser beaucoup saint Bernard, à raison de la jeunesse et l'inexpérience du prince. Henri lui-même s'y opposait de bonne foi, comme on le verra dans ses écrits; mais enfin l'avis de toutes les personnes sages et désintéressées ayant été qu'il acceptât, il se rendit par obéissance à son abbé.

Les premières années de son épiscopat furent orageuses et semblèrent justifier les défiances de saint Bernard. A peine monté sur le siége épiscopal, il donna des preuves de son caractère ferme, et du zèle qui l'animait pour l'intérêt de son église. Ses prédécesseurs avaient accordé à la noblesse du pays certaines redevances qu'on appelait *bénéfices de* Mart. Ampl. Coll. t. 2. c. 631. *deniers ;* ' il regarda ces concessions comme une servitude, il entreprit de les abolir. Le pape approuvait son dessein, et il avait pour lui le clergé et le peuple de Beauvais; mais le Mart. Anecd. t. 1. c. 422. roi avait pris le parti de la noblesse. ' Cela ne le déconcerta pas : les esprits s'animèrent de part et d'autre au point que l'abbé Suger crut devoir lui écrire pour appaiser ce commencement de révolte. Henri se rendit l'an 1151 auprès du pape, Mart. Ampl. Coll. t. 2. c. 531 et seq. décidé à donner sa démission de l'épiscopat ; ' mais Eugène ne jugea pas à propos d'accueillir sa demande, il crut qu'il était plus expédient de le réconcilier avec son frère, il écrivit pour cela un grand nombre de lettres, et il y a apparence qu'il y réussit. Mais Henri avait indisposé contre lui ceux dont il avait blessé les intérêts; on porta des plaintes au pape, on l'accusa de légèreté, et d'être toujours par voie et

par chemins. Le cardinal Hugues, évêque d'Ostie, qui l'aimait, crut devoir en avertir saint Bernard leur père commun, ' et le saint écrivit pour le défendre, ou du moins pour l'excuser. Pendant ces troubles il avait juré qu'il se démettrait de l'épiscopat, et il se croyait lié par un serment qu'un moment de dépit lui avait arraché : ' il fallut que le pape Adrien IV, qui sentait le besoin qu'on avait de lui pour le bien de l'église, lui ôtât ce scrupule.

Bern. ep. 306. c. 288.

Mart. Ampl. Coll. t. 2. c. 650.

L'occasion d'employer utilement son crédit ne tarda pas à se montrer. L'an 1139, un schisme déplorable s'étant élevé dans l'église romaine entre deux prétendans à la papauté, l'empereur d'Allemagne se déclara pour le cardinal Octavien qui avait pris le nom de Victor IV, et il était à craindre que son exemple ou ses sollicitations n'entraînassent dans son parti le monarque Français ou celui d'Angleterre. Alexandre III, qui se croyait le pape légitimement élu, eut recours à l'évêque de Beauvais pour se faire reconnaître à la cour de France ; ' il lui écrivit lettre sur lettre, et il avoue que sans lui il n'aurait jamais vu son bon droit triompher. Aussi ce pontife, toujours plein de reconnaissance pour son bienfaiteur, usa-t-il envers lui, dans toutes les occasions, des plus grands ménagemens, comme on le voit dans toutes les lettres qu'il lui écrivit, ' et particulièrement dans celle qui accompagnait l'envoi du *Pallium* pour l'archevêché de Reims, dont Henri fut pourvu l'an 1162.

Mart. ib. 654. 659.

Ib. c. 665.

Cette même année, Alexandre donna quelques mécontentemens au roi de France, qui se repentit presque de l'avoir reconnu pour pape légitime, au point qu'il consentit à mettre l'affaire de la papauté en délibération dans une conférence qu'il devait avoir avec l'empereur Frédéric. ' Alexandre, qui avait tout à craindre d'un pareil congrès, redoubla d'instances auprès de notre archevêque pour détourner le roi d'un projet qui aurait ruiné ses affaires ; et c'est encore par les soins de Henri que le roi resta fidèle à Alexandre, en évitant le piége qu'on lui avait tendu, sans manquer à ses engagemens.

Ib. c. 671.

Alexandre étant rentré dans Rome, Henri alla le visiter sur la fin de l'an 1166. Mais pendant son absence de grands troubles s'élevèrent dans la province, ' comme on le voit par deux lettres de Pierre de Celle, abbé de Saint-Remi, auquel il avait confié le gouvernement du diocèse. A son retour, l'an 1167, Henri eut de grands démêlés avec la bourgeoisie

Petr. Cellen. l. 1. ep. 11 | l. 6. ep. 8

Joan. Saresb. ep. 114.

de Reims et avec les chanoines de la cathédrale. ' Jean de Salisburi, qui était alors à Reims, fait de cet événement, dans une lettre à Jean évêque de Poitiers, une relation qui n'est pas trop à l'avantage de notre archevêque. « Celui-ci « exigeait des bourgeois quelques nouvelles servitudes qui « leur paraissaient insupportables. Ils offrirent d'abord la « somme de deux mille livres, à condition qu'ils conti- « nueraient de jouir de leurs priviléges et de se gouverner « par leurs lois municipales. Sur son refus, ils se concertèrent « avec le clergé et la noblesse, ils s'emparèrent des tours « des églises, se fortifièrent dans les maisons, chassèrent « de la ville les officiers et les amis de l'archevêque auquel « ils n'épargnèrent pas les injures. Forcé de quitter la ville, « Henri revint bientôt après avec le roi son frère, et des « troupes pour l'assiéger. Les bourgeois étant allés au-devant « du roi pour le prier de modérer les prétentions exorbi- « tantes de son frère, et n'ayant pu rien obtenir, se reti- « rèrent sur les terres du comte de Champagne, qui leur « conseilla de se livrer à la discrétion du roi. Ils suivirent « ce conseil; et le roi, par complaisance pour son frère, « s'étant contenté de faire raser, quoique à regret, dit l'au- « teur, environ cinquante maisons des plus mutins, se retira. « Trois jours après, les bourgeois étant rentrés chez eux, « firent main basse sur les maisons des nobles qui tenaient « pour l'archevêque. Celui-ci n'eut plus recours à son frère; « il s'adressa au comte de Flandre qui vint avec mille com- « battans pour exterminer les bourgeois, ou pour les mettre « à la torture, afin d'en tirer de bonnes rançons, si on « pouvait les prendre. Mais ils ne jugèrent pas à propos de « l'attendre; ils évacuèrent la ville, et les Flamands n'y « trouvant point de subsistances, s'en retournèrent au bout « de vingt-quatre heures. Cependant l'archevêque mieux « conseillé entra, à l'insçu des Flamands, en accommodement « avec les bourgeois par l'entremise du comte Robert son « frère, et consentit à faire la paix, à condition qu'ils con- « serveraient leurs anciennes lois et payeraient en dédom- « magement la somme de 450 livres, qui, sans parler des « injures et des avanies dont ils l'avaient accablé, n'était pas « le quart du dommage réel qu'ils lui avaient causé. Telle « fut, dit Jean de Salisburi, la paix honteuse qu'il fut obligé « de faire avec les bourgeois; mais cela ne le dégoûta pas « de continuer le procès qu'il avait intenté à son chapitre:

« *Sic itaque damnosam et ignominiosam cum civibus faciens* « *pacem, adhuc cum clero exercet inimicitias, et se juri* « *offerentes vexat ecclesias.*

Il s'agissait de certains priviléges, et nommément du droit qu'avait le chapitre d'excommunier, de sa propre autorité, sans la participation de l'archevêque (prétention qui fut débattue, vers le même temps, dans plusieurs autres diocèses); d'excommunier, disons-nous, les malfaiteurs qui causaient quelque dommage aux églises. ' C'est ce qu'on voit par une lettre qu'écrivit au prélat irrité un de ses anciens chanoines, pour lors cardinal diacre du titre de Sainte-Marie *in viâ latâ.* Il lui représente l'avantage qu'il trouverait à être toujours uni à son chapitre, et le dommage qui résulte même pour son autorité, de la division qu'il a semée. Il lui rappelle qu'en montant sur le siége de Reims, il a juré de maintenir les anciens usages de son église, et qu'un des priviléges de cette église, est le droit d'excommunier ceux qui lui font du tort, sans que l'évêque puisse les absoudre avant qu'ils aient réparé le dommage : *consuetudines enim suas, quas vos, credo, servare promisistis, sibi violari, maximè in absolvendis suis excommunicatis, nullâ factâ sibi satisfactione, lacrymabiliter gemit.*

Marlot, Metrop. Rem. t. 2. p. 394.

Malgré ces justes représentations faites avec un profond respect et une grande modération, l'archevêque poursuivit sa pointe; il intéressa dans sa querelle le roi son frère qui se saisit du temporel du chapitre. Les chanoines de leur côté eurent recours au pape Alexandre III, ' qui écrivit au prélat une lettre très-vive, le blâmant sur-tout d'avoir employé l'autorité du roi dans une affaire purement ecclésiastique, démarche qui, selon lui, pouvait avoir des conséquences très-pernicieuses dans la personne d'un autre souverain moins affectionné aux églises que ne l'était Louis-le-Jeune. ' Il écrivit également à ce prince pour l'exhorter à ne pas ternir la gloire qu'il s'était acquise d'être le défenseur des églises, et à travailler de tout son pouvoir à rétablir la paix entre l'archevêque et son chapitre. Ces remontrances ne furent point vaines; la paix fut faite, la même année, selon une autre lettre de Jean de Salisburi, qui n'explique pas quelles en furent les conditions.

Mart. ib. c. 934.

Ib. c. 935.

Int. ep. S. Thom. Cant. l. 2. ep. 48.

L'instigateur de ces dissensions était un certain Drogon, chanoine régulier de Ham, qu'il avait pris à son service. C'était un homme violent et fort versé dans la connaissance

Bouq. t. 12. p. 531. des intérêts des princes, ' *vir eruditus omnium sæcularium disciplinis*, dit Lambert Waterlos, qui raconte de lui qu'étant devenu l'homme de confiance de Pierre de Flandre élu évêque de Cambrai, il l'avait induit à des mesures non moins violentes contre les habitans de cette dernière ville. Cependant l'archevêque l'avait pris tellement en affection, qu'il l'avait fait nommer, quelque temps auparavant, chancelier de l'église de Noyon ; mais le pape, pour l'empêcher de continuer à semer la division, l'avait destitué et ordonné à son abbé de le rappeler dans le cloître. Henri prit sa défense, et ne craignit pas de se brouiller avec le souverain pontife, pour le maintenir même au préjudice de son neveu, fils de Robert comte de Dreux, qui avait été nommé à sa place. Mart. Ampl. Coll. t. 2. c. 788. 789. ' Il écrivit au pape et aux cardinaux deux lettres pleines de reproches, dont vraisemblablement Drogon fut le rédacteur. Dans cette contestation le pape donna autant de preuves de modération que Henri y mit d'emportement : il échoua cependaut ; mais toujours engoué de Drogon, il le donna, l'an 1169, au comte de Flandre pour être le conseil de son frère Pierre, qui venait d'être élu évêque de Cambrai, comme nous l'avons déjà dit. Henri eut lieu de s'en repentir, car ils se comportèrent si mal l'un et l'autre, Mart. ib. c. 872. ' qu'il fut contraint de les dénoncer lui-même au pape, qui prit de là occasion de lui représenter combien il avait agi inconsidérément, soit en confirmant sur le siége de Cambrai un jeune homme sans expérience, soit en lui donnant pour conseil le chanoine Drogon, dont mal à propos il avait pris la défense. Je suis bien aise, ajoutait-il, que vous soyez puni dans l'endroit même par où vous avez pêché : *Lætor quòd Deus in præsenti tuos punit excessus, et te malè egisse ex operibus illorum manifestè cognoscis.*

Mart. ib. c. 866. ' L'an 1171, Henri eut encore avec le comte de Champagne Henri le Libéral, une contestation qui faillit à dégénérer en une guerre ouverte. Il était en guerre avec ses vassaux, contre lesquels il avait élevé des forteresses et fortifié des châteaux qui faisaient ombrage au comte. Il se plaignait que le comte son homme lige, eût pris parti pour eux sans l'avoir auparavant défié ; qu'il les eût reçus dans ses terres, eux et le butin qu'ils avaient remporté sur lui. Ayant demandé raison de cette félonie, bien loin d'obtenir satisfaction, il se vit non seulement appelé en cour de Rome, mais encore le comte fit entrer sur les terres de l'évêché ses

troupes et les cotereaux qu'il avait pris à sa solde. Il y eut des meurtres, des pillages et des incendies, sans que l'archevêque pût obtenir les indemnités qu'il réclamait. Alors il se détermina à lancer l'excommunication qui fut suspendue par une trêve; mais ces ménagemens n'ayant produit aucun bien, il en vint à l'extrémité de l'excommunier solennellement à l'extinction des cierges : nouvel appel de la part du comte; il fallut aller plaider à Rome. ' Le pape ayant entendu les raisons de part et d'autre, délégua des commissaires pour connaître de la validité de l'excommunication, et en même temps il écrivit au roi une lettre digne du père commun des fidèles, par laquelle il l'exhorte à être le médiateur de la paix entre des personnes qui doivent lui être chères, et dont la mésintelligence peut altérer la paix du royaume. Il paraît que la paix se fit; mais nous ignorons comment elle fut cimentée.

Mart. ib. c. 907. 912.

Enfin, après avoir administré l'église de Reims pendant l'espace de quatorze ans, il mourut le 13 novembre 1175, emportant dans le tombeau les regrets des gens de bien, et sur-tout des savans qu'il avait attirés en foule par ses libéralités, ou auxquels il avait procuré des établissemens. Son caractère était une grandeur d'ame vraiment royale, une fermeté à toute épreuve contre l'injustice, un zèle actif à s'acquitter de ses devoirs, le tout mêlé d'un peu trop de confiance sur les avantages de sa naissance, et de hauteur dans l'exercice de son autorité qu'on lui a souvent reprochée.

SES ÉCRITS.

Les écrits de Henri de France ne consistent qu'en chartes et quelques lettres éparses dans différens recueils, qui ne sont que la moindre partie de celles qu'il dut écrire, et qui vraisemblablement, quant au mérite littéraire, étaient plutôt l'ouvrage de ses secrétaires que le sien propre. La littérature en général et l'histoire en particulier lui ont cependant une obligation infinie pour le soin qu'il a eu de recueillir celles qui lui étaient adressées soit par les souverains pontifes, soit par d'autres personnes, ' formant une collection de cinq cent trente-quatre lettres, qui ont été imprimées par D. Martène : et, à ce titre, il mérite une mention honorable dans l'Histoire littéraire de la France. Il eût été à souhaiter qu'il eût aussi tenu registre des siennes; mais

Mart. Ampl. Coll. t. 2. c. 624-1011.

celles ci sont perdues pour nous, à l'exception d'un petit nombre dont nous allons rendre compte, selon l'ordre des dates. Nous ne parlerons pas de ses diplômes, qui sont bien des documens historiques, mais non des monumens littéraires dont nous devions nous occuper.

Bibl. Patr. Lugd t. 21, p. 524.

1. ' La première est adressée à saint Bernard. Henri n'était encore que novice à Clairvaux lorsqu'il l'écrivit au saint abbé, pour lui demander sa protection auprès du pape Eugène III, en faveur de l'évêque de Saint-Malo (Jean de la Grille), qui avait quelques démêlés avec les religieux de Marmoutier, touchant certains droits de son église. La lettre est fort pressante. Henri, en la finissant, conjure l'abbé de Clairvaux de hâter son retour, parce qu'il est impatient d'émettre ses vœux entre ses mains. « J'attends, dit-il, votre « retour avec impatience; car je ne puis m'unir entièrement « à Dieu, sans que vous vous réunissiez à nous. Le temps « de contracter mon engagement (qu'il appelle des épou- « sailles) approche; c'est par votre entremise que je dois « faire alliance avec le Seigneur; c'est sous votre conduite « que je dois le servir jour et nuit et tous les instans de ma « vie. » Cette lettre est de l'an 1147, et se trouve parmi celles de Nicolas de Moutier-Ramey, qui en fut le rédacteur.

Ib. p. 552.

2. ' L'an 1149, Henri ayant été nommé à l'évêché de Beauvais, fut effrayé de se voir encore lancé dans le monde. Saint Bernard n'osait lui conseiller d'accepter : il consulta l'abbé de Cluni, Pierre-le-Vénérable, qui, ne voyant rien d'irrégulier dans ce choix, fut d'avis qu'il fallait y reconnaître la vocation de Dieu. Henri lui en sut mauvais gré; il lui en fit des reproches dans une lettre qui respire la sincérité des adieux qu'il avait faits au monde. « Que Dieu vous le par- « donne, lui écrit-il! Qu'avez-vous fait? Vous rappelez parmi « les hommes un homme enseveli, et, par votre conseil qu'on « suit avec trop de confiance, on m'expose encore au péril « dont je me croyais délivré pour toujours : on me rejette « dans une mer affreuse de soins, et je vais être absorbé de « nouveau dans le profond abîme de la gloire mondaine. Je « ne sais plus où je suis; mon ame est dans le trouble depuis « qu'on m'a confié la conduite des charriots d'Aminadab, à « moi qui ai plus besoin d'être conduit que de conduire les « autres. On m'applique à des ouvrages forts, sans consi- « dérer mon extrême faiblesse. » Tout le reste de la lettre est du même style. On y voit un prince qui connaît l'éten-

due des devoirs de l'épiscopat, qui craint les dangers de l'élévation, et qui ne consent à reparaître dans le monde que par déférence pour ceux à qui le devoir de l'obéissance l'avait assujetti. Cette lettre est encore l'ouvrage de Nicolas de Moutier-Ramey, écrivain élégant, qui approchait le plus du style de saint Bernard : il est aisé de s'en apercevoir à la délicatesse d'esprit qui y règne. La même lettre a été conservée parmi celles de Pierre-le-Vénérable, *lib.* V, *epist.* 9.

3. ' Henri avait écrit auparavant à l'abbé Suger sur un ton plus décidé à ne point accepter, le priant de pourvoir l'église de Beauvais d'un autre pasteur, attendu que le fardeau qu'on veut lui imposer est au-dessus de ses forces. Cette lettre est parmi celles de l'abbé Suger, et n'a, dans le style, rien d'extraordinaire qui puisse faire juger qu'il l'ait emprunté d'un autre.

Duch. t. 4. Rer. Franc. p. 510

4. ' Parmi les lettres de sainte Hildegarde, il s'en trouve une de Henri, dans laquelle il se dit évêque de *Bevez, solo nomine vocatus episcopus;* il prie la Sainte de lui procurer par ses prières quelque consolation au milieu des orages du siècle dont il est accablé, *turbinibus sæculi gravato :* ce qu'on peut rapporter au temps où il était en butte aux contradictions de la noblesse du pays, et même du roi, son frère.

Bibl. Patr. Lugd. t. 23. p. 349.

5. Nous avons déja dit que Henri fut un des plus zélés défenseurs du pape Alexandre III, contre le cardinal Octavien, son compétiteur. Ayant ouï dire que le roi, son frère, s'était laissé ébranler par les insinuations de l'empereur d'Allemagne, protecteur d'Octavien, ' il s'empressa de lui marquer son étonnement et ses inquiétudes, afin de le prémunir contre le piége qu'on lui tendait, et l'empêcher de s'y laisser prendre. ' Dans une autre lettre à Éberhard, archevêque de Salzbourg, qui l'avait consulté sus les dispositions du roi de France à l'égard du pape Alexandre, il l'assure que le roi se laisserait couper la tête plutôt que d'abandonner ce pontife.

Duch. ib. p. 566.

Teugnagel, Vet. Monum. p. 433.

6. ' L'an 1163, il y eut des brigues pour donner à l'église de Châlons un évêque. Le comte de Champagne portait à ce poste un sujet qui n'était pas agréable à notre prélat, et il avait mis le roi dans son parti, Le pape qu'on avait consulté, n'osait prononcer, dans la crainte de déplaire aux uns ou aux autres. Enfin, le roi se désista, et envoya l'affaire à la décision du métropolitain. ' Henri lui écrivit pour le remercier d'avoir déclaré aux députés du chapitre qu'il fallait s'en

Mart. Ampl. Coll. t. 2. p. 670.

Duch. ib. p. 636.

rapporter à sa décision, et qu'on ne gagnerait rien à intriguer pour l'éluder. L'année d'après, étant tombé malade, il écrivit au roi son frère, pour le tranquilliser sur l'état de sa santé, qui était un peu rétablie.

Ibid.

7. Notre prélat, à raison de la prééminence de son siége et de sa naissance, était fort jaloux de ses droits, et faisait sentir le poids de son autorité aux évêques de la province. ' Un prêtre du diocèse de Laon ayant été cité par appel à son tribunal, il manda à Gautier de Mortagne, son évêque, de le faire comparaître; Gautier ne tint compte de cet ordre : sur quoi l'archevêque lui écrivit pour le sommer lui-même de venir rendre compte de sa conduite à la cour métropolitaine. Henri parla avec beaucoup de hauteur dans cette lettre. C'était assez sa manière de traiter avec ses suffragans; plus d'une fois ils en portèrent leurs plaintes au pape, ' comme il paraît par un grand nombre de lettres qu'Alexandre écrivit à Henri, pour l'engager à mettre plus de douceur dans ses procédés à leur égard.

Mart. Ampl. Coll. t. 2. c. 776.

Ib. c. 931. 935. et alibi.

8. Pendant la grande contestation qui, comme nous l'avons dit, s'éleva l'an 1167 entre notre archevêque et les bourgeois de Reims, Henri dut écrire beaucoup de lettres, soit pour demander des secours, soit pour négocier avec les rebelles. ' De toutes ces lettres, il n'en reste qu'une au roi Louis-le-Jeune, dans laquelle il est parlé d'une conférence qui devait avoir lieu à Bétisy, près de Soissons, où devaient se trouver le roi et le comte de Flandre; mais l'objet de la convocation n'est exprimé que d'une manière vague *de quibusdam negotiis familiaribus.* ' Cependant, dans une lettre de Hugues, évêque de Soissons, au même prince, on voit qu'il devait être question de l'interdit que l'archevêque de Reims avait non seulement sur sa ville épiscopale, mais encore sur toute la province : circonstances sur lesquelles tous nos historiens gardent un profond silence.

Duch. t. 4. Rer. Franc. p. 635.

Ib. p. 634.

9. L'an 1168, le pape voulut ôter à Drogon, chanoine régulier de Ham, la charge de chancelier de l'église de Noyon dont il était pourvu, sous prétexte qu'elle était incompatible avec son état. ' Henri prit la défense de son favori dans deux lettres qu'il écrivit, l'une au pape et l'autre au sacré collége; il prouve fort bien que, puisqu'un chanoine régulier est admis à exercer la charge d'archidiacre, il peut également exercer celle de chancelier; et il se plaint amèrement du peu de cas qu'on faisait à Rome de sa recomman-

Mart. ib. c. 788.

dation, après les grands services qu'il avait rendus au saint siége. Il y a de l'esprit, de la force et du pathétique dans ces deux lettres; on voit bien que c'est l'ouvrage de la personne intéressée. Elles se trouvent dans la Collection de D. Martène et au tome II des Mélanges de Baluze. ' Alexandre fit au prélat une réponse assez satisfaisante, sans néanmoins lui accorder ce qu'il demandait, s'excusant sur la nature des affaires s'il ne suit pas toujours le desir qu'il aurait de l'obliger.

Ib c. 791.

10. L'église de Reims fut une des premières à fournir un asyle à saint Thomas de Cantorbéry et à ses compagnons d'infortune, pendant leur exil en France. Persuadé que la cause qu'ils soutenaient était celle de l'église, il prit en main les intérêts de ces illustres persécutés comme les siens propres. ' Parmi les lettres du saint archevêque de Cantorbéry, il s'en trouve une de Henri, écrite au pape l'an 1169, après la conférence que les commissaires par lui délégués avaient eue à Montmirail avec le roi d'Angleterre sans aucun succès. A l'exemple de plusieurs autres évêques de France, notre prélat suppliait le pape de mettre fin au scandale que sa longue tolérance et l'inflexibilité du roi d'Angleterre donnaient à l'église. L'année suivante, notre archevêque informé du massacre de celui de Cantorbéry, écrivit encore au pape une autre lettre que nous n'avons plus, ' mais dont il est parlé dans celle de Bernard du Coudrai au prieur de Grandmont, pour demander vengeance de cet attentat. Son dévouement pour saint Thomas ne se borna point là : il fut le premier qui rendit son culte public en France, et, pour cet effet, il lui fit ériger, sur la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, une chapelle qu'il dédia lui-même, ' ainsi que l'atteste Giraud-le-Gâlois. C'est aujourd'hui Saint-Louis du Louvre.

l. 4. ep. 25. p. 659.

Mart. Anecd. t. 1. c. 560.

Angl. sac. t. 2. p. 479.

11. L'an 1171, le roi Louis-le-Jeune, mécontent de son chancelier Hugues de Champfleuri, évêque de Soissons, le destitua de son emploi. ' Henri, persuadé que c'était une intrigue de cour, écrivit au roi son frère, pour le détourner de ce dessein. La lettre est fort honorable pour l'évêque de Soissons, à l'intégrité duquel il rend témoignage. ' Il chargea, par une autre lettre, Ervise, abbé de Saint-Victor, de la présenter au roi et de l'appuyer de son crédit. ' Il instruisoit en même temps, par une troisième lettre, le chancelier des démarches qu'il faisait pour le rétablir dans les bonnes grâces du roi. Mais les préventions qu'on avait inspirées au

Duch. t. 4. Rer. Franc. p. 569.

Ib. p. 570.

Ib. p. 575.

monarque prévalurent, et Hugues resta disgracié jusqu'à sa mort.

Supr. p. 546. 547. 12. ' Nous avons rapporté plus haut la contestation que notre archevêque eut, vers le même temps, avec le comte de Champagne, et comment il se vit obligé de lancer contre lui l'excommunication. ' La lettre qu'il écrivit à ses suffragans pour leur enjoindre de faire publier cette sentence dans toutes les églises, est parvenue jusqu'à nous. On y voit quels étaient les griefs dont il avait à se plaindre. Nous remarquons que, dans la suscription, le prélat se sert de la formule *Salutem et apostolicam benedictionem,* formule qui dès lors était réservée au pape. Nous pensons que c'est par inadvertance que le copiste, accoutumé à la placer presque à toutes les lettres du recueil, l'aura répétée mal-à-propos sur celle-ci.

Mart. Ampl. Coll. t. 2. c. 866.

13. Henri donna, l'an 1174, des preuves de son zèle pour le maintien des bonnes règles. Robert, prévôt de l'église collégiale d'Aire, qui était déjà désigné évêque d'Arras, fut nommé, cette année, par Philippe, comte de Flandre, dont il était chevalier, à l'évêché de Cambrai. Henri, son métropolitain, s'opposa vigoureusement à cette élection, tant à raison du défaut de canonicité dans la forme, que par rapport à l'incapacité du sujet. ' Il écrivit à cette occasion au pape Alexandre une lettre pleine de sagesse, de lumières et de gravité. ' C'est ainsi que le P. Hommey la qualifie dans son supplément à la Bibliothèque des Pères; mais il ignorait qu'elle était déjà imprimée parmi celles de Philippe, abbé de l'Aumône, qui en fut le rédacteur. Cependant le succès ne répondit pas au zèle du prélat. Robert triompha des contradictions qu'on lui suscitait en cour de Rome; mais il arriva qu'il fut massacré, la même année, par ordre de Jacques d'Avesne, dans un voyage qu'il faisait pour inspecter les domaines de son nouvel évêché.

Hommey, p. 551.

Bibl. PP. Cist. t. 3 p 238.

Henri avait écrit au pape Alexandre bien d'autres lettres que celles dont on vient de rendre compte; et, pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la collection des lettres de ce pontife, à lui adressées et par lui recueillies. Elles sont presque toutes relatives à la province de Reims; et, quoique notre prélat n'ait jamais pris la qualité de légat du saint siége, il paraît qu'il en faisait les fonctions dans sa province. C'est à lui que le pape renvoyait toutes les affaires de quelque importance, dans lesquelles l'archevêque n'était

pas personnellement intéressé. Les continuateurs du Recueil des historiens de France les ont imprimées au tome XV, pour ne faire qu'un registre de toutes les lettres d'Alexandre; mais ils ont rappelé par ordre chronologique, dans le tome XVI, les sommaires de toutes ces lettres, en y mêlant les lettres de notre prélat avec celles qui lui furent adressées, autres que celles des papes. B.

NICOLAS,

MOINE DE MOUTIER-RAMEY, PUIS DE CLAIRVAUX, SECRÉTAIRE DE SAINT BERNARD.

HISTOIRE DE SA VIE.

NICOLAS s'était fait de son temps une assez bonne réputation d'homme de lettres. Il était champenois, et avait embrassé la vie religieuse à l'abbaye de Moûtier-Ramey, en latin *Aremaram*, *Aremarense monasterium*, à quatre lieues de Troyes. ' On voit par ses lettres qu'il avait formé des disciples dans cette maison. C'était, comme nous le verrons, un esprit insinuant, qui sut se concilier l'estime et l'affection des plus grands personnages de son siècle. Dès l'année 1140, il jouait dans les affaires de l'église un rôle assez considérable. Il avait assisté au concile de Sens, ' et saint Bernard le députa pour porter à Rome les lettres qu'il écrivait dans l'affaire d'Abailard, pour y poursuivre la condamnation de ses erreurs, et prémunir la cour de Rome contre les intrigues d'un homme qui se vantait d'avoir beaucoup de partisans dans le sacré collége. ' Nicolas lui-même atteste qu'étant allé plusieurs fois à Rome, il s'y était fait beaucoup d'amis: *Ad romanam enim curiam curiosiùs iens et rediens, feceram mihi nomen grande juxta nomen magnorum qui sunt in terris.*

Ep. 2. 35. 38.

Bern. ep. 189. 398.

Nicol. ep. 15.

La grande réputation dont jouissait alors dans l'église

saint Bernard, lui fit naître l'envie de se retirer sous sa
Ep. 7. 45. 46. discipline à Clairvaux. ' Il faut l'entendre exprimer dans trois différentes lettres, malgré les obstacles qu'il rencontrait à l'exécution de son dessein, l'ardent desir qu'il avait de se réunir à une communauté dont il fait l'éloge le plus magnifique. C'était en l'année 1145, avant que Rualen, prieur de Clairvaux eût été envoyé à Rome pour gouverner le monastère de Saint-Anastase *ad Aquas Salvias,* à la place d'Eugène III, qui venait d'être élu pape. Voici le portrait qu'il fait de sa conduite passée, dans la lettre 45 : « Sous les dra-« peaux de l'humilité de Jésus-Christ, je cachais un homme « adonné à toute sorte de vices, et du patrimoine du crucifié, « du prix des plaies de mon sauveur, je montrais non seule-« ment au-dedans du sanctuaire, mais même au-dedans du « saint des saints, un moine sans règle, un prêtre sans retenue, « *sine reverentiâ*, enfin je ne me souviens pas d'avoir bien « vécu un seul jour dans ma vie. » Ce retour sur lui-même était louable sans doute; mais il ne suffit pas, pour devenir un autre homme, de changer d'habit; nous verrons bientôt que tout cela n'était qu'hypocrisie.

A peine avait-il fait profession, qu'on lui confia l'office de secrétaire. Saint Bernard en avait plusieurs, à cause de la multiplicité d'affaires dont il était chargé. Le premier était Geofroi d'Auxerre, auquel Nicolas fut donné pour adjoint, et il avait lui-même d'autres écrivains sous ses ordres, entre
Ep. 10. autres un Gérard de Péronne, qu'il appelle le compagnon de
Ep. 15. ses écritures, *individuus comes scriptitationum mearum.* ' Dans une lettre à un de ses anciens confrères de Moûtier-Ramey, il se plaint de la commission dont on l'avait chargé : « Vous savez, « dit-il, que je suis parmi des hommes chez qui la discipline « régulière, la gravité des mœurs, la maturité des conseils, « accompagnées d'une dignité et d'une taciturnité imposante, « sont dans toute leur vigueur. Tandis qu'ils ne sont occupés « que de Dieu seul, je voudrais bien ne pas me singulariser, « et n'être pas obligé de manier le stylet et les tablettes, pour « courir de nouveau après les belles phrases et la pompe « des mots, *ut revolem ad phaleras gloriamque verborum.* « Cependant je ne fais autre chose du matin au soir. Que Dieu « le pardonne à ceux qui m'ont imposé un tel emploi, et qui « m'ont mis dans la nécessité d'écrire sans cesse des lettres « ou des réponses. »

Ep. 35. ' Dans une autre lettre, il fait la description de son labo-

ratoire. « J'ai, dit-il, à Clairvaux un petit cabinet pour « écrire, *scriptoriolum*, entouré de tous côtés de laboratoires « célestes.... Là, sous une discipline très-exacte, chacun lit « en son particulier les livres saints, non pour faire parade « de son savoir, mais pour y puiser l'amour du souverain « bien, la componction et la dévotion.... Ne méprisez pas, « ajoute-t-il, ma petite cellule, car elle est très-agréable à voir, « et très-propre au recueillement. Elle est remplie de livres « bien choisis et divins ; à leur aspect, je suis porté au mé- « pris de toutes les vanités de ce monde, considérant que tout « n'est que vanité, et que rien n'est plus vain que la vanité. « On me l'a donnée pour y lire, écrire, dicter, méditer, prier, « et adorer la majesté de Dieu. »

Nicolas, pendant qu'il était à Clairvaux, et vraisemblablement auparavant et depuis qu'il en fut sorti, faisait une espèce de commerce de livres. ' Dans une lettre à Amédée, Ep. 34. évêque de Lausanne, *je vous envoie*, dit-il, *le livre de maître Anselme sur le Saint-Esprit, bien ponctué et bien correct, ou je suis bien trompé.* Pour l'ordinaire, quand il communiquait des livres, c'était à condition qu'en lui renvoyant l'exemplaire original, on lui en donnerait gratuitement une copie. ' C'est ce qu'il mande en propres termes à Pierre, Ep. 24. abbé de Celles, en lui envoyant deux ouvrages de saint Bernard. Il empruntait aussi quelquefois des livres pour les copier. « ' Envoyez-nous, écrit-il à Pierre, doyen de Troyes, Ep. 17. « les lettres de l'évêque du Mans (Hildebert), parce que « nous voulons les transcrire. » Ailleurs, écrivant au grand prévôt de l'église de Cologne et chancelier de l'empereur, pour le féliciter sur le voyage qu'il allait entreprendre à la Terre-Sainte, il lui demande sa riche bibliothèque en ces termes : « ' Ayez soin de laisser aux pauvres de Jésus-Christ, Ep. 29. « afin qu'ils prient pour vous obtenir un heureux voyage, « votre plus précieux trésor, je veux dire votre magnifique « bibliothèque, pour laquelle vous n'avez épargné ni soins, « ni dépenses. »

Nicolas, en se dévouant à la solitude de Clairvaux, ne perdit pas de vue les amis distingués et nombreux qu'il s'était faits dans le monde. Non content de leur écrire des lettres, il cherchait toutes les occasions de sortir de sa retraite pour les aller voir. ' Ecrivant à Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni, Ep. 55. il redouble d'instances pour qu'il lui obtienne de saint Bernard la faveur d'aller à Cluni. C'était en 1149, et ce ne fut

pas sans peine que l'abbé de Cluni, après avoir écrit plusieurs lettres très-pressantes, surmonta la résistance de l'abbé de Clairvaux, qui sans doute soupçonnait déjà, comme il le marque au pape Eugène III, les intrigues et l'hypocrisie de Nicolas. Quant à Pierre-le-Vénérable, il avait de Nicolas et de ses talens l'opinion la plus avantageuse et une estime
L. 6. ep. 5 sans bornes. « ' Je vous aime, dit-il, parce que je vous connais pour un homme de lettres, en qui l'on trouve de « grandes ressources, et comme un homme plein de religion, « quoique cela n'ait pas toujours été vrai, et que ce ne soit
Ib. ep. 29. « que depuis peu. » ' Il écrit à saint Bernard que, privé du bonheur de le voir, il le prie de le dédommager en lui envoyant Nicolas, pour passer avec lui quelque temps, parce qu'il avait mis en lui toute sa confiance. « En le voyant, « dit-il, je croirai vous voir ; et, conversant avec lui, je « croirai m'entretenir avec vous. D'ailleurs, j'ai à vous com« muniquer, par son moyen, des choses qui demandent le « secret. » N'ayant pu rien gagner sur l'esprit de saint Bernard, il revient à la charge dans une autre lettre, où il accumule tous les motifs qui doivent faire consentir l'abbé
Ib. ep. 35. de Clairvaux à sa demande. ' Cette lettre est un éloge de Nicolas, tel que l'attachement le plus sincère, la reconnaissance la plus vive pour quelques services rendus à l'évêque de Troyes, et le délire de l'amitié peuvent inspirer. « A quoi se « réduit ma demande, dit-il en finissant ? Est-ce d'appauvrir « pour moi vos greniers ? Est-ce de toucher à vos trésors, si « vous en aviez ? Non, tout ce que je vous demande c'est de « m'envoyer Nicolas. Envoyez-nous Nicolas ! »

Eh bien ! ce fourbe, qui était le confident de ces deux grands hommes, trahissait dès-lors son supérieur, et, comme un autre Giési, trafiquait du crédit que son maître avait dans l'église, en contrefaisant à son profit de fausses signa-
Bern. ep. 298. tures. ' Voici le portrait que fait de cet hypocrite saint Bernard, écrivant au pape Eugène, après que ses fourberies eurent été découvertes, et lui obligé de prendre la fuite. « Ce « Nicolas que vous connaissez est sorti d'entre nous, parce « qu'il n'était pas des nôtres ; il est sorti, laissant après « lui de honteux souvenirs. Il y a longtemps que je connais« sais le personnage ; mais j'attendais ou que Dieu le con« vertît, ou qu'il se trahît lui-même comme Judas : ce qui « est enfin arrivé. Outre des livres, de l'argent et plusieurs « pièces d'or, on a trouvé sur lui, à sa sortie, trois cachets,

« le sien propre, celui du prieur, et le mien, non l'ancien, « mais le nouveau, que j'avais été obligé de substituer au « premier, à cause de ses fourberies et de l'abus qu'il en « faisait, lorsqu'il pouvait le dérober, *propter furtivas subreptiones.* » Il lui rappelle ce que, dans une lettre précédente, il lui avait dit sur son compte, sans le nommer. Puis il ajoute : « Qui peut dire combien il a écrit en mon nom « de lettres, dans lesquelles il a mis, à mon insu, tout ce « qu'il a voulu? Que ne puis-je purger votre cour papale des « immondices de ses impostures? Comment m'y prendrai-je « pour laver ma communauté des reproches que sont en droit « de lui faire les personnes que ce fugitif a trompées, quoi« qu'elle soit bien innocente? Il a été convaincu en partie, « et il a confessé d'ailleurs qu'il vous avait écrit plusieurs fois « des choses fausses. Je m'abstiens pour ne souiller ni mes « lèvres, ni vos oreilles, de parler de ses infamies, qui sont « si connues dans le pays, que tout le monde en parle. S'il va « vous trouver (car il se vante d'avoir de bons amis à la cour), « souvenez-vous d'Arnaud de Bresse, parce qu'il est encore « plus méchant qu'Arnaud. » C'était prendre le pape par l'endroit le plus sensible. Enfin il est d'avis qu'on enferme Nicolas pour toujours, ou du moins qu'on le réduise à un éternel silence.

Cela se passait en 1151, car, l'année précédente, il était encore dans les bonnes graces de saint Bernard, comme on le voit par la lettre 389 de celui-ci à Pierre-le-Vénérable, à la fin de laquelle Nicolas a ajouté un *potscriptum*. On croit communément qu'il se retira en Angleterre, parce qu'un moine de Saint-Alban, nommé comme lui Nicolas, attaqua en termes peu mesurés, après la mort de saint Bernard, le sentiment qu'il avait adopté relativement à la conception de la Sainte Vierge. ' Mais D. Mabillon observe que Pierre de Celles, qui prit la défense de saint Bernard, et qui connaissait parfaitement Nicolas de Moûtier-Ramey, avec lequel il avait été en commerce de lettres, ne permet pas de le confondre avec le moine de Saint-Alban, qu'il traite comme Anglais [1].

Bern. op. t. 1. p. 715.

1 Voici le passage de Pierre de Celles, liv. VI, ep. 23 : « Nec indignetur Anglica levitas; si eâ solidior sit Gallicana maturitas.... Certè expertus sum somniatores plus esse Anglicos quàm Gallos. » Voyez aussi la lettre 10 du livre IX.

Quant au secrétaire de saint Bernard, il paraît qu'après bien des courses, il revint, lorsque l'orage fut passé, dans son premier monastère de Moûtier-Ramey, et que, malgré la forte atteinte qu'il avait porté à sa réputation, il jouissait encore, auprès des grands et des personnes en place, d'une assez grande considération. ' Nous avons du pape Adrien IV deux lettres qui lui sont fort honorables; l'une est adressée à Henri, évêque de Beauvais, et l'autre à Samson, archevêque de Reims, pour leur recommander les intérêts du moine Nicolas et de son monastère ; dans l'une et dans l'autre, le pape l'appelle son cher fils qu'il affectionne beaucoup, *qui nobis satis carus est et acceptus*. On voit même qu'il avait été député à Rome par ces deux prélats pour y poursuivre leurs affaires, *qui circà negotia tua extitit satis sollicitus ac devotus*.

Mart. Ampl. Coll. t. 2. c. 644.

' Une lettre du pape Alexandre III, de l'année 1160, prouve que le moine Nicolas avait beaucoup agi en sa faveur, pour le faire reconnaître en France, malgré les efforts de l'anti-pape Victor, appuyé par l'empereur d'Allemagne. Le pape le remercie de tout ce qu'il a fait pour lui, et l'exhorte à continuer ses instances auprès des personnes tant ecclésiastiques que séculières pour lui gagner des partisans. Il lui annonce qu'il l'a recommandé, par des lettres particulières à l'évêque de Soissons, Hugues de Champfleuri, chancelier de France, à Samson, archevêque de Reims, et à Henri-le-Libéral, comte de Champagne.

Ib. c. 658.

C'est vraisemblablement vers le même temps, et à la recommandation du pape, que Nicolas acquit auprès de ce prince, son souverain, le crédit dont nous le voyons jouir. ' Afin de s'insinuer dans ses bonnes graces il lui écrivit une lettre pleine d'éloges sur ses grandes libéralités, sur son amour pour les lettres, et sur son talent pour l'éloquence. C'est ce qui l'encourage à lui envoyer les lettres qu'il avait écrites, depuis deux ans, au pape [Adrien IV] et au chancelier de l'église romaine, c'est-à-dire, au cardinal Roland, qui fut le successeur d'Adrien sous le nom d'Alexandre III : lettres que nous n'avons plus, mais qui produisirent tout l'effet qu'il en désirait. ' Nous voyons effectivement, par une lettre d'Arnoul, évêque de Lisieux, que Nicolas remplissait, dans la maison du comte de Champagne, un emploi qui ressemble beaucoup à celui de secrétaire ou de chancelier ; et, ce qu'il y a de fâcheux pour lui, c'est qu'il s'agit encore

Bal. Misc. t. 2. p. 235.

Bibl. PP. t. 22. p. 1336. c. 2.

dans cette lettre d'une falsification de signature et d'escroquerie, que Nicolas voulait faire retomber sur un jeune ecclésiastique du diocèse de Lisieux, qu'il avait attiré auprès de lui. Nous ignorons s'il se tira avec honneur de cette affaire; mais il est certain qu'il retourna dans son monastère.

' C'est de là qu'il écrivit à Guillaume, archevêque de Reims, frère du comte de Champagne, une lettre dans laquelle il se félicite d'avoir été admis au nombre de ses intimes, *intrà sacrarium tuæ familiaritatis*, honneur que le prélat n'accordait que difficilement et après une mûre délibération. Il s'avoue coupable d'avoir été fort long-temps sans le voir et sans lui écrire; il demande la permission de l'aller trouver. C'est le dernier trait connu de sa vie; et, comme Guillaume de Champagne ne monta sur le siége de Reims qu'en 1176, cette lettre est certainement postérieure à cette année, mais aucun monument ne nous instruit de celle qui fut le terme de la vie de Nicolas. Bal. Misc. t. 2. p. 237.

SES ÉCRITS.

Il ne reste des écrits de Nicolas que des lettres et des sermons.

1° ' Nous avons, dans la bibliothèque des Pères, cinquante-cinq lettres recueillies par lui-même, à la demande de Henri, frère du roi Louis-le-Jeune, pour lors religieux à Clairvaux, et de Girard, qu'il appelle ailleurs le compagnon de ses écritures. Ces lettres sont celles qu'il écrivit durant le court séjour de quatre ou cinq ans qu'il fit à Clairvaux, et qui toutes respirent la ferveur vraie ou simulée dont il était animé pour le nouveau genre de vie qu'il avait embrassé. Quoique ces lettres, presque toutes ascétiques, ne soient pas d'un intérêt majeur, elles ne sont pas indifférentes pour l'histoire littéraire du temps où il écrivait, sur-tout pour l'histoire de l'ordre de Cîteaux, qui jetait alors dans toute l'Europe une lumière éclatante. « ' Nicolas de Clairvaux, dit l'abbé « Lebeuf, mérite qu'on s'arrête sur ce qui le regarde, puisque « ses lettres font voir qu'il possédait les anciens auteurs « d'humanités au même degré à-peu-près que Pierre de Blois. « Car, quoique l'ordre de Cîteaux ne fît pas profession si « ouverte de science que celui de Cluni, il ne laissa pas que de « produire des pièces assez ornées des fleurs de la rhétorique. » Cela est vrai en particulier de Nicolas, qui, dans ses lettres, a

t. 21. p. 517-553.

Dissert. sur l'Hist. de Par. t. 2. p. 83.

imité quelquefois le style, le génie et la phrase de saint Bernard, de manière à s'y méprendre.

Ep. 1 ' La première, adressée à ses confrères Henri de France et Girard, sert de préface à sa collection. Il y parle très-modestement de son style; il veut bien les faire dépositaires de ses lettres, mais à condition qu'elles ne seront pas rendues publiques. C'était en 1149, avant que le prince Henri eût été promu à l'évêché de Beauvais.

Ep. 2. 3. ' La deuxième et la troisième, ainsi que les deux suivantes, paraissent avoir été écrites avant que Nicolas entrât à Clairvaux. Elles sont adressées à un jeune homme de distinction qu'il avait eu pour disciple, et qu'il aimait beaucoup, mais qui, ayant écouté de faux rapports, avait reçu de fâcheuses impressions contre lui.

Ep. 4. 5. ' Les lettres 4 et 5 sont des éloges qu'il adresse à Atton, évêque de Troyes, et à son archidiacre, qu'il désigne par la lettre G [1]. Il loue l'évêque de la modération et de la patience qu'il avait montrées dans une occasion où le peuple s'était livré à des mouvemens séditieux contre le clergé; mais rien n'indique à quel sujet. Quant à l'archidiacre, après un éloge magnifique de son éloquence, il le prie de lui envoyer un sermon qu'il avait prêché sur la liberté que Jésus-Christ a acquise aux enfans de l'église : ce qui peut donner une idée du sujet qui là comme ailleurs avait mis le peuple en insurrection.

Les lettres 6 et 17 sont adressées à Pierre-le-Mangeur, Ep. 6. doyen de l'église de Troyes. ' La première prouve l'étroite Ep. 17. amitié qui régnait entre eux; ' la seconde a pour objet de l'attirer à Clairvaux, pour y embrasser la vie monastique. On y voit que ce n'est pas sans sujet que Pierre fut surnommé *le Mangeur:* il fait de sa voracité un portrait assez hideux.

Ep. 7. 40. 45. 46. ' La lettre 7 au prieur et aux anciens de Clairvaux; la quarantième à l'abbé de Moûtier-Ramey; la quarante-cinquième à Gaucher, cellerier de Clairvaux; la quarante-sixième à Fromond l'hôtelier, sont relatives aux démarches que faisait Nicolas pour entrer dans cette communauté. A l'entendre, Clairvaux était pour lui la porte du ciel, mais il décrit les obstacles qu'il rencontrait de la part des religieux de Moûtier-Ramey.

1 C'était Gibuin, célèbre prédicateur, dont on a dit un mot dans cette Histoire, tome XII, p. 230.

' Nicolas avait entraîné avec lui à Clairvaux quelques-uns de ses confrères de Moûtier-Ramey, entre autres le prieur nommé Thibaud. Ce vieillard, plus que septuagénaire, n'ayant pu soutenir l'austérité de ce nouveau genre de vie, s'était retiré. Nicolas lui écrit qu'il n'y aura de salut pour lui qu'à Clairvaux. C'est le sujet de la huitième lettre. Ep. 8.

' La neuvième est de Brocard, abbé de Balerne, qui écrit assez agréablement à Nicolas, pour le féliciter d'avoir changé du noir au blanc, en embrassant la réforme de Clairvaux. ' Nicolas lui répond avec de grandes démonstrations d'estime et d'amitié, dans la lettre 10, qu'il termine en l'invitant de venir à la profession du prince Henri de France, qui bientôt après devait émettre ses vœux. Ep. 9. Ep. 10.

' La lettre 15 est écrite à un de ses confrères de Moûtier-Ramey, dans le dessein de l'attirer à Clairvaux. Il lui dépeint en beau le genre de vie qu'on menait dans cette sainte maison, et l'emploi dont on l'avait chargé. Cet ami lui avait envoyé des vers de la composition d'un autre de ses confrères appelé Gautier. Nicolas répond qu'il ne les a pas lus, et qu'il ne les lira pas, parce qu'à Clairvaux il n'est pas permis de lire des poésies. Ep. 15

' Les lettres 16 et 35 sont adressées à ce Gautier, jeune homme de grande espérance, qu'il avait formé, et auquel il paraît fort attaché. L'objet de ces deux lettres est de l'attirer à Clairvaux, et, pour y parvenir, il emploie toutes les ressources de l'éloquence, sur-tout dans la dernière, qu'il termine par un bel éloge du prince Henri de France, qui, au mépris de tous les avantages que lui promettait dans le monde sa naissance, s'était enseveli tout vivant à Clairvaux. Ep. 16. 35.

' La vingt-septième est pour remercier son ancien ami Odon, abbé de Poultières, qui lui avait envoyé une tunique d'une étoffe assez précieuse. Il la lui renvoie, parce qu'à Clairvaux ni lui ni personne n'oserait s'en revêtir. Telle était l'austérité de l'ordre; telle l'abnégation de Nicolas dans ces commencemens de ferveur. Ep. 27.

' La trente-troisième est écrite à Philippe, archidiacre de Liége, avec lequel il s'était lié d'amitié dans un voyage qu'ils avaient fait ensemble à Rome et à Tivoli, pour le fortifier dans la résolution qu'il avait prise d'embrasser la vie religieuse à Clairvaux. Ep. 33.

' La trente-quatrième, à Amédée, évêque de Lausanne, contient un éloge magnifique de ce prélat cistercien, auquel Ep. 34.

il envoie le livre de saint Anselme, touchant la procession du Saint-Esprit, *bien ponctué,* dit-il, *et bien corrigé de sa main.*

Ep. 38. ' La trente-huitième est adressée à Lecelin, qu'il avait eu pour disciple à Moûtier-Ramey. Il lui avait déjà écrit pour le presser de se réfugier à Clairvaux; et, dans cette lettre, dont Pierre de Celles avait été le porteur, il traitait assez mal la communauté de Moûtier-Ramey. Cette lettre n'a pas été conservée. Le jeune homme eut l'imprudence de la montrer au prieur et aux religieux. Nicolas lui en fait des reproches, et il n'insiste pas moins pour qu'il abandonne un séjour dangereux, et qu'il vienne se joindre à lui.

Ep. 39. ' La trente-neuvième est une des plus belles. Elle est adressée à Henri de France, qu'une maladie avait obligé de quitter Clairvaux, pour aller ailleurs rétablir sa santé. Nicolas, en exprimant la tristesse qu'il éprouvait de l'absence d'un ami tel que lui, amène fort ingénieusement les louanges d'un prince qui, par son dévouement à la vie religieuse, était alors l'admiration de tout le monde. On voit, dans cette lettre, l'intimité qui régnait entre Nicolas et lui, et la haute estime que le prince faisait du littérateur.

La lettre 43 à Rualen, prieur de Clairvaux, qui avait été appelé à Rome pour gouverner le monastère de Saint-Anastase, à la place d'Eugène III, élu pape en 1145, n'est pas moins spirituelle. Nicolas avait été reçu par lui à Clairvaux; il lui témoigne en bons termes le regret qu'il a de l'avoir perdu. A la fin il lui parle d'un couteau d'ivoire, fait de main d'orfèvre, *opere argentario,* qu'il lui envoie. Ce couteau avait un manche d'un bois d'Hibernie d'autant plus précieux, que ce bois avait la vertu de guérir des morsures des bêtes venimeuses. C'était un arbre miraculeux, qu'on disait avoir été planté par un saint homme (saint Patrice), et qu'on conservait religieusement comme une relique. Aussi ce ne fut pas sans peine que Nicolas avait obtenu ce bijou de celui qui en était le possesseur.

Nicolas n'était pas si concentré à Clairvaux, qu'il ne fût aussi en grande relation de lettres avec deux hommes célèbres de son temps, Pierre, abbé de Moûtier-la-Celle, près de Troyes, et Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni.

Ep. 24. Les lettres XXIV, XXVIII, XLVIII, XLIX, LII, sont écrites au premier. ' Dans la vingt-quatrième, il lui envoie deux ouvrages de saint Bernard qu'il venait de mettre au net. Il le prie de

les faire transcrire le plus tôt possible, et de lui en procurer un exemplaire pour son usage. — ' Dans la vingt-huitième, il Ep. 28.
lui donne des avis pour le gouvernement de son monastère, qui, selon la peinture qu'il en fait, était dans un état déplorable. A la fin, il lui recommande maître Jean, que nous croyons être Jean de Salisburi. — ' Dans la quarante-huitième, Ep 48.
il se plaint qu'une lettre à lui confiée pour un jeune religieux de Moûtier-Ramey, eût été remise à l'abbé, qui sans doute y était assez maltraité, comme il l'est dans la trente-huitième, qui roule sur le même sujet. ' La lettre 49 est Ep. 49.
fort curieuse. Elle contient les réflexions que Nicolas avait faites sur les misères de la vie humaine, pendant le loisir que lui laissait l'usage périodique de la saignée, à laquelle étaient astreints les religieux de Clairvaux. En paraphrasant ce passage du livre de Job : *Homo natus de muliere, brevi vivens tempore, repletur multis miseriis*, il avait avancé que le corps n'étant qu'un composé de parties, est un être vivifié, *vivens;* l'ame étant une substance simple, est ce qui vit en nous, *viva;* mais Dieu qui est une substance simple et unique dans son espèce, est proprement la vie, *vita.* Cette distinction donna lieu à une discussion très-métaphysique entre lui et l'abbé de Celles. Celui-ci ne vit dans sa distinction que du verbiage et de l'obscurité; ' il le lui dit sans ména- Ep. 51.
gement dans la lettre cinquante-unième parmi celles de Nicolas, qui est la deuxième du quatrième livre de Pierre de Celles. ' Nicolas lui riposta dans la lettre 52, et soutint Ep. 52.
assez bien sa distinction par l'autorité de Claudien-Mamert.
' La réplique de Pierre de Celles forme la lettre 53 parmi Ep. 53.
celles de Nicolas, mais elle n'est pas entière; elle est deux fois plus longue dans l'édition du P. Sirmond, où elle est la première du quatrième livre. — Dans la troisième du même livre, l'abbé de Celles consulte Nicolas sur la manière d'entendre un passage de saint Jérôme. Si Nicolas y fit une réponse, elle n'est pas venue jusqu'à nous.

La correspondance que Nicolas entretint avec Pierre-le-Vénérable n'est pas moins honorable pour lui. Parmi les lettres de l'abbé de Cluni, il y en a plusieurs qui lui sont adressées. La cinquième du livre VI a pour objet de lui recommander la lettre 4, qu'il adressait à saint Bernard; pour cimenter l'union entre les deux congrégations, et faire cesser les petites animosités qui divisaient les Clunistes et les Cisterciens. Nicolas lui répond dans la lettre 7, qui est

la cinquante-quatrième dans la bibliothèque des Pères, qu'il
Ep. 54. espérait l'aller bientôt trouver; ' en attendant, il lui renvoie deux de ses lettres avec le traité de saint Bernard *de Consideratione;* il l'instruit du succès qu'avait eu sa décision pour déterminer le prince Henri à accepter l'évêché de Beauvais; ce qui prouve que ces lettres sont de l'année 1149. — Dans la trentième du même livre, l'abbé de Cluni instruit Nicolas qu'il avait agi fortement auprès de saint Bernard, pour qu'il
Ep. 55. lui permît de venir à Cluni passer les fêtes de Noël. ' Nicolas voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, prie, dans la lettre 33, qui est la cinquante-cinquième parmi les siennes, l'abbé de Cluni d'insister davantage, afin qu'il puisse au moins aller passer à Cluni les fêtes de Pâques; il lui annonce qu'il portera avec lui l'Histoire d'Alexandre-le-Grand et le livre de saint Augustin contre Julien d'Éclane, qu'il avait empruntés pour corriger l'exemplaire de Clairvaux. — Pierre-le-Vénérable redouble d'instances auprès de saint Bernard dans la lettre 35; il écrivit aussi au prieur et au cellerier de Clairvaux les lettres 37, 38, selon que Nicolas l'avait demandé; enfin il lui mande, dans la lettre 36, les démarches qu'il a faites pour vaincre la résistance de saint Bernard. Il y a apparence que Nicolas obtint à la fin ce qu'il désirait si ardemment. — Pierre-le-Vénérable fit en 1150 un voyage à Rome, et il ne manqua pas, à son retour, d'instruire l'abbé de Clairvaux du succès de son voyage. N'ayant pas fait le même honneur à Nicolas, celui-ci s'en plaignit, par une lettre que nous n'avons plus, comme d'un manque d'égards. L'abbé de Cluni lui écrivit la lettre 47, pour le rassurer sur la constance de son amitié; il le prie de lui ménager une entrevue avec saint Bernard, et le prévient qu'il a écrit afin qu'on lui permette de venir le trouver. Là finit la correspondance avec Pierre-le-Vénérable.

Le style de Nicolas était si estimé à Clairvaux, que ses confrères employaient volontiers sa plume pour écrire leurs lettres. En effet, les lettres 11 et 22 sont écrites au nom de Girard de Péronne; les douzième, vingt-troisième, vingt-cinquième, quarante-unième, quarante-quatrième, au nom de Rualen, prieur de Clairvaux; les treizième, vingt-sixième, et, parmi celles de Pierre-le-Vénérable, la neuvième du cinquième livre, sont écrites au nom de Henri de France, religieux de Clairvaux; la quatorzième au comte et aux barons de Bretagne, pour les exciter à la croisade; la trentième à

l'empereur de Constantinople, pour lui recommander les croisés; et la trente-septième à l'évêque de Lucques, sont écrites au nom de saint Bernard; les dix-huitième et quarante-septième au nom de Gaucher, cellerier de Clairvaux; les dix-neuvième et vingtième au nom du frère Adam, novice à Clairvaux; la vingt-unième est écrite à saint Bernard, au nom de Jean de la Grille, évêque d'Aleth ou de Saint-Malo, en faveur duquel il écrivit lui-même la lettre 42 à Geofroi d'Auxerre, secrétaire de saint Bernard et la treizième au nom de Henri de France. La quarante-unième est écrite au nom du prieur Rualen. La vingt-neuvième au nom de Philippe, moine de Clairvaux, pour demander au grand prévôt de Cologne sa riche bibliothèque; la trente-unième au nom de Wautier, qui écrit à son frère pour lui persuader de quitter le monde et d'entrer en religion; la trente-deuxième au nom de Francon, qui écrit aussi à des amis pour le même objet; dans la trente-sixième, c'est Alquier qui écrit aux clercs de Périgueux, pour les engager à venir peupler la solitude de Clairvaux; dans la cinquantième, Matthieu écrit au chantre de Grandselve, pour lui recommander les moines de Clairvaux, qui étaient allés prendre possession de ce monastère.

Telles sont les lettres que Nicolas écrivit pendant son séjour à Clairvaux, et qu'il a jugé à propos de nous conserver. Il n'est pas douteux qu'il n'en ait écrit beaucoup d'autres, soit avant son entrée à Clairvaux, soit depuis qu'il en fut sorti; mais ni lui ni personne n'a pris soin de les recueillir. ' Cependant Baluze en a retrouvé deux qu'il a publiées dans ses Mélanges. La première est adressée à Henri-le-Libéral, comte de Champagne; la seconde à Guillaume de Champagne, archevêque de Reims. Nous en avons déja parlé dans la vie de Nicolas. Bal. Misc. t. 2. p. 235. 237.

On peut juger, par le détail dans lequel nous sommes entrés, du mérite de ces lettres. Elles ne sont recommandables, comme nous l'avons déja dit, que par le style; mais elles sont si mal imprimées dans la Bibliothèque des Pères, que, malgré les soins de Jean Picard, qui les a éclaircies par des notes, elles perdent beaucoup de leur agrément. La ponctuation sur-tout y est si vicieuse, qu'on a bien de la peine à saisir la pensée de l'auteur.

2° Les sermons de Nicolas ont été imprimés par D. Tissier, dans la Bibliothèque des Pères de l'ordre de Cîteaux : ils sont au nombre de dix-neuf, selon l'épître dédicatoire à t. 3. p 193-236.

Henri-le-Libéral, comte de Champagne, que Nicolas a placée à la tête. Il dit les avoir composés dans son jeune âge, et on s'en aperçoit bien à la manière superficielle avec laquelle il traite ses sujets. C'est un jeune orateur qui court après les phrases, qui fait des amplifications de rhétorique, en entassant des lieux communs. Cela n'a pas empêché qu'on n'ait attribué plusieurs de ses discours à saint Pierre Damien et à saint Bernard, parmi les œuvres desquels ils ont été souvent imprimés. Nous suivrons, dans le compte que nous allons rendre, l'ordre que Nicolas leur a donné.

Ib. p. 194. Le premier est sur la Nativité de saint Jean-Baptiste. On le trouve parmi les sermons de Pierre Damien. D. Mabillon, qui l'a réimprimé parmi les œuvres supposées à saint Bernard (t. II, col. 675), doute qu'il soit de Nicolas, parce que l'auteur, au nombre de 5, avance que de son temps l'église ne célébrait d'autres naissances que celles de Jésus-Christ et de saint Jean; quoiqu'il soit constant, par les lettres de saint Bernard, que, de son temps, l'église faisait une fête solennelle de la naissance de la Sainte Vierge, et que Nicolas lui-même a fait un sermon sur cette fête. Mais, comme elle était alors d'institution assez nouvelle, il y a apparence que l'auteur voulait parler de l'ancien usage de l'église qui, dans l'origine, ne célébrait d'autres naissances que celles de Jésus-Christ et de saint Jean.

Le second sermon est pour la fête des Apôtres saint Pierre et saint Paul, qu'il compare à deux oliviers; le troisième pour celle de saint Benoît; le quatrième pour celle de sainte Marie Madeleine; le cinquième pour la mémoire de saint Pierre délivré des liens; le sixième pour la fête de l'Assomption de la Sainte Vierge; le septième pour celle de sa Nativité; le huitième pour l'exaltation de la Sainte-Croix; le neuvième pour la fête des Saints-Anges; le dixième pour la dédicace d'une église; le onzième pour la fête de saint Victor; le douzième pour celle de tous les saints; le treizième pour celle de saint Martin; le quatorzième pour celle de saint André; le quinzième pour celle de saint Nicolas. Ces deux derniers sont aussi imprimés parmi les œuvres supposées à saint Bernard (t. II, col. 713—722). On voit que dans tous, Nicolas a affecté d'imiter le saint docteur, tant pour le style, en empruntant les expressions les plus familières à ce saint, que par la manière de traiter les sujets, citant presque toujours l'Écriture sainte dans un sens allégo-

rique et non naturel. Mais ce n'est qu'un mauvais copiste, qui n'approche que de très-loin de son modèle.

' Le seizième sermon, qui est intitulé *de l'Avénement du Seigneur et de la Bienheureuse Marie,* se trouve aussi parmi les œuvres faussement attribuées à saint Bernard (tom. II, col. 565 — 569). On y remarque cette idée singulière que l'ange Gabriel, lorsqu'il fut envoyé à Marie, était porteur d'une lettre contenant *la Salutation à la Vierge, l'Incarnation du Verbe, la plénitude de la grace, la grandeur de la gloire, et la multitude de la joie.* Il y cite aussi Platon et Aristote. Ib. p. 226.

Le dix-septième fut prêché la veille de Noël. C'est le troisième sur la naissance du Seigneur, imprimé par D. Mabillon (tom. II, col. 569 — 574) parmi les écrits supposés.

' Le dix-huitième, sur la naissance du Sauveur, a été attribué à Pierre Damien et à saint Bernard, quoique l'auteur dise formellement qu'il a emprunté du seigneur abbé de Clairvaux, les pensées dont il s'est servi. D. Mabillon l'a réimprimé plus correctement parmi les œuvres supposées (tom. II, col. 562 — 564). On y voit que Nicolas avait lu avec plaisir les bons auteurs latins. « Autrefois, dit-il, Tullius « me plaisait, Virgile me charmait; c'étaient comme deux « sirènes qui, pour ma perte, m'avaient enchanté par la dou« ceur de leur voix; mais maintenant tout m'est insipide dès « que je n'y trouve pas le nom de Jésus. » — Il rapporte, d'après une histoire apocryphe, que les Romains avaient bâti un temple d'une beauté singulière, aux dépens de la ville et du monde entier, en mémoire des victoires de leurs ancêtres; qu'ayant demandé aux oracles combien pourrait durer un si bel ouvrage, la réponse fut *jusqu'à ce qu'une vierge enfanterait.* Comme la chose leur parut impossible, ils appelèrent ce temple l'*Éternel.* Il ajoute que ce temple fut renversé la nuit même que Jésus-Christ vint au monde. Baronius, au commencement de ses Annales, réfute ce petit conte, et prouve que le *temple de la Victoire* ne fut bâti que par l'empereur Vespasien, long-temps après la naissance du Sauveur. Mais Nicolas trouvait l'anecdote trop belle pour la révoquer en doute. Ib. p. 232.

' Le dernier sermon de la collection de Nicolas est sur la fête de saint Étienne; il est écrit dans le goût des autres, et n'a rien de plus particulier. Ib. p. 234.

3° ' Nicolas, dans sa lettre au comte Henri, se dit auteur Ib. p. 193.

de quelques autres opuscules qu'il lui envoie. On le croit auteur de quatre ou cinq sermons parmi ceux de saint Bernard sur divers sujets; d'un commentaire sur quelques versets des psaumes; de répons et de leçons pour les fêtes de la Croix et de la Sainte Vierge; de séquences ou proses rimées pour l'office de l'église: ouvrages qu'on ne retrouve plus. B.

AUTEURS DE LETTRES.

1150-1175.

Nous rassemblons ici dix-neuf personnages dont les écrits se réduisent à quelques lettres missives, et qui sont morts vers 1150 ou dans le cours des vingt-cinq années suivantes.

Ces auteurs, si toutefois ce nom d'auteurs peut leur convenir, ne doivent la place qu'ils vont occuper dans cette Histoire littéraire, qu'au soin qu'on a pris de publier en différentes collections les lettres qu'ils avaient adressées à quelques-uns de leurs contemporains. Ces lettres, souvent fort courtes, et presque toujours fort mal écrites, n'ont en général d'autre intérêt que celui qui peut s'attacher au nom des personnages qui les ont reçues: elles servent à éclaircir ou à grossir les correspondances de quelques hommes distingués par leur mérite ou par leurs dignités. Peut-être suffirait-il de placer ici un simple catalogue de toutes ces épîtres: nous y joindrons pourtant des notices historiques ou chronologiques, mais en nous efforçant de les rendre très-succinctes

I. Adélaide ou *Gertrude, duchesse de Lorraine, religieuse du Tart*, à trois lieues de Dijon. ' Mabillon rejette comme apocryphes les lettres de cette duchesse à saint Bernard, et les *réponses* du saint abbé: *Facessant Gertrudis ad Bernardum et Bernardi ad Gertrudem epistolæ, à Bernardo Britone ex gallico idiomate in lusitanum ac deinde in latinum versæ.*

Not. ad ep. 119 S. Bern.

Ces lettres se lisent en portugais dans une histoire de Cîteaux par Bernard Brit, ' qui les tire de l'Histoire de Lorraine par Monstrelet: ' Manrique les a publiées depuis en latin, dans les Annales de Cîteaux. Le véritable nom de cette

l. 3. c. 28.

Ad ann. 1133. c. 2. 15 et seq. | Manr. ad ann. 1139. c. 9. n. 7.

duchesse est Adélaïde et non Gertrude : elle était sœur de l'empereur Lothaire. ' Veuve en 1138 ou 1139 de Simon, duc de Lorraine, elle se fit religieuse dans l'abbaye du Tart. Deux lettres authentiques de saint Bernard, très-distinctes des *réponses* dont nous venons de parler, sont adressées la première au duc de Lorraine et à son épouse Adélaïde, la seconde à celle-ci seulement. On a lieu de croire qu'Adélaïde vécut jusqu'en 1160, quoique le *Fasciculus sanctorum ordinis Cisterciencis* la fasse mourir trois semaines après saint Bernard, c'est-à-dire, le 10 septembre 1153.

119. 120.

II. ' RAOUL ou *Rodolphe II, abbé de Saint-Maurice*, en Valais, vers le milieu du XII[e] siècle: On a imprimé plusieurs fois, sous le nom de cet abbé, une lettre à Louis VII, où ce prince est excité par les exemples de ses prédécesseurs Clovis, Dagobert, Charlemagne, à réparer l'église et le monastère d'Agaune ou de Saint-Maurice, que les barbares avaient réduits en cendre. ' Les auteurs du nouveau *Gallia Christiana* font observer que cet incendie est de l'an 940, et ils en concluent que cette lettre est adressée non à Louis VII, mais à Louis IV, par Rodolphe I[er], abbé d'Agaune au X[e] siècle. M. Brial toutefois conserve cette lettre parmi celles qui ont été réellement écrites à Louis-le-Jeune, et que son chancelier Hugues avait recueillies. S'il en est ainsi, il faut supposer que plus de deux cents ans après la ruine de ces bâtimens, ils étaient encore à reconstruire, ou que ce nouveau récit d'un très-ancien désastre n'était qu'un prétexte pour solliciter de nouveaux bienfaits. La lettre au surplus n'a pas d'autre objet, et la date ou récente ou surannée de l'événement dont elle parle n'est indiquée ou désignée en aucune manière. *Ecclesia nostra... cum universis ædificiis ad eam pertinentibus per manus barbarorum ita in cineres redacta est ut etiam muri ex magnâ parte corruerint.*

l. 1. Distinct. 4. c. 44. p. 162. 163 | D. Calm. Hist. de Lorr. t. 2. p. 7. n. 8; p. 8. n. 8; p. 9. n. 10; p. 10. n. 12 | Mab. Ann. Ben. l. 74. n. 123: 77. n. 157: 79. n. 5.

Gall. chr. vet. t. 4. p. 15. 16 | Gall. chr. nov. t. 12. p. 792 | Duch. Scr. Rer. Gall. t. 4. p. 741 | Brial. Scr. Rer. Gall. t, 16.

III. ' THIERRI, abbé de Saint-Éloi de Noyon dès 1123, élu *évêque d'Amiens* en 1144, mourut le troisième jour avant les ides de novembre 1163 ou 1164. Louis VII avait voulu l'emmener à la croisade de 1147 : ' mais un ami de Thierri écrivit à saint Bernard pour lui représenter que l'évêque d'Amiens n'était ni assez riche, ni d'une assez forte santé, pour entreprendre ce voyage. On se contenta de lui demander un tribut pour les frais de l'expédition ; il écrivit, pour être exempté de cette taxe, une lettre de six lignes à l'abbé Suger. ' Dans une autre lettre qui n'est guères plus longue,

Gall. chr. nov. t. 10.

Ep. 432 int. ep. S. Bern.

t. 15 des Hist. de Fr. p. 496.

Thierri expose à Suger la nécessité de placer à la tête du monastère de Saint-Riquier un abbé sur lequel on puisse compter.
Ib. p. 492. ' Tels sont les écrits de cet évêque, qui fut, malgré sa pauvreté, le bienfaiteur des chanoines réguliers de Saint-Acheul et de
Ib. p. 486. Saint-Martin d'Amiens. ' Il gouverna saintement son diocèse : cependant Suger, dans une lettre qu'il lui adresse, lui reproche d'avoir reçu à la communion Robert de Bove, homme diabolique, fameux apostat : *hominem diabolicum, famosum apostatam.*

IV. Pierre, *évêque de Rhodèz*, depuis 1146, mourut en 1164. Il existe à la vérité une lettre adressée à Hugues, son successeur, par Alexandre III, en la *seconde* année du
Hist. de Lang. t. 2. p. 449. 505. 506. pontificat de ce pape (1161) : ' mais au lieu de *seconde*, il faut lire *onzième*, comme l'ont observé dom Vaissette et
Scr. Rer. Gall. t. 15. p. 886. 887. M. Brial. ' Les auteurs du nouveau *Gallia Christiana* ont fait connaître plusieurs chartes de Pierre de Rhodès; la plus
Gall. chr. t. 1. p. 207. 208. ancienne est de 1146, et la dernière de 1164. ' En 1161, il fonda le monastère de Bonnevaux; en 1162, il rédigea une
Thes. Anecd. t. 1. p. 435. règle pour les frères et sœurs de l'hôpital d'Aubrac. ' Une autre règle adressée par lui à Raimond, abbé de Saint-Guillem, est imprimée dans l'une des collections de dom
t. 4. p. 699. Martène. ' On lit dans celle de Duchesne, une lettre d'excuse que Pierre de Rhodès écrit en douze lignes au roi Louis-le-Jeune. « J'étais, dit-il, disposé à partir pour vous porter mes hommages, les incursions des Anglais dans le Rouergue m'ont retenu : je serai suppléé par le comte de Rhodès, qui se rend auprès de vous. »

V. Drogon était archidiacre de Lyon sous l'archevêque Héracle de Montboissier, dont on a quelques chartes fort
Gall. chr. nov. t. 4. p. 121. et in App. p. 17-19. Paradin. Hist. de Lyon. p. 224. 225. 226. peu mémorables. ' Héracle mourut le 11 novembre 1663, et Drogon, élu pour lui succéder, eut deux compétiteurs, Guillaume, fils du comte Thibault, qui devint en 1164 évêque de Chartres, puis Guichard, qui fut définitivement reconnu en 1165 pour le véritable archevêque de Lyon. Il est vrai que ce titre est donné à Drogon et à lui seul dans un diplôme de Frédéric Barberousse, expédié en 1166, mais cette pièce prouve seulement la bienveillance de l'empereur pour ce prélat, dont l'élection, d'abord ratifiée par Alexandre III, fut cassée par ce pontife, précisément à cause du dévouement de Drogon aux intérêts de Frédéric, et de
Scr. Rer. Gall. t. 15. p. 851. la faveur que Frédéric accordait à Drogon. ' Celui-ci est traité de schismatique et d'usurpateur dans une lettre adressée en

1166 par Alexandre à l'archevêque de Reims : *Drogo iste schismaticus, ecclesiæ Lugdunensis violentus occupator.* Le pape ordonne à l'archevêque d'excommunier, *accensis candelis,* ledit Drogon et ses fauteurs. ' Or ces démêlés donnèrent lieu à deux lettres, l'une de dix lignes et l'autre de douze, que Drogon écrivit assez inutilement à Louis VII, pour obtenir les bonnes grâces de ce prince. Dans la première (en 1163), Drogon suppose Louis VII favorablement disposé et l'en remercie ; dans la seconde, au contraire (1165), il cherche à dissiper les préventions que l'on inspire au monarque contre une élection parfaitement régulière.

Duch. t. 4. p. 648. 672 | Gall. chr. nov. t. 4. in App. p. 20 | Ménestr. Hist. civ. de Lyon, p. 309. 310.

VI. Hugues de Trasan, ou *Frazan*, ou *Fraisens*, ou *Fransens*, fut le dixième *abbé de Cluni*, et le troisième du nom de Hugues. ' Il était prieur claustral de ce monastère, lorsqu'après la déposition et la mort de Robert, il en devint abbé en 1157 ou 1158. ' En signant en 1160 une charte relative au prieuré de Grandchamp, il la date de la troisième année de son ordination abbatiale, *anno ordinationis tertio.* ' Hugues ayant pris parti pour l'antipape Octavien ou Victor IV contre Alexandre III, ce pontife l'excommunia et le fit chasser de Cluni ; Étienne fut élu pour le remplacer en 1161. ' Exilé de Cluni, Hugues se réfugia auprès de Frédéric Barberousse ; il avait écrit, peu de temps auparavant, une lettre à cet empereur, ' pour se plaindre d'Aymon de Ruvignac et de quelques autres personnages qui inquiétaient les religieux de Cluni et ruinaient leurs plantations nouvelles, *novam plantationem nostram valdè concutiunt.* ' Cette lettre, la charte pour le prieuré de Grandchamp, et quelques statuts pour Cluni, sont les seuls écrits que nous ayons de cet abbé ; ' car une vie de saint Hugues de Cluni, qui est attribuée par Oudin à Hugues de Frazan, est l'ouvrage d'un autre Hugues, qui, de religieux du même monastère, fut fait abbé de Reading en Angleterre, et ensuite archevêque de Rouen. Mais c'est à Hugues de Trazan que sont adressées quatre lettres de Pierre de Celles : ' dans la première, Pierre le félicite de son élection à la dignité d'abbé de Cluni, et de son triomphe sur Robert, demi-laïc, que l'on avait irrégulièrement élu pour successeur de Pierre-le-Vénérable. Les trois autres lettres de Pierre de Celles à Hugues III sont purement mystiques, excepté que, dans la dernière, il lui recommande l'abbé de Saint-Laurent de Liége. Une chronique de Cluni dit que Hugues de Trazan mourut au prieuré de Vaux près

Rob. de M. ad ann. 1157.

Mart. Th. Anecd. t. 3. p. 1387.

Gall. chr. nov. ib.

Mart. Ampl. Coll. t. 2. p. 660. 662.

Spic. t. 2. p. 400.

Bibl. Clun. p. 1457.

Comm. de Scr. Eccl. t. 2. p. 1484 | Fabr. Bibl. med. et inf. lat. t. 3. p. 526. ed. in-4°.

Bibl. Patr. t. 23. Ep. Petr. Cell. l. 2. ep. 2. 3. 4. 5.

Bibl. Clun. p. 1660 | Mart. Ampl. Coll. t. 2. p. 662.

de Poligni en 1164; ' mais une charte de Frédéric et une lettre de Chrétien, archevêque de Mayence, dans lesquelles il est question de Hugues, prouvent qu'il vécut au moins jusqu'en 1166. Il avait fait sa paix avec Alexandre III.

Gall. chr. nov. t. 4. App. p. 286. 287 | t. 5. p. 178 | t. 4. p. 1141.

Gall. chr. nov. t. 9. p. 1002. 1003 | Ann. de l'Egl. de Noyon. par J. Levasseur, p. 883-891 | Rob. de M. ad ann. 1148.

Script. Rer. Gall. t. 15. p. 505.

Gall. chr. t. 10. Append. p. 379. 380.

Theod. Pœnit. t. 2. p. 711. 712.

VII. ' BAUDUIN II, *évêque de Noyon*, après Simon Ier, s'appelait Bauduin de Boulogne. Il était né vraisemblablement dans le port de mer que ce surnom indique; il fut d'abord abbé de Notre-Dame de Cluni, puis abbé de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine, et devint en 1148 évêque de Noyon. ' Son élection à ce siége fut annoncée à Suger par une lettre du chapitre de cette église. Les auteurs de la nouvelle France Chrétienne indiquent plusieurs chartes souscrites par Bauduin II, depuis 1150 jusqu'en 1166 : ils ont imprimé celle qui contient une transaction entre lui et Raoul, comte de Vermandois. Les autres sont des donations, ou des priviléges, ou des arbitrages. ' On lit, à la suite du Pénitentiel de Théodore, un statut peu important du même Bauduin. ' Les autres écrits qu'on a de lui consistent en six lettres, trois à Suger, une à Louis VII, une au pape Eugène III, une au pape Alexandre III. ' La première des lettres à Suger n'est qu'un billet écrit en 1149, pour demander une conférence sur le différend élevé entre l'évêque et le comte de Vermandois : *Ut conferamus, vos et Dominus Remensis, de instanti negotio.* ' La seconde est de 1150 : Suger était malade, Bauduin ira le voir le plus tôt possible, il n'a pu se rendre à la fête de Saint-Denis, il prie d'agréer ses excuses. La troisième, écrite en la même année, est une réponse à la lettre où Suger invitait Bauduin à bénir l'abbé de Compiègne; cette cérémonie vient d'avoir lieu, mais l'évêque de Noyon estime qu'il est à propos de recourir au pape pour obtenir une ratification qui réduise les mécontens au silence. ' Bauduin écrivit lui-même sur cette affaire à Eugène III : cette lettre, qui est aussi de 1150, rend compte des obstacles que Suger et Bauduin ont rencontrés et surmontés pour éteindre à Compiègne l'établissement des chanoines séculiers : le très-saint père est instamment supplié de favoriser les religieux qui ont pris la place de ces chanoines. ' Dans la lettre à Louis VII, ce prince est remercié de celle qu'il a bien voulu écrire en faveur de l'évêque de Noyon au comte de Flandre, qui vient de réparer les dommages que le prélat avait soufferts. L'exil de saint Thomas Becket est l'objet de l'épître adressée par Bauduin au pape Alexandre III, en 1166 ou

Duch. t. 4. p. 540. 542. 544 | Scr. Rer. Gall. t. 15. p. 517. 520 526.

Duch. t. 4. p. 544 | Scr. Rer. Gall. t. 16. p. 459.

Duch. t. 4. p. 646.

1167 : « ' Il faut avoir, dit l'évêque de Noyon, un cœur de « roche ou de fer, pour n'être pas touché des tribulations « de l'église de Cantorbéry, et les yeux qui n'ont point de « larmes pour de telles afflictions, ne sont pas des yeux « humains : tous les gens de bien ont des pleurs à répandre « sur cette église; aucun, dit Bauduin, n'en a plus à verser « que moi. » ' *Ferreum pectus est aut lapideum quod ad labores et ærumnas ecclesiæ cantuariensis non anxiatur, et inhumanos habet oculos qui in tantis ecclesiæ lacrymis potest à lacrymis abstinere. Omnibus illa* BONIS FLEBILIS *est, sed* NULLI *aut paucis* FLEBILIOR QUAM MIHI. ' Nous citons ces derniers mots pour montrer que Bauduin n'avait pas négligé la littérature profane, et que les vers d'Horace ne lui étaient pas inconnus. « Depuis cinq ans, poursuit-il, l'archevêque « est exilé, et sa proscription est sur - tout l'ouvrage de « l'évêque de Londres. Qu'il plaise donc à votre sainteté « d'écraser cet évêque et les autres malfaiteurs. » *Placeat itaque sanctitati vestræ tam præfatum episcopum quam reliquos ecclesiæ malefactores... conterere.* Ces expressions et ce sentiment ne sont pas d'Horace, et l'on voit que Bauduin reprend ici le style ecclésiastique. Il mourut en 1167. Il est qualifié *bonæ memoriæ quondam episcopus noviomensis* dans une lettre écrite par Alexandre III en 1168. ' Le successeur de Bauduin II fut Bauduin III; ils ont été quelquefois confondus; et Bauduin I ou Baldric, l'un de leurs prédécesseurs, n'a pas toujours été bien distingué de Bauduin II. ' C'est à celui-ci qu'appartiennent les écrits que nous venons d'indiquer. ' C'est à lui que sont adressées une lettre d'Adrien IV, une lettre de Pierre de Celles, une lettre d'Arnoul de Lisieux, et deux lettres de saint Bernard. On doit conclure de l'une de ces lettres de l'abbé de Clairvaux qu'une école était établie auprès de la cathédrale de Noyon ; car Bernard recommande un jeune homme à Bauduin : « Si, dit-il, vous nous le renvoyez plus chargé de science que d'embonpoint, nous en serons fort reconnaissans : *Gratiam vobis habebimus, si doctior à vobis quàm pinguior recesserit.*

Int. ep. Th. Cant. l. 3. ep. 82 p. 604. 605.

Horat. Odar. l. 1 od. 24 v. 9. 10.

Scr. Rer. Gall. t. 15. p. 860.

Ib. p. 682.

Petr. Cell. l. 1. ep. 25 | Bibl. PP. t. 22. p. 1332 | Bern. ep. 401. 402.

VIII. ' HUGUES DE TOUCY, fils de Girard de Narbonne, fut élu en 1142 *archevêque de Sens*, après avoir exercé dans cette église la fonction de grand chantre. *Elegimus nobis in... pontificem dominum Hugonem præcentorem nostrum ;* ' ce sont les termes dont se sert le clergé de Sens, dans une lettre qu'il adresse à l'évêque de Chartres, et qui contient d'ailleurs

Gall. chr. nov. t. 12. p. 47-50.

Ib. Append. p. 33. 34.

un long éloge du nouvel élu : *A parentibus christianis et Deum timentibus nobiliter editum, virum strenuum, modestum, mansuetum, disciplinis ecclesiasticis competenter eruditum*, etc. Hugues sacra la reine Constance en 1154, et la reine Adèle en 1161. ' Il est désigné comme témoin au bas d'une charte signée en 1155 à Toulouse, par Louis VII, qui revenait de Saint-Jacques de Gallice ; d'où l'on conclut qu'il avait accompagné le roi dans ce voyage. Hugues mourut au mois de février 1168, c'est-à-dire en 1169 avant Pâques. ' Voici son épitaphe :

Brial, Hist. Gall. t. 15. p. 710.

Gall. chr. nov. t. 12. p. 50.

Præsulis hic Senonis corpus requiescit Hugonis :
Sit comes ipse bonis regno superæ regionis :
Juris pacificus moderator, pacis amicus,
Verus catholicus, qui nulli vixit iniquus.
Cultor erat fidei : det ei sedem requiei
Filius ille Dei qui lux est vera diei.

' Les auteurs du nouveau *Gallia Christiana* ont imprimé dix chartes de cet archevêque, et en ont indiqué quelques autres. ' On en trouve une à la suite du Pénitentiel de Théodore ; elle a pour objet la soumission promise par l'abbé de Rebais à l'évêque de Meaux. ' La plus remarquable est celle qui regarde l'abbaye de la Pommeraye, fille de l'abbaye du Paraclet : ' Héloïse, amie de Hugues, avait obtenu de lui cette charte, qu'on a insérée dans les œuvres d'Abailard. ' La nouvelle France Chrétienne dit qu'il existe des épîtres réciproques, *existant epistolæ mutuæ*, d'Eugène III, de Suger et de Hugues. Cette indication est inexacte ; car on ne connaît aucune lettre de Hugues à Eugène ; ' et, s'il a répondu, comme il est fort probable, à celles que ce pontife lui a réellement adressées sur quelques affaires particulières, ces réponses ne subsistent plus, ou du moins n'ont jamais été publiées. ' Mais on peut lire, dans les collections d'historiens de France, quatre lettres de Hugues à Suger et huit à Louis-le-Jeune. Les unes et les autres tiennent à des circonstances locales ou personnelles, qui ont perdu tout intérêt : ce sont des recommandations, des avis, des plaintes, des assurances de dévouement et de fidélité. ' Deux lettres du même prélat, insérées dans le Spicilège de Dacheri, furent adressées en 1165, l'une à Guillaume, comte de Nevers, pour le menacer de l'excommunication, si, dans un délai de dix jours,

t. 12. App. p. 34-49.

t. 12. p. 47-50.

Theod. Pœnit. t. 2. p. 711.

p. 355. 356.

t. 12. p. 50.

Labbe, Conc. t. 10.

Duch. Scr. Rer. Gall. t. 4. p. 526. 529. 530. 533. 634. 636-638. 681 | Brial, Coll. des Hist. de Fr. t. 15. p. 710-717.

Spic. t. 3. in-4°. p. 615. 616.

il ne restituait les biens qu'il avait pris aux moines de Vezelais; l'autre aux évêques d'Autun, d'Auxerre, de Nevers et de Langres, pour les informer que cet anathème était prononcé, et leur enjoindre de le publier dans leurs églises. C'était en qualité de délégué d'Alexandre III que l'archevêque de Sens excommuniait ainsi Guillaume et sa mère; car cette comtesse était comprise dans la sentence. Enfin on a imprimé deux lettres de Hugues au clergé de Paris, l'une de 1142 sur la mort de l'évêque de Paris, Étienne, l'autre de 1164 sur la mort de Pierre Lombard. Mais nous soupçonnons fort que ces deux lettres ne sont qu'une seule et même pièce, et ' que Du Boulay, qui a publié la seconde, a mal-à-propos appliqué à Pierre Lombard ce que l'archevêque de Sens avait écrit sur Étienne. En effet, la prétendue lettre sur Pierre Lombard ne nomme point ce théologien, et ne dit rien qui lui convienne exclusivement. Hugues s'y plaint d'avoir perdu le soutien de sa jeunesse, le précepteur de sa vie [1], ajoutant que ce soutien était sur-tout nécessaire à un jeune homme inexpérimenté [2]. Or toutes ces idées, toutes ces expressions se retrouvent dans la lettre écrite à l'occasion de la mort d'Étienne, ' et y sont infiniment mieux placées, puisqu'en 1142, Hugues, récemment élu archevêque, pouvait se croire jeune encore, au lieu qu'en 1164, âgé de quarante-six ans au moins, de cinquante peut-être, il était, ce semble, dispensé d'insister à ce point sur l'inexpérience extrême de sa jeunesse, et de se représenter comme un si tendre novice, trop tôt privé de son mentor. ' Aussi M. Brial a-t-il réduit à quinze les lettres authentiques de Hugues de Toucy; et en y comprenant celle qui concerne Étienne, il n'a fait même aucune mention de celle qui s'appliquerait à Pierre Lombard.

Hist. univ. Par. t. 2. p. 324. 325

Dubois, Hist. de Par. l. 12. c. 6. n. 4 | Gall. chr. nov. t. 13. p. 47

Scr. Rer. Gall t. 15. p. 710-717.

IX. HILLIN, élu *archevêque de Trèves* en 1152, après Albéron, gouverna cette église jusqu'en 1169, époque de sa mort. ' Il était de la famille de Falemann, ancienne et distinguée dans le pays de Liége. Il vint étudier en France, et fut doyen de Trèves avant d'en devenir archevêque. [a] Il assista, dans les premiers temps de son épiscopat, à la diète de Franc-

Calm. Hist. de Lorr. t. 2 p. 154-164 | Alb. ad ann. 1152. part. 2. p. 321 | Brouwer. Ann. Trev. t. 2

[a] De Gest. Tr. Archiep. in Ampl. Coll. Mart. t. 4. p. 208-211

1 Baculum juventutis meæ, eruditorem vitæ meæ.

2 Baculus namque sustentationis multotiens juveni necessarius est plus quam seni.... quia senectus.... multa didicit per experimenta.... Domine Deus, ut quid recessisti longè? Modo rudem et tenerum amovisti puerum tuum, et tam cito subtraxisti ei ordinatorem et doctorem meum.

fort, où Frédéric Barberousse, duc de Suabe, fut élu roi de Germanie. Henri, comte de Namur, et Sigefroi, comte de Vienne, ayant construit deux forts pour fatiguer les garnisons de l'archevêque de Trèves, celui-ci acheta la paix en cédant au comte de Namur la jouissance viagère de la terre de Mascheren, qui, à la mort du comte, devait revenir à l'archevêché. Une charte d'Hillin, datée de 1157, confirme la fondation de l'abbaye de Belchamps. ' On a imprimé une lettre de ce prélat au pape Eugène III, et une lettre plus remarquable à sainte Hildegarde, ' pour la complimenter sur sa profonde sagesse, et lui demander des conseils : *De cellâ illâ regis vinariâ guttas aliquas ad me peccatorem per præsentium latorem scripto stillare digneris.* Quelque mystique que soit cette épître, la réponse de la Sainte l'est bien davantage : « Oi, oi, he, he, dit-elle à Hillin, écoutez, écoutez encore : » *iterùm audi;* « ce temps-ci n'est ni froid, ni chaud, mais « vilain, » *he he, tempus hoc nec frigidum est, nec calidum, sed squallidum.* ' Montfaucon indique des lettres manuscrites d'Hillin à l'empereur Frédéric Barberousse et au pape Adrien IV. Ces lettres, qui tendaient au rétablissement de la paix entre l'église et l'empire, se trouvaient parmi les manuscrits de Pétau, réunis depuis à ceux du Vatican. On lit, dans l'une des collections de Martène, une épitaphe d'Hillin, en dix vers. Voici le troisième, le quatrième et les deux derniers :

Calm. Hist. de Lorr. Pr. p. CCCLI. CCCLII.

Bibl. Patr. t. 23. p. 544.

Bibl. Bibl. t. 2. c. 1236.

Qui denis annis prælatus et octo, Tyrannis,
Salvâ justitiâ, restitit arte piâ....
Denas deflendas peragente novembre calendas,
Transiit è medio, fine, vir iste, pio.

X. ' Henri, *évêque de Troyes*, écrivit en 1152 à saint Bernard une lettre qui se rencontre parmi celles de cet illustre abbé. Elle annonce la donation que Henri fait à saint Bernard et à ses successeurs, d'une église du diocèse de Troyes, occupée par des chanoines qui avaient autour d'eux des frères convers et des femmes, *conversos et mulieres.* Il paraît que cette communauté peu régulière avait excité quelques plaintes. Henri ne trouve pas de plus sûr moyen de remédier à ce désordre, que d'introduire dans cette abbaye, connue sous le nom de Bullencourt, des religieux de Clairvaux. Saint

Int. ep. S. Bern. 436.

Bernard est félicité dans cette lettre de ce que Dieu s'est servi de lui pour éclairer et corriger le monde presque tout entier : *Deus tuâ sollicitudine, sapientiâ et religione pœnè totum illuminaverat et correxerat mundum.* Voilà le seul écrit de Henri de Troyes qui ait été publié. Mais, il existait sous son nom, un ouvrage manuscrit, que dom Martène avait vu à Clairvaux, et qu'il cite en ces termes : ' *Liber qui dicitur verbi gratia editus à domino Henrico quondam abbate montis sanctæ Mariæ, posteà episcopo Trojano.* ' Henri, né comte de Carinthie en Allemagne, avait été en 1166 l'un des jeunes seigneurs allemands qui embrassèrent l'état religieux à Morimond, avec Othon de Frisingue : il devint abbé de Villiers au mont Sainte-Marie, au diocèse de Metz ; en 1149, il fut élu évêque de Troyes, et mourut en 1169.

Voy. litt. part. 1. p. 102.

Manr. Ann. Cist. t. 4. in App. p. 544 | Jongelin. Purp. D. Bern. p. 88.

XI. ' SIMON, *prieur de la chartreuse du Mont-Dieu,* près de Reims, était, dans cette place, le successeur immédiat de Godefroi, qui l'avait occupée le premier. Thomas Becket ayant été chassé de Cantorbéry en 1168, le pape Alexandre III députa, vers le roi d'Angleterre, Simon du Mont-Dieu, Engelbert, prieur d'une autre chartreuse, et un troisième moine nommé Bernard du Creuil ou du Coudraî. Ils étaient chargés d'examiner et de concilier. ' Deux lettres de Simon et d'Engelbert au souverain pontife, lui rendent compte de leur mission. ' Bernard ne signe point, parce qu'il est religieux de Grammont, et que les usages de son institut ne lui permettent d'écrire à qui que ce soit : *Quia fratrum grandis montis consuetudo non est ut scribant alicui.* Si cette relation est fidèle, c'était un véritable interrogatoire que ces trois moines faisaient subir au roi de la Grande Bretagne. Ils se plaignent de ce qu'il refuse de signer ses réponses, et de ce qu'il les change ou les modifie perpétuellement. On pourrait s'étonner de la complaisance qu'il avait d'en faire. Alexandre, dans une lettre à Henri II, lui avait annoncé Simon comme un personnage lettré, distingué par son honnêteté et par ses sentiments religieux, HONESTATE *ac religione insignis;* mais ce mot d'*honnêteté* n'est assurément point ici le synonime de civilité ; et la religion de Simon et de son confrère n'était aucunement celle que saint Paul nous dépeint comme patiente, conciliante, et soumise aux autorités légitimes. ' Une troisième lettre du prieur du Mont-Dieu, adressée au cardinal Albert, est un plaidoyer véhément pour Becket contre

Marlot, Metrop. Rem. t. 2. p. 317.

Int. ep. Th. Cant. l. 4. ep. 8. 10.

Baron. ad ann. 1169. n. 30-35. t. 19. p. 351. 354. ed. Luc.

Int. ep. Th. Cant. l. 4. ep. 11.

Henri, qui espérait, dit Simon, d'être soutenu par le pape : la lettre a pour objet de miner sourdement cet espoir ; ce n'est point l'écrit d'un envoyé d'Alexandre III, mais d'un ennemi personnel du roi d'Angleterre. ' Simon est au surplus fort loué dans trois épîtres qui lui sont adressées, l'une par Jean de Sarisbéri, ' les deux autres par Pierre de Celles. Ce chartreux mourut, [a] selon Moroti, l'un des historiens de son ordre, peu après la légation de 1168. Dom Mabillon [b] et dom Rivet [c] prolongent sa carrière en supposant qu'il est ce prieur du Mont-Dieu dont Pierre, cardinal de Saint-Chrysogone, parle au pape Alexandre, ' dans une lettre écrite en 1178, et qu'il désigne comme tout-à-fait propre aux fonctions les plus éminentes. ' Mais cet éloge peut tout aussi bien s'appliquer à Engelbert, qui, après avoir été le très-digne associé de Simon en Angleterre, devint son successeur au Mont-Dieu.

Ep. 24 | Int. ep. Th. Cant. l. 1. p. 29.

Ep. Petr. Cell. l. 5. 12. 13.

[a] Theat. ord. Cart. p. 43. 162.

[b] Ann. Ben. l. 76. n. 48.

[c] Hist. litt. de la Fr. t. 9. p. 121.

Scr. Rer. Gall. t. 15. p. 962.

C'est l'opinion de D. Poncet, dans une note manuscrite.

XII. Hugues, *prieur du Mont-Thabor,* en Palestine, à écrit vers 1170 à Louis VII, ' une épître insérée dans le *Gesta Dei per Francos.* Il ne s'y intitule qu'ancien prieur : *non nunc sed quondam prior de monte Thabor licet indignus.* Malgré la distance des lieux, il a voulu que sa lettre parvînt aux mains du roi de France, *ad vestras posse venire manus.* Il désire qu'on lui renvoye le plus tôt possible le messager qui la porte, et qu'il recommande aux largesses du prince : *ut huic bajulo quàm citiùs ad me reversuro.... manu aliquantulùm largâ subvenire faciatis.* Hugues se trouve parfaitement bien traité à la cour de Constantinople, mais il suffit qu'il ne jouisse pas de la présence du roi Louis VII, pour qu'il s'estime indigent au sein de l'abondance. Il supplie donc ce prince d'écrire à l'empereur d'Orient, et d'obtenir, pour celui qui n'est plus prieur en Palestine, la permission de revenir en France. Il y a tout lieu de croire que c'est un français qui fait cette demande : nous n'avons d'ailleurs aucun autre renseignement sur la personne et sur la vie de ce religieux.

p. 1180.

XIII. Jonas, chanoine régulier de Saint-Victor, avait été envoyé à Cherbourg. Impatient de revenir à Paris, il en demanda la permission à Ervise, son abbé, auquel, selon les auteurs du nouveau *Gallia Christiana,* ' il écrivit plusois fois à ce sujet. Nous ne connaissons qu'une seule de ces lettres, ' savoir celle que dom Martène a imprimée dans le tome VI de l'*Amplissima Collectio.* Elle est entremêlée de

t. 7. p. 667.

p. 245.

beaucoup de vers, dont quelques-uns ne sont que des citations; par exemple :

' Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos
Ducit et immemores non sinit esse suî.

Ovid. Trist.

XIV. ' PIERRE, *évêque de Châlons (sur Saône)*, gouvernait cette église en 1164; il vivait encore en septembre 1173, et l'on suppose qu'il mourut au mois de novembre de la même année. Le seul point bien éclairci à cet égard, c'est qu'Ingelbert lui a succédé avant 1179: Pierre fut enterré à Cîteaux, et c'est lui sans doute qui est désigné par les deux derniers mots de cette épitaphe :

Gall. chr. nov. t. 4. p. 893-895 | Jacob. de claris Scr. Cabill. l. 1. p. 8.

Hìc, duo pontifices, servi veri Salomonis,
Pausant; Henricus Æduæ, *Petrus Cabilonis.*

Un même tombeau renfermait ses cendres et celles de Henri, évêque d'Autun. Trois lettres de Pierre de Châlons à Louis VII nous ont été conservées. ' Dans la première, il allègue de graves infirmités, pour s'excuser de ce qu'il ne se rend point auprès du monarque; et il se plaint de Josseran-le-Gros, qui inquiétait les chanoines de Châlons dans leurs possessions. ' La seconde contient, contre le même personnage, de nouvelles plaintes qui provoquèrent un jugement de Louis VII en faveur du chapitre de Châlons. ' La troisième consiste en protestations de fidélité, et en excuses fondées encore sur une santé faible, sur une fortune médiocre, et sur les circonstances qui rendent la présence de l'évêque de Châlons plus que jamais nécessaire à son diocèse. *Parcite ætati et debilitati nostræ et paupertati ecclesiæ nostræ, imò vestræ, quæ his diebus... multis periculis exposita, nunquàm magis quam nunc præsentiâ nostrâ indiguit.* On a aussi de cet évêque une charte de 1168, où il reconnaît que Hugues-le-Roux, fils du duc de Bourgogne, a donné une vigne à l'église de Cîteaux.

Gall. chr. nov. t. 4. App. p. 242.

Ib. p. 243.

Duch. t. 4. ep. 232. int. Suger.

XV. ' BASILE, *huitième prieur de la grande chartreuse*, était né en Bourgogne, et avait été d'abord moine de Cluni. On remarque, dans la correspondance de Pierre-le-Vénérable, une lettre de cet abbé à Basile, et une lettre de celui-ci à Pierre. Ces deux lettres attestent la profonde estime que ces deux religieux personnages s'étaient réciproquement

Dorl. chr. Cart. cum not. Theol. Petr. c. 1668. in-8°. p. 201 et seq. | Pla nd. Petr. p. 75 | Bibl. Cart. Theod Petr. c. 1609. in-12.

Cam. Tutin. in prosp. ord. Cart. p. 29 | Petr. Ven. l. 6. ep. 41. 42 | Petr. Cell. l. 5. ep. 9. 12.

Dion. Præcon. ord. Cart. art. 8.

P. Sutor, de Vitâ Cart. l. 2. tract. 3. c. 5. p. 213. 214 | Cam. Tutin, in prosp. ordin. Cart. p. 33 | Statuta ord. Carthus. à Guigone compilata... (curâ Greg. Reisch.) Basile Amerbach. 1510. in-fol. fig. (Très-rare vol.)

inspirée. ' Deux autres lettres non moins honorables à Basile, lui ont été adressées par Pierre de Celles. Denys le Chartreux rapporte que saint Dominique, avant d'établir l'ordre des frères prêcheurs, vint consulter Basile, qui lui donna d'excellens avis sur la manière de prêcher contre les hérétiques : ' mais nous devons observer, sur ce récit de Denys, que saint Dominique était à peine âgé de trois ou quatre ans quand Basile mourut. Hugues, qui devint évêque de Lincoln, et qui introduisit les chartreux en Angleterre, y avait été envoyé par Basile. Il est extrêmement probable que ce prieur a fait quelques additions aux statuts rédigés par ses prédécesseurs, additions qui sans doute se trouvent fondues dans le recueil imprimé en 1510. ' Outre sa lettre à Pierre-le-Vénérable et des réglemens pour les chartreux, Basile est encore auteur d'un très-court éloge de la vie solitaire. Cet écrit, attribué fort mal-à-propos à saint Basile-le-Grand par quelques bibliographes, a été réuni à des livrets du même genre, dans un volume in-8°, imprimé à Paris chez Jean Lambert, vers la fin du XV[e] siècle. L'un des articles compris dans ce volume est un autre éloge de la vie cénobitique par le vénérable Guigues : ces deux opuscules sur le même sujet sont donc très-distincts. Celui de Basile ne remplit que sept pages et demie, et fourmille d'apostrophes. « O cellule, s'écrie-t-il, tu es noire, mais belle comme les tabernacles de Cédar, comme les peaux de Salomon. Parmi les propriétés que l'auteur attribue à la cellule, nous remarquerons celle de rendre tout à-la-fois l'homme rond et carré : *Tu facis ut homo sit teres atque rotundus* (et sans aucun intermédiaire) *tu etiam facis hominem lapidem quadrum construendis cœlestis Hierusalem mœnibus aptum.*

Mab. Ann. Ben. l. 79. n. 146. 147 | l. 80. n. 66. 67.

Morot, Theat. ord. Cart. p. 21. 162.

' Basile, après vingt-trois ans de généralat, mourut en 1173 ou 1174, recommandable d'abord par ses miracles, de plus par une édifiante et sage administration, en troisième lieu, par ses écrits, ' enfin par le soin qu'il prit d'accroître la bibliothèque de la grande chartreuse.

Mart. Ampl. Coll. t. 6. p. 276.

Boll. ind. SS. prætermi. ad diem 4 et diem 14 jun.

Mab. Réfl. sur la Réponse au Trait. des étud. monast. p. 308.

XVI. ' ESTIENNE, *évêque de Meaux, archevêque de Bourges.* Il était né à Paris de la famille des seigneurs de la Chapelle-Gautier. Il fut chanoine de Sens, chanoine de Paris, évêque de Meaux dès 1162, archevêque de Bourges en 1171. ' Il ne gouverna cette dernière église que durant deux années : retiré à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, il y mourut le 12 janvier 1173 ou 1174, selon que l'on fait commencer l'année à Pâques ou à la Circoncision. ' Ceux qui prétendent qu'il ne

mourut qu'en 1181 ou 1182, expliquent comme ils peuvent une charte de Louis VII, datée de 1174, et dans laquelle Estienne est qualifié *bonæ memoriæ quondam bituricensis archiepiscopus* : ' son abdication suffisait, disent-ils, pour qu'on l'appelât ancien archevêque d'honorable mémoire. Mais Lebeuf a cité une chronique contemporaine, où il est dit : *Anno 1173 Stephanus Bituricensis archiepicopus veneno, ut dicitur, correptus et à mente alienatus, sepultus est ad Sanctum Victorem Parisiis.* [a] Cette chronique, sans laquelle nous ne saurions pas qu'Estienne a été empoisonné, et que sa tête s'est dérangée, a passé, dit Lebeuf, par les mains de Baluze, qui la croyait l'ouvrage d'un moine de Saint-Martial de Limoges, nommé *Godellus* ou Godeau. Voici deux épitaphes d'Estienne, l'une en prose, et qui se lisait sur sa tombe, l'autre en vers, et tirée d'un manuscrit de Saint-Victor :

Gall. chr. nov. t. 2. p. 55 | Ib. t. 7. p. 670 | Ib. t. 8. p. 1615. 1616 | Henriq. Menolog. Cist. ad diem 3 sept. | Manr. Ann. Cist. ad ann. 1182. c. 2. n. 2 | Gall. chr. t. 7. p. 670 Maling. Ant de Par. p. 445 | Gall. chr. nov. t. 2. p. 55.

[a] Lett. insér. dans le journ. de Verd. fév. 1756. p. 122. 123 | Rec. des Hist. de Fr. t. 13. p. 671 .677 | Gall. chr. nov. t. 2. p. 55 | Lebeuf. Hist. de la ville et du dioc. de Par. t. 2. p. 544.

Hic jacet Rev. pater Dom. Stephanus qui natus Parisiis ex episcopo Meldensi Bituricensis primas factus est.

Pax populi, clerique decus, patriæque patronus,
  Stephanus, hujus amor urbis et *orbis*, obit.
Meldis episcopium, primatum Bituris, ortum
  Parisius, tumulum continet iste locus.
Idibus hic jani, terris divisus et astris
  Quæ dederant cœlum terraque, solvit eis.

' Estienne, à qui saint Thomas Becket a écrit une lettre, en adressa deux au pape Alexandre III, en faveur de cet archevêque de Cantorbéry. Il se récrie, dans la première, contre l'injustice des persécutions que Thomas endure, et supplie le Saint Père de résister fermement aux ennemis de ce prélat. Dans la seconde, il se plaint particulièrement de Jean d'Oxford, qui vient d'absoudre ceux que Thomas avait excommuniés; et finit par souhaiter au pape de la santé et de la vigueur : *Valeat et vigeat sanctitas vestra.*

Ep. Th. Cant. l. 3 ep. 98 p. 625. 626 | Ib. l. 3. ep. 97. p. 624. 625 | Ib. l. 4. ep. 20. p 655. 656.

XVII. ' ÉTIENNE, *abbé de Cluni*, élu en 1161, après la déposition de Hugues Trasan, gouverna douze ans ce monastère. ' Il abdiqua la dignité d'abbé en 1173, et mourut en cette même année, selon un chronique de Nevers, ou bien au mois d'août 1174, selon Robert du Mont. ' On a publié une charte d'Étienne, et dix lettres adressées par lui au roi Louis VII, à l'archevêque de Reims, aux religieux de Moissac

Ca-dess. n. VI.

Ap. Mart. Ampl. Coll. t. 2. p. 662. 669. 660.

Bibl. Clun. p 1429. 1660 | Mart. Ampl. Coll. t. 6. p. 1187.

et à leur abbé. Les lettres au roi sont au nombre de sept, et toutes relatives aux intérêts particuliers des moines de Cluni ' Il est question, dans la première et dans la sixième, des rapines militaires exercées sur leur territoire. La seconde sollicite une défense au comte de Nevers de bâtir aux portes de l'église de la Charité, ainsi qu'il a commencé de le faire. Dans la quatrième, l'église de Cluni est vivement recommandée à la bienveillance du monarque. La cinquième excuse l'évêque de Mâcon, que sa pauvreté et les besoins de son diocèse ont empêché de se rendre auprès du roi. La troisième et la septième ne sont que des billets de cinq ou six lignes, qui annoncent des messagers chargés d'exposer de vive voix les demandes d'Étienne. ' La lettre de cet abbé à Henri de France, archevêque de Reims, contient des offres de service auprès de la cour de Rome, où l'on allait juger un procès entre ce prélat et ses chanoines. ' L'épître aux religieux de Moissac leur annonce R. de Roche-Blanche, R. *de Altâ Rupe*, qu'Étienne leur envoie pour être leur abbé; et, comme le très-modeste Roche-Blanche craignait d'accepter cette dignité, Étienne lui écrit aussi pour lui remontrer que cette honorable répugnance ne doit pourtant pas être invincible.

Rob. de M. ad an. 1174. p. 793 | Duch. not. ad Bibl. Clun. p. 105. 106 | Ib. Scr. Rer. Gall. t. 4. p. 665. 666. 670. 671. 673. 683. 740.

Mart. Ampl. Coll. t. 2. p. 753.

Mart. Th. Anecd. t. 1. p. 464. 465.

XVIII. ' JOSSE (*Jodocus, Joscius, Gocius, Josselin, Jothon, Gothon), archevêque de Tours*. Il était né en Bretagne, et avait été, durant près de six ans, évêque de Saint-Brieux, lorsqu'il fut fait en 1157 archevêque de Tours. Il mourut vers 1173 ou 1174. Alexandre III lui a écrit trois lettres, dont deux sont en même temps adressées à d'autres prélats français. ' Josse fut chargé avec l'évêque d'Autun d'examiner la sentence d'excommunication prononcée par l'archevêque de Reims contre le comte Henri. ' Une charte de Josse et six lettres de lui au roi Louis-le-Jeune, ne concernent que des affaires particulières : une rébellion des chanoines de Saint-Martin, d'autres entreprises contre les droits archiépiscopaux, une dispute entre le doyen et le trésorier de l'église de Tours, l'élection d'un abbé de Saint-Julien, la confiance excessive que Louis accorde aux moines : « A Dieu ne plaise, dit Josse, que la sagesse royale soit plus long-temps séduite par de tels personnages. » *Absit, quæsumus, quod per tales personas regia discretio ampliùs seducatur*.

Maan. Eccl. Turon. Aug. Turon. 166.. in-fol. part. 1. p. 119-123.

Ib. p. 221.

Duch. Scr. Rer. Gall. t. 4. p. 640-642. 680.

XIX. ' PIERRE DE PISE tenait ce surnom du lieu de sa naissance. Cet italien fut en France un agent d'Alexandre III,

Gall. chr. nov. t. 14. p. 1522 | Hub. Ant. de S.-Aign. p. 97-99.

pontife pour lequel une partie du clergé français n'était pas très bien disposée. Pierre de Pise, après s'être pourvu lui-même du doyenné de Saint-Aignan d'Orléans, se mit à préparer les voies au saint père, qui entreprenait un voyage en France. Alexandre III le récompensa de ses services : une bulle de 1162 accorda des exemptions à l'église de Saint-Aignan; et le doyen fut honorablement employé en plusieurs affaires alors importantes. Mais nous n'avons à le considérer ici que comme auteur de quatre lettres imprimées dans le Recueil des historiens de France. ' La première est adressée en 1162 au pape Alexandre, pour l'inviter à se montrer plus sévère contre les évêques indociles : « il est temps, dit Pierre de Pise, que la sainte église de Rome reprenne ses forces. » *Resumat itaque vires suas sancta romana ecclesia.* La seconde est écrite à un homme et à une femme, qui ne sont désignés que par les initiales I et T. C'est un simple billet de huit lignes, où le doyen les remercie de l'argent qu'ils ont prêté à sa recommandation : « Je vois, leur dit-il, par l'expérience et par les œuvres, que vous m'aimez véritablement. » Le clerc auquel la troisième est adressée n'est aussi indiqué que par l'initiale T : Pierre de Pise se plaint amèrement des obstacles qui troublent sa correspondance avec ce clerc : « Sur mille lettres, lui dit-il, vous n'en recevez qu'une seule. » On voit, par ce passage, combien d'épîtres de Pierre de Pise nous avons à regretter. La quatrième et dernière de celles qui sont arrivées jusqu'à nous est écrite à Hugues, évêque de Soissons. Le doyen de Saint-Aignan s'y plaint d'un clerc nommé Philippe, attaché au secrétariat du roi, et qui n'accepte aucun des rendez-vous qu'on lui propose, sous prétexte de la multitude des affaires qui l'occupent, et qui ne lui permettent pas même de prévoir en quels momens il sera libre. ' Pierre de Pise mourut en 1175; on le présume ainsi, parce qu'à partir de cette année, il n'est plus question de lui dans les actes de Saint-Aignan. On a cependant supposé quelquefois qu'il avait vécu jusqu'en 1178. ' Voyez, dans le quinzième volume du Recueil des historiens de France, deux lettres d'Alexandre III, adressées à Pierre de Pise et au chapitre de Saint-Aignan, l'une en 1163, l'autre au mois de mai 1176.

D.

Duch. t. 4. p. 576. etc. | Rec. des Hist. de Fr. t. 15. p. 780. 781.

Hubert, Ant. de S.-Aign. p. 105.

p. 798. 953.

AUTEURS D'OPUSCULES.

1150-1175.

Nous réunissons sous ce titre dix-huit auteurs qui sont morts entre les années 1150 et 1175, et qui ont laissé des écrits peu connus sur divers sujets.

Not. mss. de D. Franc. Chazal, Bénéd.

I. ' Arnoul, *prieur de Saint-Thomas d'Amboise*, rédigea vers 1141 un traité du comput ecclésiastique, pour servir de préliminaire à un Martyrologe copié de sa main. Ce traité renfermait des tables pour trouver le jour de Pâques par les épactes ; les féries et les quantièmes de la lune par les concurrens. Suivaient le Cycle apporté, dit-on, par un ange à saint Pacôme ; et un tableau des indictions, épactes, cycles, et concurrens pour cent quarante-trois années, depuis 1140 jusqu'en 1283. L'auteur expliquait ensuite fort en détail les règles générales du comput. On conservait ce manuscrit à Pont-le-Roi, avec un autre volume, écrit aussi de la main d'Arnoul, et contenant les capitules et les collectes qui entraient dans l'office divin durant le cours de l'année.

De Eleemosynâ.

t. 7. p. 197.

Ad calc. missalis Cist. Paris. 1526 Mir. Chron. Cist. p. 320.

Henriq. Menolog. Cist. 27 jul. et 20 dec. | Catel, Hist. du Lang. | Jungel. purp. D. Bern. p. 79 | Manr. Ann. Cist. ad an. 1121. c. 5. n. 6 | Ib. ad an. 1136. c. 9. n. 3.

[a] Gall. chr. t. 1. p. 490.

Ad an. 1162. Bib. Cist. t. 7. p. 127.

II. Chrétien, *moine de l'Aumône*, vers le milieu du XII[e] siècle. ' Le monastère des Blancs-Manteaux possédait un manuscrit latin contenant les visions de Chrétien, religieux de l'abbaye de l'Aumône, au diocèse de Chartres ; production dénuée de toute espèce d'intérêt, ' si nous en jugeons par ce qui en est rapporté dans la bibliothèque des pères de Cîteaux. ' Ce Chrétien est-il le même que celui dont le nom se rencontre dans le catalogue des bienheureux du même ordre? Ce n'est point, parmi les questions oiseuses, la plus facile à résoudre. ' Henriquez distingue deux Chrétiens, tous deux moines de l'Aumône, l'un simple frère convers, l'autre prêtre, abbé de Toronet, et depuis évêque de Toulouse. Mais le nom de Chrétien ne se rencontre ni dans la liste des évêques de Toulouse, rédigée par Chenu, ni dans celle des abbés de Toronet, publiée dans la nouvelle France Chrétienne. [a] Nous nous bornerons à dire, d'après Hélinand, que l'auteur de ces visions naquit dans le Maine, qu'il fut moine de l'Aumône, ' et qu'il était contemporain de Reynald, quatrième abbé de Cîteaux, mort en 1151.

III. ' Guibert, *moine de Foigny,* est cité comme auteur d'un traité sur le sens moral de la Genèse. Ce commentaire qui n'a jamais vu le jour, et qui, selon toute apparence, ne subsistait en manuscrit qu'à Foigny même, était dédié à Barthélemi, qui avait fondé cette abbaye en 1121. Barthélemi était évêque de Laon, et renonça vers 1150 à cette dignité, pour se retirer à Foigny, où il vivait encore en 1157. C'est peut-être entre ces deux époques qu'il a reçu la dédicace du traité de Guibert, traité dont il n'est fait aucune mention ni dans la bibliothèque sacrée du père Le Long, ni dans la bibliothèque cistercienne de dom de Visch.

Gall. chr. nov. t. 9. p. 628. 629.

IV. Jean l'Espagnol, natif d'Almanceps ou Almantois en Espagne, vint jeune encore étudier dans la ville d'Arles. Les progrès qu'il y fit dans les sciences divines et humaines lui valurent la bienveillance d'un citoyen riche, qui songeait à l'adopter pour fils. Mais Jean aima mieux se consacrer à la vie cénobitique : il fut premier prieur de la chartreuse du Repos. Ce qui nous autorise à parler de lui, c'est qu'il a rédigé les statuts des religieuses de Pré-Baïon. ' Du reste, on trouvera, dans le recueil des Bollandistes, le tableau de ses vertus et le récit de ses miracles. Il mourut le 25 juin 1160.

Boll. 25 jun. p. 143-149 | V. aussi Morot. Theat. orn. Cart. 161. 162.

V. ' Roger, *premier abbé d'Elan, mort en* 1160, *et l'auteur anonyme de sa vie.* Parmi les auteurs qui ont écrit l'histoire de sainte Ursule et des onze mille Vierges, Baronius compte Roger de Cîteaux, qu'on croit le même que le bienheureux Roger, premier abbé du monastère d'Élan, au diocèse de Reims. ' C'est probablement à lui qu'est adressé le septième traité ascétique de Gislebert de Hoyland, inséré par D. Mabillon, dans son édition des œuvres de saint Bernard. Le premier abbé d'Élan fut fameux par son savoir, par ses vertus et sur-tout par ses miracles. Sa vie, composée par un anonyme du XII[e] siècle, se trouve dans la collection des Bollandistes ; ' et nous y apprenons que Roger, né en Angleterre, mourut à Élan en 1160. ' Son nom est inscrit au catalogue des saints et bienheureux de l'ordre de Cîteaux.

Manr. ad ann. 1148. c. 16. n. 3 et seq. | 1160. c. 6. n. 3.

Martyr. Rom. 21 oct. | Molan. ad diem 21 oct. | Baill. 21 oct. crit. n. 3 | Mab. t. 2. p. 181.

4 jan. p. 182.

Mir. Chron. Cist. p. 318 | Henr. Menol. 4 jan.

Nous ne reviendrons point sur l'anonyme qui a écrit la vie de Roger ; il était son contemporain et religieux de son abbaye. Cette légende ne nous éclaire point sur la question de savoir si Roger d'Élan est le même personnage que Roger de Cîteaux : nom sous lequel on a publié, outre l'histoire de sainte Ursule et des onze mille Vierges, un éloge de Marie, mère de Jésus,

et les révélations de sainte Élizabeth de Schonauge, qui n'est morte qu'en 1165.

In Jac. Fabri lib. 3 virorum et 3 virginum spirit. Paris. 1513 | Fabr. Bibl. med. et inf. lat. t. 5. p. 117. 118. ed. in-4°.

VI. ' Richard, *moine de Grandselve,* au diocèse de Toulouse, composa, vers l'an 1160, quatre-vingt-treize vers en l'honneur de l'abbaye de Clairvaux. On les trouve à la suite des œuvres de saint Bernard, dans l'édition donnée à Paris en 1536, in-folio : ils ne sont ni dans les éditions publiées en la même ville en 1561 et 1586, ni dans celle de l'imprimerie royale en 1640, ni enfin dans celle que l'on doit à Mabillon. ' Ces vers, presque tous léonins, riment d'ailleurs fort souvent deux à deux. En voici quelques-uns, précédés du titre sous lequel on les a imprimés :

De Visch, Bibl. Cist. p. 287.

Richardi monachi de Grandi silvâ diœcesis Tholosanæ, ordinis Cisterciensis, carmen de laude Clarevallis, et de religiosâ ibibem disciplinâ.

Gaudia qui mundi vis spernere vana rotundi,
Et contemplari Christi jubar et meditari,
Tunc locus aptior, ad bona promptior, est adeundus
Quem ditat bonitas, pietas, bona prædia, fundus....
Vallis devota, vallis pia, congrua tota,
Vallis nobilis atque probabilis ac populosa
Spiritualibus aptaque fratribus ac speciosa....
O vallis clara divini numinis ara....
Clara vale vallis, plus claris clara metallis,
Tu nisi me fallis, es rectus ad æthera callis.

VII. Constantin, *prieur d'Hérival,* au diocèse de Tours, a rédigé pour sa communauté des statuts fort austères. ' On les peut lire dans le tome premier des Monumens de l'antiquité sacrée, publiés par Hugo, abbé d'Estival, ' et parmi les preuves de l'Histoire de Lorraine de D. Calmet. Ce fut à l'instigation de Lambert, abbé de Cîteaux, depuis 1155 jusqu'en 1161, que Constantin écrivit, dans l'une de ces six années, les statuts d'Hérival. Ce Constantin est peut-être celui auquel sont adressées trois lettres de Hugues de Metel, ' publiées aussi par l'abbé d'Estival, Hugo, et dont la première porte pour inscription : *Constantino prudentiæ domestico, versificari, dictare, honestisque studiis insudare.*

Sacr. Antiq. Monum. t. 1. p. 133-134.

Hist. de Lorr. t. 1. p. 1208-1210 | t. 2. p. CXI-CXXII | t. 3. préf. p. CXXI.

n. 51-53.

VIII. ' Henri, *abbé de Dilighem.* Walthème ou Galthème, abbé des chanoines réguliers de Dilighem, près de Bruxelles,

Sacr. Antiq. Monum. t. 2. p. 403.

résolut d'établir dans cette communauté l'institut de Prémontré. En conséquence, il fit venir en 1140 quatre religieux de Dronghen (*Trunchinium*) pour l'instruire plus à fond des règles et des usages de cet ordre. ′ L'un d'entre eux, nommé Henri, devint en 1150 abbé de Dilighem, et mourut le 16 mai 1162, après avoir composé en 1158 une histoire de l'ordre de Prémontré, ′ et particulièrement de cette abbaye de Dilighem, ouvrage perdu depuis fort long-temps.

Gall. chr. nov. t. 5. p. 88.

Hug. Ann. Præm. part. 1. t. 1.

IX. ′ GUILLAUME, *chanoine de Grenoble.* Marguerite, fille d'Étienne, comte de Bourgogne, épousa Guy IV, dauphin, comte d'Albon, et mourut le 8 février 1163. Fort peu de temps après sa mort, et, selon toute apparence, dès la même année, la vie de cette princesse fut écrite en latin par un chanoine de Grenoble nommé Guillaume, et adressée par lui à des religieuses de la même ville. C'est mal-à-propos et sans aucun motif que l'année 1310 est indiquée par le P. Le Long comme la date de la rédaction de cet opuscule. ′ La vie de Marguerite occupe treize pages dans l'une des collections de Martène : [a] elle avait été publiée dès 1643 par Boissieu, et il en avait paru une traduction française en 1670. Marguerite se distingua par sa piété ; et ce qui la concerne dans l'écrit de Guillaume est plus édifiant qu'instructif : mais l'auteur y a mêlé quelques détails accessoires, qui ont contribué à jeter de la lumière sur l'histoire de la première famille des dauphins de Viennois.

Chorier, Hist. du Dauph. l. 2. p. 63. n. 14 | Mém. pour serv. à l'hist. du Dauph. 1711. p. 3. 397 | Justel, Hist. de la mais. d'Auv. p. 33. 34.

Bibl. des Hist. de Fr. édit. de 1768. t. 1. p. 318. n. 4748.

[a] Thes. Monum. t. 6. p. 1201-1214 | Vit. Marg. comit. Alb. à Guill. can. Gratianop. dit. Bureau, 1643. in-4°.

X. ′ KILINDE, *Rilende* ou *Relinde* avait gouverné durant quelques années un couvent de Berg, lorsque Frédéric Barberousse la fit abbesse de Hohenbourg, ou du mont Sainte-Odile, au diocèse de Strasbourg. Frédéric n'était pas encore empereur, mais seulement duc de Suabe et d'Alzace ; c'est dans cette dernière province que Hohenbourg est situé ; et les désordres des religieuses étaient devenus si graves, que le duc se crut obligé d'y apporter remède. Ce fut dans cette vue qu'il y appela vers 1140 Relinde, dont les vertus et les talens avaient attiré les regards et l'estime du public. Elle fut en quelque sorte la deuxième fondatrice de cette abbaye. Aidée des conseils de Borcard évêque de Strasbourg, elle eut le bonheur de rebâtir ce qu'on avait démoli, de recouvrer les biens dissipés, de réformer les mœurs corrompues, de rétablir enfin la discipline canonique, et la règle de saint Augustin dans une communauté flétrie par les vices du siècle, et par ceux du cloître. Il lui fallut fort peu d'années pour

Gall. chr. nov. t. 5. p. 839 | Hugo, Ann. Pr. part. 1. t. 2. p. 392. 393. 402 | Mab. Act. SS. ord. S. Ben. t. 4. p. 487 | Ann. Ben. l. 48. n. 43.

transformer un si scandaleux monastère en une sainte retraite, où trente-trois vestales l'édifiaient elle-même en l'imitant. Relinde leur inspira sur-tout le goût de l'étude, et leur enseigna la langue latine avec tant de succès, que leur érudition était admirée de tout le voisinage. Mais les vers latins de l'abbesse étaient encore une plus grande merveille, ainsi qu'on peut s'en convaincre par ceux que Bruschius a insérés dans son histoire des monastères d'Allemagne. Voici par exemple un quatrain qu'elle adressait à ses sœurs en Jésus-Christ, en faisant parler Jésus-Christ lui-même :

Centur. 1. fol. 97.

Ad Sorores Hoemburgenses, in personâ Christi tetrastichon hexametrum et eruditissimum.

Vos quas includit, frangit, gravat, attrahit, urit,
Hic carcer mœstus, labor, exilium, dolor, æstus,
Me lucem, requiem, patriam, medicamen et umbram
Quærite, sperate, scitote, tenete, vocate.

Pour bien apprécier ces quatre vers, il ne faut pas manquer d'observer la correspondance qui règne entre les mots qui les composent. *Vos quas includit carcer, me lucem quærite, vos quas frangit labor, me requiem sperate*, etc. En voici d'un autre goût :

O pie grex, cui cœlica lex, est nulla doli fex,
Ipse Sion mons, ad patriam pons, atque boni fons,
Qui via, qui lux, hic tibi sit dux, alma tegat crux.
Qui placidus ros, qui stabilis dos, virgineus flos,
Ille regat te, commiserans me, semper ubique.

Relinde mourut le 22 août, on ne sait trop de quelle année; les uns disent 1165 ou 1167, les autres font vivre cette abbesse jusqu'en 1180.

Gall. chr. nov. t. 5. p. 840 | Mab. Act. SS. ord. Ben. t. 4. p. 487.

Elle fut remplacée par Herrade, qui hérita de son zèle et de ses talens. Le nombre des religieuses du mont Saint-Odile s'étant fort accru, Herrade, en 1181, bâtit de ses propres deniers au pied de cette montagne, à Truttenhusen, un second monastère qui servit de supplément au premier. Le jésuite, Jean Buzée, a eu à sa disposition un très-beau manuscrit de la main d'Herrade, intitulé *Hortus deliciarum*.

Op. Petr. Bles. edit. 1667. p. 600.

C'était un recueil de sentences extraites de la bible et des anciens docteurs de l'église. ' Bruschius en a transcrit la préface : Herrade y conseille aux saintes filles de son couvent l'usage de ces fleurs spirituelles, dont elle a, comme une diligente abeille, composé de mielleux rayons. Elle désire que ses compagnes s'en nourrissent, et se souviennent d'elle dans leurs prières : *Quapropter in eo ipso libro oportet vos sedulò quærere pastum, et mellitis stillicidiis animum reficere lassum, ut sponsi blanditiis semper occupatæ, et spiritualibus deliciis saginatæ, transitoria securè percurratis, et æterna, felici jucunditate, possideatis, meque per varias maris fluctuum semitas periculosè gradientem, fructuosis orationibus vestris, à terrenis affectibus mitigatam, unà vobiscum in amorem dilecti vestri sursùm trahatis. Amen.* Nous citons cette période pour donner une idée de la prose d'Herrade, et nous allons y joindre quelques-uns de ses vers. Vingt-quatre strophes dithyrambiques, c'est ainsi que Bruschius les caractérise, servent d'appendice à l'*Hortus deliciarum*, et sont suivies d'un quatrain et d'un distique.

Centur. 1. fol. 154 156.

St. 1. Salve cohors virginum
Hohenoburgensium,
Albens quasi lilium,
Amans Dei filium.

St. 10. Christus odit maculas,
Rugas spernit vetulas,
Pulchras vult virgunculas,
Turpes pellit fœminas.

St. 11. Fide cum tutureâ
Sponsum istum redama,
Ut tua formositas
Fiat perpes claritas.

Quatrain aux religieuses :

O nivei flores, dantes virtutis odores,
Semper divinâ pausantes in theoriâ,
Pulvere terreno contempto, currite cœlo,
Quo nunc absconsum valeatis cernere sponsum.

Distique à Jésus-Christ :

Esto nostrorum pia merces, Christe, laborum,
Nos electorum numerans in sorte tuorum.

Gall. chr. nov. t. 5. p. 340.

' On croit qu'Herrade mourut en 1196. Nous n'avons pas cru devoir la séparer de Relinde, dont elle a continué les bonnes œuvres. ' Elles sont fort louées, l'une et l'autre, dans une bulle du pape Luce II, donnée en 1185 pour confirmer l'établissement du monastère de Truttenhusen. Herrade était issue des comtes de Landsperg, l'une des premières familles d'Alzace.

Gall. chr. nov. t. 5. app. p. 186.

XI. Bernard, qui mourut *évêque de Saintes* en 1167, avait été auparavant prieur des chanoines réguliers de Sablonceaux. Durant son épiscopat, il souscrivit un grand nombre de chartes indiquées, au moins en partie, dans le nouveau *Gallia Christiana.* ' Mais nous ne faisons ici mention de ce prélat qu'à cause d'un opuscule qui porte son nom, *Bernardi Santonensis episcopi decreta,* ' et qui se trouve compris dans le manuscrit 3454 (Théologiens scholastiques) de la Bibliothèque Impériale. C'est un très-court recueil de statuts sur la liturgie et sur l'administration des sacremens ; on n'y remarque rien qui ne se retrouve ailleurs, avant et après le XIIe siècle.

t. 2. p. 1070.

Catal. des mss. t. 3. p. 421.

Il y a eu un Bernard second, évêque de Saintes, depuis 1363 jusqu'en 1380. Mais l'écriture des statuts manuscrits paraissant antérieure à cette époque, nous croyons devoir les attribuer à Bernard Ier.

XII. Thierry, religieux de l'abbaye de *Berne,* près Heusden, au diocèse d'Utrecht, avait composé des homélies et des histoires. Ces productions ne sont imprimées nulle part, et l'on ne cite aucune bibliothèque qui les possède manuscrites. ' Nous ne les connaissons que par la mention qu'en font Valère André, Swert, Hugo, le Paige et le Mire. Ils nous représentent Thierry comme un saint et savant personnage, infatigable écrivain, élégant orateur, historien distingué : *Indefessus scriptor, in concinnandis homiliis et prædicatione non inelegans orator, eventuum sui temporis enarrator egregius.* Ce sont les termes de Hugo, qui nous fait un récit curieux de la mort de Thierry. Onulphe, son ami et son collaborateur dans la direction des religieuses de Woert, était dangereusement malade, quand Thierry, qui l'assistait,

Bibl. Belg. p. 822. 823 | Swert. Bibl. Belg. | Ann. Pr. part. 1. t. 1. p. 305. 487. 488 | Chron. Pr. ad an. 1134. p. 100

se sentit atteint d'une douleur subite. et sur l'heure se vit réduit à recevoir lui-même des soins pareils à ceux qu'il venait de rendre. Ce fut alors que la vierge Marie visita Onulphe, et lui dit : « Mon cher, vous n'allez pas mourir tout à l'heure, vous ne me rejoindrez que dans un an : mais, pour votre ami Thierry, il n'a que fort peu d'instans à vivre. » L'ami Onulphe s'empressa de communiquer cette nouvelle à Thierry, l'avertissant de se disposer bien vite à la mort ; et voilà que Thierry, muni en grande hâte des sacremens de l'église, expire en effet à l'heure même. ′ Il est écrit qu'Éverard, abbé de Berne, mourut fort peu de temps après ; or Éverard décéda le dix-huitième jour avant les calendes d'octobre 1168, ce qui nous induit à placer la mort de Thierry dans l'un des deux ou trois mois précédens. ′ L'abbaye de Berne, devenue, depuis, celle de Bois-le-Duc, était de l'ordre des prémontrés.

Hug. Ann. Pr. ad an. 1168.

Gall. chr. nov. t. 5. p. 423. 424

XIII. ′ Guillaume d'Andozile. Deux évêques d'Ausch, au XIIe siècle, ont porté le nom de Guillaume, et se sont suivis de si près qu'on les a longtemps confondus. Les auteurs de la nouvelle Gaule Chrétienne les ont distingués, en plaçant, entre l'un et l'autre, Sanches de Fenogreto, qui cessa de gouverner cette église en 1148. Son successeur, Guillaume d'Andozile, est celui dont nous avons à parler ici.

Gall. chr. nov. t. 1. p. 984-987. et in app. p. 162.

Il était petit fils d'Atton Raimond, seigneur de l'Isle, et il descendait par sa mère, des barons de Montaut. Mais ce fut sur-tout par sa piété et par son savoir qu'il fut illustre. Il a fondé en Gascogne plusieurs monastères. Il était légat du saint siége, lorsqu'il présida en 1154 un concile de Nogarol. Sa mort doit être placée en 1170 : cette année du moins est celle où Gérard de la Barthe fut élu pour lui succéder.

′ Nous avons de Guillaume d'Andozile un décret qu'il publia vers 1150, en qualité de légat, et par ordre du pape, pour faire observer la trève de Dieu dans l'étendue de sa province archiépiscopale. ′ Ce décret, adressé aux évêques suffragans, aux comtes, vicomtes et barons, au clergé et au peuple, ordonne de la part de Dieu, du pape et de l'archevèque, d'observer sous peine d'excommunication, la paix de Dieu, depuis le mercredi après le soleil couché jusqu'au lundi après le soleil levé, et de plus durant les semaines entières comprises entre le premier dimanche de l'avent et l'octave de l'épiphanie, aussi bien qu'entre la septuagésime et l'octave de Pâques. On peut lire, dans la collection des conciles du P. Hardouin, une

Bal. Not. in Conc. Sacerd. et imper. P. de Marca. l. 4 c. 14. n. 4.

De Marca, Hist. de Béarn. l. 5. c. 14. n. 12. 13. p. 395-397.

lettre de Guillaume d'Andozile sur le même sujet; elle rend compte de ce qui a été statué à cet égard dans le concile tenu à Rome par le pape Paschal II. Il se pourrait que cette lettre fût du premier Guillaume d'Andozile. Quoiqu'il en soit, la trêve de Dieu fut, dans le cours du XII[e] siècle et du précédent, un assez faible obstacle aux guerres particulières que les seigneurs se faisaient entre eux, et qui désolaient perpétuellement les provinces.

XIV. PIERRE DE BELMONT, qui gouvernait l'abbaye de Saint-Chaffre, au diocèse du Puy, en 1166, a composé une chronique de ce monastère. ' Voilà tout ce que le nouveau *Gallia Christiana* nous apprend de cet écrivain, qui n'était plus abbé en 1172, et dont l'ouvrage n'a point vu le jour.

t. 2. p. 767.

XV. ' HAMON ou *Aymon*, né en Bretagne, moine de Savigni en Normandie, mourut en 1173 ou 1174, laissant un grand nombre d'écrits édifians, ' que l'on n'a jamais imprimés, dont on a même négligé de rendre compte, mais que l'on conservait manuscrits dans la Bibliothèque de l'abbaye de Savigni ; ils y remplissaient, dit-on, près de douze volumes. ' Montfaucon toutefois n'en nomme qu'un seul dans le catalogue des manuscrits de ce monastère ; c'est un commentaire sur Isaïe : *Expositio Haymonis in Isaiam.* Au surplus Haymon fut de son temps plus renommé par ses vertus que par ses livres; il est révéré parmi les saints de son ordre. ' Les Annales et le Ménologe de Cîteaux nous offrent sur ses bonnes œuvres, sur ses visions, sur ses miracles, de très-nombreux et très-précieux détails que nous sommes forcés d'omettre ici, comme tout-à-fait étrangers à l'histoire de la littérature.

De Visch. Bibl. Cist. p. 12.

Bibl. mss. t. 2. p. 1341-1343.

Manr. ad ann. 1148. c. 7. n. 4 et seq. | ad an. 1153. c. 25. n. 9 et seq. | ad ann. 1172. c. 5. n. 1-3 | ad ann. 1174. c. 4. n. 11. 12.

Henriq. ad diem 30 apr. | Menard, l. 2. Obs. in Martyr. Bened. p. 564 | Chiffl. de Illust. gen. Bern. p. 84 | Rob. de M. ad an. 1174. in app. op. Guib. p. 795 | Mart. Th. Anecd. t. 1. p. 520. 528.

XVI. [a] PIERRE DE BERRY, élu abbé de Saint-Martial de Limoges en 1160, et décédé le 12 octobre 1174, avait écrit des livres d'histoire, *libros insignium historiarum.* Ces livres ne sont pas venus jusqu'à nous : ce n'était peut-être que de purs extraits des chroniques qu'il avait lues.

[a] Gall. chr. nov. t. 2. p. 560. 577 | Mab. Ann. l. 77. n. 147 | l. 80. n. 75 | t. 6. in App. p. 694.

XVII. ' GUILLAUME DE CHERBOURG. Balæus dit que Guillaume de Cherbourg, homme habile en vers et en prose, a composé un poëme virulent contre l'Angleterre, un livre sur la mort de Thomas (Becket), et plusieurs autres écrits. Possevin parle aussi d'une pieuse satire de Guillaume de Cherbourg contre les meurtriers de saint Becket. Il ne paraît pas qu'on puisse confondre cet auteur avec Guillaume de Cantorbéry, l'un des historiens de la vie, du martyre et des miracles du même saint.

Labbe, Bibl. mss. t. 2. p. 309.

XVIII. ' HÉLIE DE RUFFEC, *religieux de Saint-Martial* à Limoges, chapelain de Henri II, roi d'Angleterre, a continué la notice chronologique des abbés de ce monastère, commencée par Adémar de Chabannois. Adémar finissait en 1029; Hélie finit en 1174 par ces paroles : *Obiit vigesimus secundus abbas Petrus IV id. septembris, anno ab incarnatione domini* 1174 : *in quo anno sedata est tempestas inter Henricum probissimum regem Angliæ et filios suos, quæ ferè per duos annos duraverat. Helias de Rufiaco, capellanus suus, earum rerum scriptor, quem de suo beneplacito hujus ecclesiæ monachum fecit.* Ruffec, en latin *Ruficum,* est un bourg de l'Angoumois sur la Charente, à six lieues d'Angoulême. ' Le P. Labbe a inséré cet opuscule d'Hélie de Ruffec dans le tome second de sa nouvelle Bibliothèque des manuscrits. [a] Il se pourrait que le même Hélie fût l'auteur d'un poëme latin que Ducange avait trouvé parmi les manuscrits de l'abbaye de Saint-Germain, et qu'il indique sous ce titre : *Lios monachi libellus sacerdotis heroico sed rudi carmine compositus in Biblioth. San-Germanâ cod.* 634. D.

Apud Cent. Magd. cent. 12. c. 10. p. 1707 | Gesn. p. 301. c. 2.

Labbe. Bibl. t. 1. p. 700. 701.

[a] Baill. Vie des SS. 29 déc. crit. n. 1 | Fabr. Bibl. et inf. lat. t. 3. p 198. 273 | Duc. Ind. Auct

---

AUTEURS ANONYMES

DE VIES DE SAINTS, COMPOSÉES VERS L'AN 1150, OU DANS LE COURS DES VINGT-CINQ ANNÉES SUIVANTES.

I. ACTES *de saint Antonin de Pamiers.* Une abbaye de Saint-Antonin subsistait en Rouergue depuis le IX[e] siècle, et divers auteurs ont parlé d'un saint Antonin martyrisé dans les Gaules, on ne sait en quel lieu, ni en quel temps, ni de quelle manière. Mais qu'un saint Antonin de Pamiers, fils de roi, roi lui-même et prêtre, ait souffert le martyre au V[e] siècle, et qu'au IX[e] ses reliques aient été transférées, [a] c'est une fable dont Tillemont, De Marca et les continuateurs de Bollandus ont prouvé l'absurdité. Il a plu aux

[a] Tillem. Mém. sur l'Hist. eccl. t. 4. art. 10 de S. Denys et note xv | De Marca. Hist. de Bearn. l. 8. c. 8. p. 908 | Boll. 2 sept. p. 340.

légendaires du XII[e] siècle de transporter à Pamiers le saint Antonin d'Apamée : la ressemblance ou même l'identité du nom de ces deux villes a favorisé cette erreur. C'était, à Pamiers, une ancienne tradition, que Roger, comte de Foix, à son retour de la première croisade, avait rapporté d'Apamée les reliques d'un martyr ou de plusieurs martyrs, et les avait déposées dans l'église de Saint-Fredelas. On ajoute qu'à l'occasion de ces reliques, et pour leur rendre hommage, Roger donna le nom d'*Apamia* au château qu'il bâtit près de cette église, et autour duquel s'éleva depuis la ville de Pamiers. Cette dernière ville est inconnue dans les Gaules avant le XII[e] siéle; ' et son nom, suivant dom Vaissette, paraît pour la première fois en 1111. Les légendaires du saint Antonin de Pamiers n'ont fait qu'ajouter quelques circonstances et quelques anachronismes à ce qu'on avait écrit sur saint Antonin d'Apamée; et, quoiqu'ils ne représentent point celui de Pamiers comme un jeune homme, et qu'au contraire ils le fassent prêtre, ils ne laissent pas de transcrire et de lui appliquer la qualification d'enfant, *Puer*, que les anciens martyrologes donnaient à celui d'Apamée, et qui lui convenait en effet, puisqu'il n'avait, dit-on, que dix ou douze ans lorsqu'il périt. Le douzième siècle est l'un de ceux où l'on a fabriqué le plus grand nombre de ces légendes fabuleuses. Celles qui nous occupent en ce moment ne sauraient être fort antérieures à l'année 1150, puisque la ville de Pamiers ne date que de 1111, et qu'elle existait quand on les écrivit.

Hist. de Lang. t. 1. p. 61. 622.

On pourrait compter jusqu'à huit légendes de saint Antonin de Pamiers : mais quelques-unes ne diffèrent que par les titres ou par de légères variantes. Voici celles qu'on peut regarder comme essentiellement distinctes : 1° la vie de saint Antonin de Pamiers, ' publiée par le P. Labbe dans sa nouvelle Bibliothèque de manuscrits, et imprimée pour la seconde fois (quoiqu'elle ne méritât guères, dit Tillemont, de l'être une seule) dans le livre du P. Chifflet, ' intitulé *de Unico Dionysio*. 2° La translation des reliques du même Saint, pièce ajoutée par Chifflet à la précédente, et qui semble être du même auteur; c'est du moins de part et d'autre le même style ou plutôt le même langage, la même crédulité, la même ignorance. 3° Les Actes du saint Antonin de Pamiers, insérés dans l'ouvrage de Nicolas Bertrandi, ' qui a pour titre *Gesta Tholosanorum;* actes qui, selon toute apparence, ne

t. 1. p. 685-689.

p. 132. édit. de 1676.

Tholos. 1515. in-fol. p. 22. 23.

diffèrent aucunement de ceux qui sont cités par Catel, dans son Histoire de Languedoc. 4° ' Une légende du même Antonin, dont on ne connaît qu'un fragment transcrit par Arnauld de Verdale, auteur du XIVe siècle, dans son Histoire des évêques de Maguelone. 5° Une Passion de ce même martyr, publiée par les Bollandistes, d'après un manuscrit de la reine de Suède. 6° ' Enfin l'article de saint Antonin de Languedoc, dans Vincent de Beauvais, article que Vincent ne fait que transcrire, et qui, plus court que les autres, pourrait être aussi le plus ancien, car la ville de Pamiers n'y est pas nommée. Ces six légendes ont de grandes ressemblances non seulement entre elles, mais encore avec celles qui concernent un saint Antonin de Plaisance, et quelques Antonins d'Espagne, ' qui tous, comme celui de Pamiers, ont pour modèle, et en quelque sorte pour type commun, le saint Antonin d'Apamée.

I. t. p. 621.

Labbe, Bibl t. 1. p. 795.

Specul. hist. l. 13. c. 35.

Baill. Vies des SS. 2 sept.

II. ' *Vie du bienheureux Richard, abbé de Saint-Vannes* de Verdun. Cette Vie rédigée par un moine de cette abbaye, se trouvait jointe, dans un manuscrit qu'on y conservait, à une lettre du même auteur, écrite, ainsi qu'il le déclare, plus de quatre-vingt-dix ans après que ce monastère eut acquis les reliques de saint Pantaléon. Or ces reliques furent achetées d'un soldat d'Odon, comte de Champagne, au moment de la prise et du pillage de la ville de Commerci, ' événement dont nous ignorons la date précise, mais qu'on peut placer vers l'année 1035, deux ans avant la mort d'Odon, tué à Honol en 1037. ' La lettre de notre auteur ne serait donc que de 1125 ou de l'une des deux ou trois années suivantes; et, comme il l'avait écrite long-temps avant de composer la vie du bienheureux Richard, comme il emploie même, dans cette Vie, l'expression de *multa tempora*, pour indiquer l'intervalle qui sépare ces deux productions, nous avons droit de supposer que cette légende n'a été rédigée que vers le milieu du XIIe siècle. On ne peut donc l'attribuer à Rodulphe, abbé de Saint-Vannes, qui mourut en 1099 : hypothèse réfutée d'ailleurs par les paroles même de l'auteur, lorsqu'en parlant de la lettre qu'il avait écrite plusieurs années auparavant, ' il nous apprend qu'il a composé cette lettre par l'ordre de l'abbé Laurent, successeur de Rodulphe.

Mab. Act. SS. ord. S. Ben. t. 8. p. 515-537.

Ib. p. 525-536.

D. Calm. Hist. de Lorr. t. 1. p. 949

Mab. Act. t. 8. p. 525.

Richard avait édifié le monde dans le cours du siècle précédent; et c'est du frère qui le servait et de quelques autres

vieillards que l'auteur tient tout ce qu'il raconte des vertus, des miracles et sur-tout des visions de ce bienheureux. ' Le style de cette légende est d'une barbarie remarquable, même à cette époque et dans ce genre d'ouvrages; mais la véracité de l'historien ne doit pas être révoquée en doute : il nous assure qu'il aimerait mieux mille fois garder le silence que de louer par des mensonges un aussi grand homme que l'abbé Richard. L'ouvrage, divisé en deux parties, et la lettre dont nous avons parlé, occupent, avec les observations de l'éditeur D. Mabillon, environ vingt pages dans le tome VIII des Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît.

Ib. p. 530.

III. *Miracles et vie de saint Grégoire, pape.* Les continuateurs de Bollandus ont inséré, dans l'appendice de leur tome II du mois de mars, ' un écrit de quatre pages intitulé *Miracula sanctorum Gregorii et Sebastiani in monasterio Sancti Medardi patrata.* Cet opuscule est incomplet, puisqu'il ne contient pas les miracles de saint Sébastien. Mais il est assez long pour laisser voir l'ignorance du rédacteur, qui se trompe grossièrement toutes les fois qu'en parlant des siècles antérieurs au XIIe, il s'avise d'indiquer les époques où vivaient certains évêques. Parmi les miracles qu'il raconte, on distingue ceux qu'opérèrent les reliques de saint Grégoire, pape, durant une peste dont la ville de Soissons fut affligée : ce fut à ces reliques que les Soissonnais durent la cessation de ce fléau. L'auteur était un moine de saint Médard, qui écrivait vers l'an 1150, disent les Bollandistes en s'autorisant d'une note ajoutée à un manuscrit de cette légende : mais on remarque, dans la légende même, deux mots qui prouvent qu'elle n'a été composée qu'après 1152, c'est-à-dire, après la mort de Josselin, évêque de Soissons. L'auteur en effet parle de Josselin comme d'un homme qui ne vivait plus : « Il ne cessa, dit-il, tant qu'il vécut, *quoad vixit*, de rappeler aux moines de Saint-Crespin une punition qu'ils avaient méritée et subie. » D'un autre côté, l'anonyme, après avoir annoncé qu'il va parler des miracles arrivés de son temps, commence par l'année 1126, ce qui fixe son époque au XIIe siècle, et ne permet guères de placer la rédaction de son opuscule plus tard que 1160.

p. 749-752.

Nous croyons pouvoir rapprocher de ces miracles de saint Grégoire une vie du même pape, écrite, dans le même siècle, en vers latins et en forme de dialogue entre le disciple et le maître : ' ouvrage qu'Henschenius, l'un des continuateurs de

Boll. 12 mart. p. 122.

Bollandus, trouva manuscrit dans l'abbaye des Dunes à Bruges, où il avait été transféré de celle de Thosan ou Doest, supprimée en 1626. C'est un poëme de deux mille cinq cents vers léonins :

> Ex Romæ roseo prorupit flosculus horto
> Vivificis teretem qui replens fructibus orbem
> Exsatiat plebes per germinis alta fideles.
> Flos hic Gregorius, cujus per sæcula fructus
> Crescit in exemplum cœlestia dona secutum.

Les Bollandistes s'étaient d'abord proposé d'imprimer tout ce poëme, qu'ils croyaient être de Jean Diacre; mais, en l'examinant de plus près, ils reconnurent qu'à la versification près, ce n'était d'un bout à l'autre que l'ouvrage en prose de ce même Jean Diacre sur la vie du pape Grégoire. Il y a toute apparence que ces deux mille cinq cents vers sont les fruits des loisirs d'un moine de Thosan; ' et, comme ce monastère n'a été fondé qu'en 1106, on a lieu de croire que ce poëme n'est pas antérieur au XIIe siècle, dont il semble tout-à-fait digne.

Gall. chr. nov. t. 5. p. 259. 260.

IV. *Vie du bienheureux Amédée, seigneur de Hauterive, puis religieux de Bonnevaux, et de son fils, saint Amédée, évêque de Lausanne.* La première de ces Vies est écrite par un moine de Bonnevaux, que son prieur, Burnon de Voyron, avait chargé de ce travail vers l'an 1160. Elle n'a point été imprimée en entier; ' mais on en trouve de longs extraits dans les Annales de Cîteaux. Dom Manrique, rédacteur de ces Annales, ne fait pas un très-grand éloge de cette histoire du bienheureux Amédée, mais il prétend que le style en est supportable. Le fond de l'ouvrage, si nous en jugeons par les extraits, est plus édifiant que varié : c'est un tableau des vertus claustrales, tracé par un homme qui les pratiquait. On doit attribuer au même historien un court récit des actions d'Amédée de Clermont, qui était fils du bienheureux Amédée de Hauterive, et qui, après avoir été religieux de Clairvaux, devint évêque de Lausanne. Ce prélat, qui a été mis au nombre des saints, mourut en 1158 ou 1159, et ce qui a été écrit sur sa vie en 1160 ou à-peu-près, a été recueilli dans le chapitre troisième d'un livre intitulé, Vies de plusieurs saints de la maison de Tonnerre, imprimé à Paris en 1678, in-12.

t. 1 et 2. ad ann. 1118-1158.

3 jan., 151-153.

V. ' *Deux Relations sur sainte Geneviève.* Bollandus a extrait d'un manuscrit de Bruxelles deux opuscules qui concernent le culte de sainte Geneviève à Paris. Le premier est intitulé de l'Excellence de la Vierge sainte Geneviève. ' C'est l'histoire d'une procession, faite à la demande d'Étienne, évêque de Paris, et à l'occasion de la maladie du feu sacré ou des ardens, en l'année qui précéda immédiatement celle où le pape Innocent II, *d'heureuse mémoire,* vint en France. Ces mots *d'heureuse mémoire* employés par l'auteur autorisent à supposer qu'il n'écrivait qu'après 1143, époque de la mort de ce pontife. ' Le second écrit est intitulé Révélation des reliques de sainte Geneviève; et la diction pareille en tout à celle du premier, parsemée, dans l'un comme dans l'autre, d'expressions empruntées de la vulgate, permettrait de conjecturer qu'ils sont du même auteur : ' mais M. Brial a trouvé, sur un manuscrit de la seconde, le nom de saint Guillaume, abbé du Paraclet, au diocèse de Roschild en Danemarck, et l'a considérée comme un ouvrage de ce saint religieux, qui vécut au XIII[e] siècle. Quoi qu'il en soit, la révélation des reliques de sainte Geneviève eut lieu en 1162, en présence de l'archevêque de Sens, de l'évêque d'Auxerre, de Manassès, évêque d'Orléans, et d'une assemblée nombreuse, où se trouvait l'auteur lui-même. Manassès, fort maltraité dans ce second opuscule, avait soutenu que le chef de la patrone de Paris n'existait plus dans l'église qui porte son nom, et il avait inspiré des doutes sur cet article *au roi Louis, fils du roi Louis,* c'est-à-dire, à Louis VII, fils de Louis VI. Manassès fut confondu, et le roi éclairé par la vérification solennelle qui se fit en 1162.

1130. Gall. chr. nov. t. 7. q. 708 ; 1129. selon l'Art de vérif. les dat. p. 383.

Coll. des Hist. de Fr. t. 14. p. 409.

Mss. 5333 de la Bibl. imp.

VI. *Vie de Garnier de Mailly*, abbé de Saint-Étienne de Dijon. Garnier, fils d'Humbert de Mailly et d'Anne de Sombernon, fut élevé dans l'église de Saint-Étienne de Dijon, y devint chanoine et finit par en être abbé. Il gouverna ce chapitre depuis 1032 ou 1038 jusqu'en 1050 ou 1051, époque de sa mort ; et comme son historien nous déclare qu'il écrit plus d'un siècle après le décès de cet abbé, nous sommes autorisés à supposer que l'ouvrage qui nous occupe a été composé vers 1160. Il ne l'a même été qu'après 1162, si les chartes qui le suivent, et dont la dernière porte cette date, y ont été jointes par l'historien lui-même ; ce qui est assez vraisemblable. Car il a l'air de n'écrire cette vie que par occasion ; il est principalement occupé des donations faites

à l'église et à la communauté de Saint-Étienne, des procès soutenus pour conserver ces possessions, en un mot des affaires temporelles de l'établissement ; et c'est par reconnaissance pour les bienfaits de Garnier, qu'il entre dans quelques détails biographiques. Il ne fait d'ailleurs que recueillir de simples traditions, il dit non ce qu'il a vu, mais ce qu'il a ouï dire, *audita, non visa referimus*. Il se plaint fort de la négligence des premiers successeurs de Garnier, qui n'ont laissé aucune notice des donations reçues ou faites par cet abbé : négligence qui venait d'entraîner la perte de plusieurs de ces biens. On peut conjecturer que l'écrivain dont nous parlons était lui-même abbé ou prévôt de Saint-Étienne, et qu'il a voulu éviter le reproche qu'il adressait à ses prédécesseurs. Du reste, il fait moins l'histoire que le panégyrique de Garnier de Mailly : il commence même par un texte tiré du psaume CXI, *la mémoire du juste sera éternelle*, et après une digression qui n'est remarquable que par des erreurs de chronologie, et dans laquelle il s'agit des rois de la troisième race, de ceux de la seconde, et des maires du palais sous la première, il divise son discours en quatre parties, attendu que l'abbé Garnier possédait quatre vertus qui sont la tempérance, la justice, la continence et la prudence. Mais il remplit assez mal ce canevas, ainsi qu'il en convient lui-même ; et son ouvrage, fort peu méthodique et souvent très-obscur, ne pouvait guère intéresser que l'abbaye de Saint-Étienne. ' Fyot, qui a publié en 1696 une histoire in-folio de cette abbaye avec des pièces justificatives, n'a pas manqué d'y comprendre celle dont nous venons de rendre compte. ' Elle avait été déja imprimée en 1644 parmi les pièces servant à l'histoire de Bourgogne recueillies par Estienne Pérard.

Fyot, part. 1. p. 70 et suiv.

Paris, 1644. in-fol. p. 124-134.

VII. ' *Vie de la bienheureuse Angeluce*, ou plutôt relation de sa mort ; car il ne s'agit guère dans cet opuscule que de la dernière maladie de cette religieuse de Fontevrault, et des visions mystérieuses qui précédèrent son *passage à une meilleure vie :* elle est ici appelée *clerica*, soit comme étant mère de chœur, soit comme ayant fait de grands progrès dans les saintes lettres. On remarque, parmi les personnes qui environnaient son lit de mort, madame Marguerite, cinquième fille de Thibaud le grand, comte de Champagne, lequel mourut le 8 janvier 1152. Angeluce décéda le 9 octobre, il n'est point dit de quelle année, mais probablement vers 1160. Il est à croire aussi que la relation a été rédigée dans le cours

Mart. Anecd. t. 3. p. 1703. 1710.

du même mois d'octobre par une religieuse de Fontevrault, témoin oculaire de toutes les cicronstances de cette mort. On présume de plus que cet écrit est l'une de ces lettres circulaires appelées alors *rotuli*, qu'un monastère adressait à plusieurs autres couvens, pour annoncer les décès et recommander aux prières communes les ames des décédés. C'est ainsi sans doute que cet opuscule sera parvenu à l'abbaye de Merci-Dieu *misericordiæ dei*, où l'éditeur dom Martenne l'a découvert. ' Le monastère de Merci-Dieu, situé comme Fontevrault dans le diocèse de Poitiers, a été fondé en 1152; considération qu'on peut joindre à celles qui font croire que cette relation n'est point antérieure au milieu du XII[e] siècle. Nous y voyons d'ailleurs qu'on récitait l'office canonial auprès du lit des malades, qu'on administrait l'Extrême-Onction avant le Viatique, et que les religieuses présentes à la mort de leurs sœurs leur donnaient l'absolution. Il n'est point dit, au milieu de tant de détails, que la bienheureuse Angeluce se soit confessée à un prêtre.

Gall. chr. nov. t. 2. p. 1356.

VIII. *Relation des miracles de saint Agile,* Aile ou Ayeul, abbé de Rebais au diocèse de Meaux. Les cinq premiers chapitres ont été composés dès le XI[e] siècle. On y trouve des miracles accomplis du temps du roi Robert qui régnait, dit l'auteur, dans la Mérovingie, autrement appelée France. L'anonyme ne se donne pas pour témoin oculaire des faits qu'il raconte, mais pour contemporain de quelques personnages décédés bien avant l'année 1100. Les six chapitres qui suivent sont d'un autre rédacteur qui n'a écrit qu'au XII[e] siècle, après la mort d'Adèle, comtesse de Blois, sur laquelle s'était opéré le dernier des miracles qu'il rapporte. Ces onze chapitres forment un premier livre : un second livre est l'ouvrage d'un troisième anonyme, qui n'écrivait qu'en 1162 ou 1164. On aurait déja parlé des deux premiers dans cette Histoire littéraire, s'il n'avait paru convenable de les rapprocher du troisième, auquel appartient la plus grande partie de cette relation. C'est lui qui nous fait connaître les guérisons miraculeuses opérées, du temps de Manassès, évêque de Meaux, auprès d'une fontaine qui depuis a porté le nom de Saint-Ayeul. L'auteur a vu l'un de ces miracles; il a connu Brice, alors abbé de Rebais; et, tandis qu'il composait son livre, ce monastère s'efforçait de s'affranchir de la juridiction de l'évêque. C'était un peu avant 1166, époque où ce procès fut jugé contre les moines, par

un concile de Beauvais qui les excommunia. ' Les deux livres de cette histoire ont été plus complètement et plus exactement imprimés dans le recueil des Bollandistes, qu'ils ne l'avaient été dans les actes des SS. de l'ordre de Saint-Benoît par Mabillon. Dupless. Hist. de Meaux, l. 3. n. 68 | Boll. 30 aug. p. 587-597.

IX. ' *Relation d'un miracle opéré par l'intercession de la Vierge Marie au tombeau du bienheureux Milon, évêque de Thérouanne, et auparavant abbé de Saint-Josse-aux-Bois.* Cette relation est adressée, en forme de lettre, aux religieux de cette abbaye. L'auteur ne se fait connaître que comme chanoine de Thérouanne, mais il écrit au moment même où l'on vient de constater le miracle et d'en rendre grace à Dieu. Or le miracle est arrivé le 2 avril 1163. Cette relation est imprimée au chapitre 20 de l'ouvrage de Ferri de Locres, intitulé *Maria Augusta.* Mab. t. 2. p. 326-334.

X. ' *Deux relations sur les reliques de saint Taurin, évêque d'Évreux.* Les reliques de saint Taurin, transférées d'abord d'Évreux en Auvergne, l'ont été d'Auvergne au monastère de Gigni, en Franche-Comté, lorsque ce monastère était gouverné par saint Bernon, qui mourut en 927. Ces deux translations sont la matière d'un premier opuscule, Le second raconte les miracles opérés par ces reliques, lorsqu'on les promena dans les cantons voisins du monastère de Gigni, en même temps qu'on y faisait une quête pour le monastère incendié en 1158. Les Bollandistes conjecturent que ces deux relations nous viennent d'un seul et même auteur, et qu'il était moine de Gigni. Mais il avait composé la première avant 1158; car il y atteste que, depuis que les reliques de saint Aquilin et sur-tout de saint Taurin sont à Gigni, elles ont préservé le monastère de toute mésaventure. Dans la seconde relation, l'anonyme a tant de prodiges à célébrer, qu'il ne daigne pas tenir compte des simples guérisons de fébricitans. Il est vrai qu'il n'a point vu de ses yeux les miracles qu'il raconte, car il n'était pas du nombre de ceux qui accompagnaient les reliques de saint Taurin, dans leur mémorable promenade autour de Gigni. Mais il a recueilli tous les renseignemens nécessaires; et les détails qu'il donne sont tellement circonstanciés, qu'on voit bien qu'il écrit fort peu de temps après ces événemens miraculeux, et sur de très-bons mémoires. ' C'est du moins le jugement qu'en portent les continuateurs de Bollandus, qui ont inséré ces deux opuscules dans leur collection. On possède aussi une Atrebati, Maudguy, 1608. in-4°. 11 aug. p. 645-656.

légende de saint Taurin et une histoire de l'invention de ses
p. 96. reliques ; mais ces écrits sont plus anciens, ' et nos prédé-
cesseurs en ont rendu compte au tome de cette Histoire lit-
téraire de la France.

Gall. chr. nov. t. 3. p. 1119. XI. ' *Vie de saint Lambert, évêque de Vence.* Ce saint
mourut en 1154 ; et sa vie fut écrite peu d'années après,
en 1165 au plus tard. Il y a pourtant de l'inexactitude à dé-
clarer l'historien témoin oculaire, ainsi que l'ont fait les Bol-
landistes : car il ne dit nulle part qu'il ait vu ni connu saint
Lambert ; il ne se donne pour témoin que des miracles accom-
plis à son tombeau ; et, lorsqu'il s'agit de ceux que l'évêque
de Vence opérait de son vivant, par exemple de l'eau qu'il
avait coutume de changer en vin, l'anonyme se borne à citer
le témoignagne des personnes qui en ont bu, dit-il, à plu-
sieurs reprises. Mais, comme ces témoins, tant clercs que
laïcs, tous recommandables par leur probité, vivaient encore
au moment où l'auteur rendait compte de ce qu'il avait ap-
pris d'eux, et qu'ils auraient immanquablement démenti une
narration infidèle, les Bollandistes en concluent que l'historien
n'a été ni trompé ni trompeur, et que lorsqu'il assure qu'il
ne dira rien de douteux, rien qui ne soit très-certain, il ne
fait que se soumettre à une loi qu'il n'eût pas été en son pou-
voir de transgresser impunément. Il ne parle presque point
de la vie privée de saint Lambert, ni de son administration
26 mai, p. 458-460. épiscopale. L'ouvrage peut sembler trop court, ' puisqu'il n'oc-
cupe que trois pages dans la collection des Bollandistes :
mais l'auteur annonce, dans son prologue, le dessein de ne
raconter que des miracles, et il s'efforce de rendre son langage
digne d'un tel sujet. Il fait rimer le plus qu'il peut les finales
des membres de ses phrases : ces consonnances étaient l'un
des ornemens de la diction de ce temps-là. *Miles quidam
famosissimus intererat, qui lumen diù unius oculi amiserat,
et aqua illa oculum cæcum tetigit, et continuò lumen quo
caruerat, recepit.*

XII. *Miracles de saint Claude.* Nous réunissons sous ce
6 juin, p. 648. titre commun trois écrits distincts : 1° ' un sommaire qui
n'occupe qu'une demi-colonne dans la collection des Bollan-
Ib. p. 652. distes ; 2° ' une relation des miracles du saint archevêque de
Ib. p. 644-648. Besançon ; 3° ' une plus longue histoire de sa vie. L'auteur du
sommaire dit qu'il écrit cinq cent cinquante-quatre ans après
la mort de saint Claude : mais on ne sait trop si saint Claude
mourut vers 581 ou vers 696 ou en 703 ; on ne sait sur-tout

quelle pouvait être, sur cette question, l'opinion de l'anonyme, qui ne paraît pas fort habile en chronologie; et nous n'aurions aucun moyen de déterminer l'époque de ce premier écrit, si la préface du second ne nous donnait lieu de penser qu'ils sont du même auteur. Or la seconde pièce parle d'une procession des reliques de saint Claude, dans les lieux voisins du Mont-Jura, et désigne le règne de Frédéric (Barberousse) et le pontificat d'Alexandre (III), comme l'époque de cette procession miraculeuse, et de la très-riche quête dont elle fut accompagnée. C'était donc vers 1170, lorsque l'hérésie des Vaudois commençait à se propager autour de Lyon. Un mendiant, imbu de ces erreurs, *Waldensi traditione imbutus*, toucha les reliques, et fut à l'instant converti. L'historien, à la vérité, ne dit jamais qu'il ait vu de ses yeux tous ces prodiges, et il paraît même qu'il n'était pas moine de Saint-Claude : mais il écrivait fort peu de temps après cette procession. Quant au troisième écrit, placé par les Bollandistes avant les deux autres, c'est proprement une vie de saint Claude, rédigée plus tard, et peut-être après l'année 1200. Nous en parlons ici, à cause de sa liaison avec les deux pièces précédentes, et pour n'avoir point à revenir sur ce sujet. Le terme de *prieur claustral*, et quelques autres traits de l'ouvrage, prouvent que la rédaction n'en est pas très-ancienne, et suffisent pour réfuter la conjecture de Jacques Chifflet, [1] qui la jugeait contemporaine du saint : *œvum sancti Claudii sapit*. C'est une compilation faite vraisemblablement dans le monastère même de Saint-Claude, d'après les chartes et les monumens qu'on y avait recueillis.

[1] Vesunt. part 2. p. 139.

XIII. *Relation des miracles de saint Adalbert*, diacre et patron de l'église d'Egmond en Hollande. L'auteur de cette relation, moine de la même abbaye, parle d'une solennité célébrée en 1143, et ajoute que plusieurs personnes, qui y ont assisté, sont encore vivantes au moment où il écrit. Il écrivait donc au XIIe siècle, peut-être vers 1170. Son opuscule et les additions qu'y fit au siècle suivant un autre moine [1] se trouvent dans le recueil des Bollandistes, plus complètement que dans les Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît, publiés par D. Mabillon. L'anonyme dont nous faisons ici mention ne rapporte que les miracles qu'il a vus de ses propres yeux, ou qu'il tient de témoins oculaires, hommes véridiques et vénérables, qui sont encore là pour

[1] 25 juin, p. 104-110.

confirmer au besoin sa narration. « La gloire de saint Adalbert, dit-il, n'a nul besoin d'être rehaussée par des fictions, et son historien ne voudrait pas se déshonorer par des mensonges, lui qui ne cède qu'à regret aux instances qu'on n'a cessé de lui faire pour le déterminer à prendre la plume. » Il se donne pour un homme simple, tout-à-fait étranger aux artifices de l'éloquence humaine. Ce n'est pas qu'il ne s'étudie à orner ses écrits de consonnances; mais il supplie le lecteur de ne faire attention qu'à l'ordre des faits et à l'importance des miracles, qui sont en effet d'une très-grande force. Car saint Adalbert a guéri un jeune homme empoisonné par sa belle-mère; il rendait la vue aux aveugles; il arrêtait les inondations.

p. 89-118.

XIV. *Histoire des miracles de sainte Rictrude.* ' C'est le titre d'un ouvrage qui occupe près de trente pages dans la collection des Bollandistes (au 12 mai), et qui se divise en deux livres. Le premier est une histoire abrégée de sainte Rictrude, et jusqu'à l'an 1100 du monastère de Marchienne (au diocèse d'Arras), dont elle avait été la fondatrice et la première abbesse. Le second livre continue cette histoire jusqu'en 1164 et même au-delà. Car, après un miracle opéré en 1168, l'auteur, moine de Marchienne, en raconte quelques autres qu'il ne date point, mais qui, se présentant les derniers, semblent être les moins anciens. On peut donc supposer que la rédaction de ce second livre n'a été terminée que vers 1170 ou 1172. L'anonyme donne le titre de *major* (maire) à l'officier public que Galbert, quarante ans auparavant, n'appelait que *Villicus.* On peut recueillir aussi, dans l'histoire de sainte Rictrude, des textes qui serviraient à prouver que le dogme de la présence réelle et l'usage de l'extrême-onction étaient établis au XIIe siècle. L'auteur emploie le mot de *roncinum* (Ronssin ou Roussin) pour signifier un cheval.

Thes. Anecd. t. 3. 1709-1736.

' Hugues II, abbé de ce même monastère de Marchienne, mourut en 1158; et sa vie publiée par D. Martène, pourrait bien être un second ouvrage du religieux qui a écrit la vie de Rictrude. C'est de part et d'autre le même goût, la même diction, ce sont quelquefois les mêmes termes; et nous retrouvons ici des phrases entières de l'article qui concerne Hugues II, dans l'histoire abrégée de l'abbaye de Marchienne. Au surplus, l'auteur, quel qu'il soit, se donne pour le confident très-intime, le conseiller le plus affidé de Hugues II,

et se félicite de l'avoir détourné du projet d'abdiquer sa dignité abbatiale. Il nous apprend que Hugues avait eu pour maître de philosophie à Laon, Robert des Dunes, qui depuis fut à Clairvaux le successeur de saint Bernard, et qui s'était fort distingué dans les écoles par sa probité, ses bonnes mœurs et sa science : *Erat inter philosophantes vir probus et bonorum morum Robertus tum clericus, monachus de Clarâ valle et abbas secundus, et in divinis antè claruerat.*

XV. ' *Lettre circulaire* (Rotulus) *annonçant la mort d'Yves, abbé de Saint-Denys.* Yves I[er] gouverna durant dix ans au moins, ce monastère; et l'Yves dont il s'agit dans cet opuscule mourut au contraire fort jeune, *decessit valde juvenis*, et ne fut abbé que pendant quatre ans. ' C'est donc Yves II, élu abbé de Saint-Denys en 1169, et mort le 4 février 1173. Guillaume de Gap, son successeur immédiat, fut peut-être le rédacteur de cette circulaire : on la pourrait attribuer aussi à Jean Sarazin, autre savant moine de la même abbaye et de la même époque. ' D. Martène a publié cet écrit ; nous y apprenons qu'Yves avait copié de sa main toute la Bible, qu'il était versé dans la littérature sacrée et profane, qu'il parlait avec grace la langue latine et la langue vulgaire.

Gall. chr. nov. t. 7. p. 365.

Ib. p. 379.380.

Anecd. t. 1. p. 571.

XVI. ' *Éloge de Walon, moine de Hautmont* (Altimontensis), *au diocèse de Cambrai*, inséré au tome VI de la grande collection de Martène et Durand. C'est encore une circulaire (*Rotulus*); et celle-ci est de 1175, Walon étant mort le samedi saint, 23 mars 1174, ou, suivant notre manière actuelle de compter, en 1175 avant Pâques. ' En composant cette pièce, j'obéis, dit l'auteur, à l'ordre de mon précepteur : *Mihi satis est præceptori paruisse;* d'où l'on peut conclure que cet anonyme était un très-jeune moine; et son style recherché, l'abus qu'il fait des expressions figurées, la longueur démesurée de son prologue confirmeraient cette conjecture. Ce mot de *præceptor* peut néanmoins ne signifier que maître ou supérieur.

p. 1216.

Gall. chr. nov. t. 3. p. 117

XVII. ' *Vie de S. Goswin, abbé d'Anchin*, mort en 1196, selon l'ancienne France Chrétienne et selon le P. Lelong, mais plus probablement en 1166, ' selon le Mire et Pagi. Sa vie a été écrite par deux de ses religieux, sept ans, disent-ils, après sa mort. Ce serait en 1173 ; mais il y a ici quelque erreur : car ils écrivent sous l'abbé Simon, qui ne commença de gouverner le monastère d'Anchin qu'en 1174, après la mort d'Alexandre, successeur immédiat de Goswin. C'est

t. 4. p. 7.. | Bibl. hist. de la Fr. éd. de 1768. t. 1. p. 729. n. 11662 | Mir. Chron. ad an. 1166. p. 221 | Pagi. Crit. ad an. 1166. n. 24. t. 3. p. 412.

donc mal-à-propos, et sans avoir lu cet ouvrage, que les auteurs de la nouvelle *Gallia Christiana* l'attribuent, ' d'après Locrius et Molanus, à l'abbé Alexandre. Cette vie de saint Goswin a été imprimée à part, en 1620, à Douai ; ' c'est un petit in-8°, publié par Richard Gibbon, jésuite, et qui ne contient rien de fort remarquable. Il est divisé en trois livres ; le premier commence par une dédicace ayant pour inscription : *Suo suus seipsum*. Il s'agit ensuite de l'éducation de Goswin, de ses disputes contre Abailard, de son voyage à l'abbaye de Saint-Crespin de Soissons, de son retour à celle d'Anchin, dont il devint prieur claustral, puis abbé. On voit, au second livre, comment un ange l'éveillait durant la nuit pour prier Dieu, comment il connaissait les pensées secrètes d'autrui; comment il a prédit sa mort, comment il mourut en effet. Le troisième livre est un abrégé de la même vie par l'autre auteur.

Molan. not. in Usuard. 6 oct.

Vita S. Goswini Aquicintin. abb. à duob. monachis ejusd. cenobii exarata et à Richardo Gibbono ed.; Duaci, Wion, 1620. in-8°.

Avant de terminer l'article de ces anonymes du milieu du XII[e] siécle, nous ferons ici mention d'un ouvrage resté manuscrit, et qui n'est point une légende, mais une somme de théologie, composé, ce semble, à la même époque, et dont l'auteur n'est point connu. ' Montfaucon l'indique parmi les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, sous le titre de *Summa Theologiæ ex Augustino maximæ collecta*. ' Il en indique un autre, ou peut-être une autre exemplaire de la même, sous le titre de *Summa theologiæ incerti autoris, collecta ex placitis sanctorum patrum*, manuscrit de l'abbaye du Bec. Les sommes théologiques ne remontent qu'au XII[e] siècle. Celle-ci ou l'une de celles-ci pourrait avoir précédé le livre des sentences de Pierre Lombard, et lui avoir servi de modèle.

Bibl. Bibl. mss. t. 2. p. 1139.

Ib. p. 12.

D.

FIN DU TOME TREIZIÈME.

TABLE

DES AUTEURS

ET DES MATIÈRES.

B.

C.

D.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

S.



